

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Service de la gestion des  
documents et archives – VTR

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le seizième jour du mois de juillet 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire J. A. Nadeau M.M. L. Houle, B. Bouffard, L. Lamy, H. Thiffault J. Cormier et Acp. Cason tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5601

Proposé par l'échevin J. Cormier

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil en date du 18 juin 1934 soit adopté tel que lu, moins la résolution # 5595.

Adoptée

5602

Lecture faite d'un rapport de l'officier-rapporteur Re = élection du 5 juillet 1934.

Proposé par l'échevin J. Cormier

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le rapport de l'officier-rapporteur pour la dernière élection du 5 juillet 1934 proclamant ilus M.M. Geo. Bouffard échevin pour le quartier No-1 Ernest Houle, échevin pour le quartier No-3 et Alphonse Cason, échevin pour le quartier No-5 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5603.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin J. Cormier

Et résolu que les comptes suivants soient payés :-

599-	J. Lannette Pris	Loyer juin	2,200. ✓
600-	" "	S.D. Tax 20/6/34	2,700. ✓
601-	" "	" Jan juin	500. ✓
602-	Gare " employés permanents au 30/6/34		457. 70 ✓
603-	" "	"	50 60 ✓
604-	M. Bellefeuille	Rimbaux	30 00 ✓
605-	Banque Can. Nat	Int Obligation	6209 00 #12147 30

## Montant rapp.

12147 3<sup>e</sup>

606.- Banque Can Nat.	Int & Pay.	17398. 13
607.- Conrad Voyer	Pay Chom.	224. 80
608.- J. Lannette Frères	S.D. Taxe - 5/7/34	2500. 00
609.- Layers payés par chèques juin/34	Juin/34	323 00
610.- Gare employés permanents au 14/7/34	Gare	457 70
611.- "	"	50 60
612.- " " Collecteur juin 1934		57 50
613.- J. Lannette Frères	S.D. Taxe 12/7/34	2500. 00
614.- Edm Savary	Pay. Chom.	19 75
615.- J. Lannette Frères	Gestion Taxe	105 00
616.- J. Barwin & Fils	Prop Bertrand	5 50
617.- C. Loranger & Fils	Chevaux d.	55 35
618.- Garage R. Milot	Auto - chef	2 65
619.- Edm Bergeron	Rues Int	2 00
620.- Canada Iron & Steel	Auto Echelle	1 00
620 <sup>a</sup> - " "	B.F. Mat & C.M. 275 40	
621.- Bureau d'Eng	Mutations	3 50
622.- Rue J.B. Rolland & Fils	papeterie	15 26
622 <sup>a</sup> - H. Massicotte & Frères	C. & Mat	156 00
623.- Le Nouvelliste Ltee	Avis	6 72
624-	" "	36 96
625.- Salaire évaluateurs Re - u w Romsean		2 55
626.- Henri Micaule	Prop Bertrand	16 25
627.- Henri Beaudet	Remb taxe d'eau	4 20
628.- Willie Bouchard	Auto - echelle	5 00
629.- Arthur Brouillette	Rues Ent etc	5 50
630.- La Cité du Cap.	Fds Sec & Ag.	9 64
631.- Shawinigan W & P Co	Pompage	143 29
632-	Eclairage	314 99
633-	" Mat.	13 40
634.- Bell Telephone Co (B.C.N. Intertrust) Layes & Mess		26 06
635.- J. Bte Loranger	Rues etc	1 35
636.- J. D. Garneau	Fds Secours	30 00
637.- Barnard S. M. Ltee	Rues ent	4 06
638.- Lynn McLeod Eng	Ag. Moteurs	3 71
639.- Lafreniere Frere Eng & F	Alarme	14 00
640.- Rocheleau & Frères	Auto - chef etc	6 00
641.- Hem & Heon	Jardins	2 44
		36946 13

642 - Théodore Rivers Tractior	Rues	8 <sup>00</sup>
643 - Trésorier de la Prov.	Bat & Juges	12 <sup>00</sup>
644 - Jules Roy	Gaz naturel	42 <sup>71</sup>
645 - Dr Chas Demers	Éd de laur & acc	38 <sup>75</sup>
646 - Arthur Héon	S. District	2 <sup>72</sup>
647 - Hon. Pres Provincial	Al & ref	67 <sup>56</sup>
	Montant Rapp.	36946. <sup>73</sup>
	Total	# 43317 <sup>93</sup>

Adoptée

Les comptes suivants ont été soumis et ont été mis en suspens.

Bernard Cossette	6 <sup>55</sup>
Pharmacie Normand	7 <sup>50</sup>
Commission des acc	34 <sup>00</sup>
Cyrille Lortange	40 <sup>00</sup>
J. D. Beaumier	30 <sup>00</sup>
J. A. Gilbert	16 <sup>00</sup>
D <sup>r</sup> Roch Hebert	17 <sup>00</sup>
Canada Acc & Assi	11 <sup>71</sup>
J. A. Lambray	745 <sup>00</sup>
Albert Barceau	6 <sup>50</sup>
	# 904. <sup>26</sup>

En suspens.

5604.

Lecture du rapport des évaluateurs Re = U W Rousseau

Créposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Comteau

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance du rapport des évaluateurs concernant l'évaluation des bâtières de U W Rousseau autorisé par les présentes le greffier a substituer au montant de # 7500. de bâtières déjà existantes sur le rôle d'évaluation 1934 celui de # 500. tel que mentionné dans le rapport en date du 28 Juin 1934.

Adoptée.

5605

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 22/6/34 incluant une lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant les minutes de la séance du 5 juin 1934 avec la résolution suivante.

"Portefais en ce qui concerne la résolution no 5571 il n'y a pas lieu pour la Commission Municipale

de donner son approbation à ladite résolution parceque la convention à laquelle il est fait allusion et qui devait avoir lieu le 7 juin a été contremandée."

(signé) Emile Morn Secrétaire.

5606

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 26 juin 1934 incluant une lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant les minutes de la séance du 18 juin 1934

"La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 18 juin 1934 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine"

(signé) Emile Morn Secrétaire

5607

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson en date du 26 juin 1934 incluant une lettre de M. M. Valée en date du 22 juin 1934 fixant le montant de \$7294.<sup>95</sup> comme octroi pour secours à être distribué durant les 2 premières semaines de juillet 1934

5608

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson délégué en date du 23 juin 1934 incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale de Québec Re = évaluation M. Rousseau.

"En réponse à votre lettre du 19 juin concernant je vous réfère à l'article 500 de la loi des Cités et Villes qui dit que le conseil peut sur requête du propriétaire délinquable qui a subit une diminution de valeur considérable soit par l'incendie, démolition, ou toutes autres cause, réduire l'estimation de telle propriété à sa valeur réelle"

"Si le propriétaire n'est pas satisfait de la décision rendue par le conseil, il peut en appeler dans les trente jours de cette décision à la cour de circuit de comté ou de district ou à la cour de magistrat, conformément aux articles 504 et suivants de la loi des cités et villes"

Votre tout devoué

(signé) Emile Morn Le secrétaire

5609

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué; en date du 18 juin 1934 incluant une opinion légale de l'assistant Procureur Général Re = Resolution no - 5564.

"Nous sommes d'opinion que cette résolution ne peut pas être approuvée parce que le prix des terrains pour l'organisation d'un aéroport n'a pas été approuvé par la Commission des services publics du Québec, et parce que la loi 24 les V ch-96, ne prévoit pas la cession au gouvernement fédéral de terrains pour établir un camp de concentration"

À la suite de cette opinion la Commission Municipale de Québec refuse de donner son approbation à ladite résolution no-5564.

5610.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale qui se lit comme suit:-

Québec le 20 juin 1934

M. M. Duplessis, Langlois et Lamothe.

Avocats, 918 Rue St Joseph.

Très- Très

Re = Mme Sarazin, Vs Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Messieurs :-

La Commission Municipale de Québec a sa séance en date de ce jour, a adopté la résolution suivante:-

"Il est résolu que conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi de la Commission Municipale de Québec, autorisation soit donnée à Mme B. Sarazin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ve de M. Alexandre Bodin, en son vivant employé civil de la Cité des 3-Rivières, conformément à la demande de ses procureurs, M.M. Duplessis, Langlois & Lamothe, de prendre une action en dommages contre la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de \$616<sup>90</sup> résultant d'une chute qu'elle aurait faite sur la rue Notre-Dame Ouest et que la Cité du Cap-de-la-Madeleine refuse de lui payer."

Cette autorisation est accordée à condition que les procédures à être faites ne le soient

que jusqu'à jugement tel qui accepté par les procureurs de Mme Laragon, le jugement, si l'est en sa faveur, ne devra pas être exécuté sans avoir obtenu, au préalable, une nouvelle autorisation de la Commission Municipale"

Votre tout dévoué

Le secrétaire E.M.

5611

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale qui se lit comme suit:-

" Québec, le 26 juin, 1934

M. Henri Crepeau, avocat  
132 rue Saint-Jacques  
Montréal, P.Q.  
Cher Monsieur

La Commission Municipale de Québec à ses séances en date de ce jour, a adopté la résolution suivante : -

" Il est résolu que, conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi de la Commission Municipale de Québec, autorisation soit donnée à la Canada Accident Assurance Co., conformément à la demande de son procureur, M. Henri Crepeau, de prendre une action contre la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour réclamer une somme de \$ 431<sup>60</sup> qu'elle prétend lui être due et que la Cité du Cap-de-la-Madeleine refuse de reconnaître.

Cette autorisation est accordée à condition que les procédures à être faites ne le soient que jusqu'au jugement, tel qui accepté par le procureur de la Cie. Le jugement si l'est en sa faveur de la Cie, ne devra pas être exécuté sans avoir obtenu, au préalable, une nouvelle autorisation de la Commission Municipale"

Votre tout dévoué

Le Secrétaire

(signé) Emile Morin

5612

Lecture fait de trois demandes pour entrées d'aqueuduc à refaire, faisant suite à ces demandes la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Contre-Maitre soit autorisé à refaire des entrées d'eau de  $\frac{3}{4}$ " chez M. Pierre Dumas, Mme alphonsine Massicotte et chez M. Orner Trotter; ces deux dernières entrées devant être vérifiées avant de commencer les travaux.

Adoptée.

5613

Lecture d'une lettre de M. Pascal Montplaisir demandant de faire un changement de nom au rôle d'évaluation.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin B. Bourgard

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire les changements suivants au rôle d'évaluation 1934: Substituer le nom de M. Pascal Montplaisir à celui de Louis Berthiaume pour la propriété portant les numéros cadastraux (113-95) et (113-96)

Adoptée.

5614

Lecture d'une lettre du susintendant du C.P.R. au sujet de la缺陷性 de la traverse Rue St-Laurant (entre les deux voies ferrées), la résolution suivante fut adoptée:-

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Caton

Et résolu que le Contre-Maitre soit autorisé à faire les réparations nécessaires à la traverse à nouveau Rue St-Laurant entre les deux voies ferrées et couvrir le tout avec de l'asphalt; l'ouvrage devant se faire sous la surveillance du Contre-Maitre du Canadian Pacific.

Adoptée.

5615

Lecture d'une lettre de M. Jos Hebert en date du 16 juillet 1934 - Re licence.

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le Trésorier, après vérification au sujet de la liene de M. Jas. Kébert, soit autorisé de remettre le montant qui lui revient, s'il y a lieu, sinon qu'un rapport soit transmis au Conseil à la prochaine séance  
Adoptée.

5616

Cap Madelaine, 3 juillet/34

Mm des Membres du Conseil  
Cité du Cap-de-la-Madelaine  
Messieurs

En réponse à cette prééndue requête que vous addressiez M.M. Emile Halin et Daniel Lotanger, je dois vous informer que je n'ai en aucune façon, aliéné, hypothéqué, ou grevé de quelque manière que ce soit, l'immeuble sur lequel était lors de ma présentation et est encore aujourd'hui mon sens d'éligibilité.

J'ai déjà, en déposant mon bulletin de présentation, fourni au Greffier la désignation nécessaire de cette propriété et conformément à l'article 127 du Code des "Lois des cités et villes", je ne saache pas qu'il y ait pris mai lieu d'en mentionner d'autres.

Votre tout dévoué  
(signé) J. A. Nadeau

Marque de la Cité du Cap-de-la-Madelaine

5617

Proposé par l'échevin F. Comteau.

Appuyé par l'échevin H. Griffaut

Et résolu que les commissions de cette Cité soient formées comme suit:

Finances: les échevins : H. Griffaut, F. Comteau, et A. Caton

avec l'échevin Henri Griffaut comme Président;

Voie et: les échevins : F. Comteau, G. Buffard et L. Hamy

Débroulage: avec l'échevin François Comteau comme Président;

Aqueducs: les échevins : G. Buffard, L. Hamy et L. Houle

avec l'échevin Georges Buffard comme Président

Terre : les échevins : L. Houle, A. Caton et L. Hamy

Police : avec l'échevin Ernest Houle comme Président

Sept en loi: les échevins : Ls Hamy, Gs Buffard et Alp Caton

Hyggiéne : avec l'échevin Louis Hamy comme Président

Marché et : les échevins : aep. Cason J. Courteau et H. Thiffault  
Logement avec l'échevin Alphonse Cason comme président  
Adoptée.

5618

Proposé par l'échevin J. Courteau  
Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que l'échevin Henri Thiffault soit nommé pro-maire pour le prochain terme.

Adoptée.

5619

Proposé par l'échevin J. Courteau  
Appuyé par l'échevin aep. Cason

Et résolu que Monsieur Henri Larivière soit nommé pour vérifier tous les comptes d'eau pour la paroisse Ste-Famille et faire rapport aussitôt, à raison de \$100.25 de l'heure. Le rapport devra être assortimenté.

Adopté.

5620

Avis de motion

Je, échevin de la Cité donne avis de motion qu'il y a une prochaine séance de conseil, je proposerai un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement no. 150."

(signé) Henri Thiffault

Échevin de la Cité.

5621

Proposé par l'échevin J. Courteau  
Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que la présente séance soit adjournée à mardi le 24 juillet 1934 @ 7hs P.M.

Adopté.

5622.

Lue en conseil.

Rapport C.M. Re = Et laemps = Rapport du greffier Adrien Clamondon Re = apte de \$1580<sup>46</sup>  
 Jules Bissonnette Re = Débenture due 2/7/34 -  
 Théophile Ricard Re = Demande de secours pour maladie.  
 Oscar Fréchette Re = Demande passage reféré au délégué J.H Lavoie Re = Insecticides expédiés  
 Comité III centenaire Re = Char allégorique = à l'étude  
 Cte de décoration de Québec = Référé au Comité de Finances  
 Alfred Babineau = application position du marché.  
 Alphonse Lessard = Re contributioin à San. au Délégué

Union des Municipalités = Convention @ l'étude  
 J.H. Lavoie Re = Salaire de B. Cassette.  
 Et la séance est adjournée

Dr de Clecy  
 Marse  
 J. Blaumis  
 Goeffier.

Gouverneur de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

5623

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Mardi le 31<sup>e</sup> jour de juillet 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire J. A. Nadeau M.M. E. Houle, S. Bouffard, L. Lamy, N. Thiffault, J. Courteau, et A. Cason tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5624

Après lecture faite de l'avis de convocation de l'assemblée l'on procéde à l'article no-1 Budget. Remis en comité pour étude avant adoption du budget.

5625

Item 2 = Contrat Romeo Morissette.

Après lecture faite des deux contrats à la demande de Son Honneur le Maire, la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin J. Courteau.

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que les deux contrats de M. Romeo Morissette soient envoyés à la Commission Municipale pour examen, et les membres du Conseil à l'unanimité par la Commission Municipale de bien vouloir nous aviser si le dernier contrat donne les mêmes garanties de sécurité qui existaient dans le contrat qui a été annulé en vertu du nouveau contrat autorisé par la résolution 5595. Il est de l'opinion du conseil que le contrat actuel doit être refait avec toutes les clauses de garantie que comportait l'ancien contrat adopté

CAP-DE-LA-MADELEINE, 27 juillet

1934.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS



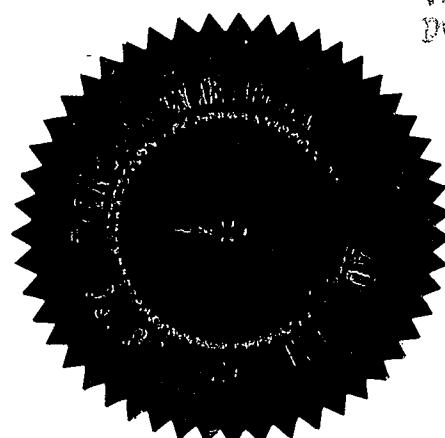
Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le .... MAGUIT ..... , le .... TOUTTRE ..... . UNIAME .... jour du mois de .... JUILLET ..... de l'année mil neuf cent vingt ... 1934 .., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce .. Vingt-.....  
... Septième ..... jour de .. Juillet ..... mil neuf cent vingt .....  
... trente-quatre.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur  
le Maire, J.A. Nadeau,  
voir feuille annexée  
pour détails.

*J. Blaumet*  
LE GREFFIER.



aura été approuvée par la commission  
de Québec,

*Adoptée.*

5689. Item - 5 = Homme d'écurie - soin des chevaux.

Après plusieurs remarques faites par l'échevin Houle au sujet de cette item et à la suite d'une requête en faveur de M. Dargis comme proposé au soin-

Then the new friends in New York, & I added  
of Boston, etc., etc., etc., etc., etc.

CAP-DE-LA-MADELEINE

*Established by established*

Geoffrey Gandy - de la Mendalene

5673

Die City Montgomery ist die Hauptstadt des US-Bundesstaates Alabama. Sie liegt im Norden Alabamas am Fluss Alabama River. Die Stadt hat eine Fläche von 160 km² und eine Einwohnerzahl von ca. 200.000 Menschen. Montgomery ist ein wichtiger Verkehrsknotenpunkt und hat eine starke Industrie. Die wichtigsten Wirtschaftszweige sind die Automobilindustrie, die chemische Industrie und die Lebensmittelproduktion. Die Universität Alabama in Montgomery ist eine renommierte Hochschule.

... à cette même date l'absentement  
de l'Hotel-de-Ville lequel a été  
lors du vote de la loi de budget  
dans l'absence de l'adjoint au maire

Douze sous vont servir au 1<sup>er</sup> étage de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

5624

LE GRÉBEBIER

Morrisette soient envoyées à la Commission Municipale pour examen, et les membres du Conseil à l'unanimité prenne la Commission Municipale de bien vouloir nous aviser si le dernier contrat donne les mêmes garanties de sécurité qui existaient dans le contrat qui a été annulé en vertu du nouveau contrat autorisé par la résolution 5595. Il est de l'opinion du conseil que le contrat actuel doit être refait avec toutes les clauses de garantie que comportait l'ancien contrat adopté

Bureau du Greflier,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

DISCUSSION DES MATIÈRES SUIVANTES ET PASSER TOUTE  
RÉSOLUTION EN Y RAPPORTANT

- 1o.-Budget  
2o.-Contrat "Hondo Morrisette".  
3o.-Chômage  
4o.-Carriage au marché  
5o.-Homme d'écurie - Soin des chevaux  
6o.-Annuler la résolution accordant une augmentation de  
salaire de 15%.  
7o.-Collecteurs d'eau-de-vie.  
8o.-Re: Convention d'U. M. <sup>OB</sup>

Ille  
aura été approuvée par la Commission Municipale  
de Québec.

Adoptée.

5629x Item - 5 = Homme d'écurie - soin des chevaux.

Après plusieurs remarques faites par l'échevin Houle au sujet de cette item et à la suite d'une re-  
quête en faveur de M. Dargis comme préposé au soin

5623

5624

5625

pour la Commission Municipale de bien vouloir nous aviser si le dernier contrat donne les mêmes garanties de sécurité qui existaient dans le contrat qui a été annulé en vertu du nouveau contrat autorisé par la résolution 5595. Il est de l'opinion du conseil que le contrat actuel doit être refait avec toutes les clauses de garantie que comportait l'ancien contrat adapté.

5626

## Item = 3 = Chômage

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$14978<sup>75</sup> comme suit:

Course normale	\$9182 <sup>50</sup>
" vêtements	1908 <sup>00</sup>
" chauffage	1393 <sup>50</sup>
" lumière	353 <sup>75</sup>
" eau	471 <sup>00</sup>
" abri	1670 <sup>00</sup>

pour être distribué en secours - direct par cette municipalité au cours du mois d'août 1934, aux 519 chefs de famille et leurs 2544 dépendants ainsi qu'à 48 personnes vivant seules formant un total de 2597 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5627

## Item = 4 = Bannage au marché.

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que le greffier soit autorisé à acheter (10) des pulvérisateurs (Termoil) pour les jardins ouverts de cette municipalité.

Adoptée.

5628

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin A. Caton

Et résolu que le conseil à l'unanimité est d'opinion que le bannage doit se faire comme l'an dernier par que ceci occasionne une dépense d'en delà de \$450<sup>00</sup> la présente résolution ne prendra effet que lorsqu'elle aura été approuvée par la Commission Municipale de Québec.

Adoptée.

5629.

## Item = 5 = Homme d'écurie - soin des chevaux.

Après plusieurs remarques faites par l'échevin Houle au sujet de cette item et à la suite d'une requête en faveur de M. Dargis comme proposé au soin-

des chevaux les membres du conseil décident de se-  
mettre de tout à la prochaine séance.

5630. Item - 6 = Annuler la résolution accordant une  
augmentation de salaire de 15%.

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que la résolution No. 5551 faite et  
passée le 7 mai 1934 soit rescindée et annulée à toutes  
fins que de droit.

Le vote est demandé par l'échevin L. Lamy.

Pour = Les échevins E. Houle, B. Bouffard, H. Thiffaut, J.

Courteau et dep. Cason.

Contre = L'échevin Louis Lamy.

Adoptée sur division.

Proposé par l'échevin H. Thiffaut

Appuyé par l'échevin A. Cason.

Et résolu que les salaries pour le corps de  
police soit comme suit: Le chef \$25<sup>00</sup> par semaine  
le sous-chef \$20. par semaine et les deux autres cons-  
table à \$18. par semaine.

Adoptée.

5631. Item - 7 = Ballesteurs d'aqueduc.

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffaut

Et résolu que ce conseil prie la Commis-  
sion Municipale de prendre connaissance que la col-  
lection d'aqueduc pour la paroisse Ste-Famille ne  
semble pas efficace et que des injustices auraient  
été faites; dans les circonstances le conseil dégage  
sa responsabilité.

Adoptée.

5632. Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que Son Honour le Maire et  
le pro-maire ou tout autre membre du conseil  
soient nommés délégués à la convention des Muni-  
cipalités qui doit se tenir à Baie-Comeau et dont le dé-  
part doit s'effectuer le 23 août prochain. Le budget  
et le trésorier sont autorisés à faire le nécessaire  
adoption.

Sur l'Honneur le Maire leva la séance.

*J. G. Gaudreault*  
Maire  
*J. Beaubien*  
Greffier.

Gouvernement du Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions Lundi le sixième jour du mois d'août 1934 à laquelle assemblée étaient présents Sur l'Honore le Maire J. A. Nadeau M.M. E. Houle, S. Bouffard, H. Thiffault, J. Courteau & Alf Cason tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5633.

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Cason.

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciale du 16 juillet 1934 et du 31 juillet 1934, soient adoptés tels que lus.

Adoptée.

5634.

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que le compte suivant soit accepté:-

648 = Jos Dénens Rues Ent \$27<sup>28</sup>

Adoptée.

5635

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

649 = Leo Barrakatt & Frère	Bat Ent	\$1 <sup>75</sup>
-----------------------------	---------	-------------------

650 = A. Bommillard	Auto-échelle	\$2 <sup>00</sup>
---------------------	--------------	-------------------

651 = Rochleau & Frère	- -	\$2 <sup>00</sup>
------------------------	-----	-------------------

652 = Bell Telephone Cosy	Tel & Mess	\$36 <sup>86</sup>
---------------------------	------------	--------------------

653 = Dawson Bros Ltd	Papeterie	\$1 <sup>80</sup>
-----------------------	-----------	-------------------

654 = T. J. Moore & Cie	"	\$14 <sup>75</sup>
-------------------------	---	--------------------

655 = Imprimerie St Patrice	Election	\$4 <sup>00</sup>
-----------------------------	----------	-------------------

656 = Canadian Pacific Tel.	Messager	\$3 <sup>75</sup>
-----------------------------	----------	-------------------

\$62<sup>33</sup>

657 =	Shawinigan W & P Co	Éclairage	49 <sup>00</sup>	313 <sup>63</sup>	✓
658 =	Rene de Collet Émou & Cie	Audition	20 <sup>00</sup>		/
659 =	La Côte des Cap.	Ramb taxe	29 <sup>75</sup>		/
660 =	Walker & Campbell	Impression	5 <sup>99</sup>		/
661 =	Francis Hankin & Bay	A. Cl. Mat	3 <sup>75</sup>		/
662 =	Bureau d'Ensq.	Mutation	10 <sup>00</sup>		/
663 =	Maxime Bremer	Chevaux Ent.	2 <sup>57</sup>		/
664 =	Carrière St Maurice	Rues Ent	10 <sup>79</sup>		/
665 =	Geo Lannette	" "	3 <sup>35</sup>		/
666 =	Paul Rochefort	" "	7 <sup>06</sup>		/
667 =	Shawinigan W & P Co	Compagnie	166 <sup>48</sup>		/
668 =	Le Nouvelliste H&C	Avis	30 <sup>24</sup>		/
669 =	" "	"	6 <sup>72</sup>		/
670 =	Alcide Demers	Chevaux N.	9 <sup>63</sup>		/
671 =	L. G. Hamelin	Auto-chef	5 <sup>00</sup>		/
672 =	Nap Lorançay	Prop Bertrand & Rues	23 <sup>06</sup>		/
673 =	Amedee Coulombe	Bat Ent	1 <sup>45</sup>		/
674 =	G. A. Souin Ensq.	App.	1 <sup>50</sup>		/
675 =	Canadian Pacific Telg.	Messa	1 <sup>32</sup>		/
676 =	J. Ste Lorançay	Jardins	9 <sup>50</sup>		/
677 =	Adam Rocheleau	" "	91 <sup>00</sup>		/
678 =	Josephat Hardy	Voie D'acq. & p't	26 <sup>78</sup>		/
679 =	G. Lorançay & Fils	Chevaux H.P.E.	32 <sup>87</sup>		/
680 =	Jules Roy	Gaz & Huile	26 <sup>00</sup>		/
		Montant rapp	67 <sup>33</sup>		
		Total	\$ 899 <sup>77</sup>		
			900		
			Adoptée.		

1 Cpte en suspens

681 = H Massicotte \$ 59<sup>61</sup>

563b

Proposé par l'échevin N. Thiffault

Appuyé par l'échevin J. Cormier

Et résolu que le Trésorier soit avisé qu'à l'avenir aucun intérêt ne sera chargé sur les taxes de ceux <sup>envers</sup> qui la ville a quelques redevances et remettre les intérêts à ceux qui en ont payés et qui en feront la demande.

Adoptée.

5637

Proposé par l'échevin N Thiffault

Appuyé par l'échevin J. Cormier

Et résolu que le prix de 15<sup>00</sup> soit fixé comme licence pour un colporteur de fruits et légumes

et légumes en gros, ce pris sera pour la balance de l'année seulement.

Adoptée.

5637

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 17 juillet 1934, incluant une lettre de M. M.L. Guimont en date du 12/7/34 avisant que l'auditeur de la Province a approuvé la réclamation du mois d'avril 1934 au montant de \$ 13559<sup>55</sup>.

5638

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 31 juillet 1934, incluant une lettre de M. M.L. Guimont en date du 26/7/34 avisant que l'auditeur de la Province a approuvé la réclamation du mois de mai 1934 au montant de \$ 15296<sup>65</sup> et add d'avril au montant de \$ 48<sup>10</sup>.

5639

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 1<sup>er</sup> aout 1934, incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission Municipale en date du 1<sup>er</sup> aout 1934, approuvant les minutes de la séance du 16 juillet 1934 du conseil de la Cité avec les exceptions suivantes:-

- 1) L'approbation des comptes No= 623 et 624 est suspendue.
  - 2) L'approbation du compte No. 646 est refusée
  - 3) L'approbation de la résolution No. 5615 est refusée.
  - 4) L'approbation de la résolution No. 5619 est refusée
- Votre tout dévoué

(signé) Emile Morin Secrétaire

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que la résolution No. 5615 soit de nouveau soumise à la Commission avec un rapport du Trésorier expliquant le cas de M. Hebert

Adopté.

5640

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance du refus de la Commission Municipale de Québec d'accepter le compte No. 646 au montant de \$ 2<sup>72</sup> ainsi

que la résolution portant le no. 5619 autorisant M. Henri Larivière à enquêter sur la collection de l'aguedue pour la paroisse Ste Famille, puis la Commission de donner les détails du refus.

Adoptée.

5642

Proposé par l'échevin A. Cason  
Appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que le Contre-Maître de l'aguedue soit autorisé à refaire les entrées d'eau de M.M. L'angevin et Bonnard 226 Rue Notre-Dame, Chs Félix 16 Bonaventure et Philias Laliberté 34 Rue Royale, le tout devant être vérifié avant de commencer les travaux.

Adoptée.

5643

Considérant la requête des principaux citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, priant les membres du Conseil de réinstaller M. W. Dargis au soin des chevaux en invoquant les services rendus à la municipalité; par ce dernier:

Considérant qu'il est père d'une nombreuse famille qu'il est citoyen depuis 40 ans qu'il est un de nos premiers employés, qu'il a été remercié de ses services injustement, qu'il a toujours fait une spécialité du soin des chevaux, harnais, voitures ...

Considérant qu'il est propriétaire intéressé, qu'il a toujours assisté les pompiers dans leur travail et pour toutes ces raisons mentionnées plus haut, les échevins à l'unanimité reconnaissent les bons fondes de la requête et à ces causes il est proposé par l'échevin François Courteau et seconde par l'échevin Alphonse Cason que Monsieur Willy Dargis soit engagé au soin des chevaux à raison de \$10<sup>00</sup> par semaine. Cette résolution devra prendre effet le 1<sup>er</sup> du mois courant.

Que la résolution no-5186 engageant Monsieur Ramel Buisot soit annulée et rescindée à toute fin que de droit

Adopté.

5644

Considérant que le Marché aux Denrées ne rapporte pas suffisamment de revenus pour les dépenses qu'il est dans l'intérêt de notre cité que ces sommes-

sions soient reçues d'ici au 20 août 1934, pour louage.

Attendu que les commissionnaires devront suivre les règlements déjà existants, pour ce qui est de l'hygiène et des taux; le conseil se réserve le droit de n'accepter aucune soumission:

Attendu que la Corporation pourra reprendre la direction du marché en donnant 30 jours d'avis de même pour le locataire proposé.

Proposé par Alphonse Cason  
secondé par François Courteau

Adoptée.

5645

Le Règlement no. 176 amendant le Règ. no. 150 après avoir été lu deux fois fut définitivement adopté par la résolution suivante:

Proposé par l'échevin H. Thiffault  
Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le règlement no. 176 soit adopté en 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et dernière lecture.

Adoptée.

5646

Proposé par l'échevin F. Courteau  
Appuyé par l'échevin A. Cason.

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des permissions pour de l'avoine criblée de l'Ouest no. 2, aussi pour 1 char de foin un bon no. 2, pour la prochaine séance régulière du conseil du 20 août 1934

Adoptée.

5647

Proposé par l'échevin H. Thiffault  
Appuyé par l'échevin F. Courteau

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des travaux Publics et de la Commission Municipale de bien volontiers accorder à cette Municipalité un octroi de # 11418 75 comme suit:-

Pour nourriture	6637 <sup>00</sup>
" vêtements	1386 <sup>60</sup>
" chauffage.	1067 <sup>40</sup>
" lumière	315 <sup>75</sup>
" eau	421 <sup>00</sup>
" abri	1591 <sup>00</sup>

pour être distribué en secours direct par cette Municipalité au cours du mois de septembre 1934 aux 47 chefs de famille et leurs 264 dépendants ainsi qu'à 47 personnes vivant seules formant un total de 2311 nécessiteux, tous de cette municipalité

Adoptée.

5648

Attendu que le 15 septembre 1921 la Corporation de la ville du Cap-de-la-Madeleine, a en vertu des pouvoirs à elle donnés par la "Loi des logements sociaux de la Province de Québec" consenti à Monsieur Romeo Morissette un prêt de \$3600. moyennant certaines conditions mentionnées dans un contrat passé par le Notaire Chagnon:-

Attendu que le 18 juin 1934 une résolution a été passée modifiant le contrat ci-dessus:

Attendu que le 21 juin 1934 un contrat a été passé devant le Notaire Bonchev modifiant considérablement le premier contrat intervenu et engageant les deniers de la Ville envers la Commission Scolaire pour un montant important.

Attendu que ce contrat est à sa face même irrégulier, illégal et contraire aux intérêts de la Corporation

Il est proposé par François Courteau

secondé par Henri Thiffault

Tue le greffier avisé sans délai Monsieur Romeo Morissette que notre corporation s'entient à son contrat du 15 septembre 1921 à toutes fins que de droit; avisé la Commission Scolaire qu'elle devra considérer la lettre du Séigneur, du greffier et du Trésorier en date du 21 juin 1934 comme irrégulière et ne pouvant engager le crédit de la ville pour 489<sup>31</sup>, que le Trésorier percevra immédiatement, conformément au contrat du 15 septembre 1931 tout ~~contrat~~ montant que peut devrai Monsieur Romeo Morissette et fasse rapport au conseil sans huit jours

Adoptée.

5649

Proposé par l'échevin Henri Thiffault

Appuyé par l'échevin Bea Bonnard

Et résolu que des remerciements soient adressés

sés à M. L. B. Gotard pour l'heureux initiative qu'il a apporté le 24/7/34 lors de la distribution d'un montant en secours.

Adoptée

5650

Proposé par l'échevin J. Comeau

Appuyé par l'échevin A. Caron.

Et résolu que M. Henri Larivière soit nommé collecteur d'agédus pour la paroisse Ste-Famille et que la résolution portant le No. 5482 nommant M. Henri Croteau soit reçue et annulée à toutes fins que de droit ; le conseil a décidé de faire ces changements à l'issue d'une enquête faite nécessairement, et que le rapport accompagnera ladite résolution.

Adoptée.

5651

Lettres et autres correspondances lues en conseil

compte Adam Rocheleau <sup>fr</sup> Re = tirains pour jardins ~~\*\*~~

Jos Demers Re = intérêts sur taxes = Ref = Réo No. 5636

Edmond Bergeron - Rente de Bag - Conseil autorise le chef d'encaissement M. Bergeron.

Unité Sanitaire = plainte égoïste trop petit et défectueux

Alfred Gassis demande de licence Ref = Réo No. 5637

Département du Secrétaire de la Province pension de malade à 216 par année.

Ref à A Belliveau Ref = au Délégué.

Henri Larivière application collecteur Ref = Réo No. 5650

Requête pour nomination de M. B L'assiste collecteur fixée en comité de Finances.

Requête pour M W Dargis Ref = Réo No. 5643

Requête pour A Roof clerc du marché Ref = Réo No. 5644

Emile Legneau demande % licence Ref fixé en comité pour étude

Ch Grandmont demande de lumière en comité pour étude

" - changer fil de fer " " "

" - réparation fusard " "

Jos Comeau - - passage par amos au Délégué

Philias Laliberte - - tabacs taxe d'eau - à l'étude

Nap Alarie Syndic offrant 2 lots à la ville à l'étude

Et la seance est levée

*J. MacLean* *J. Blaumier*  
marsé breffier

## Province de Quebec

## Cite du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblee reguliere du Conseil de la Cite du Cap-de-la-Madeleine, assemblee tenue aux lieux et place ordinaires des sessions du Conseil a l'Hotel de Ville Lundi ce dix-septieme jour de septembre mil neuf cent trente-quatre a laquelle assemblee etaient presents Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. les chevins Louis Lamy G. Bouffard Ernest Houle, Henri Thiffault & aep Cason formant quorum sous la Présidence du Maire au Panier.

5652.

Propose par l'echevin H. Thiffault

Appuye par l'echevin A. Cason

Et resolu que le proces-verbal de la derniere assemblee reguliere generale en date du 6 aout 1934 soit adoptes tel que lu

Adoptee.

5653.

Propose par l'echevin G. Bouffard

Appuye par l'echevin E. Houle

Et resolu que les comptes suivants soient payes:-

682 = Le Nouvelliste d'ici	Avis	12 <sup>60</sup>	✓
683 = Jos Demers	Pay chom.	17 <sup>19</sup>	✓
684 = La Cite du Cap	"	1228 <sup>70</sup>	✓
685 = Banque Can. Nat	Charges	38049 <sup>20</sup>	✓
686 = J. Lanquette Tresorier	S.D.	450 <sup>00</sup>	✓
687 = " "	"	26/7/34 1300 <sup>00</sup>	✓
688 = Continental Guar. Corp	Auto Chef.P.	50 <sup>35</sup>	✓
689 = J. Lanquette sal	Salaries 7/7/34 457 <sup>70</sup>	✓	✓
690 = A Marchand sal	" "	50 <sup>60</sup>	✓
691 = La Cite du Cap	Petty Cash	16 <sup>95</sup>	✓
692 = B. Lattinville	Interes	47 <sup>00</sup>	✓
693 = La Com. M. de Quebec	Salarie	83 <sup>33</sup>	✓
694 = J. Lanquette "Tres"	S.D. 2/8/34 1500 <sup>00</sup>	✓	✓
695 = " " "	" " 500 <sup>00</sup>	✓	✓
696 = V. Bonche sal	C. Coll. ag.	69 <sup>60</sup>	✓
697 = J. Lanquette "Tres"	S.D. 8/7/34 1200 <sup>00</sup>	✓	✓
698 = " " "	" 9/8/34 2000 <sup>00</sup>	✓	✓
699 = " " "	" Jan & Fevr 2500 <sup>00</sup>	✓	✓

## Montant Rapp.

700 = Jos Lannette val		Salaires 11/8/34 457 70
701 = A Marchand val	"	" 50 60
702 = Gage Loya en Chèque		S.D. Juillet 1933 101 55
703 = Jos Lannette "Prés"		S.D. 16/8/34 2000 00
704 = Gage Loya cheques		S.D. Juillet 1934 539 00
705 = Jos Lannette "Prés"		S.D. 23/8/34 2000 00
706 = " "		" Loyer Bmt 1700 00
707 = " "		" Eau " 400 00
708 = " "		" 30/8/34 1800 00
709 = " val		Sal. 23/8/34 457 70
710 = A Marchand val		" " 50 60
711 = La Com M de Quebec		Salaires 83 33
712 = Cont Guas Corp		Auto Chef D.P. 50 35
713 = Jos Lannette "Prés"		Tintes 50 00
714 = La Cité du Coq		Gel été 110 85
715 = J.J. Rochefort & Fils		Pay Chômage 6 72
716 = " "		" " 504 48
717 = Thomas Masson		" " 50 98
718 = Emile Halen		" " 47 58
719 = Alcide Demers		" " 43 64
720 = Henri Thiffault		" " 35 70
721 = Thomas Vives		" " 31 36
722 = " "		" " 15 00
723 = Edm. Savary		" " 75 52
724 = Zatique Cadotte		" " 56 71
725 = Simard & Frère		" " 51 66
726 = Arthur Hervé		" " 78 52
727 = J.H. Gare		" " 45 00
728 = Sev. Lévesque		" " 110 86
729 = Edm. Savary		" " 87 49
730 = Geo Lalancette		" " 39 26
731 = J.H. Leduc		" " 98 84
732 = G. Lorange & Fils		" " 79 07
733 = J.A. Bruneau		" " 61 12
734 = G. Lorange & Fils		" Adm 113 52
735 = Banque Can Nat		Int Pay-etc. 12275 79
736 = Bedon Lattinville		Int Pay 7 00
737 = Gage Rochefort		Zin. Fds dev 10 00

## Montant Rapp =

738 =	Jos Lannette "Trés"	S.D. 6/9/34	2000 <sup>00</sup>
739 =	"	" 13/9/34	2000 <sup>00</sup>
740 =	Gare Loyer en chèques	avril 1934	534 <sup>00</sup>
741 =	J Lannette val	Sal 8/9/34	457 <sup>70</sup>
742 =	A Marchand val	" "	50 <sup>60</sup>
743 =	V Bouche val	Com Coll. Ag.	55 <sup>45</sup>
744 =	J Lannette "Trés"	S.D. Chantier	500 <sup>00</sup>
745 =	" "	" "	500 <sup>00</sup>
746 =	" "	" 20/9/34	2000 <sup>00</sup>
747 =	H Massicotte & Frères	Play Adm.	153 <sup>68</sup>
748 =	H.D. Vrives	" Chom.	83 <sup>00</sup>
749 =	Cariere St Maurice	Pierre Rus	43 <sup>50</sup>
750 =	Paul Rochefort	" charage	24 <sup>00</sup>
751 =	Kew office app	Impression	40 <sup>50</sup>
752 =	Hector Pichette	Remb T. Mun.	3 <sup>50</sup>
753 =	J. Oscar Reward	Ass Marché	19 <sup>20</sup>
754 =	Edm Boussoinault	Ferme etc	11 <sup>50</sup>
755 =	Dme J Lépine	Jardins	20
756 =	J Ledoux	Sellene	6 <sup>80</sup>
757 =	J Sauvin & fils	Bois	7 <sup>33</sup> <sub>1</sub>
758 =	Belle Filles Coop	Pel & Mess	41 <sup>85</sup>
759 =	Garage S. Levesque	" Vidange	75
760 =	L. Hétu	Prof Bertrand	35 <sup>25</sup>
761 =	Rochelan & Frère	Police app	2 <sup>85</sup>
762 =	H Beliveau	Soudure	4 <sup>90</sup>
763 =	Und. Elliott Frise htd	Impression	17 <sup>75</sup>
764 =	Corp Mun Comte Nicolet	Traverse Eléme	10 <sup>50</sup>
765 =	La Com. M. de Quebec	Salaires	88 <sup>33</sup>
766 =	Pharmacie Caneau	Alarms	10 <sup>00</sup>
767 =	Alende Demers	Chevaux N.	9 <sup>78</sup>
768 =	H.D. Vrives	S.D.	10 <sup>00</sup>
769 =	Am. Colombe	Habit Vell Ent	1 <sup>19</sup>
770 =	D Ch. Démers	Sous Med	140
771 =	J.D. Samseau	Dr. Turner	12 <sup>00</sup>
772 =	Paul & Bergeron	Machineries	16 <sup>85</sup>
773 =	Bureau d'Enq	Mutations	3 <sup>50</sup>
774 =	Éleveuse Laviolette	Cartonne	8 <sup>00</sup>
775 =	Nap Horanger	Div Mat.	27 <sup>20</sup>

## Montant Rapj.

776 =	H. Massicotte & fils Ltée	Dws Mat	54 <sup>00</sup>
777 =	" "	"	59 <sup>61</sup>
778 =	Josephas Hardy	Dws Repar.	21 <sup>90</sup>
779 =	Med Boursvert	L. Elec Prog Ass.	5 <sup>00</sup>
780 =	La Cite du Cop	Petty-Cash	4 <sup>80</sup>
781 =	" "	Remb T. Mun	24 <sup>01</sup>
782 =	G. J. Moon & fils	Papeterie	28 <sup>22</sup>
783 =	G. Lorange & fils	Chevaux N.	10 <sup>20</sup>
784 =	" "	"	37 <sup>63</sup>
785 =	J.B. Lorange	Jardins etc	18 <sup>85</sup>
786 =	Le Nouvelliste Ltée	Avis	8 <sup>40</sup>
787 =	Shawinigan W. & F. Coop	Energie	137 <sup>43</sup>
788 =	" "	Telegrage	311 <sup>69</sup>
789 =	Jules Roy	Gaz & Eau	15 <sup>40</sup>
790 =	" "	"	54 <sup>44</sup>
791 =	" "		
		Grand Total	\$ 83,042.27

Adoptée.

5654.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson  
Délégué en date du 18 août incluant un chèque  
au montant de \$ 13559.<sup>52</sup> Recd. - avril 1934

5655

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson  
Délégué en date du 20 août incluant une lettre  
de M. Lt Gobron se rapportant à un montant  
de \$ 5500. garanti par le Gouvernement Provincial  
pour la période du 15 au 31 août 1934.

5656

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson  
Délégué en date du 20 août incluant une lettre  
de M. Emile <sup>Moyen</sup> de la Commission Municipale en  
date du 17 août approuvant les minutes de la  
réunion du 31 juillet avec les exceptions suivantes :

1o = En ce qui concerne la résolution no. 5625  
la Commission Municipale est d'opinion que les  
garanties de la Ville restent les mêmes puisque  
les changements apportés au premier acte ne tou-  
chent pas les dites garanties.

2o = L'approbation de la résolution no 5627  
est refusée.

3o = L'approbation de la résolution no 5628 est refusée.

4o = L'approbation de la résolution no 5630 est refusée, la Commission municipale étant d'opinion que les salaires actuellement payés ne devront pas être modifiés.

5o = En ce qui concerne la résolution no 5632, je dois vous dire que la Commission municipale de Québec ne peut donner son approbation à cette résolution telle que rédigée.

La Commission municipale de Québec reconnaît l'utilité de l'Union des Municipalités et désire que les municipalités importantes soient représentées à la convention de cette union par un délégué du conseil.

Toutefois, en tenant compte de la situation financière de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la Commission municipale ne croit pas qu'elle fera son devoir en autorisant plus que l'envoi d'un seul délégué avec l'entente que les dépenses de ce délégué ne devront pas excéder \$100.<sup>00</sup>

Aussi - vous l'obligeance d'informer le conseil dans ce sens.

Votre tout dévoué  
Le Secrétaire  
(signé) Emile Morin.

5657.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 10 septembre incluant une lettre de M. M. L. Guimont en date du 7 septembre 1934 relativement à l'acceptation de la réclamation du mois de juin 1934 au montant de \$11016<sup>00</sup>.

5658

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 10 septembre incluant une lettre de M. Emile Morin Secrétaire de la Commission en date du 30 août approuvant les minutes de la séance du 6 août 1934 avec les restrictions suivantes:

1o - L'approbation de la résolution no 5636 est refusée

~~2o~~ En vertu de l'article 517 de la loi des

cites et villes, le conseil n'a pas le pouvoir de faire remise des intérêts sur les taxes.

Cette résolution est donc absolument contraire aux dispositions formelles de cet article 517 et son approbation doit être refusée.

2o = L'approbation de la résolution no- 5640 est refusée pour les mêmes raisons pour lesquelles la résolution no- 5615 avait été refusée.

3o = Car la résolution no- 5641 il est demandé à la Commission municipale de Québec les raisons de son refus en ce qui concerne le compte no- 646 et la résolution no- 5619.

L'approbation du compte no- 646 au montant de 42<sup>72</sup> a été refusée.

Ce compte de 42<sup>72</sup> représente des secours direct distribués à des personnes qui s'étaient vues refuser leurs secours par suite du fait que lesdites personnes n'avaient pas travaillé, tel qu'exige par les règlements, en retour des secours qui leur sont accordés.

La Commission municipale a refusé son approbation à la résolution no- 5619 car elle ne croit pas qu'une enquête telle que suggérée soit nécessaire.

4o = L'approbation de la résolution no- 5643 est refusée.

M. Raoul Buisson donnant actuellement satisfaction dans l'accomplissement de ses fonctions la Commission municipale de Québec ne croit pas qu'il soit opportun de le destituer pour le remplacer par une autre personne.

5o = L'approbation de la résolution no- 5644 est suspendue jusqu'à ce que vous puissiez nous procurer des renseignements additionnels à son sujet.

De plus, le marché ayant été établi par un règlement, il me semble qu'un autre règlement serait nécessaire si on veut l'abolir ou le limiter.

6<sup>e</sup> = L'approbation de la résolution no 5648 est refusée.

7<sup>e</sup> = L'approbation de la résolution no 5650 est suspendue jusqu'à ce que le rapport auquel fait allusion cette résolution ait été soumis à la Commission municipale.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

5659

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 11 septembre incluant une lettre de M. Ivan E. Vallee en date du 31 aout 1934 accordant un octroi de \$ 11000. pour le mois de sept. 1934.

5660

Suggéré par l'échevin H. Schiff aux

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le greffier soit autorisé à acheter de la London Concrete Mchng un moulé pour tuyau de 24" x 2½" d'épais pour confection de tuyaux d'égout.

Adoptée.

5661

Suggéré par l'échevin H. Schiff aux

Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et résolu que ce conseil prie la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation de faire des travaux de prolongement de l'égout de 30" du Fleurie, et l'amélioration ou construction du tuyau d'égout de la Rue Royale,

Adoptée.

5662

Comme faire suite à la lecture d'une lettre de M. Josephat Hardy la résolution suivante fut adoptée

Suggéré par l'échevin H. Schiff aux

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la résolution portant le no 5586 faite et passée le 18 ième jour du mois de juin 1934 autorisant M. Aug Robichaud à louer la Rue Latremille soit reçue et annulée à toutes fins que dooit et qu'aux lui soit donné de livrer la rue d'ici 15 jours

Adoptée.

5663.

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une lettre du notaire J. A. Trudel relativement aux taxes des Dominicaines du Bassin décide que cette communauté soit traitée sur le même pied que les autres.

Adoptée.

5664

À la suite de la lecture d'une lettre de M. Nap. Lamy la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le greffier soit autorisé d'enlever sur le rôle d'évaluation la maison située sur la rue St Bonaventure appartenant à M. Nap. Lamy vu qu'elle est démolie.

Adoptée.

5665

Proposé par l'échevin H. Thiffault.

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une résolution de l'Association des marchands du Cap en vient à la conclusion qu'une décision doit être prise immédiatement et en conséquence demande à la Commission municipale d'emmets des billets en faveur des marchands qui ont fourni au Dept des secours-dictes et envers qui la cité a des redevances.

Adoptée.

5666

Comme suite à une lettre reçue signée par les vétérans de cette cité la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Attendu qu'une demande a été faite à ce conseil par les personnes ci-après nommées pour obtenir l'autorisation de se former en association sous le nom de "Casques du front 1914-1918 et compagnons", dans un but de réunions, d'exercices physiques et de détente pour l'esprit et le corps et pour toutes fins

utiles aux soussignés en leur qualité de Vétérans avec siège d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en conformité au chapitre 257 R. S. Q. 1925.

Attendu que ladite demande a été signée par les personnes (et-après) suivantes :

Rene Huylenbroek

Louis Laurant

Hector Pichette

Philippe Milette

Aime Beaumier

Henry Bennett

Jos Tremblay

Donald Belliveau

Léfe Blais

J. Henry Griffauet

Attendu qu'il est opportun d'accéder à ladite demande:

Que l'autorisation et le consentement de ce conseil prévu par ledit chapitre 257 S.R.Q. 1925, soit accordés aux dites personnes de se former en association sous le nom de "Casques du front 1914-1918 et Compagnons" pour les fins ci-dessus mentionnées, aux conditions et termes prévus par ledit chap 257 S.R.Q. 1925

*Adoptée unanimement.*

5667

Proposé par l'échevin A. Carson

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que les membres de la Commission scolaire soient priés de se joindre à la délégation des membres de ce conseil auprès des autorités de la Commission municipale pour régler les différents qui existent entre la Sterling Shirt et ladite Commission scolaire.

*Adoptée.*

5668

Proposé par l'échevin H. Griffauet

Appuyé par l'échevin A. Carson

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire pour la délégation du Conseil de la Cité, à Québec, jeudi le 20 courant.

*Adoptée.*

5669

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités des

Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un achar au montant de # 1100\$.<sup>00</sup> comme suit :

Pour nourriture	6447 <sup>00</sup>
" vêtements	1353 <sup>60</sup>
" chauffage	997 <sup>40</sup>
" lumière	306 <sup>00</sup>
" eau	408 <sup>00</sup>
" abri	1493 <sup>00</sup>

pour être distribué en secours - secut par cette municipalité au cours du mois d'octobre 1934 aux 408 chefs de famille et leurs 2210 dépendants ainsi qu'à 46 personnes vivant seules, formant un total de 2256 nécessiteux tous de cette municipalité.

*Adoptée.*

5670

Proposé par l'échevin H. Griffauet

Appuyé par l'échevin B. Bruffard

Et résolu que ce conseil à l'unanimité  
prié le Ministère de la Voirie de bien vouloir poser  
une couche d'asphalte, si possible, à l'entrée de la  
porte No 19 sur la Rue Thibeau, laquelle est en très  
mauvaise état actuellement.

*Adoptée.*

5671

Proposé par l'échevin B. Bruffard

Appuyé par l'échevin H. Griffauet

Et résolu que les membres du Conseil sont  
unanimes à faire disparaître le compte d'eau de M.  
Adolphe Brasseau à condition que toutes les taxes  
municipales soient payées; cette décision est prise  
pour la seule et unique raison que le propriétaire  
n'a jamais fait usage de l'eau de la Cité n'ayant  
pas fait d'entrée.

*Adoptée.*

5672

Proposé par l'échevin B. Bruffard

Appuyé par l'échevin A. Paxton

Et résolu que ce conseil ayant appris  
avec regrets la mort de Monsieur Hercule Beaumer  
ex-maire de cette Municipalité, prié la famille d'ac-  
cepter ses plus sincères sympathies dans le deuil qui  
vient de les frapper

*Adoptée.*

5673

Proposé par l'échevin B. Bouffard  
Appuyé par l'échevin A. Caton

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités de la Three-Rivers Traction Co. pour faire le trajet de la Rue Alice au lieu de Bonaventure avec le même service de 15 minutes tel qui actuellement.

Adoptée.

5674.

Ouverture des soumissions; foin ravoine

Jos Demers	=	Foin $\frac{1}{2} 90\%$ le 100 bottes et
	=	Avoine $\frac{1}{2} 165$ par sac de 98 lbs (mes)
O Lorange & Fils	=	Foin $\frac{1}{2} 95\%$ le 100 bottes et
	=	Avoine $\frac{1}{2} 0.62\frac{1}{2}$ le minot (Ouest)
Jos Sauvin	=	Foin $\frac{1}{2} 80\%$ le 100 bottes et
	=	Avoine $\frac{1}{2} 0.45\frac{1}{2}$ le minot (Canadienne)

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que la soumission de Monsieur Jos Sauvin pour du foin un bon No. 2 au prix de  $\frac{1}{2} 80\%$  le 100 bottes, soit acceptée; lui dans nos hangars.

Adoptée.

5675-

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que la soumission de M. Jos. Sauvin pour de l'avoine canadienne, pour une période de trois mois, au prix de  $40.45\frac{1}{2}$  le minot, soit acceptée.

Adoptée.

5676

= Avis de motion. =

(Je, sousigne) échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du Conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement du lait

(signé) Henri Thiffault

échevin de la Cité

5677

Lettres lues en conseil

Alp Devost = Demande mesures temporaires au Président Gaval.  
Lucien Baillif = Etat des superficies temporaire à emprunter  
S. Montplaisir = " "

Alex Sauvageau = Demande lunette Ref - Comité Finances  
 J. Laperrière = Accident Ref - au Chef pour rapport  
 J.H. Lemay = " " Ref = " " " "  
 Alb Brousseau - Demande entree d'eau = accordée  
 Théod Lupien = " " " " = "  
 Phil. St-Cys = " " " " = "  
 J Kean Rue Ste Madeleine, Requête signée par les prop de la rue St-Maurice, et une autre demande faite par 3 contribuables, tous pour des prises = au CM. pour rapport  
 Ad-Vallerand - Demande répare bog des Rue Napoleon au CM. pour rapport  
 Brefetti autorisé à acheter des tubes pour bouilloire à vapeur  
 Unite Sanitaire = fixée au Délégué.  
 J-L. Barbeau = Travaux pont C.P.R. Renseignements  
 " " = " " à l'aéroport @ l'étude  
 Résolution Municipale de St Louis de France - Aéroport  
 La Grosse = Ref 50<sup>e</sup> ann. = au Comité des Finances.  
 Retour à la source = au comité de Finances.

Jas a ceau Marie J. Beaumier  
Geffier

## Crovince de Quebec

## Côte du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 15 octobre 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.A. Radecan M.M. Georges. Buffard, Ernest Houle, François Constant et Alphonse Cason, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5678

Créé par le chêne à Houle

Appuyé par l'échelon A. Cason

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 17 septembre 1934 soit adopté tel que lu.

Adopté.

5679

792 = La Cite du Cap.

Adm.

1984

	Montant Rapp	1982
793 = René de Cotelet & son fils	audition	20 <sup>00</sup> ✓
794 = do	do	40 <sup>00</sup> ✓
795 = Canadian Pacific	Mess.	39 <sup>00</sup> ✓
796 = Carnier St. Maurice Ltee	Rues Ent	9 <sup>38</sup> ✓
797 = do	do	5 <sup>16</sup> ✓
798 = Jos Sauvin & Fils	Chevaux N.	21 <sup>25</sup> ✓
799 = Cordemus Rompré	Selleuse	3 <sup>20</sup> ✓
800 = Shawin. W. & Coy	Compagnie	150 <sup>00</sup> ✓
801 = do	éclairage	313 <sup>60</sup> ✓
802 = Roy Rotanger	ag & eq. Mat	8 <sup>55</sup> ✓
803 = do	do	31 <sup>71</sup> ✓
804 = Arthur Brumillette	Rues Ent	8 <sup>03</sup> ✓
805 = J.J. Monn & fils Ltee	Papeterie	2 <sup>80</sup> ✓
806 = do	do	65 <sup>00</sup> ✓
807 = J. D. Barneau	Éds de Sér	2 <sup>50</sup> ✓
808 = Adam Rocheleau	Jardins	4 <sup>00</sup> ✓
809 = Paul E. Bergeron	Machinerie	95 <sup>70</sup> ✓
810 = Bell Telephone Coy	Tel & Mess	37 <sup>76</sup> ✓
811 = Rocheleau & Frère	Auto - échelle	5 <sup>60</sup> ✓
812 = Bureau d'enregistrement	Mutations	14 <sup>00</sup> ✓
813 = Le Nouvelliste Ltee	Avis	10 <sup>00</sup> ✓
814 = Imprimerie St Patrice	papeterie	12 <sup>00</sup> ✓
815 = Arthur Doreet	chauffage	9 <sup>20</sup> ✓
816 = La Cie J.B. Holland	papeterie	7 <sup>45</sup> ✓
817 = Alfred Godin	Remb taxes Mun	2 <sup>80</sup> ✓
818 = Allen West Ltd	Comp. Machinerie	20 <sup>70</sup> ✓
819 = Jules Roy	Bazoline	26 <sup>45</sup> ✓
820 = " "	"	22 <sup>90</sup> ✓
821 = Bureau d'enregistrement	Vente de taxes	175 <sup>00</sup> ✓
	= Proposé par l'échevin J. Courteau	
	Appuyé par l'échevin A. Cason	

Et résolu que les comptes ci-haut mentionnés soient payés à l'exception du compte du bureau d'enregistrement \$175<sup>00</sup>

Adoptée.

5680

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Monn secrétaire de la Commission Municipale de Québec en

date du 4 octobre 1934 acceptant les minutes de la séance du 17 septembre 1934 avec les exceptions suivantes.

1<sup>e</sup> Le compte no- 764 mentionné dans la résolution no- 5633, est suspendu.

2<sup>e</sup> L'approbation du compte no- 770 est refusée.

3<sup>e</sup> L'approbation de la résolution no- 5660 est suspendue.

4<sup>e</sup> L'approbation de la résolution no- 5661 est suspendue.

5<sup>e</sup> Il y a, dans ces minutes, une résolution no- 5633 se rapportant à la Communauté des Dominicaines du Rosaire.

Est-ce que cette résolution veut dire que le conseil se rend à la demande de la communauté et qu'il consent à accorder l'exemption de taxes, sollicitée?

Si tel est le cas, je dois vous dire que la Commission Municipale de Québec refuse son approbation à ladite résolution.

Le paragraphe "C" de l'article 520 de la loi des cités et villes ne s'applique pas, d'après les informations que vous m'avez données, à la propriété dont il s'agit.

6<sup>e</sup> En ce qui concerne la résolution no- 5665 vous me déclarez que Monsieur Potvin a refusé la chose lors de l'entrevue avec les membres du conseil jeudi dernier.

7<sup>e</sup> L'approbation de la résolution no- 5671 est refusée.

Votre tout devoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

5681

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. M-L. Guimont en date du 1<sup>er</sup> octobre relativement à l'acceptation de la réclamation du mois d'août 1934 au montant de \$ 9603<sup>15</sup>.

5682

Lecture du lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. Ivan L'Valley en date du 27 septembre 1934 accordant à cette municipalité un octroi de \$ 11005<sup>25</sup> pour le mois d'octobre 1934.

5683.

Lecture d'une lettre de M. Robert Parson Délégué en date du 19 septembre incluant un chèque au montant de # 15344<sup>75</sup> pour réclamation du mai et add. d'avril 1934.

5684.

Proposé par l'échevin J. Constant

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à substituer le nom de M. C.N. De Grandmont à ceux de M.M. Ovila & Al Beaudoin, et Octave Baillifin que ces M.M. n'avaient que des promesses de vente non enregistrées et que ces noms avaient été portés au rôle d'évaluation à sa demande, le tout conformément à la demande de M. C.N. De Grandmont.

Adoptée.

5685

Proposé par l'échevin François Cloutier

Appuyé par l'échevin Alphonse Laron

Et résolu qu'après lecture faite du contrat entre la Ville et M. Binette, le maire soit autorisé à le signer.

Adoptée.

5686

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Laron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite aux autorités du Département des Travaux-Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$12,595.<sup>00</sup> comme suit:

Pour nourriture -	\$1,632.25
" vêtements -	1,590.00
" chauffage -	1,193.25
" Lumière -	295.50
" Eau -	394.00
" abri -	1,490.00

pour être distribué en secours directs par cette municipalité au cours du mois de novembre, 1934, à 394 familles, aut 45 personnes vivant seules, formant un total de 2559 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5686<sup>a</sup>

Proposé par l'échevin Ernest Boule

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Attendue que les Membres du conseil à l'unanimité reconnaissent les services déjà rendus par les vétérans : Il est résolu : qu'un montant de \$ 30.<sup>00</sup> soit accordé au Club "Casques du Front 1914-1918 et compagnons" pour l'achat de leur drapeau.

Adoptée.

5687

Proposé par l'échevin François Courteau

Appuyé par l'échevin Alphonse Baron

Que toutes les entrées d'eau demandées par écrit et jugées nécessaires par le contre-maître soient accordées.

Adoptée.

5688

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin François Courteau

Et résolu que la distribution de l'ouvrage de forge soit divisée également entre les forgerons de cette cité et que les achats de la Corporation soient aussi divisés également entre les marchands du Cap.

Adoptée.

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin François Courteau

Et résolu que le rapport de Monsieur Toncide Bordeleau du sujet des fiseurs et d'un logement ouvrier soit accepté, et que ces travaux de fiseurs et de réparations soient faits le plus tôt possible.

Adoptée.

5689

Proposé par l'échevin Ernest Boule

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que Monsieur Toncide Bordeleau contre-maître, soit autorisé à arrondir la sortie de la rue St-Sièvre, en réparant le trottoir de façon à faciliter la sortie de la dite rue et pourvu que ce travail n'empêche pas sur les propriétés privées.

Adoptée.

5690

Les membres du conseil après lecture d'une lettre de l'Honorable Premier Ministre Taschereau adressée à Monsieur Welle Llargis de notre ville, dans laquelle il est conseillé à ce dernier de s'adresser au maire pour obtenir la position qui il sollicite depuis longtemps

en sont venus à la décision suivante:

Proposé par l'échevin François Courteau  
 Seconde par l'échevin Alphonse Baron  
 Et résolu que le conseil prie l'Honorable  
 Premier Ministre, President de la Commission Municipale de bien vouloir autoriser tel que nécessaire les membres du conseil pour qu'il soit donné suite aux réclamations de Monsieur Kellie Largis.

*Adoptée.*

5691

Proposé par l'échevin Ernest Houle  
 Seconde par l'échevin François Courteau  
 Et résolu que les membres du conseil à l'unanimité prient la Commission Municipale de Dieppe de prendre les moyens nécessaires afin de faire délegaliser, soit par un bill, soit par toute autre procédure, le fait de convertir la dette municipale par de nouvelles obligations portant intérêt à trois pour cent, à trente ans, payables deux fois l'an, en juillet et décembre de chaque année, comprenant les intérêts et fonds d'aportissement.

*Adoptée.*

5692

Proposé par l'échevin Alphonse Baron  
 Seconde par l'échevin François Courteau  
 Et résolu que le conseil du Cap-de-la-Madeleine est prêt à accepter les avantages que le gouvernement offre à la cité concernant l'amélioration de son aéroport aux conditions suivantes:

(a) Que le projet en question ne contienne aucunement l'établissement d'un camp de concentration.

(b) Que le travail à effectuer pour ces travaux soit réservé exclusivement au travail de la flotte du Cap-de-la-Madeleine ainsi que ceux de la ville des Trois-Rivières, si nécessité il y avait.

*Adoptée.*

5693

Proposé par l'échevin François Courteau  
 Appuyé par l'échevin Alphonse Baron  
 Et résolu qu'en puaud soit fait sur la rue Dubuc entre les propriétés de M. Gergeau et Monsieur Brûlé.

*Adoptée.*

5694

Proposé par l'échevin François Courteau  
 Appuyé par l'échevin Alphonse Laron  
 Et résolue que M. Gauvin soit avisé de  
 nouveau de livrer le foin et le grain au prix de sa  
 soumission, telle qui acceptée par le conseil.

Adopté.

5695

Proposé par l'échevin Georges Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Ernest Houle  
 Et résolue que ce conseil à l'unanimité  
 autorise le Greffier à livrer à Monsieur Théophile  
 Lefebvre, 20 à 25-dormante pour relever sa maison

Adopté.

5696

Proposé par l'échevin Georges Bouffard  
 Appuyé par l'échevin François Courteau  
 Et résolu, tel que le Premier-Ministre  
 de cette Province le desire, ce conseil recommande M.  
 Robert L'Humont à la Commission Municipale de  
 Québec avec prière de l'aider dans sa demande.

Adopté.

5697

Proposé par l'échevin François Courteau  
 Appuyé par l'échevin Alphonse Laron  
 Et résolue que le Greffier soit autorisé à  
 demander des soumissions pour du charbon Buckwheat  
 Welsh pour les bâties de l'Hôtel-de-Ville et de la  
 station de pompage, et ce pour la prochaine séance  
 régulière du conseil.

Adopté.

5698

Proposé par l'échevin Ernest Houle  
 Appuyé par l'échevin Georges Bouffard  
 Et résolu que la Commission Municipale  
 de Québec soit priée de faire un ajustement de salaires  
 pour les employés permanents de cette cité.  
 En suspens jusqu'à la prochaine séance.

Lecture de diverses correspondances.

Et la séance est levée.

J. A. Maclachlan

A. L. Légaré  
T. Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 23ième jour d'octobre 1934 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire J. A. Nadeau M.M. S. Buffard le Notaire, H. Thiffault, F. Constant et aep Cason tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au furet.

Motif de l'assemblée Discuter la vente des propriétés et passer toutes résolutions en rapport à ce sujet

5699

Attendu que la Commission Municipale a donné instruction aux officiers de la Cité de faire vendre toute propriété sur laquelle existe des arriérages de taxe jusqu'à l'année 1933 inclusivement;

Attendu que d'après les lois déjà existantes les aménages de 1932-1933 ne se prescrivent pas immédiatement;

Attendu que les propriétaires de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ne peuvent bénéficier de la loi sanctionnée lors de la dernière session de la législature de Québec par suite du fait que cette municipalité est actuellement sous le contrôle de la Commission Municipale;

Attendu qu'il serait injuste de rendre la situation des propriétaires du Cap-de-la-Madeleine plus difficile que dans les autres municipalités de la Province lorsqu'ils ont déjà, par ailleurs, plus de difficultés que dans les autres villes à cause de l'état particulier des affaires de la cité.

Il est proposé par Henri Thiffault

secondé par François Constant

Et résolu que l'on retranche immédiatement de la liste des propriétés à être vendues tous les noms de ceux qui ne doivent à titre d'aménages que les taxes 1932-1933 à la condition

CAP-DE-LA-MADELEINE, 20 octobre 1934.

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## A V I S

Filière No. C3-2a

SUJET :

SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... **MARDI** ..... , le .. **Vingt-**.....  
**Troisième** ..... jour du mois de ... **Octobre** ..... de l'année mil neuf cent trente-quatre  
~~XXXVII~~ ..... , à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce .....

**Vingtième** ..... jour de ... **Octobre** ..... mil neuf cent ~~XIX~~ .....  
trente-quatre. ....

Cette assemblée est convoquée par  
Son Honneur le Maire J.A. Nadeau  
pour les raisons suivantes:

Discuter la vente des propriétés et  
passer toutes résolutions en rapport  
à ce sujet.

LE GREFFIER.

Appuyé par l'échevin A. Côté

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales du 15 et du 23 octobre 1934 soient adoptés tels que lus

# Answers to Questions

Mr. and Mrs. J. C. McMillions.

Während manuelle Informationsverarbeitung die  
Rolle der Manager des Handelns, sozialer Arbeit und  
Gesellschaft verdeckt, kann sie die Manager des Wissens und  
Gesellschaft offenlegen.

CAP-DE-LA-MADELEINE 50 octopodes

SIVA

5699

Il est proposé par Henri Thiffault  
secondé par François Courteau

Et résolu que l'on retranche immédiatement de la liste des propriétés à être vendues tous les noms de ceux qui ne doivent à titre d'arrenges que le taux 1932-1933 à la condition

que ceux qui doivent l'année 1932 faire immédiatement des arrangements de paiement avec le Trésorier et que la Commission Municipale de Québec soit priée d'accéder à cette demande.

Une copie de cette résolution soit adressée à la Commission Municipale de Québec et au Premier Ministre.

Adoptée.

5700

Suggéré par l'échevin J. Courteau  
Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que Mtr J. A. Cambray, avocat de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé d'aviser la Commission Municipale de Québec, de suspendre la vente des immeubles des propriétaires de cette municipalité en défaut, à date, vu que le Conseil de ladite Corporation n'a jamais été avisé de ce faité par qui que ce soit, et que Mtr Cambray soit autorisé à faire toutes démarches.

Adoptée

Et la séance est levée.

J. P. MacLean  
Maire

J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 5 novembre 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire J. P. MacLean MM L'hamy, B. Bonfond, E. Houle, H. Thiffault et Aep. Caron tous élus formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5701

Suggéré par l'échevin H. Thiffault  
Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales du 15 et du 23 octobre 1934 soient adoptés tels que lus

Adoptée.

570v

Propose par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par — —

Et résolu que les comptes suivant soient payés moins cependant celui de Mme J.A. Cambray sur lequel je me déclare dissident

En amendement

Propose par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Laron

Et résolu que tous les comptes tels que sus soient payés. L'échevin Ls Lamy retire sa motion sur qu'elle n'a pas de secondeur.

822 - Banque Can. Nationale Det. B.O. et B.P. 21329 54 ✓

823 - W. St. Cyr Pay chomage 173 01 ✓

824 - Aug Robichaud " 154 58 ✓

825 - Chs Lemay " 36 07 ✓

826 - J.W. Gauvin &amp; Fils " Adm. 15 78 ✓

827 - Ths Masson " Chomage 32 84 ✓

828 - J. a Nadeau Sal Délégation 50 00 ✓

829 - J. Lanquette Pres S.D. Jan Sept 400 00 ✓

830 - " " S.D. 27/9/34 2200 00 ✓

831 - " " S.D. Loyer sept 1600 00 ✓

832 - Salaire Emp (3) 2 semaines au 27/8/34 50 60 ✓

833 - - - Permanent - 27/8/34 457 70 ✓

834. Honorable Présomi Prov Pay adm. 1324 35 ✓

835 - Loyer de sept payés par chèque 414 00 ✓

836 - Commission sur Coll aqndus sept 1934. 85 18 ✓

837 - Commission Mun. dep. del. au 31/8/34 573 15 ✓

838 - J. Lanquette Présomé S.D. 4/10/34 2000 00 ✓

839 - Salaire emp perm 2sem. au 6/10/34 457 70 ✓

840 - - - (2) - 6/10/34 50 60 ✓

841 - J. Art. Larivière Pay. Chomage 21 73 ✓

842 - J. Lanquette Pres. S.D. 11/10/34 2500 00 ✓

843 - H. Lassentean Pay Chomage 70 45 ✓

844 - " (B. Viviers) " " 26 38 ✓

845 - Aug Robichaud " " 53 34 ✓

846 - Lucien Turcotte " " 88 45 ✓

847 - May Lavergne " " 0 44 ✓

848 - Leo Barrakatt &amp; Frere inc " " 119 32 ✓

849 - " " " " 0 92 ✓

## Montant rapp.

850 -	J. Arthur Bourneau	Pay. Chômage	17 95 ✓
851 -	Commission Mun de Quebec	Sal. Del 15/10/34 15/10/34	83 33 ✓
852 -	J. a Chevalier & Fils	Pay Chômage	77 90 ✓
853	J. Lanquette Pres.	S.D. 18/10/34	2000 00
854	J. N. Godin Ltée	Pay Chômage	66 97 ✓
855	Salaires Emp. Pem. & sem au 20/10/34		457 70 ✓
856	- - - - -		50 60 ✓
857	J. Lanquette Pres	S.D. 25/10/34	2000 00 ✓
858	" "	Loyer Oct/34	1600 00
859	Conrad Voyer	Pay Chômage	98 05 ✓
860	La Cite du Cap	Rimbaux	50 70 ✓
861	Arthur Rompre	selleuse	1 55 ✓
862	Buillemette Lafond	Pay Chômage	26 80 ✓
863	Banque Can Nat.	" "	89 99 ✓
864	" "	" "	64 58 ✓
865	H. Bourneau	" "	29 ✓
X 865	J. Beaumes Del Special	Remb de foin	28 20 ✓
866	Geo Banakatt	Pay Chômage	143 17 ✓
867	J. U. Sr Arnaud	" "	68 04 ✓
868	Sébastien Lutinville	B. Pay Part.	108 88 ✓
869	Chs Lemay	Pay Chômage	104 16 ✓
870	Arthur Heon	" "	77 85 ✓
871	Gust Lavigerie	" "	64 80 ✓
872	May Lavergne	" "	247 " ✓
873	Ernest Boilevert	" "	2 47 ✓
874	Imprimerie St-Patrice	Adm.	58 30 ✓
875	J. N. Godin Ltée	" Chômage	350 55 ✓
876	Eleskam Fournier	" "	123 30 ✓
877	Adam Rocheleau	Adm.	30 00 ✓
878	Conrad Voyer	" Chômage	73 66 ✓
879	Maurice Lahaye	" "	13 24 ✓
880	Edmond Baillies	" "	86 97 ✓
881	J. J. Gare	" "	48 41 ✓
882	W. Sr Cyr	" "	14 25 ✓
883	Débenture donnee en palement S.D. avant mise	en déput-	11900 00 ✓
884	Banque Can Nat	Int B. Obli: + B. Pay	8102 06 ✓
885	Napoléon Lortanger	Div Mat	13 28 ✓
886	Rocheleau & Presse	Auto - Chef	0 75 ✓

887 - J.A. Gauvin	0- chevaux N.	21 <sup>25</sup> /
888 - C. Lorange & Fils	" val.	32 <sup>81</sup> /
889 - Ed Boissonnault	Dro Rep + Enrage	10 <sup>50</sup> /
890 - Bureau d'Enq.	Mutations	10 <sup>00</sup> /
891 - "	Rôle d'éval	14 <sup>40</sup> /
892 - John Miller 3kw	Pol. App	20 <sup>2</sup> /
893 - Eugène Babin	Marché Rép	4 <sup>00</sup> /
894 - Gouvernement de la Prov	Indigents	3668 <sup>09</sup>
X 894 - Fortinat Lord CR	Opinion	13 <sup>00</sup> /
895 - La Aite du Cap.	Remb taxes	6 <sup>61</sup> /
896 - Drs Vigneau & Poiss	0- chevaux	16 <sup>00</sup> /
897 - Armand Bironillard	Auto chf + Dépense	13 <sup>96</sup> /
898 - Alphonse Hébert	Police Cont	6 <sup>90</sup> /
899 - M Massicotte & Frère Léve	agrég. Mat	82. <sup>87</sup> /
900 - J. Donat Beaume	Ass.	30 <sup>00</sup> /
901 - Hervé Vrivelis	Police Bat. Int	2 <sup>68</sup> /
902 - Edm Bergeron	Rues	3 <sup>90</sup> /
903 - Bell Telephone Cos of Canada		46 <sup>79</sup> /
904 - Amédée Martineau	Police Cont	5-
905 - Shawinigan W & P Cos	Compagnie	163 <sup>10</sup>
906 - "	Éclairage	318 <sup>36</sup> /
907 - Joseph Démers	Chevaux N.	5 <sup>65</sup> /
908 - " Gauvin & Fils	Police Cont	1 <sup>76</sup> /
909 - Harvey Mixaud	Dro Rép.	3 <sup>80</sup> /
910 - Mtrs J. A. Cambay.	Délégation	40 <sup>00</sup> /
911 - Jules Roy Idore	Gaz + Huile	30 <sup>25</sup> /
912 - Jérôme Cash Idore		1.15/

Adoptée.

cinq mots en italique  
dans le

5703

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Van La Vallee en date du 25 octobre accordant un octroi de \$12595<sup>00</sup> pour le mois de novembre 1934.

5704

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson fixant le tarif du chauffage comme suit

2 ou 3 personnes	1 <sup>00</sup>	par semaine
4	1 <sup>10</sup>	-
5	1 <sup>20</sup>	-
6	1 <sup>30</sup>	-
7	1 <sup>40</sup>	-
8 ou plus	1 <sup>50</sup>	-

5705

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant un chèque au montant de \$3822<sup>55</sup> étant pour la réclamation du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1934.

5706.

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre circulaire n° 22 relativement aux résolutions des corporations autorisant l'envoi de délégation auprès de la Commission municipale ou après de quelques autres chefs de départements.

5707

Proposé par l'échevin Henri Triffault

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit autorisée à payer un chèque au montant de \$37.50 à l'ordre de Monsieur Napoléon Lamy et de charger le dit chèque au compte coupon, échéance due 1<sup>er</sup> février 1927. Le greffier et le trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant stipulé plus haut.

Adoptée.

5708

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin Henri Triffault

Et résolu que le greffier soit autorisé à retrancher du rôle d'évaluation la bâtie porté au nom de Monsieur Robert Liselets; cette bâtie ayant été condamnée par le Bureau d'Hygiène de la Province de ratifier par résolution. Le Trésorier est aussi autorisé à retrancher du rôle de perception le montant représentant l'évaluation de la maison à condition toutefois que les taxes du terrain soient payées au complet, et que copie de cette résolution soit envoyée au intressé, à M. Robert Liselets et au Shérif M. L. T. Mercier

Adoptée

5709

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que la Commission Municipale de Québec soit priée de faire un rajustement de salaires pour les employés permanents de cette cité.

En amendement:

Proposé par l'échevin Henri Triffault

Appuyé par l'échevin Alphonse Dauvois

Et résolu qu'il soit demandé à la Commission Municipale de reajuster les salaires de la force constabulaire. Le proposeur et le secondeur retirent leur motion.

et l'amendement est adopté.

5710

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolue : Attendue qu'une demande a été faite à ce conseil par les personnes ci-après nommées, pour obtenir l'autorisation de se former en association sous le nom de "Club Lapointe" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et le délassement physique et intellectuel, avec siège d'affaires en la dite cité du Cap-de-la-Madeleine, en conformité au chapitre 257 S. R. Q. 1925.

Attendue que la dite demande a été signée par les personnes suivantes :

J. N. Léveillé, J. A. A. Richard, Arthur Beaudin, Alfred Piché, Marguerite Lavoie, Arthur Pelletier, Victor Laroche, William St. Pierre, Maurice Bonin et Willie Larivière.

Attendue qu'il est opportun d'accorder à cette dite demande.

Que l'autorisation et le consentement de ce conseil prissoe par ledit chapitre 257. S. R. 1925 soient accordées aux dites personnes de se former en association sous le nom de "Club Lapointe pour les fins ci-dessus mentionnées, aux conditions et termes prissoe par le dit chapitre 257, S. R. Q. 1925.

Adoptée.

5711

Les membres du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine prennent connaissance d'une lettre de l'Honorable Premier Ministre de cette province, adressée à Monsieur Émile Vigneault, déclarant que le gouvernement n'a aucun contrôle sur les municipalités qui veulent prélever les taxes que leur sont dues et lui conseille de s'intendre avec les autorités de sa ville.

Proposé par l'échevin Ernest Houle

Secondé par l'échevin Alphonse Caron

Et résolue que les membres du conseil sont unanimes à suspendre la vente des propriétés devant être vendues le 13 novembre, pour les années 1932, 1933 - 1934.

Adoptée.

5712

Considérant la Loi de la Commission Municipale de Québec, Section VI, article 39, Paragraphes, B, C, D, E, F.

La commission municipale se substitue au Gouvernement de la municipalité lorsque cette dernière néglige ou refuse après un avis préalable qui lui est donné par la Commission.

Le 6 février 1934, le Président de la Commission municipale de Québec dans une lettre adressée au Maire, définit les attributions du conseil, à savoir: "Que le conseil ne semble pas comprendre que notre municipalité doit être administrée non pas par le Délégué seul ni même par le Maire, mais bien par le conseil et la Commission municipale conjointement."

Celle-ci ne peut faire, de son chef, des actes d'administration que lorsque le Conseil refuse ou néglige de faire son devoir et de collaborer avec la Commission.

Je considère que le conseil doit prendre l'initiative en toutes choses et la Commission Municipale n'aura alors qu'à exercer son droit de contrôle.

Quant aux affaires d'administration du conseil, celui-ci partage avec nous la responsabilité.

Il est résolu que ce conseil proteste contre de tels pouvoirs pris par le Délégué, qui se serait permis de faire faire certains travaux au réservoir de notre aqueduc sans consulter le Conseil, et occasionnés par là une perte de \$128,000. à ce-dit réservoir et exposer la ville à rester sans eau et au risque d'une catastrophe. Cette opinion du Conseil est confirmée par une lettre reçue de l'ingénieur constructeur M. Roméo Morissette, avouant le conseil qu'il dégageait entièrement sa responsabilité et protestant contre les hommes proposés au travail et qui ont fait preuve de négligence et d'insécurité et collabore à tout point de vue à l'opinion des Membres du conseil.

Il est proposé par l'échevin Ernest Houle  
Secondé par l'échevin Alphonse Laron

Il est résolu que les membres du conseil à l'unanimité devant tous les faits mentionnés plus haut, disent digager entièrement leur responsabilité pour tous les argent dépensés inutilement et les dommages causés au réservoir de notre aqueduc pour la seule et unique raison que le conseil n'a jamais été consulté. Adopté.

5713

Proposé par l'échevin Léonard Suffalet  
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard.  
 Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$12,006.40 comme suit : -

Tour nourriture -	\$ 6,309.40
Tour vêtements -	\$ 1,322.40
Tour chauffage -	\$ 1,995.60
Tour Lumière -	\$ 309.00
Tour Eau -	\$ 412.00
Tour Abri -	\$ 1,658.00

pour être distribué en secours direct par cette municipalité aux cours du mois de décembre 1934, aux 316 chefs de famille et leurs 2167 dépendants, ainsi qu'à 37 personnes vivant seules, formant un total de 2204 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5714

Proposé par l'échevin Alphonse Baron  
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard.  
 Est résolu que les membres du conseil se croient justifiables de demander à la Commission Municipale, en vertu de quel article ou paragraphe de la Loi de la Commission Municipale de Québec que cette même Commission s'est permise de se payer elle-même sans autorisation du conseil, (Re: Dépenses du Séminaire)

Adoptée.

5715

Cap-de-la-Madeleine, 5 Novembre 1934.  
 Son Honneur le Maire,  
 Membre des Échevins,

Passieurs,

Conformément à la résolution passée par votre conseil récemment, je me suis rendu à Québec où j'ai rencontré les membres de la Commission Municipale; je fus reçu le plus courtoisement possible. La première chose qui attira mon attention fut celle de savoir si une autorisation avait été donnée à Monsieur Fortunat Beaumier, greffier du Cap-de-la-Madeleine, de cacher ou

de différez l'ordonnance de la dite Commission Municipale relative à la vente des propriétés des contribuables de cette Cité dont les taxes n'ittaient pas payées. J'ai l'autorisation de dire que jamais le greffier de cette Cité a été empêché de faire part au conseil de cette ordonnance. En outre, je dois ajouter que d'après la loi, le président ou un de ses délégués devait donner un avis de trente jours à cet effet, tel que la vente des propriétés ne devait se faire que après ce délai.

D'après la décision du président de la Commission Municipale de Québec, je soumets que les propriétaires possédant des propriétaires au Cap de la Madeleine peuvent prendre arrangement avec le délégué de la Commission Municipale de Québec facilement en payant un prorata du montant dû pour la première année des deux années dues, c.-à-d. 1932 - 1933 pourvu que la première année 1932 soit payée en entier au cours de la présente année, par versements mensuels. La loi exigeait qu'un avis fut donné à chaque propriétaire en défaut de payer sous un délai de trente jours, et je dois déclarer que jamais tel avis n'a été donné suivant la loi, malgré les déclarations des officiers de cette municipalité. On a offert des affidavits à cet effet, et je dois dire que ces affidavits étaient des fausses-tés, puisque j'ai du moins la copie des avis données en telle occurrence.

J'encourage mes concitoyens à faire en cette circonstance difficile de leur histoire un beau geste en payant le plus qu'ils pourront, quitte aux membres de notre Conseil de faire leur part légitime à l'heure qui sonnera lorsque il s'agira de récompenser les employés qui ayant rien fait pour protéger leurs concitoyens.

Votre tout dévoué

J. A. Lambray.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin St. Chiffault

Et résolu que le rapport de Mtr J. A. Lambray relativement à son entrevue avec la Commission Municipale re: vente pour taxes, soit accepté tel que lu adopté.

5716

Proposé par l'échevin Henri Griffault  
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Et résolue que le Greffier soit autorisé à acheter une couronne de fleurs pour être déposée au pied du monument des Braves aux Trois-Rivières, le 11 novembre prochain.

Adoptée.

5717

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy  
 Et résolue que la liste électorale provinciale 1934, soit adoptée telle qu'il paraphée par le président du conseil, en ce qui regarde la demande en inscription, et que la dite liste devienne en force.

Adoptée.

5718

Proposé par l'échevin H. Griffault  
 Appuyé par l'échevin G. Houle  
 Et résolue que le Greffier soit autorisé de vendre à l'enchère publique les routes pour l'intretien d'hiver pour les années 1934-35. La date de l'enchère sera le 19 Nov. 1934 avant la séance.

Adoptée.

5719

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Lamy  
 Et résolue que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour numéros de licences pour 1935.  
 300 numéros pour chiens

50	"	licence de commerce
25	"	taxis
50	"	licence de charrette

Les dites soumissions devront être envoyées au bureau du Greffier avant cinq heures le 19 novembre prochain.

Adoptée.

5720

Proposé par l'échevin G. Houle  
 Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
 Et résolue que la soumission de Monsieur Pierre Loranger & Fils pour un char de foin, "Un bon No. 2" au prix de \$10.25 le 100 bottes, soit acceptée.

Adoptée.

5721

Proposé par l'échevin A. Varon  
 Appuyé par l'échevin H. Griffault  
 Et résolue que la soumission de Monsieur Loranger & Frise pour du charbon "Buckwheat" au prix de

\$9.20 la tonne, soit acceptée.

*Adoptée.*

5722

Proposé par l'échevin A. Bliffault

Aphuycé par l'échevin A. Baron

C'est résolu que la soumission de Monsieur

W. St-Dyer pour du charbon "Stove" au prix de \$12.50  
la tonne, ainsi que la soumission de Arthur Doucet pour  
du charbon "Chesnut" à \$13.25 la tonne, soient acceptées.

*Adoptée*

Cap-de-la-Madeleine, le 20 Oct. 1934.

Monsieur J. A. Nadeau

Maire,

Cap-de-la-Madeleine.

Honorables Messieurs,

Je suis informé qu'à la suite de travaux  
à la prise d'eau, le nouveau réservoir s'est levé de quatre  
pieds environ brisant ainsi tous les raccordements d'aqueux  
et travail d'amenerie de l'eau.

Comme ingénieur dessinateur et constructeur  
des dits travaux, je désire dégager ma responsabilité professionnelle  
nelle en les circonstances où que les hommes proposés aux  
dits travaux ont fait preuve de négligence et d'inexpérience.

Il paraît que l'on conduit des travaux de  
recherches qui prouvent un manque de connaissance technique  
qui ne font que augmenter les risques que court  
le dit réservoir de se briser complètement.

Je vous soumets la présente dans une  
autre idée que celle de me protéger personnellement et  
professionnellement comme Ingénieur

*Vote tout dévoué;*

(Signé) Louis Morissette

Lettres lues en conseil:-

Jos. Ed. Laanger: Demande entrée d'eau - confirmée par résolution

Rene Huyghenck: Re: p'te du 11/11/34

Lettre de Jean Louis Paribau: re: demande de résolutions concernant l'établissement de l'aéroport municipal - Accordée.

Bernard Cossette, re: rapport - Jardins ouvriers - A l'étude

Requête signée par M. M. D. Berthelet, R. Blagoie, Emile

Dostau, re: Réparation d'un trottoir - Au contre-maître pour rapport.

Lettre de M. Napoléon Lamy concernant l'absence de trois coupons sur d'iventures dus en février 1921 - Ratifiée par résolution.

Lettre de M. J. A. Roy, faisant rapport que il a payé de taxes sur les lots P-543 & P-544 dont il n'est pas propriétaire.

A l'étude et Griffier autorisé à faire rapport.

J. O. Pauquin : Taux d'intérêt réduit à 5½ % à partir du 1er novembre 1934, re: avances faites pour distribution de secours direct.

Robert Sisilete : re: Arrangement de taxes sur sa propriété confirmée par résolution du conseil.

Requête signée par les employés de Bureau et du département de la police relativement à un renouvellement de salaire confirmée par résolution du conseil.

Requête signée par les Membres du "Club Lapointe" demandant l'assentiment du conseil de se former en association confirmée par résolution du conseil.

Ouverture des soumissions pour jardins Charbon. Et la séance est levée

*J. Deschêne*  
Maire  
*J. Beaumont*,  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le 3 décembre 1934 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.A. Deschêne M.M. Dr Lamy, G. Bouffard, E. Houle, François Courteau et Aep Caron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au Panier.

5723

Souscrit par l'échevin J. Deschêne

Appuyé par l'échevin Dr. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 5 novembre 1934 soit adopté tel que lu

Adopté.

5724

Souscrit par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin François Courteau

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

913	J. Lannette Tres.	S. Directs	2000.
914	J. Lanouette & Al	Sal. 3/11/34	457.70
915	Art. Marchand & Al	" "	50.60
916	J. Lanouette Tres.	S. Directs	2000.00
917	Henri Viviers	C. Pay. Chômage	10.62
918	J. Lanouette Tres.	S. Directs	500.00
919	Art. Can. Français & Al.	S. D. Loyers	392.00
920	V. Boucher & Al.	Comm. Coll. d'ag.	80.61
921	Arthur Brouillette	Fin. fds. de secours	15.15
922	Henri Bisson	Remb. de taxes	12.71
923	J. Lanouette Tres.	S. Directs	2300.00
924	La Cité du Cap	Petty cash	6.19
925	J. Lanouette & Al.	Sal. au 17/11/34	457.70
926	Arthur Marchand & Al	" " "	50.60
927	J. Lanouette Tres.	S. Directs	2300.00
928	J. Lanouette Tres.	S. Directs Loyers	1800.00
929	J. Lanouette Tres.	S. Directs eau	400.00
930	Thomas Viviers	C. Pay. Chômage	49.83
931	J. D. Laférière	Accident	4.25
932	J. Lanouette Tres.	S. Directs	2500.00
933	Les Ursulines T.R.	Int. Oblig. échus	286.00
934	J. Legault	" " "	15.00
935	Annie Boisclair	" " "	7.50
936	Manufacturers Life	" " "	47.50
937	Gédion Beaumier	" " "	3.00
938	Charles Trudeau	" " "	3.00
939	Ville de St-Jérôme	" " "	30.00
939	A.F.D. Beaumier	Det. Sp.	138.00
940	La cité du Cap	Petty cash	20.60
941	Nap. F. Godin	C. Pay. chômage	76.13
942	J. Lanouette Tres.	S. Directs	500.00
943	Banque Can. Nat.	Int sur Oblig. échus	17.50
944	Napoléon Lamy	Int. Obligations	37.50
945	Georges Lalancette	C. Pay. Chômage	95.59
946	P. V. Ayotte	C. Pay. Adm.	51.45
947	H. Massicotte & fiés	C. Pay. Adm.	30.10
948	N. B. Godin	C. Pay. Chômage	32.00
949	Jos. Lord	" " "	54.94

950	J. B. Thibodeau	C. Pay. chômage	21.98
951	Sirine Lemesque	" " "	35.18
952	N. E. Godin	" " "	53.90
953	Charles Lemay	" " "	214.04
954	Georges Lalancette	" " "	10.50
955	" "	" " "	14.00
956	Banque Can. Nat.	Fkt. Oblig.	15.00
957	Hervé Vioins & Al	C. Pay. chômage	700.00
958	Banque Can. Nat.	Fkt. Oblig. & B. Pay.	7.675.35
959	J. Lanouette & Al	Sal au 1/12/34	457.70
960	Arthur Marchand & Al	" " "	50.60
961	Rochefeuille & Fiers	Auto. Rep.	1.00
962	Josephine Hardy	Travaux de forge	21.20
963	Amédée Coulombe	Appareils	1.42
964	La cu J. B. Rolland	Papeterie	8.47
965	Frédéric Loranger	Contingent	1.00
966	Edmond St Louis	Bois-réervoir	2.10
967	Shawinigan W. & P. Co.	Huile	1.05
968	" " " "	Éclairage	35.50
969	Gilbert Auto Parts	Contingent	0.91
970	Pierre Loranger & fils	Char de foin	214.70
971	T. J. Moore & Cie	Papeterie	5.05
972	Donat Beaumier	Prop. Bertrand	1.30
973	J. B. Loranger	Contingent	1.30
974	René de Lotb & cie	Océdition	20.00
975	Nap. Loranger	Mat. Divers	17.25
976	Bureau d'enq.	Mutations	15.00
977	Dr. N. Perreault	Fds de secours	24.50
978	Raoul Belle-Isle & Al	Comm. Coll. Aqueduc	77.37
979	Can. Nat. Tel. & Co.	Messages	1.31
980	Arthur Doucet	Charbon	23.84
981	Edmond Boissonnault	Ferrage	4.75
982	J. A. Gauvin	Chenaut Nourriture	21.25
983	Garage R. Milot	Auto Chf. Rep. 3.35	10.00
984	Shawinigan W. & P.	Éclairage	324.64
985	" " " "	Énergie Pompage	152.74
986	Nap. Loranger	Mat. Divers	3.38
987	Jules Roy	Gazoline	38.00
988	Bell Telephone Co	Tel. & Messages	43.12

## Comptes en suspens

989	Wildy St-Syr	Charbon	92.85
990	Loranger & Jérôme	"	183.58
991	Fleuriste Lavoie	Contingent	8.00
992	F.X. Thos. Berlinguet	Aspernage	73.50
993	La Cité du Cap	Cont.Vente pour taxes	120.00
993	Club des Basques du front	Contingent	10.00

Adoptée.

5715

Proposé par l'Échevin François Courteau  
 Appuyé par l'Échevin Georges Bouffard  
 Et résolu que les comptes de charbon de Messieurs  
 Jos. L. Loranger & Wildy St-Syr soient assur-  
 mentés avant de les payer.

Adoptée.

5726

Proposé par l'Échevin François Courteau  
 Appuyé par l'Échevin Ernest Houle  
 Et résolu que ce conseil pour en venir à une  
 entente suggère qu'un montant de \$ 5.00 soit  
 accordé en paiement de chaume des deux  
 couronnes placées au nom de la Cité au mou-  
 vement des Brumes le 11 novembre dernier.

Adoptée.

5727

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson  
 délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin,  
 Secrétaire de la Commission Municipale de  
 Québec en date du 2 novembre 1934, acceptant  
 les minutes de la séance du 15 octobre 1934,  
 avec les exceptions suivantes:

- 1.- En ce qui concerne la résolution N° 5687,  
 la dépense devra être autorisée au préalable  
 par le délégué.
- 2.- L'approbation de la résolution N° 5688  
 est accordée à condition qu'il n'y ait  
 pas de différence dans les prix.
- 3.- L'approbation de la résolution N° 5690 est  
 suspendue.
- 4.- L'approbation de la résolution N° 5691 est  
 suspendue.

Le conseil devrait soumettre au délégué

son projet et le délégué pourra ensuite le communiquer à la commission municipale de Québec avec ses commentaires pour étude.

- 5.- L'approbation de la résolution № 5692 pourra être donnée qu'en autant que la dite résolution est conforme aux dispositions de la loi spéciale autorisant la Cité du Cap-de-la-Madeleine à acquérir des terrains pour les fins de l'aéroport.
- 6.- L'approbation de la résolution № 5693 est suspendue.
- 7.- L'approbation de la résolution 5686-A est refusée.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire. Emile Moiré

5728

Lecture d'une lettre de Mr Robert Poisson Délégué, incluant une lettre de M. Emile Moiré, Secrétaire de la Commission Municipale de Québec, en date du 2 novembre 1934, relativement à la séance spéciale du 23 octobre, 1934, laquelle se lit comme suit:

Je regrette de vous dire que la Commission Municipale de Québec n'a pas eu devoir donner son approbation aux résolutions Nos. 5699 et 5700 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine contenues dans les minutes d'une séance spéciale en date du 23 octobre 1934.

Votre tout dévoué

Le Secrétaire. Emile Moiré.

5729

Lecture d'une lettre de Mr Robert Poisson Délégué, incluant une lettre de M. Emile Moiré, Secrétaire de la Commission Municipale de Québec en date du 22 novembre 1934, approuvant les minutes de la séance du 5 novembre 1934, avec les restrictions suivantes:-

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approume les minutes de la séance du 5 novembre 1934, du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, avec les exceptions suivantes :-

1o- Le paiement du compte no. 910 au nom de Monsieur J. A. Lambray mentionné dans la résolution no. 5702 est refusé, car la Commission municipale de Québec avait refusé son approbation à la résolution du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à l'effet de priver Monsieur Lambray de représenter la ville auprès de la Commission municipale à Québec.

2o- Par la résolution No. 5709, le conseil demande à la Commission municipale de faire le réajustement des salaires de la force constabulaire.

La Commission municipale de Québec n'aurait pas d'objection à considérer le réajustement des salaires de tous les officiers et employés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Toutefois, disant coopérer avec les membres du conseil dans cette affaire, elle croit qu'il serait préférable que le conseil informe la Commission Municipale de Québec de quel pourcentage il est d'opinion qu'il serait raisonnable d'augmenter les dits salaires.

Cette suggestion est faite dans le but de laisser au conseil le soin de prendre l'initiative dans cette affaire comme dans toutes les autres questions relevant de la municipalité.

3o- L'approbation de la résolution No. 5711 est refusée.

4o- Par la résolution No. 5712, il est déclaré que les membres du conseil disent dégager entièrement leur responsabilité pour tous les argent dépensés intempestivement et les

dommages causés au réservoir de l'aqueduc.  
La Commission municipale de Québec  
ne croit pas qu'il ait jamais été de  
l'intention de qui que ce soit de tenir  
responsables les membres du conseil  
pour le seul fait que les employés  
de la ville, dans l'exercice de leurs  
fonctions ordinaires, auraient procédé au  
nettoyage annuel du réservoir alors que  
ce nettoyage a été fait exactement de  
la même façon que pour les années  
passées sous la direction du même contre-  
maître et en prenant les mêmes précautions.

De plus, la Commission municipale de  
Québec est informée que ce nettoyage n'a  
rien coûté à la ville, qu'aucun montant  
n'a été dépensé pour réparer le réservoir  
et qu'il n'y a aucune interruption dans  
le service d'aqueduc à la suite de  
ce nettoyage annuel.

50.- Par la résolution № 5714, le conseil demande  
à la Commission municipale de Québec, sous  
l'autorité de quel article de la loi, les dépenses  
du délégué sont payées, par suite du fait  
qu'il n'y aurait pas d'autorisation du conseil  
pour payer les dites dépenses.

Je vous envoie, ci-joint, une copie certifiée  
d'une résolution du conseil de la Côte-du-  
Cap-de-la-Madeleine portant le № 5381,  
en date du 20 novembre 1933, à l'effet  
de payer à la Commission municipale de  
Québec, pour le service du délégué, des  
émoluments jusqu'à concurrence de la  
somme de \$1.000.00 payables \$83.33 par  
mois, plus ses dépenses de voyages.

De plus, la Commission municipale de  
Québec croit que vous devriez signaler à  
l'attention des membres du conseil que  
depuis le premier mai dernier, le montant

de \$ 83.33 que la Cité du Cap-de-la-Madeleine payait à la Commission municipale pour vos émoluments a été réduit sans même que le conseil de ville le demande, à \$ 6.66, avec en plus, naturellement, vos dépenses ordinaires de voyages lorsque vous vous rendez au Cap-de-la-Madeleine dans l'intérêt des affaires de la municipalité.

60.- Par la résolution N°. 5715, le conseil accepte le rapport soumis au conseil par Monsieur J.A. Bambray, en date du 5 novembre 1934. La Commission municipale de Québec ayant refusé son approbation à la résolution priant monsieur Bambray de se rendre à Québec et ayant refusé d'autoriser le paiement des honoraires et les dépenses de voyages de monsieur Bambray à l'occasion du voyage qui il a fait à Québec, ne peut pas reconnaître le dit rapport et y donner son approbation.

La Commission municipale de Québec croit qu'il serait à propos de faire une mise au point sur quelques allégations de ce rapport.

Il n'y a rien dans la loi de la Commission municipale de Québec qui exige qu'un avis soit donné aux contribuables qui doivent des taxes à l'effet que leurs propriétés seront vendues à moins que les dites taxes ne soient payées dans un délai de 30 jours.

La Commission municipale de Québec d'un autre côté ne disent pas prendre qui que ce soit par surprise.

Aussi recommande-t-elle à ses diligues, lorsque ces derniers reçoivent instructions de procéder à une vente d'immeubles pour non paiement des taxes, de faire adresser aux contribuables, une copie de leur compte avec

une mention sur ledit compte à l'effet que les montants qui y sont mentionnés devront être payés, si le contribuable désire éviter la vente de sa propriété.

La Commission municipale de Québec a une déclaration assumée du trésorier de la ville, M. J. Lanoette et du comptable, monsieur Biron, à l'effet que les instructions de la Commission municipale de Québec sur ce point ont été suivies et qu'un compte de taxes avec une mention spéciale inscrite sur chaque compte, au moyen d'une estampe préparée à cet effet, a été adressé par la malle à tous les contribuables devant des arrérages de taxes.

Il est exact comme le mentionne monsieur Cambrey que tous les diligues de la Commission municipale ont des instructions d'accepter des contribuables, les arrangements raisonnables que ceux-ci peuvent offrir en ce qui regarde le paiement de leurs taxes. Ces instructions s'appliquaient dans le cas de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et dès le mois de septembre dernier, le diligue de la Commission municipale de Québec a commencé à accepter de tels arrangements de la part des contribuables qui s'étaient présentés au bureau.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire. Emile Morin.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de Monsieur Ivan E. Vallée en date du 23 novembre 1934, accordant à la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine un octroi au montant de \$12.006.40 pour le mois de décembre, 1934.

5731

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson délégué, incluant une lettre de M. M. L. Guimont en date du 6 novembre 1934, relativement à l'acceptation de la réclamation du 15 au 31 juillet 1934 au montant de \$ 5.780-60.

5732

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson délégué, re: certificat d'hypothique pour Protontaire, relativement à la vente des immubles sous la loi de la Commission Municipale de Québec.

5733

Lecture d'une lettre de Monsieur Robert Poisson délégué, incluant une lettre circulaire № 2 du Ministre des Travaux Publics, contenant des instructions à suivre dans la préparation et la présentation des réclamations.

5734

Le 1er décembre 1934.

Son Honneur le Maire J. A. Nadeau,  
Messieurs les Échevins,  
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

Messieurs,

Le 3 octobre 1934, j'apprenais  
qu'une industrie assez considérable désirait  
s'introduire dans le Canada, par l'inter-  
médiaire de la maison Ernest Pitt & Co.  
courtiers en immubles, Montréal, et qui  
disaient être traités comme tels.

Le 15 du même mois, je me rendais à  
Montréal, à mes frais et dépens, et toujours  
sans charge pour personne, j'ai continué  
les négociations avec Mr Pitt, pour induire  
cette compagnie à construire son usine  
au Cap.

Nous en sommes venus à une conclusion  
après divers pourparlers, ce qui a permis  
l'émission de la lettre de Monsieur Pitt,  
en date du 28 novembre dernier que j'ai  
eu le plaisir de remettre à son Honneur le  
Maire, jeudi dernier, pour la soumettre  
au conseil afin que le dernier prenne une

decision en rapport avec le dit projet.  
 La compagnie construira une bâtie de 360.000 pieds carrés de plancher pour fins de manufacture; de plus une autre bâtie de 30.000 pieds carrés devant servir pour fins de bureaux, entreposages et chambres à réparations de machines, ainsi qu'une bâtie pour les bouilloires, etc.

Comme nous avons à rencontrer certaines grandes offres à cette compagnie par d'autres municipalités de Québec et de l'Ontario, j'ai suggéré à la compagnie comme avantages particuliers à la cité du Gap que nous leur fournissons le site gratuitement ainsi que la main-d'œuvre et que nous tombions d'accord pour établir un puit pour leur fournir l'eau de façon à ce que nous rencontrions les dépenses de cette exploitation. Pour fournir cette eau, j'ai suggéré que la ville construise deux ou trois petites stations de pompes sur la rue St Léon, sur des terrains qui appartiennent à la ville. Le coût d'exploitation de telles usines représenterait une dépense annuelle d'environ \$10.000 par année, et l'eau serait vendue à la compagnie à \$0.05 des 1000 gallons, ce qui ferait plus que rembourser la ville de ces dépenses annuelles. Comme nous avons le sable et la pierre à proximité et à bien meilleur compte qu'ailleurs, j'ai représenté à la compagnie qu'une épargne d'au moins 10% pourrait être réalisée sur une construction en béton, qui permettrait d'employer un grand nombre de main-d'œuvre locale pour l'erection de la bâtie. J'ai aussi suggéré pour le bureau et le magasin

qui devront avoir un étage, un lambri en bloc de ciment.

Comme vous le notez par la lettre que vous transmet Messieurs Ernest Pitt & Co., il m'a fait plaisir d'agir comme intermédiaire entre la Compagnie et la Ville en cette circonstance. Soyez assurés que je n'ai aucun autre but que celui de procurer du travail à mes concitoyens tout en essayant de m'en donner à moi-même et de permettre que la ville revoit une fois de plus renaitre dans ses murs la prospérité.

Croyant que vous accéderez à la demande de ces Messieurs "Associated Textile of Canada Ltd", afin que nous puissions réinstaller leur usine chez nous, je demeure,

Votre tout dévoué, Roméo Morissette Ingénieur  
À la suite de la lecture de cette lettre,  
la résolution suivante fut adoptée.

ATTENDU: que Messieurs Ernest Pitt & Co., Inc. courtiers en immeubles de la cité de Montréal et agissant comme tels et représentants leurs clients "The Associated Textile of Canada Ltd", et leurs compagnies associées qui désirent établir dans la Province de Québec une industrie;

ATTENDU: que cette industrie emploierait environ 2000 personnes;

ATTENDU: que les dits courtiers suggéreraient à cette cité la proposition d'affir un site gratuit de six acres, la main-d'œuvre ordinaire nécessaire à l'érection de l'usine et une commutation de taxes en rapport avec ce que permet la loi de la Province de Québec.

ATTENDU: que la dite compagnie et ses associés, au cas où ils construiraient leur usine dans la limite de cette cité

aurait besoin de 1.500.000 gallons d'eau par jour.

ATTENDU: qu'il y a actuellement dans cette cité 397 chefs de famille sans travail connus, qui représentent avec leur famille, 720 mains qui pourraient être utilisées à des travaux, et de plus, qu'il y a 63 chefs chômeurs vivant sur des revenus minimes, le tout représentant un total de 884 personnes pouvant travailler.

ATTENDU: que si la compagnie décidait de construire au Cap elle devrait fournir à ses propres frais les matériaux, l'outillage et la main-d'œuvre experte pour l'exécution de la construction de la dite usine qui devra être dirigée par un ou des entrepreneurs résidant dans cette cité.

ATTENDU: que la Compagnie se trouverait à dépenser en achat de matériaux plusieurs centaines de millions de piastres.

ATTENDU: que par le fait de l'établissement et dès la mise en opération de cette industrie au Cap le chômage disparaîtrait complètement et le sort du petit propriétaire serait amélioré, par le fait de l'embarquage à l'étranger du surplus de la main-d'œuvre nécessaire.

ATTENDU: qu'une somme d'environ \$3.000.00 de gages étant versée journalièrement dans la cité du Cap, le commerce serait plus florissant et plus actif.

ATTENDU: que pour les fins de taxation le fait que de si grandes sommes d'argent seraient distribuées au personnel des dites usines, la population serait plus apte à rembourser ses obligations.

publiques, telles que taxes municipales, scolaires et pour fins du culte.

ATTENDU: que le fait de la fusion de la St. Maurice-Paper Co. a créé ici un nombre de chômeurs disproportionnés à la population de la Ville.

En conséquence :-

Sur proposition de l'Échevin Georges Bouffard Appuyé par l'Échevin Alphonse Caron, Il est résolu que cette Municipalité est prête à entier en une entente avec la "Associated Textile of Canada Ltd." et leurs compagnies associées ou leurs représentants par laquelle si les dites compagnies construisent un moulin de l'importance de celui mentionné dans le dit parrabile, la Cité rendra à la dite compagnie un site de 6 acres pour la somme de \$100 payable comptant, le dit site étant entouré de quatre rues; qu'elle fournira gratuitement la main-d'œuvre ordinaire nécessaire à l'érection du moulin de la compagnie, une bâtie de 550 x 168 pieds, à quatre étages, en béton armé ou l'équivalent, comprenant l'érection des murs, des planchers, des colonnes et de la couverture, le coulage de la tuyauterie nécessaire à la distribution des fils électriques dans le béton pour fins d'éclairage et le posage des tuyaux servant à la radiation de la chaleur dans la bâtie; la dite main-d'œuvre ordinaire étant fournie en rapport avec le nombre de chômeurs que la Commission Municipale pourra disposer dans chaque corps de métier. La Municipalité s'engage à fournir à la ligne de la rue et du terrain de l'usine de la compagnie, au moyen d'un compteur, sur

minimum de 1.200 gallons d'eau par minute ou environ 1.500.000 gallons d'eau par jour au prix de \$0.05 le 1000. gallons. La dite eau étant de l'eau souterraine propre, pure et de bonne qualité. La Compagnie s'engageant à payer pour les matinaux, pour la machinerie et la main-d'œuvre experte et faire faire ses travaux par un ou des entrepreneurs résidant déjà dans cette cité.

Sur agrément de la part de la Compagnie de la présente résolution, le conseil passera un règlement par lequel il accordera à la compagnie une commutation de taxes municipales générales de 70% pour dix ans, sur l'évaluation totale des biens de la compagnie dans cette Municipalité; la dite compagnie devant payer en entier ses taxes scolaires. Il est entendu que les chômeurs, leurs fils et leurs filles qui auront travaillé à la construction de l'usine devront recevoir de la part de la compagnie la préférence lors de l'embauchage des employés devant travailler à cette industrie et qui en autant qu'ils auront bien fait leur travail. Ils devront recevoir au moins les salaires minimum fixés par les lois de la Province de Québec pour tels travaux.

La présente résolution est valable jusqu'au 15 janvier et si elle est acceptée par la Commission Municipale, le Maire et le Greffier sont autorisés de s'intendre avec Messieurs Roméo Morissette et Ernest Pitt, les représentants

de la Compagnie, pour discuter et signer tout document conforme à l'édicte de la présente résolution tant avec les représentants des compagnies que les compagnies elles-mêmes.

La présente résolution deviendra en force après qu'elle aura reçu la sanction de la Commission Municipale de la Province de Québec.

Adoptée.

5735 Proposé par l'Échevin Alphonse Baron  
Secondé par l'Échevin Ernest Houle  
Et résolu que le Maire soit par la présente autorisé à adresser une lettre, à la Commission Municipale de Québec dans laquelle il sera souligné que les fausses déclarations du dernier rapport n'ont même pas le mérite d'être intelligentes et font trop voir les dessous que cache une surface mal polie.  
Adoptée.

5736 A la suite d'une lettre adressée au conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine par les Révélades Secours Dominicaine du Rosaire demandant une exemption de taxes, la résolution suivante fut adoptée.

Proposé par l'Échevin François Bourreau  
Appuyé par l'Échevin Alphonse Baron  
Et résolu que la demande d'exemption de taxes des Rév. Secours Dominicaines du Rosaire soit accordée, étant donné qu'elles ont abandonné l'Hôtellerie pour faire de leur propriété une maison de piéres et de refuge.  
Adoptée.

5737 A la suite d'une lettre adressée par Messieurs Gariépy & Gariépy, procureurs de M. André Perron réclamant un montant de \$ 67.76 et étant un compte d'avant mise en défaut, la résolution suivante fut adoptée.  
Proposé par l'Échevin François Bourreau  
Appuyé par l'Échevin Georges Bouffard  
Et résolu que demande soit faite au

Délégué de bien vouloir payer le compte de M. H. Perron au montant de \$ 65.00, lequel compte est maintenant entre les mains de Me Graniéry pour collection.

Adoptée.

5738

ouverture des soumissions de Messieurs H. Massicotte & fières ltée, P. A. Guin Eng. & J. B. Loranger et Nap. Loranger  
Proposé par l'Échivin Alphonse Baron  
Appuyé par l'Échivin Ernest Houle  
Et résolu que la soumission de Monsieur J. B. Loranger pour numéros de Licences pour l'année 1935, soit acceptée comme étant la plus basse. Adoptée.

5739

Lecture d'une lettre de la Cie Bell Telephone Co. demandant l'assentiment du conseil pour ériger un poteau sur l'Avenue St Henri. La résolution suivante fut adoptée.  
Proposé par l'Échivin François Courteau  
Appuyé par l'Échivin Georges Bouffard  
Et résolu que ce conseil se rend à la demande de la Cie Bell Telephone of Canada et l'autorise à faire les changements de poteaux demandés dans leurs lettres du 7 et 21 novembre 1934. Adoptée.

5740

Proposé par l'Échivin François Courteau  
Appuyé par l'Échivin Louis Lamy  
Et résolu que Mr l'Échivin Henri Thiffault soit nommé pro-maire pour le prochain terme. Adoptée.

5741

Proposé par l'Échivin Georges Bouffard  
Appuyé par l'Échivin Alphonse Baron  
Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de \$ 16.510.00 comme suit:-

Pour nourriture	\$ 9.069.00
Pour vêtements	\$ 1.904.25
Pour chauffage	\$ 2.855.00
Pour lumière	354.75
Pour eau	473.00
Pour abri	\$ 1.854.00

pour être distribué en secours - directs par cette Municipalité au cours du mois de Janvier 1935, aux 473 chefs de famille et leurs 2503 dépendants, ainsi qu'à 36 personnes vivant seules, formant un total de 2539 nécessiteux, tous de cette Municipalité.

Adopté.

5742 Lecture d'une lettre assurante de Monsieur Charles Skilling réclamant du charroyage de bois, fait en 1933.

Proposé par l'Échevin Georges Bouffard  
Appuyé par l'Échevin Louis Lamy  
Et résolu que le compte de M. Charles Skilling, pour du charroyage de bois, soit payé.

Adopté.

5743 Proposé par l'Échevin François Courteau  
Appuyé par l'Échevin Georges Bouffard  
Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec de faire suite à notre demande, savoir que les allocations pour abri telles que spécifiées et payées dans le cours de l'hiver dernier par la résolution No 5412 des minutes de ce conseil soient accordées pour la saison que nous avons communiquée. Les dites allocations étaient comme suit -

1 personne	\$ 3.00
2 & 3 "	4.00
4 "	5.00
5 "	5.50
6 "	6.00

7 personnes \$ 6.50

8 " " 7.00

9 et plus 8.00

Une copie de la présente soit immédiatement envoyée au Département des Travaux Publics et à la Commission Municipale avec prire d'y accorder tout l'appui qu'elle mérite.

Adoptée.

5744

Proposé par l'Échevin Georges Bouffard  
Appuyé par l'Échevin Ernest Houle

Et résolu que la route du passage pour l'entretien d'hiver soit adjugée à Monsieur Alphonse Thibeau à raison de \$ 30.00 pour la saison d'hiver 1934-35; le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien de ladite route suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

5745

Proposé par l'Échevin François Courteau  
Appuyé par l'Échevin Louis Lamy

Et résolu que la route de la rue St Maurice à partir de la rue Ste Madeleine, jusqu'à la limite Nord de la Cité et la route de St-Malo pour la partie que se trouve entre ladite route St-Maurice et le chemin conduisant à l'usine de pompage soient adjugés à Monsieur Lacasse Lord pour le prix de \$ 59.00 pour la saison d'hiver 1934-35; le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien des dites routes suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

5746

Proposé par l'Échevin Alphonse Baier  
Appuyé par l'Échevin Louis Lamy

et résolu que la route de Shavington à partir de l'endroit où se trouve la voie d'évitement jusqu'aux limites Nord de la Cité, et le Cordon Young pour la partie que se trouve dans les limites

de la cité soient adjugées à Monsieur  
Alphonse Thibault à raison de \$ 66.00  
pour la saison d'hiver 1934-35; le dit  
adjudicataire s'engageant à l'entretien  
des dites routes suivant les exigences de la  
loi  
*Adopté.*

5747

Avis de motion.

Je, François Courteau, cheviv, donne avis de  
motion qui à une prochaine assemblée du conseil  
je proposerai un amendement au Règlement  
No. 167 et ce à la section qui traite du  
taux de l'eau pour les hôtels.

*Signé:- François Courteau*

5748

Avis de motion.

Je, Ernest Houle, donne avis de motion  
qui à une prochaine assemblée du conseil  
je proposerai un amendement au Règle-  
ment du Lait.

*Signé:- Ernest Houle.*

Lecture de diverses correspondances.

5749

Bell Telephone Co. Re: Changement de poteaux  
au nouveau viaduc.

Avis de Jos. Demers re: Accident à sa voiture.  
Certificats de retrait du Bureau d'enregistre-  
ment opérés sur les propriétés rendues pour taxes.  
Arthur Marchand demandant l'autorisation  
d'enlever la neige dans la partie du bas  
sur la route Trois-Rivières - Grand'Mère.  
Avis de Maurice & Emile Thibeault par lettre  
recommandée demandant le paiement d'une  
partie de terrain dont la Ville se serait  
emparée pour l'élargissement d'une rue.  
Et la séance est levée.

*J'aurais aimé faire  
J. Beaumier  
Greffier.*

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale  
du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
laquelle assemblée fut tenue aux lieux d'place  
ordinaires des sessions Lundi le 17 décembre  
1934, à laquelle assemblée étaient présents  
Son Honneur le Maire J. A. Nadeau M. M. Louis  
Lamy, Sec. Bouffard, E. Houle & aep. Cason, tous  
échevins formant quorum sous la présidence  
du maire au fauteuil.

5750

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin aep. Cason

Et résolu que les minutes de la  
séance du 3 Décembre 1934 soient acceptées

Adoptée

5751

Proposé par l'échevin aep. Cason

Appuyé par l'échevin Sec. Bouffard

Et résolu que les comptes suivants  
soient payés :

994 = J. Lannette Pres	S.d.	2500. 00	✓
------------------------	------	----------	---

995 = Paye de nos payés par chèque		473. 00	✓
------------------------------------	--	---------	---

996 = The Banquet Co Ltd	Pay Adm 2783.	34	✓
--------------------------	---------------	----	---

997 = La Cité du Cap.	Ed de les	235. 50	✓
-----------------------	-----------	---------	---

998 = Shaw W & P. Coy	Pay Adm 2730.	25	✓
-----------------------	---------------	----	---

999 = do	Aq. Delaage	16 62	✓
----------	-------------	-------	---

1000 = Paie emp perm. au 15 Dec 1934	457 70	✓
--------------------------------------	--------	---

1001 = " " " " 50 60	✓
----------------------	---

1002 = Maison P. P. Martin	Pay Chomage	59 44	✓
----------------------------	-------------	-------	---

1003 = Paie emp perm. au 29 Dec 1934.	457 70	✓
---------------------------------------	--------	---

1004 = " " " " 50 60	✓
----------------------	---

1005 = Shawin. W & P. Coy	Pay Chomage	90 72	✓
---------------------------	-------------	-------	---

1006 = La Cité du Cap	Petty-Cash	34 32	✓
-----------------------	------------	-------	---

1007 = J. Lannette Pres.	S. Streets	2800 00	✓
--------------------------	------------	---------	---

1008 = " " " " 2800 00	✓
------------------------	---

1009 = " " " " 1 payer 2000 00	✓
--------------------------------	---

1010 = " " " " 4 3000 00	✓
--------------------------	---

1011 = " " " " 1 paie 500. 00	✓
-------------------------------	---

1012 = L'Amable Pres hommard	arbitre hon	1/2	✓
------------------------------	-------------	-----	---

adm

## Montant Rapp.

1013 = La Cite du Cop.	Timbre de	25 <sup>00</sup>
1014 = La Commission Mun. Salaries 15/10 au 15/11		83 <sup>33</sup>
1015 = " " 15/11 au 15/12		83 <sup>33</sup>
1016 = J. D. Barnier	Pay. Adm	24 <sup>00</sup>
1017 = Dr Chas Demers	" "	80 <sup>75</sup>
1018 = Shaw W. & L. Pay	" "	2500 <sup>00</sup>
1019 = Gouvernement Psw.	" "	17500 <sup>00</sup>
1020 = Henri Rochefort	" Chômage	25 <sup>04</sup>
1021 = Jos L. Loranger	" "	85 <sup>83</sup>
1022 = Bruno Asteand	" "	16 <sup>65</sup>
1023 = " "	" "	22 <sup>68</sup>
1024 = Emile Hulin	" "	11 <sup>35</sup>
1025 = René du Lotet Félix Bois Audet		20 <sup>00</sup>
1026 = C. Loranger & Fils	V. Chev. N.	1 <sup>40</sup>
1027 = Roy "	Trs Dept	3 <sup>00</sup>
1028 = Edm. Boussoinault	" "	1Y <sup>80</sup>
1029 = Trésorie de la Province	Int Route #19	278 <sup>00</sup>
1030 = La Revue Mun.	journaux	30 <sup>00</sup>
1031 = M. Lalancette	chauffage	2 <sup>50</sup>
1032 = J. Bergeron	V. app.	5 <sup>50</sup>
1033 = Alo Demers	V. Chevaux	11 <sup>51</sup>
1034 = Paul E. Bergeron	Aq & Eq. St <sup>ituation</sup>	19 <sup>81</sup>
1035 = Abromillard	V. Police auto	8 <sup>00</sup>
1036 = T. J. Moore & Cie	papeterie	8 <sup>40</sup>
1037 = Josephat Hardy	V. Énergie rapp	3 <sup>00</sup>
1038 = Jules Roy	baz stule	23 <sup>40</sup>
	Total	

Adoptée

Le compte suivant a été mis en suspens.

1039 - Name Bust V. Aeo H 5<sup>00</sup>

575V

Lecture d'une lettre de M. Robert Lorrain diligé en date du 6 Dec 1934 incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale de Québec et se rapportant à l'acceptation de la résolution no- 5734.

La Commission municipale approuve en principe cette affaire dans ses grandes lignes avec

les réserves suivantes :

1<sup>e</sup> La ville veut vendre un certain terrain pour le prix de \$ 100.

Cette vente, laquelle est un don déguisé, est absolument défendue par les dispositions du chapitre 116 des statuts réformés de la Province de Québec 1925.

Dans les circonstances, la Commission municipale de Québec ne croit pas qu'il devrait même être appelé à se prononcer sur cette question du terrain.

En conséquence cette condition devait être éliminée de l'entente à intervenir, s'il y a lieu, entre la ville et la compagnie projetée.

2<sup>e</sup> Le conseil s'engage à fourni la main-d'œuvre de ses nécessaires pour la construction de l'usine projetée.

Cette question est plutôt du domaine des autorités provinciales et fédérales du chômage.

En autant que lesdites autorités n'y auront pas d'objections, la Commission municipale elle-même n'en a pas.

3<sup>e</sup> La construction de cette usine nécessitera évidemment une certaine augmentation dans les services municipaux actuels, tel que ceux de l'aqueduc et des égouts.

Il serait nécessaire de connaître le montant estimé de ces dépenses additionnelles pour donner à la nouvelle industrie le service d'aqueduc et des égouts auquel elle sera en droit de s'attendre.

Il est possible, de plus, qu'il soit nécessaire d'ouvrir de nouvelles rues.

D'abord il faudra estimer le coût de ces dépenses supplémentaires.

4<sup>e</sup> Comme le dit la résolution les pourparlers seront entamés entre les autorités de la ville et cette compagnie.

Les résolutions, contrats, règlements, etc. donnant suite à ces pourparlers ne pourront liez les deux parties qu'une fois qu'ils auront été soumis de nouveau à la Commission municipale pour approbation définitive.

Je signale à votre attention le fait que la compensation de taxes que la ville desse accorde à cette nouvelle industrie devrait être décrite au moyen d'un règlement à être soumis à l'approbation des électeurs propriétaires et du Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément aux dispositions du chapitre 116 des statuts Réunis 1915.

Votre tout dévoué

Le secrétaire Emile Moisan.

5753

Lecture d'une lettre de M. Robert Lorrain déligue incluant une lettre de M. Ivan E. Vallée en date 7 Decembre 1934 octroyant un montant de \$1600.00 comme octroi additionnel pour novembre 1934.

5754

Lecture du rapport des estimés faits par M. Romeo Morissette Ingénieur incluant en même temps le compte d'honoraires, à la suite de la lecture de cette lettre la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin aep. Cason  
Appuyé par l'échevin Dr. Lamy

Et résolu que le compte de \$350.<sup>00</sup>  
de M. Romeo Morissette pour préparation d'estimé et de plans tels que demandés par la Commission Municipale soit accepté.

Adoptée.

5755

Après lecture de mémoires de frais de procureurs de la demanderesse et de la défendreesse Re = Procès Georges Sarrasin Vs la Ville du Cap la résolution suivante est acceptée.

Proposé par l'échevin E. Houle  
Appuyé par l'échevin Dr. Lamy

Et résolu que ce conseil autorise le paiement des comptes des procureurs de la demanderesse et de la défendreesse ainsi que le montant

accordé à la victime en vertu d'un jugement de la Cour en date du 3 Dec 1934.

Adoptée.

5756

Proposé par l'échevin Aep. Cason  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
Et résolu que le Maire J. A. Nadeau  
soit délégué à la convention de maires  
de municipalités, qui sera tenue à Québec  
les 18 & 19 Décembre 1934 et que le trésorier  
soit autorisé à faire les avances nécessaires  
après avoir téléphoné à la Commission munici-  
cipale pour autorisation.

Adoptée.

5757

Après lecture d'une lettre du Bell Telephone Co. en date du 11 Dec la résolution suivante fut passée et adoptée.

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que la Cie Bell Telephone soit autorisée à placer une garde spéciale tel que demandé dans leur lettre du 11 Dec 1934

Adoptée

5758

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Aep. Cason

Et résolu que M. Armand Nadeau ai le privilège de préparer un almanach des adresses pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Le tout sans aucun frais pour la municipalité.

Adoptée.

5759

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que le membre du Conseil acceptent avec plaisir la baisse des émoluments du Délégué tel que spécifiée dans le rapport de la Commission Municipale de Québec en date du 22 novembre 1934 depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1934 au montant de \$ 66 64 par mois.

Adoptée

5760.

Proposé par l'échevin des Carri  
appuyé par l'échevin des Bouffard

Et résolu que les membres du Conseil  
regrettent le procès autorisé par la Commission  
Municipale de Québec sans avoir consulté les mem-  
bres du conseil, et que seule la Commission municipale  
doit être tenue responsable des frais encourus.

Adoptée.

Lecture de la correspondance

Lettre signée par 4 échevins et le Maire autorisant  
l'ingénieur R. Morissette à préparer des estimations pour  
Resolution No - 5754.

Lettre Canada Steamship Lines avisant la Cité que  
cette Cie ne paiera plus le montant de \$ 900. par  
année pour l'eau.

Lettre de M. Emile Hulin Re = aéroport.

Mémoire de frais de procureurs Re = procès de  
Bergeron Larragon Vs La Cité du Cap. Des résolu-  
tions Nos = 5755 & 5760.

Lette de P.T. Légaré Ltee avisant la Cité que  
certains effets placés dans notre logement No - 34  
Sr Denis leur appartiennent.

Lettre Directeur Ecole Dollard - enfant Vezina  
Re = lunettes.

Lettre Henri Bisson demandant de substituer  
son nom à celui de Roger Bisson. 149 - subd 344.

Lettre Emile Hulin 5/12/34 = Re = continuation  
du Blvd St Laurent.

Authorisation signée par J.A. Nadeau Maire et  
Henri Thiffault de pour vendre un colosse petit  
au prix de \$ 400.

Lettre Union des Municipalités Nos Res- No - 5756.

Lettre du Dept des Terres & Forêts Re = Rentes  
seigneuriales.

Et la séance est levée

J. A. Baudoin  
Maire  
J. Beaumier  
Trésorier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 21ième jour de Janvier 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire J. A. Nadeau MM. L. Lamy, B. Bouffard, E. Houle, H. Thiffault & aep Caton tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5761

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 17 décembre 1934 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5762

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que les comptes suivants soient payés :

1040 = Arthur Lemire Payé Chem. 20<sup>00</sup> ✓1041 = Jos. Dumes " " 10<sup>50</sup> ✓1042 = Jules Roy " Adm. N. 1<sup>00</sup> ✓1043 = Nap. Lorranger " " 3<sup>00</sup> ✓1044 = Am. Brouillard " " 11<sup>60</sup> ✓1045 = Edm. Boissonnault " " 17<sup>80</sup> ✓1046 = Jos. Hardy " " 3<sup>00</sup> ✓1047 = G. Lorranger & fils " " 1<sup>40</sup> ✓1048 = Loyer de Dec. 1934 Payé par chèque 439<sup>00</sup> ✓1049 = Basque Can Nat. Det. Cont. 27911. 73<sup>00</sup> ✓

1050 = J. Lannette Tres S-d. Paie No-1 3000. 00 ✓

1051 = " " " " " 3000. 00 ✓

1052 = " " " " " 3000. 00 ✓

1053 = Gare emp. Fem au 17 Janv 1935 457<sup>70</sup> ✓1054 = " " " " " 50<sup>60</sup> ✓1055 = Alfred Legault Det. oblig. échéec. 15<sup>00</sup> ✓1056 = Cordelia T. Comise " " " 1Y<sup>50</sup> ✓1057 = Fernand Turgeon " " " 25<sup>00</sup> ✓

31915 43

7 10 13 11 8

## Montant rapp.

37,975. 43

1058 = Dame Maria D. Pigeon	Art. oblig échues	17 <sup>50</sup> ✓
1059 = Rod. Lecavalier	" " "	17 <sup>50</sup> ✓
1060 = Donat Richard	" " "	25 <sup>00</sup> ✓
1061 = Canadian Pacific R.R.	C. Pay. adm.	30 <sup>82</sup> ✓
1062 = Jules Beaudry.	" " chom.	7 <sup>98</sup> ✓
1063 = Lewis Bros Ltd	" " "	38 <sup>43</sup> ✓
1064 = Commission aux Collections d'agendus		52 <sup>20</sup> ✓
1065 = Le Nouveliste Ltée	aux régл	17 <sup>60</sup> ✓
1066 = Gare L'Isle No. 1	Merge	175 <sup>35</sup> ✓
1067 = J. Lanquette Pres	Pare S.D. No. 4	5000 <sup>00</sup> ✓
1068 = " "	S.D. Pare Janv.	2200 <sup>00</sup> ✓
1069 = " "	S.D. Pare No. 5	3000 <sup>00</sup> ✓
1070 = Gare emp perm. au 26 janv 1935		457 <sup>70</sup> ✓
1071 = " " "	"	50 <sup>60</sup> ✓
1072 = La Côte du Cap	Petty Cash	47 <sup>48</sup> ✓
1073 = R. Morissette & C°	afc sur Hon.	50 <sup>00</sup> ✓
1074 = Arthur Therceau	Aq- Cd. Mat	80 <sup>00</sup> ✓
1075 = Le Sheriff du District	Cont.	10 <sup>65</sup> ✓
1076 = Can. Pacific Telég.	Mess	2 <sup>00</sup> ✓
1077 = J. J. Monse & Cie	Papeterie	51 <sup>40</sup> ✓
1078 = " "	"	2 <sup>55</sup> ✓
1079 = Brown Lumber Coi Ltd	V. app + Vait	2 <sup>78</sup> ✓
1080 = Claude Demers	V. Chevaux N.	29 <sup>35</sup> ✓
1081 = Bellefonte & Frere	. V. app.	4 <sup>72</sup> ✓
1082 = Henri Beliveau	V-Police app.	21 <sup>45</sup> ✓
1083 = Delisle Auto Acc	V- app.	1 <sup>80</sup> ✓
1084 = Am. Bonillard	V- & Police app.	10 <sup>75</sup> ✓
1085 = Ray. Loranger	V- Eq- Dr Mat	56 <sup>90</sup> ✓
1086 = Rochefort & Frere	Vanne - app	175 <sup>71</sup> ✓
1087 = H. Massicotte & Frere Ltée	Dr Mat.	20 <sup>76</sup> ✓
1088 = Bell Telephone Co. of Canada	Tel + Mess.	54 <sup>62</sup> ✓
1089 = Shawinigan W.R.	Pompage	150 <sup>00</sup> ✓
1090 = " "	Éclavage Bat	26 <sup>31</sup> ✓
1091 = Bureau d'Enq	Mutations	5 <sup>50</sup> ✓
1092 = Grandmont DeGlos & Casgrain	Constitue	6 <sup>00</sup> ✓
1093 = G. Loranger & fils	Chevaux N.	18 <sup>90</sup> ✓
1094 = Muu Cop & Régale	Police Acc.	12 <sup>02</sup> ✓
1095 = J.B. Loranger	No de Queen etc	42 <sup>05</sup> ✓

# 48,126.83

Montant rapp 48,126 <sup>83</sup>

1096 = Arshun Demet	chauffage	30 <sup>50</sup> /
1097 = Jules Ray	bag + Huile	69 <sup>00</sup> /
1098 = " "	" "	109 65 /
1099 = Elmira Veillette	Cont	5 <sup>00</sup> /
	Total	<u>48,340 <sup>98</sup></u>

Compte refusé:

1100 = Dr Chas Demes Med & Visite 28 <sup>35</sup>

Comptes mis en suspens

1101 = J. Lannette agent	Assurance	22 <sup>00</sup>
1102 = Comonal & Co Ltd	Tracteur	65 <sup>25</sup>
1103 = Commission Mun	salaise Oil.	83 <sup>33</sup> /
1104 = " "	Dsp. de Dilige	266 <sup>85</sup> /

5763

Proposé par l'échevin A. Cason

Appuyé par l'échevin H. Schiffaert

Et résolu que la résolution no. 5381 soit  
secondée et annulée à toutes fins que de droit et rem-  
placée par la suivante : - Que les emoluments du dé-  
légué soit fixés à \$66 <sup>66</sup> par mois tels que spécifiés  
par la Commission elle-même en plus des dépenses  
détalées de voyage que la Commission devra produire  
à chaque mois en même temps que le salaire

Adoptée.

5764

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Couillard

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faite aux autorités du Dépar-  
tement des Travaux Publics et de la Commission  
municipale de bien vouloir accorder à cette mu-  
nicipalité un octroi au montant de \$1480 <sup>45</sup> comme suit

Com munition \$ 7769 <sup>40</sup>

" vêtements	1635 <sup>60</sup>
" chauffage	2442 <sup>00</sup>
" lumière	397 <sup>50</sup>
" eau	530 <sup>00</sup>
" abw	2038 <sup>00</sup>

pour être distribués en second-diseck par cette mu-  
nicipalité au cours des mois de Janvier 1935 aux

500 chefs de famille et leurs 2689 dépendants ainsi qu'à 37 personnes vivant seules, formant un total de 2786 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5765

Suggeré par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des sommations pour de l'avoine criblée de l'Ouest et pour de l'avoine canadienne et ceci pour la prochaine séance de conseil. La sommission devra couvrir la période de trois mois.

Adoptée.

5766

Suggeré par l'échevin B. Bonnard

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que la Commission municipale soit priée de bien vouloir donner les détails des dépenses du Délégué pour les quatre mois finissant le 31 Décembre 1934. Les membres du conseil trouvent que ces dépenses sont exagérées avec les premiers mois alors que le Délégué faisait trois ou quatre voyages par mois.

Adoptée.

5767

Lecture d'une lettre de M. Ivan B. Vallee en date du 5 Janv 1935 par laquelle un octroi de \$ 16510<sup>00</sup> a été accordé pour Janvier 1935.

5768

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant un chèque au montant de \$ 11303 45 étant pour la réclamation du mois d'août 1934.

5769

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant un chèque au montant de \$ 9488 80 étant pour la réclamation du mois de sept. 1934.

5770

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant un chèque au montant de \$ 5508 étant la part du Fédéral pour la réclamation du mois de juin 1934.

5771-

Lecture d'une lettre (lett) de M. Emile Morin en date du 19 Décembre 1934 nous informant que la Commission municipale de Québec approuve les minutes de la séance du 3 Décembre 1934 avec les remarques suivantes : -

En ce qui concerne la résolution no. 5743  
le taux des allocations pour abri établi par le  
Directeur des secours contre le chômage ne peut  
être changé par la Commission Municipale de  
Québec car cette dernière ne fait qu'appliquer  
dans les municipalités dont elle a la direction  
les taux ainsi établis.

(signe) Émile Monin

Le secrétaire

5772 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale en date du 17 Janvier 1935 approuvant la résolution no. 5757, à l'effet d'autoriser la Cie Bell Telephone à poser une garde spéciale

5773 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission Municipale en date du 27 Décembre approuvant les minutes de la séance du 17 décembre 1934 avec les remarques suivantes : -

2o = Par la résolution no. 5760 le conseil proteste auprès de la Commission Municipale de Québec contre le fait que la commission municipale aurait accordé à Madame Beograna Sarrasin, l'autorisation de poursuivre la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

L'attitude du conseil dans cette affaire n'est guère juste, car, dans les circonstances, la Commission Municipale de Québec n'avait pas d'autre alternative.

Lorsque la dette ou le montant réclamé par un créancier est parfaitement reconnue par le conseil, la Commission Municipale de Québec n'accorde pas l'autorisation de poursuivre la ville, même si la chose lui est demandée.

D'un autre côté, lorsque la Cité refuse de reconnaître une dette, il ne serait pas juste pour la Commission Municipale de refuser de son côté aux personnes qui lui en font la demande, l'autorisation de poursuivre la Cité pour

faire établir le montant de la dette.

Dans de tels cas la Commission municipale de Québec accorde l'autorisation de poursuivre mais à condition que le jugement, s'il est en faveur du demandeur, ne soit pas exécuté immédiatement. C'est tout simplement ce qui a été fait dans le cas de madame Georgina Larrazin.

Votre tout devoué.

Le secrétaire

(signe) Emile Morin

5774 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre circulaire de M. Emile Morin en date du 21/12/34 li = enq. des obligations.

5775 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. E. Morin secrétaire de la Commission municipale avisant le conseil de vers à imposer la taxe pour 1935.

Proposé par l'échevin E. Houle  
Appuyé par l'échevin B. Buffard  
Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des commissions pour la confection d'uniformes pour le chef et tous constables, ainsi que pour 1000 pieds de boyau.

Adoptée.

5777 Proposé par l'échevin H. Shiffanech  
Appuyé par l'échevin A. Cason  
Et résolu que les membres du conseil sont disposés à avoir une entrevue avec la Commission municipale au sujet de la maison de M. R. W. Lourshard.

Adoptée.

5778 Proposé par l'échevin H. Shiffanech  
Appuyé par l'échevin E. Houle  
Et résolu que le greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation un montant de \$ 500. à la propriété appartenant à M. Donald Rocheleau située sur la rue St Georges, laquelle propriété a subi une diminution par suite d'un incendie dans le cours de l'automne dernier. La valeur baissée ne sera

en vigueur qu'en autant que les travaux à cette dite maison, ne seront pas faits.

*Adoptée*

5779

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et résolu que la demande de la Cie Bell Telephone Coj en date du 18 Janvier 1935 leur soit accordé. Les travaux terminés devront être à la satisfaction du conseil après que le Contre-Maître en aura fait l'inspection.

*Adoptée.*

5780

Proposé par l'échevin H. Griffauet

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que ce conseil, en considération du succès de travail apporté à l'assainissement-tresorer, par le nouveau système de perception de l'eau, consent à lui accorder une augmentation sur son salaire actuel et fixe celui-ci à \$21<sup>00</sup> par semaine pour l'avenir et que la Commission Municipale de bien vouloir faire suite à la présente résolution.

*Adoptée*

5781

Proposé par l'échevin —

Appuyé par l'échevin —

Et résolu que la Banque Can. Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons d'intérêts qui deviennent dus le 1<sup>er</sup> Février 1935 au montant de \$ 4582<sup>50</sup> reparti comme suit

Règlement No- 76 = 491<sup>50</sup>

" 115 = 847<sup>50</sup>

" 130 = 2817<sup>50</sup>

" 131 = 1650<sup>00</sup>

" 133 = 1462<sup>50</sup>

" 136 = 312<sup>50</sup> \$ 4582<sup>50</sup>

Que la Banque Canadienne Nationale conserve les dits coupons avec tous les priviléges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant \$ 4582<sup>50</sup> à demande portant intérêt au taux de 5% par an.

Ce billet ne devant cependant, en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons.

Cette résolution fut présentée mais n'a eu ni proposeur ni secondeur.

5782

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le Greffier et le Trésorier soient autorisés à retrancher du rôle d'évaluation et de perception la bâtie apparaissant au nom du Club de Hockey P. S. R (patinoire) vu que cette bâtie temporaire a été démolie.

Adoptée.

5783

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le Greffier soit autorisé à porter au rôle d'évaluation une maison sur le cadastre 406 - subd - 11 appartenant à M. J. A. Trudeau et omise par les évaluateurs en 1934. évaluation #1505. 00

Adoptée.

#### Avis de motion

5784

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement des licences".

(signé) Ernest Houle

Échevin

#### Avis de motion

5785

Je soussigne, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement du Lait".

(signé) Alphonse Carson

Échevin

Ligne nulle /

Ligne nulle /

## Avis de motion.

5786.

Je soussigne, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement autorisant le règlement concernant les taux pour l'usage de l'eau & des égouts".

(signé) Henri Jiffau  
échevin

## Avis de motion

5787

Je soussigne, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement pour prélever les fonds nécessaires à l'administration de la Cité pour 1935".

(signé) Louis Lamy  
échevin

5788

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Houle

Et résolu que M. Henri Jiffau soit élu procureur pour le prochain terme,

Adoptée.

5789

Considérant que la loi Gordon concernant le "Retour à la terre" offre des avantages aux colons, mais que cette ville ne peut en faire bénéficier ses citoyens, vu sa situation financière difficile qu'elle traverse actuellement;

Considérant que cette situation financière a été reconnue telle par les gouvernements fédéral et provincial, que ces derniers contribuent 100% aux secours directs aux chômeurs nécessiteux de cette cité; de même que toutes les municipalités qui sont sous le contrôle de la Commission Municipale de Québec. En conséquence

Sur proposition de l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Il est résolu que ce conseil prie immédiatement le député W.L. Grant de se faire noter

interroge aux pieds de l'Honorable Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics pour que les deux gouvernements s'assument l'entière contribution du montant de \$ 700. accordé aux chômeurs nécessiteux qui désirent retourner à la terre, afin que cette municipalité puisse en faire bénéficier bon nombre de citoyens sans souci et qui seraient aptes et désireux d'aller s'établir sur des terres de colonisation.

Adoptée.

5790

Considérant que les chômeurs travaillant dans les rues de cette ville pour le secours qui leur est accordé sont dirigés par des contre-maîtres nécessiteux; considérant que ces dits contre-maîtres ne reçoivent aucune allocation supplémentaire pour leurs travaux et qu'ils sont constamment à l'ouvrage six jours par semaine à l'entretien des rues et par cette direction les rues sont améliorées.

Il est en conséquence:

Proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu qu'un bonus de \$ 10<sup>00</sup> soit alloué à chaque contre-maître pour leurs services rendus par le passé. L'admirable résolution devant cependant rencontrer les vues de la Commission et être approuvée par elle au préalable.

L'échevin Caron demande le vote

Votent pour les échevins: E. Houle, S. Buffard et

Louis Lamy

Votent contre les échevins: H. Shiffauer & A. Caron

Le maire enregistre son protest

Adoptée sur division.

5791

Proposé par l'échevin N. Shiffauer

Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que ce conseil avisé par la présente résolution, le Service Provincial d'Hygiène que vu la situation financière difficile dans laquelle la municipalité se trouve actuellement, ne peut plus contribuer à l'entretien de l'Unité Sanitaire du comté pour l'année 1935

Adoptée.

5792

Proposé par l'échevin aef Cason

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le Greffier soit autorisé à transmettre de la part de ce conseil à M. Son Honneur le Maire S. H. Robichon, ses plus sincères félicitations pour l'honneur que lui fait Sa Majesté Georges V en le créant chevalier de l'ordre de l'Empereur Britannique.

Adoptée

5793

Proposé par l'échevin aef Cason

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que le Greffier soit autorisé de transmettre, de la part du conseil, à Son Excellence Mgr A. O. Comtois leurs plus sincères félicitations pour la nomination et l'élection de Son Excellence au siège épiscopal du diocèse des Trois-Rivières.

Adoptée.

5794

Lecture de diverses correspondances.

Lettre de M. Poisson paiement de lumière et d'eau

a chef normandin Ref = Res = # 5776

Dme et Montplaisir Re = Demande d'eau gratuite.

Res S. Dubé = Re = Débenture détournée par le feu

aef Letourneau accident = au chef pour rapp.

Henri Ricard Re = chemin de pompe.

H. Brière Ref au comité de Finances

D'Rocheleau &amp; Greffier Ref = Res - No - 5778.

Bell Telephone Ref = Res = 5779

Commission Scul = au greffier pour rapp.

J. Biron Ass-Tres = Ref = Res = No - 5780

Rapp mensuel du nov 1934 de l'auditeur.

Et la séance est levée

J. A. MacLean  
MaireJ. Beaumont  
Greffier.

## Province de Québec

## Ville du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le quatrième jour du mois de février 1935 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire J.A. Madeleine M.M. L'Hourde, B. Bonnard, L. Lamy, H. Schiffaut, J. Courteau, et Aeph. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au lendemain.

5195

Créposé par l'échevin H. Schiffaut

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière générale du 21 janvier 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5196

Créposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et résolu que les comptes suivants soient payés.

1105 = Banque Can. Nationale	Int. Cont. B.Pay.	13,536,83	✓
1106 = Edmond Savary	C.Pay. Chomage	14,30	✓
1107 = J. Blé Thibodeau	" "	24,67	✓
1108 = Chas Lamy	" "	26,50	✓
1109 = Henri Rochefort	" "	23,00	✓
1110 = La Boulangerie Moderne	" "	60,50	✓
1111 = Roland Rochefort	" "	23,22	✓
1112 = Joseph. Caron	" "	23,50	✓
1113 = Électrum Franche	" "	39,30	✓
1114 = J. Marc & Arnaud	" "	59,80	✓
1115 = Edmone Bourassa	Voirie - Police	6,50	✓
1116 = La Cité du Caf. "Petty-Cash"	Adm + Agueduc	23,65	✓
1117 = Pierre Lorranger & fils	Extincteur d'ent.	6,72	✓
1118 = Nap. Roy	Log. des Rep.	5,90	✓
1119 = Josephat Hardy	Voirie + Agueduc	36,59	✓
1120 = Bell Telephone Coop.	Tel. Loyer + Mess.	39,65	✓
1121 = Shawinigan W. & Co.	Éclairage	327,89	✓
1122 = " " "	" "	300,00	✓
1123 = Armand Bonnard	Voirie	15	✓
1124 = Edm. Bergeron	Dw. Dept.	3,93	✓
1125 = J. Lévesque	Belleterie	5,75	✓
1126 = Shawinigan W. & Co.	Énergie	110,70	✓

110,701129,15

	Montant rapp.	14779. <sup>65</sup>
1121 = Itron Lumber Co.	Bons manf.	79 <sup>72</sup> ✓
1128 = Alfred Bremier	Chevaux & Sell.	2. <sup>90</sup> ✓
1129 = J. D. Bameau	Éds de Secours	40 <sup>00</sup> ✓
1130 = Eules Roy	Gaz & Huile	41. <sup>40</sup> ✓
1131 = La Cité du Cap	Timbres	25 <sup>00</sup> ✓
		\$ 14,810. <sup>92</sup>

Compte mis en suspens.

1132 = Rousseau & Laperrière      Adoptée  
Éds de Secs      \$ 15<sup>00</sup>

5197

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin L. Houle

Et résolu que M. Henri Beaumier soit nommé évaluateur et soit prié de faire un rapport concernant la réévaluation de M. M. L. Thibault, ses émoluments seront de \$ 0.50\$. M. Beaumier devra aussi se prêter aux demandes concernant d'autres évaluations.

Adoptée.

5198

Québec le 30 janvier 1935.

M. J. St. Beaumier Boffier

Hôtel de Ville

Cap. de la Madelinee G. Q.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour a adopté la résolution suivante :

"Considérant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine aura à rencontrer, le premier février 1935 le paiement des coupons d'intérêt attachés aux obligations émises par ladite Cité;

Considérant que la cité du Cap-de-la-Madeleine, n'a pas actuellement en caisse une somme suffisante pour effectuer ce paiement;

Considérant qu'en vue de préserver son crédit à l'administration auquel la Commission municipale de Québec a consenti tous ses efforts depuis qu'elle a l'administration de ladite Cité il serait nécessaire pour la Cité de contracter un emprunt temporaire en vue de payer à échéance les dits coupons d'intérêt.

Considérant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine à une séance en date du 21 Janvier 1935 a refusé de prendre

en considération une résolution autorisant un tel emprunt;

"Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de prendre toutes les mesures nécessaires propres à sauvegarder son crédit et à protéger les créances obligataires de ladite Cité;

"Au les dispositions du paragraphe "d" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec (22-Geo V, ch. 5b, et 24-Geo V, ch. 35, section 3)

En conséquence il est ordonné à la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'adopter dans les cinq(s) jours de la date des présentes, les procédures requises pour contracter un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale au montant de \$ 458<sup>50</sup> pour un terme n'excédant pas six (6) mois, avec un taux n'excédant pas six pour cent (6%) dont le produit devra servir à payer les sommes d'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine échéant en date du premier février 1935.

J'attire l'attention des membres de votre conseil sur les dispositions de ce paragraphe "d" de l'article 39 lequel déclare que, si le conseil refuse ou néglige de se conformer à cette ordonnance dans le délai qui y est mentionné la Commission municipale de Québec sera substituée de droit au dit conseil.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

Attendu que : Les membres du conseil, ayant pris connaissance d'une lettre et avis de la Commission municipale de Québec regardant un emprunt à être fait à la Banque pour rembourser les intérêts dus sur emprunts du 1<sup>er</sup> février 1935, font les considérations suivantes:

Au quatrième paragraphe on lit ceci : "Considérant que la Cité du Cap-de-la-Madeleine à une peine en date du 21 janvier 1935 a refusé de prendre en considération une résolution autorisant un tel emprunt;"

A ce paragraphe le conseil répond que la Commission municipale de Québec a été induite en erreur, comme la chose s'est déjà produite par le passé; que le greffier a négligé d'entre au lese des minutes les remarques qui

ont été faites par les échevins : à savoir que ces derniers étaient disposés à passer une résolution pour emprunter les argent nécessaires pour régler les intérêts sur coupons échus, mais qu'il faillait aussi emprunter pour payer les montants dus aux marchands.

au 5<sup>me</sup> paragraphe de la même lettre la Commission Municipale de Québec dit : "Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville du Cap-de-la-Madeleine de prendre toutes les mesures propres à sauvegarder son crédit et à protéger les créances obligataires de la dite ville"

Dès encore, le conseil diffère d'opinion avec la Commission Municipale de Québec. Nous sommes d'opinion que les gens les plus intéressés au bon crédit de la ville sont bien les propriétaires résidents du Cap-de-la-Madeleine, qui sont taxés à l'extrême limite et qui supportent à eux seuls une dette énorme, sans en être responsable en fait, et que le département des Affaires Municipales de Québec doit reconnaître sa responsabilité puisque l'on a permis à une administration antérieure d'endetter la ville sans considération aucune agissant ainsi comme les membres du conseil d'alors à la légère avec un lamentable esprit de routine.

Attendu que la dette contractée par la ville vis-à-vis des marchands est une dette d'honneur et reconnue comme telle par la Commission Municipale de Québec, et que ces gens ont droit de recevoir leur paiement ou au moins les intérêts comme tout porteur d'obligations, le conseil regrette que la Commission commette des injustices à l'égard de ces marchands qui ont pour la plupart misé leur crédit avec leurs principales maisons d'affaire pour aider à la cause commune.

au 6<sup>me</sup> paragraphe il est dit "Qu'les dispositions du paragraphe 8 de l'art 39 de la loi de la Commission Municipale de Québec 22<sup>o</sup> sec v chap. 5 et 24<sup>o</sup> sec. v. chap. 35. sec 3".

Le conseil répond qu'il est au courant de cette loi et qu'il sait très bien que la Commission Municipale de Québec ne l'a jamais respectée puisqu'elle s'est permise de donner des ordres à des employés de la Cité, ignorant par là les membres du conseil et spécialement le Maire conduite reprochable qui a engendré de tristes conséquences. Atons-en quelques une en passant.

"Perte de chevaux noyés et rachat sans consultation du conseil, argent payé à René du Collet sans autorisation autre montant de \$ 2600. dépense inutilement pour favoriser des amis politiques. \$ 800. de morceaux d'automobile pour garder malgré le conseil un homme incomptent sur les machines, dépenses inutiles pour la vente des propriétés procès non justifié; perte totale du réservoir évalué à \$ 75000. refus de faire du changement au marché qui ne boucle jamais son budget, toujours pour maintenir des partisans du régime;

Négligence complète quant à l'entretien de toutes les propriétés appartenant à la ville; achat de charbon sans peser pour favoriser les amis et beaucoup d'autre que nous pourrions ajouter mais dont l'énumération serait trop longue.

Les suites désastreuses sont la conséquence logique d'une administration malhabile et ignorante, trop orgueilleuse pour considérer un seul instant l'opinion des représentants du peuple, se faisant fi de sa coopération franche.

Le conseil proteste encore contre le refus de la Commission rapport à la résolution passée le 15 octobre 1934 portant le No. 5691 refus qui empêche la ville de capitaliser sa dette municipale et par là sauver ses emprunts à la ville banque.

Les membres du conseil désirent également aviser la Commission que le greffier Monsieur Fortunat Beaume néglige les devoirs de sa charge et que conséquemment il n'est pas du tout à recommander si l'on considère l'intérêt général de tous les citoyens.

Le conseil désire notifier la Commission qu'il

dégage par les présentes sa responsabilité se-  
gardant cet employé et certains autres que l'on  
garde inutilement aux frais de la ville.

Le conseil avise aussi la commission que cer-  
tains employés permanents laissent leur poste se-  
sonnant peu des heures d'ouvrage et marchant à leur gré.

Enfin le conseil déclare être prêt à passer une  
résolution à la condition expresse que les montants  
dûs aux marchands soient également payés comme  
les intérêts des porteurs d'obligations.

Il est proposé par Henri Thiffault

Il est secondé par François Courteau

Et résolu que copie de cette résolution  
soit adressée par le Maire lui-même au Premier  
Ministre de notre Province

L'échevin Harry se déclare dissident

Adoptée.

5799

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson délégué  
en date du 25 Janvier incluant une ordonnance  
laquelle se lit comme suit:

" Considérant qu'il est fait rapport à la Com-  
mission municipale de Québec que le Maire de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine refuse de signer  
des chèques de ladite cité émis en paiement  
de comptes dûment approuvés par résolutions ou  
règlements du conseil, lesquels résolutions ou  
règlements ont reçus l'approbation de la Commis-  
sion municipale de Québec.

" Considérant qu'un tel refus est de nature  
à nuire à l'administration des affaires de la  
cité du Cap-de-la-Madeleine;

" Considérant les dispositions du paragraphe  
"M" de l'article 39 de la loi de la Commission  
municipale de Québec, tel qu'édicté par la loi  
24 Geo V, chapitre 35, section 3;

En conséquence il est résolu que le greffier  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé  
à signer les chèques de ladite cité lorsque ledits  
chèques sont émis régulièrement après une résolu-

ou un règlement du conseil dûment approuvé par la Commission municipale, pour tenir lieu de la signalisation du marteau."

(signé) Émile Morin

Le secrétaire.

5800

Québec le 31 janvier 1935

M. J. D. Beaumer, greffier

Hôtel de Ville

Cap-de-la-Madeleine. P. Q.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale, à sa séance en date de ce jour, a adopté la résolution suivante :

"Considérant que la Commission municipale de Québec en date du 16 novembre 1933 a donné avis au conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine que, conformément aux dispositions du paragraphe "g" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec (22. Geo V. ch. 56) elle se réservait le pouvoir exclusif de nommer, destituer ou remplacer les officiers ou employés de ladite Cité ;

"Considérant que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, par une résolution no-5709 a demandé à la Commission municipale de Québec de faire une révision des salaires de la force constabulaire ;

"Considérant que la Commission municipale de Québec en réponse à cette résolution no-5709 a informé le conseil qu'elle n'aurait pas d'objection à faire une révision complète des salaires de tous les officiers et employés de la cité et au suggéré au dit conseil de soumettre à la Commission municipale de Québec le pourcentage de l'augmentation qu'il croirait raisonnable d'accorder à ses officiers ;

"Considérant que le conseil n'a pas donné suite à cette demande de la Commission municipale de Québec.

"Considérant que l'amélioration dans l'état des finances de la Cité du Cap-de-la-Madeleine justifie une révision des salaires des officiers et employés de la cité ;

En conséquence il est résolu que, sous l'autorité des dispositions du paragraphe "g" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec les officiers

et employés soient nommés aux fonctions ci-dessous mentionnées et aux salaires hebdomadaires indiqués, à compter du 1<sup>er</sup> février 1935

<u>Noms</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Salaires hebdomadaires</u>
J. D. Beaume	Breffier	30 <sup>00</sup>
J. Lanquette	Tresorier	30 <sup>00</sup>
J. E. Bison	Ass't Tres Ass't Breffier & comptable	23 <sup>00</sup>
Laurette Pellerin	Sténographe	13 <sup>00</sup>
Pane Bordeleau	C. Maître	22 <sup>00</sup>
Ramé Burst	Chevaux	17 <sup>00</sup>
U. Normandin	Chef de Police	30 <sup>00</sup>
H. Grousseau	Sous-chef "	24 <sup>00</sup>
Gilles Baribeau	constable & pompier	21 <sup>00</sup>
C. Paquin	" " elect.	21 <sup>00</sup>
Henri Picard	opératrices (logé)	17 <sup>00</sup>
Noël Vaugeois	" (non logé)	19 <sup>00</sup>
Lucien Leblanc	Cloch de Marché	10 <sup>00</sup>
A. Marchand	Surve des chomeurs	15 <sup>00</sup>
Ph. L'Heureux	Ent de l'aqueduc	9 <sup>00</sup>
H. Charlier	" " "	9 <sup>00</sup>

Volte tout devoire'

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

5801

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que le conseil refuse l'ordonnance de salaires des employés proposée par la Commission municipale de Québec cependant que reconnaît que deux constables et M. Bison doivent être augmentés.

5802

Proposé par l'échevin J. Courteau Adopté.

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que la permission de M. Pierre Lorange pour de l'avoine canadienne au prix de 50¢ le minot pour une période de trois mois, soit acceptée  
Adopté

5803

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et résolu que le règlement No. 171 concernant

l'administration de l'aqueduc et des égouts soit adoptée en 1<sup>re</sup>, 2<sup>nième</sup> et dernière lecture.

*Adoptée.*

5804

Proposé par l'échevin H. Thiffault  
Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que ce conseil prie M. J. L. Basibeau  
M. P. sun que le Gouvernement fédéral étant actuellement  
à voter les crédits pour des travaux nécessaires au  
chômage, de bien voulois faire inclure les agents que  
necessiterait la construction d'un Bureau de Poste  
dans la Cité du Cap.

Une copie de la présente soit envoyée à M. J. L.  
Basibeau et au Ministère des Postes.

*Adoptée.*

5805

Attendu que sans l'assentiment du conseil, la  
Commission municipale de Québec n'aura d'ordonner  
la hausse des salaires des employés municipaux;

Attendu que la Commission municipale trouve des  
fonds suffisants pour cette hausse de salaires.

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et la Commission municipale trouve  
aussi des fonds pour continuer de payer les compens-  
dés le 1<sup>er</sup> février 1935

*Adoptée*

5806

Proposé par l'échevin E. Houle  
Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et qu'il résolu que ce conseil prie les fa-  
milles Brousseau, Normandin et Basibeau d'accepter  
leurs sincères sympathies dans le deuil qui vient  
de les frapper

*Adoptée.*

5807

Proposé par l'échevin H. Thiffault  
Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que ce conseil, par les montants  
considérables payés par le passé pour des accidents de  
travaux, considère qu'il serait opportun de faire émettre  
une police d'assurance responsabilité publique et qu'en  
conséquence ladite police soit accordée à M. Henri Beaume

*Adoptée.*

5808

## Lecture de la correspondance

Lettre de M. Mle. Thibaut Ref = Res = 5797

- " Leon Merhol Re = Canada accident avec  
compte d'honoraires de 275<sup>00</sup> remis a la prochaine  
Sécession ouverte Canadienne en U.P.S.S = salle acordé.
- " Service Provincial d'Hygiène Re = Unité sanitaire  
Bédéon Tousignant Ref = Res = No. 5803 + Reg No. 177
- " Hervé Saguenay Re = Taxe électricité
- " Soumission avoine P. Lorange
- " " Habits Ja reflets en suspens.  
Règlement pour l'imposition de la taxe soumis mais  
remis a une autre séance.
- Règlement de l'aguedue adapté Ref = Reg = 5803  
Et la séance est levée

*J. H. Beaumont*  
Maire

*J. Beaumont*  
Greffier

Les échevins Briffard & Courteau lors de  
l'assemblée qui devait avoir lieu le 4 mars  
ont ajourné ladite séance au 11 mars 1935 à  
7 h 30 p.m.

*J. Beaumont*  
Greffier.

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Aux ajournement de la séance réguliè-  
re du 4 mars 1935 lequel ajournement fut pris  
aux lieux et places ordinaires des sessions lundi  
le 11ème jour du mois de mars 1935 a lequel ajour-  
nement étaient présents Son Honneur le Maire J.A.  
Nadeau MM. B. Briffard, E. Houle, H. Thiffault, J.  
Courteau et Cason tous échevins formant quo-  
rum sous la présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin A. Cason

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Est résolu que le procès-verbal de la dernière as-  
semblée régulière générale du 4 mars 1935 soit adopté  
tel que lu

5809

5810

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que les comptes suivants soient payés moins la hausse des salaires qui a déjà été refusée par le conseil.

1133 =	Jos Lannette "Prés"	S.D.	3000 $\text{ff}$
1134 =	Gare de neige	Dw Rues	235 $\frac{96}{1}$
1135 =	Loyer de Janvier (chèques)	S.D.	576 $\text{ff}$
1136 =	Jos Lannette "Prés"	S.D.	3000 $\text{ff}$
1137 =	Gare emp. "permanents"	au 9/1/35	515 $\frac{45}{1}$
1138 =	" " "	"	60 $\frac{9}{1}$
1139 =	Com. sur coll d'agrements Janvier/35		61 $\frac{50}{1}$
1140 =	Comptes payables nouveaux 31/12/35		156 $\frac{35}{1}$
1141 =	Nap. Lamy	Det obliq P.D.	2 $\frac{50}{1}$
1142 =	M. Jeanne Bontassa	"	2 $\frac{50}{1}$
1143 =	J. Vaillancourt	"	17 $\frac{50}{1}$
1144 =	B. D. Labrecque	"	1Y $\frac{50}{1}$
1145 =	Annie Boisclair	"	7 $\frac{50}{1}$
1146 =	Manuf. Lefebvre Lévy	"	47 $\frac{50}{1}$
1147 =	Ban Can. Nat	"	17 $\frac{50}{1}$
1148 =	Panorama Lemire	Cay. Chôm	4 $\text{ff}$
1149 =	Romeo Morissette	Cont	50 $\text{ff}$
1150 =	J. Lannette "Prés"	S.D. 21/1/35	3300 $\text{ff}$
1151 =	Gare Emp. perm.	au 23/2/35	544 $\text{ff}$
1152 =	" " "	"	66 $\text{ff}$
1153 =	J. Lannette "Prés"	S.D. Loyer	2300 $\text{ff}$
1154 =	" " "	S.D. 28/1/35	3500 $\text{ff}$
1155 =	La Commission Mun.	Délégué	83 $\frac{33}{1}$
1156 =	J. H. Grégoire N.P.	Cay. Subrog.	63 $\frac{57}{1}$
1157 =	Jules Bisaiillons	Det obli. échue	1Y $\frac{50}{1}$
1158 =	J. Lannette "Prés"	S.D. 7/3/35	3700 $\text{ff}$
1159 =	Loyer payé par chèque	Écrous	432 $\text{ff}$
1160 =	Gare emp. perm.	au 9/3/35	544 $\text{ff}$
1161 =	" " "	"	66 $\text{ff}$
1162 =	J. Lannette "Prés"	S.D. 14/3/35	3700 $\text{ff}$
1163 =	La Côte du Cap.	Rimbres	25 $\text{ff}$
1164 =	Jos Sémera	O. Payables	31 $\frac{50}{1}$
1165 =	Chs Lemay	" chim	22 $\frac{20}{1}$
1166 =	Arthur Neon	C.Pay.	3Y $\frac{50}{1}$

## Montant rapp.

1167 =	J. N. H. Leduc	Chay Chon	13 <sup>50</sup>
1168 =	Banque Can. Nat	Int & Bay.	15357 <sup>24</sup>
1169 =	L'Hom Fries Provincial	al & les	6119 <sup>86</sup>
1170 =	Gaul L. Bergeron.	B. F. ent	2 <sup>10</sup>
1171 =	Le Nouveliste Ltee	Avis	15 <sup>80</sup>
1172 =	"	"	10 <sup>08</sup>
1173 =	Com. Coll d'agueduc	Ferme / 35	60 <sup>50</sup>
1174 =	Mc Coll Frontenac oil	Huile	11 <sup>40</sup>
1175 =	Underwood Elliott Fisher	Papel.	30 <sup>00</sup>
1176 =	Canadian Pacific R.R.	Contrat	1 <sup>00</sup>
1177 =	Shawinigan W & P. Co	Energie & cl.	487 <sup>44</sup>
1178 =	Frances Hankin & co	Aq & eq	26 <sup>34</sup>
1179 =	Office Stationers Ltd	papel	17 <sup>30</sup>
1180 =	Canada Son Fdres	Agueduc	4 <sup>16</sup>
1181 =	P. J. Morin & Cie	Papel.	26 <sup>70</sup>
1182 =	Hopital de la Maternite Cashes	Ass. Pub.	77 <sup>40</sup>
1183 =	Bell Telep Co. of Can.	Tel + Mess	41 <sup>41</sup>
1184 =	Bte Lannette agent	ass.	32 <sup>60</sup>
1185 =	Impressionne St Patrice	Dsp.	80 <sup>40</sup>
1186 =	Aleide Demers	avoine	24 <sup>70</sup>
1187 =	J H Beaumes	assurance	70 <sup>00</sup>
1188 =	J D Beaumes	"	45 <sup>00</sup>
1189 =	Jrs Lannette "In Trust"	Petty cash	57 <sup>45</sup>
1190 =	Mrs. Loranger	agueduc	2 <sup>20</sup>
1191 =	Garage Milot	Police auto	40
1192 =	alfred Grenier	Vomie	5 <sup>50</sup>
1193 =	Jos L. Loranger	charbon	204 <sup>25</sup>
1194 =	Bureau d'Entg	Mutations	12 <sup>00</sup>
1195 =	Michel Lalancette	Police al.	5 <sup>00</sup>
1196 =	lce JB Rolland & fils	Papelene	13 <sup>62</sup>
1197 =	J.B. Loranger	App V.	36 <sup>00</sup>
1198 =	Rene de Colstet Ferme & cie	audition	180 <sup>00</sup>
1199 =	Hershey Vives	Police Bat	6 <sup>66</sup>
1200 =	Arthur Doucet	Ag. B.F.	7 <sup>50</sup>
1201 =	Reserve de la Province	fue	218 <sup>00</sup>
1202 =	Michel Lalancette	V-app	2 <sup>50</sup>
1203 =	La Cite du Coq	Divers	29 <sup>91</sup>
1204 =	Wheeler & Gape	App	4 <sup>16</sup>

## Montant rapp.

1705 =	Ellis Auto acc lée	app V	38 <sup>8</sup> <sub>5</sub>
1706 =	Jules Roi	baz huile	31 <sup>10</sup> <sub>5</sub>
1707 =	" "	"	41 <sup>08</sup> <sub>1</sub>
1708 =	" "	"	15 <sup>45</sup> <sub>1</sub>
1709 =	J.Bé Lannette Compte mis de nouveau en suspens.	assurance	11 <sup>00</sup> <sub>1</sub>
1709 =	C.O. Monat &c. Ltd	V-app.	65 <sup>20</sup>
1710 =	Ramé Guist	accident	5 <sup>00</sup>
			Adoptée.

5811

Lettre M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Ivan C. Vallee en date du 30 Janv 1935 accordant un octroi additionnel de \$1051.60 pour le mois de decembre 1934.

5812

Lettre M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Ivan C. Vallee en date du 30 Janv 1935 accordant un octroi de \$14604<sup>50</sup> pour le mois de fevrier 1935.

5813

Lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Ivan C. Vallee en date du 22 fevrier 1935 accordant un octroi de \$14929<sup>60</sup> pour le mois de mars 1935.

5814

Lettre de M. R. Poisson Délégué incluant un chèque No-259421 au montant de \$9751<sup>15</sup> étant pour la réclamation du mois d'octobre 1934 par le respective des 2 Gouvernements.

5815

Lettre de M. Emile Morin en date du 5 fevrier 1935 modifiant la résolution No-5340 de la Commission municipale comme suit:

"En conséquence il est résolu que le greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à signer les chèques de ladite cité lorsqu'les dits chèques sont émis régulièrement d'après une résolution ou un règlement du conseil dûment approuvés par la Commission municipale de Québec, pour tenir lieu de la signature du maire chaque fois que le maire refusera de signer les dits chèques."

(signé) Emile Morin  
Secrétaire.

5816

Lettre de M. R. Poisson délégué en date du 7/1/35 incluant une résolution de la Commission municipale de Québec laquelle se lit comme suit:

"Considérant que la Commission municipale de Québec, par une résolution No-53, en date du 30/1/35 a ordonné à la Cité du Cap-de-la-Madeleine de faire les procédures nécessaires pour contracter un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale au montant de \$ 4582<sup>50</sup> pour un terme n'excédant pas six mois avec un intérêt au taux n'excédant pas six pour cent (6%), le produit dudit emprunt devant servir à payer les coupons d'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine échéant en date du 1<sup>er</sup> février, 1935;

"Considérant que la Commission municipale de Québec a ordonné au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de faire les dites procédures dans un délai de 5 jours le cette résolution.

"Considérant que le conseil ne s'est pas conformé à cette ordonnance de la Commission municipale,

"Considérant les dispositions du paragraphe 3 de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec;

En conséquence il est résolu que demande soit faite à la Banque Canadienne Nationale de prêter à la Commission municipale de Québec, pour le bénéfice de la cité du Cap-de-la-Madeleine, une somme de \$ 4582<sup>50</sup> pour un terme n'excédant pas six mois avec un intérêt à un taux n'excédant pas 6%.

"Il est résolu de plus que le greffier et le Procureur de la cité du Cap-de-la-Madeleine soient autorisés à signer les billets et autres documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, lesdits billets et autres documents devant également être contresignés par le délégué de la Commission municipale, Monsieur Robert Poisson."

7 lignes supplémentaires

5817

Québec le 7 février, 1935

M. J. M. Beaumier, greffier  
 Hôtel de Ville  
 Cap-de-la-Madeleine,  
 Co. de Champlain.  
 Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour, a émis l'ordonnance suivante.

"Considérant que pour renouveler les dépenses de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1935, estimées au montant total de \$ 113054<sup>97</sup>, il est nécessaire d'imposer sur tous les biens fonds imposables d'après le rôle d'évaluation en vigueur de ladite cité, une taxe au taux de \$ 1<sup>35</sup> par \$ 100<sup>00</sup> et une taxe de \$ 0<sup>95</sup> par \$ 100<sup>00</sup> sur tous les biens fonds imposables qui servent à la culture, y compris les terrains et les bâtisses.

En conséquence il est résolu que, conformément aux dispositions du paragraphe 'c' de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec (22 Geo V chapitre 56) le taux de la taxe générale pour l'année 1935 soit imposé à \$ 1<sup>35</sup> par \$ 100. sur tous les biens fonds imposables, à l'exception des terrains servant à la culture, d'après le rôle d'évaluation en vigueur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et au taux de \$ 0<sup>95</sup> par \$ 100<sup>00</sup> sur tous les biens fonds imposables qui servent à la culture, y compris les terrains et les bâtisses."

J'attire l'attention des membres de votre conseil sur les dispositions de ce paragraphe C de l'article 39 qui déclare qu'à défaut par ledit conseil d'imposer lesdites taxes sous un délai de trente jours à compter de l'avis qui vous est présentement donné, la Commission municipale de Québec sera subtile à votre conseil pour ces fins.

Votre tout devoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

5818

Lettre de M. R. Poisson, Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission municipale en date du 28 février 1935 approuvant les minutes de la séance du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 21 Janvier 1935 avec les exceptions suivantes : -

1<sup>e</sup> En ce qui concerne la résolution No- 5763 il est à remarquer que, quoique la part de la cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le salaire du délégué ait pu être réduite il y a quelque temps par la Commission Municipale de Québec de \$ 83.33 à \$ 66<sup>66</sup> par mois, cela ne veut pas dire que la proportion de la cité ne pourra pas être augmentée plus tard si l y a lieu.

Il est à remarquer, de plus, que la cité doit contribuer aussi sa proportion dans les dépenses du bureau du délégué.

Afin que cette résolution No- 5763 puisse être approuvée définitivement il est nécessaire qu'une nouvelle résolution soit adoptée pour la complète en y ajoutant une mention spéciale pour lesdites dépenses de bureau.

2<sup>e</sup> Par la résolution No- 5766 il est demandé à la Commission Municipale de Québec de donner les détails des dépenses du délégué pour les quatre mois finissant le 31 Décembre 1934

Les dépenses du délégué, mois par mois, se repartissent comme suit : -

15 novembre 1933 au		
17 mars 1934 (4 mois)		345.59
mai 1934		60.70
avril "		88.30
mai "		79.40
juin "		66 <sup>55</sup>
juillet "		58 <sup>64</sup>
août "		57 <sup>53</sup>
septembre "		41.79
octobre "		95 <sup>52</sup>
novembre "		56 <sup>84</sup>
Décembre "		49 <sup>11</sup> 1006.91

Pendant les quatre premiers mois, c'est-à-dire du 15 novembre 1933 au 17 mars 1934, le total a été de \$ 345<sup>57</sup>. Pendant les quinze derniers mois, c'est-à-dire du premier septembre 1934 au 31 décembre 1934, le total a été de \$ 250.<sup>20</sup> Il y a donc une diminution de \$ 95<sup>37</sup>.

3<sup>e</sup> En ce qui concerne la résolution N°-5777 la Commission municipale de Québec croit que le conseil devrait soumettre cette question au délégué lors de sa prochaine visite au Cap-de-la-Madeleine.

4<sup>e</sup> L'approbation de la résolution N°-5780 est refusée car la Commission municipale a déjà pris action sur la question d'accorder une augmentation dans le salaire des officiers et employés de la cité.

5<sup>e</sup> En ce qui concerne la résolution N°-5790 à l'effet d'accorder un certain bonus aux contremaîtres nécessiteux, je crois que vous devriez soumettre cette résolution directement au Comité du chômage provincial.

En autant qu'elle est concernée, la Commission municipale de Québec serait en faveur de la chose, mais je me demande si un tel bonus ne serait pas contraire aux règlements du chômage.

Si les autorités provinciales du chômage approuvent la chose, la Commission municipale de Québec n'a pas d'objection à donner son approbation.

6<sup>e</sup> L'approbation de la résolution N°-5791 est refusée, car la contribution des municipalités pour l'entretien de l'Unité sanitaire est établie par la loi.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

5819

Lettre de M. R. Poisson, délégué incluant une lettre de M. Émile Morin en date 28 février approuvant les minutes de la séance du 11 février 1935 avec les exceptions suivantes:-

1<sup>e</sup> L'approbation de la résolution N°-5799<sup>20</sup> est

1<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5797<sup>a</sup> est ~~suspendue~~<sup>refusée</sup> car la Commission municipale est d'opinion qu'il serait préférable qu'un arpenteur établisse au préalable les bornes du terrain faisant l'objet du litige.

2<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5798<sup>a</sup> est suspendue car la Commission Municipale est d'opinion qu'il n'y a aucune relation entre ladite résolution et le sujet de son ordonnance.

3<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5801 est refusée.

4<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5802 est refusée.

5<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5805 est refusée.

6<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5807 est refusée :

La Commission municipale, tout en étant en faveur qu'une police d'assurance de responsabilité publique soit prise, est d'opinion que le conseil devrait demander des prix à différentes compagnies d'assurances avant de prendre une telle police.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(sign) Émile Morin

5820

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que la demande de M. Armand Brouillard en date du 27 février 1935 concernant l'installation de réservoirs à essence, cours des rues Alice & Ste Madeleine, soit accordée

Adoptée.

5821

Proposé par l'échevin B. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le compte de J.A. Cambay du Cap-de-la-Madeleine au montant de \$745<sup>00</sup> relativement au bill de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la Wayagamack soit approuvé et payé pour le capital seulement sans intérêt.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un chèque pour ce montant, après autorisation par la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

5822

Considérant que la Compagnie Shawinigan Water Power Co. après étude est prête à considérer une offre de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant les taux à être payés par les citoyens de ladite cité;

Considérant que les taux actuellement en vigueur dans la Cité des Trois-Rivières le sont depuis quinze mois;

Considérant qu'il fut admis devant la Commission Laponde par Mme Bouffard, avocat de la compagnie, que le Cap-de-la-Madeleine jouit habituellement des mêmes tarifs que Trois-Rivières;

Considérant qu'il fut admis aussi par M. Beaudry président de la Commission des Utilités publiques que les franchises en vigueur peuvent être aboliées par une décision de cette dernière commission;

Considérant que notre cité devrait jouir des nouveaux tarifs parcequ'elle fait partie au point de vue technique de la distribution du groupement de la cité des Trois-Rivières. En conséquence sur proposition de l'échevin Bouffard appuyé par l'échevin Ernest Houle,

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faites auprès des autorités de la Cie Shawinigan Water Power pour que les tarifs, actuellement en vigueur dans la cité des Trois-Rivières, soient établis dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Que copie de la présente soit adressée immédiatement à la Cie Shawinigan Water Power.

Adoptée.

5823

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Courteau.

Et résolu que demande soit faite et est

par les présentes faites auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien volonté accordé à cette municipalité un octroi au montant de \$ 14979<sup>60</sup> comme suit :

Cou nourriture -	\$ 8126 <sup>00</sup>
" vêtements -	1708 <sup>20</sup>
" chauffage -	2556 <sup>40</sup>
" lumière -	393 <sup>00</sup>
" abri -	2146 <sup>00</sup>

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de mars 1935 aux 524 chefs de famille et leurs 2807 dépendants, ainsi qu'à 40 personnes vivant seules, formant un total de 2847 nécessiteux, tous de cette municipalité.

*Adoptée*

5824

Proposé par l'échevin G. Buffard  
appuyé par l'échevin J. Corriveau

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faites auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de bien volonté accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 15373<sup>65</sup> comme suit :

Cou nourriture -	\$ 8341 <sup>40</sup>
" vêtements -	1752 <sup>60</sup>
" chauffage -	2614 <sup>40</sup>
" lumière -	401 <sup>25</sup>
" abri -	2214 <sup>00</sup>

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois d'août 1935 aux 535 chefs de famille et leurs 2876 dépendants ainsi qu'à 45 personnes vivant seules formant un total de 2921 nécessiteux, tous de cette municipalité.

*Adoptée*

5825

Proposé par l'échevin Geo Buffard  
appuyé par l'échevin Ernest Honle

Attendu que les persecutions religieuses

sevissent au Mexique comme elles ont servi en Espagne et en Russie, tous pays chrétiens;

Attendre que le Canada, pays chrétien, réponde à toute attaque contre la Religion, sauvegarde de l'ordre et de la civilisation.

Tu il soit et il est par les présentes résolu que ce conseil proteste contre de telles persécutions religieuses et demande à nos chefs d'Etat canadiens d'employer leur influence à les faire cesser et sollicite de la Société de nations une action si-goureuse et efficace contre les persécuteurs.

Adopté à l'unanimité.

5876

Sousposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin -----

Et résolu que la résolution No - 5790 relativement à un bonus aux contre-maîtres soit de nouveau soumise à la Commission du chômage pour approbation.

La résolution fut rejetée n'ayant pas de secondem.

5877

Sousposé par l'échevin A. Eaton

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que la sommission de M. P. Lorange pour de l'avoine de l'Ouest cible au prix de  $\$1\frac{6}{5}$  par sac de 98 lbs, pour une période de trois mois, soit acceptée.

Adoptée.

5878

Sousposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que la sommission de Monsieur J. L. Fortin pour uniformes de constables au prix de  $\$37^{\circ}$  chacune soit acceptée.

Adoptée.

5878<sup>a</sup>

Sousposé par l'échevin Ernest Houle,

Appuyé par l'échevin -----

Et résolu que la sommission pour le grain soit divisée également entre les marchands propriétaires payant des taxes.

La résolution fut rejetée n'ayant pas de secondem.

5829

Soumise par l'échevin J. Comeau

Appuyé par l'échevin A. Laron

Et résolu que la sommission de  
Monsieur Nop. Loranger pour boyaux au prix  
de \$ 1<sup>15</sup> du pied soit acceptée.

Adoptée.

5830

Lettres lues au conseil

Canadian Fire Underwriters -

Commission des accidents de Travail Re = R. Guérin  
W. P. Grant M.P.L Acc récep Re = Retour à la tenu  
A. Lambert Re = Balance - Marché.

Amand Brinillard Re = Résolution No. 5819  
St Maurice Filling Station - Acc. récep

Donat sr Amand - Re = Bois de chauffage

Adélard Cadieux = Re = obligation

Jean Louis Baribeau - Re = Résolution 5804\*

Robert Poisson, Délégué Re = Résolution 5820.

Shawinigan Water Power - Re = Résolution 5821.

Rapport Contre-Maitre Re = Avoine.

Compte Commission scolaire Re = Logement aussi  
remis à la prochaine séance.

Rapport du Chef de Police remis à la prochaine séance  
Règlement No. 178 autorisant le conseil à prélever  
les fonds nécessaires pour l'administration de la Cité  
1935 soumis, mais mis de côté!

Ouverture des sommissions pour habits

Jos L. Fortin - sommission accordée

Ouverture sommission avoine Pierre Loranger &  
Fils \$ 1<sup>63</sup> par sac de 98 lbs Alcide Demers \$ 1<sup>65</sup> par  
sac de 98 lbs Sommission de Pierre Loranger & Fils  
accordée.

Ouverture des sommissions pour boyaux.

1<sup>4</sup> Massicotte & Frères Ltee \$ 1<sup>00</sup> \$ 1<sup>15</sup> \$ 1<sup>30</sup>

	1 <sup>00</sup>	1 <sup>15</sup>	1 <sup>30</sup>
--	-----------------	-----------------	-----------------

Paul & Bergeron	1 <sup>00</sup>	1 <sup>15</sup>	1 <sup>30</sup>
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Nop. Loranger	1 <sup>00</sup>	1 <sup>15</sup>	1 <sup>30</sup>
---------------	-----------------	-----------------	-----------------

Josse Loranger	98	1 <sup>13</sup>	1 <sup>28</sup>
----------------	----	-----------------	-----------------

Jules Roy	1 <sup>00</sup>	1 <sup>15</sup>	1 <sup>30</sup>
-----------	-----------------	-----------------	-----------------

François Mortrassette	1 <sup>00</sup>	1 <sup>15</sup>	1 <sup>30</sup>
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Armand Brumillard \$1<sup>00</sup> \$1<sup>15</sup> \$1<sup>30</sup>

Soumission accordée à Napoléon Lorange celle  
de \$1<sup>15</sup> le pied, avec raccordements  
Et la séance est levée

J. A. Deschênes  
Marie  
J. Beaumont  
Greffier

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du  
conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle  
assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires  
des sessions lundi le 18ième jour de mars 1935  
à laquelle assemblée étaient présents Son Hon-  
neur le Maire J. A. Nadeau M.M. L. Lamy, Ernest  
Houle et Henri Thiffault tous échevins formant  
quorum sous la présidence du maire au fauteuil

5831 Proposé par l'échevin H. Thiffault  
Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le procès-verbal de l'assem-  
blee régulière du 4 mars, 1935,  
lequel eut lieu le 11 mars 1935 soit adopté tel  
que lu.

Adoptée.

5832

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que les comptes suivants  
soient payés:-

1Y11 = J. D. Garneau	Tab de Sec =	\$9 <sup>00</sup>
1Y12 = Alf Bremner	Voiee - Ardo =	\$4 <sup>80</sup>
1Y13 = La Cité du Cap.	Sw. Dept =	\$1 <sup>05</sup>
1Y14 = Alfred Letourneau	Dommages =	\$4 <sup>85</sup>
1Y15 = Leon Meshot Ch.	Frais =	<u>\$275<sup>00</sup></u>
		\$305 <sup>70</sup>

Adoptée.

5833

Lettre de M. R. Poisson déligué en date du 11  
mars 1935 incluant un chèque de \$14154<sup>60</sup> re-re-  
clamation de novembre 1934.

5834

Québec, le 17 mars 1935.

M. J. Beaumier, greffier

Hôtel de Ville

Cap-de-la-Madeleine C. Q.

Re = Acte du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour, a adopté la résolution suivante :

"Considérant que le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a négligé de se conformer à l'ordonnance no 5381 de la Commission municipale de Québec en date du 7 février 1935, concernant l'imposition de la taxe pour l'année 1935 à  $\$1^{35}$  et  $\$0^{95}$  sur les biens fonds imposables servant à la culture, dans le délai déterminé par la loi;

"Vu les dispositions du paragraphe "c" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec;

"En conséquence il est résolu que la taxe générale pour l'année 1935 soit imposée au taux de  $\$1^{35}$  par  $\$100$ , sur tous les biens fonds imposables à l'exception des terrains servant à la culture, d'après le rôle d'évaluation en vigueur de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et au taux de  $\$0^{95}$  par  $\$100$ . sur tous les biens fonds imposables qui servent à la culture, y compris des terrains et des bâtisses;

"Il est ordonné de plus au greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de préparer les rôles de perception et de donner les avis ordinaires pour percevoir les taxes présentement imposées"

Votre tout dévoué

Le secrétaire  
(signé) Emile Morin

Proposé par l'échevin L. Hamy

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Et résolu que la police d'assurance no 97505 sur l'hôtel-de-ville de la Railway Passengers

5835

Ass. Croy soit renouvelée et que la somme de \$15<sup>00</sup>  
en soit payée.

Adoptée

5836

Monsieur Bernard Benoit

Président de l'A.C.V.

Section Trois-Rivières.

Cher Monsieur,

Les membres du conseil ont résolu à l'unanimité d'inviter les représentants de l'A.C.V. section des Trois-Rivières, ainsi que leurs amis intéressés, à se rendre à l'hôtel de Ville de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jeudi le 21 à 7 h 30 P.M. pour y discuter de la question de l'électricité.

L'occasion leur sera fournie de motiver leurs lettres du journal, et surtout d'exposer leurs savantes suggestions concernant la question.

Esperant que vous vous rendrez avec empressement à la demande des membres du conseil, je demeure

Votre tout dévoué

J.A. Nadeau

Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.  
Proposé par l'échevin N. Thiffault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la lettre ci-haut mentionnée soit adressée à M. Bernard Benoit Président de l'A.C.V. section Trois-Rivières.

Adoptée.

5837

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin N. Thiffault

Et résolu que le greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation pour 1935 la propriété de M. Hervé Bellemare au n° 132 b) Laurent parce que celle-ci a été démolie.

Adoptée.

5838

Proposé par l'échevin N. Thiffault

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil offre ses félicitations à Son Honneur le Maire Camille Hode

à l'occasion de sa récente décoration par le  
Gouvernement français, alors que celui-ci vient  
de le nommer Chevalier de la Légion d'Honneur.

Adoptée

5838 =

Suggéré par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil offre ses  
félicitations à Son Honneur le Maire S. H. Robi-  
chon à l'occasion de sa récente décoration par  
le Gouvernement français, alors que celui-ci  
vient de le nommer Chevalier de la Légion d'Honneur

Adoptée.

5839

Suggéré par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le Maire ou un mem-  
bre du conseil soit délégué à la convention des mai-  
res qui doit être tenue à Montréal le mardi le  
27 mars 1935 et que le trésorier soit autorisé à faire  
les avances nécessaires le tout après approbation  
de la commission municipale.

Adoptée.

5840

Suggéré par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le greffier soit  
autorisé à faire paraître un avis dans le  
journal. Re= accidents dans les rues.

Adoptée.

5841

Attendu que la loi d'arrangement entre les  
cultivateurs et créanciers a déjà rendu et est appelée  
à rendre de très grands services aux cultivateurs;

Attendu que beaucoup de propriétaires surtout  
de petits propriétaires dans les villes sont dans un  
état précaire, financièrement parlant;

Attendu que cette loi d'arrangement entre cul-  
tivateurs et créanciers si elle était appliquée aux  
propriétaires de villes rendrait aussi de très  
grands services à ces derniers

Il est proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande au Très Honorable R. B. Bennett Premier Ministre du Canada, de bien vouloir amender ladite loi de manière à la mettre applicable aux propriétaires des villes, ce qui rendrait de très grands services à ces derniers, que copie de cette résolution soit adressée immédiatement à l'Honorable R. B. Bennett, Premier-Ministre du Canada et à M. J. L. Basileau député du comté de Champlain, ainsi qu'à toutes les principales villes de la Province de Québec avec prière de passer une résolution analogue pour le plus grand bien et l'intérêt général de tous les citoyens.

Adoptée

584Y

#### Avis de motion

Je, soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement du lait"

(signé) Henri Griffard  
échevin de la Cité

#### Lettres lues en conseil

Henri Belliveau ref - Resolution No - 5837

Josquin Berant au Trésorier = Re - François Jacamby  
La séance est levée

J. P. Maclerc  
Maître  
J. Beaumont  
Greffier

Les échevins Lamy, Constant & Bouffard lors de l'assemblée qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> avril 1935 ont ajourné ladite séance à jeudi le 4 avril 1935.

J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Un ajournement de la séance requise du 1<sup>er</sup> avril 1935 lequel fut tenue aux heures ordinaires

des sessions jeudi le 4 avril 1935, à laquelle également étaient présents Son Honneur le Maire J.A. Nadeau M.M. P. Lamy & Briffard, Ernest Huile, H. Schiffauer, J. Comteau & aep Carm tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

58H3

Proposé par l'échevin J. Comteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière générale du 18 mars 1935 soit adopté tel que lu.

Adopté

58H4

Proposé par l'échevin aep Carm

Appuyé par l'échevin J. Comteau

Est résolu que les comptes suivants soient payés :

1716 = Liste de Paie No-2	Inl. Neige	322 <sup>55</sup>
1717 = Lucien Hamelin	Chay-Chôm	10 <sup>10</sup>
1718 = J. Lannette "P'tis"	J.D. 78/3/35	3300 <sup>00</sup>
1719 = Liste de Paie No-3.	Inl. Neige	87 <sup>10</sup>
1720 = J. Lannette "P'tis"	J.D. Loye	2500 <sup>00</sup>
1721 = Banque Can. Nat	Int Obl. & BPayable	1300 <sup>55</sup>
1722 = Bedem Beaumer	Int oblig échéues	3 <sup>00</sup>
1723 = Chas L. Prudel	do	3 <sup>00</sup>
1724 = Fille de Sr Jérôme	do	30 <sup>00</sup>
1725 = Oesp. Nadeau	do	25 <sup>00</sup>
1726 = Obligation échue 1 <sup>e</sup> avril leg-159		500 <sup>00</sup>
1727 = Loyarde secours payé par chèques		83 <sup>00</sup>
1728 = J.B. Lannette	Assurances	11 <sup>00</sup>
1729 = Commission Coll. d'aqueducs		53 <sup>40</sup>
1730 = Bell Telephone Co. of Canada	Loyer & Mees	27 <sup>07</sup>
1731 = J. Lannette "P'tis"	Paie J.D. 4/4/35	3700 <sup>00</sup>
1732 = " " "	" J.D. 11/4/35	3700 <sup>00</sup>
1733 = " " "	" J.D. 18/4/35	3300 <sup>00</sup>
1734 = " " "	" J.D. 25/4/35	3300 <sup>00</sup>
1735 = " " "	Loyer avril 1/35	2600 <sup>00</sup>
1736 = " " "	Petty Cash.	43 <sup>10</sup>
1737 = Jules Roy	Baz & Huile	34 <sup>75</sup>
1738 = Shawinigan W.L. City	Électricité & énergie	1169 <sup>14</sup>
1739 = Alfred Isenier	Rigoles	46 <sup>00</sup>

		Montant rapp.	44,898.86
1740	Bureau d'enregistrement	Mutations	6 <sup>50</sup> ✓
1741	La Côte du Cap.	Timbres	40 <sup>00</sup> ✓
1742	Rocheleau & Frère	app.	14 <sup>13</sup> ✓
1743	Freshat Hardy	"	55 <sup>60</sup> ✓
1744	Garage R. Milot	auto - Chef	4 <sup>95</sup> ✓
1745	Délice Auto Ace Ltd	App.	6 <sup>10</sup> ✓
1746	G. Létanger & fils	Chevaux N.	11 <sup>10</sup> ✓
1747	Arthur Demet	Chabow	15 <sup>00</sup> ✓
1748	J. Blé Létanger	Aqueduc Montel Vill	3 <sup>45</sup> ✓
1749	Association Amb. St Jean	Cont.	2 <sup>30</sup> ✓
1750	Office Stationers Ltd	papeterie	5 <sup>25</sup> ✓
1751	J. Blé Lannette Agent	assurance	15 <sup>00</sup> ✓
1752	J. J. Rochefort & fils	Aqueduc Reg.	17 <sup>00</sup> ✓
1753	J. C. Moon & fils Ltd	papeterie	5 <sup>33</sup> ✓
1754	Weloy	Prop. Desland.	5 <sup>78</sup> ✓
1755	Mc Call Montenac Oil	Huile	14 <sup>45</sup> ✓
1756	J. A. Nadeau Maitre	Délégation	<u>35<sup>00</sup></u>
		Grand Total +	45,185.81

Adoptée.

5845

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Buffard

Est résolu qui à partir du Dimanche le 18 avril 1935  
à aller au 29 septembre 1935 qu'il soit demandé au Lieutenant-  
Gouverneur en conseil de décret, par arrêté ministriel,  
l'avance de l'heure pour ladite période.

Adoptée.

5846

Lettre de M. R. Poisson, délégué incluant une lettre  
de M. Emile Monin secrétaire de la Commission municipale  
de Québec en date du 22 mars 1935 approuvant les minutes  
de la séance du 11 mars 1935 avec les exceptions suivantes:

1<sup>o</sup> L'approbation du compte no 1182 mentionné dans la  
résolution 5810 est suspendue afin de vous permettre d'ob-  
tenir les informations additionnelles que la Commission muni-  
cipale de Québec désire à son sujet.

2<sup>o</sup> Le conseil, par cette résolution no 5810 déclare qu'il  
refuse d'approver la hausse des salaires. La Commission  
municipale de Québec, en vertu des pouvoirs qui lui sont  
accordés par la loi, a déterminé l'engagement des

employés et officiers de la ville ainsi que les conditions de cet engagement.

Dans les circonstances, le conseil n'a pas le pouvoir de refuser cette augmentation.

3<sup>e</sup> La résolution No. 5831 est approuvée mais avec les remarques suivantes:

a) Une partie du montant à être payé à Monsieur Cambay devra être appliquée en paiement des taxes due que Monsieur Cambay doit à la ville.

b) Le chèque pour la balance devra être émis à l'ordre conjoint de monsieur Cambay et de la Banque Canadienne Nationale car, par un transport qui a été signifié à la cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 4 Mars 1933, monsieur Cambay a transféré ce montant à la banque.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Motin.

5847

Lettre de M. R. Poisson délégué en date du 29 mars 1935 incluant une lettre du 26 mars 1935 approuvant les minutes de la séance du 18 mars 1935 laquelle se lit comme suit.

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 18 mars 1935 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine à l'exception de la résolution No. 5839 dont l'approbation est refusée.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Motin

5848

Lettre de M. R. Poisson délégué en date du 29 mars incluant une lettre de M. Ivan B. Vallée en date du 27 mars 1935 accordant un octroi additionnel de \$15<sup>00</sup> pour le mois de Janvier 1935.

Proposé par l'échevin H. Ghiffarey

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Il résulte que la demande de M. Leo Bertrand en date du 1<sup>er</sup> avril 1935 pour une licence d'encanleur soit accordée et que le prix de \$10<sup>00</sup> par voit fixé pour l'année 1935.

Adoptée

5850

Proposé par l'échevin H. Ghiffauet  
Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faites auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de # 19175<sup>50</sup> comme suit:

Biens nécessaires	H. 10 881 <sup>50</sup>
" chauffage	3 881 <sup>50</sup>
" vêtements	2 265 <sup>00</sup>
" lumière	H 15 <sup>50</sup>
" Abri	<u>2 232<sup>00</sup></u>

Pour être distribué en secours directs par cette municipalité au cours des mois de mai 1935 aux 554 chefs de familles et leurs 2 473 dépendants ainsi qu'à 43 personnes vivant seules formant un total de 3 020 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5851

Proposé par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin H. Ghiffauet

Et résolu que la demande de M. Ernest Brodeau pour l'installation et l'exploitation d'une table de pool dans les limites de cette cité pour 1935 soit accordée.

Adoptée.

5852

Proposé par l'échevin H. Ghiffauet

Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire faire 300 numéros de licence pour bicyclettes.

Adoptée.

Avis de motion

5853

je, souligne, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement du marché"  
(signé) Dep Caton,

Avis de motion.

5854

je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de ce conseil je proposerai l'adoption d'un règlement pour abroger le règlement

numero cent onze (111) adopté le vingt-sept avril 1935, et  
le contrat passé à la suite du dit règlement, entre la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine et la North Shore Power Company  
le trente novembre 1935, et pour pouvoir, par ledit règle-  
ment que je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à four-  
ni l'énergie électrique pour l'éclairage, de rues ainsi  
que pour les autres services municipaux de la cité du  
Cap-de-la-Madeleine, de même que pour pouvoir à l'in-  
stallation et au maintien de l'appareillage nécessaire  
à ces fins.

Fait et passé par le surnommé membre du Con-  
seil ce quatrième jour d'avril 1935.

(appelé) Leo Buffard

Échevin pour la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

*Henri Schiffaut*  
Pro-Maire  
*J. Blaumies*  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil  
de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi  
le quinzième jour d'avril 1935 à laquelle assemblée étaient  
présents son M. Henri Schiffaut, à Courteau, le Maire, M.  
Lamy et Leo Buffard tous échevins formant quorum sous  
la présidence du pro-maire Henri Schiffaut au fauteuil.

5855

Proposé par l'échevin J. Courteau

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée  
de la séance régulière du 15 avril dequel eut lieu le 4 avril  
1935 soit adopté tel que lu.

Adopté

5856

Proposé par l'échevin L. Buffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes suivants soient payés :

CAP-DE-LA-MADELEINE,

8 avril

19~~X~~ 35.

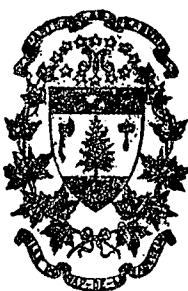
A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS



Filière No. C3-2a

SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... JEUDI ..... , le .....  
ONZIÈME ..... jour du mois de ... AVRIL ..... de l'année mil neuf trente-cinq ...., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce .....  
Huitième ..... jour de ..... AVRIL ..... mil neuf cent ~~XXX~~ .....  
trente-cinq .....

Cette assemblée est convoquée par  
Son Honneur le Maire J.A. Nadeau  
pour les raisons suivantes:-

Passer en 1ère, 2ième et dernière  
lecture un règlement pour abroger et  
annuler à toutes fins que de droit le  
règlement No. 111 adopté le 27 août  
1928 ainsi que le contrat passé entre  
la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la  
North Shore Power Co. le 30 nov. 1928.

Handwritten signature of J. Blaumier, followed by the title "LE GREFFIER".

Le décret a été résolu que le greffier soit autorisé à émettre  
un permis de construction pour une bâtie temporaire à être  
érigée sur le Boulevard Sté Madeleine pour les fins de res-  
tauration, pendant la saison d'été; le tout sujet au règlement  
de construction.

Adopté.

numéro écrit en rouge (11) adopté le vingt-sept avril 1973, et  
les entretiens passés à la suite lors des négociations entre l'au.Cité  
du Cap-de-la-Madeleine et la North Shore Power Company  
de Trois-Rivières au printemps 1973, et après pourvoir, par décret séparé  
du 35.  
**Article 8 suivant**  
**CARDIÈRE-MADELEINE** (suite)  
Le Conseil, a pour  
but d'établir électrique pour l'éclairage, des rues ainsi  
que d'autre but aussi principalement de ces rues: un  
soi pourvu le Missis-  
sippi de la Madeleine, de même que une à l'île  
Messimieuse échelée  
d'illuminer au minimum de l'appartement, mais aussi  
à leur ligne).

212 SAVIA  
will be available from April 1935.

~~11~~ 12 species described

Hotel-de-Ville is.....  
.....

Doune some won seidie es is citie an Cys-9s-19-W-schaffie ce

.....**gym**.....limen coem.....LIMA.....ob moi.....emfititii.....  
.....**gym**.....limen coem.....LIMA.....ob moi.....emfititii.....

*George W. Miller*

## Cité du Québec de la Madeleine

me my réellement bon sportif et le GRÉGORY

the country's best efforts to meet the  
present Mo. ill shortage to its full  
satisfaction.

Shore Power Co. 1430 hours 1958  
Deer Park, April 1955

Friends for W. M. Henry Hifford, 2 Roxbury, Boston, have  
furnished hisifford some evidence for making your own record

1. The following are the names of the members of the Board.

Appuyé par l'échelon L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de l'ajournement  
de la séance régulière du 1<sup>er</sup> avril lequel eut lieu le 4 avril  
1935 soit adopté tel quel.

Adoptée

Composé par l'échevin B. Bruffard

Apprécié par l'échecin les Harry  
Les îles Géorgie sont de véritables grottes

1757 = Gustave Cattelais	Assurance	9 <sup>75</sup> ✓
1758 = Paul Boucher N°	Zini Cont	28 <sup>70</sup> ✓
1759 = Ministère du Travail	Inspection	3 <sup>00</sup> ✓
1760 = J. J. Moon & Son Ltd	Papeterie	2 <sup>50</sup> ✓
1761 = Imprimerie St Patrice	do	14 <sup>60</sup> ✓
1762 = Le Nouvelliste Ltee	Avis	30 <sup>00</sup> ✓
1763 = Gouvernement de la Prov	Al & Réf	21 <sup>00</sup> ✓
1764 = C. V. Aymotte	Impression	7 <sup>50</sup> ✓
1765 = Adéland Martel	Voie app.	1 <sup>70</sup> ✓
1766 = J. B. Lannette	Assurances	85 <sup>00</sup> ✓
1767 = Prop. Loranger	Dw Mater.	10 <sup>15</sup> ✓
1768 = J. Lannette Int'l Sud	Petty Cash	17 <sup>51</sup> ✓
1769 = Edm Boissonnault	Voie-app	32 <sup>35</sup> ✓
1770 = do do	do do	14 <sup>15</sup> ✓
1771 = La Côte du Cap Madeleine	Divers	9 <sup>75</sup> ✓
1772 = Jules Roy Gaz	Gazoline	12.60

Adoptée

5857 Lecture d'une lettre de M. R. Paquin, délégué incluant une lettre de M. Ivan E. Vallée en date du 30 mars 1935 accordant un octroi de # 15373<sup>65</sup> pour le mois d'avril 1935.

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin des Briffard

Et résolu que Monsieur W. P. Grant M.P.P.  
soit prie de demander au Département de l'Agriculture  
de bien vouloir nous obtenir, comme l'an dernier, les  
services d'un instructeur horticole, afin d'obtenir le  
plus de succès possible avec nos jardins-courts et par là  
faire bénéficier davantage nos chômeurs nécessiteux.

Adoptée.

5859 Proposé par l'échevin Briffard

Appuyé par l'échevin Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à émettre  
un permis de construction pour une batisse temporaire à être  
érigée sur le Boulevard Ste Madeleine pour les fins de res-  
taurant, y durant la saison d'été, le tout sujet au règlement  
de construction.

Adoptée.

5860

Gropose par l'échevin J. Courteau  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le greffier et le Trésorier soient autorisés à enlever de sur les tables d'évaluation et de perception, la bâtie située sur la rue Notre-Dame et appartenant autrefois à M. J.N. Abond, vu que celle-ci a été dévolue à la demande du conseil.

Adoptée.

5861.

Gropose par l'échevin L. Houle  
Appuyé par l'échevin

Et résolu que le greffier soit autorisé de convoquer un référendum de propositions pour le 24 avril 1935, pour donner leur expression d'opinion et décider si la cité devra maintenir son règlement no-111 actuellement en force ou accepter la nouvelle proposition faite par la Shawinigan Water Power Co.

La résolution n'a pas eu de seconds.

5862

Gropose par l'échevin B. Bouffard  
Appuyé par l'échevin J. Courteau

Et résolu que le règlement no 178 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture et que le Maire soit autorisé à signer le contrat mentionné dans le présent règlement.

Adoptée.

Liv en conseil.

J.H. Barbeau 3/4/35 = acc reçp. résolution

B. Cossette B.S.A. = Réf = Réf - 5858

Lajore & Lajore = Reclamation à l'avis de 90\$

Gibber Turner = Res - 5859 15/4/35

J.N. Abond = Res - 5860 do

Eug Hebert = à l'étude

Lionel Loranger = Reclamation 5\$

AEP Thibeau = Demande de paiement contre

Premier Ministre == Resolution acc. reçp.

Romes Morissette = copie journal L'avant du Cap.

Lajore & Lajore = Reclamation à l'avis de 90\$

Et la lecture en deux fois du règlement no-178 annulant le règlement no-111 et le contrat passé le 30 novembre 1938 entre la cité et la North Shore Power Co. - Re-electrification  
Et la séance est levée

*J. H. Marcotte*

Maire  
J. Blainville  
Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine régulièrement convoquée par le pro-maire Henri Thiffault, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le vingt-neuvième jour du mois d'avril, 1935, à laquelle assemblée étaient présents Messieurs Louis Lamy, Geo. Bouffard, Ernest Boileau, François Courteau & Alphonse Baron, tous échevins formant quorum sous la présidence du pro-maire Henri Thiffault au fauteuil.

5863 Proposé par l'échevin G. Courteau  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil, pour faire suite au règlement no. 178 en vue de la préparation du contrat stipulé dans ledit règlement autorise la Shawinigan Water & Power Co. Ltd. d'enlever les lampes suivantes, lesquelles ne seront pas utilisées pour le moment.

2-3-5-9-10-12-14-16-18-22-23-29-34-37-46-47-  
53-62-70-91-95-102-114-136-147-148-152-155-158-196-203  
212-219-224-228-229-250-252-254-259-260-269-277-280-  
(264)  
284-286-287.

Adopté

Et la séance est levée

Henri Thiffault  
Pro-Maire  
J. Blainville  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine régulièrement convoquée par Son Honneur le maire J. A. Nadeau, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le treizième jour de mai, 1935, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire, J. A. Nadeau et Messieurs les échevins Henri Triffault, François Courteau & Alphonse Barou, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5864

Proposé par l'échevin Alphonse Barou

Appuyé par l'échevin François Courteau

Est résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales du 15 et 29 avril 1935, soient adoptés que-lis.

Adopté

5865

Proposé par l'échevin Henri Triffault

Appuyé par l'échevin François Courteau

Est résolu que les comptes suivants soient payés:

1713 = Banque Can Nat	Int. bon obliq. remb	91 16 34 ✓
1714 = J. Hammette Tres	SD Paié 2/5/35	3200 00 ✓
1715 = " "	" 9/5/35	3200 00 ✓
1716 = " "	" 16/5/35	3200 00 ✓
1717 = L'Association Sportive du Cap.	Fin Cont	75 00 ✓
1718 = Msp. Thibeau	Rente d'hiver	91 00 ✓
1719 = Crédit Anglo-Étancous Ltée	Int. oblig. échéanc.	2 50 ✓
1720 = Des Ustensiles des 3 fils	"	286 00 ✓
1721 = La Commission municipale	Cont	87 30 ✓
1722 = Loyers du mois d'avril payés par chèque		121 00 ✓
1723 = Valmor Bonenfant et al.	Salaires	63 65 ✓
1724 = Min. des affaires mun.	Réglément	10 00 ✓
1725 = La caisse Post	Rente d'hiver	59 00 ✓
1726 = Marie Baudet sal	Cont	6 30 ✓
1727 = La côte du Cap.	Remb taxes mun	113 02 ✓
1728 = J. Hammette	Petty cash	14 75 ✓
1729 = Com des acc du travail	Cont	12 22 ✓
1730 = Pierre Rotange & Fils	Chevaux Mun	34 00 ✓
1731 = Bell Telephone Co. of Canada	Loyer & Meub	30 81 ✓
1732 = Joseph Hardy	Taxie ferrage	5 55 ✓

CAP-DE-LA-MADELEINE, 10 mai, 1935, 192.....

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

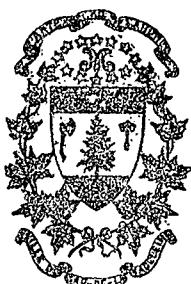
CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

**A V I S**

Filière No. C3-2a

SUJET :

SÉANCES DU CONSEIL



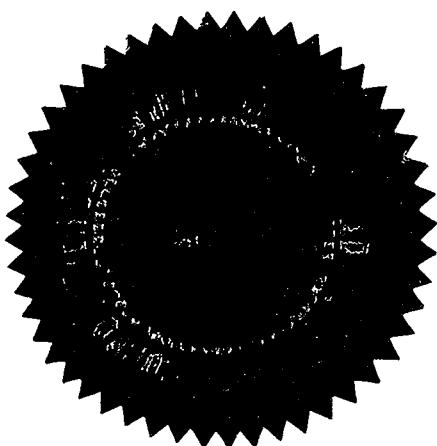
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le .... **LUNDI** ....., le .....  
**TREIZIÈME** .... jour du mois de .... **MAI** ..... de l'année mil neuf cent **XX**. <sup>7</sup> trente-cinq heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... **Dixième** ....  
..... jour de .... **mai** ..... mil neuf cent **XX** .....  
**trente-cinq** .....

*J. Beaumier*)

LE GREFFIER.

La feuille ci-annexée fait partie de la présente convocation.



qui il existe actuellement, serait la continuation logique : Québec, Cap-de-la-Madeleine vers Shawinigan Falls et au-delà.

Considérant que le chemin, tel qu'il existe actuellement, doit faire une courbe à la rue Fiset, du Cap-de-la-Madeleine, pour rejoindre la route No. 19.

Province de Québec

Liste des dépenses de l'Assemblée

Grande assemblée spéciale du Conseil de la  
Liste des dépenses de l'Assemblée régulièrement convoquée  
par Son Excellence le Gouverneur, laquelle

cessera à l'heure et place ordinaires des  
dépenses du 1<sup>er</sup> juillet 1935.

123

CARIBOU-MADELEINE  
assemblée était présente lors d'ouverture du conseil  
du Québec et déclara les débats à l'ordre du jour.  
François Bourassa, Alphonse Guérin, J.-P.  
Lamontagne, le président et plusieurs autres députés  
étaient présents dans la salle.

5866

Projet pour l'élection d'Alphonse Bourassa  
à l'Assemblée provinciale du Québec, lequel  
projet fut voté le 24 avril 1935.

124

S.V.A. a été présenté au conseil des députés  
régulière du 1<sup>er</sup> juillet 1935, par  
lequel il fut adopté le 24 avril 1935.

Canada

Province de Québec

Municipalité du

City of

Caribou-Madeleine

ville No. C-379

suite:

Ainsi, alors est fait les dépenses que de une espèce de dépense (spéciale) du conseil des députés  
du Québec-Madeleine sera levée au fin et bâche ordinaire des sessions du conseil

Services du Québec

et joie de l'Assemblée

pour servir à l'ordre du jour de l'Assemblée

et joie de l'Assemblée

CETTE ASSEMBLEE EST CONVOQUEE PAR SON HONNEUR LE MAIRE J.A. NADEAU POUR LES RAISONS SUIVANTES:

- 1o-Adopter les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciale du 15 et 29 avril dernier.
- 2o-Considérer les comptes produits depuis la dernière séance régulière et passer toute résolution s'y rapportant.
- 3o-Discuter le prolongement de la rue du Boulevard St-Laurent pour rejoindre la route nationale Shawinigan & Grand'Mère et passer toute résolution.
- 4o-Discuter la question des propriétés appartenant définitivement à la ville et autoriser le Greffier à vendre s'il y a lieu.

FB/LT.

Quibec, Cap-de-la-Madeleine vers Shawinigan Falls et au-delà.

Considérant que le chemin, tel qu'il existe actuellement, doit faire une courbe à la rue Fussey, du Cap-de-la-Madeleine, pour rejoindre la route No. 19.

R. M. 10

... que l'assurance sur la vie et le prêt  
sur une somme déterminée sont deux types de  
produits financiers.

sel

... mais il est important de distinguer entre les deux types de produits financiers.  
L'assurance sur la vie est un produit financier  
organisé par plusieurs acteurs qui sont des compagnies  
de assurances dont certains sont affiliées à des compagnies

## STRUCTURE

... mais il est important de distinguer entre les deux types de produits financiers.  
L'assurance sur la vie est un produit financier  
organisé par plusieurs acteurs qui sont des compagnies  
de assurances dont certains sont affiliées à des compagnies  
de assurances dont certains sont affiliées à des compagnies  
de assurances dont certains sont affiliées à des compagnies

les Cie  
les sociétés  
les mutuelles

se

	and Case New York	Home Insur. Co. 113 <sup>00</sup>
1789 =	franquette	Petty Cash 14 <sup>75</sup> ✓
1790 =	Com des acc du travail	Cont 12 <sup>25</sup> ✓
1791 =	Pierre Potange & Fils	Chevaux Nouv 34 <sup>00</sup> ✓
1791 =	Bell Telephone Cos of Canada	Loyer & Mess 30 <sup>00</sup> ✓
1791 =	Joseph Hardy	Tarine Ferme 5 <sup>55</sup> ✓

	Montant Rapp.	\$19,794.44
1793 = Nap. Létangier	Boyaux	805 <sup>00</sup>
1794 = " "	Matériaux	17 <sup>50</sup>
1795 = H. Massicotte & Frères Ltée	"	17 <sup>50</sup>
1796 = Rochefort & Frère	Police auto chef	56 <sup>53</sup>
1797 = Shawinigan W & Co	Telairage	19 <sup>95</sup>
1798 = Dr G. B. Holland & fils	papeterie	15 <sup>92</sup>
1799 = Underwood Elliott Fisher	"	9 <sup>00</sup>
1800 = Shawinigan W & Co	Énergie	136 <sup>31</sup>
1801 = Arthur Rompré	sellierie	7 <sup>45</sup>
1802 = Bureau d'assig.	Mutations	4 <sup>00</sup>
1803 = J. J. Morris & Son Ltd	papeterie	46 <sup>75</sup>
1804 = Roland Rochefort	Accomptement	24 <sup>00</sup>
1805 = Franeis Hamelin & Son	Ag. Ed. Mat.	24 <sup>73</sup>
1806 = Bertrand Martineau	Émi Cont	1 <sup>60</sup>
1807 = Jules Roy	Gaz & Huile	41 <sup>90</sup>
	Total	\$21,044.44

Adopté

comptes suivants 1 <sup>e</sup> en suspens	2 <sup>4</sup> refusé	
1808 = J. L. Fortin	Costumes	\$150 <sup>00</sup>
1809 = Gust Cabellier	Travaux échelles assurance	\$ 70 <sup>00</sup>

586b

Considérant que les chambres vont prorogées d'ici quelques jours, notre conseil croit de son devoir de passer une nouvelle résolution, pour fortifier celles déjà passées tant par notre ville que par les municipalités environnantes, et pour respectueusement le Gouvernement de la Province de Québec de nous accorder, au courant de cette année, le prolongement du boulevard St-Laurent, pour aller rejoindre la route No. 19 en passant près de la station dite : Cap-de-la-Madeleine, sous la voie du C. O. R. à l'endroit dit : "ancienne Jonction des îles".

Considérant que le Boulevard St-Laurent tel qu'il existe actuellement, serait la continuation logique : Québec, Cap-de-la-Madeleine vers Shawinigan Falls et au-delà.

Considérant que le chemin, tel qu'il existe actuellement, doit faire une courbe à la rue Fiset, du Cap-de-la-Madeleine, pour rejoindre la route No. 19.

Considérant que la route N° 19 à l'intersection des rues  
Fussey + Notre-Dame est trop étroite à la sortie de la ville  
du Cap, et ne pourra jamais avoir la largeur nécessaire  
pour répondre au trafic, à moins d'expropriations coûteuses.

Considérant que, vu l'étroitesse à cet endroit de la  
rue Fussey à la tête à Racheline, des accidents regrettables  
sont arrivés vers le 5 novembre 1934, et précédemment, et  
par la suite, il serait, croisons-nous, urgent d'éviter ces  
courbes et ces accidents, en prolongeant le Boulevard St-  
Laurent en ligne droite vers St-Louis-de-France :

Considérant que la continuation de ce Boulevard  
St-Laurent aurait l'avantage de passer en frontière de  
notre champ d'aviation actuel, et en passant sous la voie,  
donnerait accès, pour notre municipalité et les résidants de  
St-Louis-de-France, à la petite station dite : Cap-de-la-  
Madeleine, qui dans l'état actuel, n'a ni entrée, ni sortie.

Considérant que si le Gouvernement nous accorde  
enfin la continuation de ce Boulevard St-Laurent, réclamé  
par les nombreuses requêtes de notre ville ; requête dont l'une  
en date du 12 septembre 1932, et signée par des centaines  
de résidents du Cap-de-la-Madeleine, et par une autre aussi  
considérable des résidents de St-Louis-de-France ; considérant,  
disons-nous, que si le Gouvernement nous accorde ces travaux,  
cela aurait pour effet de diminuer le chômage dans notre  
cité, chômage qui règne à l'état aigu, vu l'arrêt presque  
complet de nos manufactures.

En conséquence :

Sur proposition de l'échevin H. Thiffault  
Appuyé par l'échevin F. Courteau

Il est résolu que ce conseil pour faire suite aux  
conditions précédemment énoncées, prie et soumet aux  
Gouvernements d'exécuter les dits travaux durant le cours  
de l'année 1935, et que copie de la présente soit envoyée  
immédiatement à l'honorable J. E. Perreault, ministre  
de la voirie ; l'honorable J. D. Francoeur, ministre des  
Travaux Publics ; J. E. Boulanger, sous-ministre et M.  
W. P. Grant, député du Co. de Champlain, avec prière à ce  
dernier d'appuyer la présente résolution et d'accorder cette  
humble demande aux citoyens du Cap-de-la-Madeleine

Dorion.

Lecture de diverses correspondances  
Et la séance est levée.

*J. A. M. a été au  
Marie*

*Théâtre  
Greffier.*

Gronnée de Québec

Acte du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 20<sup>me</sup> du mois de mai 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire J.A. Nadeau M.M. L. Lamy les Cheffes B. Houle, H. Thiffault et Aep. Carson tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au Panthéon.

5867

Proposé par l'échevin A. Carson

Appuyé par l'échevin H. Thiffault

Est résolu que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 mai 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5868

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Bonfond

Est résolu que les comptes suivants soient payés:

1310 = Isidore Lottinville	Int + aléas sur Bl.	117 <sup>00</sup>
1311 = Banque Can Nationale	Timbres	15 <sup>00</sup>
1312 = J. St. Lannette	Ass Prop Papier	17 <sup>00</sup>
1313 = P. N. Maximian	papeterie	48 <sup>75</sup>
1314 = H. B. Johnston	Désinfection	10 <sup>60</sup>
1315 = René de Collet Fourn obre	Audition	80 <sup>00</sup>
1316 = L. Massicotte J.P.	Élection Mun	6 <sup>00</sup>
1317 = Hervey Misrauer	chauffage	1 <sup>50</sup>
		\$ 290 <sup>85</sup>

Oppte René de Collet \$ 60<sup>00</sup> refusé.

Adoptée.

5869

Attendu que ce conseil a pris en considération une requête signée par plusieurs citoyens se plaignant de la défectuosité de la cheminée appartenant à Sr. Maucour Laundres H.D il est en conséquence

Proposé par l'échevin Schiffaert H.

Appuyé par l'échevin Corbeau Alp.

Et résolu que ce conseil décide à l'unanimité

de mettre la Cie de Maurice Lavoie <sup>indemnité</sup> d'améliorer l'état  
de sa cheminée à une hauteur qui ne devra pas être  
moins de 35 pieds et l'usage devra être fait dans  
l'espace de dix jours.

Adopté

5870

Proposé par l'échevin Houle E.

Appuyé par l'échevin Briffard Leo.

Et résolu que ce conseil autorise le greffier  
à émettre un permis de construction pour permettre  
à Monsieur Bruno Trépanier des Gras. Rivière de  
bâti et d'installer un poste d'essence au coin des  
rues Jersey & Notre-Dame, à l'endroit où se trouve  
la propriété appartenant autrefois à M. Ernest Houle  
de cette cité, le tout conformément aux règlements de  
la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine  
concernant l'installation des réservoirs à essence

Adopté.

5871

Proposé par l'échevin H. Schiffaert

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que ce conseil offre au Dr Laflage  
la somme de \$70<sup>00</sup> en règlement complet et final de toute  
réclamation contre la Cité pour salaires et soins donné  
aux chevaux.

Adopté.

5872

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faite auprès des autorités du dépar-  
tement des Travaux Publics et de la Commission munici-  
cipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un  
brevet au montant de \$ 14979<sup>60</sup> comme suit:

Pour nourriture \$ 8176<sup>00</sup>

" vêtements 1708<sup>20</sup>

" chauffage 2556<sup>40</sup>

" lumière 393<sup>00</sup>

" abri 2146<sup>00</sup>

pour être distribuée en secours-saisie par cette municipalité au cours du mois de Juin 1935 aux 524 chefs de famille et leurs 2807 dépendants, ainsi qu'à 40 personnes vivant seules formant un total de personnes nécessiteuses, hors de cette municipalité.

Adoptée.

5813

Ce proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu qu'une licence pour une table de pool soit accordée à M. Sinai Sagnon pour l'année 1935.

Adoptée.

5814

Ce proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire un registrement dans la superficie du terrains de Monsieur Gédéon Tropin depuis 1930 et établir le montant qui lui revient sur les taxes payées en trop. Le tout sujet à ratification par le conseil et la commission municipale de Québec.

Adoptée.

5815

Ce proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à convoquer une assemblée des membres du conseil avec les autorités de la Cie Shawinigan W. & P. Co. Ltd pour discuter des améliorations qui il y aurait à faire concernant le trafic des autobus dans les limites de la cité.

Adoptée.

5816

Considérant que l'an dernier cette cité a octroyé pour terrains de jeux une somme équivalente à celle mentionnée plus bas;

Considérant que l'association sportive du Cap-de-la-Madeleine a pris l'initiative d'organiser un terrain de jeux au centre de la ville du Cap-de-la-Madeleine, lequel servira pour toute la population;

Considérant que la location et l'aménagement pour que ledit terrain soit convenable pour servir de terrain de jeux entraînera à peu près la somme de soixante et quinze dollars (\$150\$).

considérant que des parties de Base-Ball auront lieu sur une partie du terrain de jeu et la ville se trouvera à verser 50% de la taxe d'amusement imposée par le Gouvernement Provincial ce qui contribuera à réduire considérablement le montant de \$75<sup>00</sup> écrit initial dudit terrain il est en conséquence proposé par l'échevin H. Ghiffard appuyé par l'échevin A. Caron

Il résolu que la Cité du Cap-de-la-Madelaine verse une somme de soixante et quinze dollars (\$75<sup>00</sup>) à l'Association sportive du Cap-de-la-Madelaine pour les fins ci-haut mentionnés. Ladite résolution devant cependant être revêtue de l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

5877

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Il résolu que le greffier soit autorisé à demander des renseignements pour vendre des maisons 7 Rue Napoléon et 10 Rue St Pierre pour le 4 juin 1935 à 5 hrs P.M. au bureau du greffier.

Adoptée.

5878

Avis de motion

je, monsieur, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, donne avis de motion, qui à une prochaine séance du conseil il sera proposé un règlement intitulé "Règlement pour déterminer le genre et la hauteur des chemins de manufacure ou industrie qui fonctionnent avec des boullois"

(Signature) Henri Ghiffard  
échevin de la Cité.

Lettres lues en conseil avec remarques.

Et la séance est levée

J. A. Madelaine  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le dix-septième jour du mois de juin, 1935, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire J.-A. Nadeau et Messieurs les Échevins Géo. Bouffard, E. Houle, H. Thiffault et Alphonse Baron, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5879

Proposé par l'échevin A. Baron.

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 20 mai 1935, soit adopté tel que lu.

Adopté.

5880

Proposé par l'échevin H. Thiffault

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que les comptes suivants soient payés

1318 = Hercule Parentteau	Rachat Oblg.	\$ 500.00
1319 = J. Art. Larivière	" "	500.00
1320 = L' Hon. Trésorier Prov.	" "	500.00
1321 = Arthur Stion	" "	1,000.00
1322 = Cordilia Turcotte Lemire	Int. Oblg.	12.50
1323 = Fernand Turgeon	" "	25.00
1324 = J. Onésime Labrecque	Rachat Oblg.	500.00
1325 = " " "	" "	8.30
1326 = J. A. Besbro & Al.	Loyer "Sec. Directs"	167.80
1327 = B. M. Léonard & Al.	Contingent	7.20
1328 = Valmore Boucher & Al.	Commission "Coll. Agde."	98.96
1329 = La Cité du Cap	Fds de des secours	72.00
1330 = J. A. Labelle	Fimbras	35.00
1331 = La Cité du Cap.	Remb. Taxes Mun.	3.85
1332 = Jos. Lanouette "Fris.	Petty Cash	31.31
1333 = Can. Pacific R.R. Co.	Voirie Travassé à niveau	43.98
1334 = Emond Bouillonquelt	Voirie ferrage, App.	16.85
1335 = René de Lotbinière & Cie	Audition	20.00
1336 = Office Stationers Ltd	Papeterie	27.00
1337 = Michel Lalancette	Police Auto Chef	1.50
1338 = Cap. Roy	" Cont.	3.22

		Montant rapporté.
1339 =	Pierre Loranger & Fils	Chevaux nourriture 33.79
1340 =	Bureau d'enregistrement	Mutations 6.33
1341 =	J. N. Godin Ltée	Hygiène Disinfestation 3.65
1342 =	J. B. Rolland & Fils	Papeterie 1.25
1343 =	Shawinigan W. & P. Co.	Éclairage 445.93
1344 =	Bell. Tel. Co.	Tel. + Messages 33.93
1345 =	Francis Hankin Co.	Aqueduc C. S. Mat. 25.49
1346 =	H. Massicotte & Frères	Matériau 93.09
1347 =	Jules Roy	Gaz + Huile 52.35
1348 =	" "	" 16.80
1349 =	Banque Can. Nat.	Leptes payables 87.66
1350 =	Employer's Liability Ass.	Police Assurance 70.00
1351 =	Mun. Scolaire du Cap.	Compte à compte 606.13
1352 =	Alfred Belair	Int. Obligation 15.00
1353 =	Donat Richard	" " 25.00
1354 =	Rodolphe Lecavalier	" " 12.50
1355 =	Jules Bisson	" " 12.50
1356 =	Dame Maria Lemire Pigeon	" " 12.50
1357 =	Alfred Legault	" " 15.00
1358 =	Jos. Lanouette Frères	Secours Directs 4/7/35 3,000.00
1359 =	" " "	" " Paié 11/7/35 3,000.00
1360 =	Rochefort & Frère	Appareils 8.65
1361 =	Le nouvelliste Ltée	Avis & Rég. 5.04
1362 =	Pierre Loranger & Fils	Chevaux nourriture 26.14
1363 =	A. Goulet	Contingent 16.80
1364 =	Lion Méthot	Honoraires 16.80 680.60
		<u>Total</u>
		<u>Adoptée.</u>

5881

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 22 mai 1935 incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire, de la Commission Municipale, approuvant les minutes de la séance du 13 mai 1935.

5882

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 25 mai 1935 incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Commission Municipale, approuvant les minutes de la séance du 20 mai 1935, avec les exceptions suivantes ; et qui se lit comme suit :

La Commission municipale de Québec m'a donné

instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 20 mai 1935, du conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, à l'exception de la résolution No. 5869 dont l'approbation est suspendue, car en vertu de la loi des cités et villes, le mode de construire des chemins etc, doit être ordonné par un règlement du conseil.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire

(Signé) Émile Morin

- 5883 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 22 mai 1935, incluant une lettre de M. Ivan E. Vallée accordant un octroi de \$ 16, 616. 80 pour le mois de Juin, 1935.
- 5884 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson en date du 31 mai 1935, incluant une lettre de M. Ivan E. Vallée, accordant un octroi de \$ 314. 80 re: avances, re: nécessités aux chantiers
- 5885 Proposé par l'échevin G. Bouffard  
Appuyé par l'échevin E. Stoule  
Est résolu que la Cie Bell Telephone Co. of Canada soit autorisée à faire le déplacement du poteau, tel que demandé dans leur lettre du 13 juin 1935.
- 5886 Proposé par l'échevin H. Griffault  
Appuyé par l'échevin A. Laron  
Est résolu que ce conseil autorise le règlement des comptes à comptes entre la Ville et la Municipalité Scolaire de tout tel que demandé et suivant les chiffres fournis dans une lettre du Secrétaire de la Municipalité Scolaire en date du 14 Juin 1935.
- 5887 Proposé par l'échevin H. Griffault  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard  
Est résolu que permission soit accordée à M. Oren Wedge Martel de stationner sur la rue du Sanctuaire, au nord de la rue Notre-Dame, pour attendre ses passagers lorsqu'il le jugera nécessaire.
- 5888 Proposé par l'échevin H. Griffault  
Appuyé par l'échevin A. Laron  
Est résolu que la Cie Three Rivers Traction Company soit priée de bien vouloir changer le parcours de

leurs autobus au coin des rues Notre Dame et Fiset, pour le temps de la démolition de la bâtie de M. Ernest Houle

*Adoptée.*

5889

Proposé par l'échevin St. Thiffault

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 14,269.85 comme suit:-

Pour nourriture -	\$ 8,428.80
" chauffage -	2,614.00
" Lumière -	401.25
" Abri -	2,825.80

pour être distribuée en secours directe par cette Municipalité au cours du mois de juillet 1935, aux 535 chefs de famille et leurs 2888 dépendants, ainsi qu'à 42 personnes ayant seules, formant un total de 3465 nécessiteux, tous de cette municipalité.

*Adoptée.*

5890

Proposé par l'échevin St. Thiffault

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que le règlement No. 179, concernant les cheminées ou tuyaux de manufactures, industries ou buanderies soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

*Adopté.*

5891

Proposé par l'échevin Alp. Baron

Appuyé par l'échevin Ernest Houle

Et résolu que le Chef de Police soit prié d'aviser les propriétaires de chiens de voir à attacher ceux-ci afin d'éviter qu'ils endommagent les jardinières; les dits propriétaires de chiens devant garder ceux-ci attachés jusqu'à l'automne.

*Adopté.*

Lecture d'une lettre du Révérend Arthur Brunelle, Curé, demandant au conseil une aide dans la formation d'un corps de Gouaves au Cap-de-la-Madeleine. À la suite de cette demande, la résolution suivante fut adoptée.

5892

Attendu que sous la direction du Révérend A. Brunelle, Curé, on est à former un corps de Gouaves au

Cap-de-la-Madeleine:

- Attendre que un tel corps de Gouaves réhaussierait l'iclat des fêtes qui se déroulent à chaque été au Cap-de-la-Madeleine; particulièrement au Sanctuaire de Notre-Dame du Cap;

- Attendre que ces fêtes deviendrannoient encore plus populaires par la présence d'un corps de Gouaves et attireraienit des foules plus considérables, ce qui serait de nature à stimuler considérablement le commerce dans les limites de cette cité.

En conséquence:

Sur proposition de l'échevin St. Hilaire

Secondé par l'échevin A. Caron

Il est résolu: que ce Conseil se rend à la demande du Révérend A. Brunelle, Curé et accorde au corps de Gouaves en formation la somme de \$ 300.<sup>00</sup> pour leur permettre de se procurer les costumes nécessaires; et prie la Commission Municipale de bien vouloir faire suite à la présente résolution.

Adoptée.

Lecture de diverses correspondances.

5893

M. J. St. Lavoie, re: insecticides et fongicides "Jardins-ouvriers"

" N. Francœur re: prolongation du Boulevard

" J. Beaumier, greffier re: transactions des propriétés acquises par la ville lors de la vente pour taxe qui eut lieu le 13 novembre dernier.

Cui Bell Telephone Co. = Résolution 5885

La Municipalité Scolaire = " 5886

Rosemont Masson re: boulons du Cap-de-la-Madeleine

Paul Boucher, notaire, re: projet d'acte de conventions

entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

et la Shawinigan Water & Power Co. re: Prg. No. 178

M. Oren Wedge Martel, re: Taxi = Ref. résolution 5887

L'Union des Municipalités.

Et la séance est levée.

P. Dubois Maire

J. Belcourt  
Assistant Greffier.

5894

Je, Pierre Desbiens, maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

P. Desbiens

Assementé devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 28 ième

Jour du mois de juillet 1935.

J. Beaumier

Breffes de la Cité

Je, Louis Lamy, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 28 ième

Jour du mois de juillet 1935. Louis Lamy

J. Beaumier

Breffes de la Cité

Je Lionel Desfossés, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 28 ième

Jour du mois de juillet 1935

Lionel Desfossés

J. Beaumier

Breffes de la Cité

Je, Josephat Hardy, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce 11 ième

Jour de juillet 1935

J. Beaumier

Josephat Hardy

Breffes de la Cité

5895

## Comité de Zinbes

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 15ième jour du mois de juillet 1935 à laquelle assemblée étaient présents son Honoré le Maré P. Desbiens M.M. L. Lamy, B. Briffard, L. Houle, J. Hardy, L. Desfossés et Alp. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maré au fauteuil.

5898

Proposé par l'échevin L. Houle

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 17 juillet 1935 soit adopté tel que lu.

Adopté.

5899

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que les comptes suivants soient payés :

1365 - Adéard Cadieux	Int obligéch.	3 <sup>00</sup>
1366 - Trésorier Provincial	- Général	134 <sup>10</sup>
1367 - V. Boucher val	Ag. Salaires	96 <sup>58</sup>
1368 - La Chevalier val	3 m. Cont-Lapéjuni	13 <sup>92</sup>
1369 - Imprimerie Vincent	Papeterie	13 <sup>25</sup>
1370 - Bell Telephone Co	Tel + Mess	37 <sup>35</sup>
1371 - Shaunderan T. W. M	Energie & Eclair	H87 <sup>03</sup>
1372 - La Cité du Cap	Petty-Cash.	35 <sup>96</sup>
1373 - Jules Roy	Voie publique	H7 <sup>85</sup>
1374 - La Cité du Cap.	Colons	300 <sup>00</sup>
1375 - J. A. Besno val	Loyer S.D.	177 <sup>40</sup>
1376 - Canada Iron & Steel	B.F. Mat	100 <sup>00</sup>
1377 - La Cité du Cap.	Cont	100 <sup>00</sup>
1378 - Napoléon Létang	Bw Mat	15 <sup>82</sup>
1379 - Trésorier de la Province	Log. Bureau	1804 <sup>08</sup>
1380 - Délice Cuis. Acc. Hévé	Auto-Chef	178 <sup>00</sup>
1381 - J. A. Morris & Sons Ltd	Papeterie	25 <sup>00</sup>
1382 - J. D. Gameau	Dts Sec	31 <sup>00</sup>
1383 - Amédée Chaloube	Jardins	11 <sup>80</sup>

	Montant rapporté - - -	\$ 3,420.96
1384 - Bureau d'Ensq Co. Champlain	Mutations	- 2 <sup>50</sup>
1385 - " " " "	Vente taxes	131 70
1386 - Bancaire St. Maurice	Fees Ent	19 10
1387 - Francis Hankin Hld	Aq. Cl. Mat	24 73
1388 - Kerr Williams off app. hld	papeterie	75
1389 - Les Ace Ouellet Ensq	Vairie app	11 00
1390 - J.H. Foster Phée	Police Univ	150 00
1391 - Cormier pho. hld	Tracteur	65 00
1392 - Basage Milot	Auto-Chef	7 90
1393 - Trésorier de la Province	Bat + Jusé	17 00
1394 - Budget Sales Limited	papeterie	9 00
1395 - F. Lorsange & Frères Ensq	Chevaux R.	25 50
1396 - J. Lannette Trésorier	Electrom	85 00
1397 - H. Massicotte & Frères Phée	Matériaux Aq.	227 79
1398 - Pharmacie Perrault	Entomologues	20 25
1399 - Rochefort & Frères	Auto-Chef-Zen	1 15
1400 - P.H. Marneau	Papeterie	45 80
1401 - La Cité du Cap.	Petty-Cash	26 02
1402 - J. Lannette "In trust"	" "	53 60

Total \$ 4,340.35

Adoptée.

5900.

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le rapport de l'Office-rapporteur pour la dernière élection du 5 juillet 1935 proclamant élus M.M. Pierre Desbiens Maire, Louis Lamy échevin quartier No-2, Joseph Hardy échevin quartier No-4 & Lionel Desfossés échevin quartier No-6 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5901

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué en date du 14 juin 1935 incluant une lettre de M. Ivan E. Vallée en date du 29 mai 1935 accordant un octroi additionnel de \$ 118<sup>55</sup> pour le mois de mars 1935.

5902

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué en date du 6 juillet 1935 incluant une lettre de M. Emile Morin Secrétaire de la Commission Municipale de Québec en date du 5 juillet 1935 approuvant des minutes de la séance du 17 juin 1935 avec les restrictions suivantes :

- 1<sup>o</sup> L'approbation de la résolution 5880 est acceptée moins le compte no - 1364 qui est suspendu.
- 2<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no - 5891 est refusée car il faudrait un règlement pour modifier le règlement déjà existant et se rapportant à cette question.
- 3<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no - 5892 est suspendue jusqu'à ce que vous ayiez pu obtenir des explications additionnelles à ce sujet.

5903 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué en date du 8 juillet 1935 incluant un chèque No - 305793 au montant de \$ 14732<sup>85</sup> étant part du Gouvernement fédéral et Provincial pour réclamation mars 1935.

5904<sup>t</sup> Géposé par l'échevin A. Caron  
Appuyé par l'échevin R. Desfossés

Et résolu que la Shawinigan W & L. Co. soit autorisée à déplacer un poteau de lignes électriques au coin des rues Turgeon & St-Laurant, près de la station de gazoline de M. J. L. Rousseau, ainsi qu'un autre poteau rue Turgeon en face de M. W. Parenteau.

Adoptée.

5905 Géposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que le conseil après avoir pris connaissance de la demande de M. Henry Doré en date du 15/7/35 consent à lui prêter le stérilisateur et les bassins, gratuitement.

Adoptée.

5906. Géposé par l'échevin E. Houle  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre les droits de la Cité sur les lots et maisons que la Commission municipale de Québec, lors de la vente pour taxes du 13 novembre 1934, a acquis au bénéfice de la cité; et que les droits déjà vendus soient par la présente résolution ratifiés, conformément au rapport du greffier en date du 4 juin 1935 transmis et lu à cette séance à quel devra faire partie de la présente résolution,

Bap-de-la-Madeleine le 4 juin 1935

Sm Honnay le Maire

M. M. les échevins  
Cap-de-la-Madeleine.  
Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire rapport des opérations en ce qui concerne les immeubles acquises pour taxes lors de la vente du 13 Novembre 1934, sur instructions de la Commission municipale j'ai vendu des droits de la Cité sur les propriétés que la Commission municipale avait acquises au bénéfice de la Cité le tout, cependant, sujet à ratification par le conseil:

Lot 388-105	Eugène Hebert	40 <sup>00</sup>
Lot & Maisin 13H-26H-5	Geo. Rocheleau	162 <sup>79</sup>
" "	L.B. Bordeleau	330 <sup>60</sup>
" "	Patrick Duguay	362 <sup>38</sup>

Je crois qu'il est dans l'intérêt de la Cité de faire ces transactions par le fait que nous touchons le montant des taxes qui sont actuellement en suspens dans nos bilans. Je ne vois aucun préjudice à ces transactions et vous sommet la chose pour vous mettre au courant.

Bien à vous

(signé) F. Beaumier

Secrétaire de la Cité

5907

Suggéré par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que Son Honneur le Maire P. Désbiens soit délégué à Ste-Hyacinthe, au congrès qui doit se tenir des 30 + 31 juillet prochain.

Adoptée.

5908

Suggéré par l'échevin B. Bonnard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux publics et de la Commission municipale de leur pourvoi accordé à cette municipalité un octroi au montant de \$ 18958<sup>00</sup> comme suit:-

Pour promenade	\$ 10213 <sup>25</sup>
" vêtements	2504 <sup>25</sup>
" chauffage	3165 <sup>50</sup>

Communiee 391<sup>50</sup>

" Abri 2683<sup>60</sup>

pour être distribué en secours-sociaux par cette municipalité au cours du mois d'août 1935, aux 522 chefs de famille et leurs 2771 dépendants, ainsi qu'à 46 personnes vivant seules, formant un total de 3339 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

5909

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que les commissions du Conseil de cette cité soient formées comme suit :

Finances : Les échevins Lamy, Bouffard & Hardy  
Président M. Louis Lamy

Voirie : Les échevins Hardy, Desfossés & Cason  
Président M. Josephat Hardy

Aq.-Stg. : Les échevins Desfossés, Cason & Lamy  
Président M. Limel Desfossés

Sécurité : Les échevins Houle Desfossés & Lamy  
Président M. Ernest Houle.

Dépt-en-lai : Les échevins Bouffard, Hardy & Houle  
Président M. Geo. Bouffard

Marché & Logis : Les échevins Cason, Houle & Bouffard.  
Président M. a.p. Cason.

Adoptée.

5910

Proposé par l'échevin Josephat Hardy

Appuyé par l'échevin Limel Desfossés

Et résolu que l'échevin Louis Lamy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

5911

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin a.p. Cason

Et résolu que ce conseil, à l'occasion des fêtes religieuses qui se dérouleront au sanctuaire le 15 août proclame ce jour fête civique, et invite tous les marchands et les établissements publics à fermer leurs portes ce jour-là afin d'assister aux démonstrations religieuses.

Adopté.

5912

Attendu qu'une association de Zouaves a été formée dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine sous le patronage

des cures des trois paroisses;

Attendu que ladite Association permettra de rehausser l'éclat des fêtes religieuses et civiques et ce gratuitement ;

Attendu que le conseil est favorable à leur demande et qu'il est prêt à l'aider pour la bonne organisation de cette Association ;

Attendu que le rehaussement des fêtes religieuses et civiques attirera des fonds assez considérables qui feront des dépenses chez les propriétaires, ce qui dédommagera d'autant la contribution que le conseil accordera à cette organisation ; il est en conséquence

5912

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés,

Et résolu que ce conseil est prêt à accorder à l'Association des Jonaves de cette cité une somme de \$150.00 pour les raisons ci-haut énumérées. Ladite résolution devant cependant être révisee de l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

5913

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre les lots qui sont adjugés définitivement à la cité par les ventes faites le 1<sup>er</sup> juin 1933 et antérieurement, moyennant que le prix de vente ne soit pas inférieur aux montants des lots des dites ventes, en plus des taxes municipales et scolaires dues depuis, jusqu'à date.

Le Maire et le Greffier sont autorisés, par les présentes à signer des actes de vente, lesquels devront être contresignés par le Délégué de la Commission municipale de Québec,

Adoptée.

5914

Proposé par l'échevin Aep. Cason

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des permissions pour de l'avoine exiblée de l'ouest, b.m. No. 7 pour une période de 3 mois.

Adoptée.

5915

## Avis de motion

je, s'messigne, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de conseil, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement concernant et annulant le Règlement No-179 concernant les chemins de biandinerie, manufactures, industrielles, etc"

(signé) Josephat Hardy  
échevin de la Cité

5916

## Avis de motion.

je, s'messigne, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de conseil il sera proposé un règlement intitulé "Règlement concernant les chemins de manufactures, chemins de maisons privées, ramonage, etc"

(signé) Josephat Hardy  
échevin de la Cité

Lieu en conseil

Rapport de l'off. Rapp. électric. Res = 5900.

H. Larenteau Res = 5904

U. W. Rousseau - = 5904

Henri Frégeau Res = 5905

Bernard Cassette Remis à la prochaine séance.

Chef du service du cadastre lots off. 209-210-224-225

Canada Steamship Lines Ltd à l'étude.

Requête re aéroport à l'étude.

L'Union des municipalités Res = 5907

Philippe Martel Capitaine des Zouaves = Ref - Resolution 5917

Et la séance est levée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont  
Bellefleur.

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le cinquième jour du mois d'août 1935 à laquelle assemblée étaient présents son Maire le M. P. Desbiens M.M. L. Damy

b. Buffard, L. Houle, J. Hardy, L. Desfossés et aé. Cason  
deux échevins formant quorum pour la présidence du  
marché au fauteuil.

5917

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière  
assemblée régulière du conseil de cette cité, en date  
du 15 juillet 1935 soit adopté tel que l'e.

Adopté.

5918

Proposé par l'échevin b. Buffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

1403 = Annie Boisclair	Int oblig eeh.	15 <sup>00</sup>
1404 = Manuf life Ass Co's	"	95 <sup>00</sup>
1405 = Banque Can. Nat	"	35 <sup>00</sup>
1406 = Msp. Lamy	"	2 <sup>50</sup>
1407 = M. J. Bourassa	"	2 <sup>50</sup>
1408 = J. Villeneuve	"	17 <sup>50</sup>
1409 = Payez S.D payés par cheque	juillet 1935	210 <sup>40</sup>
1410 = Commission sur collection		98 <sup>00</sup>
1411 = G. Desbiens Marché	Délégation	35 <sup>00</sup>
1412 = L'Association des Z'maves	Vétoi	150 <sup>00</sup>
1413 = L'avenir du Coq	Élection	33 <sup>60</sup>
1414 = Drme des Théâtre	Jardins	23 <sup>00</sup>
1415 = Ban Can Nat.	Int remb Emp.	215 <sup>40</sup>
1416 = L'annette "In Trust"	Petty Cash	18 <sup>92</sup>
1417 = Amédée Coulombe	Entretien	1 <sup>15</sup>
1418 = J. J. Monse obie	papeterie	6 <sup>45</sup>
1419 = J. D. Barneau	Cont	10 <sup>00</sup>
1420 = Fene de Collet Serum obie	Audition	20 <sup>00</sup>
1421 = Wm Scully Ltd	Police Acc.	26 <sup>18</sup>
1422 = Roland Richer	" "	19 <sup>50</sup>
1423 = Bureau d'Enq.	Mutations	17 <sup>00</sup>
1424 = R. Lorange & Frères Enq	Chevaux	11 <sup>45</sup>
1425 = Francis Hankin obie	Cl. Mat	253 <sup>76</sup>
1426 = Underwood Elliott Fisher Rd	papeterie	6 <sup>50</sup>
1427 = J. P. Lorange	Chaudrage	HS <sup>90</sup>
1428 = Bell Telep Coay of Canada	Tel & Mess	34 <sup>73</sup>
1429 = La Cie J.B. Holland & fil	papeterie	1 <sup>06</sup>

22739106

	Montant rapporté	# 22737. 08
1H30 = Dr Chas Demers	Cont	2 00
1H31 = Lafrance zinc Eng + Zoumte	Extincteurs	10 00
1H32 = Henri Beliveau	app.	19 75
1H33 = Jules Ray	Gasoline	10 16
1H34 = Canada Bon Edsies	B.F. Mat	133 32
1H35 = Shawinigan W + Cig	Téléphone + Engr. 471	07
1H36 = Edmond Brossmanet	Serrage	16 30
1H37 = Carrere Fr Manuise Hte	Rues	30 00
1H38 = Napoleon Lorange	app.	13 40
1H39 = Edmone Bergeron	Rues + B.F. Mat	5 14
1H40 = Arthur Boutillette	Rues	11 86
1H41 = Hopital de la Mal	Ass. Pub.	77 40
1H42 = Rousseau + Lupien	Eds. Sec	15 00
1H43 = Canadian Pacific Telég	Mess.	1 14
1H44 = J. H. Jhs Berlinguette	Cont. Afp.	73 50

Total # 23 627 12

Adoptée.

5919

Lecture d'une lettre de M. Robert Poussin Délégué incluant une lettre de M. Ivan L. Vallee en date du 17 juillet 1935 accordant un octroi de # 14269 95 pour le mois de juillet 1935.

5920.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poussin, Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin en date du 7 aout 1935 nous informant que la Commission municipale de Québec approuve les minutes de la séance du 15 juillet 1935 de la Cité du Cap.

5921.

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a maintenant une population de près de 10 000 âmes;

Attendu que la seule voie de chemin de fer qui relie le Cap-de-la-Madeleine à l'étranger est la voie du chemin de fer Pacific Canadien;

Attendu que cette ligne de chemin de fer est maintenant établie à perpétuel dommages et se trouve la voie principale reliant Québec à Montréal, que toutes les petites, villages situés sur la ligne Montréal - Québec la cité du Cap sont la seule qui n'a pas station, ni chemin pour s'y rendre;

Attendu qu'en outre d'avoir plusieurs industries importantes, la ville du Cap-de-la-Madeleine a l'avantage d'avoir, chez elle, un lieu de pèlerinage qui entraîne, chaque année, un grand nombre d'étrangers;

Attendu qu'il serait, il nous semble, opportun d'obtenir une gare de chemin de fer à la Junction des Piles, pour desservir la ville du Cap-de-la-Madeleine;

Attendu que le Gouvernement fédéral vient de décider de doter la ville du Cap-de-la-Madeleine d'un Bureau de Poste, ce qui permettra la livraison de la Mal de par facteurs;

Attendu qu'il serait logique pour la ville du Cap-de-la-Madeleine d'avoir sur la ligne principale, c'est-à-dire à l'endroit où il y a actuellement un simulacre de station, qu'il soit établi là, une station régulière avec des empêts de chemin de fer délivrés du Cap-de-la-Madeleine et de l'extérieur portant le nom Cap-de-la-Madeleine;

Attendu qu'il faudra de toute évidence qu'une voie de communication soit établie vers cette station et continuée vers les îles de France;

Attendu que dans les circonstances, pour l'avantage de la ville du Cap, du village St-Louis de France, pour la commodité du trafic de Shawinigan, Grand'Mere le prolongement du Boulevard St-Laurent du Cap ~~versant~~ rejoindra la route No. 19 en passant par l'endroit de la Junction des Piles et sous la voie, serait le chemin idéal.

Attendu que le tracé du chemin ainsi fait passerait en frontière du territoire de la Ville du Cap, du champ d'aviation actuel, dont le gouvernement de Québec a permis l'agrandissement par la loi passé et sanctionnée le 20 avril, 1934 et connue sous le nom loi 24 Geo V; en laissant au gouvernement fédéral le soin d'entreprendre cet agrandissement;

Attendu que cela donnerait l'avantage aux marchands du Cap-de-la-Madeleine et à la population en général de prendre livraison de leurs marchandises, à leur propre station; au peuple voyageur de descendre et de prendre le train chez eux;

Attendu que la construction de ce chemin donnerait

de l'ouvrage à quantité d'ouvriers, pendant cette période de crise extrême. Il est en conséquence

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que vu les considérants plus haut mentionnés, le conseil de cette cité demande au Gouvernement du Québec de bien vouloir nous accorder les travaux stipulés ci-haut, pour le plus grand bien de la population. Une copie de la présente soit envoyée à l'Hon. Francheur, à l'Honorable J. P. Perreault, Ministre de la Voie, à M. W. P. Stark, député à la Commission des chemins de fer à Ottawa et au député actuel M. J. L. Basibeau député au fédéral.

Adoptée

5922

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que le Comte Maistre soit autorisé à poser un puitsard sur la Rue Thibault en face de la propriété de Edgar Yergeau.

Adoptée.

5923.

Proposé par l'échevin A. Cason

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que demande soit faite et est par les présents faite aux secrétaires des autorités du département des Travaux Publics et de la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un vêtu au montant de \$14343.<sup>75</sup> comme suit:

Com munilise	1481 <sup>40</sup>
" vêtement	1569 <sup>00</sup>
" chauffage	2305 <sup>70</sup>
" lumière	353 <sup>75</sup>
" Abri	2634 <sup>40</sup>

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de septembre 1935 aux 471 chefs de famille et leurs 2106 dépendants, ainsi qu'à 38 personnes pouvant seule former un total de 7615 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adoptée.

5974t

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Il est résolu que le Breffet soit autorisé à aviser par lettre M. Adelard Vallée qui occupe présentement la propriété de la cité; située au No-7 de la rue Napoléon, de venir à évacuer ledit logement d'ici au premier septembre prochain. Le Breffet est par la présente autorisé à lancer ledit logement appris entente avec Son Honneur le Maire.

Adoptée.

5975.

Attendu que ce conseil reconnaît qu'il s'est produit une amélioration sensible dans les finances de cette cité du Cap-de-la-Madeleine depuis qu'elle est sous le contrôle de la Commission municipale de Québec;

Attendu que cette amélioration est le résultat du travail du délégué de la Commission municipale de Québec;

Attendu que le chômage existe encore en notre cité à l'état aigu, et la perception des taxes est très difficile. Nous considérons que la Commission devrait continuer à nous administrer, car si nous sommes laissés à nous-mêmes trop vite et que nous ne puissions pas continuer à faire face à nos obligations, cela serait de nature à nuire considérablement au crédit de la Cité lequel s'est beaucoup amélioré depuis que nous sommes sous le contrôle de ladite Commission municipale de Québec. En conséquence sur proposition de l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités de la Commission municipale de Québec de continuer à administrer la Cité du Cap-de-la-Madeleine, car nous avons encore besoin du concours de ladite commission municipale de Québec pour continuer à rétablir nos finances et renflouer le crédit de notre cité.

Adoptée.

5976

Attendu que les taux de clefs (flat rates) cotés par la Canadian Fire Underwriters Association pour assurance-feu au Cap-de-la-Madeleine est de \$105 \$120 \$140 \$160

pour les bâties de 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup>, 3<sup>re</sup> et 4<sup>me</sup> classe respectivement;

Que lorsque ces taux furent établis spécifiquement pour la première fois (les mois d'août 1929 "Taxif No-56") cette cité ne possédait pas, selon le rapport du mois de décembre 1934 de M. James Leslie, les améliorations suivantes favorisées:

1) Un réservoir additionnel qui combine avec l'ancien à une capacité totale de 4,608,000 gall p.m. tandis qu'il n'en est requis, pour la présente population que 3,400,000 gall.

2) La longueur des tuyaux de 1<sup>re</sup> classe 2½ Standard a augmenté de 1400 @ 2200 pds.

3) La brigade de pompiers a été augmentée de quatre hommes à vingt-deux hommes répondant à toutes alarmes.

4) La promptitude des pompiers à répondre à une alarme pour se transporter et ajuster les tuyaux en 2½ min. cela à environ 3500 pds du poste des pompiers.

5) Un tuyau additionnel d'alimentation, allant renouveler le tuyau principal par l'autre extrémité et permettant une pression assez également répartie de 175 lbs p. pc. carié.

Attendu que cette cité a passé un règlement obligeant le ramassage des cheminées une fois l'an.

Attendu que cette cité entretient ses rues carrossable l'été et l'hiver même pour aller aux 3 rivières, ce qui permet aux pompiers d'allumer les feux plus rapidement.

Attendu que même en cas de conflagration cette cité aurait facilement l'aide des pompiers des 3 rivières à 15 minutes d'avis (vu la distance de 2 milles qui nous sépare).

Attendu que la Consolidated Paper Corp a dans les limites de cette cité un grand réservoir et deux pompes d'une capacité de 2,160,000 gallons chacune par 24 h. qui, toutes deux sont reliées au tuyau principal de l'agglomération de cette cité.

Attendu que les taux pour les villes de Sherbrooke est 115¢ Trois-Rivières 60¢ Shawinigan Falls 60¢ St Hyacinthe 60¢ Hull 65¢ Joliette 75¢ Sorel 85¢ et que les villes

de Grand'Mere, Magog et Drummondville avec une population chacune, a peu près égale à celle de notre cité ont, toutefois, des taux plus bas que ceux de cette cité.

Attendu que le coût approximatif de nos pertes par le feu "per-capita" est de 90 \$ cela depuis plusieurs années.

Attendu que la population de cette cité, vu les taux trop élevés de cette cité, est obligée de s'assurer où de renouveler ses polices-feu avec des ass. indépendantes (Non-Taxi) ordinairement plus faibles que les ass. faisant partie de l'Association clôt dans la proportion de 60%.

Attendu que cette cité ne charge pas de taxes aux ass. d'assurances-feu faisant affaires ici. En conséquence il est proposé par l'échevin Louis Lamy secondé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil fasse les demandes et démarches nécessaires pour obtenir de la Canadian Fire Underwriters Association la révision des taux d'assurances-feu de cette cité afin d'obtenir une réduction des taux, de les rendre plus à date et plus équitables.

Adoptée.

5977

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Bonnard

Et résolu que le règlement No 180 concernant le ramassage des cheminées soit adopté en ~~première~~ et dernière lecture.

Adopté

5978

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le règlement No 181 concernant les cheminées de manufacture etc soit adopté en ~~première~~, <sup>deuxième</sup> et dernière lecture.

Adopté.

Son Honneur le Maire a voté un huis clos et a été secondé à l'unanimité des membres présents Sir G. Chior A-349.

5929

Proposé par l'échevin L. Houle

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que des vacances soient accordées à tous les employés de bureau et du département de police jusqu'à concurrence de deux semaines, les chefs de département le greffier et le chef de Police pourront cependant déterminer la durée de la dite vacance de moins de deux semaines.

Adoptée.

5930

Proposé par l'échevin L. Desfosses

Appuyé par l'échevin B. Bouffard

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à former une délégation des membres du conseil pour aller à Québec au sujet des travaux de pavage à être faits dans les limites de cette ville, afin d'obtenir un octroi pour faire ces dits travaux, et que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire.

Adoptée

5931

Ouverture de deux commissions pour avoine.

R. Lorange + Frère Eng	Avoine de l'west #158	le minot
Alcide Demers	Avoine de l'ontario	155

moins deux ans le minot se sacs retournes.

En suspens et remis au délégué pour décision.  
Plus au conseil.

C.N. De Grandmont

Re = Égouts Rue Grandmont

Robert Poisson

Re = Consolidated Paper Corp.

Emile Hulin

Re = Résolution 5921

Le Nouvelliste

= Prochaine séance

Ch. L. Heureux

Re = Demande d'aug sal. au délégué

J.A. Bourneau

Re = Vidanges

Canada St. Lines

Re = Evaluation

Av. Père Villeneuve

Re = Félicitations + Demande d'octroi

Servantes de J.M.

Re = " "

Requête pour pousard

Re = Résolution 5922

Rapport年度

Mois de juin 1935

Et la séance est levée

P. Beaumond

Mari

J.Beaumond  
Greffier

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le dix-neuvième jour du mois d'août 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens M.M. Léon Lamy, L. Buffard, Ernest Henle, J. Hardy & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5937+

Proposé par l'échevin Léon Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 5 août 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5933+

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

1445 = Napoléon Roy	Voie	2 <sup>60</sup> /
1446 = H. Massicotte & Frères Ltee	Aq. Cl. Mat	H <sup>75</sup> /
1447 = Adrien Cloutier	Voie	5 <sup>40</sup> /
1448 = G. Goldenberg	"	6 <sup>60</sup> /
1449 = R. Lorange & Frère Ltee	Chevaux	23 <sup>70</sup> /
1450 = Francis Hankin & Roy	Aq. Cl. Mat	29 <sup>50</sup> /
1451 = Edmond St. Louis	Voie	7 <sup>50</sup> /
1452 = Le Nouvelliste Ltee	Avis	25 <sup>00</sup> /
1453 = La Cité du Cap	Huile	4 <sup>20</sup> /
1454 = Imprimerie St. Patrice Ltee	Impression	7 <sup>20</sup> /
1455 = L'Action Populaire	Cont	5 <sup>15</sup> /
1456 = Adolphe Birn	Pausaids	19 <sup>08</sup> /
1457 = Armand Brumillard	Auto- Chef	H <sup>95</sup> /
1458 = J. L'Abbe	Police Cont	8 <sup>00</sup> /
1459 = J. A. Gilbert	Aqueducs	4 <sup>20</sup> /
1460 = Ken Williams Office App Ltd	Papeterie	1 <sup>75</sup> /
1461 = The Shawinigan W. & Co. Ltd	Alarme	27 <sup>15</sup> /
1462 = La Cité du Cap	Délégation	50 <sup>00</sup> /
1463 = J. Lannette "In Trust"	Petty-Cash	5 <sup>75</sup> /
1464 = J. M. Bellefeuille	Timbres	10 <sup>00</sup> /
1465 = Romeo Montrouette.	Plan-chapp	30 <sup>00</sup> /

	Montant rapporté	346 <sup>71</sup> <sub>00</sub>
1466 = Edm Boussonnac	Zénage	11 <sup>50</sup> <sub>00</sub>
1467 = Rocheleau & Frère	Auto-Chef	<u>1780</u>
		\$371.00

Adoptée.

5934.

Proposé par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la ville de Shawinigan Falls soit par les présentes avisé de venir à déplacer leur panneau-stèle qui est situé sur la rue Zusey en face de la rue Notre-Dame et de le placer à la distance de 25 pieds, telle que prescrit par le Règlement de la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant les panneaux-stèles.

Adoptée.

5935.

Proposé par l'échevin L. Houle

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que ce conseil pour M. J. A. Nadeau d'accepter ses sincères sympathies dans le deuil qui vient de le frapper.

Adoptée.

5936

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le greffier soit autorisé à verser le compte de taxes de M. Arthur Rochefort concernant l'évaluation du No. 171-P-67 étant que ce lot était en 1934 évalué à \$100. et qu'il a été porté au rôle de 1934, par erreur, à \$410<sup>00</sup>, et porté dans le rôle d'évaluation le montant de \$100 au lieu de \$410<sup>00</sup>. La personne est par la présente résolution autorisée à faire la correction au rôle de perception; le montant de \$410<sup>00</sup> devant être remboursé pour qu'il a payé en trop en 1934 et déduire du rôle de perception 1935 le montant de \$410<sup>00</sup> du compte de M. Arthur Rochefort.

Adoptée.

5937

Proposé par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin L. Houle

Et résolu que ce conseil pour faire suite à la demande des Petits Oblats au sujet des affiches concernant la direction du trafic de la rue Notre-Dame et du boulevard Zusey, autorise le Chef de Police à faire une

inspection à ce sujet et de faire rapport au conseil pour la prochaine séance.

Adoptée.

5938

Suggéré par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que M.M. Henri Beaumer, J.

Beaumer et Emile Rousseau soient nommés évaluateurs pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour faire une révision du rôle actuellement en force le tout suivant la lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 5 août 1935. Les émoluments des dits évaluateurs devant être fixés à  $\$0,50$  de l'heure pour le Président et de  $\$0$  cents de l'heure pour les autres évaluateurs. Le Président sera M. H. Beaumer et il aura le choix d'un secrétaire d'évaluation, dont les émoluments seront de  $\$0.40$  de l'heure.

Adoptée.

5939

Suggéré par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que la permission de M.M.

H. Loranger & Frère Entq pour de l'avoine ciblée de l'est pour une période de trois mois au prix de  $\$1,58$  le minot, soit acceptée.

Adoptée.

5940.

Suggéré par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le chef de Police soit autorisé à se procurer des hommes du C.M. de la voie pour protéger les baigneurs sur la plage située en face de la station de police.

Adoptée.

5941

Suggéré par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que des félicitations soient adressées au Club de Base-Ball "Royaux du cap" pour avoir remporté la première position de la ligue de Base-Ball du comté de Champlain. Une copie de la présente soit adressée au chef de l'équipe.

Adoptée.

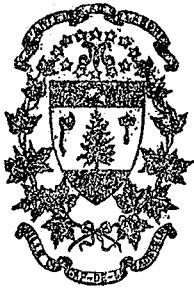
CAP-DE-LA-MADELEINE, 27 août, 1938.

192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

### A V I S



Filière No. C3-2a

SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... Vendredi....., le 30ème..... jour du mois de Août,..... de l'année mil neuf cent vingt et un, à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce Vendredi 30ème..... jour de Août,..... mil neuf cent vingt et un.

Cette Assemblée est convoquée  
sur les instructions de Son Honneur  
le Maire P. Desbiens pour les ré-  
sens énumérées sur la feuille ci-  
annexée qui fait partie de la précur-  
te convocation.

*J. Beaumont*

LE GREFFIER.

*J. Beaumont*  
*L. Grefier*

inspection à ce sujet et de faire rapport au conseil  
pour les prochaines séances.

Adoptée.

15938.

Approuvé par l'échevin R. L'Amey

Approuvé par l'échevin J. Haudre

163

Approuvé par le maire M. Henri Beaurepaix. J.

CAP-DE-TY-MADELEINE

Membres du conseil municipal présent pourvoient à l'adoption  
d'un arrêté portant la date du Cap-de-la-Madeleine dans  
laquelle une partie des terres en la possession de M.  
Messier les échangent avec la ville de Cap-de-la-Madeleine  
à la date du 5 avril 1938. Les emboîtements des deux éta-  
blissements devant être fixés à 5,50 de l'heure par  
réglement de l'assemblée de la ville pour les  
travaux. Le maire prie M. H. Beaurepaix (Canada)  
de faire un rapport à l'assemblée dans les plus  
brefs délais sur la question.

Canada

À ce avis est jointe une copie d'un arrêté de la ville de Cap-de-la-Madeleine portant la date du 5 avril 1938.

SUR:

au Cap-de-la-Madeleine sera faite la place ordinaire des sessions du conseil à

Cap-de-la-Madeleine

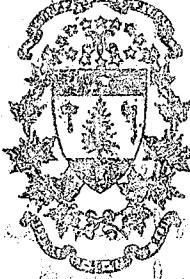
Cap-de-la-Madeleine

16000

Approuvé par l'échevin R. L'Amey

Approuvé par l'échevin R. L'Amey

et résolu que les personnes  
Dont sans tout servir au chef de la ville de Cap-de-la-Madeleine  
pour une période de trois mois au cours de laquelle  
elles soient acceptées



Septembre

Approuvé par l'échevin R. L'Amey

Approuvé par l'échevin R. L'Amey

et résolu que le chef de l'école prie auto-  
rité à se procurer des hommages du C.M. de la ville pour la  
fête des bénignes pour la place publique en face de la station  
du poste de gendarmerie.

16941.

Approuvé par l'échevin R. L'Amey

Approuvé par l'échevin L. Desfossés

et résolu que des félicitations soient adres-  
sées au club de Base-Ball "Royaux du coq" pour avoir rem-  
porté la première position de la ligue de Base-Ball du  
comté de Champlain. Une copie de la présente soit ad-  
dressée au chef de l'équipe.

Adoptée.

Réponse de la Chambre

Cher Monsieur et Messieurs Conseil Municipal de la Ville de Gênes  
Les élus élisent :

- 1o - Président-secrétaire de l'assemblée du 19 octobre 1955.
- 2o - Comptes budget de dépense et demande d'autorisation
- 3o - Demande population en rapport avec la consommation  
pour faire le nombre précis requis.
- 4o - Budget de dépense.
- 5o - Budgets budgétaires approuvés à ce sujet à l'Assemblée des  
Élus, et aussi les autres éléments nécessaires pour  
tous les mandatiers et conseillers par la Chambre  
d'après ce qu'ils en demandent de la Chambre, et pour  
toute population et rapport.

*J. Plaumier*

Le Secrétaire.

237

*J. Plaumier*  
Le Secrétaire

5938

56

é le Cte

ouvert à

5939

le

5940

5941

5942

"11. Il résuler que des félicitations soient adressées au Club de Base-Ball "Royaux du cap" pour avoir remporté la première position de la ligue de Base-Ball du comté de Champlain. Que copie de la présente soit adressée au chefant de l'équipe.

Adopté.

594v

- Avis de motion -

je, sursigne, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement des licences".

(signé) Louis Lamy  
échevin de la Cité.

Rue en conseil

Rapport de J.H. Beaumier      Re = évaluation Art Rochefort.

Copie de la résolution de la Société Médicale du district des étrivées.

Robert Lussier Allégé

Re = Consolidated Paper Corp.

Requête

Re = Prolongement d'une Rue.

La séance est levée

P. Lessard maire

J.H. Beaumier,

Beffier.

Gouverneur du Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Nous, sursignés, J.H. Beaumier, J.S. Beaulieu, Séraphis Turbide, et les Montplaisir, nommés évaluateurs et piétonne au rôle d'évaluation, jurons de remplir notre charge avec honnêteté, fidélité et impartialité le tout au meilleur de notre connaissance.

Ainsi Dieu nous soit en aide.

X Pierre Beauchesne  
Joseph Beaulieu  
Séraphis Turbide  
Les Montplaisir

Assermentés devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine  
ce quatrième jour du mois  
de septembre 1935.

J.H. Beaumier  
Le. Beffier

## Gouverneur de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, vendredi le trentième jour du mois d'août 1935; à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens M. Ls. Lamy, les Bourlard Ernest Houle, Joseph Hardy, Aimé Desfossés et adep. Cason tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

5943

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil, en date du 19 août 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5944

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin les Bourlard

Et résolu que les comptes suivants soient payés:-

1H68 = Nap. Losange	Matériaux	86 74
1H69 = Bell Telephone Cosy of Can.	Tel & Mess.	31 22
1H70 = Underwood Elliott Fisher	Papeterie	1 35
1H71 = H. B. Johnson	Désinfection	10 60
1H72 = Francis Hankin & Sons	C. S. Mat.	5 34
1H73 = Shawinigan W. H. C. Ltd	Éclairage	309 91
1H74 = "	Energie	147 88
1H75 = T. J. Moore & Co. Ltd	Papeterie	1 22
1H76 = J. Bourdard	Marché Ass	19 20
1H77 = The Page Eq. + Const	Notre-Dame	12 00
1H78 = Canada Iron Faries	B.F. + Lusardi	57 88
		\$ 683 40

Adoptée.

5945.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. Ivan Le Vallee en date du 9 août 1935 accordant un octroi de \$ 18958<sup>10</sup> pour le mois d'août 1935

594b

lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en  
cluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Com-  
mission municipale de Québec nous informant que ladite  
Commission approuve les minutes de la séance du 5 août  
1935, avec les restrictions suivantes : -

1) L'approbation du compte no-1441 mentionné à la  
résolution No-5918, est suspendue.

2) La résolution 5930 est approuvée à condition  
que le Maire ne soit pas accompagné de plus d'un é-  
chevin dans le but d'éviter les dépenses.

(signé) Emile Morin  
secrétaire.

5947

Sous proposé par l'échevin Ernest Houle

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil se joint à la population  
présente à M. Chs. Bongeais député au fédéral, ses  
félicitations pour son élévation à la position de sénateur  
pour le District des Trois-Rivières et que copie de la présente  
soit transmise à M. le sénateur Bongeais.

Adopté.

5948

Sous proposé par l'échevin H. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le Chef de Police ou tout autre  
constable soit autorisé à abattre tout chien ou chienne  
qui viendront en contremarche avec l'article 39 du règle-  
ment no-17 concernant la paix et le bon ordre.

Adopté.

5949

Sous proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin H. Lamy

Et résolu que le Boffier soit autorisé  
à demander des commissions pour la confection  
des grandes portes de l'Hôtel-de-Ville. Ces commissions  
devront mentionner quel genre et de quelle qualité devra  
être le bois qui entrera dans la confection des dites  
portes.

Adopté.

5950

Sous proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin H. Lamy

Et résolu que le Boffier soit autorisé à acheter

la peinture nécessaire pour châssis et portes de l'Hôtel-de-Ville et de la Station de Police.

Adoptée.

5951

Suggéré par l'échevin Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la résolution No-5938 faite et passée le 19 août 1935 soit amendée en y substituant de M. Delphine Turbide à celui de M. Emile Rousseau  
Son amendement

Suggéré par l'échevin les Bouffard  
Appuyé par l'échevin Rep. Cason

que M. Donat Provencal soit nommé à la place de M. Emile Rousseau.

Le vote sur l'amendement

Pour les échevins : Bouffard, Hame, et Cason

Contre " " Lamy, Hardy et Desfossés.

Son Honneur le Maire s'abstient de voter déclarant qu'il ne connaît pas assez M. Provencal pour pouvoir se prononcer et qu'il donnera son vote mardi le plus tard.

Le vote sur la résolution

Pour la résolution des échevins : Lamy, Hardy et Desfossés

Contre " " " " : Bouffard Hame et Cason

Son Honneur le Maire s'abstient de voter déclarant qu'il ne connaît pas assez M. Turbide pour pouvoir se prononcer et qu'il donnera son vote mardi le plus tard  
en suspens

Et la séance est levée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont,

Breffié

Cette lettre de Son Honneur le Maire P. Desbiens en date du 3 septembre la résolution 5951 en adoptée définitivement du fait que Son Honneur le Maire a donné son vote contre l'amendement et pour la résolution principale.

J. Beaumont,  
Breffié

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le seizième jour du mois de septembre 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens M.M. Le Lamy, Geo Briffard, E. Harel, J. Hardy & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5952

Proposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 aout 1935, soit adopté tel que lu.

Adoptée.

5953

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

1479 = Alfred Dussault	Fin Cont.	1 <sup>2</sup> <sub>6</sub>
1480 = J.B. Taupin	" "	2 <sup>65</sup>
1481 = Henri Cooke	" Papeterie	5 <sub>0</sub>
1482 = La Cité du Cap	Timbres	15 <sup>00</sup>
1483 = J. Labelle	"	21 <sup>00</sup>
1484 = Arthur Marchand	Salaires	25 <sup>00</sup>
1485 = J. Lannette	Petty-Cash.	10 <sup>55</sup>
1486 = Commission sur collection d'agnes		139 <sup>00</sup>
1487 = Banque Can Nationale	Int + remb d'imp	2045 <sup>30</sup>
1488 = Loyers des b-d payés par chèques		226 <sup>60</sup>
1489 = Ministère des aff. mun. Réglement		20 <sup>00</sup>
1490 = B. Henri Briere	Fin Cont.	5 <sup>60</sup>
1491 = Commission sur collection d'agnes		66 <sup>00</sup>
1492 = La Cité du Cap.	Timbres	15 <sup>00</sup>
1493 = René de Collet, Étienne Bégin	Audition	10 <sup>00</sup>
1494 = Paul Boucher N°	Rues	18 <sup>50</sup>
1495 = Canadian Fiddow Valve Mfg Co Inc	Aq.-B.F. Mat	119 <sup>00</sup>
1496 = Loyers & Greise	Voie App.	1 <sup>00</sup>
1497 = La Cité des 3 riv.	Fin. Cont.	2 <sup>45</sup>
1498 = West Disinfecting Co Inc	Hygience	9 <sup>28</sup>
1499 = Jules Roy	Benzoline	18 <sup>78</sup>
1500 = Parc de la Madeleine	Aq. Cl. Mat	5 <sup>65</sup>

## Montant rapp.

1501 = Bureau d'Insg.	Mutations	3 <sup>50</sup>
1502 = R. Hotanger + Frere Insg.	Chevaux. N.	3 <sup>75</sup>
1503 = Daniel Hotanger	Bois	13 <sup>43</sup>
1504 = Rocheleau + Frere	Auto - Rép.	1 <sup>80</sup>
1505 = Edmond Bergeron	6 <sup>62</sup> Huile de Charbon	5 <sup>90</sup>
1506 = Michel Lalancette	Moteur rép	6 <sup>00</sup>
1507 = Adam Rocheleau	Jardins	93 <sup>00</sup>
1508 = H. Massicotte + Frères filie.	Matériaux	3 <sup>75</sup>
1509 = Napoléon Roy	Enseignes	43 <sup>00</sup>
1510 = J. Lannette	"Petty-Cash"	26 <sup>39</sup>
1511 = " "	" " "	22 <sup>65</sup>
1512 = Ed Boissonnault	Feuage etc	26 <sup>50</sup>
1513 = J. H. Bellumie et al	Evaluateurs	137 <sup>70</sup>
	Total	

Adoptée.

5954.

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission municipale de Québec en date du 3 septembre 1935 approuvant les minutes de la séance du 19 août 1935 avec les exceptions suivantes

1<sup>o</sup> La résolution No. 5938 est suspendue.

2<sup>o</sup> L'approbation de la résolution No. 5940 est approuvée à condition qu'on y ajoute les mots suivants "les services sont gratuits et la ville ne reconnaît aucune responsabilité".

(signé) Emile Morin.

Le Secrétaire.

5955

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Il est résolu que la résolution No. 5940 fasse et passe le 19 aout 1935 soit amendée en y ajoutant les mots suivants : "les services sont gratuits et la ville ne connaît aucune responsabilité".

Adoptée.

5956.

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson Délégué incluant une lettre de M. Van Le Vallee en date du 31 aout 1935 accordant un octroi de \$ 14343<sup>75</sup> pour le mois de septembre 1935 le Secours-Direct.

5957.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil pour faire suite à la requête signée par Eugène Hébert et autres, offre à M. Hébert la confection des trottoirs sur le côté est de la rue St-Henri à la charge, cependant, des propriétaires en front de chacun des terrains, et de faire un piéton sur la date rue St-Henri à la condition cependant que M. Hébert, en retour donne gratuitement, à la cité, le terrain nécessaire au redressement de la rue St-Henri en face de sa propriété située au no-22 de la date rue.

Adoptée.

5958.

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil avise par la présente la Commission municipale de Québec qui il a décidé de fermer définitivement la maison du gardien des pompes et que le gardien qui habite ladite maison sera avisé de pour évacuer ledit logement, et demande à la Commission municipale de viser son salaire en conséquence.

Adoptée.

5959.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin D. Briffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application en date du 29 aout 1935 par Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité, le tout tel que demandé dans la lettre en date du 29 aout 1935.

Adoptée.

5960.

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin D. Briffard

Et résolu que ce conseil appuie fortement une requête faite par les coiffeurs de cette cité en date du 16 sept. 1935 et demande au Ministère du travail de bien vouloir faire l'impossible pour accorder à ces coiffeurs leurs demandes qui sont légitimes.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable ministre du travail et à M. W. P. Stark M.P.P. avec prière de l'appuyer.

Adoptée.

5961

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin S. Briffard

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes, faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 18373<sup>15</sup> comme suit :

Grain moulue	\$ 9848 <sup>50</sup>
" vêtement	2058 <sup>75</sup>
" chauffage	3040 <sup>00</sup>
" lumière	373 <sup>50</sup>
" abri	3052 <sup>40</sup>

pour être distribués en secours direct par cette municipalité au cours du mois d'octobre 1935 aux 498 chefs de famille et leurs 2206 dépendants, ainsi qu'à 41 personnes vivant seules formant un total de 2745 nécessiteux dans cette municipalité.

Adoptée.

5962

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que son Honneur le Maire soit autorisé à acheter de l'International Paper des convertissons de laine pour quelques familles qui partent colons dans Montbeillard.

Adoptée.

5963

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin S. Briffard

Et résolu que la résolution no 5969 soit reçue et annulée et remplacée par la suivante :

Tous les vacances soient accordées à tous les employés de bureaux et du département de police jusqu'à concurrence de deux semaines, les chefs de département Le Greffier, le Trésorier et le Chef de Police pourront cependant déterminer la durée de ladite vacance de moins de deux semaines.

Adoptée.

5964

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Messieurs suivants soient ~~nommés~~

par la présente résolution, nommes ramoneurs pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine:-

M. Alfred Boutin	Quartier No - 1
M. Médéric Cassette	" " 2
M. Sébastien Longval	" " 3
M. Paul Dineet	" " 4
M. Omer Balloux	" " 5
M.M. H Lys & J Binette	" " 6

Ils devront de plus se conformer aux conditions et exigences du règlement No-180 concernant le ramonage des cheminées.

Adoptée.

5965

#### Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, que dans le temps et la manière prévus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement des licences".

(signé) Louis Hamy  
Échevin de la Cité.

Lecture de la correspondance

Ouverture de deux soumissions pour poste Hôtel de Ville  
décision remise pour la prochaine séance  
Et la séance est levée.

P. Desbiens Marti  
J. Beaumont  
Greffier.

5966

Je, soussigne, Ovide Nault nommé constable spéciale de la Cité jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de ma connaissance.  
Amen Dieu me soit en aide.

Ovide Nault

Assentement devant moi à

Cap-de-la-Madeleine ce  
vingtième jour de sept 1935

J. Beaumont

## Province de Québec.

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le vingt-et-unième jour du mois d'octobre 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens, M. M. Lé. Lamy, Géo. Louffard, E. Houle, J. Hardy et L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5967

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal en date du 16 septembre 1935, soit adopté tel que lu.

Adoptée

5968

Proposé par l'échevin Lé. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

1514 = Aque. Ban. Nationale	Int. oblig. remb. imp. Hob 52 <sup>55</sup>
1515 = Henri Thiffault	Clay Chomage 42 <sup>45</sup>
1516 = Gédion Beaumier	Int. oblig. échues 3 <sup>00</sup>
1517 = Charles E. Trudel	" " 3 <sup>00</sup>
1518 = Ville de St-Jérôme	" " 30 <sup>00</sup>
1519 = Carmélia Jette	" " 5 <sup>00</sup>
1520 = Crédit Anglo-Français Ltée.	" " 2 <sup>50</sup>
1521 = Cléophas Trudeau	" " 25 <sup>00</sup>
1522 = Joseph Leclerc	" " 9 <sup>00</sup>
1523 = Alfred Legault	" " 30 <sup>00</sup>
1524 = L'Hon. Trésorier Provincial	Log. murs et 3792 <sup>00</sup>
1525 = L'Hon. Trésorier Provincial	" 3514 <sup>65</sup>
1526 = Trésorier de la Prov. de Québec.	" 1804 <sup>08</sup>
1527 = Gédion Lottinville	Intérêts 13 <sup>15</sup>
1528 = Gédion Lottinville	Remb. Imp. 500 <sup>00</sup>
1529 = Shawinigan W. & P. Corp. Ltd.	Chomage et Imp. 458 <sup>75</sup>
1530 = Rocheleau & Frères	Auto-police 24 <sup>65</sup>
1531 = The Bell Telephone Corp. of Canada.	Tel + taxes 26 <sup>43</sup>
1532 = Bureau d'enq. du bte de Champlain	Mutations 38 <sup>50</sup>
1533 = Francis Hankin & Co. Ltd.	Cl. Mat. 124 <sup>40</sup>
	50 564 <sup>34</sup>

Rapp 50, 56 H.

1534 = H. Massicotte & Frères Ltd.	Drs Matériaux	23 <sup>60</sup>
1535 = Jos. Lanouette	Ciety-Cash	50 <sup>35</sup>
1536 = Banque Can. Nationale	Int. Objet échues	75 <sup>00</sup>
1537 = Jos. Lanouette	Ciety-Cash	12 <sup>13</sup>
1538 = Jos. Lanouette	"	F9 <sup>17</sup>
1539 = J. B. Loranger	Egouts Mat.	61 <sup>80</sup>
1540 = R. Loranger & Fils Eng.	Chevaux N.	26 <sup>70</sup>
1541 = F. Lédoix "Fellie"	Selleerie	5 <sup>00</sup>
1542 = Daniel Loranger	Bais	4 <sup>14</sup>
1543 = J. Bte. Loranger	Ramassage & Pog. Rés.	5 <sup>13</sup>
1544 = E. Boussonnault	Serrage etc	9 <sup>80</sup>
1545 = La Revue Municipale	Journal R. Mun.	10 <sup>00</sup>
1546 = Canada Iron Fries Ltd.	Tuyaux eg.	13H <sup>36</sup>
1547 = Nap. Loranger	Drs Maté.	68 <sup>81</sup>
1548 = Shawinigan W. & P. Corp.	Habourau (Port)	36 <sup>14</sup>
1549 = Roy & St-Pierre	Gaz & Huile	39 <sup>21</sup>
1550 = René de Cotret, Tesson & Cie	Audition	20 <sup>00</sup>
1551 = Francis Hankin & Corp Ltd.	Cl. Mat	145 <sup>00</sup>
1552 = " " "	Purinards	17 <sup>68</sup>
1553 = T. J. Moore & Corp Ltd.	Papeterie	11 <sup>78</sup>
1554 = Valérie Dubois	Rej. Dactylo.	1 <sup>20</sup>
1555 = Paul E. Bergeron	Centrale à fer	2 <sup>25</sup>
1556 = Arthur Rompré	Selleerie	7 <sup>05</sup>
1557 = D. St-Pierre	Fds de Sec.	1 <sup>00</sup>
1558 = Shawinigan W&P. Corp. Ltd.	Éclairage	315 <sup>00</sup>
1559 = Amédée Coulombe.	Hôtel de Ville ent.	1 <sup>75</sup>
	Adoptée.	\$ 51,66 1 <sup>17</sup>

5969

Lecture d'une lettre de Robert Poisson, Déligué incluant une lettre de Ivan E. Vallée en date du 28 septembre 1935, accordant un octroi de \$18,373.15 pour le mois d'octobre 1935. Re: Secours Direct.

5970

Lecture d'une lettre de Robert Poisson, Déligué incluant une lettre de Ivan E. Vallée, en date du 18 octobre, accordant un octroi de \$ 16,226.95 pour le mois de novembre 1935. Re: Secours Direct.

5971

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson incluant une lettre de Émile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec, en date du 36 septembre 1935, approuvant les minutes de la séance

du 16 septembre 1935, avec les remarques suivantes:

1<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5962 est suspendue jusqu'à ce que vous ayez obtenu des renseignements additionnels à son sujet;

2<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5963 est refusée.

3<sup>o</sup> L'approbation de la résolution no 5964 est suspendue.

(Signé) Emile Morin  
secrétaire

5972

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec, en date du 20 septembre 1935, approuvant la résolution no 5938, du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 19 août 1935 telle qui amendée par la résolution no 5951 en date du 30 août 1935.

5973

~~1 mot rayé nul~~ approuvant incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission Municipale de Québec, en date du 12 septembre 1935, approuvant les minutes de la séance du 30 août 1935 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à condition que la résolution no 5948 soit modifiée en en remplaçant les mots "qui viendront en contravention avec" par les mots "tel que décreté par".

(Signé) Emile Morin  
secrétaire

5974

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que la résolution portant le no 5948 faite et passée le 30 août 1935, soit amendée en y remplaçant les mots "qui viendront en contravention avec" par les mots "tel que décreté par".

Adoptée.

5975

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que ce Conseil demande par la présente au Département de la Voie et à faire déplacer une enseigne appartenant aux

villes de Shawinigan et Grand'Mere, laquelle depuis le 4 mars 1939, est en contresévention avec le règlement no-116 de cette cité et qui est de plus, une nuisance et une obstruction de rue pour les alentours.

Adoptée.

5976

Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le greffier soit autorisé à acheter une couronne de fleurs au montant de douze piastres (\$12.00) à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, le 11 novembre 1935.

Adoptée.

5977

#### Avis de Motion

Je, soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de Motion, qui à une prochaine séance, il sera proposé un règlement intitulé "Règlement pour fixer les taux des licences pour les coiffeuses et fixer les heures d'ouverture et de fermeture"

(Signé) L. Desfossés  
Échevin.

5978

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la Compagnie Fire Underwriter Association soit priée d'envoyer toute correspondance à la cité en français et en particulier, copie de la lettre en date du 24 septembre 1935.

Adoptée.

5979

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la soumission de M. Nap. Roy, pour portes de l'Hôtel-de-Ville et la station de Police ainsi qu'une porte pour l'entrée des bureaux au prix de \$ 195.00 soit acceptée.

En amendement

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que la soumission de M. J. Nadeau soit acceptée comme étant la plus basse.

Le vote sur l'amendement

Votez contre les échevins: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés

Votez pour " " : E. Houle, Georges Bouffard.

Le vote sur la résolution

Votez pour les échevins: Lamy, Hardy, Desfossés  
" contre " " : E. Houle, G. Bouffard

Amendement rejeté 3-2

La résolution principale acceptée sur division  
Adoptée.

59.80

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que les résolutions nos 59.29 et 59.63 soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:

Tous les employés réguliers de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, auront droit, chaque année à 15 jours de vacances; et à chaque année au cours de juin, une liste sera préparée et chaque employé, dans l'ordre suivant, aura le choix de fixer sa date savoir: Le Greffier, le Trésorier, l'Assistant-Trésorier, le Chef de Police, les autres employés de bureau, les hommes de police selon leur nombre d'années de service, les employés du Département de la Voie, les employés du département de l'aqueduc, le clerc du marché. La liste après qui elle sera complétée, sera soumise au Maire, pour approbation, et les vacances devront être prises les jours choisis, à moins d'empêchements spéciaux qui seront autorisés par le Maire, et toujours en autant que le service d'administration général ne soit pas désorganisé.

Adoptée

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que Son Honneur le Maire J. Desbiens, soit autorisé à avoir

59.81

une entrevue avec M. Émile Halin au sujet du prolongement de la Rue St-Laurier.

Adoptée

5982

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Appuyé par l'échevin L. J. Lamy.

Et résolu que demande soit faite et par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 16,226.95 comme suit :

Pour nourriture	\$ 8,299.20
" vêtements	1,729.80
" chauffage	2,561.60
" lumière	3,93.75
" abri	3,242.60

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de novembre 1935 aux 525 chefs de famille et leurs 2,313 dépendants ainsi qu'à 45 personnes vivant seules, formant un total de 2,883 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5983

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que M. Lionel Desfossés soit élu Pro-Maire pour le prochain terme.

Adoptée.

5984

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que ce conseil se joint à toute la population de la Cité du Cap-de-la pour adresser à M. Hervé Brunelle M.P. ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa victoire comme député à la Chambre des Communes à Ottawa.

Adoptée.

5985.

Proposé par l'échevin L. J. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que la liste électorale

Provinciale pour 1935, telle que préparée par le Greffier soit adoptée telle que paraphée par le président du conseil en ce qui regarde les demandes en inscriptions et radiations et que ladite liste devienne en force.

Adoptée.

5986

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin A. Bouffard.

Et résolu que la soumission de M. P. Loranier pour un char de foin au prix de \$ 7.50 le cent bottes foin nouveau soit acceptée.

Adoptée.

5987

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que le Règlement no-182 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

Ouverture de deux soumissions pour foin

Lecture de la correspondance

Et la peine est levée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le ~~quatrième~~ ~~troisième~~ jour de novembre 1935 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire P. Desbiens, M.M. L. Lamy, A. Bouffard, E. Houle, J. Hardy, L. Desfossés et Alphonse Baron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

5988

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 21 octobre 1935 soit adopté tel que lu. Son amendement.

Proposé par l'échevin A. Caron  
 Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
 que le procès-verbal soit accepté moins la  
 résolution No - 5979

Le vote sur l'amendement

Votez pour les échevins = Houle, Bouffard, Caron

" contre " " = Lamy, Hardy, Desfossés

Son Honneur le Maire vote contre.

Le vote sur la résolution

Votez pour les échevins = Lamy, Hardy, Desfossés

" contre " " = Houle, Bouffard, Caron

Son Honneur le Maire vote pour.

Amendement rejeté et la résolution adoptée sur di-  
 vision.

Adoptée

5989

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que les comptes suivants soient  
 payés:

1560 = Three Rivers Traction Corp.	Contrat Rue	1 8.00
1561 = Carmel Vaugeois	Ag. Salaires	1 60.00
1562 = J'A. Gouin	Loyer fl.	1 3.25
1563 = Banque Can. Nationale	Oblig & Rent. Compt.	6 254.35
1564 = " " "	Int. Oblig. échéues	1 77.50
1565 = Dame Ad. Blais & Al.	Loyers fl. par chèques	1 95.80
1566 = Jos. Lanouette	Cash - Cash	1 6.00
1567 = J'E. E. Manseau	Mutation de prop.	1 2.80
1568 = Francis Hawkins Coif	Machine aqueduc	1 4.50
1569 = P.A. Gouin Enrg.	Ferrages etc.	1 12.90
1570 = Daniel Loranger	Bois	1 10.30
1571 = Banière St-Maurice Ltée.	Pierre	1 6.00
1572 = Bell Telephone Coif of Can.	Tab. & Mess.	1 27.00
1573 = Shawinigan W. & P. Coif Ltd.	Énergie	1 150.00
1574 = R. Loranger & Frère Enrg.	Chêvaux Noirs	1 25.35
1575 = La Pharmacie Perrault	Cont.	1 2.50
1576 = Ed. Poissonneau	Ferrage etc	1 16.15
1577 = J.H. Beaumier & Al.	Rôle Tax	1 137.70
1578 = R. Loranger & Frère Enrg.	Toin	1 172.88
1579 = Roy & St-Pierre	Gaz & Huile	1 11.36
		7.085.00

		Montant rapp:	7,085.00
1580 =	Napoléon Lorranger	Aqueduc Ch. Mat.	80. <sup>74</sup>
1581 = H. Massicotte & Frères ftei	Divers Matériaux	145. <sup>25</sup>	
1582 = Napoléon Roy	Portes Hotel de V.	✓ 246. <sup>30</sup>	
1583 = Adrien Blouin	Enseigne	✓ 8. <sup>80</sup>	
1584 = Jos. Lanouette	Petty-Cash	✓ 11. <sup>58</sup>	
1585 = Jos. Lanouette	" "	✓ 6. <sup>94</sup>	
1586 = Géo. Rocheleau	Royer I.D.	✓ 5. <sup>60</sup>	
1587 = Marie-Rachel Létourneau	Int. oblig. échues	✓ 7. <sup>50</sup>	
	En amendement		

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Barow

que tous les comptes soient acceptés moins celui  
de Napoléon Roy.

Le vote sur l'amendement.

Votent pour les échevins = Houle, Bouffard, Barow

" contre " " = Lamy, Hardy Desfossés

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Le vote sur la résolution.

Votent pour les échevins = Lamy, Hardy, Desfossés

" contre " " = Houle, Bouffard, Barow

Son Honneur le Maire vote pour la résolution.

Amendement rejeté et la résolution adoptée sur division

Adoptée.

5990

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la résolution No. 5921 faite et  
passée le 5 août 1935 soit rescindée et annulée à toutes fins  
que de droit ; et que les Messieurs concernés par cette  
dite résolution soient avisé de considérer la Résolution  
No. 5866 seulement pour la partie concernant le prolongement  
de la rue St. Laurent.

Adoptée.

5991

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Greffier soit autorisé à  
vendre à l'enchère publique les routes d'hiver et ce avant  
la prochaine séance du conseil ; le tout devant, cependant être  
ratifié par résolution du conseil.

Adoptée.

5992

Proposé par l'échevin A. Baron  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes, faite auprès des autorités du Département  
des Travaux Publics et de la Commission Municipale de  
Liebes de bien vouloir accorder à cette municipalité  
un octroi au montant de \$ 16, 299.80 comme suit:

Pour nourriture	\$ 8, 285.40
" vêtement	1, 711.20
" chauffage	3, 312.00
" lumière	312.00
" abri	2, 759.20

pour être distribué en secours direct par cette mu-  
nicipalité au cours du mois de décembre 1935 aux  
522 chefs de famille et leurs 2,288 dépendants, ainsi  
qu'à 42 personnes vivant seules, formant un total de  
2,852 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

5993

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la demande de M. J. Pujolange  
pour l'installation d'une salle de cues animées parlantes  
soit acceptée. Et qu'une délégation composée des membres  
du conseil soit priée d'avoir une entrevue avec les  
autorités religieuses

Adoptée.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Desfossés  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier.

5994

Le 18 novembre 1935 la séance régulière a été adjournée au  
27 novembre 1935 à 1 hrs P.M. par les échevins Baron, Lamy, Hardy  
et Desfossés et Mme Honore le Maire et les échevins absents ont  
été avisés par lettre en date du 27 novembre 1935

J. Beaumont  
Greffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un assemblage de la séance du 18 novembre 1935 lequel assemblage en lieu aux place et lieu ordinaires des sessions mercredi le 27 novembre 1935 à laquelle assemblage étaient présents S. N. le Maire G. Desbiens

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le 2<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire G. Desbiens M.M. les Boffard, E. Houle, J. Hardy & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

5995

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 4 novembre, 1935, soit adopté tel que lu.

Adopté

5996	1588 = Banque Can. Nationale	Timbres	✓	30.00
	1589 = L'Hon. Trés. Provincial	Rachat d'oblig.	✓	100.00
	1590 = Jos Lanouette	Petty-cash	✓	37.87
	1591 = Henri Thiffault	Optes payables, chômage	✓	50.99
	1592 = " "	" " "	✓	106.55
	1593 = Banque Can. Nationale	Int. sur oblig.	✓	18,808.68
	1594 = Cordelia Turcotte Comité	Int. sur oblig. ech.	✓	12.50
	1595 = Fernand Turgeon	" " "	✓	25.00
	1596 = La Cie d'Ass. Mutuelle contre l'Incendie	" " "	✓	12.50
	1597 = Henri Denis	" " "	✓	25.00
	1598 = Nap. St. Gérais	Finance cont.	✓	4.00
	1599 = J. A. Labelle	Timbres	✓	25.00
	1600 = Dme Ad. Blais & al.	Fin. secours direct	✓	212.00
	1601 = Can. Ludlow Valve Mfg. Co. Ltd. Ag. B.I. Mat.	✓		59.50
	1602 = R. Loranger & Frere Engg.	Noirs ch.	✓	25.90
	1603 = H. Massicotte & Frere Ltd.	Matiériaux	✓	16.90
				19,552.39

			Montant rapporté	\$ 19,552.39
1604 = Ed. Poussonneault	Ferage	✓	13.95	
1605 = Nap. Lorranger	Div. Mat.	✓	6.40	
1606 = Roy & St-Pierre	Auto-chef	✓	10.08	
1607 = Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Énergie-Eclairage	✓	466.59	
1608 = La Cie J. B. Rolland & Fils	Papeterie	✓	21.22	
1609 = Bell Telephone Co. of Canada	Tel. & Mess.	✓	33.36	
1610 = T. J. Moore & Co. Ltd.	Papeterie	✓	7.63	
1611 = Jos L. Lorranger	Chauffage	✓	24.92	
1612 = Arthur Doucet	" "	✓	31.36	
1613 = The Mimeograph Co. Ltd.	Papeterie	✓	3.90	
1614 = L'Avenir du Cap.	Avis		4.90	
1615 = Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Eclairage	✓	18.60	
1616 = Daniel Lorranger	Ids de sec.	✓	15.76	
1617 = J. B. Lorranger	C.S. Mat.	✓	17.25	
1618 = René de Cotret, Féminerie	Audition	✓	20.00	
1619 = Rocheleau & Frère	Auto-Truck	✓	7.10	
1620 = Canada Iron Idries Ltd.	C.O. Mat.	✓	8.83	
1621 = G. H. Marineau Imp.	Papeterie	✓	5.30	
1622 = Fernando Peatte	Hotel de V. cont.	✓	15.00	
1623 = Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Jin. Cont.	✓	16.37	
1624 = H. B. Johnston	Désinf.	✓	10.60	
1625 = J. A. Brunneau	Inc. Extincteur	✓	6.72	
1626 = J. H. Beaumier	Rôle d'év.	✓	7.50	
1627 = Office Stationers Ltd.	Papeterie	✓	3.50	
1628 = Jos. Vanouette	Petty-cash	✓	39.44	
1629 = Nap. Roy	Hotel de V. Amemb.	✓	50.88	
1630 = Carrière St-Maurice Ltée	Mat. rues.	✓	4.84	
1631 = La Trésorerie de la Prov.	Jin. Ab & Rif.	✓	<u>3,533.38</u>	
	Total :		\$ 23,957.77	

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que décrits plus haut soient payés.

Adopté.

5997. Lecture d'une lettre de M. Robert Lasson, incluant un chèque au montant de \$ 13,853.60 pour la réclamation du mois de juin 1935.

5998 Lettre d'une lettre de M. Robert Poisson, incluant une lettre de Émile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec, approuvant les minutes de la séance du 5 novembre 1935.

5999 Lettre de M. Robert Poisson, incluant une lettre de Émile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec en date du 6 novembre 1935, approuvant les minutes de la séance du 21 octobre 1935 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

6000 Proposé par l'échevin Ernest Houle.  
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard.  
Est résolu que la route du passage pour l'entretien d'hiver soit adjugée à Monsieur Alphonse Thibeau à raison de \$ 30.00 pour la saison d'hiver 1935-1936 le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien de ladite route suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

6001 Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin J. Hardy.  
Est résolu que la route de Shawinigan Falls à partir de l'endroit où se trouvait la voie d'évidement jusqu'aux limites Nord de la cité et le cordon Young pour la partie qui se trouve dans les limites de la cité soient adjugées à Monsieur Joseph Lirette à raison de \$ 58.00 pour la saison d'hiver 1935-1936; le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien des dites routes suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

6002 Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Est résolu que la route de la rue St-Maurice à partir de la rue Ste-Madeleine jusqu'à la limite Nord de la cité et la route St. Malo pour la partie qui se trouve entre ladite rue St. Maurice et le chemin conduisant à l'usine de pompage, et le chemin même qui conduit à l'usine soient adjugés à Monsieur Da-

casse Lord pour le prix de \$110.00 pour la saison d'hiver 1935-1936. Le dit adjudicataire s'engageant à l'entretien des dites routes suivant les exigences de la loi.

Adoptée.

6003

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil se joint à la population du Cap-de-la-Madeleine pour offrir ses plus chaleureuses félicitations à M. U. W. Rousseau pour la victoire qu'il vient de remporter dans le comté de Champlain comme député provincial à la Législature de Québec.

Adoptée

6004

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que demande soit faite et par les présentes faites auprès des autorités du Département des Travaux Publics et de la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$19,755.<sup>45</sup> comme suit:

Pour nourriture \$ 10,543.75

" vêtement	2,190.75
------------	----------

" chauffage	3,270.50
-------------	----------

" lumière	404.25
-----------	--------

" abri.	3,346.20
---------	----------

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité au cours du mois de janvier 1936, aux 539 chefs de familles et leurs 2,336 dépendants ainsi qu'à 46 personnes vivant seules, formant un total de 2,921 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

6005

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le contre-maître soit autorisé à acheter 1000 pieds de planches pour faire des barrières à neige et 100 morceaux de

de 2" x 4" x 16"

Adoptée.

6006

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que la présente séance soit ajournée au lundi le 9 décembre 1935 sur la demande faite en vertu de la résolution no. 5993.

Adoptée:

Et la séance est adjournée

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 1<sup>er</sup> juillet 1935 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens M.M. L. Hardy, B. Briffard, J. Hardy, L. Desfossés et A. Casin trois échevins formant quorum pour la présidence du maire au taureau.

6007

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 1<sup>er</sup> juillet 1935 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

6008

1632 = J.s Lannette

1633 = Les Ursulines (Tours-Rivière)

1634 = Ferme de Cobret, 2eum Rive

1635 = J.s Lannette

1636 = Napoléon Roy

1637 = Bureau d'enregistrement

1638 = Rochefort &amp; Frère

1639 = McColl Domtarac fil Co

1640 = Généreault &amp; fils

Getty-Cash	✓	10 <sup>15</sup>
Art. Oblig échues	✓	286 <sup>00</sup>
Audition	✓	20 <sup>00</sup>
Getty-Cash	✓	20 <sup>40</sup>
Bous rour.	✓	24 <sup>25</sup>
Mutabois	✓	6 <sup>30</sup>
Machineries	✓	25 <sup>45</sup>
Huile	✓	22 <sup>20</sup>
Chaffage	✓	73 <sup>00</sup>
		487 <sup>75</sup>

		Montant rapporté		
1641 = Déblos Casignan & Standmont	constitué ✓	6 <sup>00</sup>		487 <sup>75</sup>
1642 = J. Bte. Lorraine	Ent. réf. ✓	7 <sup>85</sup>		
1643 = Imprimerie Sr Palme	pap. + Imp. ✓	3 <sup>95</sup>		
1644 = La Pharmacie Perrault	Voie + Alarme	7 <sup>25</sup>		
1645 = J. Lannette	Getty - Cash ✓	10 <sup>00</sup>		
				# 522 <sup>80</sup>

6008

Proposé par l'échevin R. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desforges

Est résolu que les comptes tels que déposés plus haut soient payés.

Adoptée.

6009

1 mot en interligne  
Bm. 89

Lecture d'une <sup>lettre</sup> de M. Robert Gosselin délégué incluant une lettre de M. Ivan E. Vallee en date du 29 novembre 1935 accordant à cette municipalité un achat au montant de # 16799<sup>80</sup> pour le mois de décembre 1935.

6010

Lecture d'une lettre de M. Robert Gosselin délégué en date du 7 décembre 1935 incluant un chèque au montant de # 13489<sup>45</sup> étant pour la remboursement du mois des juillet 1935, étant la part respective des gouvernement fédéral et provincial.

6011.

Proposé par l'échevin S. Briffard

Appuyé par l'échevin A. Carm

Est résolu que demande soit faite auprès de la Commission municipale de Québec de bien vouloir autorisé le Délégué M. Robert Gosselin de se rendre à la demande de M. Onésime Labrecque en lui payant sa dette au montant de # 500. dont le terme est échu depuis le 1<sup>er</sup> aout 1935 et que copie de cette résolution soit transmise à la Commission municipale de Québec ainsi que la lettre de M. Onésime Labrecque.

Adoptée.

6012

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S. Briffard

Est résolu que le nom de M. C.N. De Standmont soit publier à celui de M. Lucien Tremblay pour ce qui a trait à la propriété située sur la rue Sr Georges et portant le No. civique, 2 rue Sr Georges. Le Greffier et le Trésorier sont autorisés à agir en conséquence.

Adoptée

6013

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que l'arpenteur M. J. D. Desfossés soit autorisé à faire le relevé concernant le terrain que la cité avait pris pour le sécessionnement de la Rue Notre-Dame tel que le stipule la lettre de M.M. Maurice & Emile Thibault en date du 8 aout 1935 laquelle faisait suite à une autre lettre qu'il aurait envoyée sept mois auparavant.

Adoptée.

6014

Proposé par l'échevin Hs. Lamy

Appuyé par l'échevin D. Briffard

Et résolu que M. Jos. Lannette trésorier soit autorisé à encherir au nom de la cité du Cap sur les lots qui doivent être vendus par vente publique, le 20 décembre prochain.

Adoptée.

6015.

Proposé par l'échevin Hs. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de ne fournir que des billets français ou bilingues pour les besoins de la cité et que le trésorier soit aussi prié de n'accepter que des billets français ou bilingues lorsqu'il va chercher les argent nécessaires pour les paies des autres besoins de la cité.

Adoptée.

6016

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeleine, par l'entremise de son Trésorier durent autorisé par résolution du Conseil, à encherir aux ventes pour taxes ci-dessous mentionnées et s'est portée adjudicataire de plusieurs lots; 6 avril 1927, 2 mai 1928, 1 juin 1933, 13 novembre 1934,

Attendu que ces dits lots n'ont pas été retraits et que la cité en vertu de l'article 571 f. R. 1925, Chap. 102, doit dans l'année qui suit l'expiration du délai pendant lequel le retrait devait être opéré, vendre soit à l'encherie publique, soit par vente privée, selon que le

Conseil le décreté par résolution, ces dits lots;

Attendu que dans les circonstances il n'est pas opportun de mettre ces dits lots en vente, ou l'état général des affaires dans cette cité et dans les environs;

En conséquence, sur proposition de l'échevin J. Hardy, appuyé par l'échevin L. Desfossés, il est résolu qu'en vertu du dernier paragraphe de l'art. 571, ce Conseil demande au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir prolonger d'un délai raisonnable dans la circonstance, pour que la cité ne soit pas obligée de mettre en vente les lots en question.

Une copie de la présente soit envoyée immédiatement au Ministre des Affaires Municipales, L'Honorable J. D. Bouchard.

Adoptée

6017

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que la résolution portant le No. 5993 donnant droit de bâtir un théâtre, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Le proposeur et le secondeur consentent à ce que la dite résolution soit ajournée à la prochaine assemblée vu que l'échevin Houle est absent.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Desbiens  
J. Hardy  
J. Beaumont  
Greffier.

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions usuelles mardi, le 7<sup>me</sup> jour de janvier 1936 à laquelle assemblée étaient présents pour l'honneur le Maire Pierre Desbiens, M. M. les Chefs J. Hardy et L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6018

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit adopté tel que lu.

Adoptée.

6019

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes suivants soient payés:

1646 = Bell Telephone & Co. of Canada	Tel & Mess.	✓	37.50
1647 = Imprimerie St-Patrice	Fds. de Sec.	✓	7.00
1648 = La firme J.B. Rolland & Fils	Papeterie	✓	9.16
1649 = Wildy St-Laye	Chauffage	✓	66.25
1650 = Augustin Robichaud	" "	✓	26.55
1651 = P. Lédoux "Bellier"	Sellierie	✓	8.05
1652 = Michel Lalancette	Chauffage	✓	2.50
1653 = Bureau d'Enregistrement	Mutations	✓	5.95
1654 = J. Lanoette	Petty-cash	✓	23.65
1655 = Rocheleau & Frère	Truck, Auto-chef	✓	11.25
1656 = Vigneau, Poirier, & Raiche	Chévaux Ent.	✓	9.75
1657 = R. Lorranger & Frère Engr.	" N. "	✓	17.00
1658 = Canada Lion Edies Ltd.	Dw. Ruee	✓	14.75
1659 = Ed. Boissonneau	Chévaux Fere.	✓	10.45
1660 = Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Energie	✓	149.38
1661 = H. Massicotte & Frère Ltée.	Matériaux	✓	56.00
1662 = Francis Hankin & Cie.	C.O. Mat.	✓	16.00
1663 = Shawinigan W. & P. Co.	Le pay.	✓	322.21

Adoptée

6020

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué, en date du 19 décembre 1935, incluant une lettre du Secrétaire de la Commission Municipale de Québec qui se lit comme suit :

Québec, le 17 décembre 1935

Monsieur Robert Poisson, Délégué  
366 rue Saint-Louis  
Québec.

RE : Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 2 décembre 1935 du conseil de la cité susmentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

Émile Morin.

6021

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 27 décembre 1935, incluant une lettre de M. Ivan E. Vallée, Directeur du Comité de l'chômage, en date du 20 décembre 1935, accordant un octroi de \$19,755.45 pour le mois de janvier 1936.

6022

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 21 décembre 1935, incluant un chèque au montant de \$16,860.90 pour la réclamation du mois d'août 1935, étant la part respective des Gouvernements Fédéral et Provincial.

6023

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que demande soit faite et par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux Publics et de la Commission Municipale, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$17,518<sup>75</sup> comme suit :

Pour nourriture	889 <sup>14</sup> <sub>75</sub>
" vêtement	1849. <sup>70</sup>
" chauffage	2947 <sup>40</sup>

Aous lumière 475<sup>rs</sup>  
abri 3407<sup>rs</sup>

pour être distribué en secours directe par cette municipalité au cours du mois de février aux 567 chefs de famille et leurs 2468 dépendants ainsi qu'à 47 personnes vivant seules formant un total de 3076 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée

6024

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à former un comité pour aller rencontrer les autorités de la Cie Shawinigan W & Power Co. au sujet des lampes de rues.

Adoptée

6025

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que pour faire suite à une lettre de Mtrs Bourgeois, Poisson & Heaton en date du 20 décembre 1935 au sujet d'un couple de chevaux; que la dite correspondance soit référée à l'avocat L. Mithot pour étude et faire rapport au conseil dans le plus bref délai possible.

Adoptée

6026

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la présente séance soit adjournée au lundi 13 janvier 1936 pour entendre les plaintes au rôle d'évaluation 1936 et que le Greffier soit prié d'aviser les intéressés.

Adoptée.

Lecture de la correspondance et des plaintes au rôle  
Et la séance est adjournée.

Cession de Zuber

Odeur du Cap-de-la-Madeleine

Av un aymement de la séance requise au 1 Janvier

1936 lequel aygurement fut tenu aux lieu et place ordinaires des pesans lundi le 13 janvie 1936 à lequel aygurement étaient presents Son Honneur le Maire G. Desbiens MM Louis Lamy Ernest Hule, Josephat Hardy et Lionel Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6027.

Cropose par l'échevin Ernest Hule

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que le conseil de la Cite demande autorisation à la Commission municipale de Quebec de contracter un emprunt temporaire pour remontre l'échéance des coupons dits le premie ferme 1936 laquelle se chiffre à la somme de # 4575<sup>00</sup> repartie comme suit:

Règlement No- 78      # 457<sup>50</sup>

"	" 115	540 <sup>00</sup>
"	" 130	1991 <sup>50</sup>
"	" 131	932 <sup>50</sup>
"	" 133	540 <sup>00</sup>
"	" 136	<u>101<sup>50</sup></u> # 4,575. <sup>00</sup>

Adoptée.

6028

Cropose par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la Banque Canadeenne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cite les coupons d'intérêt dits le 1<sup>er</sup> ferme 1936 repartis comme suit :

Règlement No- 78 = # 457<sup>50</sup>

"	115 =	540 <sup>00</sup>
"	130 =	1991 <sup>50</sup>
"	131 =	932 <sup>50</sup>
"	133 =	540 <sup>00</sup>
"	136 =	<u>101<sup>50</sup></u> # 4575 <sup>00</sup>

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les dits coupons avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de # 4575<sup>00</sup>

Le (en) billets sera (s) porté intérêt au taux de 5½% et être fait(s) à demande.

Le ou les dits billets ne devra (ou devront) en aucune manière, modifier, restreindre ou nous les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits billets.

Adoptée

Après la lecture des plaintes le conseil ayant entendu les intéressés ont renvoyé les dites plaintes aux évaluateurs à l'exception de celle de la Consolidated qui a été suspendu temporairement en attendant de rencontrer les membres de la Commission municipale de Québec avec les membres du conseil.

Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumont,  
Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions lundi le vingtième jour de janvier 1936 à laquelle assemblée étaient présents honneur le Maire Pierre Desbiens, M. M. L. Lamy, Geo. Bouffard, Fern. Houle, J. Hardy et L. Desfossés, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6029

Déposé par l'échevin J. Hardy

Approuvé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de sa Majesté le Roi Georges V. En signe de deuil il ajourne ce conseil sine die.

Les drapeaux devront être mis en berne sur tous les édifices municipaux.

Que le Maire et le Greffier soient chargés de transmettre les sympathies de cette Cité au Gouverneur Général du Canada.

sada pour être transmises à la famille royale.

Adoptée à l'unanimité.

6030

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que la présente séance soit ajournée à lundi le 27 janvier prochain adoptée.

Et Son Honneur le Maire ajourne la séance.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance du 20 janvier 1936 lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 27ième jour du mois de janvier 1936 et à cequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens M.M. Ls. Lamy, Geo Bouffard E. Houle, J. Hardy, L. Desfossés et aep. Caton tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6031

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 7 janvier 1936 ainsi que celui de l'ajournement du 13 janvier 1936 soient adoptés tels que les.

Adoptée.

6032	1664 = Alcide Demers	Chevaux Nouv ✓	15 <sup>00</sup>
	1665 = Édouard Bodin	Éds de Sec. V @ Québec ✓	13 <sup>00</sup>
	1666 = Bte Lorange	Nos de licenciés ✓	45 <sup>20</sup>
	1667 = Wilson & Lafleur	Code Civil (2 Vol.) ✓	40 <sup>00</sup>
	1668 = L'Avenir du Cap.	Symp. Geo V ✓	20 <sup>00</sup>
	1669 = Imprimerie St Patrice	Papeterie ✓	6 <sup>50</sup>
	1670 = Daniel Lorange	Bois Cl à Neige ✓	38 <sup>38</sup>
	1671 = Nef Lorange	Voie d'Hog Is. ✓	11 <sup>99</sup>
	1672 = Mc Coll Montreac Oil	Huile ✓	5 <sup>10</sup>
	1673 = Henri Beliveau	Industrie gouv. ✓	10 <sup>60</sup>
	1674 = P. H. Martineau	Impressions ✓	135 <sup>75</sup>
	1675 = A. Larent & Fils Rhei	Palabots pas Const ✓	133 <sup>50</sup>
	1676 = Dr Chas Demers.	Éds de Seigneur ✓	15 <sup>00</sup>
			490 <sup>62</sup>

		Montant rapporté.	490 <sup>62</sup>	✓
1677	= Bell Telephone Co. of Canada	Tel & Mess	29 <sup>21</sup>	✓
1678	= Underwood Elliott Fisher	Rubans Cl.	9 <sup>00</sup>	✓
1679	= Shawinigan W. & Co. Inc.	Color & Engraving	15 <sup>31</sup>	✓
1680	= Jules Roy	Gazoline	2H <sup>98</sup>	✓
1681	= "	"	2 <sup>97</sup>	✓
1682	= Roy & Cie	"	2H <sup>03</sup>	✓
1683	= "	"	82 <sup>35</sup>	✓
1684	= "	"	H7 <sup>65</sup>	✓
1685	= J. Beaumier "In Trust"	Vente taxes	144 <sup>50</sup>	
		Total	\$ 1,330 <sup>14</sup>	

On accepte.

Ce propose par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Il résolu que les comptes ci-haut décrits soient payés.

Adopté,

6033

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

5789<sup>2</sup>

M. Robert Poisson Délégué  
366 Rue St Cypille  
Québec, P. Q.  
Cher Monsieur

Québec, le 17 janvier 1936.

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 16 décembre 1935 du Conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'exception de la résolution No. 6011 dont l'approbation est refusée.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6034

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

5789<sup>b</sup>

Québec le 20 janvier, 1936.

M. Robert Gosselin Délégué

366 Rue de l'Assomption

Québec C. Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 7 janvier 1936 du conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Votre tout dévoué.

Le secrétaire

EM/M.F.

(signé) Émile Motin.

6035.

Lecture d'une lettre de M. Robert Gosselin Délégué incluant une lettre de M. Émile Motin secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

H763.

Québec le 22 janvier, 1936.

Monsieur Robert Gosselin, secrétair  
Québec.

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance d'informer le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine que la Commission municipale, par un arrêté en date de ce jour, a approuvé la résolution du dit conseil, en date du 13 janvier 1936, autorisant un emprunt temporaire au montant de \$ 4575<sup>00</sup> pour renouveler le paiement des emprunts d'intérêt échéant le 1<sup>er</sup> février 1936.

La présente autorisation est valide pour une période de six (6) mois.

Bien à vous

Le secrétaire

(signé) Émile Motin

L

6036

Proposé par l'échevin R. Hamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que ce conseil confirme par la présente résolution, la lettre signée par les membres du conseil, en date du 23 janvier et par le dépôt au

chômage de Québec de bien vouloir lui accorder tout l'appui qu'elle mérite.

Adoptée

6037

Suggéré par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Leo Bruffard

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit prié de faire un payusement des salaires par le département de police tel que le stipule leur demande en date du 17 Janvier 1936.

Adoptée.

6038

Suggéré par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que Son Honneur le Maire soit délégué à Québec pour accompagner notre député au fédéral en vue d'obtenir des travaux pour remède au chômage.

Adoptée.

6039

Suggéré par l'échevin Leo Bruffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que M. l'échevin L. Desfossés soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adoptée.

6040

Suggéré par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin E. Houle

Et résolu que le greffier soit autorisé à poser au rôle d'évaluation dans la colonne des propriétés de la Cité non imposables toutes les rues et ruelles apparaissant encore dans la colonne des propriétés imposables et pour lesquelles la cité ne retient aucunes taxes.

Le greffier est aussi autorisé par la présente à enlever du rôle d'évaluation la partie démolie de l'ancienne propriété Bestrand.

Adoptée.

6041

Suggéré par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Leo Bruffard

Et résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à offrir une somme ne devant cependant pas dépasser la somme de \$250<sup>00</sup> à M. François Rotange pour la fermement quise

que le Chef de Police a actuellement pour le service des incendies; si cette offre est acceptée le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant stipulé plus haut. Le tout devant cependant rencontrer les vues de la Commission municipale de Québec.

Adoptée.

6042

Ce propose par l'échevin L. Houle

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que ce conseil, à l'unanimité proteste énergiquement, auprès des autorités des gouvernements fédéral & provinciale, pour l'injustice faite à des citoyens de cette <sup>municipalité</sup>, lesquelles sont animés des meilleurs sentiments à l'égard des autorités;

Que ce conseil conteste la manière dont quelques uns de représentants officiels de la loi de conventions collectives ont traité des citoyens du Cap-de-la-Madeleine et ayant pour but de nuire à ces citoyens en les sollicitant de prendre des procédures contre des particuliers pour qui ils ne travaillaient que temporairement et que l'<sup>o</sup> i<sup>e</sup> russe travaillant d'une manière permanente n'est pas du tout protégé et ceci au détriment d'employeurs

2<sup>e</sup> que l'association du bâtiment des 3 Rivières s'est occupé d'une manière spéciale ~~pour~~ protéger l'<sup>o</sup> russe employé temporairement seulement au détriment du patron et de l'<sup>o</sup> russe lui-même.

Le conseil demande donc aux autorités du département du ministère du travail à Québec et Ottawa de prendre la présente résolution en sérieuse considération et d'apporter à la présente tout l'appui qu'elle mérite.

Adoptée.

6043

Ce propose par l'échevin Leo Bradford

Appuyé par l'échevin L. Houle

Et résolu que demande soit faite auprès du Premier Ministre de la Province de Québec L'honorable L. A. Taschereau de bien vouloir prendre en considération la requête de la majorité d'un grand nombre d'électeurs n'étant pas inscrits sur les listes électorales provinciales qui ont voté aux dernières

élections. Et que nous électeurs du Cap-de-la-Madeleine du Comté de Champlain demandons que de nouvelles listes électorales provinciales soient faites et le plus tôt possible pour que nous ne soyons pas défranchisés une deuxième fois.

Adoptée.

6044.

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Carton

Et résolu que le brefrier soit autorisé à donner au membre du conseil une copie du procès-verbal de chaque assemblée du conseil afin de se mieux renseigner sur tout ce qui se passe et après enquête faite on a vendu ce qui appartenait à la ville sans résolution, ni écon, et on a aussi acheté sans résolution de la majorité du conseil; et si par refus de cette résolution par la commission municipale, nous échevins ci-haut mentionnés nous nous dégageons de toutes responsabilités sur les achats ou ventes entre les séances du conseil.

Adoptée.

6045

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin R. Houle.

Et résolu que le Maire soit autorisé par le Conseil à donner ordre au chef de Police, qui à l'avenir distribuer en part égale la gazoline car après enquête faite tout va au même. Ce ne doit pas exister dans une ville, tout le monde doit être traité sur un même point d'égalité. Quand il s'agit de faire payer taxes et licences, on choisit pas on prend tout le monde égal alors que chacun ait sa part de vente! Voici depuis janvier 1935 au premier janvier 1936 la somme de \$ 597.43 dollars de gazoline ont été dépensés par la ville; c'est tout le même qui l'a eu. Ce n'est pas ce qui on appelle de la justice. Et le devoir du Conseil est de donner justice égale et que cette résolution soit trans-

mise à la Commission municipale de Québec pour être prise en considération.

*Adoptée.*

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont  
Greffier

Cronique de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le troisième jour de février 1936 étaient présents Son Honneur le maire Pierre Desbiens M.M. les Lamy, Leo Bouffard, G. Houle J. Hardy & L. Desfossés tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6046

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Les Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 20 janvier 1936 ainsi que celui de l'ajournement du 27 janvier 1936, soient adoptés tels que lus.

*Adoptée.*

6047

1686 = Alfred Legault	Int. sur Oblig. échues /	15.00
1687 = Dme Maria Demers Pigeon	" " /	12.50
1688 = Jules Bisson	" " /	12.50
1689 = Rodolphe Lecavalier	" " /	12.50
1690 = Donat Richard	" " /	25.00
1691 = Mde Médard Rainville	" " /	5.00
1692 = Adelard Godieux	" " /	3.00
1693 = Alfred Belair	" " /	15.00
1694 = Georgina Gingras	" " /	25.00
1695 = Société Nationale de Fiducie	" " /	25.00
1696 = Marguerite Desjardins	" " /	5.00
1697 = Dame Emma Lerville	" " /	12.50
1698 = Annie Boisclair	" " /	15.00
1699 = Manufacturers Life	" " /	95.00
		4778.00

			Montant rapporté \$	378.00
1700 = Banque Can. Nationale	Int. Oblig. échues.	✓	35.00	
1701 = Napoléon Lamy	" "	✓	2.50	
1702 = Marie Jeanne Bourassa	" "	✓	2.50	
1703 = Joseph Vaillancourt	" "	✓	17.50	
1704 = Adelard Rochefort	" "	✓	7.50	
1705 = Gustave Caixiganan	" "	✓	12.50	
1706 = Désiré Labrecque	" "	✓	12.50	
1707 = Jos Lanouette	Id. Sec. Délegation	✓	45.00	✓
1708 = Dme A. Blais & Al.	S.-D. Loyers	✓	223.40	
1709 = J. A. Beskro & Al.	" "	✓	291.60	
1710 = Ministère des Affaires Mus.	Avis & Rég.	✓	10.00	
1711 = Bureau d'Enregistrement	Cont.	✓	98.90	
1712 = Jos Lanouette	Porter-cash	✓	20.45	
1713 = J. A. Labelle	Timbres	✓	30.00	
1714 = Banque Can. Nationale	Oblig. & Cont.	✓	6,390.57	
1715 = H. Massicotte & Frères Ltée	Materiaux		31.24	✓
1716 = Imprimerie St-Gatineau	Impression		12.00	✓
1717 = Ovide Rocheleau & Fils	Accoutrement		8.50	✓
1718 = Ls. Cie J.B. Rolland & Fils	Papeterie		23.05	✓
1719 = Bureau d'Enregistrement	Mutations		3.50	✓
1720 = Norton Carbon Paper Co. Ltd.	Rubans Et.		30.00	✓
1721 = Arthur Doucet	Chauf.		83.53	✓
1722 = Napoléon Roy	Cont.		1.20	✓
1723 = Roy & St-Pierre	Avions & Tracteur		12.42	✓
1724 = Rocheleau & Frères	Auto		54.00	✓
	Total			

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Est résolu que les comptes tels que décrits plus haut soient payés.

Adoptée :

6048

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que demande soit faite et par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux publics et de la Commission Municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant

de \$1931<sup>80</sup> comme suit:

Pour vêtement	\$ 913 8 <sup>60</sup>
" nourriture	1898 <sup>40</sup>
" chauffage	1114 <sup>00</sup>
" eau	146 <sup>00</sup>
" lumière	438 <sup>00</sup>
" abri	3477 <sup>80</sup>

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de mars 1936 aux 584 chefs de famille et leurs 2531 dépendants ainsi qu'à 49 personnes seules formant un total de 3164 tous nécessiteux de cette municipalité.

Adoptée -

6049

Attendu que le conseil de cette cité a fait et passé un règlement No. 178 par lequel la cité s'engageait de payer à la Cie Shawinigan Water et Power Co. Ltd. la somme de \$15.00 par année pour chaque lampe de 100 C.P. que la cité utiliserait pour fins d'éclairage dans les rues de la cité.

Attendu que la cité a plusieurs plaintes à l'effet que les lampes que la cité a été dans l'obligation d'enlever est de nature à obscurcir des centres où il y avait autre fois des lampes.

Attendu que ce conseil après examen des lieux est d'opinion que plus de quarante <sup>lampes</sup> devrait être réinstallées et que la cité est d'opinion que le montant de \$15.00 par lampe est trop haut et qu'un prix de \$9.00 serait raisonnable dans les circonstances En conséquence, sur proposition de l'échevin J. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Il est résolu que ce conseil demande pour faire suite à ces attendus à la Commission de l'électricité du Gouvernement de la Province de Québec, de fixer le prix à être payer pour chaque lampe qui sera utilisée dans les limites de la cité pour fins d'éclai-

rage des rues, à \$ 9<sup>00</sup>, que le règlement que ladite cité a passé soit amendé en ce qui concerne le prix à être payé par unité, et que copie de la présente soit envoyée immédiatement à la commission d'électricité et que celle-ci soit priée d'y apporter une attention spéciale.

Adoptée

6050

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les résolutions nos 6043, 6044 faites et passées le 27 janvier dernier, soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit. L'échevin Bouffard, demanda le vote.

(Votent pour les échevins: Lamy, Hardy, Desfossés)

(Votent contre les échevins: E. Houle, G. Bouffard.)

Adoptée par division.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de la séance spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement convoquée par S. H. le Maire fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 21<sup>me</sup> jour du mois de février 1936 à laquelle adjournement étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens M.M. Ls. Lamy, S. Bouffard E. Houle, L. Desfossés et aep. Laron tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 3 février 1936 soit adopté tel que les

6051

## Un amendement

Proposé par l'échevin aép. Carson

Appuyé par l'échevin E. Houle

que le procès-verbal soit accepté moins la résolution No. 6050 qui est rejetée et annulée à toutes fins que de droit et que les résolutions portant les numéros 6043 & 6044 soient maintenues en force.

## Le vote sur l'amendement

Votent pour = M.M. E. Houle, B. Bouffard, aép. Carson

- Contre = M.M. L. Lamy &amp; L. Desfossés.

L'amendement est adopté sur division

## Le vote sur la résolution

Votent pour = M.M. E. Houle, B. Bouffard, L. Lamy, L. Desfossés &amp; Alphonse Carson.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée, 97

6052

1725 = British America Ass Co

Assurance ✓ 45<sup>00</sup>

1726 = Phoenix Assurance Co

" / 70<sup>00</sup>

1727 = Shawinigan W. &amp; Co

Aqueduc Cont ✓ 15<sup>00</sup>

1728 = " "

" / 15<sup>00</sup>

1729 = Berman &amp; Frère Ltd

Logements / 1<sup>00</sup>

1730 = Canada Dev Frères Ltd

Appareils / 18<sup>00</sup>

1731 = François Lortanger

Surplus. ✓ 53<sup>47</sup>

1732 = Wildy &amp; Cys

Chaffage ✓ 63<sup>30</sup>

1733 = J. B. Lortanger

Pol. Cont ✓ 18<sup>00</sup>

1734 = Amedee Coulombe

Chevaux ✓ 3<sup>10</sup>

1735 = " "

" / 2<sup>15</sup>

1736 = Edmond Bergeron

Aqueduc Ch. ✓ 2<sup>24</sup>

1737 = Garage Roy &amp; Frère

Gasoline ✓ 5<sup>60</sup>

1738 = J. H. Rousseau

do ✓ 3<sup>19</sup>

1739 = Henri Beliveau

do + Div ✓ 11<sup>36</sup>

1740 = Jules Roy.

do ✓ 7<sup>49</sup>

1741 = Roy &amp; Chêne

do ✓ 7<sup>00</sup>

1742 = do

do ✓ 39<sup>94</sup>

1743 = J. P. Nadeau

Bois ✓ 12<sup>36</sup>

1744 = Fletcher &amp; Frère

Police App. ✓ 25<sup>75</sup>

1745 = Abromillard

Gasoline ✓ 4<sup>93</sup>

1746 = Trésorier de la Province

Ent route ✓ 278<sup>00</sup>

1747 = Claude Demers

Chevaux N. ✓ 22<sup>50</sup>

		Montant rapp.	$\frac{4}{4} \frac{10}{10} \frac{4}{4}$ ✓ 708 $\frac{13}{13}$
1750 =	Real Sr Arnaud		Bois ✓ 2 $\frac{50}{50}$
1751 =	Ed Boismanaert		Sew rapp. ✓ 22 $\frac{60}{60}$
1752 =	J. Beaumier tel		Rôle diéval ✓ 96 $\frac{90}{90}$
1753 =	Alfred Sénéor		Neige ✓ 6 $\frac{00}{00}$
1754 =	Canadian Pacific Télég.		Mess. ✓ $\frac{77}{77}$
1755 =	Frances Hankin & Co		Truck Neige ✓ 36 $\frac{30}{30}$
1756 =	Napoleon Lorange		Matériaux ✓ 8 $\frac{92}{92}$
1757 =	Shaw's Welding Co		Truck Neige ✓ 75 $\frac{00}{00}$
1758 =	Fond de Collet Jeunie Hie		Audition / 230 $^{\circ}$
1759 =	Can. Pacific R.R.		Neige C.R. ✓ 7 $\frac{44}{44}$
1760 =	Michel Lalancette		Alarme ✓ 3 $\frac{50}{50}$
1761 =	Shawinigan W & Co		Déclassement ✓ 32 $\frac{96}{96}$
1762 =	J. Béte Lalonette		Assurance ✓ 32 $\frac{60}{60}$
1763 =	Presonei Provincial		Avocatgb $\frac{10}{10}$
1764 =	J. Lannette		Petty-Cash. ✓ 27 $\frac{65}{65}$
1765 =	Chas Lemay		Cpte à Cpte 100 $^{\circ}$ ✓
1766 =	Edmond Savary		Cpt. <sup>fin</sup> Chomage 37 $\frac{72}{72}$ ✓
1767 =	Arthur Néon		" 66 $\frac{50}{50}$ ✓
1768 =	Gare de Neige		5 fers
1769 =	"		210 $\frac{05}{05}$ ✓
1770 =	"		198 $\frac{85}{85}$ ✓
1771 =	"		20 fers
			350 $\frac{70}{70}$ ✓
			25 Janvier
			374 $\frac{44}{44}$ ✓
			Total $\frac{1}{1}$ 786 $\frac{52}{52}$

Proposé par l'échevin J. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lemay

Et résolu que les comptes tels que déris plus haut, soient payés.

Adopté.

6053

Lecture d'une lettre de M. Robert Gosselin, délégué incluant une lettre de M. Emile Monin secrétaire de la Commission municipale en date du 20 Janvier 1936 laquelle se lit comme suit:-

Québec, le 20 Janvier 1936

M. Robert Gosselin, délégué  
366 Rue Dr Cyrille  
Québec C. Q.

Monsieur

La Commission municipale de Québec m'a

donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 13 Janvier 1936 du conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Par sa résolution 6078, le conseil autorise le paiement de certains emprunts d'intérêts du 1<sup>er</sup> février 1936 et autorise également qu'un billet soit donné à la banque à cette occasion.

La cité du Cap-de-la-Madeleine n'a-t-elle pas en caisse un montant suffisant pour payer cette échéance et se voit-elle dans l'obligation d'emprunter de la banque pour payer ses emprunts du 1<sup>er</sup> février prochain?

Si tel est le cas, vu qu'il s'agit d'un emprunt à être contracté de la banque, je vous prêterais de procéder comme dans le cas de tous les emprunts et renouvellements de billets et de m'adresser une copie séparée de cette résolution 6078 accompagnée d'une lettre donnant les explications requises à la Commission municipale de Québec pour que je pusse soumettre ladite résolution d'emprunt à la Commission municipale pour une approbation spéciale.

Votre tout dévoué  
Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

- 6054 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre de M. Ivan L. Vallée en date du 7 février 1936 accordant un virement au montant de # 17518<sup>25</sup> pour le mois de février 1936.
- 6055 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant un chèque au montant de # 16758<sup>45</sup> étant pour la remboursement du mois d'octobre 1935, étant la part respective des gouvernements Fédéral et Provincial.
6056. Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date 13 février 1936 relativement aux débentures de Dame Alepin Ste-Angèle de Laval.
- 6057 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Commission municipale de Québec, laquelle se lit comme suit:

Québec, le 14 février 1936

M. Robert Poisson, délégué

Québec, Qué.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 3 février 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, avec les exceptions suivantes : -

1<sup>e</sup> L'approbation de la résolution no - 6047 est suspendue en attendant que vous ayez pu vous procurer des détails additionnels concernant lesdits comptes ;

2<sup>e</sup> La Commission municipale de Québec n'a pas d'objection à ce que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine s'adresse à la Commission de l'Électricité de Québec, en ce qui concerne la résolution no - 6049, et elle désire que la question des quarante lampes additionnelles lui soit de nouveau soumise pour approbation une fois que la Commission de l'Électricité se sera prononcée sur la question des taux.

Votre tout devoué

Le secrétaire  
(signé) Emile Morin.

6058

Souscrit par l'échevin Lionel Desfossés

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il résolu que le greffier soit autorisé de vendre de gré à gré les lots dont la cité du Cap-de-la-Madeleine s'est porté adjudicatrice, lors de la vente pour taxes du 13 novembre 1934, pourvu cependant que le prix de vente ne soit pas inférieur au montant des taxes municipales, scolaires et des frais dus lors de la vente, plus les intérêts et les taxes municipales et scolaires qui sont devenues dues depuis, jusqu'à la date de la signature du contrat.

Adoptée.

6059

Souscrit par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Il résolu que le rôle d'évaluation tel que dressé par les évaluateurs de cette cité, soit amendé en y insérant les corrections suivantes :

1<sup>e</sup> L'évaluation de la consolidated est amendé comme suit : -

a) Le montant de l'évaluation des quais et de la machinerie situés sur ces dits quais au montant total de  $\$ 289,193^{00}$  et le montant de la machinerie qui se trouve dans la Locomotive House au montant de  $\$ 7753$ , seront retranchés du rôle d'évaluation.

b) Porter au rôle d'évaluation le montant de  $\$ 4,032,571^{00}$  pour la balance des items que les évaluateurs ont enlevé dans le dit rôle.

La plainte de la dite Compagnie en date du 23 décembre 1935 est considérée et acceptée pour ce qui concerne les deux derniers paragraphes et la plainte est rejetée totalement pour ce qui concerne les terrains et en partie pour les items relativement aux bâties et machinees.

2<sup>e</sup> L'évaluation de la Sterling Shirt & Overalls Mfg Coy devra être la suivante :

a)  $\$ 10000$ . pour l'évaluation de la Manufacture et des terrains;

b)  $\$ 1000$ . pour l'évaluation du réservoir de la machine et du garage, ces différents montants formant une évaluation totale de  $\$ 11000^{00}$

3<sup>e</sup> L'évaluation de la Cie Bell Telephone Co. of Canada devra être la suivante : -

a) Les poteaux qui sont situés dans les limites de la cité, devront être évalués au montant de  $\$ 25^{00}$  par poteau.

b) Les poteaux que la Cie Bell Telephone possède conjointement avec la Cie Shawinigan Water & Power devront porter une évaluation de  $\$ 10^{00}$  par poteau.  
Les rapports suivants des évaluateurs en dates respectives du 14, 21 & 22 Janvier 1936 sont acceptés : -  
Rapport du 1<sup>er</sup> Janvier

Richard Archefort & J. Beaumier estrade de balle  
" au camp <sup>2<sup>e</sup> Janvier</sup>  $\$ 100^{00}$

C. N. DeBlois Cadastre 131 Subd f-11

H650. pieds à .154

$\$ 695.$

61330. - @ .54

$\$ 3065.$

Bat. bois, fond. pierre pieds C. H6700.  $\$ 1245^{00}$

Saline

$\$ 875^{00}$

D<sup>me</sup> Ernest Houle Rue St Alphonse  
Cad Hob Subd 11 Bat en beton

1898 p.c @ .05° \$950<sup>00</sup>

Rapport du 22 Janvier.

Gage 170. ligne 30 du rôle

1600. pi-cav @ .05° et 10° \$500<sup>00</sup>

à être enlevé du rôle comme n'existe pas.

Isidore Toupin.

Gage 33 ligne 33 du rôle

35501 pi-cav @ .03° \$1065.<sup>00</sup>

Gage 34. ligne 8 du rôle

0.217A @ \$100.<sup>00</sup><sup>=20°</sup> doit être cancelle et inscrit comme suit:

0.217A @ \$100.<sup>00</sup> \$40<sup>00</sup>

Adam Rochefeuille.

Gage 49 ligne 33 Tremain

16000 pi-cav @ \$0.03° \$1380<sup>00</sup>

Baileton Falu

Gage 11 ligne 35 du rôle (115-9)

à inscrire dans la colonne des bâties

3780 pi-e. @ \$0.04 150<sup>00</sup>

garage 100<sup>00</sup> \$250<sup>00</sup>

Gustave Catellier

Gage 29 ligne 33 du rôle dans la colonne des bâties 1870 pi-e @ .10<sup>1/4</sup> 1960<sup>00</sup> doit être cancelle et inscrit comme suit :

22035 pi-e. @ \$0.10<sup>1/4</sup> \$2315<sup>00</sup>

Jos L. Toupin

Gage 68 ligne 21 du rôle dans la colonne de bâties =

Bâtie en construction \$400<sup>00</sup>

Albert Carbonneau

Gage 29 ligne 10. à inscrire dans la colonne des bâties

pour une bâtie \$25<sup>00</sup>

et le dit rôle d'évaluation 1936 tel que préparé et déposé par les évaluateurs, avec les amendements ci-haut décrits soit homologue.

L'échevin L. Houle se déclare dissident

Adoptée.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Lévesque  
Maire  
J. Beaumont  
Bœufier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le deuxième jour du mois de mars 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Léon Desbiens, M.M. Ls Lamy, Leo Briffard, E. Houle, L. Desfossés et Alc. Lamontagne échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

b60.

Proposé par l'échevin Ls Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du 24 février 1936 soit adopté tel que lu.

Adopté.

- 6061 1772 = Bureau d'Enseignement
- 1773 = Bell Telephone Co.
- 1774 = Canadian Pacific R.R.
- 1775 = Shawinigan W. & P. Co.
- 1776 = McCallum Frontenac Tel Co.
- 1777 = J. J. Moore & Co. Ltd
- 1778 = Amédée Laprise
- 1779 = Prisons de la Province
- 1780 = J. Lannette
- 1781 = La Cité du Cap
- 1782 = Huy & St Germain
- 1783 = Banque Can. Nat.
- 1784 = J. Lannette
- 1785 = Gare de Neige No. 5

Mutations	175	✓
Tel + Mess	50 95	✓
Contrat Royer	1 00	✓
Energie & C. Ent	173 14	✓
Huile	11 40	✓
Gaspésie	22 45	✓
Marché chauff.	2 75	✓
Unité sanititaire	1143 01	
Petty-cash.	22 "	✓
Fds de peinture	40 00	✓
Baz.	7 78	✓
Ent. & Remb d'emp. 30902.	41	✓
Petty-cash	33 58	✓
3kw T-ND etc.	253 10	
	32,465 53	

Proposé par l'échevin Ls Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que les comptes tels que dévisés plus haut soient approuvés et payés.

Adoptée.

6062

Suggéré par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département des Travaux publics et de la commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$22629<sup>60</sup> comme suit:-

pour nourriture	= #	11791. <sup>75</sup>
" vêtements	= #	2343. <sup>75</sup>
" chauffage	= #	494. <sup>00</sup>
" eau	= #	144. <sup>25</sup>
" lumière	= #	432. <sup>75</sup>
" abri	= #	3115. <sup>60</sup>

pour être distribué en secours - direct par cette municipalité au cours du mois d'avril 1936 aux 577 chefs de famille et leurs 2500 dépendants ainsi qu'à 46 personnes seules formant un total de 3125 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

6063

Suggéré par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander des permissions pour de l'avoine ciblée de l'est ou de tout autre avoine, et ce pour une période d'un mois.

Adoptée.

6064

Avis de motion.

Je, maire échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et permettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour autoriser le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires, au moyen d'obligations, pour faire l'acquisition du terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport actuel" le tout suivant l'autorisation

accordé par la législature de Québec en vertu de son statut 24-360 V chapitre 96, dont le terme de l'autorisation doit expirer le 20 avril prochain.

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce deuxième jour du mois de mars en l'année mil neuf cent trente-six.

(signé) Louis Lamy

Échevin de la Cité

b65.

### Avis de motion

Je, p'massigne, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui en la manière prévue par la loi et les règlements de la Cité; je proposerai et soumettrai un règlement intitulé "Règlement pour autoriser le conseil à prélever des fonds nécessaires pour l'administration de la Cité pour l'année 1936.

Donné à Cap-de-la-Madeleine, ce deuxième jour du mois de mars mil neuf cent trente-six.

(signé) Louis Lamy

Échevin de la Cité

b66

Attendu que des accusations ont été portées par le Maire Desbiens à la dernière séance du conseil, regardant les comptes de gazoline il est proposé par l'échevin Leo Buffard appuyé par l'échevin A. Carson

Et résolu que le conseil soit autorisé de nommer une commission compétente pour enquête suivant l'article 67 de la loi des Cités & Villes

L'échevin Lamy demande le vote.

Pour = le Maire, Leo Buffard & A. Carson

Contre = L. Lamy et L. Desfossés

Adopté sur division

Le maire enregistre son protest.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumont  
Secrétaire

Je soussigné, Arthur Marchand, étant dûment assermenté jure sur les saints évangiles que je remplirai la charge de "Triposé au bureau d'emploi" avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6067

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce 18<sup>ème</sup>  
jour du mois de mars 1936 Arthur Marchand

*J. Belcourt*

Greffier de la cité.

Je soussigné, Laurent Langis, étant dûment assermenté, jure sur les Saints Évangiles que je remplirai la charge de "Triposé au chomage" avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6068

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce 18<sup>ème</sup>  
jour du mois de Mars 1936 L. Langis

*J. Belcourt*

Greffier de la cité.

Je, soussigné, Lucien St-Onge étant dûment assermenté, jure sur les Saints Évangiles que je remplirai la charge de "Commis de la cité" avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6069

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce 18<sup>ème</sup>  
jour du mois de Mars 1936 Lucien St-Onge

*J. Belcourt*

Greffier de la cité.

Je, soussigné, Arthur Beaudin, étant dûment assermenté, jure sur les Saints Évangiles que je remplirai la charge de "Chef Triposé au Chomage" avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6070

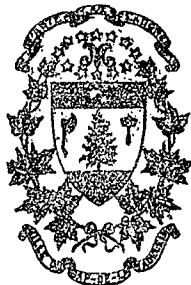
CAP-DE-LA-MADELEINE, le 13 mars, 1936 192X

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

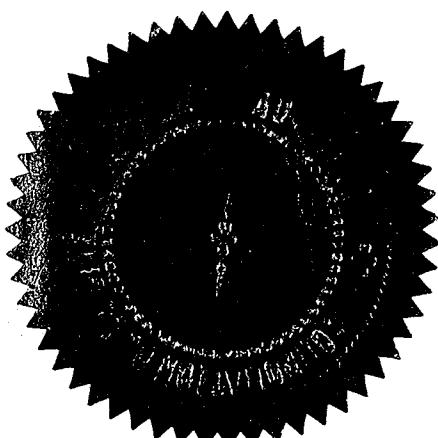


Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... mercredi....., le... dix-  
huitième..... jour du mois de... mars..... de l'année mil neuf cent vingt-six., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce.....  
treizième..... jour de... mars. .... mil neuf cent vingt-six.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes énumérées sur la feuille ci-annexée, qui fait partie du présent avis de convocation.

*J. Beaumont*  
LE GREFFIER.



1995 = 3 Rivers Welding  
1996 = Impalem Ray  
1997 = Canadian Pacific R.R.  
1998 = Clément & Clément

upp.  
rep.  
Neige G.P.R  
Fin.Cent.  
243233

11  
73  
21  
15  
100

Le prieuré de la possession d'Arthur Marchand, étant davantage assurément joint aux sacres évangiles que je remplirai les charges de l'abbé au terme d'emploi.

CAP-DE-TA-MADELINE

Firstly Read 1770-1771 and 1772-1773

*Reverend John Wesley* *and his wife* *Mary Wesley*

6067

A son poulain le Mineur  
Meilleure des échelles.  
Côte du Cap-de-l'Assomption  
Cap de la Madeleine qui donne  
son nom au village de  
l'Assomption le 14 juillet 1836.

*Jaffier 21 V A*

**Hôtel-de-Ville** is... **mairie**  
Brevetés par Conseil  
du Csp-de-les-Magistrats  
qui délivre des gages  
Sujet : **l'ordre de la révolution des espaces de conseil**  
Filière No. C3<sup>es</sup>  
Aire : **une est basée sur les personnes** qui ont une seconde sécurité (abécissé) au conseil de  
ville-de-la-Mairie.  
Sujet : **l'ordre de la révolution des espaces de conseil**  
Filière No. C3<sup>es</sup>  
Aire : **une est basée sur les personnes** qui ont une seconde sécurité (abécissé) au conseil de  
ville-de-la-Mairie.

606

Quelle sorte de sens en a le rôle de la séparation des deux parties ?

poen die moet de Maatschappij voor  
deze dienst te betrekken.

La culture de la pomme de terre dans le sud-ouest de l'Amérique du Nord

LE GRILLIER.  
... que pour les Sainte Evangiles.

6069

Le p. de la Madeline le 1<sup>er</sup> Juin  
jour du mois de Mars 1936 L'ancien p.

## Geffier de la cité

je. soussigné, Arthur Beaudin, étant dûment  
assermenté, jure sur les saints Evangiles que je  
remplirai la charge de "Chef Triposé au Chômage"  
avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide !



AVIS de convocation,

Séance Spéciale du 18 mars, 1936.

→ ANNEXE. →

- 1o.- Adopter le procès-verbal de la dernière assemblée régulière et passer toute résolution s'y rapportant.
- 2o.- Passer une résolution pour adopter les comptes produits au bureau du Conseil depuis la dernière séance du dit Conseil.
- 3o.- Prendre connaissance de la correspondance produite au bureau Du Conseil depuis la dernière séance et passer toute résolution à cet effet.
- 4o.- Prendre en considération la résolution mise en suspens à la dernière séance du Conseil, concernant un montant à être alloué aux Chômeurs Nécessiteux travaillant régulièrement dans les rues et l'adopter s'il y a lieu.
- 5o.- Etude du Règlement no-183 concernant l'administration de la cité pour 1936 et l'adopter en première et deuxième lecture.
- 6o.- Etudier le Règlement autorisant la Cité à acquérir les terrains nécessaires à l'agrandissement de l'aéroport au moyen d'obligations, et l'adopter en première et deuxième lecture.

J. Beaumont

6073	1772 = Alfred Brene	App & Regale	4 <sup>00</sup>
	1773 = Assise de la Province	Aliénés	2610 <sup>89</sup>
	1774 = Alcide Demers	Voie Chev.	7 <sup>50</sup>
	1775 = Charles Welding	App.	7 <sup>50</sup>
	1776 = Hippolyte Guy	Reg.	73 <sup>50</sup>
	1777 = Canadian Pacific R.R.	Neige G.R.R	21 <sup>11</sup>
	1778 = Clément & Clément	Fin. Cont.	15 <sup>00</sup>

AVIS de composition

. . . . . dans laquelle il sera

606

## EXPLANATION

évidemment si le budget de l'Assemblée législative est adopté par la Chambre des députés sans être approuvé par le Conseil législatif.

Basé sur une taxation pour les fonctionnaires du Conseil législatif. Compte à long terme au profit du Gouvernement.

l'assurance contre les pertes de l'Assemblée législative si l'Assemblée voté le budget de l'Assemblée législative et non pas le budget de l'Assemblée législative.

606

Prévoit également un fonds pour les fonctionnaires du Conseil législatif et une partie de l'Assemblée législative. Comme il y a deux types de fonctionnaires dans le Gouvernement, il y a deux types de fonctionnaires dans le Gouvernement.

- Basé sur l'Assemblée législative et non pas sur l'Assemblée législative.

à l'Assemblée législative et le Gouvernement pour l'Assemblée législative.

606

## Mémoires

Greffier de la cité.

Je soussigné Arthur Beaudin, étant dûment assurément, jure sur les saints Evangiles que je remplirai la charge de "Chef triposé au Chômage" avec honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au meilleur de ma connaissance.

6070

Ainsi Dieu me soit en aide !

Assermentation devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce 18<sup>ème</sup>  
jour du mois de Mars 1936. Arthur Beaudin  
*J. Blaumiet*

Greffier de la cité.

Je soussignée, Landya Breau, étant dûment  
assermentée, jure sur les saints Evangiles que je  
remplirai la charge de "Sténographe" avec  
honnêteté, fidélité et discrétion, le tout au  
meilleur de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide!

6071 = Assermentation devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine ce 18<sup>ème</sup>  
jour du mois de Mars 1936. Landya Breau  
*J. Blaumiet*

Greffier de la cité.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièr-  
ement convoquée fut tenue aux lieux et place ordinaire des  
et en intelligence bon pessins mercredi le 18<sup>ème</sup> jour de mars 1936 à laquelle assen-  
*J.B.* blez étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens  
mm. H. Lamy, J. Hardy & L. Desfossés tous échevins  
formant quorum pour la présidence du maire au  
fauteuil

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière  
assemblée régulière générale du conseil de cette cité  
soit adopté tel que lu.

Adopté

6073	1772 = Alfred Demers	Approuvé	9 <sup>60</sup>
	1773 = Trésorier de la Province	Aliénés	2610 <sup>89</sup>
	1774 = Alcide Demers	Voix Chev.	7 <sup>50</sup>
	1775 = Charles Welding	App.	7 <sup>50</sup>
	1776 = Joseph Guy	Rep.	7 <sup>30</sup>
	1777 = Canadian Pacific R.R.	Neige G.P.R	21 <sup>11</sup>
	1778 = Clément & Clément	Zinc. Cont.	15 <sup>00</sup>

1779 =	Jabourneau	Estinéens	6 72
1780 =	Royer & Frère	app	9 45
1781 =	Des Barakat & Frère	com	31 80
1782 =	Canadian Pacific Télég	Mess	1 72
1783 =	Sté Lorraine	Hôtel Ville Réf	1 30
1784 =	International Food Stock	chevaux	17 40
1785 =	Canadian Pacific Télég	Mess	1 07
		Montant rapp	2932 33
		Total	Fr 2801 30

Proposé par l'échevin L. Hamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que  
décrits plus haut soient approuvés et payés.

Adoptée.

6074

Proposé par l'échevin L. Hamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le règlement No-183 concernant l'imposition de la taxe pour l'administration de la Ville pour l'année 1936 soit adopté en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et dernière lecture.

Adoptée.

6075

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson délégué incluant une lettre de M. Ivan Le Vallee datée du 28 février 1936 accordant un octroi de # 19318<sup>87</sup> pour le mois de mars 1936.

6076

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué incluant un chèque au montant de # 14677<sup>45</sup> étant pour la réclamation du mois de novembre 1935.

6077

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Moin, laquelle se lit comme suit:

Québec le 10 mars 1936

Monsieur Robert Poisson délégué  
366 Rue St Apolline

Québec C. O.

Le-Cop-de-la-Madeleine

Monsieur

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes

de la séance du 7 mars 1936 du conseil susmentionné  
Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

On fera suite à la correspondance de M. Richard Rochefort la résolution suivante fut soumise et adoptée

6078

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que un bateau de 50<sup>00</sup> soit accordé à M. Richard Rochefort pour l'usage d'un terrain devant servir comme lieu d'amusements pour les fins de sport et terrain de jeux pour les enfants de la Cité, et cela pour une période d'un an, à compter de cette date; à prendre et à laisser dans le même état qu'il est actuellement.

Adoptée.

On fera suite à la correspondance de M. Robert Poisson délégué en date du 14 mars 1936 les résolutions 6079, 6080, 6081 et 6084 furent soumises et adoptées.

6079

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la résolution No- 6059 soit amendée au paragraphe B. en retranchant les mots "et la balance de la plainte est rejetée totalement pour ce qui concerne les terrains et en partie pour les items relativement aux bâties et machineries" et les remplacent par les mots suivants "quand à la balance la plainte est laissée en suspens et la question remise à une session ultérieure pour décision définitive, afin de permettre au conseil d'étudier davantage la question."

La dite résolution est également amendée dans son dernier paragraphe en ajoutant après les mots "ci-haut décrits" dans l'avant dernière ligne, les mots "moins l'item suspendu par le paragraphe B."

Adoptée

- Ligne nulle B -

6080

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les coupons d'intérêts qui deviennent dès le 1<sup>er</sup> avril prochain lesquels se repartissent comme suit :

Règlement No- 173		# 750 <sup>00</sup>
✓	174	1565 <sup>00</sup>
✓	175	672 <sup>50</sup>
✓	174	2592 <sup>00</sup>
✓	159	<u>168<sup>00</sup></u> # 5,747 <sup>50</sup>

Tue la Banque conserve tous les coupons avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Son Honneur le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou plusieurs billets jusqu'à concurrence du montant total stipulé plus haut et devant porter intérêt au taux de 5<sup>1/2</sup>% et être faits à demande.

Le ou ces billets ne devra pas devoir en aucune manière modifier, resteront au nom des droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons.

Adoptée.

6081.

#### Avis de motion

Je, Louis Lamy, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'au temps et en la manière prescrite par la loi et les règlements de la Cité je proposerai un règlement intitulé "Règlement pour consolider la dette de la Cité du Cap-de-la-Madeleine".

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars 1936

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cité.

6082.

Attendu que M. R.W. Louthord comptable demeurant actuellement dans la cité de Montréal a à maintenir ses reposes offert à la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine de se désister de son propriété qui il avait acheté de la Cité le 6 octobre 1921;

Attendu que les clauses du contrat stipulaient que la cité pouvait reprendre la propriété en se faire rembourser le montant qui reste dû sur cette dite propriété.

Attendu que dans les circonstances la cité est justifiable de reprendre ladite propriété, il est en conséquence proposé par l'échevin J. Hardy

appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil autorise Son Honneur le Maire et le greffier à signer un acte dans lequel la cité du Cap-de-la-Madeleine renigne à tous ses droits de recours contre M. R.W. Lounshood et reprendre la propriété en faisant signer un acte de résiliation de la part de M. R.W. Lounshood.

Adoptée,

6083

Pour faire suite à la correspondance de M. Philias Morin, la résolution suivante fut soumise et acceptée.

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que ce conseil pour faire suite à une requête signée par plusieurs citoyens du Cap-de-la-Madeleine, prie les autorités de la Compagnie Consolidated Paper Corporation de faire tout en leur pouvoir pour opérer leurs usines du Cap-de-la-Madeleine aussitôt que possible.

Que copie de la présente soit envoyée immédiatement aux autorités de ladite compagnie Consolidated et à nos deux députés avec prière pour ces derniers d'y apporter tout l'appui qu'elle mérite.

Adoptée.

6084

Attendu que la Consolidated Paper Corporation dont la plainte lors de l'homologation du rôle a été partiellement soutenue par le conseil, s'est adressée directement à la Commission Municipale de Québec pour prendre les procédures relatives à la permission de les pour contester la légalité de l'évaluation à l'avoir été homologué à la séance du 1936;

Attendu que dans le but d'éviter des frais très considérables à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les membres du Conseil croient qu'il est opportun pour eux de reconsidérer ladite plainte;

Attendu que, ou les données et renseignements qui sont actuellement à la disposition du Conseil ne sont pas suffisants et ne fournissent pas assez de détails et de données précises, pour qu'il puisse prendre une décision qui pourrait être maintenue si nécessaire, devant les tribunaux;

Il est opportun qu'une personne dûment qualifiée et plus particulièrement un Ingénieur-Civil, soit nommée, lequel devra s'adjointre les experts nécessaires pour préparer une évaluation complète et détaillée de tous les immeubles, bâtisses, machineries, etc... appartenant à la Consolidated Paper Corporation, Division St-Maurice, servant ou pouvant servir pour fins industrielles, situés dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; En conséquence,

Il est proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Le Lamy

Et résolu que M. R. Morissette, Ingénieur Civil du Cap-de-la-Madeleine soit nommé pour faire l'évaluation des immeubles, bâtisses, machineries, etc... servant ou pouvant servir aux fins industrielles, et appartenant à la Consolidated Paper Corporation (Division St-Maurice) ancienne propriété St-Maurice Paper Co., et situés dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et à préparer un rapport détaillé en plusieurs copies;

Le prix à être payé à M. R. Morissette, Ingénieur Civil, pour ledit travail et ledit rapport, sera la somme de \$ 2,000.00;

Et aussi attendu qu'à même ladite somme \$ 2,000.00, M. R. Morissette, Ingénieur-Civil, paiera les experts qu'il doit s'adjointre spécialement convenu que M.

R. Morissette devra s'adjointre M. Fleury, Ingénieur-civil de Trois-Rivières, tout spécialement pour l'évaluation des machines à papier sans aucune charge additionnelle.

Ce travail devra être commencé immédiatement et être complété dans le plus bref délai possible.

Adoptée.

6085

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la soumission de M. R. Lorange à Frère Eng. pour de l'avoine de l'ouest, pour une période de un (1) mois<sup>B</sup> au prix de \$1.30 par 98 lbs, soit acceptée.

Adoptée.

6086

Attendu qu'il y a lieu de prolonger sur la même largeur qu'actuellement le Boulevard St. Laurent;

Attendu que le propriétaire du terrain nécessaire à ce prolongement, M. Emile Halin, de la cité des Trois-Rivières, est disposé à céder<sup>B</sup> le dit terrain à de bonnes conditions;

Il est en conséquence proposé par J. Hardy secondé par Ls. Leamy

Et résolu que la cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisée d'acheter de M. Emile Halin, de la cité des Trois-Rivières, l'espace de terrain nécessaire au prolongement du boulevard St. Laurent et sur la même largeur qu'actuellement, à un prix qui devra être fixé de gré à gré et ratifié par la Commission Municipale de Québec.

Adoptée.

6087

Proposé par l'échevin Ls. Leamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le Règlement no-184 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

6088

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que à partir du Dimanche le  
26 avril, 1936 aux 27 septembre, 1936, qu'il soit  
demandé au Lieutenant Gouverneur en conseil,  
de décreté, par arrêté ministériel l'avance de  
l'heure pour ladite période.

Adopté.

Lecture d'autres correspondance.

Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier.

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil  
de la Ville du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée  
fut tenue aux lieux & place ordinaires des personnes lundi  
le 26 avril 1936 à laquelle assemblée étaient pré-  
sents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens M.M. Le Lamy  
L. Houle, J. Hardy & L. Desfossés trois échevins formant quorum  
pour la présidence du Maire au fantail.

6089

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Le Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la der-  
nière assemblée spéciale du 18 mars 1936 soit adopté  
tel que lu.

L'échevin Houle se déclare dissident sur la séso-  
lution No- 6084

Adopté.

6090

1786 = Jrs Lannette

Timbres 1/10 40<sup>00</sup>

1787 = " " 29<sup>00</sup>

1788 = " " 24<sup>74</sup>

1789 = " " 111<sup>75</sup>

1790 = C. Desbiens & al 115<sup>00</sup>

1791 = Affaires Municipales 20<sup>00</sup>

1792 = Caisse au 21 mars 79<sup>90</sup>

1793 = Banque Can Nationale 15833.<sup>69</sup>

Intérêts Emp. / 16314.00

	Montant rapporté	16,314. 08
1794 - Ieo Barakatt & Frere Enrg.	Raehal	300. - ✓
1795 - Wildy St Cys	-	300 - ✓
1796 - Bedem Beaumer	Art obleg Ich	3 - ✓
1797 - Chs L. Trudeau	" "	3 - ✓
1798 - Ville de St Jérôme	" "	30 - ✓
1799 - Carmelie Jeté	" "	5 - ✓
1800 - Credit Anglo-Éc. Libé	" "	2 50 - ✓
1801 - Clephas Nadeau	" "	25 00 - ✓
1802 - Joseph Leclerc	" "	9 00 - ✓
1803 - Alfred Legault	" "	30 00 - ✓
1804 - Delimia Labonte Charest	" "	17 50 - ✓
1805 - Joseph Compal	" "	5 00 - ✓
1806 - Aristide Bessette	" "	25 - ✓
1807 - Louis J. Bourdon	" "	17 50 - ✓
1808 - L'Honorable & ses Pow.	Avis Real	15 00 - ✓
1809 - Alvarez Bonin	3ds de Secours	4 10 - ✓
1810 - Délisle Auto Acces.	Cont. (Police)	1 00 - ✓
1811 - Imprimerie St Patrice	Capetarie	42.25 - ✓
1812 - J. L. Rousseau	Auto-chef.	18.50 - ✓
1813 - Geo. Barakatt & Frere Enrg.	Gont.	165.43 - ✓
1814 - Bell Telep Co. of Canada	Sel-mess.	41.15 - ✓
1815 - La Nouvelliste Ltée	Avis	13.44 - ✓
1816 - Ed. Boissonnault	Ferrage.	11.15 - ✓
1817 - La Cie J.B. Rolland & Fils	Capetarie	29.60 - ✓
1818 - Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Edair-Enrg.	469.12 - ✓
1819 - Wildy St. Cys	Aunard	2.25 - ✓
1820 - Arthur Daujet	"	4.50 - ✓
1821 - Rocheleau & Frere	App.	40.42 - ✓
1822 - Nap. Loranger	Gont.	5.21 - ✓
1823 - R. Loranger & Frere Enrg.	Cheraux N.	13.60 - ✓
1824 - Canada Iron Fries Ltd.	App.	13.14 - ✓
1825 - Gustave Gatellier	Assurance.	40.50 - ✓
1826 - J.A. Albert Richard	"	15.00 - ✓
1827 - J. B. Lanouette	"	100.00 - ✓
1828 - H. Massicotte & Frere Ltée	Divers	30.90 - ✓
1829 - F. G. Phos. Berlinguette	Gont.	110.90 - ✓
1830 - Aimard Brouillard	Auto-chef.	32.87 - ✓
1831 - Henri Beliveau	" "	30. " ✓
		<u>18,326. 86</u>

		Montant rapporté 18,326. <sup>84</sup>
1832-	Edmond Bergeron	Prix 1. <sup>12</sup>
1833 -	Garage Poyer & Frere	7. <sup>00</sup>
1834 -	Roy & St-Pierre	13. <sup>72</sup>
1835 -	J. D. Garneau	Fds de pec. 4. <sup>00</sup>
		Total \$ 18,352. <sup>70</sup>

Proposé par l'échevin L. Lamy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Est résolu que les comptes tels que décrits  
 plus haut soient payés.

Adopté.

6091 Lettre de M. Robert Poisson, Délégué, incluant un  
 chèque au montant de \$ 15,120.<sup>85</sup> pour la réclamation  
 du mois de décembre 1935.

6092 Lettre de M. Robert Poisson, Délégué, incluant une  
 lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

4763 Québec 25 mars, 1936.

M. Robert Poisson, Délégué,  
 Québec, Q.C.

Re: cité du Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance d'informer le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine que la commission municipale de Québec, par un arrêté en date de ce jour, a approuvé la résolution no. 6080 dudit conseil, en date du 18 mars 1936, autorisant un emprunt temporaire au montant de \$ 5,747.<sup>50</sup>, à être contracté par ladite corporation de la Banque canadienne Nationale, pour rencontrer le paiement des coupons d'intérêt échéant le 1<sup>er</sup> avril 1936.

La présente autorisation est valide pour une période de six (6) mois.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,

(signé) Emile Morin.

6093 Lettre de M. Robert Poisson, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit

comme suit:

5789.B.

Québec, le 7 février 1936

M. Robert Poussin, Délégué,  
366 rue Saint-Cyrille,  
Québec, G.2.  
Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes des séances du 20 et du 27 janvier 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, avec les exceptions suivantes:-

1<sup>o</sup> Les résolutions no-6032 et no-6037 sont suspendues jusqu'à ce que vous ayez obtenu plus de renseignements à leur sujet.

2<sup>o</sup> La Commission municipale de Québec n'a pas suffisamment de détails au sujet de la résolution no-6042 pour l'approuver entièrement. Toutefois, elle n'a pas d'objection à ce qu'une copie certifiée de cette résolution soit transmise à qui de droit pour considération.

Toute tout désiré

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6094

Lettre de M. Robert Poussin, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

5789.B.

Québec, le 20 mars 1936.

Monsieur Robert Poussin  
366 rue St-Cyrille,  
Québec,

Re: Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 24 février 1936.

La Commission municipale de Québec approuve également le rôle d'évaluation tel qui homologué par la résolution 6059 mais sujet aux modifications accordées à ladite résolution par la

resolution no. 6079 en date du 18 mars 1936 laquelle est également approuvée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6095

Lettre de M. Robert Poisson, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

Québec, le 20 mars 1936.

M. Robert Poisson, Délégué.

Québec, P.Q.

Cher monsieur,

La commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve la resolution no. 6084 de la séance du 18 mars 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6096

Lettre de M. Robert Poisson, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5189 b.

Québec, le 24 mars 1936.

M. Robert Poisson, Délégué.

Québec, P.Q.

Cher Monsieur,

La commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 18 mars 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Quant à la résolution no. 6084 la commission municipale de Québec est d'opinion que le conseil devrait d'abord s'entendre avec monsieur Emile Halin, pour l'achat du terrain et lorsque le prix aura été ratifié par la commission municipale de Québec, obtenir de monsieur Halin une option pour l'acquisition dudit terrain.

Si le gouvernement décide d'élargir ce boulevard, la ville pourra se prévaloir de

son option et signer un acte d'achat.

Si le gouvernement ne procède pas avec ses travaux, l'affaire n'aura pas eu de suite.

La Commission municipale de Québec approuve la résolution no-6087 adoptant le règlement no-184.

Ce règlement devra être également transmis au département des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce avec les honoraires de \$25.00, tel que prescrit par le tarif officiel pour l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

En transmettant ce règlement au département des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce, il serait nécessaire que vous donniez les renseignements suivants:-

- 1.<sup>o</sup> Le nom des propriétaires du terrain que la ville désire acheter;
- 2.<sup>o</sup> Le prix de cet achat;
- 3.<sup>o</sup> Si ce prix a été ratifié par la Commission des services publics;
- 4.<sup>o</sup> Une confirmation du fait que l'acquéreur acceptera les obligations à être émises comme prix du terrain.

Votre tout dévoué.

Le secrétaire,

(signé) Émile Moinin.

6097

Attendu que dans des cas assez souvent répétés sont présentées aux Municipalités demandant le paiement des frais d'hospitalisation pour les personnes malades;

Attendu que dans la plupart des cas, les Municipalités sont condamnées à payer les sommes reclamées par le Département du Secrétaire de la Province.

Attendu que la situation financière des Municipalités n'est pas dans un état des plus florissants et que celles-ci se trouvent très souvent dans la triste obligation de faire vendre les propriétés pour non-paiement des taxes;

Attendu que les finances de la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine sont un état

tel que chaque sou doit être parcimonieusement dépensé;

En conséquence, il est proposé par l'échevin L. Lamy,  
secondé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que demande soit faite à l'Honorable Secrétaire de la Province de faire amender la Loi de l'Assistance Publique au sujet des Indigents, de manière à ce que tous les frais d'hospitalisation soient absorbés par le Gouvernement et que copies des présentes soient adressées à l'Honorable Secrétaire de la Province, à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et à M. U. W. Rousseau, Député du Comté de Champlain.

Adopté unanimement.

6098

#### Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui au temps et en la matière voulus par la Loi, et les règlements de la cité, je proposerai un règlement intitulé:  
"Règlement pour établir des chemins doubles dans les limites-nord de la cité."

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce sixième jour du mois d'avril 1936

(signé) Josephat Hardy  
Échevin de la cité.

6099

#### Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui au temps et en la matière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai un règlement intitulé:  
"Règlement pour fixer les taux et heures de fermeture pour les barbières."

(signé) Lionel Desfossés.  
Échevin de la cité.

6100

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que ce conseil prie le gouvernement de la Province de bien vouloir prolonger d'un an, le délai accordé à cette cité en

vertu de son statut 24 Geo V, chap. 96; et que copie de la présente soit transmise au premier Ministre et à nos deux députés avec prière d'y apporter leur appui.

Adoptée.

6101

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faites auprès des autorités du département des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce et de la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 18,003.<sup>60</sup> comme suit:

Pour nourriture \$ 9,365.<sup>20</sup>

" vêtements	1,942. <sup>80</sup>
" chauffage	2,909. <sup>20</sup>
" eau	149. <sup>50</sup>
" lumière	448. <sup>50</sup>
" abri	3,188. <sup>40</sup>

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de mai 1936, aux 598 chefs de famille et leur 2594 dépendants, ainsi qu'à 46 personnes vivant seules, formant un total de 3,238 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée.

6102

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à prendre les licences des automobiles de son département ainsi que les licences de chauffeurs pour lui-même et les constables.

Adoptée.

6103

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que Monsieur Josephat Hardy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adoptée.

6104

Proposé par l'échevin L. Lamy  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que le Règlement no-185 autorisant la municipalité de cette cité à emprunter un montant de \$60,000.00 pour consolider la dette soit adopté en 1<sup>re</sup>, 2<sup>ème</sup> et dernière lecture. Son Honneur le Maire fixe les 21 et 22 avril 1936, jours durant lesquels les contribuables de cette cité seront appelés à se prononcer en faveur ou contre le dit règlement.

Adopté.

6105

Sur Proposition de l'échevin Ls. Lamy.  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy.  
 Et résolu que ce conseil prie le Ministre des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce, d'accorder à cette municipalité l'autorisation de transiger directement avec les courtiers afin de prendre des arrangements de gré à gré relativement à la vente des obligations du Règlement no-185 Réconsolidation de la dette.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
 Et la peine est levée.

P. Desbiens  
 Maire  
 J. Blaumier  
 Greffier.

Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions, mercredi le 15<sup>ème</sup> jour d'avril 1936 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M.M. Ls. Lamy, J. Hardy et L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au

fautéul.

6106.

Attendu que la loi 24, Georges V, chapitre 96, expirera le 20 du présent mois;

Attendu qu'il y va de l'intérêt du Cap-de-la-Madeleine que la dite loi soit prolongée d'un an.

Il est proposé par J. Hardy  
Seconde par Ls. Lamy.

Sur la cité du Cap-de-la-Madeleine s'adresse, au moyen d'un bill privé, au gouvernement de la province de Québec pour obtenir que la loi 24, George V, chapitre 96, soit prolongée d'un an, mais à la condition que la dite cité du Cap-de-la-Madeleine ne soit appelée à faire aucun déboursé pour obtenir cette prolongation, et pourvu qu'au paravant la présente résolution soit ratifiée par la Commission Municipale de Québec.

Adoptée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont

Greffier

Lundi le 20<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 1936,  
Son Honneur le Maire Pierre Desbiens et l'échevin Louis Lamy ont ajourné la séance à jeudi le 23<sup>ème</sup> jour d'avril 1936.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À un ajournement de la séance régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée devait avoir lieu le 20<sup>ème</sup> jour du mois d'avril, lequel ajournement fut tenu <sup>jeudi</sup> le 23 avril 1936 et à telquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, E. Houle, J. Hardy, L. Desfossés et Alp. Baron tous échevins formant

mot en interligne.

quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6107

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 6 avril, 1936, soit adopté tel que lu.

*Adoptée.*

6108

1836 = Trésorier de la Province	General	22. 49
1837 = " "	Ref. éd. d'industrie	795. 00
1838 = The Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Éclairage	321. 73
1839 = Romeo Morrisette	Acc. rôle d'év.	300. 00
1840 = " "	" "	500. 00
1841 = Pierre Desbiens, Maire	Fds - Secours	31. 00
1842 = Dme Emma Beauchemin	Int. oblig. échues	5. 00
1843 = Jos. Lanouette	Petty - cash	34. 55
1844 = Canada Iron Fdries Ltd.	App.	8. 48
1845 = Amédée Coulombe	Entretien	1. 35
1846 = H. B. Johnston	Hygiène	10. 69
1847 = E. Guillet Auto Carts Ltd.	Police - échelle	12. 00
1848 = Arthur Marchand	Balaires	25. 00
1849 = Claude Demers	Chévaux N.	3. 45
1850 = Hervé Kiviers	Entretiens	3. 40
1851 = Jos L. Loranger	Chauffage	52. 96
1852 = Daniel Loranger	Bois	5. 56
1853 = J. Bte. Loranger	Peinture	0. 50
1854 = Côte du Cap-de-la-Madeleine	Remb. taxes	186. 32
1855 = Canada Iron Fdries Ltd.	C. p. Mat.	6. 36
1856 = Shawinigan W & P. Co.	Cont.	167. 40
1857 = Roland Rochefort	Accoutrement	26. 00
1858 = G. A. Guérin Engr.	App.	1. 20
1859 = Imprimerie St-Patrick Engr.	Chômage	20. 04
1860 = Canadian Pacific Railroad Co.	Neige C. P. R.	10. 30
1861 = L'Avenir du Cap.	Avis	16. 80
1862 = Dr. Chas. Demers	Cont. RE: R. Buist.	60. 00
1863 = Le Nouvelliste	Avis R. Seig.	30. 24
1864 = St Maurice Valley Telegraphic	" "	14. 63
1865 = J. J. Moore & Co. Ltd.	Papeterie chom.	8. 00
1866 = Bureau d'Enregistrement	Mutations	2. 80
1867 = La Cie J. B. Rolland & Fils	Papeterie	7. 40
		\$ 2690.46

		Montant rapporté \$ 26.90. <sup>48</sup>
1868 = René de Bérel; Ferme & bie	Audition	60. <sup>00</sup>
1869 = R. Loranqu & Frere Enrg.	Cheraux N.	2. <sup>80</sup>
1870 = Paul Boucher	Contial	29. <sup>35</sup>
1871 = Jrs. Gauvin	Cont.	2. <sup>11</sup>
1872 = McColl Frontenac Oil	G. & Huile	<u>5.<sup>70</sup></u>
	Total	\$ 2790. <sup>48</sup>

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard.

Est résolu que les comptes tels que plus haut décrits, soient payés:

L'échevin Bouffard se déclare cependant disident sur le compte de \$ 500.<sup>00</sup> de M. R. Morissette.

Adoptée.

- 6109 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin, secrétaire de la Commission Municipale, laquelle se lit comme suit:

5789-b

Québec, le 16 avril 1936

Monsieur Robert Poisson, délégué,  
366 rue Saint-Cyrille,  
Québec, P.Q.

Re: Chap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 6 avril 1936 du conseil susmentionné.

Votre dévoué.

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

- 6110 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué incluant une lettre de l'Honorable M. Bouchard, ministre des Affaires Municipales, accordant un octroi de \$ 22,269.<sup>60</sup>, pour le mois d'avril 1936.

6111

Proposé par l'échevin Alc. Baron

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu qu'un montant de \$ 150.<sup>00</sup> soit

octroyé à l'Association des Juaves pour venir en aide à leur organisation.

Adoptée.

6112

Proposé par l'échevin A. Baron

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la demande de la Consolidated Paper Corp. en date du 10 avril 1936, relativement à un changement de location d'un tuyau de 6", soit accordée.

Adoptée.

6113

Proposé par l'échevin A. Baron

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que pour faire suite à une lettre de M. D. Loranger en date du 20 avril 1936, le conseil de cette cité demande aux autorités de l'Hôpital St-Joseph de faire en sorte de garder encore quelques temps M. H. Loranger qui ne peut pas encore marcher ou qu'il le fait qui avec grande difficulté.

Adoptée.

6114

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que ce conseil vend par la présente, la maison située au no. 34 de la rue St-Joseph et appartenant autrefois à M. R.W. Loathwood, à M. Garleton Fales au prix de \$1800.00 dont \$800.00 comptant et la balance par versements égaux mensuels de \$25.00, à partir du 1<sup>er</sup> juin et l'intérêt au taux de 5% sur la balance due au commencement de chaque année.

Le Maire et le greffier sont par la présente autorisés à signer le contrat de vente tel que préparé par Paul Boucher, N.O. et tel que lu à ce conseil.

Adoptée.

6115

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que pour faire suite à la réclamation en dommages de M. W. Saunders, le

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 25 avril 1936. 192.....

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU

CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS

Filière No. C3-2a

SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL



Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le..... lundi....., le vingt.....  
septième..... jour du mois de... avril..... de l'année mil neuf cent vingt-trente-sept heures de l'après-midi  
à 11.00 heures A.M.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce..... vingt....  
quatrième..... jour de... avril..... mil neuf cent vingt-six

Convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

1o.- Pour donner une Avis de Motion, du Règlement pour consolider la dette de la Cité;

*J. Bedard*  
LE GREFFIER.

2o.- Pour passer une résolution faisant suite à une requête présentée à la dernière séance du Conseil  
RE: Commission des Services Publics.

Vue au Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et places ordinaires des

mot en italique.

actrice à l'Association des Juives pour l'égalité et la  
cité à leur organisation.

6112

Leopold fait l'échec à la Saison  
Apprend faire l'échec à la Saison  
Et il réussit avec les demandes de Bonnoldi.  
Puis fait l'échec à la Saison  
et relativement  
à l'empêche de location d'un type de 6,  
affiché.

6113

Proposé pour l'achèvement de la partie  
d'équation pour l'achèvement des équations.  
Les deux dernières parties de mes lettres  
du 29. & 30. juillet 1836, le conseil  
des arts a été interrogé sur les deux parties  
de la partie d'équation des équations pro-  
posées pour l'achèvement des équations.

6114

6/115

Apposé par l'échevin G. Bouffard.  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Est résolu que pour faire suite à la ré-  
clamation en dommages de M. W. Saunders, le

conseil fixe le montant à \$35.00; si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le dit montant.

Adoptée.

6116

Suggéré par l'échevin A. Baron

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que le greffier soit autorisé à vendre la maison située sur la rue St-Pierre pourvu que le montant ne soit pas inférieur au prix des taxes dues à date.

Adopté.

6117

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité donne avis de motion qu'en la manière voulue par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, dans une séance suivante, un règlement intitulé : "Règlement pour autoriser le conseil de cette cité à prélever au moyen d'une taxe spéciale les montants nécessaires pour rembourser le montant de \$ 12,289.90 représentant la quote-part de secours-direct de cette cité pour la période du 1<sup>er</sup> mai, 1933, au 15 novembre 1933, et tel que l'autorise le Statut 25-26 Georges V, Chapitre 9."

(Signé) Louis Lamy.

Échevin de la cité.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

P. Labrievs  
Maire

Greffier.

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des

session lundi le 27<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 1936  
à laquelle assemblée étaient présents Son Honour  
le Maire Pierre Desbiens, M. M. Le Lamy, G.  
Bouffard, J. Hardy, E. Houle, L. Desfossés & Alf.  
Baron, tous échevins, formant quorum sous la  
présidence du Maire au fauteuil.

6118

## Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-  
de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps  
et en la manière souhaitée par la loi, et les règlements  
de cette cité, je proposerai et soumettrai à ce  
conseil un Règlement intitulé: "Règlement pour  
autoriser le conseil de cette cité à prélever les  
fonds nécessaires au moyen d'obligations, pour  
consolider la dette.

(Signé) Louis Lamy  
Échevin de la cité.

6119

Proposé par l'échevin Le Lamy.

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que la cité du Cap-de-la-Madeleine  
concourt dans les allégations et conclusions de la re-  
quête dont copie est ici annexée, aux fins d'ob-  
tenir de la Commission des Services Publics de  
Québec l'approbation souhaitée par le Règlement no-184

Sur de plus les 360,000 pieds carrés de terrain  
que la cité du Cap-de-la-Madeleine désire acquérir  
en conformité au Règlement no-184 sont situés sur  
les lots cadastraux 419 et 430, à l'est du Chemin  
Bureau, et à l'ouest de l'embranchement du  
chemin de fer canadien du Pacific et qui va  
de la fonction des îles aux piscines de la  
Consolidated Paper, Division St. Maurice.

L'échevin Bouffard demande le vote.

Votent pour: Le Lamy, J. Hardy, L. Desfossés

" contre: E. Houle, G. Bouffard, A. Baron.

Le maire vote contre

Et la résolution est rejetée.

Et la peine est levée

P. Desbiens

Maire

J. Beaumier Jeffer.

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & places ordinaires des sessions, lundi le 4<sup>me</sup> jour du mois de mai 1936, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, J. Hardy, E. Houle & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6120

Proposé par l'échevin J. Hardy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les procès-verbaux des séances régulières et spéciales en date respective du 23 et 27 avril 1936, soient adoptés tels que lu

L'échevin Bouffard se déclare dissident sur le compte de \$300.00

Adopté.

6121

1873 =	Albert Rochefort		Tairie	0.90
1874 =	Dme Léo Therreault		jardins	7.00
1875 =	Ls. N. Labrecque (Juge de Paix)		asserrémentations h. E.	6.00
1876 =	J. Ganneau		Fds. de sec.	3.00
1877 =	T. J. Moore & Ciy Ltd.		papeterie	8.71
1878 =	Bell Telephone Ciy of Canada		Mess.	39.95
1879 =	Nap. Roy		Tairie	0.90
1880 =	Chas. Burill Co. Ltd.		Bois	12.39
1881 =	J. A. Guérin Enrg.		Rues	46.4
1882 =	La Chronicle		Chômage	43.99
1883 =	Bureau d'enregistrement		mutation	16.39
1884 =	Paul Boucher, N.G.		contrat	20.00
1885 =	Garage Roy & Frère		Auto-chef.	6.16
1886 =	Jules Roy		" "	13.89
1887 =	Roy & St-Pierre		" échelle	12.32
1888 =	R. Lorranger & Frère Enrg.		avoine	6.50
1889 =	Ad. Martel		Bois sur.	3.65
1890 =	Gaétan Boisvert		Remb. taxe d'eau	2.50
1891 =	Lacasse Lord		Route d'hiver	110.09
1892 =	Joseph Lurette		" "	58.00
1893 =	Alphonse Thibault		" "	30.00

\$ 447.23

		Montant rapporté \$ 447.25
1894 = The Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Energie	153.78
1895 = Omer Marcotte	Remb. taxe d'eau	2.52
1896 = Jos. Lanouette	Cash	87.98
	Total \$.	691.51

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient payés.

Adopté.

6122

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 15,634.60 comme suit:

Pour nourriture	\$ 7,940.00
" vêtement	1,648.20
" chauffage	2,481.20
" eau	139.75
" lumière	419.25
" abri	3,006.20

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de juin 1936 aux 559 chefs de famille et leurs 2145 dépendants, ainsi qu'à 43 personnes seules, formant un total de 2747 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

L'échevin Houle prend son siège à 8.45 hrs. p.m.

6123

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le règlement no. 186 concernant la consolidation de la dette, soit adopté en 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et dernière lecture. De plus Son Honneur le Maire a fixé à les mardi et mercredi, 19<sup>me</sup> et 20<sup>me</sup> pour du mois de mai 1936, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront appelés à

approuver ou disapprover le dit règlement. En  
amendement;

Proposé par l'échevin Bouffard

Appuyé par

Que le règlement soit porté à \$42,000.<sup>00</sup>  
au lieu de \$48,800.<sup>00</sup>

L'amendement n'ayant pas de secondeur, la  
motion est adoptée.

Adopté.

6124

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le règlement no 187 concernant  
les taux à être payés chez les barbiers ainsi que les  
heures d'ouverture et de fermeture de tels établisse-  
ments soit adopté en hie, 2ième et dernière lec-  
ture.

Adopté.

6125

Proposé par Georges Bouffard

Secondé par Ernest Houle

Et résolu que le trésorier soit autorisé  
à donner à l'échevin Bouffard un rapport du  
charbon en détail pour l'année 1935 et sans  
autres avis. Vu que depuis deux mois j'en  
ai fait la demande au trésorier et ils ne m'ont  
pas été fourni.

Adopté.

6126

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil prie le dépar-  
tement de la Voie du gouvernement de la  
province de Québec de bien vouloir, sur l'état  
de la route Shawinigan, dans les limites de la  
cité, poser une couche d'asphalte pour la par-  
tie qui se trouve entre l'ancienne voie d'ori-  
dement de la Belgo, jusqu'aux limites nord  
de la cité.

Que copie de la présente soit envoyée  
immédiatement à l'Honorable Ministre de  
la Voie, ainsi qu'à notre Député

M. U. W. Rousseau.

Adopté.

6127

Proposé par l'échevin Jos. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Est résolu que ce conseil demande aux autorités du département de la Voie de la province de Québec, de bien vouloir faire tout en leur pouvoir pour nous accorder des travaux de voirie et plus spécialement le prolongement de la rue St-Laurant et que copie de la présente soit immédiatement envoyée à l'Honorable Ministre de la Voie et à M. U. W. Rousseau, notre député, avec prière à ce dernier de l'appuyer.

Adopté.

6128

Proposé par l'échevin Lé. Lamy.  
 Appuyé par l'échevin Jos. Hardy.  
 Est résolu qu'il soit ordonné au greffier de la Cité d'aviser la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, 1937, date de l'expiration du bail, la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ne renouvelera pas le dit bail avec la Commission scolaire, et qu'elle occupera les lieux actuellement loués.

Adopté.

6129

## Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé : "Règlement pour que la loi 22 Georges V, chapitre 53, tel que modifié par 23 Geo. V, chap. 46, art. 11, s'applique pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine".

(Signé) Josephat Hardy  
 Échevin de la cité.

6130

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy.

Est résolu que la présente séance soit ajournée à mardi le 5 mai 1936 à 8.00 hres P.M.

*(Adopté)*

Et la séance est adjournée.

*P. Desbiens*

Maire.

*J. Beaumont*

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance du 4 mai 1936, lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions, mercredi le 6ème jour du mois de mai 1936 et à lequel ajournement étaient présents Son Honour le Maire Pierre Desbiens M.M. Ls. Lamy, J. Hardy & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6131

Proposé par l'échevin Ls. Lamy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Attendu qu'un référendum a été voté par les contribuables de cette cité le 12 décembre 1919, pour révoquer le règlement de prohibition par un vote en faveur de la révocation de la prohibition de 152 à 8;

Attendu que le conseil a toujours négligé de passer une résolution pour demander des licences;

Il est résolu que ce conseil demande par la présente résolution à la Commission des liqueurs de Québec d'autoriser la cité du Cap-de-la-Madeleine d'émettre des permis de vente de bière dans les limites de la cité du Cap.

*(Adopté)*

6132.-

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le greffier soit autorisé

d'aviser M. Philippe Lemarier de venir à quitter le logement, 7 St-Dominique, dans les trois jours de la date de l'avis qui lui sera envoyé par lettre enregistrée, le tout en conformité avec l'article 1089 du Code de Procédures Civiles; et au cas où il ne quitterait pas les lieux, Mme L. Bironneau est par la présente autorisée à prendre les procédures par voie de saisie.

Adopté.

6133

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que le Contre-Maire de l'Agueduc soit autorisé de faire les entrées d'eau de ceux qui en ont fait la demande, et le greffier est par la présente autorisé d'acheter les matériaux nécessaires.

Adopté.

6134.

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que ce conseil prie l'Honorable Premier Ministre d'Ontario, M. Hepburn, d'accepter ses plus sincères félicitations pour l'heureuse initiative qui il a prise au sujet des écoles catholiques de la Province de l'Ontario.

Adopté.

6135.

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que Son Honneur le Maire Pierre Desbiens soit autorisé à signer le procès-verbal pour le bornage de la rue Toupin pour la partie qui se trouve entre la rue Massicotte et Ricker et la rue Massicotte sur une profondeur de 92 pieds à partir de la rue Toupin en allant vers le nord.

Adopté.

Les échevins Houle et Bouffard prennent leur siège à 8.25 hrs. P.M.

6136

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que ce conseil après avoir pris connaissance du rapport de M. Romeo Morissette, relativement à l'évaluation des propriétés industrielles de la Consolidated Paper Corporation, décide: Que l'évaluation au montant de \$3,835,596.<sup>30</sup>, plus les propriétés non industrielles incluses dans le rapport des évaluateurs, lequel se chiffre au montant de \$102,941.<sup>00</sup> formant un total d'évaluation de \$3,938,537.<sup>30</sup> fasse partie du rôle d'évaluation 1936 et que ce dit montant soit homologué. L'échevin Houle demande le vote.  
 Tient pour: M. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.  
 Tient contre: E. Houle, G. Bouffard.

Adopté sur division.

6137

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin E. Houle

Est résolu que le Trésorier soit autorisé à donner un rapport détaillé du montant de \$12,289.<sup>90</sup> et à qui l'on doit ce montant.

Adopté.

6138

Proposé par l'échevin M. Lamy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que le règlement no-188 concernant le règlement de l'imposition d'une taxe spéciale, soit adopté en première, deuxième et dernière lecture. L'échevin Houle demande le vote.

Tient pour: M. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.

Tient contre: E. Houle, G. Bouffard

Adopté sur division

Et la séance est levée.

P. Debries

Maire  
 J. Blaumet  
 Greffier

Couronne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée

fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions  
lundi le dix-huitième jour du mois de mai 1936 à  
laquelle asssemblée étaient présents Son Honour le  
Maire G. Desbiens M.M. Lé Lamy les Bourassa J.  
Hardy L Desfossés & aep Cason tous échevins formant  
quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6139

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que le procès-verbal de l'assem-  
blée régulière du 4 mai 1936 ainsi que ceux de l'a-  
journement en date du 6 mai 1936 soient adoptés  
tels que lire.

Adoptée.

6140	1897 = Arthur Rompré	Selleerie	4 <sup>35</sup>
	1898 = J. L. Rousseau	Gazoline	11 <sup>60</sup>
	1899 = J. B. Lamontagne	Assurances	24 <sup>00</sup>
	1900 = François Courteau	Rent taxes	25 <sup>20</sup>
	1901 = Musulines des 3 km	Dts oblig échues	286 <sup>00</sup>
	1902 = Banque Can. Nat	" " "	37 <sup>50</sup>
	1903 = " " "	" " "	40 <sup>00</sup>
	1904 = M. Rachel Lebrunneau	" " "	75 <sup>00</sup>
	1905 = Romeo Morissette	Rôle d'éval.	300 <sup>00</sup>
	1906 = Loyer S. D payé par chèques aux		109 <sup>60</sup>
	1907 = " " " " "	" "	26 <sup>97</sup>
	1908 = L'Avenir du Cop	Avis	31 <sup>00</sup>
	1909 = J. Lamontagne "Avenir"	Timbres	30 <sup>00</sup>
	1910 = " "	Petty-Cash	15 <sup>22</sup>
	1911 = Romeo Morissette	Rôle d'éval PL	1005 <sup>00</sup>
	1912 = J.W. Leduc	Play-Chômage	100 <sup>00</sup>
	1913 = Arthur Hein	" "	33 <sup>50</sup>
	1914 = H. Massicotte & Frères	Matériaux	68 <sup>15</sup>
	1915 = Ed. Boissonnault	Ferrage & Mar	37 <sup>58</sup>
	1916 = J. Bte Lorange	Matériaux	12 <sup>05</sup>
	1917 = François Hankin & Sois	Ag. C.P. Mat	74 <sup>18</sup>
	1918 = G.A. Brun Enq	Matériaux	19 <sup>00</sup>
	1919 = L'Avenir du Cop.	Avis	27 <sup>15</sup>
	1920 = Canada from Faries Ltd	Ag. Ch. Mat	59 <sup>40</sup>
	1921 = Canadian Pacific R.R.	Neige	3 <sup>72</sup>
	1922 = La pharmacie Perrault	Entretien	8 <sup>60</sup>

239237

		Montant rapporté	2392.27
1923	R. Loranger & Frère Lnoy	Chevaux	6 <sup>50</sup>
1924	Arthur Dugré	Ferage	5 <sup>75</sup>
1925	J. Lannette "Présorier"	Petty-Cash	54 <sup>45</sup>
1926	Gustave Cabellier	Assurance	70 <sup>00</sup>
1927	Edmond Bodin	Accident	117 <sup>45</sup>
		Total.	\$ 2,645.92

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que ci-haut détaillés soient payés

L'échevin Bonnard se déclare dissident sur tous les comptes de M. Roméo Morissette D.C.

Adoptée.

61111

Proposé par l'échevin B. Bonnard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le greffier soit autorisé d'aviser M. J. Des. Hautes de venir à propos prendre arrangements pour ce qu'il concerne les arrêts de loups de la propriété qu'il habite au n°-37 Dr Joseph et que c'est la propriété de la cité.

Adoptée.

61112

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que ce conseil lève par la présente le terrain appartenant à M. Pierre Loranger comme lieu d'amusement pour les enfants, lequel terrain se trouve de côté Nord-Est de l'Hôtel de Ville entre les Rues Notre-Dame et Hongval et sur la largeur depuis le terrain de hotel-de-ville jusqu'à celui de M. J. Marie Haudre et ce pour le prix de \$25<sup>00</sup> pour un an à partir de cette date.

Adoptée.

61113

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre de l'Hon. P. D. Bruchard Ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce en date du 29 avril 1936 accordant à cette municipalité un versement au montant de \$18003<sup>60</sup> pour le mois de mai 1936 Re = Secours direct.

Adoptée.

6144

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 8 mai 1936 incluant un chèque au montant de # 19025<sup>00</sup> étant pour la réclamation du mois de Janvier 1936.

6145

Approuvé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le greffier soit autorisé à enlever au rôle, l'évaluation de la bâtie qui se trouvait sur le lot no- 116-65, vu que celle-ci est démolie

Adoptée.

6146.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 13 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit :

5789-b.

Québec, le 13 mai 1936.

M. Robert Poisson, délégué

Québec, P. Z.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 4 mai 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, avec l'exception suivante : -

L'approbation de la résolution no. 6124 concernant le règlement no. 187 est refusée.

Vous trouverez, ci-annexé, copie d'une lettre en date du 9 courant que j'ai reçue de M. Gérard Tremblay, sous-ministre du travail.

Comme le dit M. Tremblay, il n'y a absolument rien dans aucune loi qui permette au conseil de la cité du Cap de la Madeleine de fixer des tarifs minima pour le service des barbiers.

Dans les circonstances, la Commission municipale de Québec ne croit pas devoir donner son approbation à ce règlement no. 187.

Toute tout dessus

Le secrétaire,

(signé) Emile Morin.

6147

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 13 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin concernant le Règlement no-186.

6148

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 2 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

5789-b.

Québec, le 29 avril 1936

M. Robert Poisson, délégué

Québec, P.Q.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 23 avril 1936 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, avec les exceptions suivantes:-

1<sup>o</sup> La résolution no. 6111 concernant un octroi au montant de \$ 150.<sup>00</sup> à être accordé à l'Association des Zouaves est refusée;

2<sup>o</sup> Quant à la résolution no. 6115, elle est suspendue jusqu'à ce que vous ayiez eu des informations additionnelles à ce sujet.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6149

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, en date du 2 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

5789

Québec, le 30 avril 1936

M. Robert Poisson, délégué,

364 rue Saint-Cyrille,

Québec, P.Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 27 avril 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Votre tout dévoué

(signé Emile Morin)

Le secrétaire.

6150 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 14 mai 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

9327

Québec, le 13 mai 1936.

M. Robert Poisson, délégué  
Québec, F. 2.  
Cher monsieur,

Le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à sa séance en date du 6 mai 1936 a adopté sa résolution no. 6136.

La Consolidated Paper Corporation avait protesté contre son évaluation.

Conformément aux dispositions du paragraphe "e" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec, la Commission municipale de Québec, après avis public conformément à la loi, doit entendre toute partie qui désire porter plainte contre l'évaluation faite par les autorités municipales.

Auriez-vous l'obligeance, en conséquence, de demander au greffier de la cité de publier un avis rédigé comme ci-dessous mentionné aux endroits où il publie ordinairement les avis publics dans sa municipalité.

"Avis est par le présent donné par le sous-signé, secrétaire de la Commission municipale de Québec, que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 6 mai 1936 a adopté une résolution no. 6136 se lisant comme suit, concernant l'évaluation des propriétés de la Consolidated Paper Corporation:

Est résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance du rapport de M. Romeo Morissette, f. b., relativement à l'évaluation des propriétés non industrielles de la Consolidated Paper Corporation, décreté: que l'évaluation au montant de \$ 3,835,596.<sup>30</sup>, plus les propriétés non industrielles incluses dans le

rapport des évaluateurs, lequel se chiffre au montant de \$102,941.<sup>00</sup> formant un total d'évaluation de \$3,938,537.<sup>30</sup> fasse partie du rôle d'évaluation 1936 et que ce dit montant soit homologué;

Que conformément aux dispositions du paragraphe "e" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale (22 George V, chapitre 56) la Commission municipale de Québec prendra en considération ladite résolution à son bureau, au parlement, à Québec, le 17 juin 1936, à dix (10) heures A.M. (heure avancée);

Que, conformément aux dispositions de ce paragraphe "e" dudit art. 39, toutes personnes intéressées peuvent alors ou avant ladite date, produire auprès de la Commission municipale de Québec toute opposition qu'elles pourraient désirer faire valoir à l'encontre de l'approbation de cette résolution du conseil par la Commission municipale de Québec.

Donné à Québec, ce quatorzième jour de mai 1936.

La Commission municipale de Québec,  
par (Emile Moinin,  
secrétaire.

Votre tout dévoué  
le secrétaire

(signé) Emile Moinin

6151

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que la soumission de M. R. Langer<sup>suprême</sup> pour de l'avoine de l'or est ciblée, au prix de \$1.<sup>30</sup> par 98 lbs. pour une période de un mois, soit acceptée.

Adopté.

6152

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le règlement no-189 soit adopté en 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et dernière lecture.

L'échevin Bouff-

pard dissident.

Adopté

6153

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que ce conseil est favorable à ce que la législature de Québec prolonge, par un bill privé, la loi autorisant la municipalité à acquérir les terrains nécessaires pour l'agrandissement de l'aéroport, en autant que la cité ne sera appelée à faire aucun déboursé concernant ce dit bill.

L'échevin Bouffard dessident

Adopté

6154

Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Bap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé: "Règlement pour amender le règlement des licences".

(signé) Josephat Hardy.

Echevin de la cité.

6155

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que le prix de \$10.<sup>00</sup> soit fixé pour un commerçant de fives au bord pour celui qui réside dans la cité et \$15.<sup>00</sup> pour celui qui n'y réside pas.

Adopté

Lecture de la correspondance.

Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire.

J. Beaumont  
Greffier.

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le premier jour du mois de juin 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire Pierre Desbiens M.M. Lé Lamy, Leo Buffard, L. Houle, J. Hardy, L. Desfossés et Aef Carson tous échevins formant quorum sans la présence du Maire au fauteuil.

615b

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 18 mai 1936 soit adopté tel que lu.

Adoptée. 19

6157	1928 = Lucien Baillie	Rachat d'obl. 200.
	1929 = Alf Lambert Hévé	" " 500.
	1930 = Aug Robichaud	" " 1000.
	1931 = L'Am. Tres. Provinciale	" " " 1000.
	1932 = C. Turcotte Comise	Det oblig échues 17 <sup>50</sup>
	1933 = Fernand Turgeon	" " " 25 <sup>00</sup>
	1934 = La Cie d'Ass M.	" " " 17 <sup>50</sup>
	1935 = Henri Denis	" " " 25 <sup>00</sup>
	1936 = Gaué Bouckier N.P.	Acte de Vente 5 <sup>00</sup>
	1937 = Bureau d'Enq.	" " " Enq 3 <sup>70</sup>
	1938 = J. Lannette "Tresorer"	Petty-Cash 33 <sup>61</sup>
	1939 = Roy & Sr. Léon	Bazoline 15 <sup>44</sup>
	1940 = Royer & Frères	" 13 <sup>44</sup>
	1941 = Jules Roy	" 8 <sup>95</sup>
	1942 = Office Stationers Ltd	Carterie 2 <sup>60</sup>
	1943 = La Cie J.B. Holland & Fils	" 14 <sup>59</sup>
	1944 = P. A. Brown Enq	Alarme 3 <sup>60</sup>
	1945 = Maj. Lorange	Matériaux 24 <sup>85</sup>
	1946 = Cormier Roy Ltd	Home de Traiteur 63 <sup>25</sup>
	1947 = H.S. Johnston	Désinfection 10 <sup>80</sup>
	1948 = La Cie du Cap	Hab. Taxe Prof. R.W. Lashard 217 <sup>77</sup>
	1949 = Mun. Scolaire	" 16 <sup>80</sup>
	1950 = Bell Telephone Cos	Loyer & Mess 11 <sup>55</sup>

13 211 96

		Montant rapp.	3,777. 98
1951 =	Jahoy	Rens de taxes M.	2. 38
1952 =	Shawinigan W & L Coig Ltd	Lampes	12 24
1953 =	" "	Eclairage & Energie	473 80
1954 =	H. Lorranger & Frere Eng.	Chevaux	13 00
1955 =	Henri Beliveau	Baz & Ouvrage	25 10
1956 =	L'Avenir du Cap.	Avis	27 15
1957 =	L'Amourable & ses amis de la Town Ass. Pub & Al.	3226. 83	Total P 10,658 38

6157

Propose par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adoptée

L'échevin Breffard se déclare dissident sur le compte de Romeo Morissette D.C.

6158

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit :

Québec le 16 mai 1936

M. Robert Poisson

Québec. Qué'

Monsieur

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 6 mai 1936, à l'exception de la résolution n° 6136. dont l'approbation est suspendue pour le moment.

Je vous ai écrit hier au sujet de cette résolution. La Commission municipale de Québec prendra une décision définitive sur ladite résolution lors d'une séance spéciale qu'elle tiendra le 17 juin prochain.

La Commission municipale de Québec approuve le règlement n° 188

Votre tout dévoué

Le Secrétaire

(signé) Emile Morin

6159

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 29 mai 1936 par The Bell Telephone Cos. of Canada pour l'exécution et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité le tout tel que demandé dans la susdite lettre.

M. T. Bordeleau Contre-Maître a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adoptée.

6160

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que ce conseil apprécie avoir pris connaissance des listes électorales municipales telles que préparées par le greffier, et après les avoir corrigées suivant les plaintes concernant les inscriptions et modifications et après que les corrections ont été paraphées par le président du conseil sont par les présentes acceptées.

Adoptée.

6161

Proposé par l'échevin L. Hardy

Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que ce conseil apprécie avoir pris connaissance des termes des pentes seigneuriales, tel que préparé par le greffier soit par la présente résolution homologué.

Adoptée.

6162

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite aux autorités du département des Affaires Municipales de l'Industrie et du Commerce de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 16,408.95 comme suit:

Ouv. mensuelle	\$ 8,643.25
✓ vêtements	\$ 1,782.00
✓ chauffage	\$ 2,695.50
✓ eau	\$ 111.25
✓ lumière	\$ 333.75
✓ abri	\$ 2,843.20

pour être distribué en secours-doux par cette municipalité au cours du mois de juillet 1936 aux 443 chefs de famille et leurs 1895 dépendants ainsi qu'à 36 personnes vivant seules formant un total de 2,376 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adoptée.

6163

Ce proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Josephat Hardy

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite au Ministre des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce de bien voulois autoriser la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à vendre de gré à gré les obligations prévues par le Règlement 18<sup>e</sup> à un prix ne devant cependant pas être inférieur à \$96<sup>10</sup> par \$100. d'obligations.

Adoptée

6164

Ce proposé par l'échevin Josephat Hardy

Appuyé par l'échevin Lionel Desfossés

Est résolu que ce conseil ordonne par la présente que tous les restaurants et salles de bals soient fermés jusqu'à midi le dimanche de la solennité de la Fête-Dieu. Que le Chef de Police soit autorisé à avisé tous les restaurants et salles et de voir à ce que cette ordonnance soit respectée.

Adoptée

6165

Ce proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que M. Honnor le Maire soit délégué à Québec en compagnie d'un échevin pour discuter le genre de travaux que la Cité désire faire et aussi pour connaître la décision du Dept de chimage au sujet du paiement des loyers de secours-doux aux propriétaires.

Adoptée

Le conseil après avoir pris en considération l'avis de M. Lemire pour amender le règlement de licences passe la résolution suivante :

6166

Ce proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin B. Balford

Et résolu que la présente séance soit adjournée à jeudi le 4 juin 1936 à 7hs P.M.

Adopté

Et la séance est adjournée.

P. Desbiens Marie  
J. Beaumont  
Greffier

Chambre de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un adjournement de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1936  
lequel adjournement fut tenu aux éeu et place ordinaires  
des sessions jeudi le 4<sup>ème</sup> juillet du mois de  
juin 1936 à lequel adjournement étaient présents Son  
Honneur le Maire P. Desbiens M.M. les Lamy, G. Bouffard,  
J. Hardy R. Desfossés et adep Baron tous échevins  
formant quorum sous la présidence du Maire au  
fauteuil.

6167

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin A. Baron.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à se  
mettre en communication avec l'Avocat Gaudet  
aux fins de s'assurer de Mde Deshaies un affida-  
dit assurément et une police de garantie pour  
une période de 10 ans pour garantir le montant  
de l'obligation no. 87 = \$100. et les intérêts dis de-  
puis février 1935 à date.

Adopté.

6168

Proposé par l'échevin G. Bouffard.

Appuyé par l'échevin R. Desfossés.

Et résolu que l'arpenteur H.L. Saint-Lys  
soit autorisé à faire le bornage du chemin  
Bureau à partir de la route de Shawinigan  
jusqu'au Rang de Young et ce pour le prix  
de \$30.<sup>00</sup> et faire un rapport détaillé des lots  
affectés par le dit chemin

Adopté.

6169

Proposé par A. Baron

Appuyé par l'échevin R. Desfossés.

Est résolu que le Trésorier soit autorisé à acheter un billet pour l'Abitibi pour Mlle Stella Lessard qui est actuellement malade et qui désire aller rester avec ses parents pour y demeurer définitivement.

Adopté

Et la séance est levée.

P. Dubois  
Maire  
J. Beaumer  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le quinzième jour du mois de juin 1936 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire O. Desbiens M.M. les Lamy, les Bouffard, E. Houle, J. Hardy, L. Desfossés & Alp. Baron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au jautemil.

6170

Proposé par l'échevin A. Baron

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 1er juin 1936 ainsi que celui de l'ajournement en date du 4 juin 1936 soient adoptés tels que les

Adopté.

6171

1958 = Jos. Lanoette	Tetty-cash	71.15
1959 = Min. des affaires municipales	Règlement	24.15
1960 = L'Hon. Trés. Provincial	Avis & Rég.	50.00
1961 = Edmond Savary	C.P. chômage	33.11
1962 = Éléokin Fournier	" "	100.00
1963 = Banque Can. Nationale	Oblig & chômage-cont.	23,321.15
1964 = Dépt des Affaires mun.	Règlement	10.00
1965 = Dme A. Plais & Al.	Secours-d. loges	300.80
1966 = H. Massicotte & Frères Ltée	Matériaux	142.88
1967 = Ed. Boissonneault	Tax.	14.85
1968 = Rochefort & Frère	Chef-échelles	59.46
		\$ 24,128.12

# 24,128.13

1969 = Jules Roy	Auto - chef.	7.24 ✓
1970 = Roy & St-Pierre	Auto - feu	9.32 ✓
1971 = Armand Brouillard	Rues - App.	51.04 ✓
1972 = Hervey Kiviers	Hôtel-de-Ville	1.39 ✓
1973 = La Chronicle	Papeterie	17.82 ✓
1974 = Napoléon Roy	Torrie - cont.	3.39 ✓
1975 = Arthur Dugré	" ferrage	3.75 ✓
1976 = Barrière St-Maurice	Rues	8.23 ✓
1977 = Green Wedge	Fonds de sec.	11.02 ✓
1978 = P.A. Gouin Enrg.	Incendie Ent-Bat.	5.09 ✓
1979 = Bte. Loranger	App. rues	1.35 ✓
1980 = Bureau d'Enregistrement	Mutations	2.80 ✓
1981 = I.A. Gilbert	Papeterie	6.50 ✓
1982 = B. Deschamps Inc.	Riz - 186	64.80 ✓
1983 = Nap. Loranger	Rues	15.93 ✓
1984 = Budget Sales Ltd.	Papeterie	3.00 ✓
1985 = La Cie B. Rolland & Fils	"	3.47 ✓
1986 = Walker & Campbell	Cont.	4.32 ✓
1987 = Horace L. St-Dys	"	31.09 ✓
1988 = Alcide Demers	Chêvaux-nourr.	7.65 ✓
1989 = La Pharmacie Perreault	Torrie App	0.35 ✓
1990 = Edmond Bergeron	Rues	0.82 ✓
1991 = L'Avenir du Gap	Avis	36.80 ✓
1992 = Henri Beliveau	Ours	7.80 ✓
1993 = Alfred Grenier	Torrie Mat	0.50 ✓
1994 = Royer & Frère	Auto - feu	2.65 ✓
1995 = Adelard Martel	Torrie - cont.	3.65 ✓
		# 24,439.44

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés & payés.

Adopté.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé  
d'enlever du rôle d'évaluation tous les lots af-  
fectés par le bornage du chemin Bureau - et que  
le Trésorier soit prié de faire un rapport des

6172

montants représentant les taxes payées en trop par le passé par M. Émile Halin et qui après que le rapport aura été soumis au conseil et accepté par celui-ci, que le montant soit appliqué en avance pour le paiement de ses taxes dues.

Adopté.

6173

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Chef de Police soit délégué au Sième Congrès annuel des Chefs de Police de la Province, lequel doit se tenir à Grand'Mère les 7-8-9 et 10 juillet prochain.

Adopté.

6174

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, incluant une lettre de M. Émile Morin laquelle se lit comme suit:

5789-b.

Québec, le 10 juin 1936.

Monsieur Robert Poisson, délégué

366 rue Saint-Cyrille

Québec.

Re: Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 1er juin 1936 de la cité susmentionnée.

Votre dévoué  
le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6175

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, incluant une lettre de M. Émile Morin, laquelle se lit comme suit:

5789-b.

Québec, le 10 juin 1936

M. Robert Poisson, délégué.

Québec, P.Q.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la

séance du 4 juin 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine à l'exception de la résolution no. 6167 dont l'approbation est refusée.

*Le mot biffé pour*  
*que*  
 La Commission municipale de Québec n'aurait pas d'objection à cette résolution en autant que la garantie à être donnée serait légalement pour aussi longtemps qu'un porteur pourrait légalement réclamer le paiement soit de l'obligation elle-même ou des coupons d'intérêt.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6176

Proposé par l'échevin E. Houle

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la résolution no. 6129 faite et passée le 4 mai 1936, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit et que le montant de \$15 que payait la Commission scolaire soit monté à \$20.00

L'échevin Lamy se déclare dissident

" " " Hardy " " "

" " Desfossés " " "

Le Maire n'ayant pas voté, résolution nulle.

6177

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, RE:

8 mots rayés nus

"Règlement no. 186. laquelle est en date du 9 juillet 1936 et se lit comme suit:

14803

Québec, le 9 juin 1936

Monsieur Robert Poisson, délégué,

366, rue Saint-Bruno

Québec.

RE: Règlement no. 186

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance d'informer le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine que le ministre des Affaires municipales, de l'industrie et du commerce, autorise ledit conseil à vendre les obligations prévues par son règlement

no. 186 de gré à gré sans demander de soumission dans la Gazette Officielle de Québec à condition que le prix ne soit pas inférieur à 96.10 à 4½ %, plus les intérêts accusés.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6178

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué incluant une lettre de M. Emile Morin avec copie d'une lettre de Lajoie & Lajoie, en date du 9 juin laquelle était adressée à la Commission municipale de Québec.

6179

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que ce conseil pour faire suite à l'invitation faite aux membres du conseil par la Commission municipale de Québec, autorise le Trésorier à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyages.

Adopté

6180

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué incluant une lettre de l'Honorable J. D. Bouchard, Ministre des Affaires municipales, accordant un octroi de \$ 15,634.60 pour le mois de juin 1936.

6181

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5789-b

Québec, le 2 juin 1936

M. Robert Poisson, délégué,

Québec, Q.Z.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 18 mai 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'exception de la résolution no. 6155 dont l'approbation est suspendue jusqu'à ce que vous ayez pu obtenir des informations additionnelles.

Quant à la résolution no. 6153 se rapportant au règlement no. 189, je dois vous dire que ce règlement requiert une approbation spéciale de la Commission municipale de Québec et du Lieutenant-gouverneur-en-conseil, conformément aux dispositions de la loi 23 George V, chapitre 46, section 1.

Je communiquerai de nouveau avec vous lorsque ces deux approbations officielles de la Commission municipale de Québec et du Lieutenant-gouverneur-en-conseil auront été obtenues.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

6183 Lettre de M. Émile Morin, adressée à M. Robert Poisson, délégué, laquelle se lit comme suit :

9440

Québec, le 6 juin 1936.

M. Robert Poisson, délégué,  
Québec, Q.Z.

Cher monsieur,

RE : Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté du Champlain

Auriez-vous l'obligeance d'informer le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour, a donné son approbation au règlement no. 189 dudit conseil, adopté sous l'autorité de la loi relative à la destitution de certains officiers municipaux, (22 George V, chapitre 53 et 23 George V, chapitre 46).

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

6183

Lettre de M. Émile Morin, adressée à M. G. Beaumier, greffier, laquelle se lit comme suit :

9434

Québec, le 6 juin 1936.

Monsieur Fortunat Beaumier  
Hôtel-de-Ville,  
Cap-de-la-Madeleine, Q.Z.

Cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date de ce jour, a donné son approbation au règlement no. 186 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine autorisant un emprunt par obligations au montant de \$48,800<sup>00</sup> pour les fins qui y sont mentionnés.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6184

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, incluant un chèque au montant de \$17,219<sup>80</sup> étant pour la réclamation du mois de février 1936.

6185

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Affaires municipales de l'industrie et du Commerce, d'accorder un octroi au montant de \$ 16408<sup>95</sup> reparti comme suit:

Pour nourriture	\$ 8,643. <sup>25</sup>
" vêtement	\$ 1,782.-
" chauffage	\$ 2,695 <sup>50</sup>
" eau	\$ 111. <sup>25</sup>
" lumière	\$ 333. <sup>75</sup>
" abri	\$ 2843. <sup>20</sup>

pour être distribué en secours directs par cette municipalité durant le cours du mois d'août 1936, aux 445 chefs de famille et leurs 1895 dépendants ainsi qu'à 36 personnes vivant seules formant un total de 2376 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6186

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que M. Leon Méthot soit autorisé à défendre la cité du Cap de la Madeleine dans

la cause Canada Accident & Fire Insurance Company vs la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Il est entendu cependant, que les honoraires déjà versés à M<sup>e</sup> Méthot pour cette même cause soient déduits de ceux qui pourront être produits au cas où l'action serait maintenue.

*Adopté.*

6187

Proposé par G. Bouffard

Secondé par A. Caron

Et résolu que demande soit faite au  
prés de l'Honorable Ministre des chemins de  
fer du Canada, de bien vouloir intervenir  
dans l'argent du Gouvernement dépensé par  
les chemins de fer et d'intervenir auprès des  
députés pour donner justice à tous qui il  
soit d'un parti ou l'autre.

Attendu qu'il s'est passé ici au Cap-de-la-Madeleine, qu'un contre-maître du Pacific  
Canadien reçu ordre du Road Master de bien  
vouloir engager un certain nombre d'hommes  
pour aller travailler pour les travaux de che-  
min de fer. Et on a donné ordre d'autres  
parts que les noms passent en comité Liberal  
et on a choisi parmi ces noms des hommes  
tous du même parti Liberal pendant que le  
contre-maître n'avait aucune différence de  
parti.

Et que copie de cette résolution soit trans-  
mise à l'Honorable Ministre des chemins de fer  
Monsieur Howe et à l'Honorable R. B. Bennett  
chef de l'opposition.

L'échevin Lamy demande le vote.

Votent pour: E. Houle, G. Bouffard, A. Caron

contre: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés

Le Maire enregistre son vote contre la résolu-  
tion, laquelle est refusée.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Dobremo Marie.  
J. Beaumont  
biffier.

6188 Je, Alphonse Devost, échevin de la Cité du Cop-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté au Cop-de-la-Alphonse Devost  
Madeleine ce vingt-neuvième  
jour de juin 1936  
J. Beaumont  
biffier de la Cité.

6189 Je, Georges Biffard, échevin de la Cité du Cop-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à George Bauffard  
Cop-de-la-Madeleine ce  
29 ème jour de juin 1936  
J. Beaumont  
biffier de la Cité

6190 Je, Alphonse Cason, échevin de la Cité du Cop-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à  
Cop-de-la-Madeleine ce Alphonse Cason  
29 ème jour de juin 1936.  
J. Beaumont  
biffier de la Cité.

## Province de Québec.

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des personnes lundi le 6ième jour du mois de juillet 1936 à laquelle assemblée étaient présents S. H. le maire Pierre Desbiens M. M. le Lamy, Leo Buffard, aep. Devost, J. Hardy, L. Desfossés et aep. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6191

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Houle

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de cette cité en date du 15 juin 1936 soit adopté tel que lu.

Adoptée

6192

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que le rapport de l'officier-rapporteur pour les dernières élections pour la proclamation des candidats élus M. M. L. Buffard, échevin No-1, aephone Devost, échevin quartier No-3, et M. aep Caron, échevin quartier No-5, soit adopté tel que lu.

Adoptée.

6193.

1996 = Henri Dumont

Int obligatoire

5<sup>00</sup> ✓

1997 = Alfred Legault

✓

15<sup>00</sup> ✓

1998 = Maria Dumas Ligem

✓

17<sup>50</sup> ✓

1999 = Jules Bissonnons

✓

17<sup>50</sup> ✓

1700 = Rod. Leavalier

✓

17<sup>50</sup> ✓

1701 = Amat Richard

✓

25<sup>00</sup> ✓1702 = D<sup>r</sup> Medard Rainville

✓

5<sup>00</sup> ✓

1703 = Adélard Cadieux

✓

3<sup>00</sup> ✓

1704 = Alfred Bélair

✓

15<sup>00</sup> ✓

1705 = Henri Dumont

✓

5<sup>00</sup> ✓

1706 = Bergna Gringras

✓

25<sup>00</sup> ✓

1707 = Mme Emma Verville

✓

17<sup>50</sup> ✓

1708 = Soc. Nat de Québec

✓

25<sup>00</sup> ✓

1709 = Marg. Desjardins

✓

5<sup>00</sup> ✓

1710 = Emma Emond

✓

6<sup>00</sup> ✓

184402

Montant rapporté: # 184<sup>00</sup>

6193 (suite)	1711 = Secr. Soc. Larue	Snt obligées	15 <sup>00</sup> ✓
	1712 = Ursulines des 3 Rivières	✓	95 <sup>59</sup> ✓
	1713 = Banque Can Nat	✓	54 <sup>85</sup> ✓
	1714 = Annie Boisclair	✓	17 <sup>50</sup> ✓
	1715 = Manufacturers Life	✓	79 <sup>15</sup> ✓
	1716 = Bedim Beaumier	✓	15 <sup>00</sup> ✓
	1717 = Chs. L. Grudel	✓	15 <sup>00</sup> ✓
	1718 = Fille de Sr Jérôme	✓	15 <sup>00</sup> ✓
	1719 = Cordelia T. Comine	✓	2 <sup>10</sup> ✓
	1720 = Fernand Turgeon	✓	H <sup>20</sup> ✓
	1721 = Napoléon Lamy	✓	2 <sup>10</sup> ✓
	1722 = M. Jeanne Bussières	✓	2 <sup>10</sup> ✓
	1723 = Jrs Vaillancourt	✓	14 <sup>60</sup> ✓
	1724 = Aimilia Jette	✓	2 <sup>50</sup> ✓
	1725 = Crédit Anglo Français Ltd	✓	17 <sup>50</sup> ✓
	1726 = Claphas Nadeau	✓	17 <sup>50</sup> ✓
	1727 = Jrs Belanger	✓	H <sup>50</sup> ✓
	1728 = Alfred Legault	✓	15 <sup>00</sup> ✓
	1729 = M. Rachel Létourneau	✓	2 <sup>50</sup> ✓
	1730 = La Cie d'Ass Mut	✓	2 <sup>10</sup> ✓
	1731 = Henri Denis	✓	H <sup>20</sup> ✓
	1732 = Adelard Rochefort	✓	6 <sup>25</sup> ✓
	1733 = Gustave Laxignan	✓	10 <sup>45</sup> ✓
	1734 = Messme Labréque	✓	10 <sup>45</sup> ✓
	1735 = Joseph Compal	✓	2 <sup>50</sup> ✓
	1736 = Mme Emma Beauchemin	✓	2 <sup>50</sup> ✓
	1737 = Aristide Bessette	✓	12 <sup>50</sup> ✓
	1738 = Ls. J. Bourdon	✓	6 <sup>25</sup> ✓
	1739 = Alice Martin	✓	6 <sup>25</sup> ✓
	1740 = Napoléon Auelair	✓	6 <sup>25</sup> ✓
	1741 = Cl. Marquis	✓	10 <sup>45</sup> ✓
	1742 = Damasse Duplessis	✓	7 <sup>50</sup> ✓
	1743 = Jrs. Lanneste	Getty-Cash	26. <sup>15</sup> ✓
	1744 = - sol	Deeks	65 <sup>00</sup> ✓
	1745 = C. Desbiens "Maire"	Jds de Seigneurs	99 <sup>50</sup> ✓
	1746 = Dr Chas Demers	✓	H <sup>00</sup> ✓
	1747 = Dr J. G. Colin	✓	15 <sup>00</sup> ✓
	1748 = Dr Morissette	✓	17 <sup>88</sup> ✓

6193(suite)	1749 = Shivers Tracton Coy	Rues	6°° ✓
	1750 = Le Nouvelliste Ltee	Avis	17°° ✓
	1751 = L'Avenir du Cap.	Avis élections	46°° ✓
	1752 = Presse de la Province	Bat + Jusés	17°° ✓
	1753 = Bureau d'Envég	Mutations	H 55 ✓
	1754 = Dme Eva Comteau	Police Accout.	130°° ✓
	1755 = Mc Coll Standard Oil	Huile	10°° ✓
	1756 = Presse de la Province	Logement Int + amort	1616 76 ✓
	1757 = Shawinigan W. & P. Coy	Pompage	H 3 ✓
	1758 = R. Lorranger + Frère Envég	Éclairage	H 14 ✓
	1759 = Archdeacon + Frère	Chevaux	13 5° ✓
	1760 = Royer + Frère	V. App	2 9° ✓
	1761 = Jules Roy	Bazoline	10 89 ✓
	1762 = Roy + Frère	.	6 74 ✓
	1763 = J. H. Rousseau	.	8 85 ✓
	1764 = Dme J. D. Gamewell	Éds de Secours	2 80 ✓
	1765 = Owen Wedge	Al + Réforme	11 00 ✓
	1766 = The Bell Telep Coy of Canada	Tel + Mess	36 91 ✓
	1767 = La Chronicle	Papeterie	122 70 ✓
	1768 = Imprimerie de Patrie Envég	.	31 56 ✓
	1769 = G. A. Brown Envég	Police Bat ent	35 40 ✓
	1770 = Napoléon Roy	.	3 43 ✓
	1771 = Consolidated Paper Corp	.	3 15 ✓
	1772 = Amedee Coulombe	Bat ent	4°° ✓
		Montant rapp	# 2,614 37

6193(suite)  
 Choisis par l'échevin Ls Hamy  
 Appuyé par l'échevin B. Bouffard  
 Et résolu que les comptes tels que plus  
 haut désiré soient acceptés et payés.

Adoptée.

6194.  
 Choisis par l'échevin Ls Hamy  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que la résolution No-6136 en date du  
 le mai 1936, laquelle n'a pas encore été acceptée par la com-  
 mission municipale de Québec, soit reprise et annulée à  
 toutes fins que de droit

Adoptée.

6195.

Attendu que les membres du conseil, à une assemblée spéciale à laquelle assistaient les personnes suivantes, savoir : Mme François Lajoie Ch. avocat et procureur de la Compagnie Consolidated Paper Corporation ainsi que plusieurs ingénieurs experts représentant la Compagnie Consolidated Paper Corporation et M. Romeo Morissette, Ingénieur représentant la cité du Cap-de-la-Madeleine lesquels ont tous pris part aux délibérations et fourni différents renseignements <sup>et explications</sup> supplémentaires relativement à l'évaluation des immeubles industrielles de la Consolidated Paper Corporation (division St Maurice) et situés dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Après avoir pris le tout en considération, les membres du conseil, alors présents, en sont venus à la conclusion qu'une évaluation fixe de \$ 3,000,000. pour les propriétés industrielles de la Compagnie Consolidated Paper Corporation (division St Maurice) et situées dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et qu'une évaluation de \$ 102,941. quant aux propriétés non-industrielles de ladite Compagnie pour la division St Maurice, lesquelles deux évaluations formeraient le total de \$ 3,102,941. serait considérée comme une évaluation juste et raisonnable des dits immeubles. En conséquence il est proposé par l'échevin Hs. Hamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Il est résolu que toutes les propriétés industrielles de la Compagnie Consolidated Paper Corporation, Division St Maurice et située dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soient portées au rôle d'évaluation pour l'année 1936 pour le montant de \$ 3,000,000; et que les propriétés non industrielles de la Compagnie Consolidated Paper Corporation (Division St Maurice) situées dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soient portées au dit rôle pour le montant de \$ 102,941. les deux évaluations formant un total de \$ 3,102,941.; et que le dit rôle d'évaluation lequel ayant été homologué à une réunion en date du 6 mai 1936, moins la partie concernant les propriétés ci-haut décrivées, soit et est par les présentes homologué.

Adoptée.

6196.

Lecture d'une lettre de M. Emile Morin en date du 17 juin 1936 laquelle se lit comme suit:

Québec le 17 juin 1936

M. J. Beaumier Squeffier

Hôtel de Ville

Cap-de-la-Madeleine G.Q.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu au Lieutenant-gouverneur en conseil, par arrêté ministériel en date de ce jour, d'approuver le règlement no-189 du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine concernant la distribution des employés.

Votre tout dévoué

L'Officier en loi

(signé) Emile Morin

6197

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant copie d'une lettre de M. L. Thériault gérant de la Banque Canadienne Nationale ayant la cité que le taux d'intérêt a réduit à 5% au lieu de 5½%.

6198

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 20 juin 1936 concernant le taux d'intérêt à être payé sur les avances de secours direct à laquelle était attaché deux copies de lettre de M. Henri Prevost à M.M. L.B. Potvin et Emile Morin.

6199

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué en date du 29 juin 1936 incluant un chèque au montant de \$17573.40 étant pour la reclamation du mois de mars 1936.

6200

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 1<sup>er</sup> juillet 1936 incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

Québec le 30 juin 1936

Monsieur Robert Poisson, délégué

366 rue St-Cyrille

Québec G.Q.

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine

b700 (suite) Monsieur

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 15 juin 1936 de la cité sus-mentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

b701

Suggéré par l'échevin S. Briffard

Appuyé par l'échevin A. Laron

Est résolu que ce conseil appuie fortement la requête faite par le conseil de Repentigny pour que la route trans-Canada passe par le village de Repentigny vu que c'est le plus beau site et le chemin le plus court.

Adoptée.

b702

Suggéré par l'échevin S. Briffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que M. l'échevin Josephat Hardy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adoptée.

b703.

Suggéré par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que ce conseil, à l'occasion des fêtes qui se dérouleront au sanctuaire de Notre-Dame du Cap le 15 juillet prochain, proclame ce jour, jour de fête civique ; et invite tous les marchands et propriétaires d'établissements publics à fermer leurs portes ce jour-là (jusqu'à midi).

Adoptée.

b704

Suggéré par l'échevin Lamy

Appuyé par l'échevin S. Briffard

Est résolu que les commissions du conseil de cette cité soient formées comme suit

FINANCES = les échevins = Lamy, S. Briffard, J. Hardy

Président = M. Louis Lamy

Voirie & Eclairage = les échevins = J. Hardy, L. Desfossés, A. Laron

Président = M. Josephat Hardy

Aqueduc = les échevins = L. Desfossés, A. Laron & L. Lamy

Président = M. Lionel Desfossés

Feu & Police - les échevins aep Devost, P. Desfossés, R. Lamy  
Président M. alphonse Devost.

Dept en loi = les échevins S. Briffard J. Hardy & aep Devost

Hygiène Président = Georges Briffard

Marché & les échevins = aep Casin aep Devost, S. Briffard

Logerie = Président = M. alphonse Casin

Adoptée.

b705

### Avis de motion

Je, proussigne, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement No 77 & ses amendements, traitant des licences de commerce, taxe spéciale ou droits spécifiques de permis et autres"

(signé) Josephat Hardy  
échevin de la Cité

b706

### Avis de motion

Je, proussigne, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement No 57 & ses amendements traitant des fautes d'ouverture et de fermeture de certains établissements de commerce"

(signé) Georges Briffard  
échevin de la Cité

### Lecture de diverses correspondances

Et la séance est ordonne à huis clos par S.H le Maire

Les échevins se réunissent en comité

Et la séance est ensuite levé P. Desfossés

Maire  
J. Beaumont  
Issoffier

## Gouverneur de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 20ème jour du mois de juillet 1936 à laquelle assemblée étaient présents M<sup>r</sup> Honneur le maire Pierre Desbiens M<sup>m</sup> Léon Hamy, S<sup>r</sup> Briffard, a<sup>e</sup>p. D'evost, J. Hardy, L<sup>r</sup> Desfossés et a<sup>e</sup>p. Casim<sup>r</sup> Arsène échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6707

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin S<sup>r</sup> Briffard

Il est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 6 juillet 1936 soit adopté tel que suivi :

Adopté.

6708

1273 = Jos Harnette "A ses"

Getty-Cash 39<sup>00</sup>/

1274 = Ch. Morissette J.C.

Rôle d'éval \* 75<sup>00</sup>

1275 = Mun Aff Mun:

Règlem. 10<sup>00</sup>

1276 = Banque Can Nat

Det Oblig remb d'imp 354<sup>34</sup> 59<sup>59</sup>

1277 = J. Harnette "A ses".

Getty-Cash 9<sup>00</sup>

1278 = Manuf Life Ins Coy

Det Oblig échus 46<sup>00</sup>1279 = D<sup>r</sup>me abbais & alSee-S. Loye 401<sup>20</sup>

1280 = La Cité du Cap.

Remb actures 4215<sup>56</sup>

1281 = Delina Labonte Charest

Det Oblig échus 6<sup>75</sup>/

1282 = La Cité du Cap.

Remb de taxes 75<sup>00</sup>

1283 = Edmond Bergeron Ensq

Voisie = taxes 36<sup>44</sup>

1284 = Romeo Timpin

Sds de secours 16<sup>00</sup>/

1285 = Edouard Bodin

" 11<sup>00</sup>/1286 = P<sup>r</sup> Signeau, laine blancheChevaux 36<sup>00</sup>

1287 = Couisse le Maire Lhei

lues 18<sup>00</sup>/

1288 = Napoléon Potanger

Dis Matériau 25<sup>95</sup>

1289 = H Massicotte &amp; Frères Lhei

" 97<sup>44</sup>/

1290 = L. Baumr &amp; Fils

Linen 29<sup>06</sup>/

1291 = G J. Morel lbe Lhei

papeterie 33<sup>00</sup>/

1292 = La Cie JF Holland

" 19<sup>65</sup>/

1293 = Imprimerie le Palais Ensq

Impressions 29<sup>43</sup>/1294 = J. Gagné Rankin & C<sup>s</sup>Mkt Agroalim 133<sup>22</sup>

1295 = Dr R Bell

Immeubles acc 10<sup>00</sup>

1296 = Dr R Bell

" 8<sup>00</sup>

6708 (suite)

Proposé par l'échevin Aep. Carm

Appuyé par l'échevin Des. Buffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut  
désirés soient acceptés et payés.

Adoptée.

6709.

Proposé par l'échevin S. Buffard

Appuyé par l'échevin L. Desrosés

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faites auprès des autorités du dépar-  
tement des Affaires municipales de l'arr. + 2 mts de bien  
veuoir accorder à cette municipalité un octroi au mon-  
tant de \$ 15,094.60 comme suit : -

Ones pourriture	\$ 7,669.80
✓ vêtements	\$ 1,601.40
✓ chauffage	\$ 2,353.60
✓ eau	\$ 120.50
✓ lumière	\$ 361.50
✓ abri	\$ 2,987.80

pour être distribuée en secours direct par cette munici-  
palité durant le cours du mois de septembre 1936  
aux 482 chefs de famille et leurs 2141 dépendants  
ainsi qu'à 46 personnes vivant seules formant  
un total de 2669 nécessiteux, tous de cette  
municipalité.

Adopté.

6710

Lecture d'une lettre de M. F. Lagore incluant  
une lettre de M. Ch. Whitehead laquelle je lis comme  
suit : -

Montreal July 8<sup>th</sup> 1936

The Mayor and Council

City of Cap-de-la-Madeleine

Cap-de-la-Madeleine Q. C.

Dear Sirs : -

I am told by Mr. Francois Lagore, K.C.  
three hours that on the evening of the 6<sup>th</sup> July your  
Council unanimously passed a resolution to homologate  
the roll setting the value of the Industrial Properties of  
our Corporation of Cap-de-la-Madeleine at \$ 3,000,000.00

That you are at once going to send this resolution

To the municipal commission for ratification  
 That your understanding arrived at <sup>with</sup> Mr. Lajoie  
 when you met the Municipal Commission in Quebec was  
 that our Corporation would not lay a complaint against  
 the valuation roll for 1937 if same still remains at  
 the valuation of \$3,000,000.00 for our Industrial properties  
 for the year 1937.

This letter will confirm this understanding.

Yours very truly  
 (signed) G.R. Whitehead

GW/c.

Assistant to the President

b211

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué  
 incluant une lettre de l'Hon. F.D. Bourque en date  
 du 4 juillet 1936 accordant un octroi au montant  
 de \$16408<sup>95</sup> pour le mois de juillet 1936.

b212

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin G. Lamy  
 Et résolu que le règlement no-190 soit adopté  
 en l'espèce seulement.

Adopté.

b213

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin Aep. Lavoie  
 Et résolu que la maison René de Cottet,  
 Germain soit avisé par la présente résolution devoir  
 à faire un rapport des opérations de la Corporation de la  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine mensuellement tout  
 comme par le passé, attendu que depuis six mois  
 nous n'avons eu que deux rapports.

Adopté.

b214

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
 Secondé par l'échevin Geo. Bouffard.  
 Et résolu que l'automobile du chef de police  
 devra désormais ne servir qu'aux départements  
 de la police, des incendies et de la Prisons et  
 que copie de cette résolution soit transmise au Chef  
 de Police M. Urcisse Normandin

Adopté

6215

Attendu que vu les circonstances dans les quelles la ville du Cap-de-la-Madeleine se trouve actuellement concernant les intérêts payés à la Banque Canadienne Nationale, il est proposé par l'échevin Alp Devost  
 Appuyé par l'échevin Geo Bouffard  
 Et résolu que le greffier soit autorisé à écrire au bureau chef de la Banque Canadienne Nationale, lui offrant de lui payer un intérêt de 4% sur les découverts et les billets dus à cette dernière.

Adopté.

6216

Proposé par l'échevin Alp Devost.

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard.

Et résolu que toute annonce devant être mise dans les journaux locaux soient soumises aux échevins en conseil et que ces derniers décident dans quel journal ces annonces doivent être mises et quel montant d'argent doit être approprié à cet effet.

Adopté.

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Labriero

Maire

J. Blaumel

Greffier

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 3<sup>me</sup> juillet 1936, a laquelle assemblée étaient présents Mr Honnec le Maire P. Desbiens MM.  
 Es. Hamy, Geo Bouffard, Alp Devost, J. Hardy, L. Desfossés et Alp Casen tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6217

Proposé par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin Alp Casen

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 20 juillet 1936 soit adopté tel que lu, moins le compte de \$75<sup>00</sup> qui reste en suspens.

6/18

1797 - J.A. Béchard ral		Adoptée <sup>37 11 9</sup>
1798 - D <sup>m</sup> des Arcand ral	Loyer S.D. ✓	19 <sup>8</sup> <sub>b</sub>
1799 - M. Lachance	" ✓	175 <sup>00</sup>
1800 - Alp Després	Int Obligat. ✓	8 <sup>35</sup>
1801 - Banque Can Nat.	Gas de Secours ✓	15 <sup>00</sup>
1802 - "	Int Remb Emp. / b6, 970 <sup>48</sup>	
1803 - Otter Wedge	Lechner 1 <sup>e</sup> annd / 365995 <sup>00</sup>	
1804 - Garage Roy & Frère	Gas de Secours ✓	10 <sup>00</sup>
1805 - La Cie JB Holland	App. Gaz /	11 <sup>23</sup>
1806 - Underwood Elliott Fisher	Papeterie /	7 <sup>14</sup>
1807 - Bell Telef Coiy of Canada	" ✓	9 <sup>00</sup>
1808 - Shawinigan W. & L. Coiy	Tel & Mess ✓	36 <sup>16</sup>
1809 - Guibert Côte	Débarquage & Transport / 173 <sup>52</sup>	
1810 - René de Cotrel, Deum Héle	app. ✓	11 <sup>20</sup>
1811 - "	Audition /	60 <sup>00</sup>
1812 - Bureau d'Ensq.	" Spec ✓	60 <sup>00</sup>
1813 - Roy & Sr Pierre	Mutations /	7 <sup>20</sup>
1814 - Jules Roy	Gaz ✓	10 <sup>92</sup>
1815 - Camille Sr Maurice	" ✓	5 <sup>78</sup>
1816 - Edm Boissimauet	Pierre ✓	8 <sup>38</sup>
1817 - P. A. Brun Ensq.	Matériel. ✓	14 <sup>94</sup>
1818 - Prof. Lorranger	" ✓	3 <sup>70</sup>
1819 - Armand Brouillard	" ✓	17 <sup>30</sup>
1820 - H. Massicotte & Frère Léé	Mat. Flammé ✓	91 <sup>16</sup>
1821 - Henri Béiveau	Matériaux ✓	32 <sup>75</sup>
1822 - Amedee Coulombe	Gaz & Indus ✓	16 <sup>51</sup>
	Entretien ✓	13 <sup>8</sup>
	Total	\$ 14,322 <sup>00</sup>

Suggéré par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés

Adoptée

6219

Lecture d'une lettre de M. Robert Parson, délégué  
évaluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se  
lit comme suit:-

Québec le 17 juillet 1936.

M. Robert Parson, délégué  
Liebes

Re = Cop-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec  
me prie de vous informe qu'elle approuve les mi-  
nutes de la séance du 6 juillet 1936 de la  
ville sus-mentionnée

Votre dévoué

Le secrétaire

/g.d.

(signé) Emile Morin

6220

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin G. Bonnard

Et résolu que la permission de M. R.  
Loranger & Frère Enrg pour l'avortement  
d'Orléans au prix de \$ 1<sup>10</sup> le sac de 98 lbs ainsi que pour  
du pain au prix de \$ 1<sup>40</sup> le sac de 100 lbs, pour une  
période de deux mois, soit acceptée.

Adoptée

6221

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Géo. Bonnard

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faite au Département de la Justice  
Provinciale de bien vouloir poser des enseignes pour  
les écoles ainsi qui aux places dangereuses de  
la ville, et aussi faire observer les règlements de  
trafic pour ce qui concerne la vitesse aux entrées  
de la ville

Adoptée.

6222

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Géo. Bonnard

Et résolu que le greffe soit autorisé à

pe mettre en communication avec le Bureau Chef de la Banque Canadienne Nationale et la faire de bien vouloir faire la réduction de 5% à 4% d'intérêt sur tous les billets dus à la Banque, y or la cité; pour ce qui concerne les pecuni.-direct.

Adoptée.

6223

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le règlement no-190 concernant les licences de commerce etc, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Investiture d'une commission pour avouer et son  
lecture d'un avis d'action de J.A. Nadeau

✓ de la correspondance  
Et la peine est levée.

P. Leblanc  
Maire  
J.P. Beaumier  
Bouffard

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée ~~spéciale~~<sup>spéciale</sup> générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 21ème jour du mois d'août 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens MM. L. Lamy Leo Bouffard, J. Hardy & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6224

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 3 août 1936, soit adopté tel que lu.

Adopté.

6225	1323 = J.A. Chervalier & Fils	Remb. taxes	4.15 V
	1324 = Jos. Lassouette, Trés	Secours-D.	3,000.00 /
	1325 = " " "	" "	3,000.00 /
	1326 = " " "	" "	3,000.00 /

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 19 août 1936

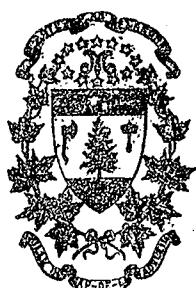
A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## A V I S



Filière No. C3-2a

SUJET:

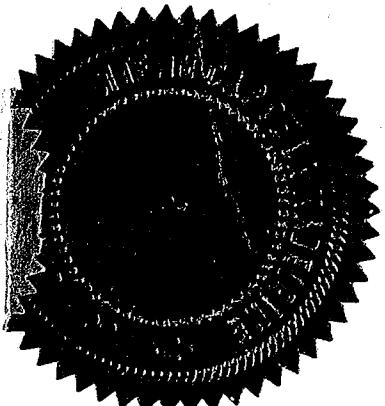
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... Lundi....., le vingt-  
quatrième... jour du mois de août..... de l'année mil neuf cent vingt-six, à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... dix-.....  
neuvième..... jour de... août..... mil neuf cent vingt-six

Voir feuille ci-annexée, laquelle fait partie du présent avis de convocation.

*J. Bedard*  
LE GREFFIER.



se mettre en communication avec le Bureau Chef de la Banque Canadienne Nationale et la pres de bien volonté faire la réduction de 5% à 4% d'intérêt sur toutes les billeteries à la Banque par la cité; et qu'il soit approuvé immédiatement.

Adopté.

6223

Approuvé par l'assemblée. J. Hardy

Approuvé par l'assemblée. M. Tremblay  
1336 CAP-DE-LA-MADELEINE (Le) 10 octobre 1936  
Membres des bureaux de communication, établissements et  
d'entreprises de la cité de la Madeline.

A voté pourvu le Mardi,

Messieurs les éléveurs,

Cité du Cap-de-la-Madeleine

QVANDA

TOUR DE QUÉBEC

UNION PRATIQUE DE

LA CITÉ DU

LA-MADELEINE

NOUVEAU C. 379

SUITE : Avis, avis est pris par les billeteries, goutte d'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité

du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au sein et place ordinaire des services du conseil à

l'Hôtel-de-Ville le ... JUIN..... le .. ATTELÉ.....

des deux derniers jours du mois de ... JUIN..... de l'année millénaire

Chambre de l'assemblée, à cette période de l'année-millénaire

Cité du Cap-de-la-Madeleine

D'une sorte pour servir en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ... JUIN.....

à l'heure approximative, à propos des

affaires de la cité du Cap-de-la-Madeleine, également

généralement connue sous le nom de l'Assemblée

de l'Assemblée générale, régulièrement convoquée par le Maire

ou son greffier, ou autre personne désignée

pour exercer cette fonction, et qui se tient

lundi le trente-decembre mois

à une heure à laquelle l'assemblée était alors réunie

donnent le Maire, le Greffier, le

les Bouffard, J. Hardy & L. Lafontaine, et

formant également partie des propriétaires des

terres.

Approuvé par l'assemblée. J. Hardy

Approuvé par l'assemblée. J. Hardy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 30 juillet 1936, soit adopté tel que lu.

Adopté.

622.5	1323 = J.A. Gheralier & Fils	Remb. taxes	4.15 /
	1324 = Jos. Lanouette, Trés	Secours-D.	3.000. 00 /
	1325 = " " "	" "	3.000. 00 /
	1326 = " " "	" "	3.000. 00 /

Assemblée spéciale convoquée pour les raisons suivantes:

- 1o.- Prendre connaissance de la lecture du procès-verbal et passer toutes résolutions en rapportant au dit procès-verbal.
- 2o.- Prendre connaissance des comptes portés au bureau du conseil depuis la dernière séance offrir les comptes qui ayant portés jusqu'au 24 aout prochain et passer toutes résolutions pour accepter ces dits comptes.
- 3o.- Prendre connaissance de la correspondance produite au bureau du conseil depuis la dernière séance et passer toutes résolutions en rapport avec cette dite correspondance.
- 4o.- Poser des avis de motion concernant des amendements à l'ordre portés aux règlements actuellement en force.

J. Beaumier  
Graffier de la cité.

FB/LB.

Tot résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés & payés.  
adopté.

se mettre en communication avec le Bureau Chef  
de la Banque Canadienne Nationale et la pres de bien  
vouloir faire la réduction de 5% à 4% d'intérêt sur  
l'loan au Bureau sur la cité.

622

故其子曰：「吾父之子，其名也。」

10. अस्ति विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत्  
विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत्  
विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत् विद्युत्

A detailed black and white photograph of a fossilized fish skeleton, likely a coelacanth, displayed horizontally. The skeleton is elongated with a prominent dorsal fin and a deeply forked tail. The bones are clearly visible against a dark background.

dernière assemblée régulière générale du 3 août 1736.  
soit adopté tel que lu. Adopté.

622.5	1323 = J. A. Chevalier & Fils	Remb. taxes	4.15 ✓
	1324 = Jos. Lanoette, Frés	Secours-D.	3.000.00 ✓
	1325 = " " "	" "	3.000.00 ✓
	1326 = " " "	" "	3.000.00 ✓
	1327 = " " "	" "	3.000.00 ✓
	1328 = " " "	" " "Loyers	3.000.00 ✓
	1329 = La C. M. A. Robert Poisson D.	Contingent	90.00 ✓
	1330 = Banque Can. Nationale	Timbres	15.00 ✓
	1331 = J. A. Labelle	"	35.00 ✓
	1332 = Jos. Lanoette	Petty-cash	4.45 ✓
	1333 = La Commission M. de Lue.	Salaires & cont.	83.33 ✓
	1334 = La Municipalité scolaire du Cap. Comm. scol.		21.00 ✓
	1335 = La Commission M. de Lue.	Gont.	20.756 ✓
	1336 = Dr. J. L. Rochefort	Fds secours	13.00 ✓
	1337 = La Municipalité scolaire du Cap. Comm. scol & cont.		73.70 ✓
	1338 = Gîte de foliette	Int. Oblig. échues	32.90 ✓
	1339 = Mr. Pierre Desbiens, "Maire"	Fds secours	51.10 ✓
	1340 = Alphonse Hébert	Alarme	6.60 ✓
	1341 = Jos Lanoette	Contg.	8.86 ✓
	1342 = Aimé Desroberts	Alarme	2.66 ✓
	1343 = Garage L. Dumont	"	10.00 ✓
	1344 = P. V. Ayotte	Papeterie	3.00 ✓
	1345 = Fernando Cratte	Gont.	2.00 ✓
	1346 = Armand Brouillard	App.	6.72 ✓
	1347 = G. A. Gouin, Enrg.	Alarme	16.75 ✓
	1348 = Rocheleau & Frère	App.	25.10 ✓
	1349 = Garage Lefebvre	"	0.50 ✓
	1350 = Gustave Gatellier	Assurances	14.88 ✓
	1351 = T. J. Moore & Co. Ltd.	Papeterie	13.80 ✓
	1352 = La Cie J. B. Rolland & Fils	"	7.43 ✓
	1353 = The Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Eclair & Alarme	314.88 ✓
	1354 = The Bell Telephone Co. of Can.	Tel. Loyers-mess.	33.65 ✓
	1355 = Jos. Gauvin & Fils	Cuisards	48.64 ✓
	1356 = Loranger & Frère Enrg.	Ch. nourr.	9.90 ✓
	1357 = Trésorier de la Province	Gont.	5.09 ✓
		Parcours pour l'échéance	
		La Ligue	
			\$16,161.25

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés & payés. Adopté.

6226

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué, en date du 8 août 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

9327

Québec, le 4 août 1936

M. Robert Poisson, délégué

Québec, Q.Z.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec, à sa séance en date du 17 juin 1936 a pris en considération la plainte portée par la Consolidated Paper Corporation contre la résolution no. 6136 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, en date du 6 mai 1936 se rapportant à l'évaluation des propriétés de ladite compagnie.

A la suite d'un projet d'entente entre les procureurs de la compagnie et les membres du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, la Commission municipale de Québec a ajourné sa décision dans cette affaire.

Le conseil de la cité du Cap de la Madeleine, par sa résolution no. 6194, a abrogé ladite résolution no. 6136 du 6 mai 1936 contre laquelle la compagnie avait porté plainte et par sa résolution no. 6195, a donné une évaluation aux propriétés de la compagnie. La Commission municipale me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les deux résolutions nos. 6194 et 6195 du six juillet 1936 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine et qu'elle approuve l'homologation du rôle d'évaluation de ladite cité, suivant les dispositions de cette résolution no. 6195.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,

EM/RS

(signé) Emile Morin

6227

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué, en date du 8 août 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5789-b.

Québec, le 4 août 1936

M. Robert Poisson, délégué

Québec, 32.

Cher monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 20 juillet 1936 du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, avec les exceptions suivantes:-

(1) L'approbation de la résolution no. 6215 concernant la question du taux de l'intérêt payé à la Banque Canadienne Nationale est suspendue;

Je ne crois pas que la cité du Cap de la Madeleine doive aucun montant à la Banque actuellement à l'exception des sommes empruntées pour les fins de la distribution des secours directs, et en ce qui concerne ces derniers emprunts, à la suite des représentations de la Commission municipale de Québec, le taux de l'intérêt qui était chargé pour les dits emprunts dans les municipalités en défaut a été réduit à cinq pour cent (5%).

Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable de demander au conseil d'adopter une autre résolution exposant plus clairement ce qui est demandé à la Banque?

(2) L'approbation de la résolution no. 6216 est suspendue car la Commission municipale est d'opinion que cette résolution, telle que rédigée pourrait retarder considérablement dans certains cas, la promulgation des règlements lorsque cette promulgation doit se faire au moyen d'un avis public à être publié dans les journaux.

La Commission est d'opinion que le conseil en ce qui regarde les avis à être publiés dans les journaux pour donner suite à une disposition de la loi, devrait décider, dès maintenant, dans quels journaux les dits avis seront publiés après entente avec les propriétaires de ces journaux sur les prix qui seront payés par la ville pour les avis.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

EM/RC (signé) Emile Mocin

6228 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, en date du 8 août 1936, incluant une lettre de l'Honorable J. D. Bouchard en date du 31 juillet 1936, laquelle nous accorde un octroi de \$ 14,427.80 pour le mois d'août 1936.

6229 Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
Est résolu que ce conseil pour faire suite à la lecture d'une lettre en date du 19 août 1936, transmise par le conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, accorde par la présente au dit conseil une page d'annonce au prix de \$ 20.00  
Le Maire et le Trésorier sont par la présente résolution autorisés à signer un chèque à l'ordre du dit conseil pour le montant stipulé plus haut.

Adopté.

6230 Proposé par l'échevin G. Bouffard  
Appuyé par l'échevin J. Hardy  
Est résolu que conformément aux dispositions de la loi des Chemins de Fer (Statuts Réfondus du Canada, chap. 170, section 373 ss 2), ce conseil accorde la demande faite par The Bell Telephone Co. of Canada, par sa lettre en date du 19 août 1936 pour l'ération et le maintien du réseau téléphonique aux endroits indiqués par le plan y annexé et que ce conseil nomme par la présente, le contre-maître de la Voie pour surveiller les travaux et dont l'approbation lie la conseil.

Adopté.

6231 Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin J. Hardy  
Est résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une requête signée par plusieurs propriétaires intéressés, prie la Commission scolaire des Trois-Rivières de bien vouloir donner une entrevue à ce conseil avec la dite Commiss-

sion scolaire et ceci dans le plus court délai possible.

Adopté.

6232

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance d'une lettre en date du 21 août 1936, signée par M. Emile Babin prie ce dernier d'être informé, que le conseil est bien favorable au projet de prolongation et qu'il sera en mesure de prendre une décision finale après une entrevue avec les autorités Provinciales.

Adopté.

6233

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Zu attendu qu'une demande a été faite à ce conseil par les personnes ci-après nommées pour obtenir l'autorisation de se former en association sous le nom de "Club National" dans un but de récréations, d'exercices physiques et de délassement pour l'esprit et le corps et pour toutes fins utiles aux soussignés, avec siège d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en conformité au chapitre 257 R. & Z. 1925.

Zu attendu que ladite demande a été signée par les personnes suivantes:

Louis Laurent, Pres.

Les Rivard, 3<sup>e</sup> cons.

J.A.A. Girard, Vice-pres.

Henri Phiffrault 4<sup>e</sup> "

Henri Benest, 2<sup>e</sup> " "

Eugène Babin 5<sup>e</sup> "

Paul Emile Houle, Sec.-pres.

Martial Arseneault 6<sup>e</sup> "

Paul E. Loranger, 1<sup>er</sup> Cons.

(et autres)

Gérard Vigneau 2<sup>e</sup> "

Zu attendu qu'il est opportun d'accéder à la dite demande;

Zu l'autorisation et le consentement de ce conseil, prévu par ledit chapitre 257 R. & Z. 1925 soient accordés aux dites personnes de se former en Association sous le nom de "Club National" pour les fins ci-dessus mentionnées, aux con-

ditions et termes prévus par le dit chapitre 257  
S.R.Q 1935.

*Adopté.*

6234

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance du contrat de la Three Rivers Traction et vu que ce dit contrat est expiré depuis février 1936, prie cette dite Compagnie Three Rivers Traction de rencontrer le conseil pour le renouvellement du dit contrat.

*Adopté.*

6235

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Affaires Municipales de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de ~~contre~~ \$ 18,114.<sup>45</sup> comme suit:

Pour nourriture \$ 9,487.75

" vêtements \$ 1,965.00

" chauffage \$ 2,926.50

" lumière \$ 362.25

" eau \$ 120.75

" abri \$ 3,252.20

pour être distribués par cette municipalité en secours direct durant le cours du mois d'Octobre 1936, aux 483 chefs de famille et leurs 2092 dépendants ainsi qu'à 45 personnes vivant seules formant un total de 2620 nécessiteux tous de cette municipalité.

*Adopté.*

6236

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil prie Monsieur U. W. Rousseau, M.P. d'accepter ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa réélection comme député dans le comté de Champlain.

Ce conseil prie M. Rousseau de compter

sur la coopération entière de ce conseil pour tout ce qui concerne la bonne administration de la Cité et de la Province.

*Adopté.*

6237

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil prie l'Honorable Monsieur Maurice Duplessis d'accepter ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élévation au poste de Premier Ministre de cette Province.

*Adopté.*

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

*P. Desbiens*

Maire

*J. Blaumier*

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions mardi le 31<sup>me</sup> jour du mois de septembre 1936, à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire P. Desbiens, M.M. Ls. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés et Alp. Baron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6238

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du 24<sup>me</sup> août 1936, soit adopté tel que lu.

*Adopté.*

6239

1358 = J. X. Pare.

Voirie acc.

\$ 7.75

1359 = Eug. Desaulniers

Int Oblig. échéues

0.85

1360 = Ernest Poulin

" " "

0.45

9.05

1361 = Louis Barrasin	Int. oblig. échues	6.25	✓
1362 = J.A. Beshrs & Al.	S.D. loyers	550.80	✓
1363 = Moïse Légnac	Cont.	1.30	✓
1364 = I.D. Lévesque	S.D. loyers	14.20	✓
1365 = Jos. Lanouette	Petty - cash	13.40	✓
1366 = Charles Rochefort	Cont.	10.60	✓
1367 = L'Avenir du Cap	"	4.50	
1368 = Garage Royer & Fils	App. voirie	6.60	✓
1369 = Nap. Loranger	Mat. divers	3.15	✓
1370 = H. Massicotte & Fils Ltée	Ag. mat.	42.33	✓
1371 = Imprimerie St-Patrice Enrg.	Papeterie ch.	9.45	✓
1372 = La cité des Trois-Rivières	Ramonage	2.45	✓
1374 = Napoléon Roy	alarme	4.75	✓
1375 = Édmond Bergeron	Ag & Epiols	2.52	✓
1376 = Rocheleau & Fils	auto. chef.	22.00	✓
1377 = Shawinigan W. & P. Co.	énergie	153.07	✓
1378 = Bureau d'Enrg.	mutations	2.80	✓
1379 = Jules Roy	auto. chef.	5.67	✓
1380 = R. Loranger & Fils Enrg.	incendie	6.72	✓
1381 = (Arthur Boisvert) D'Chas Demets <sup>nd</sup>	fds de secours	2.50	✓
1382 = Mc Call Frontenac Oil Co.	voirie app.	8.65	✓
1383 = Oren Wedge	Al & ref.	11.00	✓
1384 = J.D. Garneau	fds de secours	4.00	✓
1385 = Norwich Union Fire Ins.	assurances	19.20	✓
1386 = H.B. Johnston	hygiène	10.80	✓
1387 = Amédé Goulombe	H.de.V. ent.	1.07	✓
1388 = Roy & St-Pierre	auto. chef.	11.61	✓
1389 = Médéric Boisvert	cont.	5.00	
	Total	\$ 945.44	

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés & payés.

Adopté.

6240

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué en date du 24 août 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:

5799-b.

Québec, le 19 août 1936

Monsieur Robert Poisson, délégué

366 rue Saint-Cyprien  
Québec.

Re: Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me prie de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 3 août 1936, de la cité susmentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin :

6241 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué, en date du 5 septembre 1936, incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

5789-b.

Québec le 4 septembre 1936

Monsieur Robert Poisson, délégué,  
366 rue Saint-Cyprien,  
Québec.

Re: Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 24 août 1936 de la cité susmentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6242 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant copie d'une lettre adressée à M. J. A. Nadeau et à laquelle est jointe copie d'une résolution lesquelles se lisent comme suit:

9430

Québec, le 20 août 1936

Monsieur J. A. Nadeau,  
Cap-de-la-Madeleine.

P. 2.

Monsieur,

Je vous transmets, ci-annexée, copie certifiée d'une résolution de la Commission municipale de Québec.

Cette résolution parle par elle-même.

Votre tout dévoué  
Le secrétaire  
(signé) Emile Morin.

Extrait véritable des minutes de la Commission municipale de Québec, séance du 19 août 1936, tenue à Québec, et à laquelle étaient présents :-

Les deux commissaires et le secrétaire pro. tem.

La résolution suivante a été adoptée :-

Il est résolu que monsieur J. A. Nadeau, manufacturier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé, conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi de la Commission municipale de Québec (22 George V, chapitre 56, 23 George V, chapitre 50, section 4 et 24 Georges V, chapitre 35, section 2), à se pourvoir par action devant les tribunaux compétents contre la cité du Cap-de-la-Madeleine pour lui réclamer les dommages au montant de \$ 2,234.55 qu'il prétend lui avoir été causés à la suite d'un incendie qui a endommagé la propriété qu'il possède en ladite cité, le 19 juillet 1936.

(initiale) E. M.  
secrétaire.-

Québec, le 20 août 1936.

6243

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que le greffier soit autorisé d'autoriser la Shawinigan W. & G. Co. de poser une lampe sur la rue St-Brs-Borromée en face du No-11 de ladite rue.

Adopté.

6244

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que l'application pour le service d'un moteur 1½ cheval vapeur, pour le fonctionnement du système d'alarme, signée par le greffier dans le cours du mois d'août soit par la présente résolution ratifiée pour signa-

ture.

Adopté.

6245

Proposé par l'échevin Alp. Caron

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à acheter sept (7) casques de pompiers au prix de \$6.60 chacun.

Adopté.

Le Maire ordonne le huis-clos pour 10 minutes.

6246

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que monsieur Jude Toupin

Hmots en intit. soit engagé comme troisième gardien des pompes au  
tenu de <sup>x m. m. Vaugois Ricard restant en fonction au prix de \$15. par semaine x</sup> la  
prix de \$15.00 par semaine chacun. Les heures de travail seront dorénavant de 8 heures chacun comme suit: 8 hre A.M. à 4 hre P.M.; 4 hre P.M. à Minuit A.M.; et minuit A.M. à 8 hre A.M. Monsieur Vaugois restera en fonction le jour et les deux autres feront les deux autres quarts. Toutes résolutions antérieures concernant les salaires actuellement payés sont rescindées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

6247

Avis de motion

Je, soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, je proposerai et soumettrai à ce conseil un Règlement intitulé: "Règlement pour amender la subdivision des arrondissements de rotation pour fins de rotation à l'Assemblée législative."

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cité.

6248

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que Son Honneur le Maire et l'échevin Louis Lamy soient délégués à Québec pour obtenir divers travaux, discuter le

taux d'intérêt à la Banque, secours direct, et règlement pour les médecins et l'affaire de M. J. A. Nadeau, et que M. U. W. Rousseau, M.P.P. soit prié d'être présent avec la délégation et que copie de la présente lui soit transmise.

Adopté.

6249

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que la présente séance soit ajournée à lundi le 14 septembre prochain.

Adopté.

Et la séance est ajournée

P. Desbiens

Maire

J. Beaumier  
Greffier.

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance du 8 septembre 1936 lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, lundi le 14ième jour de septembre 1936 et à cequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens, M.M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, J. Hardy, L. Desfosses & Alp. Baron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6250

1390 = Banque C. Nationale

Chômage C. \$3,349.26

1391 = " "

Cont. 0.80

1392 = René de Gobret, Ferron & Cie

Audition ✓ 40.00

1393 = T. J. Moore & Cie

Papeterie ✓ 6.85

1394 = A. Beaumier & Fils

Auto. chef. ✓ 22.59

1395 = Carmel Vaillancourt

Ag. salaires 38.00

1396 = Rodolphe Bedard

Aliénés ✓ 10.00

1397 = Armand Brouillard

Auto. chef. ✓ 4.99

1398 = Henri Béliveau

T. App. ✓ 1.10

1399 = Francis Hankin Co.

Aqueduc ✓ 14.58

1400 = Pierre Desbiens, "Maire"

Fds secours 85.16

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6251 Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, incluant un chèque au montant de \$13,180.<sup>65</sup> étant pour la réclamation du mois de mai 1936.

6252 Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué, incluant un chèque au montant de \$18,599.<sup>00</sup> étant pour la réclamation du mois d'avril 1936.

6253 Pour faire suite à lettre de M.M. Noël Tanguois et Henri Picard, la résolution suivante est soumise et adoptée:

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que M. Bordelais soit autorisé à faire faire les réparations nécessaires au réservoir.

Adopté.

6254 Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin J. Hardy  
Et résolu que ce conseil décide d'attendre les événements dans le cas de l'avis d'action de M. J. A. Nadeau, le tout suivant les conseils de la commission municipale donné aux membres de ce conseil qui se sont rendus à Québec la semaine dernière.  
L'échevin Bouffard dissident.

Adopté.

6255 Proposé par l'échevin Alp. Baron  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
Et résolu que M. Willie Dargis soit réinstallé dans ses anciennes fonctions comme homme d'écurie; et ce au salaire de \$12.00 par semaine.

Adopté.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières soit par la présente avisé à voir à prendre charge des quelques familles qui nous sont venues des Trois-Rivières ces derniers temps et pour lesquelles nous ne pouvons rien faire pour leur fournir la substa-  
tance étant donné qu'elles ne peuvent pas être admises sur la liste des nécessiteux de cette Cité.

Si une décision n'est pas prise à leur sujet dans les prochains 3 jours, ce con-  
seil se verra dans l'obligation de reconduire ces familles aux Trois-Rivières.

*Adopté.*

6257

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alc. Caron

Et résolu que copie du Procès-verbal de chaque séance du Conseil soit transmise au Maire et aux Echevins dans les trois jours qui suivront chaque séance.

*Adopté.*

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Perreault  
Maire  
J. Beaumont  
Truffier.

Lundi le 21 sept 1936, l'assemblée n'a pas été tenue faute de quorum, les échevins Bouffard + Caron ont ajourné ladite assemblée au lundi le 28 sept 1936 à l'heure P.M.

J. Beaumont  
Truffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine:

A un ajournement de la séance régulière du 21 septembre 1936 laquelle séance n'a pas eu lieu faute de quorum et qui avait été ajour-

néi par les échevins G. Bouffard & A. Caron, lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 28 septembre 1936 et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens, M.M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, J. Hardy, L. Desfossés & Adp. Caron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6258

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les procès-verbaux de l'assemblée régulière générale du 8 septembre 1936 ainsi que de l'ajournement en date du 14 septembre 1936, soient adoptés tels que sus.

Adopté.

6259

1401 = La Cité du Cap

Délégation ✓ 58.15

1402 = Jude Toupin

Aq. salaire ✓ 15.00

1403 = Wilbrod Therrien

Fds. secours ✓ 18.50

1404 = Ministère des Aff. municipales

Avio & rég. ✓ 10.00

1405 = Jos Lanouette

Petty-cash ✓ 2.95

1406 = L'Avenir du Cap

Listes E. P. ✓ 18.40

1407 = Emile Julien

Éclairage ✓ 7.38

1408 = Carmel Vaugeois

Aq. salaires ✓ 8.51

1409 = Francis Hankin & Co. Ltd.

C. Mat. ✓ 51.39

1410 = " "

Eg. & puisards ✓ 31.05

1411 = Shawinigan W. & P. Co. Ltd.

Ecl. & énergie ✓ 467.61

1412 = P. A. Guérin

Voirie app. ✓ 1.35

1413 = H. Massicotte & Frère Ltée

C. Mat. ✓ 85.88

1414 = Wildy St. Coy

Chaudrage ✓ 5.50

1415 = Guérin Lumber Coy Ltd

Bacs ✓ 2.00

1416 = Harvey Mireault

Alarme ✓ 15.10

1417 = Bell Telephone Coy of Can.

Tel. Loyers mens. ✓ 30.10

1418 = Nap. Lorranger

Voirie cont. ✓ 20.40

1419 = Roy & St-Pierre

Gaz auto-chef ✓ 5.67

1420 = Jules Roy

Gaz & Huile ✓ 7.64

1421 = Pharmacie Perreault

Cont. ✓ 13.24

1422 = Garage Royer & Frère

Voirie & App. ✓ 4.68

1423 = Josephat Langervin

" cont. ✓ 32.00

✓ 913.22

Montant rapporté \$13.22  
 Auto-chef 18.95  
 " " 13.67  
 Fds secours 71.28  
 Total \$ 1,017.12

- 1424: Jean Louis Rousseau  
 1425: Armand Brouillard  
 1426: P. Desbiens, Maire

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
 Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
 Et résolu que les comptes tels que plus-haut décrits soient acceptés & payés.

Adopté.

6260

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que le Trésorier soit avisé de faire remise d'un montant de \$ 30.00 à même le chèque de \$ 38.00 à l'ordre de M. Vaugois et de créditer la balance dans la caisse municipale, vu que M. Vaugois s'était offert de travailler pour le prix de \$ 15.00 par semaine à M Poisson, Délégué.

Adopté.

6261

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson en date du 17 septembre 1936, incluant une lettre de l'Honorable William Tremblay, ministre du Travail accordant à cette municipalité un octroi de \$ 15,094.60 pour le mois de septembre 1936.

6262

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, Délégué en date du 18 septembre 1936, incluant une lettre de M. Émile Morin, laquelle se lit comme suit:  
 5789-b. Québec, le 15 septembre 1936  
 Monsieur Robert Poisson, délégué,  
 366 rue Saint-Cyrille,  
 Québec.

Re: Cap-de-la-Madeleine  
 Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 8 septembre 1936 de la cité susmentionnée.

Votre dévoué  
 Le secrétaire  
 (signé) Émile Morin.

6263

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le greffier soit autorisé à ne pas procéder à la vente, tel qu'édicte par la loi 24 Geo. V, chap. 11, à l'exception cependant de ceux qui n'ont pas satisfait aux paiements annuels fixés par un jugement de la Cour Supérieure; la présente résolution dégage la responsabilité personnelle du greffier en rapport avec cette dite vente obligatoire en premier lieu mentionnée.

Adopté.

6264

Proposé par l'échevin G. Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que M. M. Henri Beaumier, Delphine Turbide et Simon Lapointe soient nommés évaluateurs pour la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1937. Ils devront cependant, avant de procéder à la dite révision du dit rôle, s'entendre avec les membres du Conseil quant au travail à être fait.

M. Henri Beaumier est par la présente nommé Président à raison de \$0.50 de l'heure et les autres évaluateurs seront payés à raison de \$0.40 de l'heure. Le Président des évaluateurs est par la présente autorisé à se nommer un secrétaire d'évaluation, lequel sera payé \$0.40 de l'heure.

Adopté.

6265

Proposé par l'échevin A. Caron  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre la propriété située sur la rue Alice et portant le no.<sup>de ville</sup> 22, et le numéro de cadastral 112-52 à M. Primat Marchand pour le prix de \$250.00 comptant quitte de toutes taxes municipales et scolaires dues au 26 septembre 1936.

Le Maire et le greffier sont autorisés

à signer un contrat de vente lequel sera préparé par le notaire Paul Boucher.

Adopté.

6266

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire faire les entrées d'eau et d'égout à M. Antonis Lafond, Rue St. Valère et que le Contre-Maître de l'aqueduc soit avisé en conséquence.

Adopté.

6267

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Dépt. des Affaires ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité, un octroi au montant de \$ 16,720.90 comme suit:

Pour nourriture	\$ 7,847.60
" vêtements	\$ 1,623.00
" chauffage	\$ 3,403.20
" eau	\$ 124.00
" lumière	\$ 372.00
" abri	\$ 3,351.00

pour être distribué en secours direct par cette municipalité au cours du mois de novembre 1936 aux 496 chefs de famille et leurs 2163 dépendants ainsi qu'à 46 personnes vivant seules formant un total de 2705 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6268

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre la maison située au numéro 10 de la rue St-Pierre pour le prix de \$100. quitte de toutes taxes municipales et scolaires au 26 septembre 1936.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer un contrat de vente, lequel sera

préparé par le Notaire Paul Boucher.

Adopté.

6269

Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai un règlement intitulé :

"Règlement pour établir des chemins doubles dans les limites-nord de la Cité."

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-huitième jour du mois de septembre 1936

(signé) Josephat Hardy

Échevin de la Cité.

6270

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le règlement no 191 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adopté.

6271

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que Mtrs. L. Pinsonneault et François Lajoie comme avocat-conseil soient autorisés à comparaître pour la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine dans la cause J.A. Nadeau, Demandeur vs La Corporation de la Cité, Défenderesse, et faire les procédures nécessaires pour défendre la cause devant les tribunaux. En amendement,

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Secondé par l'échevin A. Caron

Que la Cité prenne un arrangement à l'amiable avec le Demandeur au lieu de plaider.

Le vote sur l'amendement :

Totent pour : Geo. Bouffard, Alc. Caron.

Totent contre : L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés

Le vote sur la résolution :

Totent pour : L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés

Voté contre : les Bouffard, A. Carson.  
L'amendement est rejeté et la résolution principale adoptée sur division.

*Adopté.*

Lecture de la correspondance.

Et la peine est levé.

*P. Desbiens*

Maire

*J. Beaumont*

Greffier.

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6277

Nous prions nos évaluations pour la révision du rôle 1937 jurons de remplir avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de notre charge au meilleur de notre connaissance.

Ainsi Dieu nous soit en aide

Assemblée devant moi au *H. Beaumont*  
Cap-de-la-Madeleine ce *Septembre 1936*  
vingtième jour du mois de  
*Septembre 1936* *Louis Martel*

*J. Beaumont*

*Greffier*

*Simeon Lapointe*

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des personnes lundi le *5<sup>e</sup>* juillet du mois d'octobre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Mr Horneur le Maire P. Desbiens M.M. Louis Lamy, les Bouffard Joseph Hardy, Léon Desfossés et Alphonse Carson. Ainsi échussons formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6273

Proposé par l'échevin Aep. Caron  
Appuyé par l'échevin Geo Briffard

Et résolu que le procès-verbal de l'ajournement de la séance régulière du 21 septembre 1936 tel quel est en date du 28 septembre 1936 soit adopté tel que lu.

Adopté

6274

1427 = Banque Can. Nationale	Dts & remb. imp. 47196. <sup>49</sup>
1428 = Joseph Lannette & réserv.	✓ 50 <sup>10</sup>
1429 = Bureau d'Ensq.	Mutations ✓ 2 <sup>45</sup>
1430 = E. Journe	Éds de Sec. ✓ 6 <sup>17</sup>
1431 = Edm. Boissonnault	Énergie etc ✓ 8 <sup>70</sup>
1432 = Rocheleau & Frère	Matériaux ✓ 2 <sup>20</sup>
1433 = Arthur Doreet	Chauffage ✓ 6 <sup>00</sup>
1434 = Armand Brouillard	-Baz- ✓ 1 <sup>00</sup>
1435 = Napoléon Roy	Bous Manuf. ✓ 19 <sup>2</sup>
1436 = Wildy Sr Cys	Chauffage ✓ 22 <sup>50</sup>
1437 = Henri Béliveau	Baz & triv. ✓ 13 <sup>24</sup>
1438 = La Revue Municipale	Journaux ✓ 10 <sup>00</sup>
1439 = Émile Julien	Éclairage ✓ 7 <sup>12</sup>
1440 = Napoléon Loranger	Matériaux ✓ 9 <sup>62</sup>
1441 = Alfred Brenier	✓ ✓ 2 <sup>00</sup>
1442 = Bûcherneau Ségrégoise	Éds de Sec. ✓ 2 <sup>20</sup>
1443 = R. Loranger & Frère Ensq.	Chevaux ✓ 8 <sup>50</sup>
1444 = Arthur Beaudin val	Salaires ✓ 96 <sup>20</sup>
1445 = C. Desbiens "mari"	Éds de Secours ✓ 50 <sup>15</sup>

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6275.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le brefhei soit autorisé à demander des permissions pour du charbon Buck Weat Welsh No. 2, quantité approximative 50 Tonnes, les permissionnaires devront faire des échantillons, ils devront aussi composter les prix pour du Stone + Chestnut, quantité approximative 4 Tonnes.

Adopté.

6276.

Proposé par l'échevin J. Hardy  
approuvé par l'échevin Aep. Lam

Il est résolu que le breflier soit autorisé à demander des promessions pour de l'avoine criblée de l'ouest et de l'avoine canadienne et ce pour une période de 2 mois, les dites promessions devant aussi inclure des prix pour du poiv, pour la même période.

Adopté.

6277

Lecture d'une lettre de M. Robert Gosselin Délégué incluant un <sup>chèque</sup> au montant de \$ 18114<sup>45</sup> étant pour les dépenses prévues pour le mois d'octobre 1936.

6278

Lecture d'une lettre de M. Robert Gosselin Délégué incluant une autre de M. Emile Marin laquelle se lit comme suit:-

5189<sup>0</sup>

Québec le 21 septembre 1936

M. Robert Gosselin délégué

Québec C. Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 14 septembre 1936 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine avec les exceptions suivantes:-

-1- L'approbation de la résolution No - 6753 est suspendue jusqu'à ce que vous nous soyiez procuré un estimate du coût des travaux projetés.

-2- L'approbation de la résolution No - 6755 est également suspendue.

Le conseil par sa résolution No - 5186, en date du 29 mai 1933, avait engagé une personne pour avoir son des écrits.

M. Dartois que l'on engage aujourd'hui sera-t-il un employé additionnel qui doit-il remplacer M. Bust qui avait été engagé en 1933 ?

S'il doit remplacer M. Bust, la Commission municipale de Québec, avant d'approuver la destination de cet employé, désirerait en connaître les raisons.

Votre tout devoué

Le secrétaire

(signé) Emile Moin

ÉM/R.C.

6779

Attendu que Monsieur Ramel Buisst, le préposé au soin des chevaux, ne donne plus satisfaction dans le travail qu'il a à exécuté. Il est en conséquence proposé par l'échevin à Caton

Appuyé par l'échevin Béo Bonfard

Il est résolu que Monsieur Ramel Buisst soit remplacé par Monsieur Wellie Dargis au prix de \$12<sup>e</sup>, et toutes résolutions antérieures se rapportant au salaire et à l'engagement de Monsieur Buisst soient récindées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

6780

Attendu que l'Association des médecins du Cop-de-la-Madeleine a envoyé une résolution au Conseil pour la prié de verser la somme d'un dollar par mois, pour chacun des chefs de famille qui sont sur le secours direct.

Attendu que depuis quelque temps la cité du Cop-de-la-Madeleine s'est vue dans l'obligation de fournir le nécessaire concernant la maladie et fourni à diverses reprises des médicaments et que les médecins eux-mêmes, ne pouvaient continuer à fournir leur temps et leurs argent à soigner des familles nécessiteuses sans remunération aucune.

Attendu que la cité, par la situation financière dans laquelle elle se trouve, se voit dans l'impossibilité de continuer à faire ces dépenses et l'obligation à la demande de l'Association des médecins En conséquence

sur proposition de l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin B. Bonfard

Il est résolu que la Cité du Cop-de-la-Madeleine pre le dépassement du chômage de leur employ accorde à cette municipalité une augmentation de \$1<sup>e</sup> par famille, par mois, laquelle

sera versée aux fonds de l'Association des Médecins pour qu'ils puissent être dédommages, en partie, des soins et médicaments qu'ils procureront aux chômeurs nécessiteux et par lai soulageront un peu la misère et la maladie.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre du Travail et à notre Député M. W. Rousseau M.P.P. avec prière à ce dernier de faire tout en son pouvoir pour obtenir notre humble et légitime demande.

*Adopté*

6781

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine a actuellement au delà de 475 chefs de famille sans emploi et que des travaux de routes seraient urgents;

Attendu que la route 2 passant par la rue Notre-Dame, principal axe de la cité, est en très mauvais état et qu'un revêtement d'asphalte ou d'aménagement serait d'une grande nécessité. Il est en conséquence proposé par l'échevin L. Bonnard

*Appuyé par l'échevin L. Desfossés*

Il résolu que le Gouvernement de la Province soit prié d'accorder à cette municipalité un octroi pour le revêtement de la Rue Notre-Dame (Route 2) en aménagement en asphalte sur le parcours de la dite Rue Notre-Dame à partir de l'entrée Nord-Est de la Cité à aller aux ponts St. Maurice.

Une copie de la présente soit transmise au Ministre des Travaux Publics et à notre député M. W. Rousseau M.P.P. avec prière de faire l'impossible pour obtenir les travaux ci-haut mentionnés.

*Adopté*

6782

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine depuis plusieurs années après la fermeture de sa principale industrie, la Consolidated Paper Corporation a été une des villes les plus affectées de la province par le chômage, au point qu'en 1933 elle fut sans la tutelle de la Commission Municipale de Québec;

Attendu que depuis un an, une moyenne d'au-delà de 15000, par mois a été distribuée en secours direct aux nécessiteux qui sont au-delà de 2500,

Attendu que les gouvernements fédéral et provincial ont conclus des ententes pour remèdes au chômage en instituant des travaux remédiateurs, et que un montant avait été voté pour la réparation de la route 19 dans les limites de la cité, et que ce genre de travail ne donnera de l'ouvrage qu'à une trentaine d'hommes pour une période d'une couple de mois seulement;

Attendu que d'autres villes ont eu des recours pour faire des pâtes publiques;

Attendu que nous avons, dans les limites de la cité, deux excellents sites pour des pâtes publiques, et que les travaux qui y seraient exécutés, avec les octrois du gouvernement, seraient de nature à faire bénéfice d'une manière plus efficace les nécessiteux, vu que ces travaux ne se feront qu'avec de la main-d'œuvre et ceci dans une proposition d'au-delà de 75 pour cent;

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeleine vu sa position financière difficile, se trouve dans une position telle qu'elle ne peut pas engager d'ingénieurs pour faire faire des estimations pour les travaux ci-haut mentionnés. En conséquence par proposition de l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Afp. Caton

Il est unanimement résolu que la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine prie le gouvernement de la Province de Québec d'accorder à la cité du Cap-de-la-Madeleine les subventions nécessaires pour la confection des deux pâtes mentionnées plus haut.

Le conseil demande, de plus, au gouvernement de la Province de Québec de bien vouloir enoyer un ingénieur expert pour faire les estimations de ces dits travaux.

Une copie de la présente soit transmise à M. W. Rousseau M.P.P. avec prière de faire tout en son pouvoir pour faire bénéficier de la manne la plus efficace tous les chômeurs nécessiteux, et nous faire accorder les dits travaux.

Adopté unanimement.

6783

Suggéré par l'échevin S. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Carton

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Ministère du Travail de bien vouloir accorder le montant minimum pour la taxe d'eau des familles nécessiteuses, soit \$<sup>125</sup><sub>10</sub> pas mois; attendu que dans d'autres villes, des montants minimum analogues sont déjà accordés.

Une copie de la présente soit envoyée à l'Honorable ministre du Travail l'Honorable W<sup>m</sup> Tremblay et à M<sup>me</sup> W. Rousseau notre député avec prière d'y apporter tout l'appui qu'ille mérite.

Adopté

6784

Attendu que plusieurs requêtes ont été signées et envoyées au conseil de cette cité par des citoyens des paroisses de St-Louis de France, Mont-Carmel etc., à l'effet de demander le prolongement de la rue St-Laurent avec tunnel sous la voie ferrée.

Attendu que des ententes ont été conclues entre les gouvernements Fédéral et Provinciale pour remédier au chômage, que des travaux pour des confections de routes, soient faits; En conséquence

Il est proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département des Travaux-Publics d'accorder à cette municipalité des octrois pour la confection du dit prolongement de la rue St-Laurent.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre des Travaux Publics et à M<sup>me</sup> W. Rousseau M.P.P. avec prière d'y accorder son appui.

Adopté.

6785

Proposé par l'échevin Georges Bouffard  
Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que la demande de M. Roméo  
Dompni contenue dans sa lettre du 8 septembre 1936  
lui soit accordée par ce conseil

En amendement proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin - - -

Que la résolution soit suspendue pour quelques  
temps.

L'amendement n'ayant pas eu de secondes  
la motion principale adoptée avec la dissidence  
de l'échevin Hardy.

Adopté.

6786

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la Corporation de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine, loue par les présentes  
à la Commission scolaire, les bureaux qu'elle  
occupe actuellement au prix de # 20<sup>00</sup> par mois  
aux mêmes conditions que stipulées dans le  
contrat actuellement existant, lequel expire  
le 31 décembre 1936.

Le Maire et le Breflier sont autorisés à se  
gner un bail avec la Commission scolaire pour  
un an, lequel sera effectif le premier janvier  
1937.

Adopté.

6787

Proposé par l'échevin A. Caron

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la présente séance  
soit adjournée à vendredi le 9 octobre 1936  
pour prendre en considération les listes électo-  
rales provinciales et faire toutes modifications  
qui y a lieu

Adopté

Lecture de la correspondance  
Et la séance est adjournée

P. Dorrien  
Maire  
J. Beaumont  
Breflier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du 5 Octobre, laquelle séance d'ajournement fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions, vendredi le 9 Octobre 1936 et à laquelle ajournement étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens, M. M. Lé. Lamy, J. Hardy et L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6288

Proposé par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la liste électorale provinciale, telle que préparée par le greffier, soit homologuée après que les demandes d'inscription auront été paraphées par le président du conseil, son Honneur le Maire Pierre Desbiens

Adopté.

6289

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Règlement no. 192 soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 19<sup>ème</sup> jour du Mois d'Octobre 1936 à laquelle asssemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens, MM Lé. Lamy, S. Binfard, A. p. Devost, J. Hardy, L. Desfossés & A. p. Eaton tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6890

Ceposé par l'échevin des Bâtiments,  
appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que le procès-verbal de l'assemblée  
générale générale du 5 octobre 1936 ainsi que celui de  
l'ajournement en date du 9 octobre 1936 soient adoptés  
tels que lus.

Adopté. 3108

6891

1446 - Jrs Lannest "Prés"

Petty-cash

6<sup>08</sup>

1447 - ✓ ✓

Fds de Secours

100.<sup>00</sup>

1448 - ✓ ✓

Délégation

105.<sup>00</sup>

1449 - ✓ ✓

Petty-Cash

385

1450 - ✓ ✓

Fds de Secours

10<sup>00</sup>

1451 - A Dussault mal

Loyer S.-D. par chèq.

108<sup>60</sup>

1452 - Municipalité scolaire

Vente Prop. Lupien

44<sup>00</sup>

1453 - H Massicotte & Frères Ltée

Matiériaux

6<sup>13</sup>

1454 - Les Montplaisir

Rôle d'évaluation

8<sup>40</sup>

1455 - J Beaumier mal

✓ ✓

167<sup>40</sup>

1456 - Edmond Bergeron

Huile

11<sup>2</sup>

1457 - Harvey Vrants

Bat. Ent

15<sup>3</sup>

1458 - Réal Larivaud

Bois

2<sup>16</sup>

1459 - Nop. Loranger

Matiériaux

15<sup>90</sup>

1460 - René de Coteau Zenon Ltée

Audition

20<sup>00</sup>

1461 - Shawinigan Wsp Cois

Machineries

24<sup>00</sup>

1462 - Henri Auger

Remb Taxe d'eau

/ 125

1463 - L'Avenir du Cop.

Avis

9<sup>00</sup>

1464 - Ernest Guibert

Appareils Rép

37<sup>5</sup>

1465 - Canada Iron Fdrcs Ltd

✓ ✓

3<sup>13</sup>

1466 - Les Spécialités Nationales

Désinfection

98<sup>5</sup>

1467 - Daniel Loranger

Bois

13<sup>12</sup>

1468 - Amédée Cormier

Hôtel de Ville Ent

50

1469 - Mun. scolaire

Vente Prop. Marchand

173<sup>06</sup>

1470 - Jules Roy

"Benzoline"

189

1471 - Henri Beliveau

✓

8<sup>96</sup>

1472 - Guy & Fr Gérin

✓

8<sup>37</sup>

1473 - Mini Aff Municipales

Règlements 19<sup>1</sup> & 19<sup>2</sup>

20<sup>00</sup>

1474 - R. Loranger & Frère Ensq

Chevaux N.

8<sup>50</sup>

1475 - C. Desbiens "Mauré"

Fds. de Secours

48<sup>87</sup>

Total

\$ 884<sup>42</sup>

Ceposé par l'échevin des Parcs

Appuyé par l'échevin Bea Briffard

Est résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6797

Considérant que la Commission scolaire des Trois-Rivières a récemment imposé une surcharge de deux piastres et demi aux élèves étrangers fréquentant les écoles de ladite Commission;

Considérant que la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine ne possède pas d'école supérieure et qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'en construire en raison des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles se trouve la population du Cap-de-la-Madeleine et que par conséquent les écoles élémentaires qu'elle possède ne répondent pas aux aspirations des nombreux parents qui désirent faire de leurs enfants autre chose que des poneys de bois et des porteurs d'eau, et que sont, dans le moment incapables de payer plus que ce qu'ils payaient par les années passées.

Considérant qu'en plus de cette rétribution mensuelle de 1<sup>o</sup> 2<sup>50</sup> par mois, les élèves du Cap-de-la-Madeleine doivent défrayer leurs dépenses de transport et de pension, par un repas par jour, ce que devient très onéreux et rend impossible aux parents pauvres de faire instruire leurs enfants afin que ces derniers puissent occuper des positions prépondérantes dans la vie de la nation;

Considérant que la Commission scolaire et la Ville des Trois-Rivières, non seulement en considération de sa population mais en considération de la population de tout le district, a bénéficié de nombreux octrois de toutes sortes du Gouvernement et que maintenant elles veulent tout garder pour le seul bénéfice des enfants des Trois-Rivières,

Considérant de plus que la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine et ce conseil, ont fait des démarches et des représentations auprès de la Commission scolaire des 3 Rivières en vue d'obtenir pour les élèves du Cap-de-la-Madeleine, fréquentant des écoles des

Trois-Rivières, un traitement égal à ces derniers, alléguant pour raisons que la ville des Trois-Rivières et celle du Cap-de-la-Madeleine ne faisaient qu'un tout, au point de vue commerce et travail, et que, par conséquent il devrait en être de même au point de vue scolaire, mais toutes démarches furent inutiles, En conséquence

Il est proposé par l'échevin Lionel Desfossés

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que ce conseil s'unit à la Commission scolaire pour demander à l'Honorable Ministre de l'Instruction publique, par l'entremise de M. U.W. Rousseau M.P.P. qu'il intervienne auprès des autorités compétentes afin de nous obtenir de meilleures conditions dans les écoles des Trois-Rivières, en octroyant ladite Commission scolaire des Trois-Rivières, ou ce qui serait de beaucoup préférable, en accordant à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine un octroi substantiel afin qu'elle puisse construire une école qui répondrait aux besoins toujours croissant de la gente écolière du Cap-de-la-Madeleine et faciliterait l'instruction d'un plus grand nombre, en même temps que cela contribuerait considérablement à réduire le chômage dans la ville du Cap-de-la-Madeleine.

Une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'à M. U.W. Rousseau le présent de la transmettre à l'Honorable Abéni Paquette Secrétaire Provincial ainsi qu'à l'Honorable Premier Ministre et d'en obtenir la meilleure solution possible.

Adopté.

b793

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Est résolu qu'un montant de \$50<sup>00</sup> soit octroyé à M<sup>me</sup> J.A. Cambray, pour les généalogies et le gros travail qui il a préparé à cette occasion des fêtes du Tricentenaire des familles Rochefeuille secondées par les autres vieilles familles du Cap. M. Cambray s'engage à remettre au conseil 500 exemplaires de sa revue généalogique. Un montant de \$25<sup>00</sup> est aussi octroyé au comité des fêtes

pour dépasser le mont des dépenses dans une telle occasion  
Adopté.

6794

Ce propose par l'échevin A. L. Cason

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Comte-Maitre de l'agendue soit autorisé à faire une nouvelle entrée (2<sup>ème</sup>) de 2<sup>°</sup> à la buanderie Austin, Rue Royale, et qu'il soit par les présentes autorisé à acheter les matériaux nécessaires, à la condition que la Buanderie paye les frais de cette deuxième entrée.

Adopté.

6795

Ce propose par l'échevin B. Buffard

Appuyé par l'échevin A. Cason

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite aussi des autorités du Département du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 19,246.75 comme suit:

Cette somme sera	\$ 9,768.50
✓ chauffage	\$ 3,367.00
✓ vêtement	\$ 2,093.25
✓ eau	\$ 129.50
✓ lumière	\$ 388.50
✓ alibi	\$ 3,500.00

pour être distribué en secours-dîner par cette municipalité au cours du mois de décembre 1936 aux 518 chefs de famille et leurs 2222 dépendants ainsi qu'à 51 personnes vivant seule formant un total de 2791 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté.

6796

Ce propose par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin B. Buffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à vendre à l'encheré publique les portes d'hiver à l'issue de la séance régulière du 7 novembre 1936. Le greffier est prié d'exiger des intéressés une caution solvable pour la période d'entretenir desdites portes.

Adopté.

6291

Ce propose par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le conseil maitre de la Ville  
soit autorisé de faire faire des bureaux pris dans  
la salle des délibérations lesquels devront servir au Dé-  
partement du chômage de cette cité.

Adopté.

6298

Ce propose par l'échevin B. Bonnard  
Appuyé par l'échevin Aef. Carton

Et résolu que les résidents des quartiers  
1 et 2 apres maintes requêtes soumises à ce conseil  
demande à la Shaviniagan W & P. Coij Ltd de bien  
veux considérer de nouveau la possibilité de des-  
servir cette partie de la Cité en passant par les rues  
Alice, Blvd Ste Madeleine et retour par la Rue Roche-  
leau, ce conseil appuie cette dite requête.

Adopté.

6299

Apres l'investiture de deux commissions d'avoir  
suivante R. Lorange & Frère Ensg & Aug Robichaud  
la motion suivante fut passée et adoptée.

Ce propose par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin B. Bonnard

Et résolu que la commission de M.M.  
R. Lorange & Frère Ensg fassent de l'avoine criblé  
de l'Orteil No-2 au prix de # 1<sup>65</sup> le sac de 98 lbs  
pour une période de deux (2) mois soit acceptée.

Adopté.

6300

Ce propose par l'échevin B. Bonnard

Appuyé par l'échevin Aef. Devost

Et résolu que la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine demande au Gouvernement de Québec avec  
le concours du Député de Champlain M<sup>me</sup> W. Rousseau M.P.P.  
de passer une loi à la présente session pour autoriser les  
Municipalités à racheter leurs obligations, au prix  
et en émettre des nouvelles à un taux maximum  
de 3% ou de 4%, ou de réduire de 20% par an le taux des  
intérêts des dites obligations; ceci permettant aux villes  
de réduire leurs budgets.

Une copie de cette résolution pour transmettre

à l'Honorable Premier Ministre et à Monsieur W W Ross  
sean le Député du comté de Champlain à l'Assemblée  
Législative.

*Adopté.*

b301

Proposé par l'échevin A. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Et résolu que attendu que des accidents ou autres maladies urgentes peuvent arriver entre les séances du conseil le président de chaque département respectif soit, par la présente autorisé à faire le nécessaire pour le bon fonctionnement dans chaque cas suivant la loi

*Adopté.*

b302

Attendu que le besoin de main-d'œuvre est urgent dans certains départements pour le bon fonctionnement de la ville;

Attendu que pour remplir ces positions il est nécessaire de pratiquer certaines économies, il est

Proposé par l'échevin A. Devost

Appuyé par G. Briffard et résolu que les salaires hebdomadaires pour les employés ci-dessous mentionnés soient à partir du premier novembre prochain, les suivants

J. D. Beaumer	Batteur	125 <sup>00</sup>
Jos Lannette	Tisseur	25 <sup>00</sup>
J. E. Biron	Ass. à l'as.-Bref	22 <sup>00</sup>
A. Marchand	Commis au Chômage	18 <sup>00</sup>
Arthur Beluden	Preposé au " "	18 <sup>00</sup>
Gilles Baribeau	Constable	20 <sup>00</sup>
Ch. Lepine	-	20 <sup>00</sup>
Panc Bodelean	Ag & Voie	20 <sup>00</sup>
J. T. Beard	chauffeur	15 <sup>00</sup>

Un amendement proposé par l'échevin L. Harry

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Que les salaires restent ce qu'ils sont et attendus le nouveau budget par un ~~accord~~ <sup>accord</sup>

Le vote sur l'amendement

Votant contre = <sup>m<sup>me</sup></sup> Aep Devost Geo Briffard rafp Carson

pour = <sup>m<sup>me</sup></sup> L Harry J. Hardy & L Desfosses

Son Honneur le Maire donne son vote en faveur de l'amendement

Le vote sur la résolution

Votent pour : M.M. A. Devost, S. Briffard et A.E. Lacombe

✓ contre : M.M. H. Hamy, J. Hardy et L. Desfossés

Son Honneur le Maire donne son vote contre la résolution qui est rejetée

Rejeté

6303

Attendu que le nombre de policiers et pompiers n'est pas suffisant pour renouveler les besoins de la ville. Il est proposé par A. Devost et appuyé par George Briffard et résolu qu'un policier soit engagé au salaire de quarante dollars par semaine.

Adopté.

6304

Il est proposé par A. Devost  
appuyé par S. Briffard

Et résolu qu'un collecteur pour la perception de la taxe d'eau soit engagé au salaire de quarante dollars par semaine et qu'un système pour une telle perception soit établi par le trésorier de la ville.

Adopté.

6305.

Attendu que plusieurs locataires sont à l'emploi de la Cité.

Attendu que certains propriétaires sont sans occupant.

Attendu que plusieurs de ces deniers sont versés dans le paiement de leurs taxes.

Il est proposé par : A. Devost

Appuyé par : S. Briffard

et résolu que les propriétaires aient la préférence de l'emploi pour les travaux de voirie et d'agréable sur les locataires.

Adopté

Lecture de la correspondance

Et la peine est levée.

P. Labrèche

Maire

J. Beaupied  
Briffard

## Gouverne de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 2<sup>ème</sup> juillet de novembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents M. Honneur le Maire G. Desbiens M. M. Lamy les. Briffard, J. Hardy, L. Desfossés et Afp. Caron, tous échevins formant quorum sans la présence du maire au fauteuil.

6306.

Suggéré par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Il est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la cité en date du 19 octobre 1936 soit adopté tel que lu.

Adopté.

6301

1476 = Jrs Barwin & fils

1477 = Roy & Fr. Guerre

1478 = Banque Can Nat

1479 = C.H. Baribeau & fil

1480 = Lafond & Sébastien

1481 = J. Lannette "

1482 = Michel Lalancette

1483 = W. Fr Cyr

1484 = Carrière Fr. Maurice

1485 = J. Lemarie

1486 = H. Beaumier fil

1487 = Dme Z. Cadotte

1488 = Gen Wedge

1489 = Pharmacie Perrault

1490 = Dme J. D. Barneau

1491 = J. L. Richerfort M.D.

1492 = G. Desbiens "Maire"

1493 = B. Barakatt & Sons Dme

1494 = M. Brundamour

1495 = May Lavergne

1496 = Dme Eva Chabot

1497 = Aug Robichaud

1498 = Roy & Frère

Bons ✓ 80<sup>00</sup>

Gasoline ✓ 9.18<sup>55</sup>

Int Oblig & Remb Emp ✓ 337226.<sup>55</sup>

L. Des. Cheques ✓ 246<sup>40</sup>

Cont. ✓ 17<sup>75</sup>

Getty-Cash ✓ 15<sup>95</sup>

Alarme ✓ 13<sup>00</sup>

Charbon ✓ 23<sup>70</sup>

Grenne ✓ 7<sup>73</sup>

Paturage ✓ 13.<sup>00</sup>

Evaluation ✓ 36<sup>10</sup>

Fds de Secours ✓ 12<sup>65</sup>

✓ 0<sup>00</sup>

✓ 35<sup>00</sup>

✓ 0<sup>00</sup>

✓ 0<sup>00</sup>

✓ 90<sup>00</sup>

✓ 50<sup>00</sup>

✓ 91<sup>00</sup>

✓ 50<sup>00</sup>

✓ 00<sup>00</sup>

✓ 00<sup>00</sup>

✓ 00<sup>00</sup>

Appareils

	Rapp.	\$ 34,044.18
1499 = Shawinigan W sp. Coop Ltd	éclairage	✓ 319.32
1500 = ✓ ✓	énergie	✓ 154.82
1501 = Bell Telephone Co of Canada	Tel + mess	✓ 31.65
1502 = Richelieu & Gaspésie	Voie app.	✓ 165-
1503 = Naf. Lorraine	Matiériaux	✓ 372
1504 = Canada Iron & Steel	Valve	✓ 1040
1505 = Cie J.B. Holland & Fils	Papeterie	✓ 650
1506 = Imprimerie Sr Patrice Lavoie	Chômage	✓ 36.18
1507 = Henry Rivet	Police Bat. Ent.	✓ 110
1508 = Terres & Forests	Cont	✓ 200
1509 = H. Massicotte & Frères Ltee	Matiériaux	✓ 83.37
	Total	✓ 34,694.89

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin dep. Caron

La résolution que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6308

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

Québec le 21 octobre 1936

M. Robert Poisson, Délégué,  
366 rue Saint-Lynne  
Québec C. Q.  
Cher Monsieur

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 5 octobre 1936 du conseil municipal de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, à l'exception de la résolution No. 6785 dont l'approbation est suspendue jusqu'à ce que vous ayez plus d'informations à son sujet.

Votre très dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6309

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

Québec, le 21 octobre 1936

Monsieur Robert Gosselin, délégué  
366, rue Saint-Cyprien.  
Québec.

Re = Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 5-9-octobre 1936 de la cité susmentionnée.

Votre devoué

Le secrétaire  
(signé) Emile Motin.

6310

Lecture d'une lettre de M. Robert Gosselin, délégué incluant une lettre du secrétaire de la Commission municipale laquelle se lit comme suit:

Québec, le 29 octobre 1936

Monsieur Robert Gosselin, délégué  
366, rue Saint-Cyprien,  
Québec.

Re = Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 19 octobre 1936 avec les exceptions suivantes:

1<sup>e</sup> Les résolutions 6304 & 6305 sont suspendues jusqu'à ce que vous ayiez eu l'occasion de rencontrer les membres du conseil pour avoir plus d'explications à leur sujet.

Votre devoué,

Le secrétaire

(signé) Emile Motin.

6311

Lecture d'une lettre de M. Robert Gosselin délégué en date du 5 octobre 1936 incluant un chèque au montant de \$ 12291.05 étant pour la déclatation du mois de juin 1936 étant la part respective des gouvernements fédéral et provincial.

6312

Lecture d'une lettre de M. Robert Gousson, délégué en date du 27 octobre 1936 incluant un chèque au montant de \$3<sup>00</sup> pour la réclamation additionnelle du mois de juin 1936 et étant la part respective des gouvernements Fédéral et Provincial.

6313

Lecture d'une lettre de M. Robert Gousson, délégué en date du 27 octobre 1936, incluant un chèque au montant de \$14936<sup>65</sup>, pour la réclamation de juillet 1936 et étant la part respective des gouvernements Fédéral et Provincial.

6314

Sugposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le breflier soit autorisé à vendre la jument grise pour le prix \$11<sup>00</sup> à M. Cliche le gardien de la Renardière.

Adopté.

6315

Sugposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le breflier soit autorisé à acheter une coronne de fleur au prix de \$15<sup>00</sup> à l'occasion de la fête de l'armistice que doit se célébrer le 8 novembre prochain.

Adopté

6316

Sugposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance de l'attitude prise par le gouvernement provincial au sujet de l'industrie de Chandler prie l'Hon. Premier Ministre M. Duplessis de faire tout en son pouvoir pour faire opérer, dans le plus court délai possible, la Consolidated Paper Corporation.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Premier Ministre à M<sup>W</sup> Rousseau M.P.P.

Adopté.

6317

Sugposé par l'échevin Aep Caton

Appuyé par l'échevin Geo Bonnard

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à acheter de la maison H. Foster Ltd. 7 casques de pompiers

au prix de \$ 9<sup>75</sup> chaeun.

Adopté.

6318.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que tous les chefs de départements soient avisés qu'aucun achat ne devra être fait sans avoir eu, au préalable, un avis écrit du greffier.

Adopté.

6319.

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la permission de M. Arthur Doreet pour 50 Tonnes app. de Buck Wheat Welsh au prix de \$ 9<sup>75</sup> la tonne soit acceptée.

Adopté

6320

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que la présente séance soit adjournée à lundi le 9 novembre 1936.

Adopté

Lecture de quelques correspondances

Et la séance est adjournée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance régulière générale du 2 Novembre 1936 laquelle séance d'ajournement fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions, lundi le 9 novembre 1936 et à laquelle ajournement étaient présents son honneur le Maire P. Desbiens, M. M. Lamy, Geo. Bouffard, J. Hardy, L. Desfosses & Alc. Caron, tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

6321

Proposé par l'échevin Alc. Caron

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la résolution no 6305

faite et passée le 19ième jour du mois d'octobre 1936, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

*Adopté.*

6322

Proposé par l'échevin J. Hardy,

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que tous les employés qui seront engagés à l'avenir dans tous les départements de la Corporation soient des propriétaires de préférence aux locataires.

*Adopté.*

6323

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu qu'un montant de \$ 500.00 soit offert à Monsieur J.-A. Nadeau en règlement final de sa réclamation au montant de \$ 2,200.00 à condition que la ville retienne le montant de ses taxes de Janvier 1936 et que chaque partie payant ses frais. Il est bien entendu que cette offre est faite sans préjudice à nos droits, mais purement et simplement pour nous exempter des frais et éviter une trop grosse dépense dans un procès.

L'échevin Lamy demande le vote.

Votent pour: G. Bouffard, A. Baron.

" contre: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.

Et la motion est rejetée par un vote de 3 contre 2.

*Rejeté.*

6324

Proposé par l'échevin L. Lamy,

Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre à l'encherie public la route Shawinigan et Route du cordon Young, ainsi que la route du passage et la route St-Maurice si le caution n'est pas fourni avant la vente.

*Adopté.*

6325

Avis de motion

je, soussigné, échevin de la Cité'

du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'en la maniere voulue par la loi et les reglements de la cite, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, un Règlement intitulé:

"Règlement autorisant le Conseil Municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à octroyer une franchise, licence ou permis exclusif à la compagnie dite "The Three Rivers Traction Company", pour exploiter un service de transport de passagers par autobus dans les limites de la cité."

Donné à Cap-de-la-Madeleine ce quatrième jour de Novembre 1936.

(signé) Louis Lamy,  
Échevin de la cité.

6326

## Avis de Motion

je, soussigné, échevin de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par les présentes, donne avis que, à une prochaine séance du Conseil, je proposerai un règlement accordant une franchise à Barrier & Frères pour un service d'autobus dans cette cité.

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce neuf novembre 1936.

(signé) Georges Bouffard.

Son Honneur le Maire la déclare hors d'ordre.  
Et la séance est levée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont

Greffier

Gouvernement du Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des personnes lundi le 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens

M.M. Ls. Lamy, Bé. Bruffard, Aep. Devost, J. Hardy, L. Desfossés et Aep. Caton, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6327.

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 2 novembre 1936, ainsi que celui de l'ajournement en date du 9 novembre 1936 soient adoptés tels que lus.

6328

		Adoptée.	$\frac{9^{\circ}6}{2^{\circ}1}$
1510 =	André Sauvageau	Éds de Secours	✓ 2 <sup>0</sup>
1511 =	J. D. Levesque	✓	✓ 21 <sup>15</sup>
1512 =	J. Lannette "Tsis"	Getty Cash	✓ 13 <sup>65</sup>
1513 =	May Lavergne	Éds de Secours	✓ 6 <sup>00</sup>
1514 =	Eug. Lévesque	Alarme	✓ 5 <sup>95</sup>
1515 =	J. Bé. Lorange	✓	✓ 14 <sup>91</sup>
1516 =	Arthur Rompré	Pelleterie	✓ 2 <sup>00</sup>
1517 =	Imprimerie Dr Patrice	Chômage	✓ 9 <sup>72</sup>
1518 =	J. Lannette "Tsis"	✓	✓ 15 <sup>00</sup>
1519 =	Gaet Bouchard "Notaire"	Cont	✓ 15 <sup>00</sup>
1520 =	Edmond Bergeron	Rues	✓ 1 <sup>18</sup>
1521 =	Amédée Coulombe	Hôtel Ville ent	✓ 9 <sup>50</sup>
1522 =	Rochefort & Frère	Matériaux	✓ 4 <sup>20</sup>
1523 =	Armand Bouthillier	Bazoline	✓ 10 <sup>42</sup>
1524 =	Bureau d'enregistrement	Mutations	✓ 3 <sup>85</sup>
1525 =	L'Avenir du Cap	Avis	✓ 26 <sup>88</sup>
1526 =	Northern électrique Lévy	Alarme	✓ 6 <sup>60</sup>
1527 =	Napoléon Roy	H.V. Bat. Ent	✓ 12 <sup>96</sup>
1528 =	J. Bésp. Nadeau	H.V. ✓ ✓	✓ 21 <sup>97</sup>
1529 =	Arthur Domet	Chatelin	✓ 181 <sup>91</sup>
1530 =	H. Lorange & Frère Lévy	Chevaux N.	✓ 9 <sup>80</sup>
1531 =	Frances Hankin Lévy	Ag. C.S. Mat.	✓ 163 <sup>02</sup>
1532 =	D. J. M. B. Bergeron Mal	Éds de Secours	✓ 14 <sup>44</sup>
		Total	✓ 691 <sup>17</sup>

Proposé par l'échevin B. Bruffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut dressés soient acceptés et payés

(Adopté)

6329

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson Délégué incluant une lettre de M. Emile Morin secrétaire de La Commission municipale de Québec laquelle se lit comme suit:

Québec le 30 octobre 1936

M. Robert Poisson Délégué  
366 rue Saint-Cyrille  
Québec P.Q.

Cher Monsieur

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 28 septembre 1936 du conseil de la ville du Cap-de-la-Madeleine.

Par ailleurs, en ce qui concerne la résolution 6271, la Commission municipale de Québec suggère au conseil de chercher à effacer un règlement dans cette affaire, en tenant, naturellement, qu'un tel règlement puisse s'effectuer pour un montant raisonnable car un tel procès entraîne toujours des frais considérables.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6330

Proposé par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin A. Caron.

Et résolu que la résolution No-6323 soit rappelée au vote

Votent pour les échevins - A. Devost, B. Briffard, A. Caron

✓ contre les échevins - L. Lamy, J. Hardy & L. Desfossés

Don H. le Moine donne son vote contre la résolution qui est de nouveau rejetée.

Rejetée.

6331

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que la permission de M. J. Bé

Lotanges pour des plaques de licenées pour 1937, au  
prix de  $\$ 15^{95}$  soit acceptée.

Adoptée

6332

Suggéré par l'échevin Afp. Devost

Appuyé par l'échevin Bes. Briffard

Et résolu que la sommission de M. Arthur  
Dmet sur du charbon stove Américain au prix de  
 $\$ 17^{95}$  la tonne, soit acceptée.

Adoptée

6333

Suggéré par l'échevin Afp. Lardin

Appuyé par l'échevin Bes. Briffard

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faite auprès des autorités du  
Département du Ministère du Travail de bien  
veuoir accorder à cette municipalité un octroi  
au montant de  $\$ 16,431.00$  comme suit : -

Gras pourriture	$\$ 7,880.00$
vêtements	$\$ 1,723.90$
✓ chauffage	$\$ 2,771.00$
✓ eau	$\$ 132.75$
✓ lumière	$\$ 414.00$
✓ Abri	$\$ 3,500.00$

pour être distribuée en pieces-direet par cette mu-  
nicipalité durant le cours du mois de Janvier 1937  
aux 529 chefs de famille et leurs 224 dépendants  
ainsi qu'à 48 personnes vivant seule, formant  
un total de 2818 nécessiteux dans de cette mu-  
nicipalité.

Adoptée

6334

Suggéré par l'échevin Bes Briffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Sept du chômage de Québec  
soit prié de bien vouloir ordonner au Sept du chômage de  
cette ville d'établir le plus tôt possible, le tarif à hauteur pour  
le chauffage des nécessiteux. Une copie de la présente soit  
transmise à l'Hm. Ministre W<sup>m</sup> Tremblay et à M. W. W. Fins-

peau M. P. L. notre Député.

Adoptée.

6335

Ce propose par l'échevin Afp Devost

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que la municipalité du Cap-de-la-Madeleine demande au Gouvernement provincial l'enlèvement de tous les poteaux sur la rue Notre-Dame pour les mettre sous terre, que la copie de cette résolution soit transmise au député du Comté de Champlain (M. U. W. Rousseau) ainsi qu'à l'Honorable Maurice Duplessis Premier Ministre de la Province

Adoptée.

6336

Ce propose par l'échevin Afp. Devost

Appuyé par l'échevin Ls Briffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à demander au Premier Ministre l'Honorable Maurice Duplessis une délégation du Maire et des échevins, de nos deux députés M. M. H. Brunelle et U. W. Rousseau ainsi que des officiers de la Chambre de Commerce de cette cité pour suggestions très importantes et que cette délégation ~~soit~~ entende ait lieu aux Trois-Rivières.

Adoptée.

6337

Ce propose par l'échevin afp. Devost

Appuyé par l'échevin Ls Briffard

Et résolu que les propriétaires sur le coteau demandent le prolongement de l'aqueduc. Que la copie de cette résolution soit transmise au Député du Comté de Champlain M. U. W. Rousseau ainsi qu'à l'Honorable Maurice Duplessis Premier Ministre de la Province pour que le Gouvernement nous octroie un montant à cet effet.

Adoptée.

6338

Ce propose par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin Ls Briffard

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à verser

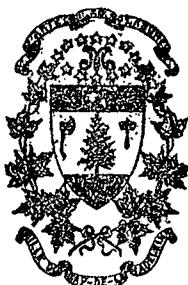
le montant de \$50.<sup>00</sup> étant 50% de la part des passagers,  
repas et transport de l'ameublement de Monsieur Chat  
l'en forme aussi dans nos démissions. .... Où il démissionne.

CAP-DE-LA-MADELEINE, 20 novembre 1936 192.....

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

### A V I S



Filière No. C3-2a

SUJET :

SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... Lundi ..... , le vingt ..... troisième ..... jour du mois de novembre ..... de l'année mil neuf cent vingt-six, à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce .. 20ièm.e .....

..... jour de .. novembre ..... mil neuf cent vingt.....six.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur  
le Maire pour les raisons suivantes:-

- 1o.- Au sujet de l'achat d'un truck et passer toutes résolutions s'y rapportant.
- 2o.- Ratifier s'il y a lieu par résolutions les adjudications faites par le Greffier au sujet de l'entretien des routes d'hiver.

*J. P. Beaumont*

LE GREFFIER.

Marie au fantoir.

6340

Attendu qu'il appert par le rapport du contre-maître et du Mécanicien en date du 1<sup>er</sup> octobre 1936

peau M. P. L. notre Député.

Adoptée

6335

*Crotophysa sulcifrons* Alip Beaufort

Opposite Park & Library St. Harry

Let's finish off the Municipalities and Cap-

Le Cap-de-la-Madeleine demande aux fonctionnaires provinciaux d'inscrire dans le registre des personnes portant le nom de la Madeline une personne qui habite à la place Notre-Dame sous le même nom, que la  
15 corps de cette personne soit déclaré au départ de son nom à Chambly (M. M. W. R. et son épouse) ainsi qu'à la paroisse Madeleine à son journal de mariage. Messieurs les fonctionnaires provinciaux sont priés de faire de la présente

Odeopter.

6336

*Conus astra* (Linné) Sib. Amur.

Arrang. for Soprano Solo & Orchestra

Hilfse. No. C-3-8

**SUITE** *Avisez toutes les personnes qui ont été égouttées (spécialement) au conseil de la Cité*

L'Hôtel des Vallées, le ..... , à ..... .

... de la suite qui devait être laissée avec nous.

certains de la presse de l'absolutisme.

Double quote with ending exclamation mark Capital letter Waglestein, G.O. 1916

... from Mrs. ... will meet our ... *Adoptee*.

6337

Conseil pour l'Instruction des enfants dépendants de l'Etat au  
Tunisie. Les deux dernières années ont été marquées par une  
forte augmentation de la mortalité infantile.

THE GRENIERIER.

and 1888. The author's first Germanic book, "The Gothic Church,"

See Chapman's "Theatrical Reminiscences" and "Recollections."

Maurice Bréhier et André Martine, de la Chambre des

April 26, 1946 - Marion and Anna Johnson and their son, John, and

Adopted

Adopted

6338

Ce proposé par l'échenn Le Famy

Appelé par l'échec de Bradford

Let résolu que le Trésor soit autorisé à verser

le montant de \$50.<sup>00</sup> étant 50% de la part des passages, repas et transport de l'aménagement de Monsieur Charles Cormier qui s'en va demeurer aux îles de la Madeleine. Ce montant comprend la moitié des passages des trois bateaux à Pieton et la traversée de Pieton aux îles, ainsi que la moitié du fret pour le ménage pour la même distance, l'autre moitié étant versé par le département du chômage, suivant entente conclue avec l'Inspecteur en charge au Cap-de-la-Madeleine Monsieur Lucien Grichéneau. Monsieur Charles Cormier est un pensionnaire depuis plusieurs années.

Adoptée.

6339

Proposé par l'échevin Ls. Hamy

Appuyé par l'échevin Afp. Catan

Et résolu que le règlement No-193 soit adopté en 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> lecture.

Adoptée

L'échevin Devost se déclare dissident

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumont  
Greffe

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et places ordinaires des personnes Lundi le 23<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens M.M. Léhamy, les Bouffard, Afp Devost, J. Hardy et L. Desfossés tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

6340

Attendu qu'il appert par le rapport du contre-maître et du mécanicien en date du 1<sup>er</sup> octobre 1936

que les machineries que nous avons actuellement ne peuvent répondre aux exigences de l'entretien et de l'enlèvement de la neige pour cet hiver, quand bien même elles seraient réparées;

6340

Attendu que le parcours des autobus qui se trouve à peu près le même que celui de l'an dernier avec en plus, la distance qui se trouve entre la rue Bonaventure et la rue Alice, exige que l'entretien de ce dit parcours soit fait avec des machineries assez puissantes pour pouvoir donner des chemins passables, et que l'achat d'un truck avec les machineries déjà existantes réparées donnerait un service très efficace.

Il est en conséquence proposé par l'échevin L.Hamy

Appuyé par l'échevin L.Desfossés

Et résolu que ce conseil soit autorisé à acheter de Messieurs Royer & Frères, garagistes de la Côte du Cap-de-la-Madeleine un truck "IshKosh" avec commandement sur les quatre roues, une chaîne à Neige et une pompe hydraulique au prix de \$9850<sup>00</sup> aux termes et conditions qui seront conclues entre le Conseil et Messieurs Royer & Frères

Un amendement

Proposé par l'échevin Afp. Devost

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Que le brefier soit autorisé à demander des permissions pour l'achat d'un "truck" ainsi que l'équipement d'une chaîne pour l'enlèvement de la neige. Quand le maire et les échevins auront pris connaissance des permissions, qu'un règlement soit promis au peuple.

Le vote sur l'amendement

Voient pour les échevins = A.Devost, J.Hardy & B.Buffard  
 ✓ contre - échevins = L.Hamy & L.Desfossés.

Le vote sur la résolution

Voient pour les échevins = L.Hamy & L.Desfossés  
 ✓ contre les échevins = B.Buffard Afp Devost & J.Hardy

Motion rejetée et l'amendement adopté par division

Adopté par division

Son Honneur le Maire quitte son siège et l'échevin  
J. Hardy prend le fauteuil

6341

Ce propose par l'échevin a exp Devost

C. L. D. R. A. R. D. D. D.

30 novembre 1936.

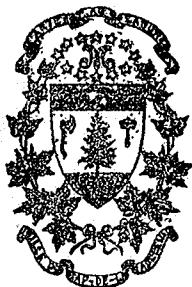
CAP-DE-LA-MADELEINE,

192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS



Filière No. C3-2a  
SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... ~~troisième~~ Jeudi ..... , le ..... ~~troisième~~ Décembre ..... jour du mois de ..... de l'année mil neuf cent vingt ..... , à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ..... ~~troisième~~ Novembre ..... jour de ..... mil neuf cent vingt ..... six.

Ann.

*J. Beaumier*  
LE GREFFIER.

chuse a être accordée a sa due compagnie

que les machineries que nous avons actuellement ne peuvent répondre aux exigences de l'entretien et de l'enlèvement de la neige pour cet hiver, quand bien même elles seraient préparées;

6340 Attendez que le personnel des autorités qui se trouvent à Paris pour la même raison que celles de l'arrondissement avec les mêmes raisons que se trouvent contre les pâles permanentes et les pâles utilisées, sauf que l'entretien de ce dûment sera fait avec des machines assez puissantes pour permettre d'arrêter le travail. Ce qui est demandé à nos amis avec les machines déjà existantes sera fait avec une période très courte.

Il est en conséquence proposé par l'échevinat de l'arrondissement de Cap-de-la-Madeleine

de la Madeleine, à l'ordre du conseil municipal de Paris, pour la sécurité publique et l'entretien de l'arrondissement de la Madeleine, une ordonnance déclarant que dans les quatre voies, une partie de l'avenue de l'Observatoire au bout de 1950 mètres, et considérant

que vous avez pris les mesures pour assurer la sécurité de l'avenue de l'Observatoire, il est proposé que soit établie une ordonnance du conseil municipal de l'arrondissement de la Madeleine, à l'ordre du conseil municipal de Paris, pour la sécurité publique et l'entretien de l'arrondissement de la Madeleine,

que l'avenue de l'Observatoire soit fermée de l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de l'avenue de l'Observatoire au bout de 1950 mètres, et considérant que l'avenue de l'Observatoire est une voie importante de communication entre le quartier de l'Observatoire et le quartier de l'Observatoire, il est proposé que soit établie une ordonnance du conseil municipal de l'arrondissement de la Madeleine, à l'ordre du conseil municipal de Paris, pour la sécurité publique et l'entretien de l'arrondissement de la Madeleine,

que l'avenue de l'Observatoire soit fermée de l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de l'avenue de l'Observatoire au bout de 1950 mètres, et considérant que l'avenue de l'Observatoire est une voie importante de communication entre le quartier de l'Observatoire et le quartier de l'Observatoire, il est proposé que soit établie une ordonnance du conseil municipal de l'arrondissement de la Madeleine, à l'ordre du conseil municipal de Paris, pour la sécurité publique et l'entretien de l'arrondissement de la Madeleine,

que l'avenue de l'Observatoire soit fermée de l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de l'avenue de l'Observatoire au bout de 1950 mètres, et considérant que l'avenue de l'Observatoire est une voie importante de communication entre le quartier de l'Observatoire et le quartier de l'Observatoire, il est proposé que soit établie une ordonnance du conseil municipal de l'arrondissement de la Madeleine, à l'ordre du conseil municipal de Paris, pour la sécurité publique et l'entretien de l'arrondissement de la Madeleine,

que l'avenue de l'Observatoire soit fermée de l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de l'avenue de l'Observatoire au bout de 1950 mètres, et considérant que l'avenue de l'Observatoire est une voie importante de communication entre le quartier de l'Observatoire et le quartier de l'Observatoire, il est proposé que soit établie une ordonnance du conseil municipal de l'arrondissement de la Madeleine, à l'ordre du conseil municipal de Paris, pour la sécurité publique et l'entretien de l'arrondissement de la Madeleine,

Adoptée par division

Son Honneur le Maire quitte son siège et l'échevin  
J. Hardy prend le fauteuil

6341

Crozon Island

Séance spéciale du 3 décembre 1936.

Convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

1.o- Pour passer une résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat relativement à la Three Rivers Traction Co., suivant le Règlement No. 193, en y inscrivant la lettre de M. J.H. Frégeau en date du 27 novembre 1936.

2o.- Pour passer une résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat concernant la contribution à être payée par la Compagnie dite The Three Rivers Traction Co'y, pour la même période que celle de la franchise, soit de dix ( 10 ) ans.



Le Greffier.

FB/LB.

en la cap de la franchise concernant la franchise à être accordée à la dite Compagnie

que les machineries que nous avons actuellement ne peuvent répondre aux exigences de l'entretien et de l'enlèvement de la neige pour cet hiver, grand bien même elles seraient réparées;

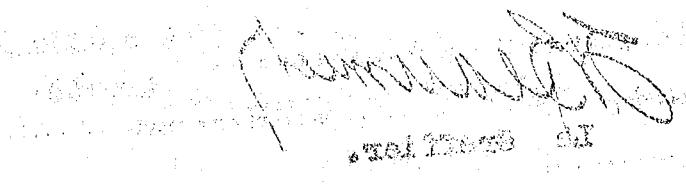
6340

Attendu que le passage des automobilistes

sur la route de la rivière du Loup est très important et qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons qui utilisent cette route, il est recommandé à l'assemblée générale de voter une résolution dans les termes suivants :

Il est recommandé au conseil municipal de faire en sorte que la route de la rivière du Loup soit entièrement dégagée et déneigée au moins une fois par semaine, et ce dans les délais les plus courts possibles.

Il est recommandé au conseil municipal de faire en sorte que la route de la rivière du Loup soit entièrement dégagée et déneigée au moins une fois par semaine, et ce dans les délais les plus courts possibles.



Son Honneur le Maire quitte son siège et l'échevin J. Hardy prend le fauteuil

6341

Proposé par l'échevin Alp. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que la Shawinigan Water Power Co. soit prié de bien vouloir envoyer à la Cité une lettre garantissant que le service de quinze minutes déjà existant soit maintenu pour la durée de la nouvelle franchise, pour que la clause No-2 du Règlement No-193 soit plus explicite, vu que celle-ci mentionne "trente minutes d'intervalle entre chaque autobus allant dans la même direction".

Adoptée

La séance est ensuite levée.

P. Desbiens  
Maire

J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut dûment convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions Jeudi le 31<sup>er</sup> jour de décembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Pierre Desbiens, M. M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Alp. Devost, J. Hardy, J. Desfossés & Alp. Baron, tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

6342.

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,

Appuyé par l'échevin Alp. Baron

Et résolu que le Maire & le Greffier soient autorisés à signer le contrat entre la Compagnie dite : "The Three Rivers Traction Co." et la <sup>ville du</sup> Cap-de-la-Madeleine concernant la franchise à être accordée à la dite Compagnie

le tout en vertu du Règlement no. 193. Le Notaire P. Boucher est autorisé à préparer le dit contrat. La lettre signée par M. J. H. Frégeau en date du 27 novembre 1936 devra être incluse au long dans le contrat.

L'échevin Devost demande le vote sur les clauses nos: 1 et 7, concernant la période & règlement de taxi.

Le vote sur la résolution:

Votent pour, les échevins: G. Bouffard, Ls. Lamy, J. Hardy  
L. Desfossés, A. Caron.

Vote contre, l'échevin Alp. Devost.

Adopté sur division.

6343

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que le projet de contrat entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et la dite The Three Rivers Traction concernant l'enlèvement de la neige dans les rues où circulent les autobus de la dite Compagnie, et dont lecture vient d'être faite, soit approuvé et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation, un contrat avec The Three Rivers Traction Company en vertu duquel celle-ci s'engage à payer à la Corporation une contribution annuelle de Mille Dollars (\$1,000.00) pour l'enlèvement de la neige durant l'existence de la franchise accordée à la dite Compagnie en vertu du règlement no. 193. Le contrat passé entre ladite Compagnie et la Corporation devant Mtr Paul Boucher, N. P. le 27 octobre 1933 sera en conséquence abrogé et remplacé par le nouveau contrat.

Adopté.

Et la séance est levée.

P. Desbiens

Maire.

J. Beaumont,  
Greffier.

## Gouvernement du Québec

## Ville du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des personnes lundi le 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire G. Desbiens M.M. Le Harry, Leo, Bouffard, Acp. Devost, Joseph Hardy, L. Desfossés et Acp. Cason, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6344

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Acp. Cason

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales aux dates susmentionnées du 16 novembre, 23 novembre, et 3 décembre 1936 soient acceptés tels que-lis.

Adoptée.

6345

1533 = La Ville du Cap.	Gent.	47 <sup>9</sup>
1534 = Banque Can Nat	Int oblig schenck	42 <sup>63</sup>
1535 = Hercule Parentean	Éd de secours	24 <sup>79</sup>
1536 = Loupes de novembre par chèques	✓ 361 <sup>60</sup>	
1537 = Dr. Leo Arcand sal	Taxe spéciale	40 <sup>07</sup>
1538 = J. Hammette "Trés"	Petty-Cash	10 <sup>90</sup>
1539 = ✓ ✓	Timbre	30 <sup>00</sup>
1540 = Arthur Marchand	Salaires	25 <sup>00</sup>
1541 = ✓ ✓		25 <sup>00</sup>
1542 = Me Coll Frontenac bil	Huile	5 <sup>40</sup>
1543 = J. Ls. Rousseau	Benzoline	20 <sup>72</sup>
1544 = Armand Bonillard		7 <sup>50</sup>
1545 = Jules Roy		13 <sup>23</sup>
1546 = Adphonse Roy		18 <sup>63</sup>
1547 = Garage Roy & Frère		5 <sup>70</sup>
1548 = G. A. Brown Entq	Alarme	3 <sup>50</sup>
1549 = Leo Barakat & Frère Inc	Gent	3 <sup>25</sup>
1550 = Arthur Deneel	Charbon	64 <sup>75</sup>
1551 = Wilson & Lafleur	Zinc-Gent	5 <sup>25</sup>
1552 = Harvey Mineau	Bat Réf.	11 <sup>88</sup>

634731

		Montant rapp. 63 H. 1.	10 3 5 3 1
1553 =	Imprimerie de l'Atelier Ensq	Papeterie ✓ 21.	0 0
1554 =	Bell Telephone Co. of Canada. Tel + Mess.	✓ 29.	9 0
1555 =	René de Cobet, Bureau libé	Audition ✓ 20.	0 0
1556 =	Dorat Bélanger	Jobs de Secours ✓ 10.	2 0
1557 =	Maxime Tremblay	Chevaux ✓ 2.	6 5
1558 =	J. J. Morin libé	Papeterie ✓ 14.	8 5
1559 =	Jobs Horanger	Chevaux ✓ 8	0 0
1560 =	Draneis - Hankin & Cie	Ch. Matériaux ✓ 27	2 9
1561 =	J. Hammette	Calorifère ✓ 10	0 0
1562 =	Fichéneau & Frères	Matériaux Mach ✓ 25	0 1
1563 =	Shawinigan W. & P. Co	Ecl + Energie ✓ Hot	1 3
1564 =	Edmond Boisbriand	Serrage élé ✓ 17	9 5
1565 =	J. L. Fortin libé	Pompiers ✓ 68	2 5
1566 =	Bureau d'Inség	Mutations ✓ 3	5 0
1567 =	Wildy & Cie	Chauffage ✓ 1	5 0
1568 =	Henri Béliveau	Surveiller ✓ 10	5
1569 =	Edmond Savary	Jobs de Sec. ✓ 5	0 0
1570 =	Napoléon Horanger	Dr Matériaux ✓ HH	3 0
1571 =	Arthur Dugré	Ferrage ✓ H	7 5
1572 =	H. Massicotte & Frères libé	Dr Matériaux ✓ 37	3 6
1573 =	Edmond & Louis	Hôtel Ville Réf ✓ 7	5 3
1574 =	G. Desbiens "Mauri"	Délégation ✓ 10	0 0
		Total	1,702 6 3

Ceptose par l'échevin G. Hardy

Appuyé par l'échevin G. Lamy

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adoptée.

63 H. 6

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 1<sup>er</sup> décembre 1936 incluant une lettre de l'Hon. Wm Tremblay laquelle accorde un virement de 19746 75\$ pour décembre 1936.

63 H. 7

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit :

Québec, le 18 novembre 1936.

Monsieur R. Poisson, délégué,  
Québec

Re = Cité Cap-de-la-Madeleine

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec  
me donne instructions de vous informe qu'elle  
approuve les minutes de la séance du 2 Novem-  
bre 1936 de la cité pris-mentionnée

Votre dévoué

Le secrétaire  
(signé) Emile Monin

6348

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué  
incluant une lettre de M. Emile Monin laquelle se  
lit comme suit :

Québec le 18 novembre 1936.

Monsieur R. Poisson, délégué,  
Québec G. Q

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec  
me donne instructions de vous informe qu'elle  
approuve les minutes de la séance du 9 novem-  
bre 1936 de la cité prismentionnée.

Votre dévoué

Le secrétaire  
(signé) Emile Monin.

6349

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué  
incluant une lettre de M. Emile Monin laquelle  
se lit comme suit :-

Québec le 30 novembre 1936.

Monsieur R. Poisson, délégué  
Québec,

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine

Cher Monsieur

La Commission municipale de Québec me  
donne instructions de vous informe qu'elle approuve  
les minutes de la séance du 16 novembre 1936 à

l'exception de la résolution 6339 à l'effet d'approuver le règlement 193 dont l'approbation est suspendue jusqu'à ce que la compagnie et la cité en soient venues à une entente au sujet du montant annuel à être payé pour l'entretien du circuit d'autobus pendant l'hiver.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6350

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

Québec le 30 novembre 1936

Monsieur R. Poisson, délégué  
Québec.

Re - Cité du Cap-de-la-Madeleine  
cher Monsieur,

La Commission Municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 23 novembre 1936 de la cité susmentionnée

Votre dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin

6351

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date du 20 novembre 1936 incluant une lettre de M. Emile Morin en date du 5 novembre 1936 relativement aux polices de garantie des employés manipulant des agents de la municipalité et envoyer copie des dites polices de garantie et des derniers reçus de renouvellement de ces dites polices.

6352

Proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Est résolu que pour faire suite à une pétition des citoyens de cette cité, ce conseil demande au

Département du chômage de Québec de bien vouloir établir pour les chômeurs nécessiteux l'échelle ci-dessous mentionnée :

Nombre de personnes	Novembre	Vêtements	Chaudrage	Abris	Lumière	Eau
---------------------	----------	-----------	-----------	-------	---------	-----

1	1 <sup>65</sup>	15	-	1 <sup>00</sup>	9 <sup>0</sup>	1 <sup>00</sup>
2	2 <sup>50</sup>	30	1 <sup>00</sup>	6 <sup>65</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
3	3 <sup>15</sup>	45	1 <sup>10</sup>	6 <sup>65</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
4	4 <sup>15</sup>	60	1 <sup>20</sup>	7 <sup>65</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
5	5 <sup>05</sup>	75	1 <sup>30</sup>	7 <sup>65</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
6	5 <sup>80</sup>	90	1 <sup>40</sup>	9 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
7	6 <sup>60</sup>	105	1 <sup>50</sup>	9 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
8	7 <sup>35</sup>	120	1 <sup>60</sup>	9 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
9	8 <sup>00</sup>	135	1 <sup>70</sup>	10 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
10	8 <sup>65</sup>	150	1 <sup>80</sup>	10 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
11	9 <sup>35</sup>	165	1 <sup>90</sup>	10 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
12	9 <sup>85</sup>	180	2 <sup>00</sup>	10 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
13	10 <sup>45</sup>	195	2 <sup>00</sup>	10 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
14	11 <sup>05</sup>	210	2 <sup>00</sup>	10 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>
15	11 <sup>65</sup>	225	2 <sup>00</sup>	10 <sup>00</sup>	7 <sup>5</sup>	1 <sup>00</sup>

et copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre du Travail et à nos deux députés M. Brunelle & M. Rousseau M.P.P.

Adoptée.

6353

Groupe sous l'échevin G. Briffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que demande soit faite au Département du chômage de la province de Québec de bien vouloir considérer la demande verbale de chômeurs concernant les argent qui ils ont gagnés à la séparation de la partie 19, attendu que la plupart des petitementaires sont sur le secours - directs depuis nombre d'années, que ces dits montants ne soient aucunement retranchés de sur le secours. que copie de la présente soit transmise à l'Honorable ministre Tremblay et à nos deux députés MM. Brunelle & M. Rousseau M.P.P.

Adoptée.

6354

Proposé par l'échevin Alp. Devost

Appuyé par l'échevin Geo Briffard

Il est résolu que le conseil soit autorisé à nommer un homme compétent avec les membres du conseil pour acheter un cheval ou une partie de chevaux.

Adoptée

6355

Attendu que la consolidated Paper Corporation, Division Wayagamack, a fait certains changements concernant la distribution des gages et qui ils ont fixés tous les deux jeudis pour faire cette distribution;

Attendu que plusieurs demandes ont été faites pour que les magasins soient ouverts le jeudi jusqu'à huit heures du soir les jeudis de paie pour faciliter l'échange des chèques en conséquence

Il est proposé par l'échevin Alp Devost  
Appuyé par l'échevin Geo Briffard

Il est résolu que la clause du règlement concernant la fermeture des établissements de commerce pour le jeudi soit déclaré inopérante attendu que le conseil désire amender cette dite clause à la satisfaction des plaignantes.

Adoptée.

6356

Attendu que l'inspecteur de l'Unité sanitaire du comté de Champlain M. Louis G. Baribeau a été nommé inspecteur par la recommandation des maires du comté de Champlain après avoir fait les études nécessaires et avoir passé les examens requis;

Attendu que les maires du comté de Champlain ont recommandé, en date du 15 septembre 1936 que M. Baribeau soit maintenu dans ses fonctions attendu qu'il a toujours rempli son devoir à la satisfaction du public et sans s'occuper de politique Il est en conséquence

Proposé par l'échevin Alphonse Caron

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que ce conseil recommande à l'Honorable Ministre de la santé, M le Docteur Poquette de bien voulois maintenir M. Louis P. Basibeau, dans ses fonctions auquel il est très recommandable pour tous rapports et qu'il a rempli ses fonctions à la satisfaction générale.

Approuvé (signé) Louis Hamy

- ✓ Josephat Hardy
- ✓ Alphonse Cason
- ✓ Lionel Desfossés
- ✓ Georges Bouffard
- ✓ Alphonse Devost

Adoptée.

Une copie sera transmise à l'honorable ministre Poquette et à notre député.

6357

Ce proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin Ls. Hamy

Et résolu que la présente séance soit adjournée à mercredi le 9 décembre 1936 à l'heure P.M.

Adoptée

Lecture de quelques correspondances  
étude des plantes au soleil

Et la séance est ensuite adjournée

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont

Greffier

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de la séance suivante du 7 décembre 1936 lequel adjournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions mercredi le 9 décembre 1936 à lequel adjournement étaient présents M.M. Ls Hamy, Georges Bouffard, aep. Devost, J. Hardy & L Desfossés et aep. Cason tous échevins formant quorum pour la présidence du Pro-maire Josephat Hardy au fauteuil.

6358

Cropose par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Cyp. Carton

Et résolu que le rôle d'évaluation 1937 tel que préparé par les évaluateurs et tel que déposé avec les corrections suivantes soit par les présentes homologué.

1<sup>o</sup> J. A. Nadeau, deduise le montant de \$ 288.<sup>00</sup> de l'évaluation telle qu'elle apparaît actuellement au rôle.

Adopté

6359

Cropose par l'échevin L. Lamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Côte-du-Cap-de-la-Madeleine les coupons et les obligations qui deviendront dûs le 2 Janvier 1937 et le premier février 1937 se répartissant comme suit:-

Janvier 1937

	<u>Intérêts</u>	<u>Rachat</u>	<u>Total</u>
Reg No - 99 =	5330. <sup>00</sup>	-	5330. <sup>00</sup>
✓ 103 =	455. <sup>00</sup>	-	455. <sup>00</sup>
✓ 116 =	165. <sup>00</sup>	800.	£ 966. <sup>00</sup>
	\$ 5,950. <sup>00</sup>	\$ 800.	\$ 6,150. <sup>00</sup>

Février 1937

	<u>Intérêts</u>	<u>Rachat</u>	<u>Total</u>
Reg. No - 98 =	470.-	-	470. <sup>00</sup>
115 =	532. <sup>50</sup>	300.-	832. <sup>50</sup>
130 =	1975. <sup>00</sup>	900.-	2875. <sup>00</sup>
131 =	912. <sup>50</sup>	800.-	1712. <sup>50</sup>
133 =	515. <sup>00</sup>	1000.-	1515. <sup>00</sup>
136 =	107. <sup>50</sup>	200.-	307. <sup>50</sup>
	\$ 4457. <sup>50</sup>	\$ 3700. <sup>00</sup>	\$ 7157. <sup>50</sup>

Taxe la Banque conserver tous les coupons et obligations avec tous les droits et priviléges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale portant intérêt au taux de 5% l'an jusqu'à concurrence du montant total de \$ 11407.<sup>50</sup>

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière, modifier, restreindre ou nous les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adoptée

6359

Sugposé par l'échevin L. Hamy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser ce conseil à emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les argent nécessaires pour renouveler le paiement des échéances pour les mois de Janvier & Février 1937 en attendant la perception des taxes municipales pour l'année 1937.

Adoptée.

6360.

Sugposé par l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le Contre-Maître de la Voie soit avisé de faire circuler le camion pour la neige dès le début de chaque tempête et ce jusqu'à la fin.

Adoptée

6361

Sugposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le chef de Police soit autorisé à aviser M. Alb. Marchand 673 Bureau que la Côte du Cap est prête de mettre à l'essai deux chevaux pour le département du feu et si ces derniers donne satisfaction le conseil se réserve cependant le droit de refuser ou d'acheter les dits chevaux.

Adoptée

Et la séance est levée

P. Daubien  
Maire  
J. Beaumont Greffe

## Gouverne de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 21 décembre 1936 à laquelle assemblée étaient présents Son Honour le Maire P. Desbuis M.M. Ls Lamy des Briffard, aep. Devost, J. Hardy L. Desfossés et aep. Caron tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6363

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière générale du conseil en date du 7 décembre 1936 ainsi que celui de l'ajournement en date du 9 décembre 1936 soient adoptés tels que lus.

Adopté

6364

1575 =	J. Léduc	Selleuse	✓ 3 <sup>0</sup>
1576 =	D <sup>r</sup> C.N. DeBlois	Réception	✓ 5 <sup>0</sup>
1577 =	D <sup>r</sup> J.P. Barneau	Éds de Secours	✓ 8 <sup>00</sup>
1578 =	René de Cotret, Jeune pâtre	Audition	✓ 20 <sup>00</sup>
1579 =	Arthur Auger	Serrage	✓ H <sup>50</sup>
1580 =	Jos Baum	Éds de Secours	✓ H <sup>00</sup>
1581 =	Thomas Vives	Voirie Appareils	✓ 1 <sup>25</sup>
1582 =	Lorenzo Heintz	Bages	✓ 16 <sup>80</sup>
1583 =	Shawinigan W. P.	Éclairage	✓ 30 <sup>125</sup>
1584 =	Nap Lotanger	Matiériaux	✓ 24 <sup>30</sup>
1585 =	C.P.R. Telég.	Cont.	✓ 50
1586 =	Cloris Bruneau	Alarme	✓ 5 <sup>00</sup>
1587 =	Bren Wedge	Cont.	✓ 5 <sup>50</sup>
1588 =	J.A. Bruneau	Éds de Secours	✓ 31 <sup>85</sup>
1589 =	H. Lotanger & Frère Ensq	Chêvaux Noir	✓ 17 <sup>70</sup>
1590 =	Alphonse Roy	Gazoline	✓ 10 <sup>80</sup>
1591 =	Jules Roy	"	✓ 2 <sup>12</sup>
1592 =	Bornillard	Proteins & Gaz	✓ 42 <sup>00</sup>
1593 =	Edmond Bergeron Ensq	Huile	✓ 1 <sup>20</sup>
1594 =	Le Brossmanet	Serrage etc	✓ 13 <sup>50</sup>
1595 =	H Massicotte & Frères Pâtre	Matiériaux	✓ 3 <sup>85</sup>
			515.6

		Montant Reçus	\$ 515,61
1596 = Alcide Demers		Chevaux N.	/ 1 <sup>60</sup>
1597 = André Sauvageau		Éds de See.	/ 4 <sup>00</sup>
1598 = Réal Dr Armand		"	/ 1 <sup>50</sup>
1599 = Hervey Guérin		Ménage	/ 3 <sup>35</sup>
1600 = Alfred Grenier		Cl. Mat	/ 2 <sup>50</sup>
1601 = Henri Beliveau		Matériaux	/ 15 <sup>97</sup>
1602 = La Pharmacie Petreault	Éds de See + Alarme	/ 34 <sup>15</sup>	
1603 = Bruno Arcand	"	/ 3 <sup>00</sup>	
1604 = J. Beaumer sal	Rôle d'évaluation	/ 16 <sup>20</sup>	
			\$ 595,65

Approuvé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin S. Briffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut déris sont acceptés et payés.

Adoptée

6365

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson délégué incluant une lettre de M. Émile Morin, laquelle se lit comme suit:-

Québec le 17 décembre 1936

Monsieur Robert Poisson

(Délégué)

Québec C. Q

Re: = Ville de Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 3 décembre, 1936, de la corporation sus-mentionnée.

Bien à vous

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

6366

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué incluant une lettre de M. Émile Morin, laquelle se lit comme suit:-

Québec le 17 décembre, 1936.

Monsieur Robert Poisson, délégué,  
Hôtel du Gouvernement  
Québec C. Q.  
Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 7 décembre 1936 du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je suppose que vous donnez suite à sa résolution No-6355 le conseil adoptera sans délai un nouveau règlement pour modifier le règlement actuel concernant la fermeture des établissements de commerce à certaines heures.

Cette résolution peut être suffisante pour informer les intéressés que le conseil, en tant qu'il est concerné, tolèrera que les magasins soient ouverts le jeudi soir, nonobstant les dispositions du règlement existant.

En d'autres termes, la police de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour se conformer au désir du conseil, ne prendra pas de procédures contre les marchands qui ouvraient leurs établissements le jeudi soir.

D'un autre côté, aussi longtemps que le règlement actuellement en vigueur n'aura pas été modifié, au moyen d'un nouveau règlement, il a tout son effet et s'il prenait fantaisie à un contribuable de poursuivre lui-même un marchand pour infraction audit règlement, je crains beaucoup que le juge se verrait dans la nécessité de ne pas tenir compte de cette résolution 6355 et qui il devrait trouver ledit marchand coupable d'infraction au règlement existant.

Votre tout dévoué  
Le secrétaire  
(signé) Émile Moin

6355

Lecture d'une lettre de M. R. Poisson, délégué incluant une lettre de M. Émile Moin en date du

11 décembre 1936 relativement à une résolution autorisant M. Hervey Bernain à poursuivre la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 11 décembre 1936

Monsieur Philippe Bigne Ch.

S/o Bigne, Brun, Bizard & Provencal

Trois-Rivières G.Q.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission municipale de Québec, à sa séance en date du 10 décembre 1936, a adopté la résolution suivante:

Résolution

"Il est résolu que Monsieur Hervey Bernain, résident de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé; conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi de la Commission municipale de Québec, à prendre des procédures devant les tribunaux compétents contre la cité du Cap-de-la-Madeleine pour lui réclamer des dommages au montant de \$ 500. qu'il prétend lui avoir été causés par la conduite illégale et injurieuse de messieurs Gilles Basibeau & Charles Édouard Pagnin, de la cité du Cap-de-la-Madeleine

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Emile Morin.

6368

Attendu que la Three Rivers Traction Company avise le conseil qu'elle mettra en force les taux détaillés dans la clause No-11 du règlement No-193 en remplacement de ceux mentionnés dans la clause No-10 afin d'uniformiser les taux de transport par les autobus. Il est en conséquence

Grappeé par l'échevin Adp. Carton

Appuyé par l'échevin des Briffard

Et résolu que ce conseil approuve la proposition contenue dans la lettre de la Three Rivers Traction Company en date du 18 décembre 1936, concernant l'application du tarif uniforme pour le service des autobus, lequel tarif entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

Adoptée.

6369

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la permission de M. R. Lorange  
et Frère Enq pour de l'avoine criblée de l'Ouest No-2  
pour une période de 7 mois, au prix de \$1.99 par  
paquet de 98 lbs, soit acceptée.

Adoptée

6370

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le salaire du Mécanicien  
M. G. Freard soit porté à \$18<sup>00</sup> par semaine et ce depuis  
le 1<sup>er</sup> décembre 1936 au 1<sup>er</sup> avril 1937.

Adoptée.

6371

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le Boffier soit autorisé  
à enlever du rôle d'évaluation les montants suivants:

Tidewater Shipbuilders \$10150. Office

Shawrence Textile 810. machineries

Adoptée.

6372

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil ratifie l'achat  
de deux chevaux, faité par le Chef de Police suivant  
l'autorisation émise des échevins.

Que le Maire et le Trésorier soient auto-  
risés de signer un chèque au montant de \$400. à  
l'ordre de M. Eugène Carignan de Champlain pour  
payer les dits chevaux.

Adoptée

6373

Attendu que nous sommes informé que l'Hono-  
rable Ministre du Travail avait déclaré que des mon-  
tants seraient payés aux médecins pour des soins qui ils  
prodiguent aux chômeurs nécessiteux;

Attendu que cette municipalité a déjà fait

en ce sens, à l'honorable Ministre du Travail une demande en vertu d'une résolution portant le No. 6280 en date du 5 octobre 1936 et pour laquelle rien n'a été fait.

Attendu que plusieurs chômeurs nécessiteux malades s'adressent à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour des soins et des médicaments et que cette dernière ne peut se rendre à leur demande pour sa situation financière difficile en conséquence

Il est proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil pour tous les considérants ci-haut énumérés demande à l'honorable Ministre du Travail de bien vouloir reconsidérer de nouveau la résolution à laquelle nous faisons allusion plus haut et d'appuyer à cette dernière tout l'appui qui elle mérite. Une copie de la présente soit transmise à l'honorable Ministre du Travail, W<sup>m</sup> Tremblay et à notre député M. V. W. Rousseau M. P. P.

Adoptée

6374

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que ce conseil autorisé par les présentes les servantes de Jésus Marie à prendre des effets ou denrées pour un montant de \$ 25<sup>00</sup>

Adoptée.

6375

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que M. L'échevin J. Hardy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté

6376

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à dépenser \$ 25<sup>00</sup> à \$ 30<sup>00</sup> pour réparer des dommages

de la machine au chef, de la peinture rouge-feu et  
de la lettre "Chef de Police" "Département du feu".  
Adopté.

6377

Attendu qu'il y a eu une demande d'oc-  
troi pour le chauffage des familles actuellement  
sur le parcours et que le conseil n'en a eu aucune  
nouvelle;

Attendu que le conseil fait une nouvelle de-  
mande auprès du Ministre l'Honorable W. Tremblay et  
au Député W. Rousseau;

Attendu que d'après les rapports des jour-  
naux la ville de Chicoutimi a obtenu le même octroi  
que la ville du Cap a demandé pour ses chômeurs;  
en plus elle a obtenu 25 \$ms par personne pour  
les vêtements;

Attendu qu'il y a des familles qui vivent  
dans la misère par le manque de chauffage de  
nourriture et de vêtements

Sur proposition de l'échevin Leo Buffard  
secondé par l'échevin Afp. Devost

Il est résolu que la copie de cette résolu-  
tion soit transmise au Ministre du Travail l'Hono-  
rable Tremblay ainsi qu'au Député W. Rousseau  
pour être appuyé auprès du département du chômage  
pour obtenir l'octroi de 50 \$ms (cinquante \$ms) additionnelles  
pour le chauffage, par semaine, par famille et vingt-  
cinq (25) chaque personnes chaque semaine pour les  
vêtements durant les mois d'hiver tel que Chicoutimi  
les a obtenus par l'entremise de son député Arthur Laroche

Adopté

6378

L'échevin Louis Lamy prend son siège  
Avis de motion

Je proussigne Afp Devost échevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'en  
temps et en la manière voulu par la loi et les  
règlements de la Cité; je proposerai et soumettrai  
à ce conseil un règlement intitulé "Règlement

amendant les Règlements 57, 58 + 101, concernant la fermeture des établissements de commerce"

(signé) Aep. Devost  
Échevin de la Cité

\* 10

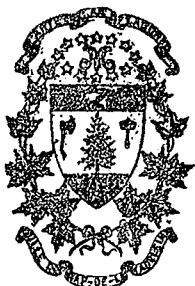
CAP-DE-LA-MADELEINE, 8 janvier 1937

192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

### A V I S

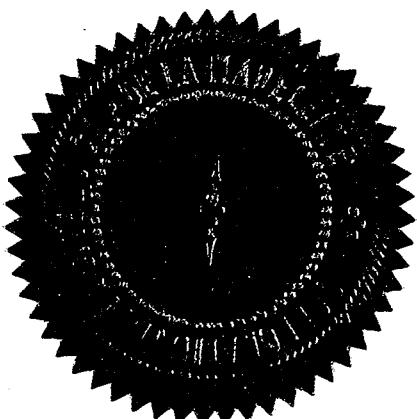


Filière No. C3-2a  
SUJET :  
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le..... **Lundi**....., le **onzième**.....  
..... jour du mois de... **Janyvier**..... de l'année mil neuf  
cent vingt et....., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **huitième**....  
..... jour de... **Janyvier**..... mil neuf cent vingt et.....

La feuille y-annexée fait partie intégrale du présent avis.



*J. Beaumont*  
LE GREFFIER.

de la machine du chef, de la peinture rouge - feu et  
de la lettre "Chef de Police" "Département du feu".  
Adopté.

6377

Altman qu'il y a des gens demandent à ce  
que je fasse les choses pour la famille. Actuellement,  
je ne le ferai pas jusqu'à ce que nous ayons  
nouvelles.

1821  
M. GABRIELLA-MADELEINE, gendarme de  
la Garde nationale de Paris, a été nommé à la  
tête du Département de l'Instruction publique et  
des Beaux-Arts.

AVIA  
VANDA  
DE GRIFFE  
CIE DE LA CAP-DE-LS-MONTAINS  
MESSAGERIES DES GÉPENNOIS  
M. SOU MOUNEM LE MARS  
M. L'ABBE J. B. CHAMBERLAIN  
LE CHATEAU D'ARDOISE  
LA CITE DE LA CAP-DE-LS-MONTAINS

21VA



Cop-de-lu-Madeleine n'ont pas la moins une  
temps et en la maniere voulue par la loi  
règlements de la Côte; je proposerai et permettrai  
à ce conseil un règlement intitulé "Règlement

amendant des Règlements 57, 58 + 101, concernant la gestion  
des établissements de commerce"

(signé) Aep Devost  
Chevalier de la Cité

\* 10

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire  
pour les raisons suivantes:-

- 1o.- Adopter le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 21 décembre 1936.
- 2o.- Prendre en considération et adopter pour paiement s'il y a lieu, les comptes produits au bureau du Conseil depuis la dernière séance et ceux qui seront produits jusqu'au 11 janvier inclusivement.
- 3o.- Prendre connaissance de toute la correspondance envoyée au bureau du Conseil depuis la dernière séance et passer des résolutions dans chacun des cas s'il y a lieu.
- 4o.- Faire étude du budget pour l'année 1937.
- 5o.- Passer une résolution pour autoriser le Greffier à vendre de gré à gré les lots qui ont été adjugés à la Cité lors de la vente pour taxes du 20 décembre 1935.
- 6o.- Prendre en considération la demande faite par M. Arthur Doucet et passer une résolution s'il y a lieu pour lui accorder un permis.
- 7o.- Donner un avis de motion pour un Règlement concernant l'imposition de la taxe.
- 8o.- Donner un avis de motion pour amender le Règlement des licences.
- 9o.- Passer des résolutions pour les routes d'hiver.

*J. Beaumier*  
Greffier de la cité.

de la machine au chef, de la peinture rouge - feu et  
de la lettre "Chef de Police" "Département du feu".

Adopté.

Cette ensempie est commandée par le Maréchal des armées pour les exercices -

seules exercices si le Maréchal des armées - 10  
dans lequel il dépendra que l'ordre sera émis.

Le Maréchal des armées ne commandera pas de bataille - 20 - mais dans les combats de terrain, il y a un rôle à faire dans l'ordre de combat et de combat de l'armée de terre.

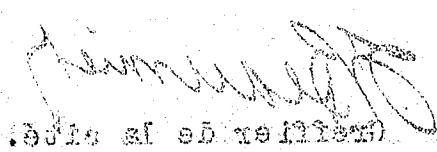
Il y a une commission de concorde entre - 30 - deux armées qui sont en concorde entre elles et qui sont en état de faire leur travail dans l'ordre de combat.

Il y a une commission de concorde entre - 40 - deux armées qui sont en état de faire leur travail dans l'ordre de combat.

Il y a une commission de concorde entre - 50 - deux armées qui sont en état de faire leur travail dans l'ordre de combat.

Il y a une commission de concorde entre - 60 - deux armées qui sont en état de faire leur travail dans l'ordre de combat.

Il y a une commission de concorde entre - 70 - deux armées qui sont en état de faire leur travail dans l'ordre de combat.



reglement ne va pas, je proposerai un nouveau  
à ce conseil un règlement intitulé "Règlement

amendant les Règlements 57, 58 + 101, concernant la fermeture des établissements de commerce"

(signé) Aep. Devost

l'échevin de la Cité.

\* Ouverture d'une commission d'avoirine.

Lecture de la correspondance

de la peine est levée.

P. Desbiens

Maire

J. Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6379

\* Grapné par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les montants suivants soient octroyés:-

Gatineuse Dollard      \$ 10<sup>00</sup> /

✓ Tonpin      \$ 10<sup>00</sup>

jeunesse étudiante Casho.      \$ 10<sup>00</sup> /

Adopté.

Cette résolution fait partie intégrale du procès-verbal ci-dessous déposé

J. Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le vingt-trois juillet au mois de Janvier 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire P. Desbiens M.M. Le Farney, les Buffard, Aep Devost, J. Hardy et L. Desfossés tous deux levés formant quorum pour la présidence de la séance au lendemain.

6380

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Est résolu que le procès-verbal de la dernière  
 Assemblée régulière générale du conseil de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine, en date du 21 décembre  
 1936 soit adopté tel que lu.

Adopté.

6381

1605 - M <sup>me</sup> Henri Griffau	Jobs de Secours	✓	2 <sup>03</sup>
1606 - Henri Griffau		✓	4 <sup>99</sup>
1607 - Jrs Baumr & fils		✓	1 <sup>50</sup>
1608 - Romeo Tropin		✓	3 <sup>50</sup>
1609 - International Paper	Voixie Apps	✓	9 <sup>50</sup>
1610 - J. Hammette "Frés"	Délégation Ord.	✓	13 <sup>25</sup>
1611 - Banque Can Nationale	Ont & Remb Emp.	✓	58 <sup>44</sup>
1612 - La Cité du Cap	Sablage	✓	7 <sup>80</sup>
1613 - Le Nouvelliste Lib	Avis	✓	8 <sup>00</sup>
1614 - Can Semicide Coop	Desinfection	✓	15 <sup>85</sup>
1615 - G. J. Morris Sons Ltd	Papeterie	✓	17 <sup>07</sup>
1616 -		✓	66 <sup>42</sup>
1617 - Norton Cashen Paper		✓	30 <sup>00</sup>
1618 - Underwood Elliott Frise		✓	4 <sup>10</sup>
1619 - Aleide Demers	Sablage (sel)	✓	4 <sup>33</sup>
1620 - Thomas Guérin	Alatme	✓	1 <sup>25</sup>
1621 - J. Baumr & fils	Jobs de Secours & Habil	✓	31 <sup>57</sup>
1622 - Harvey Misanet	Marché Rép	✓	3 <sup>40</sup>
1623 - R. Lotanger & Frise Ensq	Chevaux N.	✓	20 <sup>05</sup>
1624 - G. A. Bruin Ensq	appareils	✓	57 <sup>85</sup>
1625 - Bureau d'Ensq	Mutations	✓	28 <sup>00</sup>
1626 - Rochefleau & Frise	appareils	✓	231 <sup>08</sup>
1627 - Shawinigan W & Co	Ensq & Celan.	✓	185. <sup>92</sup>
1628 - Imprimerie Bratine Ensq	Chômage	✓	3 <sup>78</sup>
1629 - Bell Telephone Coop	Loyer & Mees	✓	36 <sup>31</sup>
1630 - Jules Roy	Bagalene	✓	17 <sup>99</sup>
1631 - Royer & Frise		✓	6 <sup>48</sup>
1632 - Adolphe Beaumier		✓	17 <sup>68</sup>
1633 - Henri Bourgeois		✓	6 <sup>11</sup>
1634 - J. P. Lotanger	sur emballage Kraft	✓	6 <sup>11</sup>
1635 - P. Ch. Demers Tel	de licences	✓	15 <sup>20</sup>
	Jobs de Secours	✓	157 <sup>80</sup>
			91262 <sup>88</sup>

Ce proposé par l'échevin L. Desfossés  
 Appuyé par l'échevin Ls. Lamy  
 Et résolu que les comptes des plus haut  
 débats soient acceptés et payés.  
 Adoptée.

6382

Ce proposé par l'échevin Ls. Lamy  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que la police d'assurance sur  
 le camion de la Voie soit payée à M. S. Castellis

En amendement

Ce proposé par l'échevin S. Bonnard  
 Appuyé par l'échevin Afp. Devost  
 Que la police soit accordée à M. J. Blé  
 Lannette

Le vote sur l'amendement

Votez pour M.M. Afp. Devost, et Sos. Bonnard  
 - contre M.M. L. Lamy, J. Hardy, et L. Desfossés

Le vote sur la résolution

Votez pour M.M. Ls. Lamy, J. Hardy et L. Desfossés  
 - contre M.M. Afp. Devost et Sos. Bonnard.

La motion est adoptée sur division.

Adoptée.

6383

Ce proposé par l'échevin Afp. Devost  
 Appuyé par l'échevin Sos. Bonnard  
 Il résolu que le permis demandé par  
 M. Ls. Laurent, par sa lettre en date du 11 Janvier  
 1937 lui soit accordé avec la réserve cependant que  
 si le conseil a des plaintes valables le dit permis  
 pourra être cancellé par un avis du chef de police

Adoptée

6384

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué  
 enlevant une lettre de M. Emile Monin laquelle se  
 lit comme suit.

Québec le 17 décembre 1936

M. R. Poisson délégué

Québec

Le Cité du Bas-de-la-Madeleine

Monsieur,

Avez-vous l'obligeance d'informer le Conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine que la Commission municipale de Québec, par un arrêté en date de ce jour, a approuvé la résolution au 9 décembre 1936 dudit conseil autorisant un emprunt temporaire de \$ 14 407<sup>50</sup> à être contracté à la Banque Canadienne Nationale pour renouveler le paiement de certains d'intérêt et des obligations échéant les 2 janvier et 15 février 1937.

La présente autorisation est valide pour une période de six (6) mois.

Bien à vous

Le secrétaire  
(signé) Emile Morin.

6385.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

Québec, le 11 décembre, 1936.

M. Robert Poisson, délégué,  
Hôtel du Gouvernement

Québec C. Q.

Cher Monsieur,

La Commission municipale de Québec m'a donné instructions de vous informer qu'elle approuve la résolution No-6339 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine se rapportant au règlement No-193 et dont l'approbation avait été suspendue.

Votre tout dévoué

Le secrétaire  
(signé) Emile Morin

6386.

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:-

Québec le 17 décembre 1936

M. Robert Poisson, Délégué

La Commission municipale de Québec

Québec

Re = Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Monsieur

'La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 9 décembre 1936 de la cité susmentionnée.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

6387

Lecture d'une lettre de M. Robert Gosselin, délégué en date du 5 Janvier 1937 incluant un chèque portant le No - 071695 au montant de \$ 12823.<sup>60</sup> en paiement de la réclamation du mois d'août 1936.

6388

Lecture d'une lettre de l'Honorable W<sup>m</sup> Tremblay Ministre du Travail en réponse à la résolution No - 6353 concernant les argents gagné à la réfection d'une partie de la route 19 par des chômeurs nécessiteux.

6389

Suggéré par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Il est résolu que pour faire suite à une lettre envoyée par "The Bell Telephone Co. of Canada" et datée du 17 décembre 1936, ce conseil accorde par la présente, à ladite compagnie, le permis demandé, lequel complète celui déjà accordé par résolution, en date du 11 décembre 1934.

Adopté

6390

Suggéré par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin Dep. Devost

Il est résolu que ce conseil accorde à la Cie "The Bell Telephone Co. of Canada" leur demande faite par lettre, adressée à ce conseil, en date du 23 décembre 1936 et à laquelle est attaché un plan indiquant l'emplacement où les dits travaux seront exécutés. Le Contrôleur de la Voix est par les présentes nommé pour surveiller les dits travaux.

Adopté

6391

Proposé par l'échevin Afp Devost

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à donner à la Banque Provinciale du Canada tous les détails concernant les avances faites à cette cité par la Banque nationale en rapport avec l'administration du secours - direct et autres) ainsi que le taux d'intérêt payé.

Adoptée

6392

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le greffier soit autorisé de vendre de gré à gré les lots dont la cité s'est portée adjudicataire, lors de la vente pour taxes du 20 décembre 1935 ; prouvé cependant que le prix de vente ne peut pas inférieur au montant des taxes et frais dus lors de la vente plus les intérêts et les taxes tant municipale que scolaires que sont devenues depuis, et ce jusqu'à la date de la signature du contrat.

Adoptée.

6393

#### Avis de motion

Je, prissigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de cette cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la cité pour 1937.

(signé) Louis Lamy

Échevin de la Cité

6394

#### Avis de motion.

Je, prissigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement N° 1r concernant

"tant les licences de commerce, taxes spéciales, droits spéciaux de permis et autres et ses amendements"

(signé) Aep. Devost

Échevin de la Cité.

6395

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la route de la rue St-Maurice  
à partir de la rue Ste-Madeleine jusqu'à la limite  
Nord de la Cité et la Route St-Malo pour la partie  
qui se trouve dans les limites de la cité jusqu'au  
chemin qui conduit à l'usine des Pompes et le chemin  
même qui conduit à la dite usine de pompage, soit  
adjudiqués à Monsieur Benoit Vrivel pour le prix de  
\$200<sup>00</sup> pour l'entretien d'hiver saison 1936-37.

Le dit adjudicataire s'engageant à l'en-  
tretenir des dites routes suivant les exigences de la  
Loi et les règlements de la Cité.

Adoptée.

639b

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin les Boffard

Et résolu par la demande du conseil que  
le Premier Ministre de la Province de Québec bâtisse  
un pont entre la rivière sud au nord.

Attendu qu'il y a 100,000 de population qui dé-  
mande la construction de ce pont,

Attendu que le passant serait ramené de 100 mille  
pour le transport du papier à journal.

Attendu que le recouvrement serait illimité

Attendu que ce serait un crédit pour la province  
et la prospérité pour la ville du Cap-de-la-Madeleine  
et des Trois-Rivières et que toutes les manufactures  
en bénéficieraient.

Que le greffier soit autorisé à transmettre une copie  
de cette résolution au Premier Ministre de la Province de  
Québec à l'Honorable Maurice Duplessis et aux deux députés  
M.W. Rousseau M.P.P. et Henri Brunelle M.P.

Adoptée.

6391.

Proposé par l'échevin Acp. Devost

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Est résolu que le greffier soit autorisé  
à demander des prix pour l'achat d'une charrette en "V"  
à la Dominion Bridge à Montréal et à la "shop" des  
Kyan aux Trois-Rivières.

Adoptée.

Lecture de diverses autres correspondances  
et la séance est levée.

D. Labrecque  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier.

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée spéciale du conseil de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulièrement  
convocée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et  
place ordinaires des sénateurs Mardi le 26<sup>e</sup> jour du  
mois de Janvier 1937 et à laquelle assemblée étaient  
présents Son Honneur le Maire C. Desbiens M.M. La Lamy  
Leo Briffard, Acp Devost L. Desfossés et Acp. Caton Ainscough  
échevins formant quorum pour la présidence du maire au  
fauteuil.

6398

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que le procès-verbal de la dernière  
assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine en date du 11 Janvier 1937 soit adopté tel  
que lire.

Adoptée

6399

1636 = Prisonnier de la Province

Ondigents 1151.<sup>20</sup>

1637 = Alfred Grenier .

Rues ✓ 10.<sup>20</sup>

1638 = Alceide Demers

Chevaux ✓ 1.<sup>03</sup>

1639 = Palme + Bélinas

Cont ✓ 33.<sup>60</sup>

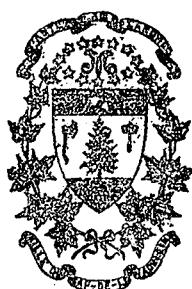
1196.03

CAP-DE-LA-MADELEINE, 23 janvier 1937 192

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

### A V I S



Filière No. C3-2a  
SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

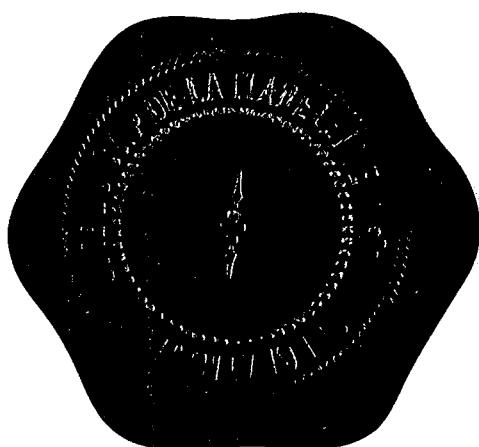
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le..... Mardi....., le... vingt..... sixième.... jour du mois de janvier..... de l'année mil neuf cent vingt-sept à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... vingt..... troisième.... jour de... janvier..... mil neuf cent vingt..... trente-sept

La feuille ci-annexée fait partie intégrale du présent avis.

*J. Beaumont*

LE GREFFIER.



*Adoptée*

6to1

Lecture faite d'une lettre de M. R. Lasson délégué enlevant une lettre de M. Emile Morin dans celle se lit comme suit:

6391.

Oppositi van d' Alkmaar dep. Devent  
Wethou. van d' Alkmaar toe Proefbank  
De zaken gelyke goedt vreit achtens

103  
103 CAP-DE-TA-MADELEINE is a small town in Quebec, Canada, located on the St. Lawrence River, about 10 km upstream from Montreal. It is part of the Laval Regional County Municipality.

Cité au Cap-de-l'Assomption.  
Messieurs les échevins.  
A son honneur le Maire.

believe the standard (adult) components

*the planned area.* **SIVA**

*W. J. C.*

.....

639

Bonassi spal. *Littoralis* Ranch

assemblée spéciale du Conseil de la  
Madeleine en date du 11 janvier 1937 soit adopté tel  
que luu.

Adopted

6399

1636 = Prison de la Province

Indigents H151.20

1637 = Alfred Bresie

Rues ✓ 10. 20%

1638 = Alewife Demes

Chewauk ✓ 1.03

1639 = *Latona* + *Selinus*

Cmt ✓ 33.<sup>60</sup>

Cette séance est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

- 1o.- Adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 11 janvier 1937;
- 2o.- Prendre connaissance des comptes produits au bureau du conseil depuis la dernière séance et passer des résolutions pour les adopter, s'il y a lieu;
- 3o.- Prendre connaissance de la correspondance et passer toute résolution s'y rapportant;
- 4o.- Passer une résolution pour une demande d'octroi pour Février 1937
- 5o.- Passer une résolution pour une demande d'octroi pour Mars 1937
- 6o.- Considérer le règlement de la fermeture des établissements de commerce, etc... et l'adopter s'il y a lieu;
- 7o.- Considérer le règlement No. 194 concernant l'imposition de la taxe et l'adopter en 1ère, 2ième et dernière lecture, s'il y a lieu;
- 8o.- Considérer le règlement amendant le règlement des licences et passer une résolution pour l'adopter ou le rejeter s'il y a lieu;
- 9o.- Passer une résolution pour adopter le budget tel que préparé par le Greffier;
- 10.- Passer toutes résolutions concernant le rajeusement des salaires des employés permanents pour l'année 1937 et ce, avec effet rétroactif au 1er janvier 1937.



Le Greffier.

FB/LB.

sur le chemin de la Vache soit accordé à M. Jean Richard.

Adoptée

6to1

Lecture faite d'une lettre de M. R. Rousseau délégué envoiant une lettre de M. Emile Monin dans celle se dit comme suit:

6391.

Prise de l'assemblée générale du 11 Janvier 1937  
 à laquelle ont été présentés les projets de budget et de dépenses pour l'année 1938.  
 Les projets ont été examinés et approuvés par l'assemblée générale qui a voté la somme de 1151,20\$ pour l'entretien et l'administration de l'île.  
 Les projets ont été approuvés et adoptés par l'assemblée générale le 11 Janvier 1937.

6394

assemblée spéciale du conseil de la  
 Madelaine en date du 11 Janvier 1937 a voté  
 que l'in.

Adoptée

6399

1636 = Prison de la Province	Dépenses	1151,20
1637 = Alfred Brien	Rues ✓	10,20
1638 = Alcide Demers	Chevaux ✓	1,03
1639 = Lamine & Sébastien	Cent ✓	33,60
		1196,03

Montant Rapp.

101

✓ 4196.03

1640 = Alphonse Roy	Gazoline ✓	22.41
1641 = Bell Telephone Cos	Loyer + Mess. ✓	26.35
1642 = J. J. Morris & Cos Ltd	Caboterie ✓	1.25
1643 = Shawinigan W. & P. Cos	Appareils ✓	8.00
1644 = do	Eclairage ✓	327.69
1645 = Chs Ed Rochefort	Éds de Secours ✓	7.90
1646 = J. A. Brunneau	do ✓	37.55
1647 = Dr Chas Demers	do ✓	106.80
1648 = Imprimerie Gr Palme	Chômage ✓	16.47
1649 = Trésorier de la Province	Unité Sanitaire ✓	1116.38
1650 = Jos Lannette	"Petty-Cash" ✓	6.85
1651 = do Trésorier	do ✓	13.25
1652 = Banque Can Nationale	Tintres ✓	20.00
1653 = West Disinfecting Cos	Disinfection ✓	22.50
1654 = Hervey Mercier	Chevaux Ent. ✓	4.00
1655 = Type-Rite Ribbon Cos	Caboterie ✓	9.50
1656 = R. L'Oranger & Frères Enq.	Chevaux N. ✓	19.90
1657 = Joseph Tremblay	Appareils ✓	2.00
1658 = Dr J. D. Barreau	Éds de Secours ✓	3.00
	Total	✓ \$ 5,967.83

Proposé par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrit soient acceptés et payés.

Adoptée

6400

Proposé par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Aep. Lam

Et résolu que la résolution no. 6382 faite et passée le 11 janvier 1937 soit rescindé et annulé à toutes fins que de droit. Que la police d'assurance sur le camion de la Vanci soit accordé à M. J. A. Richard.

Adoptée

6401

Lecture faite d'une lettre de M. R. Louson délégué envoiant une lettre de M. Emile Morris dans celle se lit comme suit:

Québec le 31 décembre 1936

M. Robert Poisson

Québec, Qué.

Monsieur

La Commission municipale de Québec  
me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 21 décembre 1936  
du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Voté tout deviné

Le secrétaire

(signé) Émile Morin

/af.

b402

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson  
délégué incluant une lettre de M. Émile Morin laquelle se lit comme suit :

Québec le 20 janvier 1937

Monsieur Robert Poisson, délégué  
Québec.

Re - Cité du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec  
me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 11 janvier 1937 de la  
cité susmentionnée.

Voté deviné

Le secrétaire

(signé) Émile Morin.

ly.H.

b403

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué  
incluant une lettre en date du 8 janvier adressée  
à M. Geo-A. Laliberte à Chomedey et signée par l'Hon-  
orable W<sup>m</sup> Tremblay accordant un versement au montant  
de \$ 16431<sup>05</sup> pour le mois de Janvier 1937

b404

Lecture d'une lettre de M. Robert Poisson délégué en date  
du 19 janvier 1937 au sujet de l'allocation du chauffage  
d'hiver.

b405

Proposé par l'échevin B. Buffard

Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que le rapport ci-dessus mentionné soit approuvé et qu'il ne soit accordé aucune licence de restaurant à moins que la dite formule ne soit signée par les intéressés.

Cité du Cap-de-la-Madeleine

- 1<sup>e</sup> Je m'engage à ne pas laisser jouer aux cartes ou à d'autres jeux de bagatelles dans mon restaurant ou dans d'autres chambres attenant à mon restaurant.
- 2<sup>e</sup> D'observer les règlements et ordonnances du Conseil et de me conformer aux ordres du Chef de Police en ce qui regarde les règlements de la Cité concernant la paix et le bon ordre.
- 3<sup>e</sup> Il est bien entendu que si je suis trouvé en contournement avec ces conditions je perdsai ma licence et serai forcé de fermer mon restaurant pour le reste de l'année.

Et j'ai signé

Témoin

Chef de Police

Adopté

b406

Considérant que la menace des doctrines communistes s'étend à tout le Canada;

Considérant que la propagande secrète et publique du Communisme russe vise au renversement de l'ordre et des gouvernements établis;

Considérant que cette propagande se fait au moyen d'écoles libres, de clubs, d'associations masculines et féminines, de journaux etc

Considérant que depuis l'abrogation de l'art 98 du Code criminel, le Communisme a étendu son champ d'activités et est devenu une menace telle pour l'autorité établie, en conséquence

Sur proposition de l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin B. Buffard

Il est unanimement résolu que demande soit faite et est par les présentes faite au gouvernement

fédéral d'inscrire dans les statuts du code criminel un texte de loi disant hors la loi le Communisme moscovite, empêchant la diffusion écrite et parlée de cette doctrine néfaste sous quelque nom ou abomination dont elle se couvre.

Une copie de la présente soit transmise au député H. Brunelle avec prière de l'appuyer.

Adoptée unanimement.

6407.

Proposé par l'échevin B. Briffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le montant de  $\text{fr} 10\text{--}$  qui était versé à M. J. Ste Paupin soit versé à M. Maurice Paupin 11 Ste Julianne pour un club.

L'échevin Caron demande le vote

Oui = Aep. Devost, B. Briffard, L. Lamy + L. Desfossés

Contre = Aep. Caron

(Adoptée sur division)

6408

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le boulanger soit autorisé d'entretenir un permis spécial à M. Arthur Deneel pour réparer sa glaciérie sur la rue Rochefort.

Adoptée

6409

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de Paris pour leur accorder à cette municipalité un octroi au montant de  $\text{fr} 16998\text{--}$  comme suit :

Ouv. mousseture  $\text{fr} 8769.\text{--}^{80}$

✓ chauffage  $\rightarrow 1830.\text{--}^{80}$

✓ vêtements  $\rightarrow 2848.\text{--}^{30}$

✓ eau  $136.\text{--}^{00}$

✓ lumière  $414\text{--}^{00}$

✓ Abri  $3500.\text{--}^{00}$

pour être distribué en secours direct par cette municipalité durant le mois de février 1937 aux 570 chefs de famille et leurs 2263 dépendants ainsi qu'à 48 personnes vivant seules formant un total de 2851 nécessiteux dans de cette municipalité.

*Adoptée*

6410

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faite auprès des autorités du dépar-  
tement du Ministère du Travail de bien vouloir ac-  
order à cette municipalité un vétou au montant  
de \$17,585.10 comme suit:

Ordi. Municipale	\$ 8,667.45
✓ vêtements	1,904.80
✓ chauffage	2,957.60
✓ eau	139.00
✓ lumière	416.25
✓ abri	3,500.00

pour être distribué ~~par~~ en secours direct par cette  
municipalité au cours du mois de mars 1937 aux  
555 chefs de famille et leurs 2361 dépendants  
ainsi qu'à 57 personnes vivant seules formant  
un total de 2973 nécessiteux, dans de cette mu-  
nicipalité

*Adoptée.*

6411

Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Mr. Bradford

Et résolu que le budget tel que proposé par  
le greffier et soumis au conseil à sa séance du 11 Janvier  
1937 soit adopté tel que corrigé

Le dit budget se répartit comme suit :

Rachat d'obligations	26,600.
Intérêts obligations	45,981.25
Com. sur empris oblig	327.64
Administration	26,002.51
Total	7431.75

Agriculture	5054 <sup>00</sup>
Équites	1,086. <sup>00</sup>
Collège Sacré-Cœur	7,140 <sup>00</sup>
Éclairage	2,615 <sup>00</sup>
Hôtel de Ville	450. <sup>00</sup>
Marché	59. <sup>00</sup>
Hygiène	1197. <sup>12</sup>
Logements Ouvriers	2396. <sup>00</sup>
Total	123,145 <sup>18</sup>
	Adopté

6412

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le règlement No-194 concernant  
l'imposition de la taxe pour 1937 soit adopté en première  
deuxième et dernière lecture.

Adopté.

6413

Proposé par l'échevin Aep. Carton

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que ce conseil demande aux Cies  
Bell Telephone Cos of Canada et Shawinigan Water &  
Power Cos de leur volonté accorder une entrevue dans le  
plus bref délai possible afin de discuter les possibilités  
d'installation de câbles permanents en substitution  
des poteaux déjà érigés sur la rue Notre Dame et autres  
dans les limites de cette cité.

Adopté

6414

Proposé par l'échevin Aep. Carton

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que la permission de M. Félix  
Nadeau pour 15 pupilles pour le département du chômage  
soit accordée au prix de la permission soit 164<sup>00</sup> pour le  
tut. Les pupilles devront être en mesure

Adopté

Lecture d'une correspondance M<sup>r</sup> Tremblay Ministre 11/1/37.

Emile Morin Reg 193 adopté.

Lecture de diverses autres correspondances  
Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumont  
Béffier.

Gouvernement du Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des pessimes lundi le premier jour du mois de février 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens M.M. Ls Lamy, les Briffard, Afp. Devost, J. Hardy, L. Desfossés et Afp Lamontagne échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

b415

Souposé par l'échevin Afp. Devost

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du conseil de la Ville en date du 26 janvier 1937 soit adopté tel que lu

Adopté.

b416

1659 = Garage Royer & Frère

Baz + app. ✓

343

10<sup>85</sup>

1660 = J. Lannette

Getty-Cash ✓

20<sup>96</sup>

1661 = La Commission municip.

Salarie + Dep. ✓

83<sup>33</sup>

1662 = do

✓ ✓ ✓

41<sup>67</sup>

1663 = do

✓ ✓ ✓

35.<sup>00</sup>

1664 = do

✓ ✓ ✓

60<sup>15</sup>

1665 = Dept. aff. municip.

Avis régul ✓

10<sup>00</sup>

1666 = La Ville du Cap.

Cont ✓

20<sup>00</sup>

1667 = Bureau d'enregistrement

Mutations ✓

1<sup>40</sup>

1668 = L'Avenir du Cap

Avis ✓

16<sup>00</sup>

1669 = Shawinigan W.R. Co. Ltd

Pompage ✓

162.<sup>16</sup>

1670 = Delle-Lew Pothier

do de secours ✓

3.<sup>50</sup>

1671 = J. Béaurin + fils

✓ ✓ ✓

1<sup>50</sup>

1672 = Léonard Lafleur.

Auto-échel ✓

10<sup>00</sup>

10<sup>00</sup>

Ce proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que les comptes tels que plus haut  
désirés soient acceptés et payés

L'échevin B. Briffard demande le vote sur le  
compte de l'Avenir du Cap.

Votent pour = Ls. Lamy, J. Hardy et L. Desfossés

✓ contre = Aep Devost, B. Briffard et Aep. Caron

Sm Honneur le Maire réserve son vote pour la  
prochaine réunion

En suspens Opte l'Avenir  
Balance des comptes adoptés.

6417

Ce proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin B. Briffard

Zu attendu que une action portant le No - H077  
des dossiers de la Cour supérieure pour le district  
des Trois-Rivières, au montant de \$ 2234.<sup>55</sup> a été intentée  
contre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
par M. Joseph Albert Nadeau, basé sur des dommages  
qui il prétend avoir subis à la suite d'un incendie  
le 19 juillet 1936, et dont il réclame le montant de la  
Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

Zu attendu que la Corporation de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine a, le 28 septembre 1936 passé une réso-  
lution portant le numéro 6271 autorisant M. le Proc-  
esseur, et M. L. Lajoie, comme avocat conseil, à  
comparaître pour la Corporation de la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine, et faire les procédures nécessaires pour  
défendre la cause devant les tribunaux;

Zu attendu que le 9 octobre 1936 les représentants  
de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
savoir : M. le Maire Desbiens MM les échevins Lamy  
Briffard Hardy, Desfossés et Caron, accompagnés de M.  
Beaumais, greffier du Cap-de-la-Madeleine et de Mme Francis  
Lajoie, leur procureur, ont rencontré M. J.A. Nadeau à Québec  
au bureau de la Commission municipale, et ont eu une en-  
treave avec M. Towne en rapport avec cette cause;

Zu attendu que le 1er février 1937 M. J.A. Nadeau

a écrit une lettre au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, déclarant qu'il était prêt à accepter en règlement de la cause plus haut mentionnée, en capital, intérêts et frais, la somme de \$ 350. et a autorisé son procureur Me Maurice Lauzon, à signer en conséquence une déclaration de règlement hors de Cour, chaque partie payant ses frais;

Tu' attendu que cette Corporation, sans admettre sa responsabilité, sans pourvoir être un précédent pour l'avenir, et pour éviter des frais plus considérables si cette cause était contestée jusqu'à jugement final, et pour racheter sa paix, est consentante à régler cette cause pour la somme de \$ 350. capital, intérêts et frais;

Il est résolu

Que la cause portant le No. H077 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières au montant de \$ 2234<sup>00</sup> intentée par Joseph Albert Nadeau, contre la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour dommages qui il prétend avoir subis à la suite d'un incendie le 19 juillet 1936 soit réglée pour la somme de \$ 350<sup>00</sup> en capital, intérêts et frais, et que les procureurs de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soient autorisés à signer une déclaration de règlement de la présente cause hors de Cour, chaque partie payant ses frais.

Le secrétaire demande l'approbation de la Commission municipale

L'échevin Devost se déclare dissident

✓ Hardy ✓ ✓

Le Maire enregistré son protest et donnera la accrément de l'adoption finale de la résolution mercredi soir de 3 février 1937

En suspens jusqu'à mercredi

6418

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que la résolution No. 6400 fait et passée le 26 janvier 1937 soit reçue et annulée à toutes fins que de droit. Que la police d'assurance tel qu'émissaire

par M Gustave Latellie soit maintenue en force

En amendement

Proposé par l'échevin S. Briffard

Appuyé par l'échevin A. Caron

Que la police d'assurance de M. Richard  
reste en force

Le vote sur l'amendement

Tenant pour = M.M. A. Devost S. Briffard & A. Caron

contre = P. Lamy, J. Hardy, et L. Desfossés

S.H. le Maire donne son vote contre l'amendement

Le vote sur la résolution

Tenant pour = M.M. L. Lamy, J. Hardy, et L. Desfossés

contre = M.M. A. Devost S. Briffard & A. Caron

S.H. le Maire donne son vote prépondérant en  
faveur de la résolution laquelle est adoptée sur  
division.

Adoptée.

6419

Proposé par l'échevin Léonel Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que M. Arthur Marchand soit auto-  
risé à prendre des arrangements avec ceux qui fi-  
guent comme ayant des arrears de taxes d'eau au  
31 décembre 1936

Il est aussi autorisé à exiger des nouveaux  
locataires, au moins trois mois d'eau payables à l'avant-  
ce comme premier versement.

La présente résolution accorde à M. Marchand  
pleins pouvoirs de faire exécuter le règlement concernant  
le paiement des divers tarifs mentionnés à l'article 25  
du règlement tel tel qu'amendé par des règlements  
subsequents).

Adoptée.

6420

Proposé par l'échevin S. Briffard

Appuyé par l'échevin A. Devost

Est résolu que M. Tancrede Bodelan contre-  
maître de la Voirie et de l'agriculture soit par la pré-  
sente résolution nommé Superintendent du dépar-

lement de l'assemblée et soit autorisé de faire exécuter les règlements (b) et amendements).

Adoptée

6421

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que les chevaux restent sous le dépar-  
tement du feu et sur le contrôle du chef. Quand il juge-  
ra à propos de les faire travailler à la voirie il le fera  
en cas urgent seulement.

Adoptée

6422

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que demande soit faite au Ministre  
du Département du chômage William Tremblay pour  
qu'une enquête soit faite dans l'administration des  
pensions-droits au Cap-de-la-Madeleine depuis le premier  
janvier 1934 à venir à date. Que cette résolution soit  
adressée au Ministre William Tremblay et au député  
M. V.W. Rousseau M.P.L.

Adoptée.

6423

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Caron

Et résolu que la bâtière actuellement  
postée sur le pôle d'évaluation au Hôb-159 soit  
transférée sur le lot No P-Hôb en culture et que le site  
de cette bâtière est sur du terrain en culture  
appartenant à MM Maurice et mile Gibeau; que  
le greffier soit autorisé à faire les corrections nécess-  
aires au pôle d'évaluation.

Adoptée

6424

Attendu qu'il circule actuellement sur la voirie  
des autobus et que sur la largeur de ladite voirie le traf-  
fic intense qui y circule, il serait opportun et même ur-  
gent de faire passer les autobus par d'autres rues;

Attendu que sur le parcours que ces dits autobus

faisaient autrefois, la plupart des rues, sur ce dit parvis, ne sont que cendrées;

Attendu que pour confectionner ces dits rues en béton, l'estime du coût des dits travaux, d'après le rapport de l'Ingénieur Félixy, en date du 17 mars, 1934, est de \$ 96,451<sup>56</sup>;

Attendu que par une résolution portant le No 6782 en date du 5 octobre 1934, une demande avait été faite pour aménager des places publiques et qu'un octroi n'a été accordé, et que l'aménagement de deux places nécessiterait la somme de \$ 40,000. qui serait en grande partie du travail pour la main d'œuvre.

Attendu que des plumbes ont été faites à plusieurs reprises par des propriétaires de la rue Royale et de la rue Tupper, et en particulier de la Fabrique St Lazare au sujet de l'insuffisance des égouts et leurs缺陷性 actuelles, et qu'il faudrait de toute nécessité renouveler des égouts sur une longueur approximative de 1500 pieds; que le montant requis pour la réfection de ces dits égouts, serait approximativement de \$ 2500<sup>00</sup>;

Attendu que la somme totale des divers montants enumérés plus haut se chiffre à \$ 138957<sup>56</sup>

Attendu que ces travaux sont urgents et nécessaires et donneraient du travail à nombre de chômeurs nécessaires sur le secours direct et à la charge des gouvernements. En conséquence

Il est proposé par l'échevin B. Sniffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Il unanimement résolu que ce conseil demande au Gouvernement Provincial à l'Honorable Premier Ministre, Maurice Duplessis, et à l'Honorable Ministre des Travaux Publics J. Bourque, d'octroyer à cette cité un montant de \$ 138957<sup>56</sup> pour faire les travaux mentionnés dans les attendus ci-haut enumérés.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise aux Honnables Ministres et à notre député avec prière de l'appuyer

Adoptée

6425

Attendu que des travaux de chômage avaient été commencés en 1931, lesquels travaux ont été discontinués en 1932 et qu'il manquait une somme de \$70 000. pour continuer ces dits travaux;

Attendu que les Frères des Petits Oblats se sont adressé au Bureau d'hygiène pour faire prolonger un tuyau d'égout qui se déverse actuellement dans un ruisseau appartenant au sanctuaire d'où se dégage des odeurs nauséabondes lorsque la marée est basse; et que pour raccorder ces dits égouts au tuyau principal, cela nécessiterait la somme de \$15 000.;

Attendu que la rue Tupper est appelée à devenir le principal axe de la route venant débouchant ladite rue, à la rue Richelieu pour rejoindre la rue Notre-Dame et que les divers travaux à être exécutés sur cette dite rue Tupper seraient de 2,800 pieds de pavage en béton de 10 pieds de largeur, l'expropriation du coin de la rue St-Louis et Tupper et l'expropriation de la partie qui se trouve entre l'extrémité actuelle de la rue Tupper et la rue Notre-Dame sur une largeur de 70 pieds, que les montants que nécessiteraient ces dits travaux seraient de \$30 000.;

Attendu que l'aviation tend à se développer sur une grande échelle dans un avenir rapproché et qu'il serait urgent d'améliorer l'aéroport actuel et que cette amélioration coûterait la somme de \$15,000.;

Attendu que le total des sommes enumérées ci-haut se chiffre au montant de \$80 000.

Attendu que les travaux énumérés plus haut sont d'urgence pour le grand nombre de chômeurs nécessaires actuellement sur le secteur direct. En conséquence il est proposé par l'échevin L. Desfossés

(Appuyé par l'échevin J. Hardy)

Et résolu que ce conseil prie l'Honorable John Atque Ministre des Travaux Publics de bien vouloir prendre en considération la demande faite pour les travaux énumérés plus haut et nous accorde un octroi au montant de \$80 000. pour effectuer ces dits travaux.

Une copie de la présente soit immédiatement

transmise à l'Honorable Ministre des Travaux Publics et à notre député avec prière à ce dernier de faire tout en son pouvoir pour nous accorder l'octroi qui est juste et légitime.

Adoptée

6426

Proposé par l'échevin S. Buffard  
Appuyé par l'échevin A. Carm

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à collecter le montant de \$ 105. dû en loyer par Monsieur Romeo Morissette, d'ici à deux semaines.

Adoptée.

6427

Proposé par l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que le règlement No - 195 concernant la fermeture des établissements de commerce, restaurants, Barberies, salle de billards etc soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

6428

Proposé par l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le règlement No - 196 concernant le règlement des licences soit adopté en première, deuxième et dernière lecture.

Adoptée.

Lecture d'une correspondance de J. Nadeau Rec. Devost et reclamations, ainsi qu'une lettre de M. Lagacé. diverses autres correspondances promises et dues.  
Et la séance est levée

P. Desfossés

J. P. Fed

## Gouverne de Québec

## Cité du Cop-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cop-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 15<sup>e</sup> jour du mois de février 1937 à laquelle asssemblée étaient présents M<sup>r</sup> Honnor le Maire G. Desbiens M.M. Ls Lamy, Geo Briffard, aep. Devost, J. Hardy, L. Desfossés et aep. Lamr tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6489

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cop-de-la-Madeleine en date du 1<sup>er</sup> février 1937 soit adopté tel que lu.

Adoptée.

6430

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la résolution no - 6419 tel que passé à la séance du 1<sup>er</sup> février 1937 soit misé en suspens jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée.

6431

1673 = Payer de S.D.

1674 = Sept aff. Mun.

1675 = Dme Mrs. Cobini

1676 = Arthur Marchand

1677 = Mun Scol du Cop

1678 = do

1679 = do

1680 = J. Lannette

1681 = do

1682 = La Cité du Cop

1683 = do

1684 = Dme Des Herreaux

1685 = Feme de Cobet, Zerm Hse

janvier 1937 ✓ 551 80

Avis ✓ 20.00

Cont. ✓ 100

Chômage ✓ 250

Cpte Payable ✓ 804

" ✓ 17 56

" ✓ 15 45

Petty-Cash ✓ 4 40

" ✓ 34 14

Neige &amp; sott ✓ 11 40

" ✓ 3 80

Sable ✓ 13 50

Audition ✓ 1.80

\$ 886 609

		Montant rapp	/	531 \$
1686 =	Emery Guillet	Voie app	/	886 09
1687 =	Edouard Bodin	Cont	✓	2 50
1688 =	Défis Auto Access Ltee	Auto - chef	✓	7 80
1689 =	R. Lorange + Frère Engq	Chevaux n.	✓	21 65
1690 =	Imprimerie Sr Patrice	Papeterie	✓	11 34
1691 =	T. J. Morris Inc Ltd	"	✓	96 25
1692 =	Nop. Lorange	Matériaux	✓	3 80
1693 =	H. Massicotte + Frère Ltee	"	✓	11 51
1694 =	Edm. Boussinbauer	Serges	✓	1 20
1695 =	J. Baum + fils	Do de Seau	✓	8 25
1696 =	Emile Belanger	"	✓	10 20
1697 =	Lem Moshot Ch.	Cont	✓	25 00
1698 =	F. & Th. Bétinguette Ab.	"	✓	158 65
1699 =	J. Bourin	Salaires	✓	16 00
1700 =	Rochelan + Frère	Gasage	✓	1 60
1701 =	Alfred Bremer	Serges	✓	2 40
1702 =	Arthur Deneer	Charbon	✓	19 5 75
1703 =	Hervey Viveris	Extincteur ch.	✓	8 50
1704 =	Alphonse Roy	Benzoline	✓	9 50
1705 =	Adelphé Beaumont	do	✓	11 90
1706 =	Jules Roy	do	✓	12 15
1707 =	Armand Cormillard	do à brasse	✓	16 90
1708 =	L'avenir du Cap	Avis	✓	16 00
		Total	/	1561 09

6431

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que les comptes tels que plus  
haut décris soient acceptés et payés.

(Adopté.)

6432

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson  
délégué, incluant une lettre de M. Émile Morin  
laquelle se lit comme suit

Luebee le 1<sup>r</sup> Février 1931.

M Robert Poisson, délégué

La Commission municipale de Luebee  
Luebee Q. C.

Re-Cité du Cap-de-la-Madeleine

Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 26 janvier 1937 de la cité susmentionnée et qu'elle approuve aussi le règlement No-194 se rapportant au budget et à l'imposition de la taxe.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

(signé) Émile Monin

B.P.

6433

No-16324

Québec le 5 février 1937.-

M. Émile Monin Beaumer, greffier

Hôtel de Ville

Cap-de-la-Madeleine Q.-Q.

Monsieur,

L'honorable J. Bilodeau, ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce, me donne instructions de vous informer que le lieutenant-gouverneur en conseil ne considère pas qu'il y a lieu pour lui de disavouer le règlement No-194 du conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Votre tout dévoué

Li offrir en loi

/M.F.

(Émile Monin)

6434

Proposé par l'échevin B. Bufford

Appuyé par l'échevin Aep. Caton

Il résolu que le Contre-Maître T. Birdleau soit suspendu pour 30 jours sans salaire et soit remplacé par M. Nephee Cyp avec les mêmes attributions et à raison de \$ 20. par semaine pour les raisons suivantes : le 17 février un cheval a été échappé ce qui aurait pu avoir des suites déplorables ; ne pas exécuter immédiatement les ordres du maire et diverses autres raisons que l'on peut énumérer.

Adopté

6435

Attendu que cette cité a, en 1921, emprunté au Gouvernement Provincial un montant de \$ 29000.  
à 5%, en vertu de la loi de logements mixtes;

Attendu que depuis ce temps la cité dépense au Gouvernement un montant annuel de \$ 891<sup>00</sup>  
comme fonds d'amortissement, et que ce dit fonds d'amortissement est de \$ 20695,14 au 31 décembre 1936

Attendu que l'intérêt auquel prête actuellement le Gouvernement est de beaucoup inférieur à l'intérêt que l'on paye au Gouvernement et qu'il serait juste que la cité puisse bénéficier de la déférence d'intérêt sur l'état de ses finances en conséquence par proposition de l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Bév. Buffard

Il est résolu que ce conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir prendre en considération le précédent plus haut énuméré et accorder à cette municipalité un taux inférieur à celui que l'on paye actuellement.

Une copie peut transmettre à l'Honorable ministre ainsi qu'à notre député

Adopté

6436

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que M. Edmond Cormier soit engagé à la place de M. Will. Dartois à \$ 7 par semaine pour prendre la charge du soin des chevaux

L'échevin Aep. Caton demande le vote

Votent pour les échevins = Aep. Devost & Josephot Hardy

- contre les échevins = Bév. Buffard, Le Lamy, L. Desjossis et Aep. Caton

Rejetée.

6437

Proposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin Aep. Caton

Et résolu qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1937 les paliers des employés permanents soient les suivants

J. Beaumais \$ 11<sup>00</sup> à 30° par semaine

J. Lannette Tresorier #30<sup>o</sup> par semaine  
 J. E. Burn Ass - 25<sup>o</sup> ✓ ✓  
 L. Breauet Steno 13<sup>o</sup> ✓ ✓  
 A. Normandin Chef 30<sup>o</sup> ✓ ✓  
 H. Cormier Sns-Chef 24<sup>o</sup> ✓ ✓  
 S. Barbeau Constable 21<sup>o</sup> ✓ ✓  
 Cds Pagan ✓ 21<sup>o</sup> ✓ ✓  
 A. Beaudin Chef Chimaqu 20<sup>o</sup> ✓ ✓  
 L. Langlois Commis ✓ 18<sup>o</sup> ✓ ✓  
 L. Dringé ✓ 13<sup>o</sup> ✓ ✓  
 A. Marchand Chm & Agued 21<sup>o</sup> ✓ ✓  
 J. Bodelian CM-Surintdg 22<sup>o</sup> ✓ ✓  
 W. Dargis Chevaux 15<sup>o</sup> ✓ ✓  
 N. Vaugeois Aqueduc P. 18<sup>o</sup> ✓ ✓  
 J. Tremblay ✓ ✓ 18<sup>o</sup> ✓ ✓  
 P. Leclair ✓ ✓ 18<sup>o</sup> ✓ ✓  
 G. L'Heureux ✓ Ent 15<sup>o</sup> ✓ ✓  
 H. Charlier ✓ ✓ 15<sup>o</sup> ✓ ✓  
 Theof. Leclair Mechanic 18<sup>o</sup> ✓ ✓

Que toutes les résolutions antérieures fixant les salaires soient péruliées et annulées à toutes fins que de droit.

Adoptée

6438

Ce proposi par l'échenni des Bruffard

Appuyé par l'échenni aep. Devost

Est résolu que le Greffier soit autorisé à vendre les lots qui se trouvent sur la rue Richelieu et qui appartiennent à la cité pour le paiement des taxes municipales et scolaires plus les frais et les taxes de trousseaux pour les montants qui sont dus à date peulement ; étant donné que le prix, lors de la vente, comprend le montant total dû sur les trousseaux en frage des dits lots.

Adoptée

6439

Ce proposi par l'échenni aep. Devost

Appuyé par l'échenni — —

Est résolu que M. Edmund Corriveau

sont engagé à raison de \$ 12<sup>e</sup> par semaine comme préposé au soin des chevaux noirs au Département du Loup et pour l'entretien et le peinturage des voitures des chevaux.

*Pas de secondus rejeté.*

b440

### Avis de motion

Je proussigne, Alphonse Devost, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé :

"Règlement amendant le Règlement No-45 concernant la subdivision des terrains et réglementant la construction dans les limites de la Cité".

(signé) Rep. Devost

échevin de la Cité.

Lecture d'une requête re: Règlement Licencée

✓ d'autre correspondances

La séance est levée.

P. Desbiens  
Maire  
J. Beaumont  
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine:

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, vendredi, le 26ème jour de février 1937, à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire J. Desbiens, M. M. L. Lamy, Geo. Bouffard, Alphonse Devost, J. Hardy, L. Lefebvre & G. L. Coron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6441

Attendu que la Commission municipale de

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 23 février 1937 192.....

A son honneur le Maire,  
 Messieurs les échevins,  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

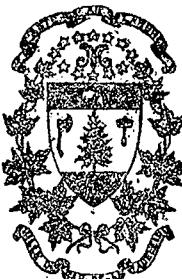
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
 LA CITÉ DU  
 CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS

Filière No. C3-2a  
 SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL



Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... vendredi....., le vingt-..... sixième..... jour du mois de... Février..... de l'année mil neuf trente-sept, à cinq heures et demie de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... vingt-..... troisième..... jour de... Février..... mil neuf cent vingt.... trente-sept.....

Convoquée par Son Honneur le Maire pour les Raisons suivantes:

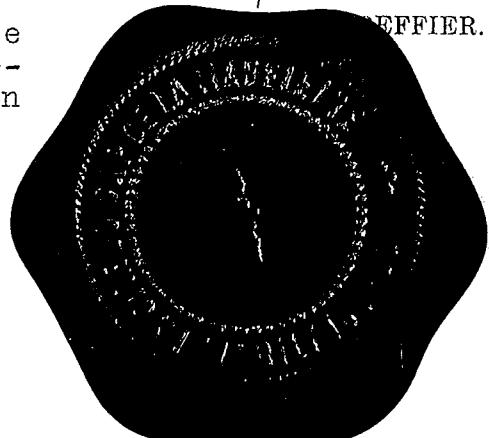
1o.- Prendre connaissance de la correspondance de l'Avocat Fortunat Lord, Procureur de M. A. Doucet au sujet d'une réclamation en dommages au montant de \$ 437.35 et passer toute résolution s'y rapportant.

2o.- Prendre connaissance d'une correspondance de la Commission municipale, en date du 19 février 1937 et passer et adopter une résolution s'il y a lieu;

3o.- Passer une résolution pour autoriser le Trésorier à fournir les montants nécessaires pour une délégation à Québec.

J. Beaumont

EFFIER.



les taxes sont dues et exigibles;  
 Attendu que le Gouvernement Provincial a nommé une Commission pour faire enquête afin de protéger le petit propriétaire et que si



6441

Attendu que la commission municipale de Québec à sa séance du 18 février 1937, a passé une résolution à l'effet que, à compter du 16 mars 1937, la corporation municipale de la cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, ne soit plus considérée comme en défaut au sens de la section V de la loi de la Commission municipale de Québec et qu'à compter de ladite date du 16 mars 1937, le jugement de la Cour Supérieure, dans le district des Trois-Rivières, en date du 15 novembre 1933, déclarant ladite municipalité en défaut, cesse d'avoir vigueur et effet;

Attendu que depuis que la commission municipale de Québec a le contrôle de ladite municipalité, les finances de la cité se sont améliorées parce que la collecte des taxes a été activée d'une façon toute spéciale, grâce aux pouvoirs qui sont conférés à la commission par la loi;

Attendu que depuis trois ans, il a été payé en secours directs, dans les limites de la cité, pour au-delà de un demi million de dollars et qu'actuellement les demandes de secours vont qu'en augmentant et que la cité ne peut pas payer aucun pourcentage du secours qu'elle serait appelée à distribuer;

Attendu que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine coopère avec la commission municipale de Québec pour la bonne administration de la cité et cela dans l'intérêt de tous les contribuables en général;

Attendu que le rôle d'évaluation pour l'année 1937 est homologué et que le rôle de perception a été fait pour l'année 1937 et que les taxes sont dues et exigibles;

Attendu que le Gouvernement Provincial a nommé une commission pour faire enquête afin de protéger le petit propriétaire et que si

la Cité du Cap-de-la-Madeleine reprenait tous ses pouvoirs et était appelée à payer une part quelconque de secours directs, cela aurait pour effet d'augmenter considérablement la taxe foncière actuelle et par là, exposer un grand nombre de petits propriétaires à être dans l'impossibilité de pouvoir payer les taxes additionnelles qui seraient imposées et les exposerait à perdre leurs propriétés, fruit de leurs économies depuis un grand nombre d'années;

Attendu que ce conseil est d'opinion que la Commission municipale de Québec devrait continuer à administrer la Cité du Cap-de-la-Madeleine pendant encore quelques temps, ou les bons résultats obtenus depuis 1933, En conséquence

Il est proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

Est unanimement résolu que la commission municipale de Québec soit priée instamment de continuer pour quelques temps encore, à administrer la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour toutes les raisons énumérées plus haut;

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Premier-Ministre, à l'Honorable Joseph Bégin, Ministre des Affaires municipales, à l'Honorable William Tremblay, Ministre du Travail, à la commission municipale de Québec et ainsi qu'à notre député, M. U. W. Rousseau, M.P.P.

Adopté.

6442

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin Fr. Lamy

Est résolu que Son Honneur le Maire et Messieurs les échevins Alp. Devost, Fr. Lamy & Geo. Bouffard ainsi que le greffier se rendent à Québec, Mardi le 2 mars prochain, rencontrer en compagnie de notre député U. W. Rousseau, l'Honorable Monsieur Bégin, Ministre des affaires

Municipales, l'Honorable William Tremblay, Ministre du Travail et la Commission municipale de Québec, pour faire valoir la résolution passée ce jour, demandant à la Commission municipale de Québec, de continuer à garder le contrôle de la cité du Cap-de-la-Madeleine encore quelques temps et de rappeler la résolution qui elle a passée le 18 février courant concernant le rappel du jugement rendu le 15 novembre 1933, déclarant en défaut la cité du Cap-de-la-Madeleine et que les corps publics de cette cité soient invités à envoyer des représentants pour accompagner la présente délégation.

Que le Trésorier soit autorisé à verser aux membres du conseil et au greffier, le montant de \$ 20.00 à chacun, pour les dépenses.

Adopté.

Lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> Fortunat Lord C.R. procureur de M. Arthur Domel réclamant une somme de \$ 437.35 comme dommages,

Et la séance est levée.

R. J. Beaumier

Maire

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Les échevins J. Hardy & L. Desfossés ont ce jour ajourné, faute de quorum, la séance régulière à lundi le 22 mars 1937.

Cap-de-la-Madeleine le 15 mars 1937.

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

[REDACTED] ajournement de la séance régulière du [REDACTED] mars 1937, lequel ajournement fut

tenus aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 22<sup>e</sup> jour de mars 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbuns M<sup>m</sup> Ls Lamy, Geo Briffard, Rep. Devost, J. Hardy & L. Desfossés tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6443

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Il a résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales en date respective du 15 et 26 février 1937 soient adoptés tels que lus.

(Adoptée.)

710 47

6444

1709 = La Munici scolaire

Remb. Taxes ✓ 19<sup>00</sup>

1710 = " "

" ✓ 15<sup>40</sup>

1711 = La Com Municipale

Salaires & Cons ✓ 177<sup>08</sup>

1712 = " "

" ✓ 35<sup>00</sup>

1713 = Edmond Savary

Cpte Payable ✓ 229<sup>09</sup>

1714 = J. Lannette

Getty. Cash ✓ 19<sup>22</sup>

1715 = L'Am. Trésorier Prov.

Cpte Payable ✓ 725<sup>00</sup>

1716 = La Mun Scolaire

Remb. Taxes ✓ 28<sup>60</sup>

1717 = A Marchand sal

Salaires ✓ 160<sup>00</sup>

1718 = J. Lannette sal

" ✓ 570<sup>00</sup>

1719 = A Marchand sal

" ✓ 240<sup>00</sup>

1720 = Maille de Poste

Bte Postale ✓ 8<sup>20</sup>

1721 = La Côte du Cap

Timbre ✓ 10<sup>00</sup>

1722 = J. Lannette Trés

S-D. 17/3/37 ✓ 3500<sup>00</sup>

1723 = " "

" 21/3/37 ✓ 3500<sup>00</sup>

1724 = " "

" 30/3/37 ✓ 3500<sup>00</sup>

1725 = La Munie Scolaire

Remb. Taxes ✓ 27<sup>20</sup>

1726 = Drme A. Blais sal

S-D. Loyes ✓ 149<sup>80</sup>

1727 = La Mun Scolaire.

Remb. Taxes ✓ 140<sup>60</sup>

1728 = " "

" " ✓ 7<sup>00</sup>

1729 = Le Maille de Poste

Timbres ✓ 30<sup>00</sup>

1730 = J.B. Lannette

Assurance ✓ 65<sup>00</sup>

1731 = " "

" ✓ 20<sup>00</sup>

1732 = Sévère Rochefort

Id de Secrét ✓ 2<sup>41</sup>

1733 = Bully Pie

" ✓ 15<sup>00</sup>

1734 = David Marquette

" ✓ 4<sup>71</sup>

13 00 X 32

P. 133 1

## Montant rapporté

#

13,004 32

1735 =	G. Savoie & fils	Sav. de Lévis	5 15
1736 =	Dme Eva Comteau	"	4. 44
1737 =	Hervey Simier	"	5 70
1738 =	Magique Lavergne	"	25 80
1739 =	J. Bruneau	"	34 47
1740 =	Bes Falanteau	"	18 40
1741 =	Aug. Robichaud	"	33 40
1742 =	J. Savoie & fils	"	3 40
1743 =	Dme J. Bruneau	"	30 00
1744 =	Jules Roy	Bazoline	13 24
1745 =	Dephose Roy	"	33 60
1746 =	Rufus & Dixie	"	14 00
1747 =	J. L. Rousseau	"	33 47
1748 =	Armand Bommillard	n Huile	H 6 33
1749 =	Henri Beliveau	Baz. Huile	30 91
1750 =	✓ ✓	"	13 28
1751 =	Hector Richard	Veue app.	3 15
1752 =	Armand Laffleur	Auto. Chef	8 00
1753 =	Shawinigan W. & C. Co.	Cont.	182 40
1754 =	" "	Eclairage	816 08
1755 =	La Cie J. B. Holland	Papeterie	5 34
1756 =	Imprimerie Sr Patrice	Chimage	33 25
1757 =	J. B. Le Rotange	Menage	13 00
1758 =	Lajoye & Lajoye	Drave. Ind.	93 60
1759 =	L. Boissonnault	" "	96 30
1760 =	Bell Telephone Co.	Tel. & Mess.	32 41
1761 =	Edmond Boissonnault	Zogezon	9 00
1762 =	Canadian Gemmicide	Police Cont.	15 85
1763 =	Moise R. Robert	" "	2 50
1764 =	J. Doyon	Al. & Hif	13 60
1765 =	J. D. Beaumie	Assurance	45 00
1766 =	J. D. Beaumie	" "	70 00
1767 =	Aurthur Doreel	Pisards	9 75
1768 =	Ange-Aimé Sr Léveillé	Cont	2 00
1769 =	C. A. Simon Enq	Licence Bicyc.	80 00
1770 =	Canadian Pacific R.R.	Cont	1 00
1771 =	Rochleau & Dixie	Baragistes	10 50
1772 =	Présarie de la Province	Route 19.	218 00

1813948

	Montant rapporté	# 15159
1773 = La Cité du Cap	Licences Police ✓ H8. <sup>90</sup>	<sup>18</sup>
1774 = Aide Demers	Chevaux ✓ 3 <sup>H0</sup>	
1775 = Paul Bruneau N.P.	Actes ✓ 80 <sup>20</sup>	
1776 = Bureau d'Enseignement	Mutations eti ✓ 32 <sup>75</sup>	
1777 = La Cité du Cap	Cont Police ✓ 2 <sup>03</sup>	
1778 = Auger	Joureon ✓ 2 <sup>50</sup>	
1779 = J. Téléphone Nadeau	Aménagement ✓ 46 <sup>10</sup>	
1780 = Can Hudson Value Mfg Co	B. & Martini ✓ 65 <sup>45</sup>	
1781 = René de Cobet Féromé eti	Audition ✓ H0 <sup>00</sup>	
1782 = Amédée Coulombe	Enseignement ✓ 3 <sup>35</sup>	
1783 = Nap. Lorraine	Féroméne ✓ 11 <sup>55</sup>	
1784 = La Cité du Cap	Rues ✓ 5 <sup>20</sup>	
1785 = Mme Eugène Hébert	Fin Cont ✓ 5 <sup>00</sup>	
1786 = Alfred Brunier	Joureon ✓ 9 <sup>00</sup>	
		✓ 15,514 <sup>95</sup>

6444

Proposé par l'échevin des Buffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut  
désirés soient acceptés et payés.

Adoptée

6445

Avis de motion

Je, missionné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motions qui au temps et en la manière suivante par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et permettrai à ce conseil un règlement amendant les règlements 51, 58 et 101 concernant la fermeture des établissements de commerces, des restaurants, des boutiques de barbiers, salles de billards etc.

Donné au Cap-de-la-Madeleine ce 22ième jour  
de mars 1937

(signé) L. Desfossés

Échevin de la Cité

6446

Proposé par l'échevin des Buffard

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que demande soit faite et

est par les présentes faite au nom des autorités du Département du ministère du Travail, de bien vouloir accorder à cette municipalité un virement au montant de #21541<sup>60</sup> comme suit:

Onze mille quatre cent cinquante francs	# 11590.	<sup>35</sup>
✓ vêtements	2250.	<sup>15</sup>
✓ chauffage	3675 <sup>10</sup>	
✓ eau	140 <sup>25</sup>	
✓ lumière	435 <sup>75</sup>	
✓ abri	3500 <sup>00</sup>	

pour être distribuée par cette municipalité en secours direct au cours du mois d'août 1937 aux 580 chefs de famille et leurs 2500 dépendants ainsi qu'à 57 personnes vivant seules, formant un total de 3137 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté.

b447

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Gosselin délégué incluant une ordonnance de la commission laquelle se lit comme suit:

"Considérant qu'il est fait rapport à la Commission municipale de Québec que le maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine refuse de signer un chèque de ladite cité au montant de #350. à être émis pour effectuer un règlement à l'avantage de la cause de J.A. Nadeau ps cité du Cap-de-la-Madeleine et dont l'émission a été démentiellement autorisée par la résolution 6417 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine; cette résolution no- 6417 a reçu l'approbation de la Commission municipale de Québec;

"Considérant les dispositions du paragraphe "M" de l'article 39 de la loi de la Commission municipale de Québec tel qu'édicté par la loi no 5 chap. 53, section 3;

"En conséquence il est résolu que le greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à signer ledit chèque au montant de #350. pour tenir lieu de la signature du maire

(signé) Émile Morin

Le secrétaire

6448 Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de l'Honorable William Tremblay à l'effet d'accorder un retron au montant de \$17585.10 pour mars 1937

6449 Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson délégué incluant une lettre de M. Emile Morin laquelle se lit comme suit:

Monsieur,

La commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 1er février 1937 avec les exceptions suivantes:

1.- L'approbation de la résolution 6419 est suspendue jusqu'à ce que vous ayiez reçu des explications additionnelles à son sujet;

2.- La résolution 6420 est acceptée à condition que monsieur Boisdeleau continue à occuper les autres fonctions mentionnées dans ladite résolution et qu'il n'y ait pas de salaire spécial pour cette nouvelle fonction;

3.- L'approbation de la résolution 6422 est suspendue jusqu'à ce que vous ayiez obtenu des explications additionnelles sur les cas spéciaux sur lesquels les membres du conseil désireraient qu'une enquête soit faite;

4.- En ce qui concerne les résolutions 6424 et 6425 je suppose qu'une copie certifiée en sera transmise aux intéressés.

Votre dévoué

Le secrétaire

/SH. (signé) Emile Morin

6450 Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, incluant copie de la résolution faite et passée par la commission municipale de Québec, laquelle est à l'effet d'accorder la permission de poursuivre <sup>dans le cas</sup> M. Binette. La dite résolution se lit comme suit:

" Il est résolu, que M. Ferdinand Binette, 49 rue Fusay, Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé, conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi de la Commission municipale de Québec, à prendre les procédures devant les tribunaux compétents contre la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour lui réclamer les dommages qu'il prétend lui avoir été causés par le refus du conseil de lui confier l'entretien de la route conduisant du Cap-de-la-Madeleine à St-Louis de France et l'entretien du rang St-Martin communément appelé "Gordon Young".

Votre dévoué.

Le secrétaire

/S.H.

(signé) Emile Morin.

6451

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson, Délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:-  
Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer qu'elle approuve les minutes de la séance du 26 février, 1931, de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Quant à la résolution no 6441, tel que convenu entre toutes les parties intéressées lors de l' entrevue qui ont eu les membres du conseil avec les honorables Bilodeau et Tremblay, vu que la question du chômage a été réglée à la satisfaction des autorités municipales, il n'y a pas lieu de donner suite à ladite résolution.

Votre tout dévoué

Le secrétaire

A.P./

(signé) Emile Morin.

6452

Lecture faite d'une lettre de M. Robert Poisson, délégué, incluant une lettre de M. Emile Morin, laquelle se lit comme suit:-  
Monsieur,

La Commission municipale de Québec me donne instructions de vous informer

qui elle approuve les minutes de la séance du 15 février 1937 du conseil de la baie du Cap-de-la-Madeleine, à l'exception de la résolution No. 6434 dont l'approbation est suspendue, jusqu'à ce que vous ayiez obtenu plus d'informations à son sujet.

Votre tout dévoué

Le secrétaire  
(signé) Émile Morin.

6453

Proposé par l'échevin Alp. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu qu'à partir du Dimanche, le 25 avril 1937, au 26 septembre 1937, qu'il soit demandé au Lieutenant-gouverneur en conseil de décretter, par arrêté ministériel, l'avance de l'heure pour ladite période.

Adopté

6454

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,

Appuyé par l'échevin J. Hardy,

Et résolu que le permis octroyé à M. Louis Laurent pour l'exploitation de sa salle et maternité pris en date du 11 janvier 1937, soit cancellé et que le Chef de Police soit autorisé à faire respecter ladite résolution.

Adopté

6455

Proposé par l'échevin Alp. Devost

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la soumission de M. R. Foranger & Fière Long pour un char de foin au prix de \$8.00 le cent bottes, soit acceptée.

Adopté

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée.

P. Dorion  
Maire  
J. Beaumont  
Trésorier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux & place ordinaires des sessions lundi le 5<sup>ème</sup> juillet du mois d'août 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens M.M. Ls Lamy, Leo Buffard, aep. Devost, J. Hardy, L. Desfossés et aep. Carm tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6456

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de l'ajoutement de la séance régulière du 15/3/37 lequel en lieu le 22/3/37 soit adopté tel que lu.

Adopté

6457.

L'échevin Lamy prend son siège

1787 =	J. Lannette "P'tis"	S-D 1/4/37	3500 <sup>00</sup>	/
1788 =	Mr Ubald Courteau	Loyer Bal	1 <sup>12</sup>	/
1789 =	J. Lannette Val	Salaires	570 <sup>00</sup>	/
1790 =	G. Marchand Val	"	240 <sup>00</sup>	/
1791 =	Noel Tremblay	Loyer Bal	3 <sup>46</sup>	/
1792 =	Municipalité Scolaire	Vente lots	18 <sup>35</sup>	/
1793 =	Gme. A. Blais	Loyer SD.	203 <sup>00</sup>	/
1794 =	J. Lannette	Petty-Cash	39 <sup>57</sup>	/
1795 =	Hen Wedge	Cont	2 <sup>50</sup>	/
1796 =	Rochefeuille & Frère	Barage	10 <sup>78</sup>	/
1797 =	H. Lorranger & Frère Enq	Chevaux N.	221 <sup>02</sup>	
1798 =	Arthur Gmeel	Éds de Secours	150	/
1799 =	La pharmacie Perronnet	" etc	31 <sup>30</sup>	/
1800 =	M. Lavergne	"	6 <sup>40</sup>	/
1801 =	Leo Balancette	"	9 <sup>20</sup>	/
1802 =	Aug Robichaud	"	3 <sup>25</sup>	/
1803 =	Real Sr Arnaud	" etc	7 <sup>50</sup>	/
1804 =	Bailey & Frère	"	5 <sup>64</sup>	/
1805 =	Délice Auto Acc	Voie App	19 <sup>73</sup>	/
1806 =	Ed Boismanuet	Sorgeron	11 <sup>90</sup>	
1807 =	Canadian Ludlow Valve Mfg	B.F. Mat	112 <sup>77</sup>	

5025.59

		Montant rapporté	5025.
1808 =	C.N. & E. Grandmont	Cont.	6 <sup>00</sup> ✓
1809 =	Lafrance & fils Eng & Joamile	Police App	9 <sup>00</sup> ✓
1810 =	Northern Electric Co'y	✓ Alarme	15 <sup>00</sup> ✓
1811 =	Hervey Misanet	Plombier	2 <sup>00</sup> ✓
1812 =	Bell Telephone Co'y of Canada	Poyer & Mess	42 <sup>33</sup> ✓
1813 =	J. J. Monseur & fils	Cont.	13 <sup>40</sup> ✓
1814 =	Shawinigan W. & P. Co'y	Energie	161 <sup>77</sup> ✓
1815 =	Bureau d'enregistrement	Mutations	21 <sup>85</sup> ✓
1816 =	Imprimerie Sr Palme Eng	Impressions	16 <sup>47</sup> ✓
1817 =	Willy Sr Cyp	Charbon	14 <sup>90</sup> ✓
1818 =	Resouer de la Province	Log (nw) Int	7 <sup>55</sup> ✓
1819 =	Amidéi Coulombe	Entretiens	5 <sup>50</sup> ✓
1820 =	Mme Edmond Bergeron	Rues	1 <sup>20</sup> ✓
1821 =	Henri Beliveau	V. App	6 <sup>55</sup> ✓
1822 =	La Cité du Cap	C. au bûche	28 <sup>56</sup> ✓
1823 =	J. Bl Lannette	Assurance	30 <sup>00</sup> ✓
1824 =	Alphonse Roy	Gasoline	13 <sup>16</sup> ✓
1825 =	Israige Roy & Frère	"	13 <sup>44</sup> ✓
1826 =	Alfred Israele	Rigoles	4 <sup>00</sup> ✓
1827 =	Armand Cormillard	Gasoline	35 <sup>65</sup> ✓
1828 =	Dr J. L. Richerst MD	Medecins	280 <sup>16</sup> ✓
1829 =	J. M Bourgeois	✓	21 <sup>00</sup> ✓
1830 =	✓ + Demers	✓	161 <sup>00</sup> ✓
1831 =	Dr Chas Demers	✓	208 <sup>20</sup> ✓
1832 =	✓	✓	104 <sup>10</sup> ✓
		Total	\$ 6.233 <sup>99</sup>

6458

Proposé par l'échevin Le Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que la présente peine soit  
aggravée pour 30 minutes.

Adopté.

à la reprise de la peine des échevins S. Briffard  
Aep Devost & Aep. Carton ne représentent pas leur siège; le  
conseil continue la lecture des comptes Ns-1828 à Ns-1832  
et adopte la résolution suivante

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossé

Et résolu que les comptes soient aggr

6457

plus haut débits pourront acceptés et payés.

Adoptée

6459

Ce proposé par l'échevin L. Desfosses

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation la maison que se trouvent sur le lot No - 419-191 au montant de \$375<sup>00</sup> vu que ladite maison a été détruite par le feu le 1<sup>er</sup> mars 1937.

Adoptée.

6460

Ce proposé par l'échevin L. Desfosses

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil accorde par la présente un octroi de \$150<sup>00</sup> comme contribution et encouragement pour la fondation d'une fanfare au Cap-de-la-Madeleine.

Adoptée

6461

Ce proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfosses

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du dépôtement au Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$19420<sup>00</sup> comme suit:

Course provisoire	\$ 9880 <sup>40</sup>
✓ vêtements	2079 <sup>00</sup>
✓ chauffage	3080 <sup>60</sup>
✓ eau	145 <sup>00</sup>
✓ lumière	\$35 <sup>00</sup>
✓ abri	3800 <sup>00</sup>

Pour être distribuée par cette municipalité, en pecunière direct au cours du mois de mai 1937 aux 582 chefs de familles et leurs 2508 dépendants ainsi qu'à 63 personnes vivant seules, formant un total de 3153 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adoptée

6462

Attendu que le Gouvernement de la Russie soviétique par l'entremise du Komintern, après avoir installé par la violence un régime communiste en Russie, travaillé depuis 20 ans à semer des désordres dans tous les pays du monde et désire établir partout le communisme destructeur;

Attendu que plusieurs pays, tels la France et l'Espagne, pour avoir voulu goûter à ce régime, ont connu toutes les horreurs de la guerre civile et ont pu disparaître dans ces désordres leurs chefs d'état et leurs meilleurs cervaux;

Attendu que ces pays ont également pu disparaître tous à leur famille, la société, le clergé, les religieux et que la propriété privée, les usines, les habitations ont été dévastées et ruinées;

Attendu que le parti communiste canadien a décidé d'établir au Canada comme ailleurs, par la violence un régime soviétique et que depuis quelques mois, ses efforts semblent avoir quelques succès;

Attendu que les lois actuelles sont absolument insuffisantes pour mettre un frein aux ambitions communistes,

Il est proposé par l'échevin L. Desfossés secondé par l'échevin J. Hardy

Est résolu que le cabinet provincial soit prié de passer toutes les lois nécessaires à cette fin dans le domaine de sa juridiction et de les mettre en application;

Zue le Gouvernement fédéral soit prié d'édicter sans délai des lois plus sévères qui réduiront à néant les efforts des communistes et tout particulièrement une législation à l'effet que le communisme soit déclaré illégal au pays;

Zue nos ministres canadiens-français dans le cabinet fédéral soient priés de faire pression auprès du cabinet afin que cette législation soit édictée et mise en application et qu'ils déclarent nettement ce qui ils ont

l'intention de faire à ce sujet.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Adopté.

6463

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire publier dans L'Avenir du Cap que ceux qui ne se sont pas encore acquitté de leur licence devront le faire avant le 15 avril 1937 après quoi des procédures seront prises contre les délinquants; aussi aviser ceux qui ont des bicyclettes de venir à prendre leur licence d'ici au 1er mai, sinon ils s'y verront forcés par des procédures.

Adopté.

6464

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à prendre des procédures contre ceux qui ont été avisés de payer leur licence et qui ne se seront pas acquittés de ce devoir, après le 15 avril 1937.

Adopté.

6465

Proposé par l'échevin L. Lamy Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que M. l'échevin L. Lamy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

6466

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance de la mort de M. Lucien Bourassa, Maire de la cité de Shawinigan prie la famille et la cité d'accepter leurs plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper.

Une copie de la présente soit transmise à la famille et la cité de Shawinigan Falls.

Adopté.

6467

Proposé par l'échevin L. Lamy.

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à retirer et signer pour et au nom de la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine les documents et autres papiers, de la Banque canadienne Nationale à la fin de chaque mois.

Le Trésorier est aussi autorisé à signer au nom de la corporation de la cité du Cap des transfers d'argent d'un compte général au compte coupons pour les échéances de coupons et d'obligations qui viendront due dans le cours de l'année 1937.

Adopté.

6468

Proposé par l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil accorde la salle du conseil à la Chambre du commerce pour un Bingo qui doit avoir lieu au profit de la fanfare du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

6469

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Règlement no. 197 soit adopté en une lecture seulement.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Labriev  
Maurice  
J. Beaumont  
Beffier

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 19<sup>e</sup> jour du mois

d'avril 1937 à laquelle assemblée étaient présents  
Son Honneur le Maire J. Desbiens, MM. Ls. Lamy,  
Geo. Bouffard, J. Hardy, L. Desfossés et Alc. Baroni  
tous échevins formant quorum sous la présidence  
du Maire au fauteuil.

6470

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Et résolu que le procès-verbal de la der-  
nière assemblée régulière générale en date du  
5 avril 1937 soit adopté tel que lu.  
Adopté.

6471

1833 = Jos. Lanouette	Sec.-Dir. ✓	3,500. 00
1834 = " "	" " ✓	3,500. 00
1835 = " "	" " ✓	3,500. 00
1836 = " "	(loyers) " "	✓ 3,200. 00
1837 = " " & Al.	Salaires	✓ 570. 00
1838 = Arthur Marchand & Al.	" "	✓ 240. 00
1839 = Nap. Foranger	Mfat. ✓	5. 45
1840 = Jos. Lanouette	Petty-cash ✓	20. 13
1841 = Cité du Cap	Cont. ✓	40. 00
1842 = René de L'Isle, Féron & Cie	Audition ✓	20. 00
1843 = Geo. Barakatt & Frères Enrg.	Fds. de Sec. ✓	5. 01
1844 = Henri Thiffault	" " ✓	5. 70
1845 = Jos. Desfossés & H. Thibaut	V. chevaux ✓	7. 58
1846 = L'Avenir du Cap	Avis ✓	8. 00
1847 = Trésorier de la Prov.	Industrie	✓ 656. 08
1848 = Donat Montambault	Chevaux ✓	32. 00
1849 = Northern Electric Co. Ltd.	Alarme ✓	93. 36
1850 = La Cie B. Rolland & Fils	Catererie ✓	14. 06
1851 = Imprimerie St-Catrice Enrg.	" " ✓	27. 25
1852 = Armand Brouillard	Gazoline ✓	10. 92
1853 = Gustave Batelier	Assurance ✓	29. 60
1854 = Canadian Pacific Telegraph	Messages ✓	0. 51
1855 = Hersey Viviers	Cont. ✓	0. 25
1856 = Roland Boulard	Alarme ✓	0. 35
1857 = Benoit Viviers	Route d'hiver	200. 00
	Total	\$ 15,676. 25

6471

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6472

Proposé par l'échevin Afp. Baron

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil accepte l'offre de M. Aimé Duplessis concernant la propriété présentement occupée par M. J. Geo. Hayes et qui appartient à la cité.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer un acte de vente pour cette dite propriété pour le prix de \$1,800. comptant.

Le Notaire Paul Boucher, N.O. est autorisé à préparer un contrat en conséquence.

Adopté.

6473

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin Afp. Baron

Et résolu qu'un permis soit octroyé à M. L. Laurent pour exploiter une salle de danse pour les fêtes de famille.

Si des plaintes sont portées le chef de Police est autorisé de canceller le présent permis.

L'échevin Hardy demande le vote.

Votent pour:- Geo. Bouffard, Afp. Baron.

Votent contre:- L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.

Rejeté sur division.

6474

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que le Maire et le Trésorier soient autorisés à émettre un chèque au montant de \$ 75.<sup>00</sup> fait à l'ordre de M. Alex Hottinville en paiement complet et final d'une réclamation faite à la cité en rapport avec

un accident qu'il prétend avoir subi le 28 novembre 1936.

*Adopté.*

6475

Croposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy,

Et résolu que ce conseil vote le montant de \$ 150.<sup>00</sup> à l'Association des Zouaves du Cap-de-la-Madeleine; étant la balance due telle que promise par le Conseil l'an dernier.

L'échevin G. Bouffard demande le vote.

Votent contre: G. Bouffard, Alp. Baron.

Votent pour: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.

*Adopté sur division*

6476

Attendu que la Corporation de la laitié du Cap-de-la-Madeleine a actuellement sous pris de \$ 904,900. d'obligations émises dans le public et que la conversion à un taux d'intérêt plus bas serait d'urgence;

Attendu que des démarches ont déjà été faites en vue de faire une conversion de débentures qui serait à l'avantage de tous les contribuables de la Laitié du Cap-de-la-Madeleine;

Attendu que pour que les démarches qui seront faites les services d'un procureur s'imposent dans les circonstances et qu'il se rait nécessaire de nommer un procureur à cette fin, en conséquence

Sur proposition de l'échevin L. Lamy

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Il est résolu que M<sup>r</sup> Léon Méthot, C. R. avocat de la Laitié des Trois-Rivières est par les présentes nommé pour faire les démarches nécessaires et se tenir au courant des lois concernant la conversion des obligations et des avantages que le Gouvernement Provincial est à étudier. La présente résolution ratifiée aussi les premières démarches faites par M<sup>r</sup> Léon

Méthot, le R. la semaine dernière en compagnie de son Honneur le Maire et le greffier.

Adopté.

6477

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin L. Lamy,  
Et résolu que le règlement no 197 soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

6478

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
Et résolu que la commission du chômage de la baie du Cap-de-la-Madeleine soit composée comme suit:-

M. Arthur Beaudin, Président  
M. M. Laurent Langis, L. St-Onge, membres.  
et M. Arthur Marchand, pointeur.

Adopté.

6479

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin J. Hardy  
Et résolu que l'échelle pour la distribution du secours direct soit, à partir du 1er avril 1937, la suivante:- telle qui annexée et qui fait partie intégrale de la présente résolution.

Adopté.

6480

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin G. Bouffard  
Et résolu que les règlements concernant l'administration des secours direct dans les limites de la baie du Cap-de-la-Madeleine soient adoptés tels que les, le tout sujet à l'approbation du ministère du travail du gouvernement Provincial.

Adopté.

6481

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Est résolu que le Département du Chômage de Québec soit prié de nous faire parvenir l'échelle du chauffage pour la saison d'été, attendu que l'échelle actuellement établie annule l'autre et que celle-là ne prévoit pas de nouveau tarif d'été concernant le chauffage.

*Adopté.*

6482 - 3 mots  
rares nuls.

Proposé par l'échevin

Attendu que le Ministère du Travail a acquiescé à la demande du conseil et qu'une nouvelle échelle est actuellement en force.

Attendu que le montant alloué pour l'éclairage n'est que de 0.60¢ mensuellement en conséquence,

sur proposition de l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Il est résolu que ce conseil demande à la Shawinigan Water & Power Co. de fixer le montant minimum à être payé par les chômeurs à 0.60¢ mensuellement, sur preuve suffisante, c'est-à-dire, leur carte d'identité.

*Adopté.*

6483

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin A. Baron

Est résolu que la résolution no 6460 soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

L'échevin L. Lamy demande le vote.

Votent pour: G. Bouffard, A. Baron.

Votent contre: L. Lamy, J. Hardy, L. Desfossés.

*Rejetée.*

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Brabant  
Maire.

J. Beaynard  
Greffier.

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le 3<sup>me</sup> jour de mai 1937, à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire P. Desbiens, M.M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Alp. Devost, J. Hardy, L. Desfossés et Alp. Baron, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6484

Proposé par l'échevin Alp. Baron  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$20,161,80 comme suit:

Cours nourriture	\$ 10,746.40
" vêtements	1,689.60
" chauffage	2,553.60
" eau	153.00
" lumière	319.20
" abri	4,700.00

pour être distribué en secours directs par cette municipalité, au cours du mois de juin 1937, aux 532 chefs de familles et leurs 2220 dépendants ainsi qu'à 64 personnes vivant seules, formant un total de 2886 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté.

6485

Proposé par l'échevin Ls. Lamy  
Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que M.M. J. H. Beauchier, Delphis Thurbide et Simon Lapointe soient nommés évaluateurs pour faire le rôle d'évaluation pour 1938 à raison de \$0.50 pour de l'heure pour le

+ chacun  
100.

président M. J.H. Beaumier et \$0.40 de l'heure pour les deux autres membres. Le secrétaire sera nommé par le President et sera payé à raison de \$0.40 de l'heure.

Adopté.

6486

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin A. Baron

Et résolu que le greffier soit autorisé de préparer un appontement avec la Cie Shawinigan Water & Power Co. Ltd et les membres du Conseil et ce dans le plus bref délai possible.

Adopté.

6487

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à avancer le montant de \$15.00 à chacun de ceux qui désirent monter dans les chantiers, sujet cependant au remboursement et après enquête minutieuse dans chacun des cas.

Adopté.

6488

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard.

Et résolu que le contre-maître M. Bordeleau, fasse nettoyer le bas de la côte, en face de la Wayagamack; Attendu que des affiches seront placées sur les dits lieux (Défense de jeter des déchets), que la compagnie soit prie de bien vouloir louer à la Cité ces dits terrains à raison de \$1.00 par année.

Adopté.

6489

Proposé par l'échevin Aep. Baron

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le règlement concernant l'administration du bûchage, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit amendé

en y remplaçant les deux premiers alinéas de l'article 7, par les suivants:

"Toute personne qui n'aura pas résidé dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine avant le 1er mai 1937 se verra refuser toute demande de secours s'il ne s'est pas écoulé une période de 3 ans à compter de la dite date du 1er mai 1937."

Exemple: Une famille venant s'établir au Cap-de-la-Madeleine, le ou après le 1er mai 1937 ne pourra bénéficier du secours que lorsqu'il se sera écoulé une période de 3 ans, c'est-à-dire qu'elle n'aura droit au secours qu'en 1940, au 1er mai.

Adopté.

6490

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que la présente séance soit adjournée à mercredi le 5 mai 1937.

Adopté.

Et la séance est adjournée

P. Jobin

Maire

J. Beausoleil

Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

L'ajournement qui devait avoir lieu le 5 mai a été ajourné par les échevins G. Bouffard, A. Devost, J. Hardy et A. Baron, à lundi le 10 mai 1937 à 7.00 heure P.M.

J. Beausoleil

Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du 3 mai, lequel ajournement devait avoir lieu le 5 et qui a été tenu <sup>lundi</sup> le 10 mai 1937 aux lieux et places ordinaires des sessions, et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Desbiens, M.M. Ls. Lamy, Ls. Bouffard, Alp. Devost, J. Hardy et L. Desfossés, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6491

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la cité, en date du 19 avril 1937, soit adopté tel que lu.

Adopté.

6492

1858-	Banque C. Nationale	Oblig. & chomage	36,867. =
1859-	Dépt. Aff. Municipales	Avis & Rég.	✓ 10. =
1860-	Jos. Lanouette & Al.	Salaires	✓ 570. =
1861-	Art. Marchand & Al.	"	✓ 240. =
1862-	Jos. Lanouette "Tres."	Sec.- Dir.	✓ 3,500. =
1863-	Chs. Baribeau & Al.	" "	✓ 460. 75
1864-	Eug. Montplaisir	Gont.	✓ 4. 20
1865-	Henri Leblanc	"	✓ 3. 51
1866-	Jos. Lanouette "Tres."	Eds.- Sec.	✓ 87. 00
1867-	" "	Sec.- Dir.	✓ 3,500. 00
1868-	" "	" "	✓ 3,500. 00
1869-	La Munic. Scolaire du Cap.	Cpte. payable	40. 20
1870-	Jos. Lanouette "Tres."	Petty - cash	✓ 15. 70
1871-	Alphonse Roy	Gaz	✓ 9. 80
1872-	Donat Normandin	Eds. secours	✓ 3. 00
1873-	A. Brouillard	Gaz & peps.	✓ 38. 21
1874-	Pharmacie Perrault	Extincteurs	✓ 4. 00
1875-	Ed. Boissonneault	Voirie	✓ 24. 95

\$ 48,878. 43

		Montant rapporté \$ 48,878.43
1876 - Nap. Roy	Voie	\$ 0.50
1877 - Canadian Brass Co. Ltd.	Ag. cont.	\$ 5.20
1878 - Des. Vigneau, Poirier & Paiche	Chevaux	\$ 19.00
1879 - Dame J. D. Garneau	Fds. Secours	\$ 4.00
1880 - "	" "	\$ 12.00
1881 - D. Morissette	Extincteurs	\$ 5.50
1882 - Roland Rochefort	Police cont	\$ 26.00
1883 - T. A. Gilbert	Leont.	\$ 3.25
1884 - Bell Telephone Co. of Can.	Tel & mess.	\$ 24.91
1885 - Alfred Guérin	Oeufs	\$ 3.00
1886 - Jules Ray	Gaz	\$ 9.11
1887 - F. Léonard "Bellier"	Pelleterie	\$ 3.90
1888 - Adolphe Beaumier	Gaz	\$ 15.00
1889 - Shawinigan W. & P. Co. Ltd.	Éclairage	\$ 482.81
1890 - Arthur Dugré	Ferrage	\$ 12.00
1891 - Arthur Doucet	Fds. de sec.	\$ 1.75
1892 - R. Loranger & Frère Enrg.	Chevaux n.	\$ 24.50
1893 - Fr. Geo. Therreault	Voie cont.	\$ 2.80
1894 - Imprimerie St. Patrice Enrg.	Tapeterie	\$ 2.05
1895 - Médric Boisvert	Listes élect.	\$ 7.00
1896 - Nap. Loranger	Mat.	\$ 9.90
1897 - Banque C. Nationale	Chômage	\$ 15.00
1898 - Henri Béliveau	Gaz & surv.	\$ 41.50
1899 - Eng Montéplaisir	Cont.	\$ 4.20
1900 - H. Massicotte & Frère Ltée.	Div. mat.	\$ 152.51
1901 - L'Avenir du Cap	Oeufs	\$ 8.00
1902 - Garage Royer & Frère	Gaz	\$ 4.48
1903 - Alph. Roy	Gaz	\$ 6.12
1904 - Bureau d'Enrg.	Mutations	\$ 6.30
1905 - R. Loranger & Frère Enrg.	Chevaux	\$ 23.80
1906 - Lafrance Frère Enrg & Coamile Ltd.	Extincteurs	\$ 7.20
1907 - Gustave Chatellier	Assurances	\$ 56.00
1908 - Dr M. Bourgeois,	Fds. de sec.	\$ 41.50
	Total	<u>\$ 49916.08</u>

Adoptée

6492

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6493

Proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à avancer le montant de \$ 20<sup>00</sup> à M. Dmat Marchot pour Canadian Malartic, sujet aux mêmes conditions qu'à la résolution 6487 soit, deux mois pour remboursement.

Adopté

6494

Proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que M. Z. X. Jhs Berlinguette A.B. soit autorisé à complire l'usage de plans déjà commencé aux conditions stipulées dans le dernier alinéa de sa lettre en date du 7 avril 1937 que le compte produit le 1<sup>er</sup> avril 1937 soit accepté pour le montant de \$ 58<sup>75</sup>

Adopté

6495

Proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que M. Z. X. Jhs Berlinguette A.B. soit autorisé à faire le bramage des rues Sr-Henry, Sr-Alphonse et Sr Valére et pour des travaux d'agrandissement d'égrilles.

Adopté.

6496

Proposé par l'échevin J. Hardy  
Appuyé par l'échevin Alp. Devost

Et résolu que ce conseil autorise le Nouvelliste à publier 1<sup>re</sup> page au prix de \$ 30<sup>00</sup> dans le numéro spécial de mercredi le 1<sup>er</sup> mai 1937 à l'occasion du couronnement du Roi Geo VI et de la Reine

Elizabeth \*

Adoptée

6497

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que la résolution no 6471  
faite et passée le 1<sup>er</sup> février 1937 concernant les che-  
vaux soit rejetée et annulée à toutes que de  
droit.

Adoptée

6498

Proposé par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que ce conseil verse un mon-  
tant de \$150<sup>00</sup> comme encouagement au jeu de  
Balle-au-camp pour la saison 1937 dans le grou-  
pe senior.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés  
à signer un chèque au montant de \$150<sup>00</sup> à l'ordre  
de "Club Top Madeline senior"

L'échevin Briffard demande le vote.  
Votent pour les échevins J. Hardy & L. Desfossés  
contre ✓ ✓ G. Dewost & S. Briffard

L'échevin L. Lamy en sa qualité de pro-maire  
et président du conseil vote pour la motion.

Adoptée sur division

L'échevin L. Lamy en sa qualité de pro-  
maire occupait le fauteuil du président lors  
de la passation des résolutions nos - 6493 à 6498

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Desbiens  
Maist  
J. Beaumont  
Briffard

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le 17ième jour du mois de mai 1937 à laquelle assemblée étaient présents Mr Honnor le Maire Ciecle Desbiens M.M. Le Lamy, Leo Briffard, Acp Devost, J. Hardy, L. Desfossés et Acp. Laron, tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6499

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du 3 mai 1937 ainsi que celui de l'ajournement du 10 mai 1937 soient adoptés tels que lus.

Adopté,

6500

1909 = La Cité du Cap	Achif 1 <sup>re</sup> taxes =	443 <sup>21</sup>	/
1910 = Offic Statines Ltd	Capitale	450 <sup>00</sup>	/
1911 = Les Mmeplaisir	Rôle d'évaluation	40 <sup>00</sup>	/
1912 = Sten Wedge	Al May.	12 <sup>25</sup>	/
1913 = Napolém Roy	Bois	1 <sup>15</sup>	/
1914 = La Cité du Cap	Cont.	250 <sup>00</sup>	/
1915 = Impumene Sr Patrice	Chômage	1188 <sup>00</sup>	/
1916 = Maj. Lavergne	Éds de Secours	26 <sup>11</sup>	/
1917 = J. Lannette	Petty-Cash	13 <sup>20</sup>	/
1918 = Le Nouvelliste Ltei	Avis	6 <sup>00</sup>	/
1919 = Lem Meshot Ch.	États Etats Jud.	184 <sup>25</sup>	/
1920 = T. A. Gilbert	Éds de Secours	10 <sup>00</sup>	/
1921 = J. Lannette Fal	Salarie au 15/5/37	570 <sup>00</sup>	/
1922 = A Marchand Fal	✓	✓	240 <sup>00</sup>
			+
			1,176 <sup>55</sup>

Proposé par l'échevin Acp. Laron

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Est résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

- 6501      Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin A. Caouan  
Et résolu que le Contre Maître de la Voie  
soit autorisé à faire ce nécessaire concernant la  
protection des arbres récemment transplantés le  
long du Blvd Ste Madeleine.
- Adoptée.
- 
- 6502      Proposé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Ls Lamy  
Et résolu qu'un permis soit octroyé à  
M. Ernest Bourreau pour l'exploitation d'une table de  
billard au 641 Notre-Dame en la cité du Cap-de-  
la-Madeleine.
- Adoptée.
- 
- 6503      Proposé par l'échevin Aep. Devost  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard  
Et résolu que le trésorier soit autorisé à  
transférer le compte épargne de la cité, de la Banque Ca-  
nadienne Nationale à la Banque Provinciale.
- Adoptée.
- 
- 6504      Attendu que le 20 decembre 1935, à une vente  
pour taxes dues, une erreur s'est glissée dans la vente  
et une partie de la rue Dr-Valése a été vendue par me-  
garde;
- Attendu que d'après les déclarations du bu-  
reau d'enregistrement le lot ainsi vendu était censé  
être un lot et non une rue tel qu'il appert au plan  
et lisez de renvoi officiel lequel porte le No. 388-5  
En conséquence
- sur proposition de l'échevin A. Devost  
Appuyé par l'échevin L. Lamy
- Il est résolu que ce conseil autorise le  
Maire et le greffier à acheter cette propriété de M.  
François Courteau au prix de l'évaluation soit \$70<sup>00</sup> le  
dit lot portant le No. cadastral 388 subdivision 5; et à  
payer l'acte d'achat lequel devra être préparé par le

Notaire Paul Boucher N.P.

Adoptée.

6505

Proposé par l'échevin A. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Qu'il soit résolu que ce conseil accepte la donation d'une partie de terrain de quatre pieds de largeur par la profondeur qu'il y a à partir de la rue Notre-Dame à aller à la ligne Nord de la propriété de Rev. H. Bourassa et à la ligne nord de celle de M. Ramel Archdeacon pour que la rue St. Sébastien en cette cité soit élargie de quatre pieds et soit entretenue par cette cité à l'avenir comme rue publique sur une largeur de vingt-deux pieds; cet élargissement affectant partie du lot cent quarante du cadastre.

Le greffier est autorisé à faire préparer sans le plus court délai possible un acte à cette fin par Me P. Boucher N.P.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer ledit acte à être passé entre la Corporation de cette cité et M. Emile Rivard, Rev. H. Bourassa, M. Lucien Lamy et M. O.R. Plante

Adoptée.

6506

Proposé par l'échevin A. Devost  
Appuyé par l'échevin Geo. Briffard

Il résolu que la cité du Cap-de-la-Madeleine demande des permissions pour la construction de deux arches aux entrées respectives du bas de la ville et de la rue St. Laurent (intersection St-Louis et St. Madeleine) afin de détourner les automobilistes du Blvd St. Madeleine pour les faire passer sur la rue Notre-Dame, via Rue Toupin; attendu que cette dépense sera incluse dans les travaux de chômage. Voir plan au bureau du greffier.

Adoptée

6507

Proposé par l'échevin Aep Caton  
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Cie Shawinigan W & P. Co. soit autorisée à poser deux nouvelles lampes, l'une sur la rue du Téléphone et l'autre à l'entrée de la rue du couvent des Filles de Jésus.

Adoptée.

6508

Suggéré par l'échevin Aep. Carton

Appuyé par l'échevin Geo Briffard

Et résolu que ce conseil veuille pour la présente, la propriété qui appartient à la cité et qui est située sur P-149, à M. Henri Beliveau pour le prix de 170<sup>00</sup> Comptant, quitte de toutes taxes dues à date en autant que la Commission scolaire divise au prochain dans la partie des taxes.

Si accepté par la Commission scolaire le Maire et le greffier sont autorisés à signer un acte de vente lequel sera préparé par le Notaire P. Bouche.

Adoptée

6509

Suggéré par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que demande soit faite au Gérant de la Laurentian Silk de bien vouloir acquiescer à la demande du conseil à savoir de faire commencer les jeunes filles à 7 hrs du matin au lieu de 6 hrs du matin.

Adoptée

6510

Suggéré par l'échevin J. Hardy

Appuyé par l'échevin A. Carton

Et résolu que le Chef de police soit autorisé d'être très sévère sur ce qui a trait aux chiens errants et de faire observer les règlements dans toute sa rigueur spécialement pour le temps des jardins. Une copie de cette résolution soit mise dans un journal.

Adoptée

6511

Suggéré par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo Briffard

Et résolu que le greffier soit autorisé de

CAP-DE-LA-MADELEINE, 29 mai 1937

192

A son honneur le Maire,  
 Messieurs les échevins,  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

LA CITÉ DU

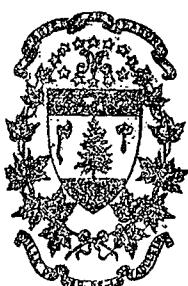
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS

Filière No. C3-2a

SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL



Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~spéciale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le... **Mardi** ..... , le.....  
**deuxième** .... jour du mois de... **Juin** ..... de l'année mil neuf cent ~~cent~~ trente-sept à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **vingt-**....  
**neuvième** ..... jour de **mai** ..... mil neuf cent ~~vingt~~.....  
**trente-sept** .....

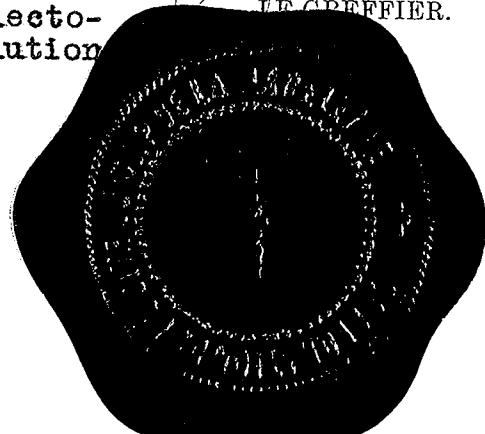
Cette séance est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

1o.- Pour ratifier la nomination d'une Commission d'enquête composée de trois membres indépendants de la Commission du Chômage actuelle.

2o.- Pour prendre connaissance des listes électorales municipales 1937 et passer toute résolution s'y rapportant.

*J. Blatt*

LE GREFFIER.



lement convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et places ordinaires des séances, Mardi le premier jour du mois de juin 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire L. Desrêches, M. R. Lamy, Geo Briffard, Rep. Devost, J. Hardy & Desfossés et Rep. Lamé Amis échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

Le résultat que l'on obtiendra au cours de cette séance sera le résultat d'une séance à propos des nouvelles demandes, une autre séance pour l'élaboration et l'autre à l'entretien des deux rues des environs des villes de France.

Adopté.

6508

CAP-DE-LS-WADDEFINE-S/LS/1931

Approuvé par l'échevin des Bâtiments

Le résultat que ce conseil obtient par la présente, la propriété qui appartient à M. Messier, est achetée par l'Etat, à M. Messier, à la date du 19<sup>th</sup> octobre, quitté le tout le jour d'aujourd'hui au profit de la Commission scolaire de la ville de Québec.

AVIS

Il résulte de la Commission scolaire de Québec et de l'ordre du jour que la partie de la rue de la Commission scolaire de Québec qui appartient à M. Messier, est achetée par l'Etat, à M. Messier, à la date du 19<sup>th</sup> octobre, quitté le tout le jour d'aujourd'hui au profit de la Commission scolaire de Québec.

6509

Approuvé par l'échevin des Bâtiments

Le résultat que l'on obtiendra au cours de cette séance sera le résultat d'une séance à propos des nouvelles demandes faites au conseil de la Commission scolaire de Québec, lequel résultat sera obtenu par l'Etat, à M. Messier, à la date du 19<sup>th</sup> octobre, quitté le tout le jour d'aujourd'hui au profit de la Commission scolaire de Québec.

LE GREFEUR

6510

Le résultat que l'on obtiendra au cours de cette séance sera le résultat d'une séance à propos des nouvelles demandes faites au conseil de la Commission scolaire de Québec, lequel résultat sera obtenu par l'Etat, à M. Messier, à la date du 19<sup>th</sup> octobre, quitté le tout le jour d'aujourd'hui au profit de la Commission scolaire de Québec.

Adopté

6511

Proposé par l'échevin des Bâtiments

Approuvé par l'échevin des Bâtiments

Le résultat que le Grefeur soit autorisé de

demande des (promesses) prix pour une balance  
publique capacité 10 @ 15 tonnes.

Adoptée.

Lecture de la correspondance  
Et la pléine est levée

P. Jobin  
Maire  
J. Beaumont  
Beffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6512  
Nous, les signés, nommés évaluateurs de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine pour la réfection du rôle  
d'évaluation de la Cité pour servir de base pour le  
rôle de perception pour 1938, jurons de remplir les  
devoirs de notre charge avec honnêteté, fidélité,  
impartialité et justice le tout au mieux de notre  
connaissance.

Ainsi Dieu nous soit en aide.

Assemblée devant moi

à Cap-de-la-Madeleine ce J. Henri Beaumont  
19ème jour du mois de J. Léopold Turcotte  
mai 1937.

J. Beaumont  
Beffier

J. Henri Beaumont  
J. Léopold Turcotte  
Simeon Lepoint  
Léo Montplaisir

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière spéciale du conseil  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée, régulière-  
ment convoquée par son Honneur le Maire, fut tenue aux  
lieu et place ordinaires des séances, Mardi le premier jour  
du mois de juin 1937 à laquelle assemblée étaient présents  
Son Honneur le Maire P. Desbiens M.M. Le Hamy, Mr Briffard  
Acp. Devost, J. Hardy & Desfossés et Acp. Carton ainsi que deux for-  
mant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6513

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les listes électorales municipales pour 1937, telles que préparées par le greffier soient homologuées, après que les corrections en inscription et radiation auront été paraphées par le président du conseil M. Pierre Desbiens.

Adoptée

Et la séance est levée.

Desbiens

Maire

J. Beaumont

Briffard

## Gouverne de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 1<sup>er</sup> juillet du mois de juillet 1937 à laquelle asssemblée étaient présents Son Honneur le Maire G. Desbiens M.M. Ls. Lamy, Leo Briffard, J. Hardy, L. Desfossés et Aep Carton tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

6514

Proposé par l'échevin A. Carton

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale en date du 17 mai 1937 ainsi que celui de la séance spéciale en date du 1<sup>er</sup> juillet 1937 soient adoptés tels que lus.

Adoptée.

6515

1973 Banque Canadienne Nationale

Det Rachat fond imp. 15099. <sup>13%</sup>

1974 J. Lannette Tresorier

S-Direct. <sup>3500</sup> %

1975

✓ <sup>3500</sup> %

1976 J. Beaumont sal

Rôle d'évaluation <sup>52</sup> %

1977 J. Lannette sal

Salaires <sup>570</sup> %

1978 A. Moreau sal

✓ <sup>240</sup> %

22912.43

3 13 6  
22,962 + 43

## Montant rapporté

1939	La Municipalité scolaire	Cptes Payables	99.14 ✓
1930	J. Beaumier sal	Rôle d'évaluation	81.60 ✓
1931	C.H. Baribeau sal	S-Direct Loyer	585.75 ✓
1932	J. Lannette Tressier	S-Direct	3500.00 ✓
1933	J. Beaumier sal	Rôle d'évaluation	81.60 ✓
1934	J. Lannette Tressier	S-Direct	3000.00 ✓
1935			3000.00 ✓
1936			3000.00 ✓
1937		✓ Loyer	3000.00 ✓
1938		Petty Cash.	14.03 ✓
1939	Union Ass Society	Assurance	41.60 ✓
1940	D'J. Lannestein	Éd. de Seigneur	6.00 ✓
1941	Arthur Rempé	Sellerie	4.25 ✓
1942	Ray. Bernier	Collee Cont	2.00 ✓
1943	Dme J. Lépine	Aéroport	57 ✓
1944	Ed Bousmanne	Frageron	21.80 ✓
1945	G. Brueher N.P.	Contrat	13.50 ✓
1946	H. Rocheleau	Aguedue Cont	12.00 ✓
1947	Hervey Miseauet	Plomberie	5.96 ✓
1948	H. Massicotte & Frère Keli	Matériaux	110.98 ✓
1949	G. A. Brun Eng		151.93 15Y 93
1950	Alphonse Roy	Sagoline	6.72 ✓
1951	Ray & Frère		11.20 ✓
1952	Abromillard		14.14 ✓
1953	J. J. Moore Roy	Papeterie	39.00 ✓
1954	Dmp St Patrice Eng	Dmp	51.84 51 74 ✓
1955	Scott Clothing Co	Uniformes	143.00 ✓
1956	L'Avenir du Cap	Avis	8.00 ✓
1957	Min des Terres & Forêts	Cont	2.50 ✓
1958	Belle Télép. Coop of Canada	Tel & Mess	24.69 ✓
1959	Napolém Loranger	Matériaux	46.70 ✓
1960	Conrad Noël	Aliénés	10.00 ✓
1961	Bureau d'Eng	Mutations	10.50 ✓
1962	Rene de Cotret Secr. Secr	Auditio	20.00 ✓
1963	Shawinigan W. & P. Co	Telair & Energie	487 41 ✓
			\$40,591 11

6515 (suite)

Coupé par l'échevin dep. Caton

Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6516

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin G. Bouffard

Et résolu que les comptes des médecins soient acceptés avec une réduction de 20% si accepté par les médecins, le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire un chèque pour le montant, moins 20%.

Adopté.

6517

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin A. Baran

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à un rapport du chef de Police, autorise le greffier à acheter quatre (4) casquettes pour uniforme, quatre pardessus et deux (2) helmets pour la pluie, ainsi que quatre (4) ceintures pour chef et constables.

Adopté.

6518

Proposé par l'échevin G. Bouffard

Appuyé par l'échevin J. Hardy

Et résolu qu'une balance publique d'une capacité de 30 tonnes, soit achetée de la Canadian Fairbanks Morse Co. Ltd. de Montréal, au prix de \$ 872.00, livrée à Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

6519

Proposé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que M. M. St. Onge & Langis soient autorisés à initialer vis-à-vis les noms des illettrés, le tout tel que demandé par la lettre de M. M. L. Guimont en date du 29 mai 1937.

Adopté.

6520

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que demande soit faite et est  
 par les présentes faite auprès des autorités du Dé-  
 partement du Ministère du Travail de bien vou-  
 loir accorder à cette municipalité, un octroi au  
 montant de ₣ 13589<sup>90</sup> comme suit:

Pour nourriture	₦ 8,910. <sup>15</sup>
" vêtements	₦ 1010. <sup>30</sup>
" chauffage	₦ 1012. <sup>20</sup>
" eau	₦ 100 <sup>25</sup> .
" lumière	₦ 221. <sup>40</sup>
" abri	₦ 2334. <sup>60</sup>

pour être distribué en secours directs par cette  
 municipalité durant le cours du mois de  
 juillet, aux 400 chefs de famille et leurs  
 1811 dépendants, ainsi qu'à 45 personnes  
 vivant seules formant un total de 2256  
 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté.

6521

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Et résolu que les listes électorales mu-  
 nicipales pour 1937, telles que préparées par le  
 greffier soient homologuées après que les  
 corrections en inscription et radiation seront  
 paraphées par le président du conseil hon  
 Honneur le Maire Pierre Desbiens

Adopté.

6522

Proposé par l'échevin A. Baron  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy.

Et résolu que ce conseil consent à  
 payer le surplus du loyer à M. Donat Be-  
 langer pour M. Chs. Courteau pour le mois  
 de juin. À compter du 1<sup>er</sup> juillet, aucun  
 surplus de la part de la Ville, ne sera payé.

Adopté.

6523

Proposé par l'échevin A. Baron  
 Appuyé par l'échevin J. Hardy  
 Et résolu que le greffier soit autorisé  
 de donner un avis de 3 jours à M. Roméo Mor-  
 risette, de venir à payer son loyer ou de quit-  
 ter les lieux, sinon l'aviseur légal est auto-  
 risé à procéder selon la loi.

Adopté.

6524

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que ce conseil, ayant appris  
 avec regrets la mort de M. L. H. Loranger ex-  
 maire du Cap-de-la-Madeleine, & ~~de 1908 à 1913~~  
 prie la famille d'accepter leurs sincères  
 sympathies.

Comme marque de reconnaissance pour  
 services rendus, ce conseil autorise la Fabrique  
 Ste-Madeleine à faire chanter une grande  
 messe à l'intention de M. L. H. Loranger et  
 sa famille.

Adopté.

6525

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard  
 Et résolu que ce conseil, ayant appris  
 avec regrets la mort de son Honneur le Maire  
 Robichon, prie la famille d'accepter leurs  
 sincères sympathies.

Adopté.

6526

Proposé par l'échevin J. Hardy  
 Appuyé par l'échevin L. Desfossés  
 Et résolu que le comité de la Voie  
 soit autorisé à acheter une paire d'attelage  
 double pour le Département de la Voie

Adopté.

6527

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés.

Et résolu que le greffier soit autorisé  
à préparer un appointement avec notre Député  
au Provincial, M. H. W. Rousseau, au sujet de la  
commission de chômage en question, et aussi  
que le greffier soit autorisé à se mettre en com-  
munication avec l'Honorable Ministre du Travail  
pour connaître les intentions de l'Honorable Mi-  
nistre à ce sujet.

Adopté.

Lecture de la correspondance  
Et la séance est levée.

P. Labrèche  
Maire  
J. Blayniel  
Greffier.

Gouverne de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière générale du con-  
seil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle as-  
semblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des  
sessions lundi le 21ième jour du mois de juin 1937  
à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le  
Maire G. Desbiens, M.M. Le Hamy, Geo Bouffard, aep.  
Devost, J. Hardy, L. Desfossés et aep. Caton tous échus  
formant quorum pour la présidence du maire au  
l'antérieur.

6528

Proposé par l'échevin L. Desfossés  
Appuyé par l'échevin A. Caton

Et résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière générale du conseil de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 7 juin  
1937 soit adopté tel que lu.

Adopté

6589,	1964 = J. Beaumier Tal	Rôle d'évaluation	81 <sup>60</sup>
	1965 Société de Géte	Gétoir	25 <sup>00</sup>
	1966 J. Beaumier Tal	Rôle d'évaluation	81 <sup>60</sup>
	1967 J. Lannette Tal	Salaires	510 <sup>00</sup>
	1968 A. Marchand Tal	✓	204 <sup>00</sup>
	1969 Romeo Crêteau	✓	30 <sup>00</sup>
	1970 Nap. Lotange	Matières	9 <sup>20</sup>
	1971 J. Léonard	Pelleterie	141 <sup>50</sup>
	1972 Arthur Dugré	Ferrage	10 <sup>75</sup>
	1973 Jane Bordeleau	Rues	4 <sup>10</sup>
	1974 Le Nouvelliste Lté	Avis (CNR)	30 <sup>00</sup>
	1975 René de Cotret Ferronerie	Autelair	20 <sup>00</sup>
	1976 L. Michot "Avocat"	Divers	234 <sup>00</sup>
	1977 Francis Hankin & Soñy	J. Mat	2 <sup>04</sup>
	1978 R. Lotange & Frère Lnsq	Chévaux	4 <sup>00</sup>
	1979 Shawinigan W. P. Coop	Tel. & Energie	318 <sup>34</sup>
	1980 J. P. Nadeau	App.	3 <sup>61</sup>
	1981 Nap. Roy	Réservoir	13 <sup>50</sup>
	1982 D. Morissette	Étiquetage	5 <sup>50</sup>
	1983 Alain Demers	Chévaux	21 <sup>53</sup>
	1984 Amédée Colombbe	Hab. Ent	1 <sup>60</sup>
	1985 J. Lannette	Cetty-Cash	20 <sup>59</sup>
	1986 Richelieu & Frère	Barage	65 <sup>34</sup>
	1987 H. Massicotte & Frère Lté	J. Mat	20 <sup>20</sup>
	1988 J. Vallée	Pelleterie	3 <sup>10</sup>
	1989 Aep. Roy	Bazoline	6 <sup>01</sup>
	1990 Jules Roy	✓	19 <sup>50</sup>
	1991 J. L. Rousseau	✓	39 <sup>91</sup>
	1992 = Edouard Bodin	Aliénés	10 <sup>00</sup>
		Total	1,996 <sup>43</sup>

Croisé par l'échevin L. Desfossés

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes tels que plus haut dénis soient acceptés et payés.

Adoptée

6590

Croisé par l'échevin des Briffard.

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil après avoir pris

connaissance d'une lettre de monsieur M. L. Bumont en date du 10 juin 1937 nomme par la présente la Commission de chômage suivante, laquelle est substituée à celle déjà existante et qui est par la présente révoquée. La Commission de chômage se compose comme suit :

M. Albert Trastie, Directeur

✓ Hervé Bagnon Commissaire

✓ Médiéci Boisvert

✓ Arthur Beaudin Secrétaire et Comptable

✓ J. Hammette Trésorier

Apres quelques remarques de Son Honneur le Maire, parlant au nom des 4 membres qui en sont à leur dernière séance, étant à leur postant de charge, le premier et le secondus consentent à laisser la résolution, ci-haut, en suspens, jusqu'à l'assementation du nouveau conseil qui sera en charge à la première séance régulière de juillet 1937

En suspens.

653)

Proposé par l'échevin Acp. Carton

Appuyé par l'échevin des Boulard

Et résolu que Shawinigan W & P. Co. soit autorisé à déplacer les poteaux suivants

a) 1 en face du no - 14 Rue Richelot

b) 1 sur la Lorange chez M. Jeffrey Puscott

c) 3 sur la rue St Sébastien.

Adoptée.

653-1

Proposé par l'échevin Acp Carton

Appuyé par l'échevin des Boulard

Et résolu que la Cie W<sup>m</sup> Thomas Ltée soit avisé de bien vouloir se conformer aux règlements actuellement en force, concernant la distance des panneaux-reclame dans les limites de la Cité.

Adoptée.

6533.

Ce proposé par l'échevin des Briffard  
Appuyé par l'échevin L. Desfossés

Il est résolu que demande soit faite et est par  
les présentes faite auprès des autorités du département  
du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à  
cette municipalité un acte au montant de #10888<sup>65</sup>  
comme suit:

On ne nourriture	# 6805 <sup>00</sup>
✓ vêtements	# 990 <sup>50</sup>
✓ chauffage	# 998.
✓ eau	# 94.75
✓ lumière	# 200 <sup>40</sup>
✓ autre	# 1800. <sup>00</sup>

pour être distribué, en peins-dire, par cette mu-  
nicipalité durant le mois de mai d'ans 1937  
aux 333 chef de famille et leurs 1403 dépendants  
ainsi qu'à 45 personnes vivant seule formant  
un total de 1781 nécessiteux tous de cette mu-  
nicipalité.

Adoptée.

6534

Ce proposé par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Afp. Caton

Il est résolu que M. J. Fernand Basil soit  
avisé, qu'attendu que les paiements qui devaient être  
effectués sur la propriété à lui-même vendu par la  
cité n'ont pas été faits depuis 1930 et les intérêts pas  
payés depuis 1935, et qu'il ait lui soit donné de verser  
les montants dus et les intérêts à date, et ceux dans  
un délai de 10 jours.

Adoptée.

6535

Ce proposé par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Afp. Caton

Il est résolu que ce conseil décide par les  
présentes qu'il entend se prévaloir des avantages de la  
Loi protégeant la petite propriété et le crédit municipal  
par la consolidation des taxes, loi passée à la dernière  
session de la législature de Québec et désigne la

Consolidation des ~~taxes~~ arrenges de taxes dues à la Cité du Cap-de-la-Madeleine; ce conseil décide que toutes les dispositions de cette loi s'appliquent et s'appliqueront à l'avenir à cette Cité.

Adoptée.

6536

Proposé par l'échevin J. Hardy  
appuyé par l'échevin Afp. Cason

Il résolu que ce conseil octroi à la Société St Jean Baptiste du Cap-de-la-Madeleine, la somme de \$150<sup>00</sup> pour la fête du 24 juillet prochain.

Adoptée.

Lecture de la correspondance  
Et la peine est levée.

Roland Rocklein

Maire

J. Beaumont

Beffier.

6537

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Roland Rocklein, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai, avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité:  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine  
le huitième jour du mois  
de juillet 1937.

Roland Rocklein

J. Beaumont  
Beffier

6538

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Albert Boissonneau, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine  
ce dixième jour du  
mois de juillet 1937

Jeanneau  
Breffier

Albert Boissonneau

6539

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Henri Tousignant, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi  
au Cap-de-la-Madeleine  
ce huitième jour du  
mois de juillet 1937

Jeanneau  
Breffier

Henri Tousignant

6540

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je, Louis Lamy, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce 13ème

jour de juillet 1937

Jeanneau  
Breffier

Louis Lamy

6541+

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je Caliste Champs jure que je remplirai les devoirs de mon office de Constable spécial municipal avec honnêteté, fidélité et justice.  
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce  
quatrième jour de juillet 1937

J. Blaumier  
Brefier

x Caliste Champs

6542+

Je sensigne Caliste Champs jure  
que je serai fidèle et porterai vraie allegiance  
à sa Majesté le Roi Georges VI ses héritiers et suc-  
cessors selon la loi. Ainsi Dieu me soutien aide.

Assermenté devant moi au  
Cap-de-la-Madeleine ce  
14ème jour de juillet 1937

J. Blaumier  
Brefier

x Caliste Champs

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière générale du Conseil  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut  
tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi  
le 19 juillet 1937 à laquelle assemblée étaient pré-  
sentés Son Honneur le Maire Ramé Archibald M.M. Lamy  
les Bouffard, dep. Devost, Alc. Buissonneau, Henry <sup>Président</sup> Tandy et  
dep. Caton tous échevins formant quorum pour la présidence  
du maire au fauteuil.

6543

Proposé par l'échevin les Bouffard

Appuyé par l'échevin dep. Caton

Et résolu que le procès-verbal de la dernière  
assemblée régulière générale du Conseil de cette cité  
en date du 21 juillet 1937 soit adopté tel que lu et  
adopté.

6544

Ce propose par l'échevin des Briffard  
Appuyé par l'échevin Adp. Laron

Et résolu que le rapport de l'officier  
rapporteur pour les dernières élections du 5 juillet  
1937 pour les élus suivants: - M. Ramel Richelieu Maire  
M.M. Le Lamy, échevin Quaske No-1, Albert Boismonnaud  
échevin, Quaske No-4 et Henri Paignant, échevin Quas-  
ke No-6, soit adopté tel que lu.

Adoptée.

6545

L'échevin Adp. Boismonnaud prend son siège.

1991 -	Aphonse Roy	Bazoline ✓	12 <sup>47</sup>
1993 -	J'neph. Lannette "	Petty Cash ✓	3 <sup>00</sup>
1994 -	"	Timbres ✓	30 <sup>00</sup>
1995 -	R. Lorange & Frères Eng.	Extincteur ✓	6 <sup>72</sup>
1996 -	René Ménard Ch.	Dept en luv ✓	150 <sup>00</sup>
1997 -	Banque Can. Nationale	Det Oblig & remb chack ✓	36981 <sup>89</sup>
1998 -	H Massicotte & Frères filé	Matériaux ✓	45 <sup>99</sup>
1999 -	Trust Boisvert	Dommages ✓	3 <sup>25</sup>
2000 -	J. Belanger tal	Rôle d'éval ✓	64 <sup>60</sup>
2001 -	J. Lannette (Prés)	I-D. ✓	3000 <sup>00</sup>
2002 -	Aimé Laroche tal	✓	27 <sup>87</sup>
2003 -	Mun. Scolaire	Oplay ✓	6 <sup>15</sup>
2004 -	Chs H Baribeau tal	S-D. Loyer ✓	520 <sup>00</sup>
2005 -	H Beaumier tal	Rôle d'éval. ✓	74 <sup>80</sup>
2006 -	J. Lannette Prés	S-Direct ✓	3000 <sup>00</sup>
2007 -	" ✓ tal	Salaires ✓	570 <sup>00</sup>
2008 -	A. Marchand tal	✓	204 <sup>00</sup>
2009 -	Roméo Croteau	✓	30 <sup>00</sup>
2010 -	J. Belanger tal	Rôle d'éval ✓	68 <sup>00</sup>
2011 -	J. Lannette Prés	I-D ✓	2500 <sup>00</sup>
2012 -	Mun. Scolaire	Cpt Payable ✓	88 <sup>80</sup>
2013 -	" ✓	✓	45 <sup>00</sup>
2014 -	" ✓	✓	7 <sup>91</sup>
2015 -	Jérôme Beaumier tal	Rôle d'éval ✓	14 <sup>80</sup>
2016 -	J. Lannette	Petty-Cash ✓	17 <sup>00</sup>
2017 -	" ✓ Prés.	✓	35 <sup>36</sup>
2018 -	Nap. Lorange	Matériaux ✓	34 <sup>70</sup>
2019 -	M. Blanchard	chevaux ✓	2 <sup>00</sup>

X7,605+21

413

3,98

22

Montant rapporté

47605 22

2020 - Liste de paix d'élection		✓ 205 <sup>00</sup>
2021 - Canadian Bitumens		fués ✓ 68 <sup>98</sup>
2022 - François Hankin Bois		Eq. Cr. Mat ✓ 8 <sup>04</sup>
2023 - Paul L Bergeron		Ag. Mach. ✓ 5 <sup>98</sup>
2024 - Imp. St. Palme Enrg.		Papeterie ✓ 74 <sup>52</sup>
2025 - Fairbank Morse		Balancee ✓ 872 <sup>00</sup>
2026 - Imp. des 3 Rivières		S. J. Bte. Castes ✓ 6 <sup>48</sup>
2027 - Shaviniagan W. H.		Energie ✓ 155 <sup>93</sup>
2028 - Bell Telephone Coij		Gilt+Mess ✓ 25 <sup>18</sup>
2029 - Isidore Neauel		Taxi Cont ✓ 5 <sup>00</sup>
2030 - J. A. Gilbert		Electric ✓ 1 <sup>15</sup>
2031 - Romeo Poirier		Reception ✓ 7 <sup>00</sup>
2032 - Trésor de la Prov.		Log. bûches ✓ 1616 <sup>76</sup>
2033 - Bureau d'Enrg.		Mutations ✓ 7 <sup>00</sup>
2034 - Imp. St. Palme Enrg.		Élections ✓ 12 <sup>15</sup>
2035 - P. A. Simon Enrg.		✓ ✓ 17 <sup>75</sup>
2036 - François Hankin Bois		Eq Cr. Mat ✓ 40 <sup>00</sup>
2037 - Barrage Royer & Frère		Bazoline ✓ 7 <sup>36</sup>
2038 - Abromillard		✓ + Batt ✓ 28 <sup>32</sup>
2039 - Trésor de la Province		Bat + Jusés ✓ 12 <sup>00</sup>
2040 - Art. Nérin		Cont ✓ 7 <sup>40</sup>
2041 - Jhs. Vireis		✓ ✓ 18 <sup>00</sup>
2042 - J. J. Morris & Bois Ltd.		Capoterie ✓ 24 <sup>75</sup>
2043 - Dr. Edm Bergeron Enrg		Huile ✓ 2 <sup>10</sup>
2044 - Ray Bernier		Police Cont ✓ 1 <sup>00</sup>
2045 - Edm Boissonnault		Forgeron ✓ 6 <sup>80</sup>
2046 - Dr. Rock Hébert M.D.		Dr de Seigns ✓ 3 <sup>00</sup>
	Total	\$ 50,111 <sup>19</sup>

Croppé par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Et résolu que les comptes tels que plus haut écrits soient acceptés et payés

Adopté

654b

Croppé par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Afp. Caton

Et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance d'une demande d'achat de lot, faite par

M. Alex Voyer, par sa lettre en date du 19 juillet 1937  
pour le lot No. 114-69, autorise le greffier à faire une  
offre de vente au prix de \$25 comptant; si accepté le  
Maire et le greffier sont autorisés à signer un acte de  
vente lequel sera préparé par le Notaire Gauvin Bouchez.  
Ladite vente ne sera définitive que lorsque la Commis-  
sion Scolaire aura accepté de consentir, au pro-  
paga, dans les pertes occasionnées par le prix de  
cette vente.

Adoptée.

6547

Ce proposi par l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Il résolu que les comptes courants de  
la Corporation de la Cité du Sag, actuellement dé-  
posés à la Banque Canadienne Nationale soient  
transférés à la Banque provinciale du Canada  
et que les avances futures soient faites de la  
Banque provinciale au taux de 4% l'an, à la  
condition cependant que ladite Banque Provin-  
cielle ouvre une succursale dans l'<sup>acte</sup> intervalle de  
deux mois de la date des transferts.

In suspens jusqu'à la prochaine réunion

In suspens

6548

Ce proposi par l'échevin Afp. Devost

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnault

Il résolu que le greffier soit autorisé  
à acheter de la British American Oil, 400 gallons  
d'huile abat-provisoire, en baril, au prix de \$9<sup>00</sup>  
le 100 bals. livrable dans 3 jours.

Adoptée

6549

Ce proposi par l'échevin Henri Pausignant

Appuyé par l'échevin Ls Lamay

Il résolu que le greffier soit autorisé à  
acheter 150 pds de tuyaux de 1", le plus tôt possible

Adoptée

Les échevins Briffard & Gauvin quittent leur siège

6550

Ce proposé par l'échevin Henri Ponsignant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire faire les travaux d'agrandissement et d'égoûts nécessaires pour desservir les propriétaires actuellement éclusés sur les rues Thibaud, Sr Henri, Sr Alphonse, Sr Valérie et Beauchemin; la dimension du tuyau d'agrandissement sera de 6" et celle des égouts sera en tuyaux de 12" sur toutes les rues mentionnées plus haut à l'exception de la rue Sr Alphonse qui sera de 15"

Le greffier est de plus autorisé à faire faire les travaux d'agrandissement nécessaires à la rue Sr Jean, le tout tel que demandé par les Rev. Cîtes oblates.

Adoptée.

6551

Ce proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin H. Ponsignant

Et résolu que le permis tel que demandé par M. Ls. Laurent par lettre en date du 8 juillet 1937 lui soit accordé avec la réserve cependant que, si le conseil a des plaintes valables, ledit permis pourra être annulé par un avis du Chef de Police.

L'échevin L. Lamy demande le vote  
Toutefois pour les échevins = A. Devost, Abb. Brossmanuet et  
Henri Ponsignant

Vote contre l'échevin Ls. Lamy.

Adoptée sur division

6552

Ce proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le greffier soit autorisé à acheter un pneu de rechange pour le char du chef.

Adoptée

6553.

Ce proposé par l'échevin Abb. Brossmanuet

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que M. l'échevin Georges Buffard soit élu promoteur pour le prochain terme

adopté

6554

Ce proposi par l'échevin H. Tousignant  
appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la présente séance soit  
agréée à jeudi le 22 juillet 1937 à 7 h 30 P. M. sur  
la question de la Commission de chômage

Adoptée

Et la séance est agréée.

Raoul Rochefort

Maire

J. P. Légaré  
Bouffard

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un agrément de la séance régulière  
du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, du  
19 juillet 1937, lequel agrément fut tenu  
aux armes et place ordinaires des personnes jeu-  
di le 22 même jour de juillet 1937, à laquelle agre-  
ment étaient présents Son Honneur le Maire  
lame Rochefort M.M. Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Albert  
Boismanaet, Henri Tousignant et alp. Caton tous  
échevins formant quorum pour la présidence du  
maire au fauteuil.

6555

Ce proposi par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Et résolu que la résolution portant le  
n°-6478, faite et passée le 19 même jour d'août 1937  
nommant une Commission de chômage composée de  
M.M. Arthur Beaudin, L. Langlois, Lucien Bruneau, Charles  
Marchand est par la présente récindée et annulée à  
toutes fins que de droit.

Adoptée

6556

Ce proposi par l'échevin Geo. Bouffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolution que ce conseil puis faire  
partie à la lecture d'une lettre de Monsieur M. L.  
Grenier, Directeur des secours aux chômeurs, en date

du 10 juin 1937, nomme par la présente la Commission de Chômage suivante : -

Monsieur Albert Trudier, Directeur  
 ✓ Hervé Bagnon Commissaire  
 ✓ Médéric Bousquet

*Adopté*

b557

Proposé par l'échevin Alphonse Caron  
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que les clauses Nos 1 et 2 des règlements concernant l'administration du chômage au Cap-de-la-Madeleine et tels qu'acceptés par le Ministre du Travail, soient annulées et remplacées par celles suivantes :

Clause 1 = La Commission du Chômage pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, a été nommée par résolution portant le No 6556 à la séance du 22 juillet 1937, pour prendre charge de la distribution des argents du secours direct et de toutes questions concernant cette distribution.

Clause 2 = Devoirs et attributions

Les fonctions des administrateurs de la Commission du Chômage ont pour devoirs de sauvegarder les intérêts des contribuables et des receveurs, tout en observant les lois fédérales et provinciales et les règlements et instructions provinciales et municipales en ce qui concerne le secours direct.

a) Les membres de la Commission devront agir gratuitement à l'exception du Directeur et ne seront aucunement responsables envers qui que ce soit si ce n'est qu'au conseil.

b) La Commission est autorisée à avoir un bureau dans l'Hôtel de Ville pour satisfaire aux exigences de leurs devoirs.

c) La Commission peut établir des règlements requis pour l'accomplissement de leurs devoirs, et aussi pour l'administration et la distribution des secours. Les dits règlements deviendront ipso-facto en force, sans le consentement ni l'approbation du conseil.

- d) La Commission transigera privément avec le Maire, les échevins, le greffier ou le suintendant des travaux, dans leur département respectif.
- e) La Commission administrera le secours-social dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- f) La Cité déterminera le montant requis pour secours-social par rapport de ladite Commission, et cette dernière décidera du montant à être payé aux nécessiteux.
- g) Chaque chef de famille demandant à être inscrit sur la liste des nécessiteux ou demandant de l'emploi devra venir à ce que son nom soit donné au bureau de ladite Commission ou une filière sera tenue, donnant tous les détails requis concernant le secours et le travail accompli par chaque cas distinctement.
- h) Toute plainte faite par le Maire un échevin ou toute autre personne devra être faite par écrit à la Commission. La Commission répondra aussi par écrit.
- i) Le Maire et le trésorier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pourront signer la liste de distribution mensuelle (Form. F-8-35) et pour la présentation de cette dite liste à Québec, pour paiement, cette dite liste devra être signée par le président et le Directeur.

Adoptée.

Sur l'ordre du Maire ille la présente

Raoul Rocheleau

Maire

J. Blaumies

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le deuxième jour du mois d'août

1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochefeuille M.M. Lé Lamy, le Dr Briffard, Albert Boissonnau et Henri Tousignant tous échevins formant quorum pour la présidence du maire au fauteuil.

6558

Ce proposi par l'échevin Dr Briffard  
appuyé par l'échevin Albert Boissonnau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de cette cité, en date du 19 juillet 1937, ainsi que celui de l'ajournement en date du 22 juillet 1937 soient adoptés tels que lus.

Adoptée.

6559

Ce proposi par l'échevin Albert Boissonnau  
Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Et résolu que la permission de M.  
P. Morris pour l'installation d'une balance publi-  
que, au prix de \$ 600<sup>00</sup>, soit acceptée. Les dits tra-  
vaux d'installation devront commencer immédiate-  
ment et devront être garantis pour un an.

Adoptée.

6560.

2047 - Liste de Paié No-1  
2048 - Royer & Frères  
2049 - Underwood Elliott.  
2050 - Bureau d'Eng.  
2051 - Pres de la Province.  
2052 - Carnier & Maurice  
2053 - René de Cottet Zerm & Hélie  
2054 - F.X. This Berlinguette  
2055 - G. A. Brun Eng.  
2056 - J.B. Lorranger  
2057 - G. Bailliu & fils  
2058 - C. V. Ayotte  
2059 - Pres. de la Post  
2060 - British Am. Oil  
2061 - Adophe Beaumer  
2062 - Bell Telephone Co.

Travaux Cop.	✓	31. <sup>92</sup>
Bazoline	✓	6. <sup>75</sup>
Génererie	✓	9. <sup>00</sup>
Mutations	✓	5. <sup>95</sup>
L. des Srt	✓	4. <sup>65</sup>
Cette	✓	26. <sup>68</sup>
Auditorium	✓	20. <sup>00</sup>
Bonage Cop.	✓	48. <sup>30</sup>
Licences bicy.	✓	40. <sup>00</sup>
Matériaux	✓	3. <sup>12</sup>
Puisards	✓	40. <sup>00</sup>
Cont.	✓	6. <sup>20</sup>
Timbres	✓	10. <sup>00</sup>
Huile A.P.	✓	48. <sup>24</sup>
Bazoline	✓	14. <sup>72</sup>
Tel Mess	✓	23. <sup>72</sup>

2/10/6

2063 - Roaise Basil	Inseignes André	3 <sup>52</sup>
2064 - Shawigan W.F.	Énergie & clair. /	487. <sup>93</sup>
2065 - Drut Belanger	Loyer LD. ✓	10 <sup>35</sup>
2066 - Dr Paul Bodin	Fonds de secours ✓	5 <sup>00</sup>
2067 - L'Annie	Rues ✓	14 <sup>50</sup>
2068 - J. Lannette Tres	SD 21/1/37 ✓	2500 <sup>00</sup>
2069 - ✓ ✓	✓ 28/1/37 ✓	2500 <sup>00</sup>
2070 - ✓ ✓	✓ Loyer ✓	2500 <sup>00</sup>
2071 - Mme Seclance	Opé Pay. ✓	38 <sup>85</sup>
2072 - J. Lannette Fal	Salarié au st 1/31 ✓	570 <sup>00</sup>
2073 - A. Marchand Fal	✓ ✓ ✓ 1/204 <sup>00</sup>	
2074 - Romeo Croreau	✓ ✓ ✓ ✓	30 <sup>00</sup>
2075 - Les Mmeplaisir	✓ Rôle ✓	15 <sup>70</sup>
2076 - ✓ ✓	✓ ✓ ✓	15 <sup>20</sup>
2077 - ChltBaribeau Fal	Loyer SD. ✓	515. <sup>75</sup>
2078 - J. Lannette Tres	Petty-Cash ✓	33 <sup>82</sup>
2079 - Garasse St-Madeleine	Messe ✓	4 <sup>00</sup>
2080 - Joseph Hardy	Sangem ✓	8 <sup>55</sup>
2081 - Nelson Auto Park	V-app. ✓	4 <sup>50</sup>
2082 - Hôpital Normand Gross	Ambul. ✓	5 <sup>00</sup>
2083 - Dr Chas Demers	Cent ✓	6 <sup>25</sup>
2084 - Hervey Vives	Bat Ent. ✓	4 <sup>62</sup>
2085 - Henri Beliveau	Baz Mor. ✓	22 <sup>61</sup>
2086 - Nap. Rotanger	Matériaux ✓	82 <sup>05</sup>
2087 - Jules Roy	Bazoline ✓	8 <sup>72</sup>
2088 - Alcide Demers	Avoine ✓	77 <sup>21</sup>
2089 - Roland Rochefort	Aq-Copital ✓	30 <sup>45</sup>
2090 - G.V. Guyotte	Cafeteria ✓	2 <sup>50</sup>
	Montant rapp. ✓	303. <sup>39</sup>
	Total	\$10 004 <sup>44</sup>

6560.

Ce propose par l'échevin des Briffard  
appuyé par l'échevin Henri Tassignant  
et résolu que les comptes tels que  
plus haut déris peuvent acceptés et payés,  
Adoptée

L'échevin Ro Lamy prend son siège

Ligne nulle 19

6561

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnauet

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire faire les travaux d'égouts nécessaires (conduites de service) chez les Résidents Célest Oblets, Maison des retraités fermées. Cette dite conduite de service devra être de 8" en grès.

Sur services rendus.

Adoptée.

6562

Proposé par l'échevin Ls Lamy

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnauet

Et résolu que ce conseil apprécie avoir pris connaissance d'une lettre du Conseil des Métiers et du Travail, en date du 9 février 1937 octroi à ce conseil le montant de \$ 25<sup>00</sup> pour une page d'années dans le programme annuel de la Fête du Travail 1937.

Adoptée.

6563.

Vu l'importance toujours grandissante de l'industrie du tourisme dans la province de Québec;

Vu la nécessité urgente d'une route de première classe reliant Gaspé, Gaspé, à Trois-Rivières C.Q. et à la Vallée du St-Maurice, via la route 34;

Vu les travaux déjà faits par soit l'état du Maine et la Province de Québec sur cette route, dont l'opportunité a déjà été reconnue;

Il est proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant.

Et résolu:

A = Une demande soit faite au gouvernement de la Province de Québec de bien vouloir s'aboucher avec les autorités américaines pour que cette route soit déclarée d'intérêt international, et complétée de première classe avec pavage permanent dans toute sa longueur.

B. = Une copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable Premier Ministre, Hôtel du Gouvernement, à Québec; et au député provincial du Comté pour demander leur appui immédiat à cette fin.

aux pieds de l'Honorable Ministre de la Voixie.

Adoptée.

6564

Proposé par l'échevin Leo Bruffard

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que la résolution No. 6534 faite et passée le 21 juin 1937 soit mise en suspens pour une période indéfinie.

Adoptée.

6565

Proposé par l'échevin Leo Bruffard

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Et résolu que les résolutions No. 5913 passée le 15/1/35, 6058 passée le 24 Février 1936 et 6392 passée le 11 Janvier 1937 soient reçues et annulées à toutes fins que de droit.

Adoptée

6566

Proposé par l'échevin Leo Bruffard

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Et résolu que le Boffe soit autorisé à vendre les lots qui ont été adjugés à la Cité lors des ventes par taxes dues le 20 décembre 1935 et antérieurement par souci que le prix de vente ne soit pas inférieur au prix représentant le montant des taxes dues et exigibles et les frais lors de ces dites ventes; plus les taxes municipales, scolaires et de trottoirs dues depuis lors jusqu'à la date du contrat.

Le Maire et le Boffe sont autorisés par la présente à signer les dits actes de vente.

Adoptée

6567

Proposé par l'échevin Leo Bruffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que partie de la résolution 6437 faite et passée par le Conseil de cette cité en date du 15 Février 1937 soit reçue et annulée à toutes fins que de droit pour ce qui concerne le salaire

de Monsieur Arthur Marchand.

Adoptée.

6568

Ce proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil nomme par les présentes Monsieur Arthur Marchand comme collecteur d'aguedue et d'égout au palais de  $\$21^{00}$  par semaine il est autorisé à prendre des arrangements avec ceux qui figurent comme ayant des assètements de taxes d'eau et d'égout.

Il est aussi autorisé à exiger des nouveaux locataires, au moins trois mois d'eau, payables à l'avance comme premier versement.

La présente résolution accorde à Monsieur Marchand pleins pouvoirs de faire établir le règlement concernant le paiement des divers tarifs mentionnés à l'article 25 du règlement No-61 tel qu'amendé par des règlements subsequents et en particulier celui du règlement No-177.

Adoptée.

6569

Ce proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le palais de M.M. L. Langis A. Beaudin et L. Sr. Ongé soient les suivants : -

L. Langis  $\$20.$  par semaine

A. Beaudin  $\$20.$

L. Sr. Ongé  $\$13.$

Toutes résolutions antérieures concernant les palais de dit M.M. L. Langis, A. Beaudin et L. Sr. Ongé sont abrogées.

Adoptée

6570

Avis de motion

Je, maissigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'en temps et en la manière prescrite par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil

un règlement intitulé "Règlement concernant l'usage d'une balance publique et fixant les tarifs à être payés".  
Fait et signé au Cop-de-la-Madeleine ce deuxième jour du mois d'août 1937

(signé) George Briffard  
Échevin de la Cité.

b571

### Avis de motion.

Je, p'massigné, échevin de la Cité du Cop-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière permis par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour emprunter des argent nécessaires pour consolider la dette flottante".

Fait et signé au Cop-de-la-Madeleine ce deuxième jour du mois d'août 1937

(signé) Louis Lamy  
Échevin de la Cité.

b572

### Avis de motion

Je, p'massigné, échevin de la Cité du Cop-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'au temps et en la manière permis par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour emprunter des argent nécessaires pour l'exécution de certains travaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que pour l'achat et l'installation d'une balance publique".

Fait et signé au Cop-de-la-Madeleine ce deuxième jour du mois d'août 1937

(signé) George Briffard  
Échevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances

Et son honneur le Maire livre la place

Raoul Rochulac.

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Re 918737.

5 août 1937

CAP-DE-LA-MADELEINE,

XXX  
192

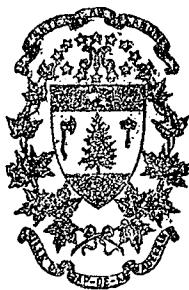
A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## A V I S



Filière No. C3-2a  
SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL

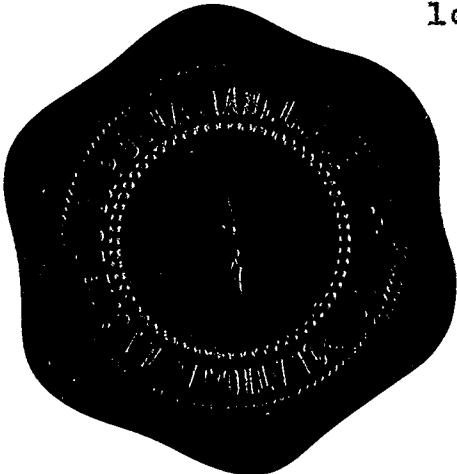
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... , le .....  
**Lundi**  
..... jour du mois de ..... de l'année mil neuf  
**cent vingt** ..... , à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce .....  
**quième** **août** .....  
..... jour de ..... mil neuf cent vingt .....  
**sept.**

La séance est convoquée par Son Honneur le Maire  
pour les raisons suivantes:

- 1o.- Passer une ou des résolutions  
faisant suite à un avis du  
Ministère de la Santé, Re:  
Travaux d'aqueduc et d'égoût.

*J. Beaumier* no.  
LE GREFFIER.



6515

2091 - Banque Can Nahmias

Art Emp. flom. 1. 268<sup>96</sup>/<sub>55</sub>

2092 - ✓ ✓

S-Direc 35920.

2093 - ✓ ✓

Art C. Hachet 5977<sup>50</sup>/<sub>55</sub>

un règlement intitulé "Règlement concernant l'usage d'une balance publique et fixant les tarifs à être payés pour l'utilisation de la Balance publique de la Ville de la Madeleine, le même jour dans l'île d'Orléans 1939".

Signature Blanche Bégin-Park

Secrétaire de la Ville

b51xx  
135

TERRE & FORET

Avis de motion CAP-DE-TA-MADELEINE

Le Conseil, échec de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui suit à temps et au nom de la Municipalité pour laquelle il est dépendant de la Côte-du-Sud, lequel conseil a été établi par le règlement intitulé "Réglement portant établissement des biens nécessaires pour constituer la dette publique".

AVIS

Côte-du-Sud

Municipalité

Canada

Troyon-de-Gaspesie

La Côte-du-Sud Gaspésie

Canada

Troyon-de-Gaspesie

La Côte-du-Sud Gaspesie

Canada

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Fe 9/6/37.

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé à l'unanimité du conseil

Et résolu que ce conseil, ayant appris avec  
regret, la mort de Madame Geo. Beaumet, mère de Melle  
L. Beaumet, employée de cette cité, pour la famille  
éplorée, d'accepter les plus sincères sympathies des  
membres de ce conseil.

Une copie de la présente soit immédiatement  
transmise à la famille.

6573

Adopté

(signature) Ramé Richelieu

Marie

J. Beaumet

Buffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du con-  
seil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue  
aux lieux & place ordinaires des sessions Lundi le  
16ème jour d'août 1937 à laquelle assemblée étaient  
présents Son Honneur le Maire Ramé Richelieu M.M.  
Le Lamy, Geo Buffard, Alc. Boussmauet, Henri  
Tousignant Ralph Lamontagne échevins formant quo-  
rum pour la présidence du maire au fauteuil.

6574

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Et résolu que le procès-verbal de la der-  
nière assemblée régulière générale du conseil de  
cette cité en date du 2 août 1937 soit adopté tel  
qu'il est.

Adopté

6575

2091 - Banque Can. National

Det Emp. #om. 1. 268 9<sup>b</sup>

2092 - ✓ ✓

S-Direc 35970

2093 - ✗ ✗

Det C. Mackay 5911 5<sup>c</sup>

(6515) suite	2094 - J. Lannette Fal	Montant rapporté	H2,167.00
	2095 - A. Marchand Fal	Salaires ✓	510.00
	2096 - R. Croreau	✓ ✓	206.00
	2097 - J. Lannette (Prés)	✓ ✓	30.00
	2098 - Léo Montplaisir	Chimique T. ✓	15.00
	2099 - C. Lannette (Prés)	- Rôle. ✓	15.00
	2100 - ✓ ✓	S.D. 11/8/37 ✓	2500.00
	2101 - ✓ Fal	✓ 18/8/37 ✓	2500.00
	2102 - A. Marchand Fal	Salaires ✓	510.00
	2103 - J. Lannette (Prés)	✓ ✓	238.00
	2104 - ✓ ✓	S.D. 21/8/37 ✓	2500.00
	2105 - ✓ ✓	✓ Layev ✓	2500.00
	2106 - La Muni Scolaire	Cash-Cash ✓	12.99
	2107 - Léo Montplaisir	Cpte Gén. ✓	61.48
	2108 - Liste de Cade No. ✓	Rôle ✓	11.80
	2109 - ✓ ✓ No. 3	A.R.C. Dr. Henri ✓	39.00
	2110 - René de Colstet, Zettor Hlee	✓ ✓ ✓	26.40
	2111 - Ed Boussimnaud	Audition ✓	20.00
	2112 - Gustave Catellier	Frogeron ✓	6.80
	2113 - H. Massicotte & Frères Hlee	Marché Ass ✓	19.20
	2114 - J. Ledoux Bellier	Travaux R+D ✓	110.14
	2115 - Chas Burnell Co Ltd	Police ✓	4.00
	2116 - G. J. Morris Hely Ltd	Chevaux Ent ✓	4.87
	2117 - Canada Iron Zincs Ltd	Opérations ✓	21.75
	2118 - ✓ ✓ ✓	Travaux ✓	1114.59
	2119 - Allen West (Canada) Ltd	J. St. Jean ✓	26.98
	2120 - Armand Boulillard	Aq. Machines ✓	28.05
	2121 - Arthur Silinas	Baz Huile Min. ✓	46.97
	2122 - C. A. Brown Entq	Forne Comb ✓	2.40
	2123 - Dr Aug. Ganneton	Aq. el. Mat ✓	5.56
	2124 - James Robertson	Éd de Scénar ✓	3.00
	2125 - Arthur Rompré	a. C.P Rue St. Jean ✓	21.87
	2126 - Dr J.-D. Samseau	Cordonnier ✓	4.85
	2127 - Carrière St Maurice	Éd de Sc. ✓	19.00
	2128 - Canadian Petromus Co Ltd	Brise 1/4 + 3/4 ✓	9.51
	2129 - The Shaw, W+F Cosy Ltd	Rues ✓	68.83
	2130 - Musi Cosy Regalia Ltd	Magasin de Rues ✓	27.07
	2131 - H. K. Martin Cosy	Police Acc. ✓	35.67

915.10

55944.55

	Montant rapporté	55944. <sup>88</sup>
6575 (suite)	2132 = Dr. C. Bayette	Collee acc 325 ✓
	2133 = Dr Joseph Lamoureux	Scenix 13 <sup>00</sup> ✓
	2134 = Tresorier de la Couronne	Ass-Publique 87 <sup>80</sup> ✓
	2135 = ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ 4441. <sup>79</sup> ✓
		Total # 60,485 <sup>72</sup>

Ce proposi' par l'échevni aep. Caton

Appuye' par l'échevni les Briffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adoptée

6576

Ce proposi' par l'échevni aep. Caton

Appuye' par l'échevni les Briffard

Et résolu que les 3 comptes des me-  
diens au total de # 1498<sup>40</sup> soient acceptés avec  
une déduction de 20% ; si accepté par les mé-  
diens, le Maire et le Tresorier sont autorisés  
à faire un ou des cheques pour les montants  
moins 20%.

Adoptée

L'échevni Caton quitte son siège L'échevni Lamy prend son siège

6577

Ce proposi' par l'échevni les Briffard

Appuye' par l'échevni Henri Tassignant

Et résolu que demande soit faite et est  
par les présentes faite auprès des autorités du dépar-  
tement du Ministère du Travail de bien vouloir  
accorder à cette municipalité un octroi au mon-  
tant de # 13589<sup>90</sup> comme suit:-

② sur mortalité	# 8911 <sup>15</sup>
✓ vêtements	1010. <sup>30</sup>
✓ chauffage	1012 <sup>20</sup>
✓ eau	100 <sup>25</sup>
✓ lumière	221 <sup>40</sup>
✓ abu	2334 <sup>60</sup>

pour être distribué en pecunié direct par cette munici-  
palité durant le mois de septembre aux  
400 chefs de famille et leurs 1811 dépendants ainsi qu'à  
45 personnes vivant seules formant un total de

2256 nécessiteux dans de cette municipalité  
Adopté.

6578

Suggéré par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin Henri Ponsignant

Est résolu que les salaires de M. M. Chs Ed  
Jacques & Silles Baudouin soient portés à \$23<sup>00</sup> par  
semaine chacun, rétroactif au 1<sup>er</sup> août 1937,  
Adopté.

6579

Suggéré par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Henri Ponsignant

Est résolu que le règlement No - 198 intitulé  
"Règlement pour emprunter les argents nécessaires  
pour l'exécution de certains travaux d'agencement et d'égois  
ainsi que pour l'achat et l'installation d'une balance  
publique" soit adopté en première, deuxième et der-  
nière lecture.

Adopté.

L'échevin Briffard quitte son siège.

6579<sup>a</sup>

Le greffier prouve le règlement No - 199 intitulé  
"Règlement pour emprunter les argents nécessaires pour  
consolider la dette flottante"; après la lecture d'une partie  
du préambule du dit règlement les membres du conseil  
ajournent la question à une autre séance.

#### Avis de motion

6580

Je, pmaisgné, échevin de la cité donne avis  
de motion qu'au temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de la cité, je proposerai et sou-  
mettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement  
pour emprunter les argents nécessaires pour l'achat  
d'un chasse-neige".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce seu-  
xième jour d'août 1937,

(signé) H. Ponsignant  
échevin de la cité

6581

## Avis de motion

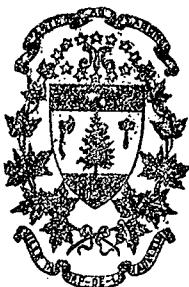
CAP-DE-LA-MADELEINE, 25 août 1937 xpxz

A son honneur le Maire,  
 Messieurs les échevins,  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE  
 LA CITÉ DU  
 CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS

Filière No. C3-2a

SUJET:  
SÉANCES DU CONSEIL

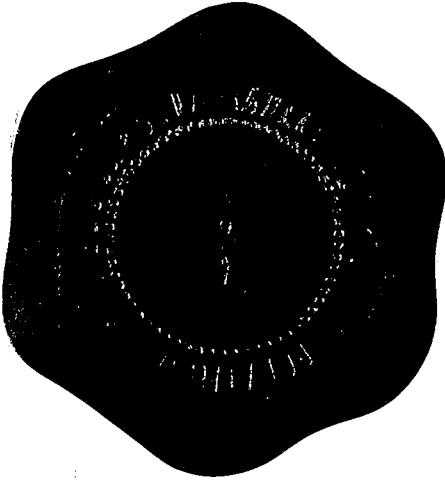
Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le..... Lundi....., le trentième....  
 ..... jour du mois de Août..... de l'année mil neuf cent trente-sept, à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce... vingt....  
 cinquième..... jour de Août ... .... mil neuf cent Trente....  
 Sept.....

La feuille ci-annexée fait  
 partie intégrale du présent  
 avis de convocation.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "F. Beaumier".

LE GREFFIER.



grant et aux autres termes échelonnés formant un cum pro-

La Sécession n'a pas été autorisée

6578

Proposed by Mr. John G. Balfour

U.S. Army Artillery Home Guard

XXVII

१८०५ रविवार संव.

१८५ दिनांक ३६

CAP-DE-LA-MADELEINE 522340 522340 522340 522340 522340

Almondine (affectionately called) San Joaquin 1937.

6519

et un Cab-de-19-Wadeville. Les sciences les égaleuses.

## Classification of Shallow-Water Morphodynamics

21VA

... la consécration de l'ordre des Capucins à la cause de la paix et de la réconciliation entre les chrétiens. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que la guerre ne se déclenche. C'est une responsabilité importante qui nous incombe.

Hotel-de-Ville le 1er Janvier 1895  
Joint au moins des copies de l'avis aux

6579<sup>a</sup>

*Chloridolum* is little different from *Chloridolum* than  
in the number of segments in the antennae. The  
male genitalia are very similar to those of the female.  
The ova are present in the female genitalia.

THE GREETER.

## Chants de matin

6580

The first stage of the law code  
deals with the main principles of the law.  
The second stage deals with the  
various departments of the code, the  
third stage is the specific and detailed  
and comprehensive law codes published  
in various parts.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine  
le même jour d'août 1937.

(signé) H. A assignant  
échec de la cité

6581

## Avis de motion

Séance spéciale, le 30 août 1937.

Convocée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

1o.- Donner un avis de motion pour un règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Grandmont, le tout tel que demandé par la Commission Scolaire de cette Cité;

2o.- Considérer le règlement de consolidation, faisant suite à un avis de motion donné le 2 août dernier, et passer une ou des résolution, s'il y a lieu, concernant son adoption.

3o.- Considérer le règlement amendant le règlement des séances, faisant suite à un avis de motion donné le 16 août dernier, et passer une ou des résolutions, s'il y a lieu, concernant son adoption;

4o.- Considérer le règlement concernant l'administration et les taux à être payés pour la balance publique et passer toute résolution se rapportant à son adoption;

5o.- Pour considérer des comptes urgents, et passer toute résolution s'y rapportant.



J. Blanquet  
Greffier de la cité.

FB/LB.

30ème jour d'août 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire René Archélae M.M. Le Lamy, les Briffard, les Boissinot, Henri Thibault et Mme Carn lors échecis formont quorum pr

2256 nécessaires dans cette municipalité.

65

• TEEI 390s 0€ el 'esiste' se sè

Concordia has got the honour to wish you every success in your enterprise;

...of Governmental Societies as well as the Comptroller of Currency, if he finds that the Comptroller of Currency has not done his duty in this connection, he may sue him for damages.

65

etive fascist, politiboloang eh tawag sa ating bawat - . So  
era xasay te , batinab glos S ei tawoh naciam eh alva nu é  
, politgobs nos ikatangcoo , well s y illa , politiboloer zap no

semejár el tñmberas fñmejárt el teréñtano - .o  
dijo él si éramos o no se atraía más de lo que se  
dice en la otra parte.

... - Ondjiva é um dos principais corredores de migração da espécie, que é baseado na estrada que liga a província de Cabinda ao interior do país.

For a complete list of services offered by the Bureau, see page 2.

65

### Letter of objection

卷之三

٦

Bijemt jyrd a amr 1951,

(signé) H. A. assignant  
échec de la cité

6581

## Avis de motion

Je, prussigné, échevin de la Cité, donne avis de motion, qui aux tems et en la manière suivus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement des séances".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 16ième jour du mois d'août 1937

(signé) Louis Lamy  
échevin de la Cité

6582

Proposé par l'échevin H. Transignant  
Appuyé par l'échevin Aeb. Boissonnauet

Et pesolu que le Maire et le greffier soient autorisés à signer la quittance de la corporation de la cité en faveur de <sup>outre</sup> Annette Lemarier pour la propriété à elle vendue le 5 juillet 1936 et dont la balance en paiements et intérêts ont a été entièrement acquittée, tel quittance ayant été préparée par le notaire Paul Bouchez N.P.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Ex Mr Honneur le Maire leve la séance

Ramé Richeleau

Maire

J. Blaumier

Greffier

Couronne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par son honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des réunions lundi le 30ième jour d'août 1937 à laquelle assemblée étaient présents Ex Mr Honneur le Maire Ramé Richeleau M.M. Le Lamy, Geo Buffard, Aeb. Boissonnauet, Henri Transignant et deux autres échevins formant quorum pris

la présidence du maire au fauteuil.

Après lecture de l'avis de ~~convocation~~ pour le  
bref le conseil procéde suivant l'ordre du dit avis  
avis de motion.

6583

Je, prmissionné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière prescrite par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement décelant la fermeture d'une partie de la rue Brandmont"

Donné et signé au Cap-de-la-Madeleine ce  
30 ième jour du mois d'août 1931.

(signé) Louis Lamy  
échevin de la Cité.

Après avoir discuté l'astreinte de l'avis de convolution le conseil ajourne de nouveau la question du règlement de consolidation à la séance régulière suivante.

La question du règlement des peines est  
ajournée à la première séance régulière du conseil

6584

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Aep Eaton

Il résulte que le règlement No-199 intitulé  
"Règlement concernant l'usage d'une balance publique  
et fixant les tarifs à être payés" soit adopté en  
première, deuxième et dernière lecture

Adopté.

6585

2136 = Liste de Paie No-4	hme St Denis	23 <sup>52</sup>
2137 = ✓ ✓ 5	✓ ✓ ✓	17 <sup>04</sup>
2138 = D J. Morris & Son Ltd	Chimage	1 <sup>10</sup>
2139 = Abromillard	Machineries	24 <sup>93</sup>
2140 = J. Mat Beaumier	Assurance	22 <sup>50</sup>
2141 = B. Barbeau & Clagueur	Salaire	17 <sup>00</sup>
2142 = Leo Monplaisir	Rôle	5 <sup>70</sup>
		106.29

Montant rapporté 106<sup>89</sup>  
 21H3 = J. Lannette Getty-Cash 35<sup>95</sup>  
 Total 142<sup>24</sup>

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Boissinvalet

Et résolu que les comptes des que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté.

6586

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant

Et résolu que ce conseil, ayant appris avec regret le décès de M. Henri Thiffault ex-échevin du conseil de cette cité; que la famille d'accepte ses plus sincères sympathies.

Comme marque de gratitude pour ses services rendus à la cité; ce conseil autorise la Sœur Sagasté à faire chanter une grande messe pour le repos de son âme.

Une copie de la présente soit transmise immédiatement à la famille et à la Sœur Sagasté.

Adopté.

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Paul Rochefort

Maire

J. Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des réunions lundi le 20ième jour du mois de septembre 1937 à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Paul Rochefort M.M. Le Harry Leo Buffard, Albert Boissinvalet, H. Tousignant et Aep Caron tous échevins

formant quorum pour la présidence du Maire au  
fauteuil.

6587

Cropose par l'échevin Ls Ramy

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

est résolu que le procès-verbal de la dernière  
assemblée régulière générale en date du 16 août  
1937, ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date  
du 30 août 1937, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

6588

2144 - Arthur Marchand

Aqueduc

12 19<sup>3</sup>  
H5 10<sup>0</sup>

2145 - Mme Edm. Bergeron

Huile

3 00

2146 - J. L. Joncas Hlei

Moteur

8 00

2147 - Ray, Bernie

Alarme

2 60

2148 - Bureau d'Ensq

Mutations élé

1 90

2149 - Canada Driv. Élect

Dr Henri

8 10

2150 - Shawinigan W. P.

Éclat & Pluviom. 475

18

2151 - J. A. Belibert

Secours

20 00

2152 - La Côte du Cap

Petty-Cash

6 00

2153 - Jhs Vives

Cont

6 00

2154 - Carrrière Dr Maurice

Graisse

21 30

2155 - Imprimerie Dr Patrice

Capetene

15 93

2156 - ✓ ✓ ✓

✓

37 86

2157 - René de Collet Sécurité Hlei

Audition

20 00

2158 - Aléide Demers

Chevaux

69 60

2159 - Bell Telef Coop of Canada

Tel Mess.

25 00

2160 - Adélard Martel

Bous

2 25

2161 - Amédée Ouellette

Entretien

2 00

2162 - J. Lannette "Trix"

Petty-Cash

HO 55

2163 - Abramillard

Saz Huile

17 88

2164 - Acp. Roy

✓ ✓

29 60

2165 - Delisle Auto Acc Hlei

Camion

8 93

2166 - Paul & Bergeron

appareils

48 90

2167 - Gps de la Province

Reg 198

25 00

2168 - L. Langis Mal

Chômage

39 00

2169 - J. J. More Hlei Ltd

Capetene

16 80

2170 - Musson J. B. Barreau

Secours

20 00

2171 - David Morissette

Entretien

11 50

\$ 1018.98

	Montant rapp =	1018. 98
2172 - Joseph Hardy	Singeron ✓	11. 75
2173 - La Cite du Cop	Cetyl-Cash ✓	6. 63
2174 - Napoleon Lorange	Materiaux ✓	30. 50
2175 - J. G. Nadeau	Bois ✓	127. 22
2176 - L. Berthier val	Cont. ✓	25. 50
2177 - Dep Mailhot	Dr Henri Cop. ✓	2. 88
2178 - Dr J M Bourgeois Mst	Seems ✓	13. 00
2179 - J Cl Papillon	Cont ✓	16. 00
	Total.	<u>1,252. 46</u>

Croisée par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes tels que plus haut dévits soient acceptés et payés.

Adopté.

6589

Croisée par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le breffrer soit autorisé à acheter 300 pts de tuyaux à incendie au prix de la permission déjà faite par M. Nop. Lorange, le breffrer est aussi autorisé à acheter une turbine pour le nettoyage des tuyaux d'égouts.

Adopté.

6590

Croisée par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que l'offre de la Maison de Lagrenay & Daveau, Crisbeois, en date du 18 septembre 1937 au sujet de l'émission de \$ 17000. 00 soit acceptée aux conditions mentionnées dans ladite lettre, le tout cependant sujet à acceptation du Réglement No-198 par la Commission municipale de Québec et du Ministère de affaires municipales de l'Industrie et du Commerce.

Adopté

6591

Croisée par l'échevin dep. Corin

Appuyé par l'échevin des Briffard

6591 (suite)

Et résolu que le Boffri soit autorisé à aviser la Commission scolaire que la question de la Rue Strandmont n'est pas définitivement réglée, et que ladite question est actuellement pendante jusqu'à ce que ce conseil ait obtenu de plus amples renseignements.

Adopté

6592

Proposé par l'échevin les Lamy  
appuyé par l'échevin les Briffard

Et résolu que le Maire et le Boffri soient autorisés à signer l'acte de vente tel que préparé par le Notaire Paul Boucher N.P. et lui en conseil de jure.

Ladite vente est faite pour et en considération du prix de \$ 25<sup>00</sup> comptant. Ladite partie de lot vendue est à prendre et à détacher du lot 122-146 appartenant actuellement à la Ville et présentement vendu à Monsieur Alphonse Denis.

Adopté.

6593

Proposé par l'échevin les Briffard  
appuyé par l'échevin Aep. Lason

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de leur accorder à cette municipalité un chômage au montant de \$ 10888.<sup>65</sup> comme suit :

Cous prioritaires	\$ 6805 <sup>00</sup>
✓ vêtements	\$ 998.
✓ chauffage	\$ 990. <sup>50</sup>
✓ eau	\$ 94 <sup>75</sup>
✓ lumière	\$ 200 <sup>00</sup>
✓ abri	\$ 1800.

pour être distribué en secours détaché par cette municipalité durant le mois d'octobre aux 370 chefs de famille et leurs 1440 dépendants ainsi qu'à 31 personnes vivant seule formant un total de 1791 nécessiteux tous de cette municipalité

Adopté.

6594

Proposé par l'échevin A. Boissinvalet  
Appuyé par l'échevin Hs. Lamy

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 14 septembre 1937 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'exécution et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan fourmis avec la susdite lettre.

Monsieur T. Boudreau Contre-Maître a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux

*Adopté*

6595

Proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin Afp. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès du Département du Ministère du Travail de revenir sur la décision prise lors du classement et des enquêtes faites sur la réclamation de juillet 1937, attendu que la cité n'a jamais été avisé et qu'une ordonnance n'a été donnée à la cité concernant le classement actuellement fait. Que M. U.W. Rousseau Député, soit prié d'utiliser de son influence pour obtenir ce dont la cité désire.

*Adopté*

6596

Proposé par l'échevin Geo Briffard  
Appuyé par l'échevin Afp. Caron

Et résolu que toutes résolutions antérieures autorisant le breffis à acheter les matériaux nécessaires pour faire de conduites de service d'aqueuse et d'eaux usées, par la présente, sont annulées à toutes fins que de droit, ainsi que toutes résolutions autorisant à faire faire des entrées d'eau et d'eaux usées.

*Adopté*

6597

Proposé par l'échevin Afp. Caron

Appuyé par l'échevin A. Boissinvalet

Et résolu que la Banque Canadienne

Nationale soit priée de payer pour et à l'agent de la Cité des emprunts et les obligations qui deviendront dûs le 1<sup>er</sup> octobre 1937 lesquels se ressuscieront comme suit:

Req No-123 =	142 <sup>50</sup>	400.	1,142 <sup>50</sup>
✓ 124 =	1530. <sup>00</sup>	1500,	3,030. <sup>00</sup>
✓ 125 =	657 <sup>00</sup>	600.	1257 <sup>00</sup>
✓ 144 =	2508 <sup>00</sup>	-	2508 <sup>00</sup>
✓ 159 =	132 <sup>00</sup>	-	132 <sup>00</sup>
	<u>฿ 5570<sup>00</sup></u>	<u>฿ 2500<sup>00</sup></u>	<u>฿ 5070<sup>00</sup></u>

La fidèle Banque Canadienne Nationale conserve tous les emprunts et les obligations avec tous les papiers qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des bulletins jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné, au taux de 4 $\frac{1}{2}$ % l'an.

Le ou ces billets ne devra pas dépasser en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits emprunts et obligations.

Adopté.

6598

Suggéré par l'échevin aep. Carton

Appuyé par l'échevin des Briffard

Et résolu que le Briffard soit autorisé à demander des permissions pour du charbon Buckwheat Welsh No-142 pour le chauffage de l'Hôtel de Ville, ainsi que charbon stove et charbon pour le chauffage de la bâtie des pompes et ce pour la prochaine séance régulière du conseil du 4 octobre 1937. Ils devront spécifier que le charbon ainsi vendu devra être pesé sur la balance de la corporation.

Adopté.

6599

Suggéré par l'échevin aep. Carton

Appuyé par l'échevin des Briffard

Et résolu que les commissions du conseil soient composées comme suit :  
Finances = M. des Briffard, L. Lamy, M. Boussmauer

President = M. des Briffard.

Voirie et = M.M. Afp. Carm, Alb. Boissoonaute H.T. Tousignant nant  
éclarage = Président = M. Afp. Carm  
 Aguedue et M.M. Alb. Boissoonaute H.T. Tousignant & Ls Lamy  
équis = Président - M. Louis Lamy  
 Éew et = M.M. A. Devost, H.T. Tousignant et Ls Lamy  
Police = Président = M. Afp. Devost  
Dept. How = M.M. Leo Buffard Alb. Boissoonaute et A. Devost  
Hygiène = Président: M. Alb. Boissoonaute  
 Marche et: M.M. H.T. Tousignant A. Devost Leo Buffard  
Lug. Our. = Président : M. H.T. Tousignant Adopté'

6600

## Avis de motion

Je, prmissigne échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion que aux temps et en la manière suivante par la lui et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour autoriser le conseil de cette cité à emprunter les argent nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés dans une ordonnance du Conseil du Bureau d'Hygiène de la Province de Québec

Le 20 septembre 1937

(signé) Ls Lamy  
échevin de la Cité

Lecture de diverses correspondance

Et Son Honneur le Maire leva la séance

Raoul Rockulane

Maire

J. Beaumont  
Brefleix

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 4 octobre 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire

Rame Archeleau M. M. Lé Hamy, les Briffard, aep. Devost, Alb. Boussinnaud, Henri Tousignant et aep. Carton trois échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fantail.

6601

Proposé par l'échevin aep Carton

Appuyé par l'échevin Alb. Boussinnaud

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale en date du 20 septembre 1937 soit adopté tel que lu.

Adopté

6602

Proposé par l'échevin les Briffard

Appuyé par l'échevin aep. Carton

Et résolu que le compte de l'Hôtel Val-dor au montant de ₣ 40<sup>00</sup>, lequel montant a été autorisé pour juillet dernier par le Maire, pour les préparatifs faits à l'occasion de la délégation de la Louisiane au Cap-de-la-Madeleine, soit accepté.

Adopté.

6603

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Bertrand Briffard

Et résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de Monsieur J. Deneé Rochefort ancien Consuile, ancien secrétaire-trésorier et ancien Maire du Cap-de-la-Madeleine.

Les Membres de ce conseil prient la famille d'accepter leurs sincères sympathies.

Comme marque de reconnaissance pour services rendus, ce conseil autorise une grande messe à l'intention de M. J. D. Rochefort.

Adopté à l'unanimité

6604

2180 = 11 Massicotte + épicerie

Matiériaux ✓ 130<sup>09</sup>

2181 = Banque Com. Nationale

Dab & Company ✓ 224<sup>45</sup>

2182 = Maison Gobet à Meau

Sécuris ✓ 18<sup>00</sup>

2183 = Cartouche St-Madeleine

Messe ✓ 11<sup>00</sup>

2184 = Ernest Boisvert

Banque Marché ✓ 13<sup>50</sup>

✓ 390,00

6 10<sup>4</sup> 93  
390 04

## Montant payé.

6604 (suite)	2185 = Josephat Hardy	Drogem	17 00 ✓
	2186 = Cep. Roy	Baz	5 13 ✓
	2187 = R. Richelieu Marce	Délégation	24 00 ✓
	2188 = Banque Can Nat.	Int oblig. Rach.	6343 95
	2189 = C. Barbeau Tal	Loyer locaux	460 50 ✓
	2190 = J. Hammette "Prix"	Seurs	2500 00 ✓
	2191 = ✓ Tal	Salaires 1/9/37	578 00 ✓
	2192 = A. Marchand Tal	✓ ✓	238 00 ✓
	2193 = J. Hammette Prix	Seours 8/9/37	2000 00 ✓
	2194 = La Cité du Cap	Cave liste	3 36 ✓
	2195 = J. Hammette "Prix"	Seurs 15/9/37	2000 00 ✓
	2196 = ✓ ✓	✓ 27/9/37	2000 00 ✓
	2197 = ✓ ✓	✓ 29/9/37	2500 00 ✓
	2198 = ✓ ✓	✓ ✓	2500 00 ✓
	2199 = ✓ Tal	Salaires 18/9/37	578 00 ✓
	2200 = A. Marchand Tal	✓ ✓	238 00 ✓
	2201 = La Mun. Scolaire	Taxes	21 44 ✓
	2202 = J. Hammette	Getty-Cash	22 30 ✓
	2203 = J. Hammette Tal	Salaires 2/10/37	557 00 ✓
	2204 = A. Marchand Tal	✓ . ✓	238 00 ✓
	2205 = C.H. Barbeau Tal	Seurs Loyer	482 72 ✓
	2206 = Rev. Abrouelle	Messe	4 00 ✓
	2207 = Imp. Commerciale Eng	Imp. Chôm	89 43 ✓
	2208 = Adlard Marce	Bais	0. 75 ✓
	2209 = Nap. Horanger	Matériaux	13 00 ✓
	2210 = G. A. Gilbert	Seurs	17 50 ✓
	2211 = Bureau d'eng.	Mutations	9 80 ✓
	2212 = Bell Telephone Co. of Canada	Gel + Messe	23 60 ✓
	2213 = J. Blé Marce	Marché	12 60 ✓
	2214 = Cie J. Holland & fils	Capoterie	10 45 ✓
	2215 = Emery & Anneth	Machinage	4 25 ✓
	2216 = Shaw. W. & Co	Ind. Montral	474 78 ✓
	2217 = Jules Roy	Bazoline	5 33 ✓
	2218 = Abromillard	✓ huile	14 50 ✓
	2219 = La Revue Municipale	journaux	10 00 ✓
	2220 = H. Massicotte & fils Rue	Matériaux	86 15 ✓
		Total	F 241,410 72

6604 (suite)

Ce propose par l'échevin des Briffard  
appuyé par l'échevin des Dany  
Et résolu que les comptes des que plus  
haut désignés soient acceptés et payés.

Adopté.

6605

Ce propose par l'échevin des Briffard  
Appuyé par l'échevin aep. Carton

Et résolu que la liste électorale  
provinciale telle que préparée par le greffier soit  
homologuée après que la demande en inscription  
a été acceptée et que l'addition d'un nom sur  
l'arrondissement No. 9 a été paraphé par le Président  
du Conseil.

Adopté

6606

Ce propose par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin aep. Carton

Et résolu<sup>1°</sup> qu'en considération du mau-  
vais état des bâtisses de la Consolidated Paper  
Corporation Ltd, lesdites bâtisses industrielles sont  
portées au rôle pour le montant de \$ 1,368,921 au  
lieu de \$ 1,555,592.

2<sup>o</sup> En considération du mauvais état  
des machineries de la Consolidated Paper Corporation  
Ltd les dites machineries, pour fins industrielles sont  
portées au rôle pour le montant de \$ 1,582,619 au lieu  
de \$ 1,798,431<sup>2°</sup>.

Adopté

6607

Ce propose par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin aep. Carton

Et résolu que l'évaluation de la ma-  
chinerie de l'International Paper Co. (moulin à scié)  
soit portée à \$ 7335<sup>3°</sup> au lieu de \$ 35050<sup>4°</sup>

Adopté.

6608

Ce propose par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin aep. Carton

Et résolu que l'évaluation des 66 petites îles de la Shawinigan Water & Power Co. soit portée au rôle @  $\$ 150,00$  chaîne au lieu de  $\$ 250$  chaîne.

Adopté.

6609

Suggéré par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Acp Ls. Lamy

Et résolu que l'évaluation des bâtiments de la Sterling Shirt and Metals Ltd soit porté au rôle pour 1938 @  $\$ 8350,00$  au lieu de  $\$ 30720,00$

Adopté.

6610

Suggéré par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Acp Caron

Et résolu que la considération des plaintes au rôle soit ajournée à une prochaine séance.

Adopté

6611

Suggéré par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin H. Bourgoint

Et résolu que le Boffre soit autorisé à faire faire les entrées d'aqueduc et d'égois sur demandes écrites, et à acheter le matériaux nécessaires concernant ces dites entrées.

Adopté.

6612

Suggéré par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le Boffre soit autorisé à faire imprimer les obligations émises en vertu du règlement No. 198 au montant de  $\$ 11000$ , sur papier lithographié, pour la somme de  $\$ 150$ , cette somme ayant été prumise par l'Imprimerie Commerciale de cette cité.

Adopté

Ligne nulle B7

6613

Proposé par l'échevin aep. Carton

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnault

Et résolu que ce conseil, au nom de la grande majorité des contribuables de cette cité s'oppose à la fermeture d'une partie de la Rue Grandmont, située entre les rues Lorraine et Ste Madeleine.

Une copie de la présente soit transmise à la Commission scolaire de cette cité.

Adopté

6614

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin aep. Devost

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à faire exécuter les travaux prévus par le règlement No-198 et faire tous actes prévus dans ledit règlement. Le prix fixé pour les journaliers pour les travaux d'aqueduc et d'égout sera de \$0.40 de l'heure.

Adopté.

6615

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que si la Banque Provinciale du Canada vient ouvrir un bureau dans la cité du Cap-de-la-Madeleine, que toutes les affaires de ladite cité soient transportées à cette Banque.

L'échevin Proussignant demande le vote

Votent pour = Les échevins Ad. Devost Leo Briffard  
Alb. Boissonnault + aep. Carton

Votent contre = Les échevins L. Lamy + tensi Proussignant

~~Motu proprio adoptée sur division sur le champ~~

Un Honneur le Maire ne signe pas la résolution

6616

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin aep. Carton

Et résolu que la permission de M. Alcide Démers pour de l'avoine de l'ordre établi No 2 au prix de \$19<sup>5</sup> le sac de 98 lbs soit acceptée.

Adopté

Les échevins Leo Briffard + aep. Carton quittent leur siège

6617

Proposé par l'échevin Alb Boissonnauet  
Appuyé par l'échevin Ps. Lamy

Est résolu que la commission de m. Al-  
bert Boissonnauet pour du charbon Buckwheat Welsh  
No-1 & 2 au prix de £ 8.95 la tonne et du stone et ches-  
nut Welsh @ £ 13<sup>10</sup> et 13<sup>0</sup> respectivement soit acceptée.

Quantité: 50 Tonnes Buckwheat Welsh

✓ 6 ✓ Stone & Chestnut Welsh.

Adopté

6618

Proposé par l'échevin Ps Lamy

Appuyé par l'échevin H Ponsignant

Est résolu que demande soit faite et  
est par les présentes faite auprès des autorités  
du département du Ministère du travail de bien  
accorder à cette municipalité un octroi au  
montant de £ 1079 £ 35 comme suit:-

Onze personnes £ 1,55<sup>15</sup>

✓ Vêtements	805 <sup>00</sup>
✓ chauffage	1300 <sup>00</sup>
✓ eau	76 <sup>00</sup>
✓ lumière	158 <sup>20</sup>
✓ abri	2300 <sup>00</sup>

pour être distribuée en pension direct par cette mu-  
nicipalité durant le mois du mois de novembre 1937  
aux 318 chefs de famille et leurs 1350 dépendants  
ainsi qu'à 41 personnes vivant seules, formant  
un total de 1709 nécessiteux dans de cette municipalité

Adopté

L'échevin H Ponsignant quitte son siège.

6619

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnauet

Est résolu que le greffe soit autorisé  
à demander des permissions pour les numéros  
de licences pour 1938 ainsi que pour des gardes sur  
pour chef et constables.

Adopté

6620.

Ce propose par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin Alf Devost

Et résolu que la présente séance soit  
ajournée sur les plaintes au rôle et sur le cas d'as-  
sistência municipale à être transmis par la Commis-  
sion de chômage tel que mentionné dans une lettre  
de M. M. L. Bumont en date de 30 septembre 1937 à  
mardi le 17 octobre 1937 @ 7 hrs G.M. et aussi con-  
cernant les travaux à exécuter en vertu de l'ordon-  
nance du Bureau d'Hygiène daté du 7 février 1937

Adopté

Et la séance est adjournée

Raoel Richleau

Maire

J. Beaumont  
Beffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière du  
14 octobre 1937 du conseil de la Cité du Cap-de-la-Ma-  
deleine lequel ajournement fut tenu aux lieux et  
place ordinaires des personnes Mardi le 17ème jour  
d'octobre 1937 à lequel ajournement étaient présents  
Sm Honneur le Maire Raoul Richleau M.M. Ls. Lamy  
les Briffard, Alb. Boissinault, H. Poirier et Alf.  
Dorion tous échevins formant quorum sans la présiden-  
ce du Maire au fauteuil.

6621

Ce propose par l'échevin les Briffard

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que l'évaluation de la Canada  
Steamship Lines Ltd (Midwest Shipbuilders Ltd) de  
cette cité soit amendée en y rétrochant les items suivants:

Gimp House	\$ 270 <sup>00</sup>
Agueduc	1475 <sup>00</sup>
Bornes fontaines	300 <sup>00</sup>
H. Poplaus	132 <sup>00</sup>
No-Ho Frines	1500 <sup>00</sup>
	3627 <sup>.00</sup>

Montant rapp.	$\frac{1}{4} 3627^{\circ}$
No-8 Turcot Larch	800. <sup>00</sup>
No-14 Drill	610 <sup>00</sup>
No-78 Clans	.9360 <sup>00</sup>
8 Arms @ 125.	<u>1000<sup>00</sup></u>
	$\frac{1}{4} 15,397^{\circ}$

Adopté

6622

Proposé par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin Rs. Lamy

Et résolu que le terrain non bâti sur une profondeur de 100 ft en front sur la rue se hausse et appartenant à M. J. Lamy soit évalué à 5 centiers du pied carré.

Adopté

6623

Proposé par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin Afp. Cason

Et résolu que l'évaluation des bâties de M. Jos. Lannette situées au No-551 Notre-Dame soit portée au même montant que l'an dernier soit  $\frac{1}{4} 1900^{\circ}$

Adoptés

6624

Proposé par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin Alb. Boismonnaud

Et résolu qu'une déduction de  $\frac{1}{4} 300.$  soit faite sur l'évaluation des bâties de M. Edmond Cormier, situées au No-453 Notre-Dame

Adopté

6625

Proposé par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin Afp. Cason

Et résolu que le rôle d'évaluation pour 1938, tel que préparé par les évaluateurs de cette cité soit homologué en y insérant les corrections apportées par les résolutions nos- 6606-6607-6608-6609  
6621-6622-6623 et 6624.

Adopté.

6624

(Proposé par l'échevin Ls Lamy)

(Appuyé par l'échevin Acp. Caton)

Il est résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette municipalité sur billets à demande au taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}\%$  l'an une somme jusqu'à concurrence de  $\$5000^{\circ}$

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande, au taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}\%$  l'an et au montant total ne dépassant pas la somme de  $\$5000^{\circ}$

Adopté

6625

Attendu que le Ministère de la Santé par une ordonnance en date du 2 février 1937 a ordonné à cette municipalité de faire certains travaux d'éngrès à la conduite principale et à la conduite de service des Frères Oblats;

Attendu que Ministère du Travail par une lettre signée par l'Honorable Ministre du Travail M. W<sup>m</sup> Tremblay, appelle la cité de payer 50% du coût des matériaux, en plus la main d'œuvre à prendre des nécessaires pour le secours-diseet;

Attendu que pour commencer l'exécution de ces dits travaux de chômage il est nécessaire d'emprunter un montant jusqu'à concurrence du montant de  $\$5000$ . tant pris payez la part de la cité que celle du Gouvernement en partie; En conséquence par

(Proposé par l'échevin Ls Lamy)

(Appuyé par l'échevin Acp. Caton)

Il est résolu que demande soit faite et est fait les présentes faites aux pieds des autorités de la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette municipalité à emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de  $\$5000$ . par billets à demande au taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}\%$  l'an et remboursable <sup>par règlement</sup> par l'empêcheur suivant la loi et particulièrement en conformité de l'article 11<sup>e</sup> du chapitre 11<sup>e</sup> titres réunis de Québec 1925.

(Adopté)

6678

Propose par l'échevin Ls Hamy

Appuyé par l'échevin Aef Lam

Et résolu que ce conseil accepte l'offre faite  
par le Ministère du Travail par une lettre signée par  
l'Honorable Ministre Mr Tremblay en date de 13 août 1937.

Le Maire et le Breflier <sup>ont</sup> autorisé à faire  
exécuter les dits travaux.

Que ce conseil demande au Ministère du  
Travail les directives à suivre au sujet de l'exécution  
des dits travaux et ce conseil prie le Ministère d'ac-  
cepter des remerciements pour cet effet.

Adopté

6679

Propose par l'échevin H Tremblay

Appuyé par l'échevin Mr Boismonde

Et résolu que ce conseil remercie  
bien sincèrement l'Honorable Ministre du Travail  
de sa décision d'autoriser le paiement des sommes  
nécessaires à la subsistance de ces barbes per-  
sonnes plus ou moins incapables au travail et demander  
respectueusement si, dans les circonstances particuliè-  
rement semblables ici, la même faveur ne pourrait lui  
être communiquée.

Adopté

Et la séance est levée.

Raoul Rochefort  
Maire  
J. Beaumont  
Breflier.

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du con-  
seil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle as-  
semblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des  
sessions lundi le 18ème jour d'octobre 1937 à laquelle  
assemblée étaient présents Mr Honneur le Maire

Ramé Rochefeuille M.M. Ls. Lamy, Géo Briffard,  
Ald. Boissinnaud, Henri Trisignant, Raphaël  
Caton, tous échevins formant quorum pour la  
présidence du Maire au Panthéon.

6630

Ce propos pas l'échevin Acp. Caton  
appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Il résolu que le procès-verbal de la  
dernière assemblée régulière générale en date du 4  
octobre 1937, ainsi que celui de l'ajournement en  
date du 17 octobre 1937 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

6631

2221 = Municipalité Scolaire	Taxes	24 <sup>90</sup>
2222 = Présie Provinciale	Reg #198	10 <sup>00</sup>
2223 = J. Lannette "Trés."	I.D 10/10/37	2000 <sup>00</sup>
2224 = Mun Scolaire.	Taxes (3.50)	3 <sup>00</sup>
2225 = J. Lannette Tal	Salaries	552 <sup>00</sup>
2226 = A. Marchand Tal	✓	238 <sup>00</sup>
2227 = J.H Beaumont Tal	Hôte d'éval	29 <sup>50</sup>
2228 = J. A. Billet	Timbres	30. <sup>00</sup>
2229 = La Cité du Cap	Reg - 198	10 <sup>00</sup>
2230 = Gustave Côtellier	Assurance	5 <sup>00</sup>
2231 = Barrage Royer + Frère	Bazoline	2 <sup>70</sup>
2232 = J. L. Rousseau	✓	15 <sup>20</sup>
2233 = Guy Berrier	Alarme	2 <sup>20</sup>
2234 = Le Nouvelliste Libé	Reg #198	6 <sup>72</sup>
2235 = René de Colbrel Dernier Libé	Audition	20 <sup>00</sup>
2236 = Ministère des Terres + Forêts	Géans	6 <sup>50</sup>
2237 = Rochefeuille + Frère	Appareils	63 <sup>08</sup>
2238 = L.W Lee J.B Holland + fils	Opérerie	2 <sup>80</sup>
2239 = Francis Hankin Roy	C.S. Mat	132 <sup>82</sup>
2240 = J.P. Morin	Cont	600 <sup>00</sup>
2241 = Canadian Ludlow Value	B Fontaines	152 <sup>00</sup>
2242 = Shives Trahan	Rue Royer	8 <sup>00</sup>
2243 = M. Léon Meshot	Étas Judic.	253 <sup>15</sup>
2244 = Carrière St Maurice Blé	C Mat	5 <sup>80</sup>
2245 = Francis Hankin Roy	✓	2 <sup>80</sup>
2246 = Importerie Commerciale	Reg 198	81 <sup>00</sup>

Mintant rappelle

H257 27

2217 = G.J. Moore élue élue	Copetereu	H 10	✓
2218 = Bureau d'entq.	Cont	185	✓
2219 = Gherreault & fils	Charbon	157 98	✓
2220 = Alfred Stenier	Regard	36°	✓
2221 = Aleide Demers	Chevaux	30 65	✓
2222 = Ed Boissonnauet	Jourgeson	38°	✓
2223 = J.Téléphise Nadeau	Puisais	67 94	✓
2224 = J.Ble fortange	Cont	50	✓

Total.

P4,523 29

Propose par l'échevin des Briffard

Appuyé par l'échevin des Caron

Et résolu que les comptes tels que plus haut décris soient acceptés et payés

Adopté.

6632

## Avis de motion

Je proussigne, échevin de la cité, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant la fermeture de certaines parties de rues, l'exécution de certains travaux d'agencement et certains autres priviléges pour favoriser l'établissement d'usines de la Canadian Industries Ltd dans les limites de cette cité"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce sixième jour du mois d'octobre 1937

(signé) Louis Lamy

échevin de la Cité

L'échevin des Caron quitte son siège.

6633

Propose par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnauet

Et résolu que ce conseil, fera faire suite à une lettre datée du 18 octobre 1937 et signée par M.M. J. Laignan & L. Nauet, donne option sur le lot No 417 au cadastre pour le prix mentionné et pour toutes taxes dues et exigibles avant ou lors de l'expiration du délai

d'option; ladite vente étant sujette aux pertinences actives et passives; ladite option est donnée aux conditions stipulées dans ladite lettre.

Adopté

6634

Ce proposé par l'échevin des Briffard  
appuyé par l'échevin Henri Poirier

Et résolu que demande soit faite et est  
que les présentes fasse auprès des autorités du Minis-  
tère du Travail de bien vouloir accorder à cette mu-  
nicipalité un vétoci au montant de \$ 10495<sup>00</sup> comme  
suit:

Grav. Municipale	\$ 6300
" Chauffage	600.
" vêtements	850.
" eau	80
" lumière	\$ 165.
" abri	<u>\$ 2500.</u>

pour être distribué en secours directs par cette mu-  
nicipalité au cours du mois de novembre 1937 aux  
318 chefs de famille et leurs 1350 dépendants ainsi  
qu'à 40 personnes vivant seules formant un to-  
tal de 1708 nécessiteux dans de cette municipalité

Adopté

6635

Ce proposé par l'échevin Ls. Lamy

Appuyé par l'échevin Henri Poirier

Et résolu que le trésorier soit autorisé  
d'aviser tous les contribuables que dorénavant trois  
années de taxes ou plus qui une vente prochaine,  
pour taxes dues, aura lieu

Adopté

Immédiatement après la lecture des procès-  
verbaux Mr. Honneur le Maire a donné, dans une  
lettre datée du 8 octobre 1937, les raisons qui avait  
motivé son refus de signer la résolution No - 6615. Re-  
La Banque provinciale du Canada. Le greffier en a fait  
la lecture et aucun vote n'a été demandé.

AVIS DE CONVOCATION.

A Son Honour le Maire,  
Messieurs les Echevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine. P.Q.

Avis, vous est par les présentes donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, le MARDI le vingt-sixième jour du mois d'octobre, 1937. à sept heures de l'après-midi.

Cet avis est à l'effet:

- 1o- De prendre connaissance et passer et adopter une ou des résolutions, relativement à l'avis d'appel du rôle d'évaluation 1936. et relativement à l'avis d'action en dommages, Re: Accident côte à Rocheleau.
- 2o- De passer et adopter une ou des résolutions pour réaliser dans un bref délai, l'exécution des travaux projetés d'égoûts tel que mentionnés dans une ordonnance du Service Provincial d'Hygiène.
- 3o- De demander au Gouvernement Provincial de nous continuer la faveur de bénéficier du paiement de la subsistance des personnes plus ou moins inaptes au travail.

Donné sous mon seing, et le sceau de cette Cité ce vingt-troisième jour du mois d'octobre, 1937.

*J. Beaumont*  
Greffier de la Cité.

Travaux de chômage déclenché d'une ordonnance du Service Provincial d'Hygiène, mentionné les dits travaux dans une lettre du Maire datée du 21 octobre 1937 pour le raison y mentionnée

d'option. ladite vente est ~~un emprunt~~ une opération active et passive; ladite option est donnée aux conditions stipulées dans ladite lettre.

6634

Propose that I check in the Buffet at

Alfredo del Llano y Felipe Pascual

Unter ihnen war ein sehr großer und sehr schöner Vogel, der sich  
auf dem Platz aufhielt und die anderen Studenten bestaunte. Dieser Vogel war ein sehr schöner Vogel, der sich auf dem Platz aufhielt und die anderen Studenten bestaunte. Dieser Vogel war ein sehr schöner Vogel, der sich auf dem Platz aufhielt und die anderen Studenten bestaunte.

Count Nonvilline \$ 63.00

Chalkago

September 8 took off to see the

goal of returning to clandestine status. It was  
arranged through the Canadian and US  
intelligence agencies that he would be safe at Iraq's  
ambassadorial post, prepared by its staff to allow him  
from the intelligence services directly, including US  
military and civilian, to now begin working at 1932-  
318 Chemin de la Paix, Ville Sainte-Dorothée, which had been  
given to him previously to help set up his office in Belcourt, and  
that he 1932 N. would meet further to discuss his  
area of interest and answer any questions he

6635

na storia dei libri e del cinema al cinema  
Capitano Antonio Bonelli con cui si è costituita la  
Gruppo dei libri. Nella nuova serie  
di libri che le istituzioni più autore-  
rità sono adattate a dar vita non solo alle  
esigenze di cultura ma anche a quelle  
dei lettori più difficili.

Adopted

*July 11, 1919*

Constitueraient appelle les fonctionnaires, des personnes  
vivantes sur l'ordre de Marie à Lourdes, lorsque dans une  
lettre datée du 8 octobre 1937, les raisons qui avait  
motivé son refus de signer la résolution No-16615 de la  
Banque provinciale du Canada. Le greffier en a fait  
la lecture et aucun vote n'a été demandé.

Lectures de diverses correspondances  
Et son Honneur le Maire leva la séance

Raoul Rochefeu

Maire

J. Beaumont

Beffier

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, assemblée régulièrement convoquée par son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, Mardi le 7 octobre du mois d'octobre 1937 à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul Rochefeu M.M. Louis Hamy, Georges Briffard, Alc. Boissonnault, Henri Assignant et Alphonse Laron tous échevins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

6636

Proposé par l'échevin Georges Briffard  
appuyé par l'échevin Alc. Laron

Et résolu que M. Félix Méhat Ch.  
soit et est par la présente, nommé procureur à  
toutes fins que de droit dans les causes déci-  
lant ou pouvant décliner des avis d'appel signifiés, un le 20 octobre 1937 et les trente-cinq autres  
formant deux groupes signifiés le 23 octobre 1937

Adoptés

6637

Proposé par l'échevin Henri Assignant  
appuyé par l'échevin Alc. Laron

Et résolu que le député fédéral du Comté  
de Champlain M. H.C. Brunelle soit prié de nous ob-  
tenir du Gouvernement fédéral qu'il contribue aux  
travaux de chômage déclenchant d'une ordonnance  
du Service Provincial d'Hygiène, mentionné les  
dits travaux dans une lettre du maire datée du  
21 octobre 1937 pour le raison y mentionnée

Le conseil demande respectueusement à Monsieur le Député une réponse dans un bref délai étant donné la saison avancée et pour exécuter ces travaux le plus tôt possible.

Adopté.

6638

Suggéré par l'échevin Henri Tissignant  
Appuyé par l'échevin Abb. Boissoinnaud

Et résolu que ce conseil remercie

l'Honorable Ministre du Travail de Québec de la faire et accordée quant au paiement, jusqu'au 31 octobre 1937, des dépenses encourees pour se-  
cours les personnes plus ou moins inaptes  
au travail, et demande respectueusement à  
l'Honorable Ministre que la même faire lui  
soit continuée jusqu'au 31 décembre 1937

Adopté

Et la peine est levée

René Rochefort

Maurice

Félix Beaumont

Bellefeuille

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière générale du con-  
seil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle as-  
semblée fut tenue aux lieux et places ordinaires  
des personnes Mardi le 21ème jour du mois de  
novembre 1937 à laquelle assemblée étaient pré-  
sents l'Honorable le Maire Paul Rochefort M.M.  
Les Briffard, Acp. Devost, Abb. Boissoinnaud, Henri  
Tissignant et Aphonse Caton tous échevins  
formant quorum sous la présidence du maire  
au fauteuil

6639

Suggéré par l'échevin Acp Caton

Appuyé par l'échevin Abb. Boissoinnaud

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 18 octobre 1937 ainsi que celui de la séance spéciale en date du 26 octobre 1937 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

### Les Comptes

6640	2255 - Liste de Paie au 16/10/37	Travaux Capital	✓ 513 <sup>95</sup>
	2256 - Joseph Lannette Presse S.D. 20/10/37		✓ 2000 <sup>00</sup>
	2257 - Municipalité Scolaire CPay & Lmt.		✓ 86 <sup>00</sup>
	2258 - " " "	" "	✓ 18 <sup>00</sup>
	2259 - " " "	" "	✓ 35 <sup>36</sup>
	2260 - Claude Despins	Cl. Maté. Remb.	✓ 2 <sup>30</sup>
	2261 - Alcide Demers	" " "	✓ 12 <sup>30</sup>
	2262 - Joseph Lannette	Cetty-Cash	✓ 70 <sup>25</sup>
	2263 - Liste de Paie au 20/10/37	Travaux Capital	✓ 679 <sup>70</sup>
10 chiffres et +	2264 - Jrs Lannette sal	Salaire au 30/10/37	✓ 552 <sup>00</sup>
autres rayés et	2265 - A Marchand sal	" " "	✓ 238 <sup>00</sup>
mis à J.P.	2266 - Jrs Lannette Presse S.D. 27/10/37		✓ 2000. <sup>00</sup>
	2267 - " " "	" "	✓ 2000 <sup>00</sup>
	2268 - " " "	" " Loye	✓ 2000 <sup>00</sup>
	2269 - Liste de Paie au 30/10/37	Travaux Capital	✓ 552 <sup>75</sup>
	2270 - Francis Hankin Hwy	Cl. Maté. Cap.	✓ 331 <sup>33</sup>
	2271 - Napoléon Loranger	Cl. Matériaux	✓ 349 <sup>50</sup>
	2272 - Bureau d'ing	Mutations	✓ 10 <sup>00</sup>
	2273 - J Blé Loranger	Aqueduc Cl. Mat.	✓ 5 <sup>99</sup>
	2274 - Ch. Brandmont Mme Blé Léon Casgrain Constitué		✓ 6 <sup>00</sup>
	2275 - Canada Iron & Steel Ltd	Aqueduc Cl. Mat	✓ 1498 <sup>22</sup>
	2276 - Shunigan W & P Ltd Ltd. Énergie		✓ H79 <sup>87</sup>
	2277 - Patrie & Maurice Ltee Grosse		✓ 5 <sup>98</sup>
	2278 - Bell Telephone Cos of Canada Roy & Mess.		✓ 24 <sup>92</sup>
	2279 - Delisle Auto Acces Ltee	Camion	✓ 3 <sup>50</sup>
	2280 - Thivierge & fils	Chaudrage aqueduc	✓ 70 <sup>23</sup>
	2281 - Dr Edm. Bergeron	Huile de Charbon	✓ 4 <sup>20</sup>
	2282 - M Massicotte & Frères Ltee	Mat. Capital	✓ 349 <sup>81</sup>
	2283 - Nap Loranger	Matériaux	✓ 35 <sup>00</sup>
	2284 - Imprimerie & Papeterie	Gaboterie chômage	✓ 9 <sup>73</sup>
	2285 - Alfred Bremer	Régarde	✓ 1 <sup>45</sup>
	2286 - St Bulay	Chevaux ent.	✓ 22 <sup>40</sup>

6640-	2287 - Adophe Biron	Munaux Capital ✓ 105 <sup>00</sup>
(suite)	2288 - François Crustean	" " " ✓ 169 <sup>80</sup>
	2289 - Garage Roye & Frère	Gasoline ✓ 9 <sup>99</sup>
	2290 - Jos Lannette	Cetty-Cash ✓ 24 <sup>33</sup>
	2291 - Municipalité scol.	Pay & Cont. ✓ 87 <sup>12</sup> <sub>91</sub>
	2292 - Banque Can Nat.	Int & Com. 1027 <sup>55</sup>
	2293 " " "	Remb. d'emp. ✓ 30896. <sub>55</sub>
		Montant rapp
		✓ 11968 <sup>98</sup>
		Total ✓ 119889 <sup>68</sup>

Proposé par l'échevin Afp. Caton

Appuyé par l'échevin abb. Boissonnauet

Et résolu que les comptes tels que plus haut décris soient acceptés et payés.

Adopté.

6641

Proposé par l'échevin Ieo Buffard

Appuyé par l'échevin Afp. Devost

Et résolu que le breffré soit autorisé à acheter une couronne de fleurs à l'occasion de la fête de l'Armistice qui doit avoir lieu le 11 novembre prochain.

Adopté

6642

Proposé par l'échevin Ieo Buffard

Appuyé par l'échevin Afp. Caton

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de 11015<sup>00</sup> comme suit:

On ne constitue	✓ 6400 <sup>00</sup>
✓ vêtements	900 <sup>00</sup>
✓ chauffage	850 <sup>00</sup>
✓ eau	85 <sup>00</sup>
✓ lumière	180. <sup>00</sup>
✓ abri	2600. <sup>00</sup>

soit être distribuée en secours direct par cette municipalité durant le mois du mois de décembre 1937 aux 286 chefs de famille et

leurs 1731 dépendants ainsi qu'à 30 personnes vivant seules, formant un total de 1867 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

6643-

Ce proposé par l'échevin Alc. Boissonnault  
appuyé par l'échevin Geo Briffard

Et résolu que le tableau à l'article 9 du règlement No-198 soit amendé en y remplaçant les Nos - d'obligation actuellement insérés par les suivants:

<u>Année</u>	<u>Série "A"</u>	<u>Série "B"</u>
1938		1 - 2
1939		3 - 4
1940		5 - 6
1941		7 - 8
1942	1	9 - 10
1943	2	11 - 12
1944	3	13 - 14
1945	4	15 - 16
1946	5 - 6	17 - 18
1947	7 - 8	19 - 20
1948	9 - 10	21 - 22
1949	11 - 12	23 - 24
1950	13 - 14	25 - 26
1951	15 - 16 - 17	27 - 28
1952	18 - 19 - 20.	29 - 30.

Adopté

6644.

Ce proposé par l'échevin Afp. Caton  
appuyé par l'échevin Geo Briffard

Et résolu que Monsieur Alphonse Devost soit élu pro-maire pour le terme finissant le 31 Décembre 1937.

Adopté

6645

Ce proposé par l'échevin Alphonse Caton  
appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que ce conseil, faisant suite à une lettre signée par le greffier et son

assistant, espérant le suivant d'avisage depuis le 15 septembre 1937 dernier, fixe les salaires à  $\$ 35^{\circ}$  et  $\$ 28^{\circ}$  par semaine respectivement et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1937.

Toutes résolutions antérieures concernant la fixation des salaires du boulanger et de son assistant sont rendues et annulées à toutes fins que de droit.

L'échevin H. Pousignant demande le vote

Votent pour : les échevins A. Devost, Geo Briffard Albert Boissinot et adep. Carton

Vote contre : L'échevin Henri Pousignant

Adopté sur division

6646

Proposé par l'échevin adep. Carton

Appuyé par l'échevin adep. Devost

Et résolu que le boulanger soit autorisé à demander des promesses par écrit, pour l'achat d'une charue en "V" devant être adaptée à notre camion Graham 3 tonnes)

Le prix de cette mentionnée ligne, mis à la vente et garantie.

Adopté.

6647

Attendu que le conseil de cette cité par une résolution a demandé à la Banque Canadienne Nationale de cette cité de réduire le taux sur les avances, de 5% @ 6%

Attendu que la Banque Canadienne Nationale a répondu par l'entremise de son agent local que les comptes et les intérêts auxquels ne leur permettait pas de réduire le taux d'intérêt actuellement chargé et qu'il ne pouvait faire mieux que 5% tel qu'actuellement;

Attendu que ce conseil par l'entremise de quelques échevins ont approché le agent de la Banque Provinciale des Trois-Rivières et a formulé la même demande que celle qui avait déjà été formulée par résolution à la Banque Canadienne Nationale et que le bureau-chef de ladite Banque Provinciale

du Canada a répondu par l'entremise de son Secrétaire que la cité Banque Provinciale ne pourrait pas avancer au taux de 6% mais qu'ils seraient disposés à faire les avances à la cité au taux de  $4\frac{1}{2}\%$  l'an;

Attendu qu'à la suite d'une résolution proposée en séance régulière à l'effet de donner les affaires de la cité à la Banque Provinciale, la Banque Canadienne Nationale a accordé à la cité la seduction de 5% @  $4\frac{1}{2}\%$  sans que la cité en fasse la demande et ce au détriment de la Banque Provinciale du Canada en conséquence

Sur proposition de l'échevin Afp. Devost  
Appuyé par l'échevin Afp. Caton

Il est résolu que ce conseil en raison de tous les attendus mentionnés plus haut, transmette à la Banque Provinciale du Canada les affaires de la cité en ce qui concerne les avances à la cité et le nr des comptes d'épargne.

Le vote est demandé par l'échevin H. Pousignant  
Votent pour = Les échevins W. Devost, les Buffard, Afp. Boismonnaud, Afp. Caton

Vote contre = L'échevin Henri Pousignant

Le maire ne signe pas maintenant

6648

Proposé par l'échevin Afp. Devost

Appuyé par l'échevin les Buffard

Il est résolu que des permissions soient demandées à la Omega Cie et à la Fairbank Morse pour connaître le coût d'un moteur à l'huile crue lequel servirait à pomper l'eau en remplaçant les moteurs à l'électricité actuellement en usage.

Attendu que le changement fait il épargnerait aux contribuables au moins \$ 800. @ \$ 900. annuellement.

Adopté

Lecture faite de diverses correspondances  
Et son Honneur le Maire leva la séance

Royal Rockdale  
J. Beaumont  
Mairie

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 8 ième jour du mois de novembre 1937 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Paul Rocheleau M.M. Louis Lamy, Georges Biffard, Cep. Devost Henri Ponsignant et Cep. Caron tous échevins formant quorum dans la présidence du Maire au fauteuil.

6649

Proposé par l'échevin Cep. Caron.

Appuyé par l'échevin Henri Ponsignant

Et résolu que la résolution No - 6642 faite et passée le 2 novembre 1937 soit reçue et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

6650

Proposé par l'échevin Cep. Devost

Appuyé par l'échevin Cep. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du travail de bien volontiers accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 14570<sup>00</sup> comme suit : -

Comptant constitue \$ 8300.

" Chauffage	2500.
" vêtements	1100.
" eau	85.
" lumière	185.
" abri	2400.

pour être distribuée en secours direct pour cette municipalité durant le mois du mois de décembre 1937 aux 286 chefs de famille et leurs 1231 dépendants ainsi qu'à 30 personnes vivant seules formant un total de 1547 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté.

6651

Créposé par l'échevin Geo Briffard

(Approuvé par l'échevin Aep. Daven)

CAP-DE-LA-MADELEINE,

le 5 novembre,

37.

192

A son honneur le Maire,  
 Messieurs les échevins,  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

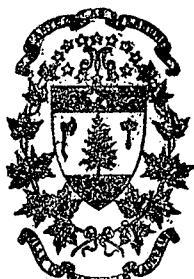
MUNICIPALITÉ DE  
 LA CITÉ DU  
 CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS

Filière No. C3-2a

SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL



Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... , le ..... , jour du mois de ..... de l'année mil neuf cent vingt....., à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce .....

novembre,

trante-sept.

jour de ..... mil neuf cent vingt.....

Cette séance est convoquée par son honneur le Maire pour les raisons suivantes:

1e- Passer et adopter une résolution demandée à ce troi pour décembre 1937

2e- Passer et adopter une résolution pour adopter l'échelle d'hiver telle que soumise par LA COMMISSION DU CHOMAGE par sa lettre en date du 4 novembre, 1937.

LE GREFFIER.

6653

Créposé par l'échevin Geo Briffard  
 Appuyé par l'échevin Aep. Daven

Et résolu que ce conseil autorise Son honneur le Maire et M l'échevin Aep. Devost à aller à Québec



6651

Proposé par l'échevin Leo Buffard  
 Appuyé par l'échevin Alex Parrot

ANNEXE DE L'AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

- 30- Passer et adopter une ou des résolutions faisant suite aux suggestions faites par l'Honorable Ministre du Travail de Québec, relativement aux personnes plus ou moins aptes au travail. Laïte lettre est datée du 29 octobre, 1957.

Cet partie de l'avis fait partie intégrale de de l'avis auquel il est attaché.

Décret à Cap-de-la-Madeleine, ce cinquième jour du mois de novembre, 1957.

*J. Beaumont*  
 Greffier de la Cité.

6653

Proposé par l'échevin Leo Buffard  
 Appuyé par l'échevin Alex Parrot

Et résolu que ce conseil autorise Monsieur le Maire et M l'échevin Alex Devost à aller à Québec

## Province de Québec

Chile and California-Madeleine

**WILCOX WELDING SALES INC. 101 ADAMS ST. BIRMINGHAM, ALA.**

- TEC1 - 2020-01-02 03:10

Given at the General Assembly of the State of California.

卷之三十一

the Chinese government has been unable to control the country.

卷之三

*John Allen*

Journal of Nonlinear Sciences and Applications (JNSA) 13(2020) 1715-1731; available online at <http://www.aimspress.com>

### Geography

卷之三

Municipalité durant le mois du Mars ne décernera pas  
aux 286 chefs de famille et leurs 1231 dépendants  
ainsi qu'à 30 personnes vivant seules formant  
un total de 1547 nécessiteux dans de cette mu-  
nicipalité. Adopté.

6651

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin aep. Caton

Et résolu que l'échelle d'heures telle que sommisi par la Commission du Chômage de cette cité; et dont copie restera annexée à la présente résolution pour en faire partie, soit adoptée et sommisi au département du Ministère du Travail pour y être approuvée d'une manière définitive.

Ce conseil, par la présente résolution, demande à ce que cette échelle soit en vigueur aussitôt que possible, par la suite signeuse.

Adopté.

6652

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1937 suivant communication du ministre du travail un grand nombre de famille et de personnes seules se trouvent assister uniquement par la Cité et que ces cas constituent, pour une bonne partie, des mises nécessiteuses au sens de la loi;

Il est proposé par l'échevin Henri Ponsignant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil prie respectueusement l'honorable Ministre du Travail de qu'il relève l'application de la loi de secours aux mises nécessiteuses de lui accorde mensuellement les vêtements nécessaires de secours à ces mises et à leurs dépendants en attendant que soit en opération cette dite loi;

Tire ce conseil prie également le Secrétaire Provincial de lui accorde une aide substantielle pour secourir les veillards et malades et leurs dépendants qui constituent le reste des personnes à secourir suivant ladite loi.

Adopté

6653

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
Appuyé par l'échevin aep. Caton

Et résolu que ce conseil autorise son honneur le Maire et M l'échevin aep. Devost à aller à Québec

Sous rencontre l'Honorable Ministre du Travail et  
l'Honorable Secrétaire Provincial pour les fins men-  
tionnées dans la résolution 6652. Que le Député  
M. U. W. Rousseau soit prié d'accompagner cette délé-  
gation afin d'appuyer cette séquière.

Adopté.

Et l'honneur le Maire leva la séance.

Ramé Rochefort

Maire

J. Bedard

Beffier

Gouverne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée régulière générale du  
conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle  
assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires  
des sessions lundi le quinzième jour du mois de  
Novembre 1937 à laquelle assemblée étaient pré-  
sents l'honneur le Maire Ramé Rochefort M.M.  
Louis Lamy, Geo. Buffard, aep. Devost, abb Boisson-  
naud, H. Taisignant aep. Caton trois échevins for-  
mant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6654

Proposé par l'échevin Alphonse Devost  
appuyé par l'échevin Bertrand Buffard

Et résolu que le vote soit demandé de  
nouveau sur la résolution 6647 relativement au  
transport à la Banque Provinciale du Canada des  
comptes d'épargne et des avances;

Votent pour = Les échevins A. Devost Geo. Buffard abb  
Boissonnaud et aep. Caton.

Votent contre = Les échevins Lamy + H. Taisignant

Adopté par division

l'honneur le maire signe la résolution 6647  
en date du 7 Novembre 1937

6655

Proposé par l'échevin des Truffaut  
appuyé par l'échevin aep. Carn

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil en date du 2 novembre 1937, ainsi que celui de la séance spéciale en date du 8 novembre 1937 soient adoptés tels que lus.

Adopté

665b	2294 = J. Lannette sal	Salaires	✓ 552 <sup>00</sup>
	2295 = ✓ ✓	✓	✓ 1552 <sup>00</sup>
	2296 = A. Marchand sal	✓	✓ 1238 <sup>00</sup>
	2297 = ✓ ✓	✓	✓ 1238 <sup>00</sup>
	2298 = J. Lannette Ptes	Sal. 31/11/37	17000-
	2299 = ✓ ✓	✓ 9/11/37	✓ 2000-
	2300 = J. Beshiro sal	S-D Loyer	✓ 418 <sup>75</sup>
	2301 = Liste de Gare No-10	Travaux C	✓ 268. <sup>08</sup>
	2302 = ✓ ✓ No-11	✓ ✓ ✓	✓ 151. <sup>30</sup>
	2303 = J. Lannette	Cetty-Cash	✓ 45 <sup>40</sup>
	2304 = L'In. Vre aep. Monin	Travaux C.	✓ 10 <sup>00</sup>
	2305 = Adophe Brim	✓ C	✓ 59 <sup>40</sup>
	2306 = Alfred Brenier	✓ C	✓ 1 <sup>60</sup>
	2307 = J. Brie Loranger	✓ C	✓ 12 <sup>63</sup>
	2308 = Canada Inv. Edres	✓ C	✓ 352 <sup>89</sup>
	2309 = Carnière & Maurice	✓ C	✓ 24 <sup>93</sup>
	2310 = Armand Bonillard	✓ C	✓ 6 <sup>44</sup>
	2311 = H. Massicotte & Frères Blie	✓ R+C	✓ 594 <sup>30</sup>
	2312 = Ephraim Guy	Baz	✓ 12 <sup>67</sup>
	2313 = T. J. Morris & Sons Ltd	Copetene	✓ 8 <sup>40</sup>
	2314 = J. Ledoux "Lellier"	Sellesie	✓ 11 <sup>00</sup>
	2315 = Hay mme Bermer	Alarme	✓ 2 <sup>60</sup>
	2316 = Le Nouvelliste Ltée	Cmt	✓ 10 <sup>08</sup>
	2317 = Kew Ellams off app. Lté	Copetene	✓ 21 <sup>00</sup>
	2318 = Imprimerie & Palme	✓	✓ 11 <sup>50</sup>
	2319 = Delisle Auto Acc.	appareils	✓ 7 <sup>00</sup>
	2320 = Pharmacie Cereauet	Cahier & & de Sec	✓ 28 <sup>30</sup>
	2321 = L'Hôpital St Joseph	✓	✓ 5 <sup>00</sup>
	2322 = J. Gratté	Accoutrements	✓ 121 <sup>36</sup>
	2323 = Rochefeuille & Frère	appareils	✓ 85 <sup>75</sup>

Montant Rapporté 1856.<sup>HT</sup>

6656 (suite)	2324 = Edmond Bodin	Aliénés	\$ 12 <sup>00</sup>
	2325 = Mun. Scolaire du Cop	Clay & Hog bw	\$ 67 <sup>57</sup>
	2326 = Jules Roy	Gazoline	\$ 16 <sup>21</sup>
	2327 = Aleide Demers	Chevaux	\$ 10 <sup>85</sup>
	2328 = Amédée Columbus	Stable de Ville St J.	\$ .15
		Total	\$ 1,993 11

Proposé par l'échevin Leo Bouffard  
Appuyé par l'échevin Alp. Caron.

Est résolu que les comptes tels que  
plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6657

Proposé par l'échevin Alp. Caron

Appuyé par l'échevin Henri Poussignant

Est résolu que la permission de M. J. Sté<sup>t</sup>  
Lotanger pour les numéros de licences pour 1938, au  
prix de \$ 74<sup>56</sup> pour les quantités demandées, soit  
accordée.

Adopté

6658

Proposé par l'échevin Alphonse Caron

Appuyé par l'échevin Leo. Bouffard

Est résolu que Monsieur Henri  
Chartier soit réinstallé dans ses fonctions.

Adopté.

6659

Proposé par l'échevin Alp. Stevost

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Est résolu que ce conseil, par la  
présente, une demande à la Compagnie Corso-  
olidated Paper Corporation Ltd de céder une lisière  
de terrain de 10 pieds de largeur, dans le but  
d'élargir la rue Notre-Dame pour la partie qui  
se trouve entre la propriété de Monsieur J. Sté<sup>t</sup>  
Lotanger à allez jusqu'aux limites de la cité.

Une copie de la présente soit immé-  
diatement transmise aux autorités de la ci.  
Consolidated Paper Corp adopté.

6660

Sousposé par l'échevin aep Devost

Appuyé par l'échevin Henri Prousignant

Et résolu que le conseil de la Cité

du Cap demande à la Three Rivers Transit  
d'améliorer le service dans ladite cité en y  
ajoutant un autre autobus à ceux déjà en usage.

Attendu qu'environ le tiers de la  
population voyage debout;

Attendu que la Compagnie rendrait  
un grand service à la population tout en se  
protégeant elle-même;

Attendu qu'il est aussi demandé  
à ladite compagnie de mettre des indications  
aux arrêts afin d'orienter la population.

Qu'une copie de cette résolution  
soit envoyée au Gérant de ladite compagnie  
afin qu'il puisse prendre cette résolution  
en sérieuse considération.

Adopté.

6661

Attendu qu'une requête a été transmise  
à ce conseil et lui de 2 novembre 1937, relative  
ment à une demande de permis pour se former  
en club ou association dans un but de récréa-  
tion et de distraction pour l'esprit et de delas-  
sement pour le corps sous le nom de "Club St-  
Jacques" et devant avoir son siège d'affaires en la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine.

Il est proposé par l'échevin Henri Prousignant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde la  
perméssion que soit octroyé un permis aux ségu-  
rants.

Le vote est demandé par l'échevin aep Caron  
Totent pour: Les échevins L Lamy aep Boissonnau  
et H. Prousignant.

Totent contre: Les échevins aep Devost, S Bonnard,  
aep Caron.

Sur l'honneur le maire vote en faveur de la motion  
 principale adopté.

6662

Proposé par l'échevin H. Tousignant,  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la présente séance  
soit adjournée à lundi le 22 novembre courant  
pour finir les choses inachevées et pour consi-  
dérer tout ce qui n'a pu l'être en séance régu-  
lière.

Adopté

Et la séance est levée.

Raoul Rochefort

Maire

J. Blaumier

Beffier

## Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de la séance régulière du  
conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date  
du 15 novembre 1937 lequel adjournement fut tenu aux  
lieu et place ordinaires des sessions lundi le 22ème  
jour du mois de novembre 1937 à lequel adjournement  
étaient présents l'on Honneur le Maire Raoul Rochefort  
M.M. Lamy, Geo Buffard aep Devost Alb Boisson-  
nauet et aep Carton tous échevins formant quorum  
sous la présidence du maire au fauteuil.

6663-

Proposé par l'échevin aep Carton

appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que le compte de la Patrie  
de Louis au montant de \$ 64<sup>87</sup> soit accepté pour paiement

Adopté

6664

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin aep. Carton

Et résolu que ce conseil accepte de  
payer les comptes de médecins avec une réduction de  
50% ; au cas de refus de la part des médecins le brefier  
est autorisé à renvoyer les dits comptes.

Adopté

6665

Proposé par l'échevin aep Devost

Appuyé par l'échevin aep Caron

Est résolu que ce conseil avise les médecins qui auront compte pour soins médicaux ne sera reconnu pour paiement à moins que ces dits comptes ne soient munis d'une autorisation mentionnant le montant autorisé et ces dites autorisations devront, de préférence, être signées par l'échevin du quartier.

Adopté

6666

Proposé par l'échevin aep Caron

Appuyé par l'échevin ael Boissinvalet

Est résolu que la sommission de M.M. Richelieu & Frère pour une charrue à neige Type V marque Baker Model 161 avec attache ment et levier hydraulique, installée sur camion et garantie pour 17 mois, au prix de \$600. net soit acceptée.

Adopté

6667

Attendu que la Cie Bates Valve Bag Co. a payé un montant substantiel en plus du montant tel qui l'homologué et prévu au budget;

Attendu qu'il est nécessaire d'attribuer comme dépense le dit montant au poste du dit montant;

Il est proposé par l'échevin des Boulard

Appuyé par l'échevin aep Caron

Est résolu que ladite somme au poste de ladite somme soit employée comme dépenses prévues à la résolution précédente pour l'achat d'une charrue à neige en remplacement de la celle et pour l'amélioration et l'enlèvement de la neige pour la saison d'hiver 1937-1938

Adopté

6668

Avis de motion

Je soussigné, échevin de la Cité donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et permettrai à ce conseil un règlement

intitulé "Règlement pour amender le règlement No-61 et ses amendements relativement à la fixation des tarifs à être payés pour service de l'eau et à l'installation d'appareils enregistreurs à ces fins"

Fait et signé au Cop-de-la-Madeleine ce 22 novembre 1937.

(signé) Louis Lamy  
échevin de la Cité.

6669

Proposé par l'échevin Alb. Boismonnaud  
appuyé par l'échevin Afp. Caton

Et résolu que le salaire de M.M. Noël Vaugeois, Henri Géard et Jules Poupin soit fixé à \$21. par semaine chacun et ce à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 1937

Toutes résolutions antérieures concernant la fixation des salaires des employés sus-mentionnés sont abrogées.

Adopté

6670.

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil, faisant suite à une lettre signée par le trésorier, fixe le salaire de ce dernier à \$35<sup>00</sup> par semaine et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1937.

Toutes résolutions antérieures concernant la fixation du salaire du trésorier sont rejetées et annulées à toutes fins que de droit

Adopté

6671

Proposé par l'échevin Leo Briffard  
appuyé par l'échevin Afp. Caton

Et résolu que le salaire de M.M. H. Normandin, H. Rousseau, S. Baudreau, C. L. Lagrave, Le Chêne maîtré de la Vancie, H. Charles, P. L. Proulx et Marchand L. Drage, L. Langlois et A. Béaudin soit augmenté de \$20<sup>00</sup> par semaine chacun et ce à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1937

Adopté

6672+

Proposé par l'échevin Aep. Cason

appuyé par l'échevin Alb. Boussmannet

Et résolu que le salaire de M. Willie Dargis soit porté à \$20<sup>00</sup> par semaine et ce à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1937.

Adopté

6673+

Proposé par l'échevin les Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que ce conseil ne se considère pas tenu de payer les taxes municipale et scolaires tel que le mentionne le contrat passé le 27 octobre 1933 entre la Corporation de la Ville du Cap-de-la-Madeleine et M les Lushwood et qui en conséquence ledit les Lushwood soit avisé par lettres recommandées de payer dans un court délai les taxes municipale et scolaires dues et exigibles depuis ladite date du 27 octobre 1933 jusqu'à ce jour et pour l'avenir; ce conseil considère cette partie du dit contrat comme illégale et prie ledit les Lushwood d'agir en conséquence.

Adopté.

6674+

Résolution transmise à la famille le 6 novembre

1937.

Proposé par l'échevin les Bouffard

Appuyé par l'échevin Henri Ponsignant

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de Madame Noël Vaugeois, épouse d'un de nos meilleurs employés permanents de cette cité.

Le conseil se joint à la population pour transmettre à la famille éprouvée leurs plus sincères sympathies.

Adopté à l'unanimité

6675+

Proposé par l'échevin les Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Cason

Et résolu que le greffier soit autorisé à retourner la correspondance de la Chambre de Commerce

en signe de protestation contre le président actuel de  
ladite chambre

*adopte'*

Et Son Honneur le Maire levé la séance

*Rouel Rochefeu*

*Maire*

*Beaumont*

*Breffier.*

Gouvernement du Québec

Cité du Cosp-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la  
Cité du Cosp-de-la-Madeleine, laquelle assemblée se-  
guièrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut  
tenue aux lieux et place ordinaires des sessions  
vendredi le 2<sup>e</sup> brûle juillet de novembre 1937 à laquelle  
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire  
Rene Rochefeu M.M. Louis Parry, Leo Briffard,  
Afp Devost, alb. Boisjonnart, Henri Tanguay  
et Afp. Carméline échevins formant quorum sous  
la présidence du Maire au fauteuil.

Le brefrier donne lecture de l'avis de convo-  
cation, Son Honneur <sup>le maire</sup> ayant engagé les travaux  
que le gouvernement provincial est dispisé à entre-  
prendre et les conditions à être remplies pour l'ini-  
cium de ces dis travaux le conseil passe et adop-  
te la résolution suivante

667b

Proposé par l'échevin Afp Carm

Appuyé par l'échevin H.Tanguay

Et résolu que la séance soit adjournée  
en comité pour jusqu'à 9<sup>h</sup> P.M.

*Adopté'*

Après le comité le conseil continue la séance  
avec tous les membres présents à l'exception de l'éche-  
vin Afp Carm

6677

Proposé par l'échevin Afp Devost

Appuyé par l'échevin H. Mignant  
Et résolu que la présente séance soit adjournée

23 novembre, 1957

CAP-DE-LA-MADELEINE,

192.....

A son honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
LA CITÉ DU  
CAP-DE-LA-MADELEINE.

## AVIS

Filière No. C3-2a  
SUJET:

SÉANCES DU CONSEIL



Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance générale (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le ..... V E N D R E D I ..... , le ..... vingt-septembre ..... jour du mois de ..... de l'année mil neuf cent vingt ..... , à sept heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce ..... 23 novembre ..... jour de ..... mil neuf cent vingt ..... ,

23 novembre

mil neuf cent vingt .....

Cette Assemblée est convoquée  
par Son Honour le Maire pour les  
raisons suivantes:

Passer et adopter une ou des résolutions acceptant  
les conditions posées pour effectuer des travaux de  
chêmage et pour lâter l'exécution des procédures  
à suivre en conséquence.

*J. Beaumier*,  
LE GREFFIER.

au moyen compris dans les bornes suivantes:  
Toute cette partie de terrain appartenant à M.M. C.N.  
DeBlois, J.N. Perreault, François Lorange, Daniel Milot  
et les filles de Jesus Bourne à la rue Ste Madeleine

en signe de protestation contre le président actuel de ladite chambre

CAP-DE-TA-MADELEINE.....163

À l'air, avion est par les personnes, gourde d'un autre aérospace, échouage (épéciale) qui connaît de la Côte

an Cap-de-les-Mallorques sarà tenuta un'idea di base organica della sezione di cui si tratta.

comunicação de que o presidente da República é sócio permanente da L'Oréal.

Douze sous-marin dans les eaux de la baie de Cadgof-Wadeline.

THE GREEK LITERATURE

*Leptothrix palustris* Schleicher.

*Leucostoma* *luteum* (L.) Pers. (1801) 100. Adsp.

10. The following table shows the number of hours worked by each employee in a company.

Digitized by srujanika@gmail.com

Small pectoral fin of *C. tenuis*

Alvin's animal survival course

Après le travail de conseil comme

avec tous les membres présents à l'exception

van der Corput

Oppose the Liebherr as Deont



Appuyé par l'échevin H. Insignant

Et résolu que la présente séance soit adjournée  
à demain, samedi, le 27 novembre 1937 @ 7 hss P.M.  
pour les mêmes sujets que prévus à l'avis de convocation

Adopté

Et la séance est adjournée.

Raoul Rocheleau

Maire

J. Beaumier  
Bœufier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un adjournement de la séance spéciale du  
26e jour de novembre 1937 lequel adjournement fut  
tenu aux élections ordinaires des sessions samedi  
le 27e jour de novembre 1937 à laquelle assemblée  
étaient présents M. l'Hon. le Maire Raoul Rocheleau  
M. M. Louis Lamy, Geo. Buffard, aep. Derost, Alb. Bois-  
mauet, H. Insignant et aep. Carm. l'oeuvre échevins  
formant quorum plus la présidence du maire au jan-  
vier.

Après la lecture de la résolution d'adjournement  
le conseil passe à adopter la résolution suivante.

Proposée par l'échevin Geo. Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil prie donc l'Honorable  
Ministre Provincial du Travail de sa décision de rem-  
placer les secours-droits dans cette cité par des travaux  
publics.

Le conseil accepte de fournir les terrains  
nécessaires aux travaux de chômage convenus; favori-  
ser les travaux des deux parcs publics dont l'un à l'étang  
du moulin compris dans les bornes suivantes:

Toute cette partie de terrain appartenant à M. M. C. L.  
DeBlois, J. N. Léveault, Joaneau, Loranger, Domit Milot  
et les filles de Jésus donné à la rue Ste Madeline

6678

à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine  
 à CN DeBlois du côté nord-est longeant la partie indiquée  
 au rôle d'évaluation par le numéro du cadastre Pte-126  
 ayant une superficie de 33170., à la rue Grandmont, à  
 Dr Lannette à CN DeBlois longeant le terrain de la pa-  
 tine, à Dame CN Perreault, au Dr J.R. Perreault, à Isaac  
 Préfontaine à la ligne nord-est du No-125 du cadastre à  
 la ligne est des numéros de subdivision 2-8 et 2-9 du  
 cadastre officiel du lot principal No-125 appartenant à  
 CN DeBlois, à la rue Dr Philippe plus la partie de  
 terrain prolongeant la rue Loranger, vers l'étang sur  
 toute sa largeur de 66 pieds entre la Commission sco-  
 laire de cette cité, la rue de Grandmont, CN DeBlois et l'étang  
 plus la partie de terrain prolongeant ladite rue Loranger  
 sur toute sa largeur de 66 pieds vers la rue Dr Philippe  
 entre la ligne Nord-est du No-134 du cadastre et la rue  
 Dr Philippe;

Et l'autre paré public sur la rue Zusey compris  
 dans les limites suivantes, la ligne nord-est de la rue  
 Dr Grenier, la rue Zusey, la ligne sud-ouest du No-171 du  
 cadastre et la voie du chemin du fer du Q.P.R.

Et les travaux d'assètement de terrassement et  
 de nivellement du prolongement de la rue Montplaisir  
 à sa largeur actuelle entre la rue Dr Pierre et la rue  
 Dr Haurent.

Adopté

6679

### Avis de motion

Je, s'massigné, échevin de la cité du Cap-de-  
 la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps  
 et en la manière suivante par la loi et les régle-  
 ments de la cité, je proposerai et soumettrai à  
 ce conseil un règlement intitulé "Règlement au  
 sujet du conseil de cette cité à emprunter des ar-  
 gents nécessaires pour l'achat des terrains à l'exécution  
 des travaux de chômage, pour l'exécution de deux  
 parés publics et pour le prolongement de la rue  
 Montplaisir entre les rues Dr Pierre et Dr Haurent

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 27

novembre 1937

(signé) George Briffard  
échevin de la Cité

6680

Proposé par l'échevin Aep Devost

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisé à déplacer le poteau situé en face de la propriété située au no civique 546<sup>e</sup> Notre Dame et ce au jour de stipulé dans une lettre en date du 22 novembre 1937 de la Cie sus-mentionnée.

Adopté

6681

Proposé par l'échevin H. Tissignant

Appuyé par l'échevin L. Briffard

Et résolu que la présente séance soit adjournée @ 10<sup>00</sup> hs P.M. ce sois pour les mêmes sujets tel que prévu à l'avis de convocation.

Adopté.

L'échevin Aep Carm n'est pas présent lors de la passation des résolutions suivantes

6682

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains et bâtisses appartenant à Mr. C.N. DeBlois et que ce conseil a accepté de fournir, par la résolution No 6678 comme terrains nécessaires aux travaux publics de chômage, pour la somme de \$ 5755<sup>00</sup> et sujet à certaines conditions mentionnées dans un écrit à être signé ce jour, par Mr C.N. DeBlois en présence de M. Billé Baribeau.

Adopté

L'échevin Briffard quitte sa piége.

6683

Proposé par l'échevin H. Tissignant

Appuyé par l'échevin Aep Devost

Et résolu que la présente séance soit adjournée à mardi le 30 novembre 1937 @ 7 hs P.M.

Adopté

Et la séance est levée

Ramé Rochleau

Maire

Meunier

Geffier

Gouverneur de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 6ème jour du mois de décembre 1937 @ 1hs30M. à laquelle assemblée étaient présents M. Honneur le Maire Ramé Rochleau M.M. Louis Lamy, Sec. Biffard, adj. Devost, Alb. Boissonnault, H. Tanguay et adj. Labin trois échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6684

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Sec. Biffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière en date du 15 novembre 1937, celui de l'ajournement en date du 22 novembre 1937, celui de l'assemblée spéciale du 26 novembre 1937 ainsi que celui de l'ajournement en date du 27 novembre 1937 soient adoptés tels que lus.

Adopté

6685	9 <sup>me</sup>	2329 - J. Lannette Trés.	SD 17/11/37	✓ 2000 <sup>00</sup>
		2330 - ✓ ✓	C Cash	✓ 37 <sup>15</sup>
		2331 - ✓ ✓	SD. 24/11/37	✓ 2000 <sup>00</sup>
		2332 - ✓ ✓	✓ 26/11/37	✓ 2000 <sup>00</sup>
		2333 - Mme Scolaire du Cap.	Op. Pay.	✓ 48 <sup>72</sup>
		2334 - J. Lannette	Cash	✓ 16 <sup>07</sup>
		2335 - G. Albert	Chômage	✓ 3 <sup>00</sup>
		2336 - Banque Can. Nationale	Int Oblig	✓ 1986 <sup>42</sup>
		2337 - ✓ ✓ ✓	Com & Int Emp.	✓ 219 <sup>66</sup>
		2338 - J. Carrefet val	SD Loyes	✓ 197 <sup>00</sup>
		2339 - J. Lannette Trés	✓ 1/12/37	✓ 2000 <sup>00</sup>
				✓ 18380 <sup>00</sup>

		Montant rapporté	18380 <sup>80</sup>
6685 (suite)	2340 - Canadian Garibanks Muse	Cont U.	16 <sup>83</sup> ✓
	2341 - A. Coulombe et al	des rentabilités	95 <sup>6</sup> ✓
	2342 - La Cité du Cop	surplus.	68 <sup>49</sup> ✓
	2343 - ✓ ✓	Délégitim	17 <sup>00</sup> ✓
	2344 - J. Lannette Prés	C. Cash	31 <sup>41</sup> ✓
	2345 - Emery Gannett	Malax & Traet	81 <sup>06</sup> ✓
	2346 - Shawinigan Wsp.	Éclaraçg	378 <sup>49</sup> ✓
	2347 - ✓ ✓ i	Énergie	167 <sup>59</sup> ✓
	2348 - Dmat Tumel	Seems	7 <sup>03</sup> ✓
	2349 - René de Costet Zermthe	Audition	20 <sup>00</sup> ✓
	2350 - Delisle Auto Acc	appareils	4 <sup>83</sup> ✓
	2351 - ✓ ✓ ✓	,	7 <sup>6</sup> ✓
	2352 - J. Bte hotanger	a. cl Mat Cop	2 <sup>35</sup> ✓
	2353 - Edm Boissimbaert	Zogerm	3 <sup>75</sup> ✓
	2354 - Alcide Demers	chevaux	32 <sup>20</sup> ✓
	2355 - G. Alsmun Enrg	a cl mat C.	20 <sup>00</sup> ✓
	2356 - J. x. Thos Beringuet	Asperleur	47 <sup>50</sup> ✓
	2357 - aephose Roy	Gazoline	8 <sup>31</sup> ✓
	2358 - Royer & Srie	,	4 <sup>05</sup> ✓
	2359 - Joseph Hardy	Zogerm	15 <sup>75</sup> ✓
	2360 - J. G. Nadeau	Bois	11 <sup>10</sup> ✓
	2361 - J. B. Vallée	pellicie	7 <sup>5</sup> ✓
	2362 - Emile Julien	éclairage	24 <sup>80</sup> ✓
	2363 - T. A. billet	alarme	2 <sup>00</sup> ✓
	2364 - Bell Telephone Coig	Tel Mess.	25 <sup>25</sup> ✓
	2365 - Alfred Bremer	Zogerm	3 <sup>00</sup> ✓
	2366 - Abramillard	Gaz Huile	15 <sup>78</sup> ✓
	2367 - J. J. Morris phie	papeterie	1 <sup>75</sup> ✓
	2368 - Le Zanme	gds de seems	3 <sup>00</sup> ✓
	2369 - Dme Edm Bergeron	Huile de charbon	5 <sup>40</sup> ✓
	2370 - A. Beaume et al	fille d'évaluation	5 <sup>50</sup> ✓
	2371 - Raymond Bernier	Alarme	5 <sup>60</sup> ✓
	2372 - Adolph Beaume	Gazoline	14 <sup>85</sup> ✓
		Total	# 19316. <sup>57</sup>

Approuvé par l'échevin des Biennard

Appuyé par l'échevin des Parcs

Et résolu que les comptes tels que plus haut décris soient acceptés et payés.

adopte

6686

Ce propose par l'échevin H. Gossigniant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le compte de M. Paul L. Au-

gos au montant de \$300 soit accepté.

L'échevin B. Bouffard demande le vote

Volent pour = M. M. L. Lamy A. B. Brossmann et H. Pou-  
signant

Volent contre = M. M. A. Devost B. Bouffard et A. Cason

M. Hinneus le Maire donne son vote favorable  
devant en faveur de la résolution

Adopté par division.

6687

Ce propose par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin H. Gossigniant

Et résolu que la résolution no - 6664

fait et passée le 22 novembre 1937 soit reçue et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

6688

Ce propose par l'échevin H. Gossigniant

Appuyé par l'échevin A. P. Devost

Et résolu que tous les comptes de mé-  
moins autorisés par un membre du conseil soient  
acceptés pour paiement sauf les comptes produits  
pour accrochements au prix \$800 chaquune qui  
sont aussi acceptés.

Adopté

6689.

Ce propose par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin A. P. Cason

Et résolu que le trésorier soit autorisé  
à envoyer les comptes d'assistance publique payés  
ou à être payés par la cité, aux intérêts qui  
permettent les reçus, et ce pour la période non  
prescrite; les intérêts devront prendre un arrange-  
ment avant le 18 décembre 1937

Adopté

Signature

6690

Proposé par l'échevin Alphonse Carm

Appuyé par l'échevin Albert Boisjonnauet

Et résolu que toutes résolutions antérieures concernant l'engagement et la fixation de salaires de Monsieur Théophile Riard, soient rejetées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

6691

Proposé par l'échevin Alphonse Carm

Appuyé par l'échevin Albert Boisjonnauet

Et résolu que Monsieur Roméo Croreau soit engagé mécanicien de la Corporation au prix de \$ 18<sup>00</sup> par semaine et ce à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1937.

Adopté

6692

Proposé par l'échevin Albert Boisjonnauet

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que M. d'Anseide Brodeleur soit avisé de reprendre l'autrage comme contre-maître avec toute l'autorité que comporte le titre de contre-maître.

Adopté.

6693

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que ce conseil prie la Cie International Paper Co. saw mill de céder à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine une lisière de terrain de 10 pieds de largeur en vue de l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Adopté.

6694

Proposé par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que ce conseil prie la Cie Pidewater Shipbuilders Ltd de céder à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine une lisière de terrain de 10 pieds de largeur en vue de l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Adopté.

6695

Ce propose par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin Afp Devost

Et résolu que M. F.X. Jhs Berlinguette a.b.

soit autorisé à faire le bomaage de tous les terrains  
compris ou visés par la résolution No. 6678.

Adopté.

6696

Ce propose par l'échevin Geo Briffard

Appuyé par l'échevin Alb. Bussmannet

Et résolu que le breflier soit autorisé à vendre au plus bas enchérisseur les routes d'huies et ce à l'issue de la prochaine piéce réguliére.

Ces dites adjudications ne seront valides que lorsqu'ils auront reçus l'approbation du conseil par résolutions.

Adopté.

Lectures faite de diverses correspondances

M. Son Honneur le Maire tient la séance

Raoul Rocheleau

Maire

J. Beaumier

Breflier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée réguliére générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des personnes lundi le 20 ième jour du mois de décembre 1937 à 7 heures P.M. à laquelle asssemblée étaient présents Son Honneur le maire Raoul Rocheleau M.M. Louis Lamy, Georges Briffard, Alb. Bussmannet, Henri Assingant et aep Caton tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6697

Ce propose par l'échevin aep. Caton

Appuyé par l'échevin Alb. Bussmannet

est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine en date du 6 décembre 1937 soit adopté tel que lu.

adopté

6697<sup>a</sup>

En vertu de la résolution no - 6696 le greffier procède à la vente, par enchère, des ponts d'eau pour leur entretien, sujet à acceptation finale par le conseil par résolution.

Les dites sortes ont été adjugées, par le greffier aux adjudicataires suivants avec la réserve mentionnée plus haut,

Route St-Maurice, chemin St-Malo pour la partie située dans les limites de la cité et le chemin conduisant à l'usine de pompage à M. René L'Amour pour le prix de \$ 500.<sup>00</sup>

Route de Shawinigan et le croix Young pour la partie située dans les limites de la Cité, à Monsieur J. Binette pour le prix de \$ 300.<sup>00</sup>

Route du passage à M. Alphonse Thibeau pour le prix de \$ 150.<sup>00</sup>

Les sortes ainsi vendus n'ont pas été adoptées définitivement par le conseil, qui a remis l'acceptation finale pour la prochaine session régulière.

6698

Copié par l'échevin Louis Ramy  
Appuyé par l'échevin H. Gagnant

Est résolu que la résolution no - 6688  
faite et passée le 6 décembre 1937 relativement aux comptes des médecins soit rendue et annulée à toutes fins que de droit

Adopté

6699

Les comptes

2374 - Joseph Lannette Tris	2300. ✓
2375 - ; ; ;	2400. ✓
2376 - ; ; ;	\$ 2000 ✓ \$ 1900.

6699 (suite)		montant rapporté	6700 <sup>00</sup>	
2377	Joseph Hammette fils	2000 <sup>00</sup>	✓	
2378	✓ ✓ val	676 <sup>00</sup>	✓	
2379	L. Hervin	2 <sup>10</sup>	✓	
2380	Jr Hammette	34 <sup>52</sup>	✓	
2381	Soc. Commerciale	12 <sup>04</sup>	✓	
2382	Garage Milot	19 <sup>17</sup>	✓	
2383	Hervé Mercier	6 <sup>75</sup>	✓	
2384	H. Massicotte & Frères filé	173 <sup>28</sup>	✓	
2385	& Marchand	1 <sup>20</sup>	✓	
2386	L.B. Jherneau	1 <sup>40</sup>	✓	
2387	J. J. Pratte	70 <sup>17</sup>	✓	
2388	Gustave Ouellet	18 <sup>00</sup>	✓	
2389	Soc. J. Pâtrea Engr	13 <sup>17</sup>	✓	
2390	Bureau d'enregistrement	18 <sup>55</sup>	✓	
2391	Alfred Grenier	3 <sup>58</sup>	✓	
2392	J.T. Nadeau	3 <sup>92</sup>	✓	
2393	G. a. Brun Engr	51 <sup>96</sup>	✓	
2394	Alphonse Robert	19 <sup>57</sup>	✓	
2395	J. J. Morris	9 <sup>40</sup>	✓	
2396	Défisile Auto Acc.	3 <sup>05</sup>	✓	
2397	Alexandre Demers	3 <sup>70</sup>	✓	
2398	Alphonse Roy	1 <sup>89</sup>	✓	
2399	Gilles	6 <sup>72</sup>	✓	
2400	Jean R. Rousseau	18 <sup>76</sup>	✓	
2401	Henri Beliveau	17.91	17 <sup>73</sup>	✓
2402	J.B. Potvin	1 <sup>90</sup>	✓	
2403	Massicotte & Frères	11 <sup>52</sup>	✓	
2404	François Létourneau filé	20 <sup>00</sup>	✓	
2405	Roland Richer	7 <sup>00</sup>	✓	
2406	Charmaine Normand	7 <sup>00</sup>	✓	
2407	Paul & Sophie Engr.	3 <sup>15</sup>	✓	
2408	Edouard Godin	31. <sup>5</sup> 32 <sup>00</sup>	✓	
2409	Le Nouvelliste	8 <sup>40</sup>	✓	
2410	H. Massicotte & Frères filé	100 <sup>00</sup>	✓	
2411	Noy. Potvin	32 <sup>28</sup>	✓	
2412	Cité des 3 Rivières	90 <sup>88</sup>	✓	
2413	G. J. M. Burgeois	56 <sup>75</sup>	✓	
2414	✓ ✓	38 <sup>25</sup>	✓	
		10691.60		

6699 (suite)

			Montant rapporté	10,671.68
2415-	Dr J. Louis Rochefort		232.00	✓
2416-	Dr Chas Dernier Mst		217.75	✓
2417-	✓ ✓ ✓		261.51	✓
2418-	✓ ✓ ✓		244.35	✓
2419-	✓ ✓ ✓		175.75	✓
2420-	Le Trésorier Provincial		2881.79	
2421-	✓ ✓		<u>H885.</u>	
			<u>#19,570.</u>	<u>HT</u>

Proposé par l'échevin Aep Caton

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6700.

Proposé par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de Monsieur R. J. Brant des Trois-Rivières un des pionniers de l'industrie forestière de la région et en particulier dans la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil se joint à la population pour transmettre à la famille ses plus sincères sympathies.

Adopté

Cette résolution fut transmise à la famille de M. R. J. Brant le 14 décembre 1937.

6701

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Aep Caton

Et résolu que ce conseil, à la demande expresse des autorités religieuses des trois paroisses, relève tous les permis de danse concedés depuis l'été dernier.

Adopté

6702

Proposé par l'échevin Leo Briffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Boissommaire

Et résolu que demande soit faite et

est par les présentes faite au nom des autorités du département du ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 14565<sup>00</sup> comme suit:

Onze mousquetaires \$ 8300.

✓ chauffage	2500.
✓ vêtements	1100.
✓ eau	75.
✓ lumière	190.
✓ abri	2400.

pour être distribué en secours direct par cette municipalité durant le cours du mois de Janvier 1938 aux 345 chefs de famille et leurs 1495 dépendants ainsi qu'à 33 personnes seules formant un total de 1873 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté

6703

Proposé par l'échevin Georges Briffard  
Appuyé par l'échevin A. P. Caton

Et résolu que le Gouverneur soit autorisé à émettre un permis de construction pour reconstruire la glacière de M. Philippe Milette en le traitant de la même manière que M. Dorrel a été traité.

Adopté

6704

Proposé par l'échevin Georges Briffard  
Appuyé par l'échevin A. P. Caton

Et résolu que ce conseil, sans admettre sa responsabilité offre de payer un montant de \$ 200.<sup>00</sup> à Madame Arthur Aréand pour l'accident de tracteur qui lui aurait été occasionné le 6 Janvier 1937.

Si accepté par M. & Mme Arthur Aréand, ces derniers devront nous signer une quittance complète et finale de toutes réclamations et fourni des détails des détails donnés dans la lettre de Mme A. Aréand en date du 26 novembre 1937.

Adopté

6705

Proposé par l'échevin H. Gagnant  
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil en vertu du cha-  
pitre 257 S.R.Q 1925 accorde, aux signataires, un per-  
mis pour la formation d'un club sous le nom de "Club  
"du Pont St Maurice"

Adopté.

6706

Proposé par l'échevin H. Gagnant  
Appuyé par l'échevin Alp Caton

Et résolu que ce conseil en vertu du cha-  
pitre 257 S.R.Q 1925 accorde, aux signataires, un per-  
mis pour la formation d'un club sous le nom de  
"Club de la victoire"

Adopté.

6708

## Avis de motion

Je, prussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui aux temps et en la manière prevus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement (et ses) amendements relativement à la fixation des tarifs à être payés pour service de l'eau et à l'installation d'appareils enregistreurs à ces fins"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 20  
décembre 1937

(signé) Louis Lamy  
échevin de la cité

6709

## Avis de motion

Je, prussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière prevus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant l'octroi de gesticules licencées pour la vente de la bière dans des épiceries diverses."

Fait et signé au Cap. de la-Madeleine ce 20 décembre  
l'an 1937.

(signé) Alphonse Caron  
Léchevin de la Cité

6709

### Avis de motion

Je, prussigne, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qui aux temps et en la manière ci-dessous par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette cité à emprunter les argent nécessaires pour l'achat des terrains nécessaires à l'exécution des travaux de chômage pour l'érection de deux parcs publics et pour le prolongement de la rue Monplaisir entre les rues St-Créteil et St-Laurier".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 20 décembre 1937.

(signé) Georges Briffard  
Léchevin de la cité.

6710

### Avis de motion

Je, prussigne, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière ci-dessous par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la cité pour l'année 1938".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine ce 20 décembre 1937.

(signé) Georges Briffard  
Léchevin de la cité

6711

Proposé par l'échevin Georges Briffard

Appuyé par l'échevin Alphonse Caron

Il est résolu que ce conseil prie respectueusement l'honorable Premier Ministre de la Province de Québec de l'autoriser

Duplessis, de nommer Conseiller Législatif Monsieur Jean Louis Baribeau, Maire de Ste Geneviève et Préfet du Comté de Champlain.

Le conseil prie l'Honorable Premier Ministre de remarquer les qualités particulières de Monsieur Baribeau, ancien député, et d'honneur par ce geste, le Comté de Champlain.

Une copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable Premier Ministre et aux Journaux, ainsi qu'à M. W.W. Rousseau, député, avec prière de l'appuyer.

Adopté

b712

Suggéré par l'échevin aep. Caton

Appuyé par l'échevin aeb Boussonnet

Et résolu que conseil prie le respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail M. William Tremblay, que vu l'urgence d'exécuter des travaux d'égoins des cités liées sur le boulevard Ampère pour prévenir des dommages au printemps, et vu la décision de l'Honorable Ministre de remplacer les seconds-disez par des travaux publics, les travaux de chômage soient évidemment pour la construction d'une ligne d'égoins d'environ 20 pines de diamètre sur une longueur d'environ 1150 sur la rue Ampère de la rue Royale à la rue Richer, pour déicingester l'égoit de la rue Royale.

Les dépenses de matériaux sont estimées à \$2500.

Si l'Honorable Ministre ayant des objections à l'évidement, dans un court délai, de ces travaux ou à fournir une contribution de cent pour cent pour ces travaux, ce conseil serait aise de connaître les propositions que l'Honorable Ministre voudrait lui soumettre.

Le conseil prie le dévoué député du Comté de Champlain M. W.W. Rousseau d'appuyer la présente résolution.

Adopté

6713

Attendu qu'il apparaît aux rapports financiers de la cité pour les années 1935 & 1936 un montant de  $\$12289^{90}$  entre comme "secons-diseés à consolider"

Attendu que lors de la préparation du bilan pour l'année 1935 le crédit au compte "surplus" n'était que de  $\$7452^{16}$

Attendu que le crédit au compte "surplus" lors du dernier rapport financier est de  $\$50104^{32}$  en conséquence sur proposition de l'échevin Geo. Briffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caton

Il est résolu que le montant de  $\$12289^{90}$  apparaissant à l'"actif" comme "secons-diseés à consolider" soit enlevé par une charge à être faite au compte de "surplus"

Et que copie de la présente soit transmise à l'Auditeur de la Cité.

Adopté.

6714

Copposé par l'échevin H. Assignant

Appuyé par l'échevin S. Briffard

Et résolu que la présente séance soit adjournée en comité, pour jusqu'à 11<sup>40</sup> PM pour l'étude de l'achat des terrains pour l'ouverture de la rue Montplaisir et pour les parcs publics.

Adopté.

Au retour des échevins S. Briffard & ap. Caton sont absents.

6715

Copposé par l'échevin Louis Ramy

Appuyé par l'échevin H. Assignant

Et résolu que ce conseil offre de payer à la succession de Mme Paul Martel et ses enfants le prix de  $\$0,07$  au pied carré pour les deux lots situés dans le morceau de terrain faisant partie du prolongement de la rue Montplaisir et portant les Nos. 2204 & 2205 du 381 et 163 - 1er ét. du 171

La cité offre ne comprendra, cependant, le montant reçus en pareil cas, par la succession, pour obtenir

de la cour d'autorisation de vendre ces dits lots.

Si accepté le maire et le greffe sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette offre d'achat.

Adopté

6716

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin H. Guignard

Et résolu que les offres suivantes soient faites pour l'achat des terrains nécessaires au prolongement de la rue Montplaisir.

a) A M. Richerot  $\frac{1}{4}$  H. 0,03 du pied carré pour la partie du lot N°-171 sur toute sa largeur qui est de 163' le tout suivant plan annexé à la présente résolution.

b) A M. Jarry  $\frac{1}{4}$  H. 0,03 du pied carré pour le lot N°-208 du cadastre 168, cette partie de terrain n'ayant pas été imposée depuis plusieurs années.

c) A Maurice Désilets  $\frac{1}{4}$  H. 0,03 du pied carré pour le lot N°-Plt 1071<sup>a</sup> du cadastre 387, cette partie de terrain n'ayant pas été imposée depuis plusieurs années.

Adopté

6717

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin H. Guignard

Et résolu que les offres suivantes soient faites pour l'achat des terrains nécessaires à l'érection d'un garage sur la rue Zusey.

a) A M. Maurice Désilets  $\frac{1}{4}$  H. 0,03 du pied carré pour la partie de la rue St-Henri située sur la rue Zusey d'une profondeur de 40' + 50' le long de la dite rue, et  $\frac{1}{4}$  H. 0,01 du pied carré pour 663<sup>1/3</sup> pieds carrés étant la balance la balance du terrain lui appartenant et que dessit au plan y annexé.

b) A M. Ernest Apenauel  $\frac{1}{4}$  H. 0,03 du pied carré pour le lot N°-1322 du cadastre 387 situé le long de la rue Zusey.

c) A M. Jarry  $\frac{1}{4}$  H. 0,03 du pied carré pour Puis des lots, N°s 2270 - 2271 - 2272 du cadastre 387 sur une profondeur de 40' par la largeur qu'il possède du côté

(6117)

de la rue Éusey; le tout tel qu'indiqué sur le plan et  $\frac{1}{4}0.01\%$  du pied carré pour la balance du terrain lui appartenant et tel que montre audis plan.

a) à M. Henri Beaumier  $\frac{1}{4}0.01\%$  du pied carré pour les lots Nos - 1248<sup>B</sup> - 1248<sup>C</sup> et 1325<sup>A</sup> du cadastre 387.

e) à M. Joseph Duchesne  $\frac{1}{4}0.01\%$  du pied carré pour les lots Nos - 1250-1271 et 1272 du cadastre 387.

f) à Mme Oliva Paquin  $\frac{1}{4}0.01\%$  du pied carré pour les lots Nos - 1320 + 1321 du cadastre 387.

g) à M Auguste Bousin  $\frac{1}{4}0.01\%$  du pied carré pour le lot No - 1325<sup>B</sup> du cadastre 387.

h) à la Shawinigan W & P Co.  $\frac{1}{4}0.01\%$  du pied carré pour les lots Nos 1248<sup>A</sup> - 1269<sup>A</sup> - 1270 - 1291<sup>A</sup> ~~1291<sup>B</sup>~~ et 1310<sup>A</sup> du cadastre 387.

i) à la succession W J. Redue  $\frac{1}{4}0.03\%$  du pied carré pour partie du lot No - 1334 et  $\frac{1}{4}0.01\%$  du pied carré pour le lot No - 1333 du cadastre 387.

j) au Canadian Pacific Railways  $\frac{1}{4}0.03\%$  du pied carré pour partie du lot No - 1334 du cadastre 387.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Mr. Mr. Honneur le maire lève la séance

Raoul Rochleau

Maire

Jeanne  
Beaumont

Greffier

1938

Gouvernement du Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des personnes lundi le 3<sup>ème</sup> jour de Janvier 1938 @ 11h 30 M à laquelle assemblée étaient présents Mr. Honneur le maire Raoul Rochleau M.M. Geo Gifford, aep Devost A.J. Brossmanach, H.G. Mignault + aep. Cet assemblée échoua

formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil

6718

Proposé par l'échevin aep. Casen

appuyé par l'échevin des Bonfard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil en date du 20 décembre 1937 soit adopté tel que lu.

Adopté

6719

2472 - Liste de Gare No-1

F 16.78

✓

2473 - Banque Can Nationale

208.65

✓

2474 - Alfred Brenier

1.80

✓

2475 - J Blé L'orange

74.36

✓

2476 - Mr Maurice Valley Chronicle

3.36

✓

2477 - Empreinte Commerciale

1.50

✓

2478 - 2.56 Mrs Beringuette Ab.

57.10

✓

2479 - Presse de la Province

725.00

✓

2480 - Northern Electric Co

6.35

✓

2481 - Armand Bonillaud

40.82

✓

2482 - Maire Gabaneau

15.00

✓

Total

F 1150.42

✓

Proposé par l'échevin des Bonfard

appuyé par l'échevin aep. Casen

Et résolu que les comptes, tels que plus haut décris soient acceptés et payés

Adopté

6720

Proposé par l'échevin Georges Bonfard

appuyé par l'échevin Albert Boussmannet

Et résolu que M. l'échevin Alphonse Casen élu pro-maire pour le terme finissant le 31 mars 1938.

Adopté.

6721

Proposé par l'échevin des Bonfard

Appuyé par l'échevin Al Boussmannet

Et résolu que ce conseil puis fasse suite à une lettre de la Commission de chômage de cette cité en date du 3 janvier 1938 ratifie les distributions

Faites depuis le 11 novembre dernier à date.

Ce conseil accepte de même l'échelle de distribution  
telle que présentée par ladite commission et qui se  
lit comme suit:-

Personne	Car semaine				Car mois			
	Nour	Chaud	froid	Total	Abris	lumière	Total	
1	150	-	.15	165	6 <sup>00</sup>	-	12 <sup>60</sup>	
2	2 <sup>20</sup>	45	30	2 <sup>95</sup>	6 <sup>75</sup>	.60	19 <sup>15</sup>	
3	2 <sup>70</sup>	.55	45	3.10	7 <sup>25</sup>	.60	22 <sup>65</sup>	
4	3 <sup>45</sup>	.55	60	4 <sup>70</sup>	7 <sup>75</sup>	.60	27 <sup>15</sup>	
5	4 <sup>30</sup>	.60	75	5 <sup>65</sup>	8 <sup>75</sup>	.60	31 <sup>45</sup>	
6	4 <sup>90</sup>	.60	90	6 <sup>40</sup>	8 <sup>75</sup>	.60	34 <sup>35</sup>	
7	5 <sup>55</sup>	.60	1.05	7 <sup>20</sup>	9 <sup>00</sup>	.60	38 <sup>65</sup>	
8	6 <sup>15</sup>	.65	1.20	8 <sup>00</sup>	9 <sup>75</sup>	.60	47 <sup>35</sup>	
9	6 <sup>65</sup>	.65	1.35	8 <sup>60</sup>	10 <sup>75</sup>	.60	45 <sup>95</sup>	
10	7 <sup>15</sup>	.65	1.50	9 <sup>30</sup>	11 <sup>00</sup>	.60	49 <sup>30</sup>	
11	7 <sup>60</sup>	.70	1.65	9 <sup>95</sup>	11 <sup>50</sup>	.60	51 <sup>90</sup>	
12	8 <sup>05</sup>	.70	1.80	10 <sup>30</sup>	11 <sup>50</sup>	.60	54 <sup>10</sup>	
13	8 <sup>50</sup>	.70	1.95	11 <sup>10</sup>	11 <sup>50</sup>	.60	56 <sup>70</sup>	
14	8 <sup>95</sup>	.70	2.10	11 <sup>70</sup>	11 <sup>50</sup>	.60	59 <sup>10</sup>	
15	9 <sup>40</sup>	.70	2.25	12 <sup>35</sup>	11 <sup>50</sup>	.60	61 <sup>30</sup>	

Adapted

6722

Ce proposi par l'échecni Geo Briffard

Appuyez pas l'échavin. Allo Boissonneau

Et résolu que ce conseil s'engage, si le  
gouvernement consent à faire l'église mentionnée  
dans une lettre de l'Honorable W<sup>m</sup> Tremblay en  
date du 23 décembre 1937, à payer le matériel né-  
cessaire; mais par ailleurs le maire et le greffier  
sont autorisés de faire les démarches nécessaires pour  
envoyer de M. DeBlois, si le père de la partie de ter-  
rain mentionné à ladite lettre, convient au conseil;  
auquel cas, le conseil se rendrait à la condition  
mentionnée dans ladite lettre.

*Adopté*

6773

Approuvé par l'échevin des Bâtiments  
Appuyé par l'échevin des Travaux

et résolu que le budget, tel que préparé et présenté à ce conseil, et tel que décrit ci-après soit adopté.

### Budget de 1938

6773 (suite)

#### Intérêts

#### Obligations

45290.75

#### Commission

##### Comptes

113 23

##### Obligations

35 87

149 12

#### Rachat d'obligations

##### Règlement #

54 3000.

78 1100.

99 3700.

100 1800.

103 200.

115 300.

120 300.

123 400.

124 1600.

125 700.

130 900.

133 / 800.

136 / 1100.

144 / 200

146 / 1500.

159 / 800

163 700

163 3000.

176 5500.

198 1000

28700.00

#### Administration

Aliénés 2881.79

Indiens publics 7771.16

Écols d'industrie 656.08

Avis & règlements 150.-

Assurance Val 110.-

Audition 400.-

Contingents 1000.-

Délégation 160.-

Chariage Adm 3731.71

6773 (suite)

Administration (suite)

Balises + Jutes	17 <sup>00</sup>
2 ds de secours	3000.-
Téléphone Loyer	163. <sup>80</sup>
" Messages	100.-
Nos de Licences	74 <sup>50</sup>
Vélo	300.-
Capitaine Drp & Grimb	400.-
Revue Municipale	10.-
Électricité Municipale	150.-
Salaires	5096.-
Rôle d'évaluation	300.-
Mutations	<u>100.-</u> 26056 <sup>66</sup>

Voie :-

Assurance But rapp.	109 <sup>88</sup>
Chèvaux Nouv & vét	200.-
✓ ferrage sellerie	100.-
Appareils & Vêtements	500.-
Balises ent phép	25.-
Contingents	208 <sup>12</sup>
Balises éclairage	28 <sup>00</sup>
✓ chauffage	175. <sup>00</sup>
Neige Notre-Dame	900.-
✓ Trabotis	100.-
✓ Des Rues	50.-
Figales	15.-
Salaires	1736.-
Nos Vill & fond de rues	50.-
Frontes d'hiver	<u>200.-</u> 4397 <sup>00</sup>

Aqueduc :-

Appareils	10 <sup>00</sup>
B. Souterrain bagages	15 <sup>00</sup>
✓ ✓ Mat.	85 <sup>00</sup>
Cond Prince Mat	25-
✓ Service ✓	100.-
Remb de taxes d'eau	500.-
Contingents	100.-
Compagnie Energie	1910.
✓ réservoir	<u>100.</u>

673 (suite)

Aqueducs (suite)Camping Machines 25<sup>00</sup>✓ Bat. Ent 10<sup>00</sup>✓ ✓ chauffage 60<sup>00</sup>

✓ ✓ éclairage 20.-

Salaires 5072<sup>00</sup>8392<sup>00</sup>Égouts :-

Cmd. brine Maté 100.-

✓ Service ✓ 100.-

✓ ✓ bagages 15.-

Pissard &amp; regards 50.-

Contingents 90.-

Salaires 1300.-

1655<sup>00</sup>Calee & freinage

Auto - chef 300.

Bâtisses entr. ship 5.

✓ chauffage 100.

✓ éclairage 110.

Assurances Voitures 148.

Contingents 390<sup>30</sup>Téléphone & Messages 71<sup>00</sup>Uniformes 210<sup>00</sup>Système d'alarme 10<sup>00</sup>Salaires 6052<sup>00</sup>

Entretien chemins 50.

Auto échelle 100.

✓ truck 50.

1596<sup>30</sup>Nettoyage des rues3645<sup>00</sup>Hôtel de Ville :-

Assurance 30.

Chauffage 15.

Éclairage 80.

Bâtisses entr. ship 100.

ameublement 50.

Contingents 20

355.

Dépt en loi :-

Contingents 500.

500.

673 (suite)

Marché :-

Assurance	19 <sup>20</sup>
Chauffage	10 <sup>00</sup>
Élèvage	15 <sup>00</sup>
Bat. entrep.	10 <sup>00</sup>
Contingents	25 <sup>00</sup>
	79 <sup>20</sup>

Hygiène :-

Disp & Desinf	38 <sup>00</sup>
Unité Sanitaire	1141. <sup>37</sup>
	1185 <sup>31</sup>

Logements Ouverts :-

Intérêts	1450. <sup>00</sup>
Amortissement	891. <sup>70</sup>
Contingents	25 <sup>00</sup>
	2366 <sup>70</sup>

RécapitulationDépenses :-

Intérêts	45290. <sup>75</sup>
Commission	149. <sup>12</sup>
Achat d'obligations	28,100 <sup>00</sup>
Finances	26,056. <sup>68</sup>
Voie	4,397. <sup>00</sup>
Agende	8392 <sup>00</sup>
Équites	1655 <sup>00</sup>
Golée & Grenoble	1596. <sup>30</sup>
Élèvage	3645 <sup>00</sup>
Dept en loi	500 <sup>00</sup>
Hôtel de Ville	355 <sup>00</sup>
Marché	79 <sup>00</sup>
Hygiène	1185 <sup>37</sup>
Log. Ouverts	2366. <sup>70</sup>
	130,367. <sup>60</sup>

Revenus :-

Licence	6000.
Hôtel de Ville loué	240.
Marché	205.
Logements Ouverts	1700.
Grottis lâches	2300.
Perge Trajetin	1000.
Intérêts sur Kate Min	1100.
Taxe d'eau et dég.	28,100
Revenus divers	200.

6723 (suite)

Taxes Municipales au taux

de  $\frac{1}{100}$  pour  $\frac{1}{100}$ . 88,868,87

Taxes Municipales au taux

 $\frac{1}{100}$  pour  $\frac{1}{100}$ . 854<sup>39</sup> 130,367,66

L'échevin Afp. Devost demande le vote.

Votent pour M.M. Geo Briffard, abb. Boissinnaud

H. Missignant et afp. Caton

Vote contre M. dep. Devost

Adopté sur division

6724

Proposé par l'échevin Geo Briffard

appuyé par l'échevin Afp. Caton

Et résolu que le règlement No - 200.  
intitulé "Règlement autorisant le conseil de  
la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les  
fonds nécessaires pour l'administration de la cité  
pour l'année 1938" soit adopté en (1<sup>ère</sup>) première  
lecture.

Adopté

6725

Proposé par l'échevin Geo Briffard

appuyé par l'échevin Afp. Caton

Et résolu que le règlement No - 200.  
intitulé "Règlement autorisant le conseil de  
la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les  
fonds nécessaires pour l'administration de la cité  
pour l'année 1938" soit adopté en (2<sup>ème</sup>) deuxième  
et dernière lecture

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et Son Honneur le Maire leva la séance

Raoul Rochefort

Maire

J. Beaumont

Greffier

Signatures: J. Beaumont, J. Goffier, J. Beaumont, J. Goffier

## Province de Québec

## Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le dix-septième jour de janvier 1938 @ 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents les Hon. M. le Maire Lame Archibald M.M. Louis Lamy, Georges Briffard, Aphémée Devost, Henri Tousignant et Aphémée Côté tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

6726

Approuvé par l'échevin adep. Côté

Appuyé par l'échevin Georges Briffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière générale du conseil de la cité en date du 3 janvier 1938 soit adopté tel quel.

Adopté

6727

Approuvé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la présente peine soit agrémentée pour jusqu'à 8<sup>45</sup> h 30 P.M.

Adopté

A 8<sup>45</sup> h 30 P.M. la peine continue

6728 ✓

Les comptes

Banque Can Nationale	24940. <sup>40</sup>	✓
----------------------	----------------------	---

Julienne Côté & fil	320 <sup>00</sup>	✓
---------------------	-------------------	---

Bell Telephone Cos of Canada	26 <sup>75</sup>	✓
------------------------------	------------------	---

Shawinigan Water Cos	489. <sup>80</sup>	✓
----------------------	--------------------	---

Jos Baudoin & fils	1 <sup>00</sup>	✓
--------------------	-----------------	---

Henri Laganière	3. <sup>50</sup>	✓
-----------------	------------------	---

Délisle Auto Acc.	1 <sup>70</sup>	✓
-------------------	-----------------	---

Archibald & Spire	7. <sup>50</sup>	✓
-------------------	------------------	---

La Cité du Cap	26. <sup>49</sup>	✓
----------------	-------------------	---

Jos Hépin	15. <sup>00</sup>	✓
-----------	-------------------	---

J. J. Fortin	19. <sup>37</sup>	✓
--------------	-------------------	---

75880.91

Montant rapporté 25880.<sup>91</sup>

6778 (suite)	Joseph Lannette Prie	2300. <sup>00</sup>	✓
	✓ val	894. <sup>00</sup>	/
	Hon. Provincial	10. <sup>00</sup>	✓
	Jos. Lannette Prie	2300. <sup>00</sup>	✓
	Globe Auto Accessories	53. <sup>09</sup>	/
	✓ ✓ ✓	15. <sup>33</sup>	✓
	Augustin Robichaud	1. <sup>65</sup>	✓
	J. Blé Lorange	.87	/
	Le Nouvelliste Ltée	8. <sup>00</sup>	✓
	Imprimerie Commerciale	48. <sup>60</sup>	✓
	✓ St-Patrice	4. <sup>59</sup>	✓
✓	Garage Royer & Frère	5. <sup>40</sup>	✓
	La Cie J. Holland & fils	13. <sup>02</sup>	/
	Therriault & fils	138. <sup>30</sup>	✓
	Evaniste Salois	10. <sup>00</sup>	✓
	Northern Electric Co.	.54	✓
	J. J. Pratte	2. <sup>00</sup>	✓
	J. J. Moreau & Cie Ltée	11. <sup>65</sup>	✓
	Edm. Boussmain	10. <sup>85</sup>	/
	✓ Joseph Hardy	8. <sup>15</sup>	✓
	✓ Alphonse Roy	11. <sup>65</sup>	✓
	✓ ✓	35. <sup>09</sup>	✓
	Aleide Demers	20. <sup>90</sup>	✓
	D. Sr. Brete	3. <sup>00</sup>	✓
	Napoleon Lorange	18. <sup>78</sup>	✓
	Thomas Verner	.75	✓
	Gare Binegar N°	114. <sup>00</sup>	✓
	Jules Roy	6. <sup>16</sup>	✓
	René Beliveau	25. <sup>75</sup>	✓
	Fochneau & Frère	600. <sup>00</sup>	✓
	D. Edmond Bussom	13. <sup>50</sup>	/
	Gare No-2	164. <sup>18</sup>	✓
	Jos. Lannette "Betty-cash"	38. <sup>85</sup>	✓
	D. Chas. Demers	146. <sup>00</sup>	✓
	✓ J. M. Brisebois	55. <sup>75</sup>	✓
	Total	37901. <sup>83</sup>	=

Croisé par le chemin René Gagnard

6778 (suite)

Appuyé par l'échevin Louis Hamy  
 Et résolu que les comptes des que plus  
 haut écrits soient acceptés et payés  
 Adopté.

6729.

Ce proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Aeg Devost

Et résolu que le nom des 36 appelle  
 lants dans d'appel desquels, jugement a été ren  
 du le 17 Janvier 1938 soit pris au rôle d'évaluation  
 mentionnés aux dits appels comme locataires  
 ainsi que le loyer annuel payé par chacun d'eux  
 et que ledit rôle d'évaluation soit corrigé en con  
 sequence en indiquant que chacune des entrées est  
 ajoutée en vertu des dits jugements

Adopté.

6730.

Ce proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Aeg Devost

Et résolu que le greffier soit autorisé  
 à donner des avis publics invitant les locataires  
 ou occupants qui désirent être portés au rôle d'éva  
 luation de s'adresser, durant les heures de bureau  
 au bureau greffier jusqu'au 7 Février 1938 écla  
 ptement pour y donner leurs noms, leurs adresses  
 et le loyer annuel payé par chacun d'eux.

Adopté.

6731

Ce proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Aeg Devost

Et résolu que le greffier soit autorisé  
 de faire à chacun des membres du conseil une  
 liste certifiée des noms de ceux contre qui juge  
 ment a été rendu pour non paiement de base de locataire.

Adopté.

6732

Ce proposé par l'échevin Henri Tanguy

Appuyé par l'échevin Alphonse Laron

Et résolu que le conseil apprend avec

✓ regret la mort d'un de nos vieux citoyens de Cap-de-la-Madeleine en la personne de M. Cyprien Beaumier.

Le conseil prie la famille épousee d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté

6733

Cropse par l'échevin Leo Buffard

Appuie par l'échevin Henri Tissignant

Et résolu que ce conseil accorde le permis aux passionnés de se former en club sous le nom de "Cap-de-la-Madeleine Ski, Tennis et Croquet Club"

Adopté

6734

Cropse par l'échevin Alphonse Caron

Appuie par l'échevin Henri Tissignant

Et résolu que ce conseil a appris avec regret la mort de M. Willy Fr Cyr & M Julien Fr Cyr son fils nuyé d'une maniere aussi déplorable. M Willy Fr Cyr était un ancien échevin de la cité du Cap.

La 3<sup>e</sup> alongside Fr Lazare est autorisé à célébrer une grande messe à l'intention de M. Fr Cyr & son fils Julien.

Adopté

6735

Cropse par l'échevin Aep Devost

Appuie par l'échevin Aep Carm

Et résolu que le Breffrer soit autorisé à demander des permissions pour de l'avoine de l'estcrible No 2 pour une période de trois mois et ce pour la prochainé semée régulière du conseil

Adopté

6736

Cropse par l'échevin Aep. Devost

Appuie par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil offre à la municipalité de la paroisse de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine d'ouvrir le chemin public qui va au centre de la deux paroisse, Ste-Madeleine et St Lazare.

Adopté

6737

Proposé par l'échevin Aeg. Devost

Appuyé par l'échevin Leo Bliffard

Et résolu que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre du Travail M. William Tremblay de bien vouloir inclure dans les travaux de chômage à être effectués dans la cité, la réfection du réservoir à pression par gravité que nous avons actuellement en la construction d'un nouveau réservoir.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Travail de la Province ainsi qu'à notre député M. W. Rousseau avec prière de l'appuyer.

Adopté.

6738.

Proposé par l'échevin Aeg. Devost

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre du Travail M. William Tremblay de bien vouloir inclure dans les travaux de chômage à être effectués dans les limites de cette cité la construction d'un bain public lequel sera situé sur le côté Nord-Est de la rue Richelieu à proximité du parc public actuellement en voie d'aménagement et situé sur des terrains appartenant à la cité; et un autre bain situé sur des terrains appartenant aussi à la cité sur la rue Notre-Dame Côte Nord-Ouest entre celle-ci et la rue Napoléon.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Travail de la Province ainsi qu'à notre député M. W. Rousseau avec prière d'appuyer la présente résolution.

Adopté.

6739

Proposé par l'échevin Alphonse Caron

Appuyé par l'échevin Henri Poirier

Et résolu que le règlement No 20 intitulé "Règlement autorisant l'obtention de certaines licences pour la vente de la bière dans des épiceries licenciées" soit adopté en 1<sup>re</sup> lecture.

Lemarque ne signe pas maintenant la résolution

6740.

Proposé par l'échevin Alphonse Carm

✓

Appuyé par l'échevin Henri Grisignant

Et résolu que le règlement no-201 intitulé "Règlement autorisant l'activité de certaines licences pour la vente de la bière dans des épiceries licenciées" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Le Maire ne signe pas maintenant la résolution

6741

Proposé par l'échevin H. Grisignant

Appuyé par l'échevin Aep. Carm

Et résolu que ce conseil remercie bien sincèrement l'honorable Premier Ministre M. Maurice Duplessis d'avoir nommé le Comte de Champlain en nommant M. Louis Barbeau, Conseiller législatif.

Ce conseil prie également l'honorable Louis Barbeau d'accepter ses sincères félicitations pour l'honneur d'avoir été choisi Conseiller législatif de la Province.

Adopté

6742

Proposé par l'échevin Louis Ramy

✓

Appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une lettre des Chevaliers de Colomb en date du 17 Janvier 1938 relativement à la Revue Colombienne spécialement dédiée à la Côte du Cap-de-la-Madeleine pour le mois de Janvier 1938, au montant de \$ 100, comme contribution à la publicité qui en sera faite dans cette dite Revue.

Adopté

6743

Proposé par l'échevin Leo Briffard

✓

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résoudre que demande soit faite et est par les présentes faites auprès de autorités du département du Ministère du Travail de la Province de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un achat au montant de \$ 814 50<sup>00</sup> comme suit :

6743 (suite)

Compte pour l'heure 16 H 350.

✓	chauffage	1160.
	vêtements	630.
	eau	65
✓	lumière	140.
	abri	1800.

Peut être distribué en secours directs par cette municipalité durant le mois du mois de février 1938 aux 210 chefs de famille et leurs 1053 dépendants ainsi qu'à 15 personnes vivant seule formant un total de 1278 nécessiteux dans de cette municipalité.

Adopté

6744

Approuvé par l'échevin 16<sup>me</sup> enseignant

Appuyé par l'échevin des écoliers

Et résolu que la présente séance soit adjournée pour jusqu'à 11<sup>me</sup> G.M.

Adopté

✓

Lecture de diverses correspondances

Et Son Honneur le Maire adjourne la séance.

✓

Le conseil ayant siégé en comité au-delà du temps spécifié dans la résolution 6744 et vu l'absence d'échevins, la séance ne se continue pas.

Raoul Rochefort

Maire  
J. Beaumont  
Bellefleur